



HAL
open science

**Le secours à autrui entre droit, politique et morale.
Reconnaissance et rétribution des actes de secours
courageux en Chine contemporaine**

Chayma Boda

► **To cite this version:**

Chayma Boda. Le secours à autrui entre droit, politique et morale. Reconnaissance et rétribution des actes de secours courageux en Chine contemporaine. Sciences de l'Homme et Société. EHESS, 2023. Français. NNT: . tel-04134461

HAL Id: tel-04134461

<https://hal.science/tel-04134461>

Submitted on 20 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ecole doctorale de l'EHESS

CCJ-CECMC

Doctorat

Discipline : Sociologie générale

BODA CHAYMA

**Le secours à autrui entre droit,
politique et morale**

***Reconnaissance et rétribution des actes
de secours courageux en Chine
contemporaine***

Thèse dirigée par: Isabelle Thireau, EHESS
Carole Gayet-Viaud, CNRS

Date de soutenance : le 15 juin 2023

Rapporteurs 1 Frédéric Caille, Université Savoie Mont Blanc
2 Hélène Piquet, Université du Québec à Montreal
Jury 1 Nicolas Dodier, EHESS
2 Gilles Favarel-Garrigues, CNRS
3 Liora Israel, EHESS

*À Amina et Jacques, qui m'ont transmis le goût
d'habiter entre les continents
À Daniel, Marie-Thérèse, Abdelkader et Fatma, à qui je
dois des racines dans plusieurs mondes*

REMERCIEMENTS

Je dois à mes directrices de thèse, Isabelle Thireau et Carole Gayet-Viaud, un accompagnement scientifique impressionnant de générosité, emprunt de professionnalisme et d'humanité. La constance de leur soutien a été déterminante dans mon parcours, me savoir accompagnée par elles a été une profonde source de courage dans les nombreux moments de doute.

J'ai également été accompagnée par Nicolas Dodier dans le cadre du comité de suivi de thèse. Ces rendez-vous ont marqué des tournants décisifs dans mon travail, me laissant inspirée par des questionnements qui m'ont habitée tout au long de l'écriture de cette thèse.

Mon cheminement scientifique doit également beaucoup aux personnes rencontrées lors des séminaires de l'EHESS ainsi que des enquêtes collectives auxquelles j'ai participées au cours de mon doctorat. Je remercie Cyril Lemieux et Yannick Barthe pour leur enseignement, leur curiosité pour mon travail ainsi que leur invitation à participer à plusieurs projets scientifiques. Cette thèse doit également à Simona Cerutti, Isabelle Grangaud ainsi que les encadrant.es et participant.es à l'école d'automne de l'ANR PROCIT. Le programme de l'ANR ainsi que la générosité des échanges lors de cette école d'été m'a aidée à consolider l'un des axes fondamentaux de cette thèse. Mon apprentissage des sciences sociales doit également à ma participation à des enquêtes collectives notamment organisées grâce à l'Observatoire du Samusocial. Le travail entrepris avec Stéphane Baciocchi, Kamel Boukir, Erwan Le Méner et Lorraine Guénée a été l'occasion de moments de transmission déterminants dans ma compréhension des pratiques de l'enquête en sciences sociales.

Cette thèse n'aurait pas été possible sans l'obtention d'un contrat doctoral et d'un poste d'ATER, grâce au conseil pédagogique de la mention sociologie de l'EHESS, dont je

remercie les membres, la direction, ainsi que Christine Garcia et Anaïs Thibault. Le laboratoire Chine Corée Japon ainsi que le Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine m'ont soutenue dès le Master en me permettant d'accéder à des aides financières pour le terrain. Je remercie les membres des deux conseils, la direction, ainsi que Aline Althus, Soulia Bentouhami, Visnja Domazet, Nathalie Rémond et Laura Vernon. Je remercie également les personnes travaillant à la bibliothèque du GED pour leur accueil en fin de thèse, et tout particulièrement les documentalistes du Centre Chine, Monique Abud et Benjamin Ringard.

Le manuscrit a bénéficié de la relecture perspicace et porteuse de Ael Théry, Delphine Griveaud, Erwan Le Méner, Justine Rochot, Lise Gibet, Lorraine Guénée, et Nolwenn Gautier. Merci pour votre amitié et les collègues exceptionnelles que vous êtes. Le collectif, qu'il s'instaure autour d'une tasse de café, d'un séminaire ou d'un séjour de terrain, a été une grande voie d'apprentissage et une source d'ancrage dans le monde de la recherche. J'ai la chance de pouvoir compter sur l'amitié de mes collègues du Centre Chine : Ael Théry, Emmanuel Caron, Fiorella Bourgeois, Justine Rochot, Lise Gibet, Ningsi Song, Tao Hong, Wenting Wang, Xénia de Heering, Yu Zhang et Marie-Paule Hille.

Merci à Fu Huiyuan, étonnante compagne de route, qui me contacta sur Wechat lors d'un séjour en Chine en 2015, et dont je peux compter sur l'amitié indéfectible malgré les kilomètres qui nous séparent. Par son soutien régulier durant cette thèse, m'aidant notamment à traduire des passages en dialecte du Henan, mais aussi en répondant à l'appel lors des moments de doute, j'ai pu oublier un instant l'inconfort d'écrire sur la Chine depuis si loin. Merci aux autres personnes rencontrées à Pékin pour leur hospitalité et la richesse de leur témoignage, pointant la direction d'un chemin que j'essaierai de retracer.

Enfin, je dois tout ce qui m'a amenée jusqu'ici à l'amour de mes parents, de ma sœur, de ma tante, de mes cousins et cousines de France et du Maroc, ainsi que de mes grands parents qui m'ont donné des lieux de vie. Une mention spéciale pour Lisa, Suzanne, Fiorella et Julien, leur soutien de la première et dernière heure. Paul, qui a pris soin de moi et m'a nourrie pendant les dernières semaines (mois) de rédaction et qui m'a aidé à construire l'espace d'une vie à retrouver ensuite. Et puis, Makaw, indéfectible transmetteur d'insouciance et de joie au quotidien.

RÉSUMÉ ET MOTS CLÉS

Dans les années 1990 en Chine, une politique d'encouragement au secours courageux s'institutionnalise à travers la création de fondations et de règlements dits « pour la protection et la récompense de la justice et du courage ». Il s'agit de la mise en place d'un dispositif national de reconnaissance et de rétribution de personnes identifiées comme « ayant vu le juste et agi avec courage (*jianyiyongwei* 见义勇为) ». Au départ, le dispositif contribue à la définition d'un domaine non-étatique de la participation à la sécurité publique. Il est investi dans la décennie suivante pour rétribuer des actes d'assistance et de secours d'urgence au titre de contribution privée, bénévole et opportune à la « bonne atmosphère de la société (*shehui zhengqi* 社会正气) » et à la moralité chinoise en général. Cette thèse s'intéresse à l'évolution des périmètres de la catégorie de « voir le juste et agir avec courage », aux techniques de certification, de récompense et de publicisation de tels actes, ainsi qu'à leur mobilisation au sein d'affaires mettant à l'épreuve les définitions juridiques, politiques et morales de la responsabilité civile d'assistance. L'octroi d'un titre pour secours courageux, tout en contribuant à définir des responsabilités différenciées d'assistance dans la population, conduit également à former un statut honorifique privilégiant l'accès à certains droits (assurance sociale, protection juridique, permis de résidence...). La politique de récompense des actes de secours courageux participe en outre à la structuration des rapports entre droit, politique et morale au sein de l'action publique et particulièrement du gouvernement de la justice. Enfin, en investissant de telle manière la sphère civile de l'entraide, l'État chinois s'allie des citoyens un à un, sur la base du mérite, tandis que du côté des sauveteurs en recherche de reconnaissance émerge un enjeu, celui de « peupler le monde de gens biens » au sein d'une époque où se recomposent les repères de l'identification d'autrui et de la signification à apporter à ses actes.

Mots clés secours à autrui; Chine; citoyen secourateur; instrument d'action publique; bon samaritain; assistance; citoyenneté

ABSTRACT AND KEYWORDS

In the 1990s in China, reward policies for citizens' acts of courageous rescue became institutionalized through the creation of foundations and regulations "for the protection and reward of justice and courage". This marked the establishment of a national retribution system for people identified as "having seen the right thing (to do) and acted courageously (*jianyiyongwei* 见义勇为)". Initially, this *dispositif* contributed to defining the role of non-State actors in public security. In the following decade, it was used to reward acts of emergency assistance as private, voluntary and timely contributions to the "good atmosphere of society (*shehui zhengqi* 社会正气)" and to Chinese morality in general. This thesis focuses on the techniques of certification, reward and publicization of such acts, as well as the cases in which are tried the legal, political and moral definitions of citizens' duty to rescue. The granting of a title for "courageous rescue" helps define differentiated responsibilities of assistance in the population and leads to the formation of an honorary status favoring access to certain rights (such as social insurance, legal protection, residence permit). This policy also participates in the structuring of the relations between law, politics and morality within public action, especially within the administration of justice. Finally, by investing in the civil sphere of mutual aid in such a way, the Chinese State integrates citizens one by one, on the basis of merit. From the rescuers' point of view, the search for official recognition is a means to "populating the world with good people", while facing the contemporary challenge of dealing with changing social bearings, including those of the identification of others and the meaning of their actions.

Keywords *rescue behavior ; good samaritanism; citizenship; China; tools policies; duty-to-rescue*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale

I — Récompense du secours courageux et reconnaissance de l'individu	18
1. Reconnaissance de la personne capable de porter secours	18
2. Le secours courageux comme catégorie d'action publique	22
II. Une enquête sur le traitement des actes de secours courageux en Chine	26
1. Le dispositif et les frontières de sa publicité	29
a) Le travail sur les sources institutionnelles	31
b) Les contours de ce qui a été rendu public déterminent les frontières de ce qui peut ou non être communiqué	34
2. Accès au dispositif à travers son appropriation : études de cas, Internet et entretiens	36
3. Une réflexion transversale sur la dimension juridique de la reconnaissance du secours courageux	40
plan de thèse	45

Chapitre I - Institutionnalisation de la récompense de citoyens courageux en contexte post-maoïste

I — Définitions du crime et des moyens de le combattre sous et après le maoïsme.....	51
1. Les modalités de contrôle du corps social et de l'ordre public pendant la période maoïste	51
a) Les unités de travail : appartenance à un lieu de travail et de vie.....	52
b) La structuration cellulaire de la société sous le maoïsme et ses implications en termes de surveillance 53	
c) La définition du crime à travers des critères politiques	56
2. Réformes politiques et redéfinition des activités de police en contexte post-maoïste.....	57
a) Vers une restructuration des acteurs participant aux activités de police	58

b)	« Les criminels se pavanent » : dénonciation d’une « apathie » de la part de la population	60
c)	Mobilisation de « toutes les forces sociales » et gestion globale de l’ordre social	63
II.	De nouveaux modèles de moralité dans la lutte contre le crime.....	64
1.	Une nouvelle voie de distinction des citoyens ordinaires.....	65
b)	Xu Honggang, premier modèle de moralité médiatique	68
III.	Le “juste et courageux” : catégoriser des engagements hétérogènes dans la lutte contre le crime	71
1.	Des exemples de moralité : enquête à partir du <i>Registre de héros</i> (1988-2012).....	72
a)	Mise en récit de l’intervention courageuse : oser se mêler des affaires des autres	74
b)	Des contributeurs occasionnels et des contributeurs réguliers	78
c)	Une même catégorie morale pour des engagements hétérogènes.....	79
2.	L’évolution des critères de définition réglementaire de la justice et du courage	82

Chapitre II - La certification du courage et le gouvernement par l'exemple

I.	De l’engagement circonstanciel au secours courageux	88
1.	L’acte de candidature comme démarche d’attestation.....	89
a)	Le caractère partiellement subi et incontrôlé de l’engagement au secours d’autrui.....	90
b)	Attester du déroulement de l’action et déterminer sa qualité morale.....	95
2.	Attribuer de bonnes actions à de bonnes personnes	97
a)	La “clarté des faits de l’action” comme imputation d’une intention	98
b)	Les conditions biographiques de la bonne intention.....	101
II.	Audiences du secours courageux	102
1.	Les lettres de recommandation : se constituer garants et bénéficiaires du secours courageux	103
a)	L’attribution du mérite à une personne guidée par les enseignements du Parti.....	104
b)	La formation d’un public sur le mode de la reconnaissance et l’expression de l’émotion comme évaluation	106
2.	Redistribution du don et lettres de remerciement.....	109
a)	La redistribution du don : publicité et désintéressement.....	109
b)	Géographie locale de la recommandation et de la gratitude.....	112
3.	De l’écho local à l’écho national.....	115
a)	Une chaîne de recommandation : du district aux instances du gouvernement central	115
b)	La constitution de publics comme critère de mérite	117
III.	Recours au concept moral dans le gouvernement de la justice.....	119
1.	De la vie exemplaire à la présomption de la bonne intention	120
a)	L’exemple à suivre comme résultat de la mise en récit institutionnelle	120
b)	Brosser les portraits d’acteurs à la vie exemplaire	122
c)	Jugement ordinaire au sujet de la bonne intention du secours courageux.....	124
2.	La gestion des illégalismes à travers la promotion du secours courageux.....	127
a)	“Voir le juste et agir avec courage”, la “légitime défense” et “les héros qui versent sang et larmes”	128
b)	La reconnaissance de la qualité morale dans l’arène judiciaire.....	130

Chapitre III - La rétribution du secours courageux

I —	Le secours courageux face à la solidarité fragmentée.....	143
1.	Le secours à autrui constitué par l'État en vertu privée.....	143
a)	Noyades, incendies, typhons, ... : des drames collectifs à la charge de la société locale	144
b)	Mise en récit du secours courageux dans le <i>Répertoire de héros</i> : réponse à l'urgence et sacrifice de soi	146
2.	Mise en récit de la rétribution par la propagande : lien avec le Parti et prise en charge par la société de proximité	148
a)	La rétribution à travers la création d'un lien avec l'élite du Parti Communiste	148
b)	L'idéal d'une prise en charge locale des besoins du héros ou de l'héroïne.....	151
3.	Un dispositif de récompense dans le cadre d'une solidarité fragmentée et inégalitaire	155
a)	La solidarité fragmentée de la société harmonieuse	157
b)	Pouvoir discrétionnaire et évaluation collective dans l'attribution des aides sociales	161
II —	La solidarité tributaire de l'évaluation du courage	163
1.	Les traitements spéciaux prévus par le ministère des Affaires civiles	163
a)	Prise en charge médicale	164
b)	Pensions, prix et cadeaux.....	165
c)	Extension et pérennité de droits spéciaux.....	167
2.	Disputes autour de la remise d'un titre	168
a)	Tout acte de sauvetage n'est pas "juste et courageux"	168
b)	Le cas spécial des mineurs : double contrainte de rétribution et de visibilité.....	171
c)	Le problème posé par le recours à des fonds privés	173
d)	L'héroïsme n'est pas une affaire collective	176
III —	Le rôle de la justice dans la prise en charge des dommages encourus par les modèles	179
1.	Le rôle de la Justice dans la constitution d'une solidarité <i>ad hoc</i>	180
a)	Le principe de responsabilité équitable comme moyen de répartition des compensations	180
b)	La prise en charge sans motif dans le droit civil chinois et ses origines soviétiques	181
c)	Injonction à oeuvrer à la rétribution du secours courageux et influence de l'obtention d'un titre dans le jugement.....	184
2.	La protection du secours courageux et le rôle politique des avocats.....	187

Chapitre IV - Voir le péril et ne pas secourir : la responsabilité civile d'assistance

I.	Les conditions sociales de la responsabilité dans le droit chinois	194
1.	Des éléments au sujet du droit chinois et de sa définition de l'action juste.....	197
b)	Pluralisme normatif et judiciaire du droit chinois	197
c)	La responsabilité civile en cas d'accident pensée de façon contextuelle	199
2.	La responsabilité de secours définie à travers des relations et des contextes	201
a)	Des relations spéciales, des contextes spéciaux, et une responsabilité de statut	201
b)	Des définitions multiples de "voir le péril et ne pas secourir"	204
c)	Le défaut de secours défini et observé à travers des anecdotes	206
II.	Le héros de la frousse	208

1.	Modèles de héros et modèle de lâche, ou le divorce entre la morale et les moeurs entamé par un professeur de lycée.....	208
2.	Revendication de la lâcheté et kidnapping moral.....	213
3.	Du choix réalisé par l'instinct à la compétence professionnelle	216
III.	Le bon samaritain poursuivi en justice	218
1.	Bon sens et responsabilité civile du bon samaritain.....	218
2.	Le pouvoir déconstitutif de l'affaire Peng Yu.....	220
IV.	Comment sauver Yueyue ?	223
1.	La focale resserrée d'une caméra de surveillance cadre les nouveaux termes du débat.....	224
2.	« Trouver un milieu entre le noble et l'immoral »	227

Chapitre V - Tendre une main secourable à Pékin

I —	Le souci des autres dans un contexte de défiance.....	236
1.	Les nouveaux enjeux de l'anonymat urbain	237
2.	Comment permettre aux uns et aux autres de se venir en aide?.....	240
a)	Les internautes face au scandale de la non assistance	240
b)	Les discussions ordinaires et la fiction comme voies de discussion de l'engagement d'entraide	242
c)	La fiction comme moyen de mettre en récit l'envie d'agir et l'incertitude relative aux moyens de l'intervention.....	245
II —	Le rôle des institutions dans la définition des périmètres de l'engagement d'assistance	249
1.	Le tiers donneur d'alerte en France et l'espace public démocratique.....	249
2.	Ce que l'on pense que l'on se doit, et ce que les institutions permettent que l'on se doive	252
III —	La condition de réciprocité au sein du lien civil.....	259
1.	Le secours subordonné au degré de familiarité envers autrui	259
3.	La bonne réception du service rendu	262
IV —	Spectateurs, témoins, garants : le citoyen secourable en quête de la publicisation de son geste.....	267
1.	Comment l'intervention va-t-elle être perçue ? Venir en aide et être coupable de quelque chose 268	
2.	À la recherche d'un témoin.....	271
3.	L'engagement des spectateurs et des témoins.....	274
4.	Spécularité des interactions civiles.....	276

Chapitre VI - De l'appel à l'aide au litige pour ingratitude

I —	De l'expérience offensante au grief : où le héros devient victime d'ingratitude	283
1.	Un acte de secours qui n'a pas été traité comme tel.....	284
a)	La déposition de Zhang Lina. Des victimes qui disparaissent et des policiers qui oublient.....	286
b)	Le bureau de sécurité publique comme interlocuteur principal : une écoute aliénante.....	290
1.	La candidature au titre de secourable courageux comme voie de résolution alternative à l'enquête.....	292

a)	La candidature au titre. La reconnaissance entre enjeu de véridiction et enjeu politique	293
b)	Les enjeux de la reconnaissance détournés par le fonctionnaire	296
II —	Mou Jie saisit le magistrat	299
1.	Litige et équité. Exigence de généralisation et recours à l’institution judiciaire.....	300
a)	Le procès comme voie de publicisation.....	300
b)	L’équité dans la protection des activités vitales	303
2.	La quête de manifestations formelles de gratitude et l’extension du périmètre de cette quête	306
III —	Susciter l’indignation d’un public d’internautes devant l’ingratitude subie.....	310
1.	Documenter, convaincre, dire qui l’on est	311
a)	La casuistique des <i>hashtags</i>	311
b)	Les mots de la présentation de soi. Authentification de qui l’on est sur Weibo	313
2.	Le secours courageux et sa morale remis en question.....	316
a)	Inutile de lutter contre la fatalité : première voie de disqualification de la demande de justice	318
b)	Quelles bonnes raisons a-t-on de s’exposer au danger ?.....	320
c)	Un homme de <i>ren</i> véritable	323

Conclusion générale

1.	Le secours courageux apprécié à l’aune des conditions de vie en société et des moyens de reconnaissance	329
a)	Les formes ordinaires de la vie commune comme lieu de vie politique	330
b)	Les évaluations fortes du secours courageux : ce à quoi nous tenons manifestement et ses appréciations.....	333
c)	Les moyens de reconnaissance contribuent à définir le courage et la responsabilité d’agir au secours d’autrui	336
d)	La récompense et sa publicité influent sur la formulation d’attentes vis-à-vis du secours et de sa rétribution	339
2.	Un dispositif de reconnaissance qui s’adosse à des définitions du courage	342
a)	La demande de reconnaissance adressée à l’État et les acteurs qui y participent : la pluralité des modes d’évaluation du courage.....	344
b)	Les principes de justice au fondement des attentes de reconnaissance et les motifs de l’octroi d’un titre	346
c)	L’exemple comme mode de représentation du courage dans la société et le passage par la forme affaire comme voie de mise à l’épreuve publique de celui-ci	349
3.	Depuis la reconnaissance du secours courageux, la structuration d’un rapport entre droit, politique et morale au sein de l’action publique	351
a)	Les répercussions de la reconnaissance du secours courageux dans l’action publique et le secteur privé	351
b)	L’instrument comme vecteur de changement et manière de capter des étapes de la construction d’un État de droit et d’un État de sécurité.....	353
c)	Reconnaissance et citoyenneté.....	355

Bibliographie p. 355.

Annexe 1 – Carte et hiérarchie administrative p. 369 ; Annexe 2 – Repères historiques et éléments de chronologie p. 371 ; Annexe 3 – Liste des entretiens p. 376 ; Annexe 4 – Extraits d’entretiens p. 379 ; Annexe 5 – Profil des héros et actes récompensés par la Fondation nationale p. 406 ; Annexe 6 – Textes législatifs p. 412.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 Évolution annuelle du nombre d'articles associés au mot clef « voir le juste et agir avec courage » dans le Quotidien du peuple de 1980 à 2017.....</i>	<i>68</i>
<i>Tableau 2 Histogramme empilé des actes de secours récompensés par la Fondation nationale entre 2001 et 2015 et n'impliquant pas un fait criminel</i>	<i>144</i>
<i>Tableau 3 Évolution annuelle du nombre d'articles académiques concernant le défaut de secours 1987-2018</i>	<i>224</i>
<i>Tableau 4 Nombre de billets publiés par mois par Mou Jie sur le premier compte Weibo (série 1), le deuxième (série 2) et cumulé (série 3).....</i>	<i>312</i>
<i>Tableau 6 Les acteurs s'associant à la candidature, les instances en charge de la certification et de la propagande</i>	<i>345</i>
<i>Tableau 7 Pluralité des motifs de la candidature et des voies de l'obtention d'un titre (acteurs, instances de décision et rétribution).....</i>	<i>347</i>
<i>Tableau 8 Les instances participant à la rétribution</i>	<i>352</i>

TABLE DES FIGURES

<i>Figure 1 Photographie du Registre de héros.....</i>	<i>74</i>
<i>Figure 2 Territoire de Baoding et environs.....</i>	<i>89</i>
<i>Figure 3 Le parcours des lettres de recommandation.....</i>	<i>107</i>
<i>Figure 4 L'espace et le parcours de circulation des lettres de gratitude suite à la cérémonie dans l'école primaire</i>	<i>110</i>
<i>Figure 5 Géographie locale de la recommandation et de la gratitude</i>	<i>112</i>
<i>Figure 6 Représentation graphique de la circulation des lettres de recommandation et de remerciement.....</i>	<i>114</i>
<i>Figure 7 Photographie du recueil Les héros ordinaires de Chine représentant l'intervention de Wu Jiping.....</i>	<i>178</i>
<i>Figure 8 Fan Meizhong est comparé à Huang Yibo</i>	<i>214</i>
<i>Figure 9 Photographie des participants à la discussion de groupe</i>	<i>245</i>
<i>Figure 10 Photo d'écran du message de Zhao L. sur Wechat.....</i>	<i>255</i>
<i>Figure 11 Photographie du bâtiment où a eu lieu l'agression. On lit : "En 1996, ce bâtiment s'appelait l'immeuble Shuntian. Liu Mei y travaillait".....</i>	<i>284</i>
<i>Figure 12 Photographie prise par Mou des première et deuxième pages (sur 5) de la déposition de Zhang Lina, datée du 24 avril 1996</i>	<i>286</i>
<i>Figure 13 Photographie prise par Mou du contenu du porte-monnaie retrouvé</i>	<i>307</i>
<i>Figure 14 Article au sujet de la rencontre de Mou avec le journaliste le 18 avril, le lendemain de la découverte du portefeuille.....</i>	<i>308</i>
<i>Figure 15 Photographie prise par Mou de la note de remerciement manuscrite</i>	<i>309</i>
<i>Figure 16 Photographie d'écran de l'interface du blog de Mou Jie, anciennement nommé "Voir le juste et agir avec courage à Kaifeng"</i>	<i>314</i>

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Voir le juste et agir avec courage (*jianyiyongwei* 见义勇为) » est un idiotisme quadrisyllabique ou *chengyu*¹ d'origine confucéenne². Dans le langage courant, l'expression peut être utilisée pour désigner un acte brave et serviable, et dans la littérature pour qualifier les exploits d'un redresseur de tort qui « brandit son épée lorsqu'il croise une injustice sur son chemin (*lu jian buping, ba dao xiangzhu* 路见不平，拔刀相助) ». Le « juste (*yi* 义) » renvoie à la notion de devoir, de justice, et à ce qu'il est juste de faire en regard de la qualité humaine ou du sens de l'humain (*ren* 仁). Le *Dictionnaire de Chengyu* traduit l'expression par « faire son devoir sans rechigner »³.

Cette formule a été investie par la propagande chinoise à partir de la fin des années 1980, jusqu'à devenir une catégorie administrative et le support d'un titre, conféré par les autorités à

¹ Les *chengyu* (成语) sont formés à partir de la contraction du passage d'un texte classique et utilisés dans le langage courant. C'est une figure rhétorique sans équivalent en français que Patrick Doan et Weng Zhongfu définissent ainsi : « une expression issue de la littérature classique, utilisée en chinois moderne comme un mot composé, figé, généralement quadrisyllabique, dont les éléments, fixes, inséparables et invariables, répondent à la syntaxe du chinois classique sans que la structure interne de l'ensemble intervienne dans son emploi. C'est une unité de sens complète, dont la signification actuelle est, dans la plupart des cas, différente de celle indiquée par les caractères. » DOAN Patrick, WENG Zhongfu, *Dictionnaire de Chengyu. Idiotismes quadrisyllabiques de la langue chinoise*, Paris, Librairie You-Feng, 1999, p.1.

² Comme c'est le cas pour de nombreux *chengyu*, l'expression a été formée à partir d'un passage des *Entretiens de Confucius* : 论语, « 为政篇 » 二十四章 « 子曰 : « [...] 见义不为, 无勇也. » » Entretiens de Confucius, Livre II, « De l'homme » Traduction d'Anne Cheng : 24. « Le Maître dit : Savoir où est le Juste et passer outre est de la pire lâcheté ». Confucius. Entretiens avec ses disciples. Livre II, « Gouverner » Traduction de André Levy : II.24. « Voir ce qu'il serait juste de faire sans agir, est de la lâcheté ! » Le passage confucéen fait référence aux rites funéraires.

³ *Dictionnaire de Chengyu*, p. 167.

des citoyens et citoyennes pour récompenser la réalisation d'un acte de secours courageux. « Voir le juste et agir avec courage » se rapporte à une large gamme d'engagements d'assistance, de sauvetage, d'autodéfense, d'arrestation civile, et peut recouper des catégories juridiques telles que le service spontané à autrui (*wu yin guanli* 无因管理)⁴ et la légitime défense (*zhengdang fangwei* 正当防卫). Il s'agit d'interventions réalisées au bénéfice d'autrui, sollicitées ou non, mais ne répondant pas à une attente prédéterminée légalement, comme le précisent les « Règlements pour la récompense et la protection des personnes justes et courageuses (*jianyiyongwei renyuan jiangli he baohu tiaoli* 见义勇为人员奖励和保护条例) ». L'autorité publique distingue ces interventions en vertu de l'ampleur du sacrifice réalisé et des dommages encourus, de leur écho médiatique, mais aussi du fait de leur réponse à des missions de maintien de l'ordre ou de secours d'urgence. Ainsi, le secours courageux se place à la frontière entre le devoir légal et l'excellence morale, tout en répondant à une attente sociale et en étant au cœur d'enjeux politiques.

Le titre de « membre progressiste⁵ ayant vu le juste et agi avec courage (*jian-yi-yong-wei xianjin fenzi* 见义勇为先进分子) » commence à être décerné par le Département de la propagande et le ministère des Affaires civiles à la fin des années 1980. Le ministère de la Sécurité publique et la commission politique et judiciaire⁶ interviennent lors de la certification des actes de secours courageux lorsque ceux-ci impliquent la lutte contre le crime. Avec la délivrance d'un diplôme, les sauveteurs obtiennent une récompense financière ainsi que des avantages sociaux qui varient selon les provinces – protection juridique, accès à des aides sociales, facilité d'accès à l'emploi, à l'éducation, au changement de permis de résidence... En outre, l'octroi d'un titre s'accompagne de la publication d'articles dédiés dans la presse officielle (*guanfang meiti* 官方媒体)⁷.

⁴ Nous reprenons cette traduction utilisée par les juristes, littéralement la formule se traduit par « prise en charge sans motif/sans raison ».

⁵ Le terme de membre ou élément progressiste apparaît avec la mise en place du modèle de gouvernement par la « dictature des masses » de Mao. Il s'agit, dès 1935 de distinguer des individus formant une catégorie spécifique de « peuple avancé », choisis par les cadres du Parti et recevant une formation spécifique, dans le but d'œuvrer à la réalisation des campagnes politiques. Nous y reviendrons dans le chapitre I.

⁶ Ces commissions sont constituées des premiers responsables de la sécurité publique, du tribunal, du parquet, de la justice et de la sécurité d'État de la collectivité territoriale dont elles ont la charge. Responsable du maintien de la stabilité sociale, cette puissante instance du Parti dirige et organise l'action des services de police et de justice.

⁷ Cette catégorie regroupe les médias traditionnels de Parti (*chuantong dangbao* 传统党报) ou de type organes de Parti (*dangbao* 党报) et organe d'institution politique (*jiguanbao* 机关报). Les *dangbao* sont sous le contrôle direct du comité du Parti local ou national, les *jiguanbao* sont sous le contrôle direct d'une institution

La promotion des actes récompensés est parfois soutenue par une autre institution : les fondations pour la justice et le courage (*jianyiyongwei jijinhui* 见义勇为基金会) présentes sur tout le territoire. Ce sont des organisations sociales (*shehui tuanti* 社会团体 ou *shehui zuzhi* 社会组织) semi-étatiques enregistrées sous la tutelle du ministère des Affaires civiles ou du ministère de la Sécurité publique. La mise en place de ces fondations dans les années 1990 constitue une phase importante de l'institutionnalisation d'un dispositif national de certification et de récompense des actes de secours courageux.

La création des fondations a pour première base légale la « Décision pour renforcer l'administration globale de l'ordre social (*Guanyu jiaqiang shehui zhi'an zonghe zhili de jueding* 关于加强社会治安综合治理的决定) » émise le 19 février 1991 par le Comité central du Parti Communiste et le Conseil des affaires de l'État. Cette décision intervient dans le contexte d'une hausse de la criminalité en Chine, où le gouvernement lance des campagnes anti-crime ainsi que des mesures incitant à la participation au maintien de l'ordre. Une de ces mesures souligne la nécessité de louer (*biaozhang* 表彰) et de récompenser (*jiangli* 奖励) les personnes qui s'illustrent dans la lutte contre les criminels.

Du point de vue de la politique institutionnelle, la récompense et la promotion des actes de secours courageux, comme instruments d'action publique⁸, répondent à deux objectifs. Premièrement, celui de pallier les besoins de secourus blessés, tandis que le système fragmenté des assurances sociales ne permet pas toujours la prise en charge des dommages subis⁹. Les mesures de rétribution en termes de prise en charge médicale et sociale sont d'ailleurs intégrées au sein du programme de la société harmonieuse de Hu Jintao dans les années 2000¹⁰ et font l'objet d'un avis du Conseil des affaires de l'État en 2012¹¹. Un second

gouvernementale. Leur ligne éditoriale est proche du Parti et cette presse peut être contactée par les autorités afin de diffuser des informations. Au sujet de la classification de la presse en Chine, voir la thèse de Nolwenn Salmon. SALMON Nolwenn, Les journalistes chinois engagés dans le domaine de l'environnement. Les équilibres de la critique entre acceptation et refus du politique, dirigé par Xiaohong Xiao-Planes et Christian Henriot, Inalco, Histoire, sociétés, civilisations, soutenue le 6 décembre 2016, p. 53-63.

⁸ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès définissent un instrument d'action publique comme « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick, *Gouverner par les instruments*, Les Presses de Sciences Po, 2004, p. 13.

⁹ Au sujet du système d'assurances et de son développement, voir MIEGE Pierre, *Les évolutions de la danwei dans la Chine des réformes : une analyse des changements de la société urbaine (1978-2004)*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de François Gipouloux, soutenue en 2005 à Paris, EHESS. Le sujet sera développé dans le chapitre III de cette thèse.

¹⁰ Hu Jintao, successeur de Jiang Zemin. Il est secrétaire général du Parti communiste chinois de novembre 2002 à novembre 2012, chef de l'État de mars 2003 à mars 2013. La mise en place du programme de société harmonieuse a conduit à des réformes pour renforcer le système d'assurances sociales en Chine.

objectif de cette politique consiste à encourager un certain type d'engagement civil par la mise en récit et la promotion d'un modèle de citoyenneté exemplaire.

À partir de la fin des années 1980, la catégorie de « voir le juste et agir avec courage » apparaît dans de nombreux débats publics. Au fil de ses usages par des politiques publiques changeantes, les contours de la catégorie se transforment, lui donnant un aspect protéiforme. Dans un premier temps, entre 1988 et 2000, les actes récompensés par la Fondation nationale consistent exclusivement en des pratiques d'autodéfense, de vigilantisme¹² et d'arrestation civile (*niousong* 扭送). Une seconde phase s'ouvre à partir des années 2000, où la part de secours à la noyade, de sauvetage dans un incendie, accident de véhicule ou catastrophe naturelle ne cesse d'augmenter, jusqu'à représenter la majorité des récompenses décernées à partir de 2010. Dans ces deux périodes, les personnes récompensées ont en commun (pour 60 et 70 % d'entre elles) d'avoir subi des dommages corporels graves ou d'être décédées des suites de leur intervention.

Si le secours courageux est le plus souvent associé au risque, au danger, au sacrifice et à la violence, le titre peut aussi être conféré à de simples actes d'assistance ou de signalement, si ceux-ci ont eu une répercussion médiatique. C'est le cas en 2011, suite au fait divers retentissant de la mort de Yueyue. Yueyue est une enfant de deux ans laissée sans assistance par 18 personnes après avoir été percutée par deux véhicules dans une rue marchande et passante d'une ville du sud de la Chine. Le titre de « bonne personne ayant vu le juste et agi avec courage (*jianyiyongwei haoren* 见义勇为为好人) » est décerné à Chen Xianmei, chiffonnière dans le quartier, qui s'arrête à côté de Yueyue, déplace son corps sur le trottoir et appelle à l'aide. Lors de cette affaire emblématique, sur laquelle on reviendra étant donné son importance dans la publicisation de l'enjeu de secours à autrui en Chine, le dispositif gouvernemental de récompense est mobilisé par les juristes et les journalistes dans des débats sur l'assistance à personne en danger, présenté et parfois critiqué comme une alternative à la pénalisation du défaut de secours et comme un moyen de développer un engagement

¹¹ CONSEIL DES AFFAIRES DE L'ÉTAT BUREAU GENERAL (*Guowuyuan bangongting* 国务院办公厅) « Avis à propos du renforcement de la protection des intérêts des personnes ayant vu le juste et agi avec courage (*Guanyu jiaqiang jian-yi-yong-wei renyuan quanyi baohu yijian* 关于加强见义勇为人员权益保护意见) », n°39, 2012, 25 juillet 2012 < http://www.gov.cn/zhengce/content/2012-07/25/content_6536.htm > consulté le 11 janvier 2023.

¹² FAVAREL-GARRIGUES Gilles, « Justiciers amateurs et croisades morales en Russie contemporaine », *Revue française de science politique*, vol. 68, no. 4, 2018, p. 651-667.

d'assistance au sein de la population chinoise, dans un contexte où le législateur ne définit pas d'obligation générale de secours pour les citoyens.

La catégorie « voir le juste et agir avec courage » est également mobilisée dans le cadre de débats au sujet du traitement des actes de légitime défense dans l'arène judiciaire et de l'évaluation de la violence déployée dans le cadre d'un acte de légitime défense. En 2005, Zhang Dejun reçoit un titre de secourateur courageux alors qu'il a grièvement blessé un voleur et tué son compagnon, tous deux en moto, lors d'une course-poursuite où lui-même conduisait une voiture¹³. Lors de l'affaire Zhao Yu en 2019, l'octroi du titre de « membre progressiste ayant vu le juste et agi avec courage » intervient au terme d'une série de requalifications juridiques de l'acte. Après une première inculpation et détention pour coups et blessures volontaires, requalifiée en légitime défense disproportionnée, puis en légitime défense par le procureur, Zhao Yu est enfin récompensé comme un héros du quotidien. La politique de rétribution des actes de secours courageux est dans ce cadre invoquée comme un recours pour motiver l'indulgence dans le jugement d'actes d'autodéfense perçus comme désintéressés et motivés par le secours à autrui, mais qui se situent aux limites de la violence légitime.

Cette thèse porte sur la genèse et le déploiement du dispositif de certification et de récompense du secours courageux. La question du choix des instruments pour l'action publique et de leur mise en œuvre constitue l'un des axes principaux de notre enquête. S'y intéresser permet d'envisager les effets produits par ces choix, de comprendre les instruments et dispositifs non seulement à partir de leurs objectifs et des discours associés, mais également de considérer les effets propres de l'instrumentation¹⁴. Ces moyens et procédures sont porteuses d'une interprétation du social, de représentations du problème visé, et, par leur mise en œuvre, conduisent à privilégier certaines manières de faire, induisant une problématisation, ainsi qu'une certaine définition du paradigme d'action de secours et des voies de l'attribution d'un tel acte à un citoyen ou une citoyenne. En fin de compte, les enjeux qui s'attachent à la question « comment gouverner les actes de secours volontaires ? » touchent au cœur des transformations de la société chinoise contemporaine : le rapport à autrui en public et les

¹³ VOIR LE JUSTE ET AGIR AVEC COURAGE CHINE (《中华见义勇为》杂志), « Réflexion pour le perfectionnement de la législation et éléments juridiques informant l'action juste et courageuse de Zhang Dejun (*Guanyü Zhang Dejun jian-yi-yong-wei xingwei zhe falü yijü ji xiangguan wanshan de sikao* 关于张德军见义勇为行为之法律依据及相关立法完善的思考) » 2008/4.

¹⁴ Voir LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick, *Gouverner par les instruments*, Les Presses de Sciences Po, 2004.

obligations qui s’y rattachent, les moyens d’influer sur ces normes de conduite, ainsi que l’élaboration des formes de solidarité conditionnant cet engagement.

I — **RÉCOMPENSE DU SECOURS COURAGEUX ET RECONNAISSANCE DE L’INDIVIDU**

Nous étudions un instrument du gouvernement du secours courageux, qui définit les conditions de reconnaissance de la personne qui a porté secours. La certification du secours courageux par des voies institutionnelles consiste en l’évaluation d’un dossier adressé à l’administration par le secouré, la secouréuse ou par ses proches. Si le dossier est accepté, cette procédure conduit à l’ouverture de droits spéciaux – ou bien à l’accès à des droits qui sont censés être garantis pour tous mais sont en fait octroyés de façon discrétionnaire à la population chinoise. Au fil des étapes nombreuses de ce processus et des multiples épreuves de qualification des actes et des personnes qui s’y jouent, se manifestent un lien spécial de l’individu au gouvernement. Le crédit ou le mérite associés au statut de secouré courageux est transférable dans une pluralité d’espaces sociaux (dont l’arène judiciaire), comme on le verra. La question de la reconnaissance, sous ses différentes acceptions, se place ainsi au cœur de cette politique et de ses usages.

1. Reconnaissance de la personne capable de porter secours

Dans les travaux d’Axel Honneth¹⁵, l’individu s’appréhende lui-même à la fois comme possédant une valeur propre et comme étant un membre particulier de la communauté sociale dans la mesure où il s’assure progressivement des capacités et des besoins spécifiques qui le

¹⁵ HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Folio essais, 2013 ; HONNETH Axel, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *La Découverte, Revue du MAUSS*, 2014/1 n°23, p. 133-136.

constituent en tant que personne, grâce aux réactions que ceux-ci suscitent dans l'interaction avec autrui. Dans cette approche, l'intégration sociale est un processus d'inclusion qui se joue à travers des formes réglées de reconnaissance, et les institutions sont évaluées à travers leur capacité à garantir le maintien de rapports de reconnaissance réciproque authentiques. Cette perspective d'analyse s'intéresse à l'institutionnalisation des principes qui organisent, d'une façon intelligible aux agents eux-mêmes, les formes de la reconnaissance réciproque permettant à leurs membres d'être réellement intégrés dans l'ensemble social. Un défaut de considération publique va de pair avec un sentiment intime d'atteinte à l'intégrité.

L'analyse des luttes pour la reconnaissance et des enjeux de justice sociale portés par elles ont été au cœur de nombreuses recherches de sciences sociales au cours des dernières décennies, et notamment des travaux relevant de ce qu'on appelle aujourd'hui les « *identity politics* », soucieuses de faire valoir les limites des modèles abstraits de la démocratie et de la politique pour faire droit aux voix et aux expériences sociales des femmes et des minorités. Ce programme de recherche a notamment été poursuivi par des travaux concernant les mouvements de contestation menés par « des individus et des groupes [qui] se voient déniés le statut de partenaires à part entière dans l'interaction sociale en conséquence de modèles institutionnalisés de valeurs culturelles à la construction desquels ils n'ont pas participé sur un pied d'égalité et qui déprécient leurs caractéristiques distinctives ou les caractéristiques distinctives qui leur sont attribuées »¹⁶. Dans ces travaux, le déni de reconnaissance conduit à être victime de représentations méprisantes ou hostiles, mais aussi au fait d'être empêché de participer en tant que pair à la vie sociale, en vertu de l'institutionnalisation de « modèles de mépris et de mésestime »¹⁷. Ces études ont été menées au sujet de sociétés démocratiques qui ont développé un rapport particulier à la notion d'égalité dans les rapports sociaux et vis-à-vis de l'État. Les enjeux des demandes de reconnaissance telles qu'elles ont été étudiées dans ces sociétés – revendications publiques concernant des droits fondamentaux, ou des droits spécifiques à intégrer à ceux-ci, ou bien la reconnaissance d'une spécificité identitaire, ou de la part de groupes de victimes¹⁸ – se distinguent des enjeux de la reconnaissance que nous abordons dans cette thèse.

¹⁶ FRASER Nancy, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », La Découverte, *Revue du MAUSS*, 2004/1 n°23, p. 152-164, p. 158.

¹⁷ *Ibid.*, p. 159.

¹⁸ LAZZERI Christian, CAILLE Alain, « La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept », *Revue du MAUSS*, vol. n° 23, no. 1, 2004, p. 88-115.

Le dispositif de reconnaissance que nous étudions s'institutionnalise au cours de la période de réformes politiques et économiques des années 1980 en Chine, après trois décennies dites « révolutionnaires », lors desquelles les repères de recommandabilité entre individus et les principes de la reconnaissance mutuelle passaient par des évaluations collectives et politiques. Les étiquettes de classe constituaient alors des moyens de distinguer entre éléments positifs et éléments négatifs au sein de la société, les seconds étant par définition non recommandables. Lors de la période révolutionnaire, les étiquettes étaient attribuées en fonction des conditions économiques familiales détenues avant 1949 mais également en lien avec la conduite politique adoptée, cette dernière étant appréhendée à travers les comportements observés mais également la pensée, inobservable, ce qui frayait alors « la voie à toutes sortes d'accusations concernant ce que les gens donnent à voir et ce qu'ils sont réellement »¹⁹. Ces statuts organisant l'accès aux ressources, assignés à travers des processus arbitraires, orientaient les relations sociales ainsi que l'appréciation des actions individuelles.

Devant la difficulté voire l'impossibilité d'attribuer un acte bon à une personne étiquetée comme mauvaise, l'action secourable d'un droitier ou contre-révolutionnaire pouvait annuler la signification même de l'acte, et empêcher qu'il soit désigné comme bénéfique. Si le don construit une relation, celle-ci n'est pas souhaitable lorsqu'elle concerne une personne ayant une étiquette de classe négative.

L'affaire désignée comme « Les petites sœurs héroïques des prairies (*caoyuan yingxiong xiao jiemei* 草原英雄小姐妹) » en constitue un exemple emblématique et médiatique. Le 9 février 1964, deux fillettes de 9 et 11 ans gardent un troupeau de plusieurs centaines de bêtes dans une plaine de Mongolie intérieure. Soudain captives d'une tempête de neige, elles persévèrent tout de même dans leur tâche de bergères. Elles sont retrouvées le lendemain dans des conditions critiques par un père et son fils. En raison d'engelures, l'une perd son pouce, l'autre sa jambe gauche. Le 12 mars 1964, le *Quotidien du Peuple* publie un long article honorant les deux filles qui n'ont pas quitté leur poste malgré la tempête. Elles deviennent modèles, sont félicitées par le Comité central de la Ligue de la jeunesse communiste, reçoivent une allocation de subsistance et sont traitées comme de grandes héroïnes : elles sont reçues par Zhou Enlai et Mao Zedong lors du 20ème anniversaire de la Libération en 1969 et obtiendront plus tard des postes importants dans l'administration.

¹⁹ THIREAU Isabelle, *Des lieux en commun. Une ethnographie des rassemblements publics en Chine*, Éditions EHESS, En temps & lieux, 2020 p. 11.

Néanmoins, de même que l'identité mongole de ces jeunes filles, le nom et l'histoire de leur sauveur, la personne les ayant cherchées et retrouvées dans la neige puis reconduites jusqu'au village, restent exclus du compte-rendu officiel. De fait, Hasi Chaolu (哈斯朝禄) avait été envoyé dans les prairies mongoles en 1962, pour être réformé. Il avait été étiqueté comme réactionnaire, droitier et contre-révolutionnaire après avoir critiqué son supérieur hiérarchique. Même après son acte de secours, alors que les jeunes filles l'ont reconnu comme secourateur et lui ont fait des remerciements, il reste victime de discriminations et d'insultes localement. Les motivations de son intervention sont discréditées : on lui prête l'intention de voler des moutons. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1978, après la troisième session plénière du onzième Comité central du Parti, que sa situation s'améliore. Le *Quotidien du Peuple* publie en 1979 un manuscrit écrit par Hasi Chaolu dans lequel il raconte son histoire. Selon le discours officiel, à sa lecture, Hu Yaobang, chef du Département central de la propagande et secrétaire général du Comité central demande de clarifier l'affaire. L'enquête est menée en 1984 par le Département central de l'organisation du Comité central.

Hasi est alors réhabilité et n'est donc plus jugé réactionnaire, étiquette qui lui était imposée au moment de son acte de secours²⁰. Ainsi, la requalification de l'acte est d'abord passée par le changement de statut de celui qui en est l'auteur. La mauvaise étiquette – l'évaluation de la qualité de l'individu – empêchait alors la reconnaissance de son caractère de sauveteur. Ainsi se manifeste l'importance du lien entre l'évaluation de la bonne personne et l'évaluation de son comportement, le lien entre la « qualité des personnes » et la « nature de leurs actes », des notions tirées de l'enquête dont le sens se précisera au cours de la thèse. Les principes normatifs de la reconnaissance, abordés à travers un dispositif gouvernemental de certification et de récompense des actes de secours courageux, soulèvent ici des interrogations concernant la façon dont le mérite d'une action peut être reconnu et ses qualités affirmées.

²⁰ BA Yi'er (巴义尔), *Esquisse de Mongolie (Menggu xieyi 蒙古写意)*, The Ethnic Publishing House (民族出版社), 2014 ; EPOCH TIMES, « Lin Hui : aux origines des petites sœurs des prairies du programme "Émouvoir la Chine" du PCC (Lin Hui : huanyuan zhonggong "Gandong zhongguo renwu" zhi caoyuan xiao jiemei 林辉 : 还原中共“感动中国人物”之草原小姐妹) », 7 octobre 2010 ; QUOTIDIEN DU PEUPLE – RESEAU D'INFORMATION DU PARTI COMMUNISTE CHINOIS, « L'histoire à l'intérieur de l'histoire des sœurs héroïques des prairies (caoyuan yingxiong xiao jiemei gushi limian de gushi 草原英雄小姐妹故事里面的故事), 12 juin 2014 < <http://dangshi.people.com.cn/n/2014/0612/c85037-25141432-2.html> > consulté le 19 mars 2023 ; YANGCHENG EVENING NEWS, « Le sauveteur derrière les petites sœurs héroïques (yingxiong xiao jiemei beihou de jiurenzhe "英雄小姐妹"背后的救人者) », 13 février 2012.

Pour Ricœur, la reconnaissance est en lien avec la phénoménologie de l'homme capable : la recherche de reconnaissance est la recherche de la reconnaissance des aptitudes, de l'utilité et de la spécificité de l'individu. L'enjeu de la reconnaissance est notamment un enjeu d'identité personnelle pour un individu qui s'attribue des capacités – d'agir, de parler, de se raconter, mais aussi de pouvoir se tenir comptable de ses actes et de promettre – et le recours à autrui pour donner à cette certitude personnelle un statut social. Être reconnu comme « capable de », c'est pouvoir être tenu pour auteur, et pouvoir être « responsable de » devant quelqu'un²¹. Face aux idées hégéliennes de « lutte » et à leurs interprétations contemporaines en termes de formes conflictuelles de recherche de reconnaissance, Ricœur propose en outre de considérer d'autres formes d'accès à la reconnaissance, non agonistiques, notamment à travers les pratiques de don²².

Le dispositif de récompense que nous étudions s'institutionnalise à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Il constitue une nouvelle voie de la reconnaissance pour les individus ayant mené un acte de secours. Nous verrons que ce dispositif se place en continuité et en rupture avec les modes d'évaluation passés, du fait de son émancipation vis-à-vis de certaines logiques, mais aussi de la persistance d'autres modalités de jugement au sein de celui-ci.

2. Le secours courageux comme catégorie d'action publique

Le secours courageux a été peu étudié en tant que conduite faisant l'objet de politiques publiques. Deux études importantes réalisées sur la construction d'une telle catégorie d'action publique, sa transmission, son évaluation, et son évolution, permettent toutefois de considérer les enjeux de la catégorisation du secours à autrui en tant que politique.

Au XIX^{ème} siècle émerge en France une nouvelle terminologie pour désigner des actions de secours : les termes de « sauvetage » et de « sauveteur » apparaissent aux alentours de 1816 pour désigner le secours et l'assistance indépendamment de l'affrontement à un péril physique.

²¹ RICŒUR Paul, *Parcours de la reconnaissance*, Gallimard, Folio, 2004 ; RICŒUR Paul, « Devenir capable, être reconnu », *Esprit* n°7, juillet 2005 ; RICŒUR Paul, « De l'homme capable à l'homme responsable », Rouen, Fonds Ricoeur, < <https://www.youtube.com/watch?v=SVhGAKIab4w&list=WL&index=30> > consulté le 23 avril 2023.

²² RICŒUR Paul, « Lutte pour la reconnaissance et l'économie du don », *UNESCO bibliothèque numérique*, novembre 2004.

Dans un contexte où l'absence de moyens d'alerte instantanés limitait le recours à des corps de secoureurs spécialisés, le sauveteur du XIX^{ème} siècle est le plus souvent « le témoin de hasard, le voisin, le passeur de bac ou le marinier sachant nager »²³. Frédéric Caille a mené une enquête qui permet d'établir la chronologie des principales causes et manifestations de l'audience sociale croissante des actes de secours courageux au bénéfice d'autrui en France, du début de 1780 à 1914. Au tournant du XVIII^{ème} siècle en France, divers organes de presse populaire et associations se font éditrices de récits édifiants. La promotion de la figure du citoyen secoureur dans la presse populaire contribue à l'entreprise de légitimation morale de celle-ci : le citoyen courageux est à la fois support et produit de l'activisme civique des grands quotidiens au cours de cette période²⁴. Il est possible de réaliser une sociologie politique des procédures collectives qui, en constituant des formes de « sanctions positives » du mérite moral ou civique, contribuent à la création d'un imaginaire et d'un type social générique, le citoyen secoureur, ainsi qu'à façonner le nouveau sens de la figure du sauveteur, d'abord au-delà du cadre maritime, puis dans sa connotation morale et civique.

Dès le Premier Empire, les préfetures peuvent accorder une gratification monétaire pour tout acte de secours individuel, mais à compter de leur création en 1820, les médailles honorifiques officielles pour « actes de courage et de dévouement » deviennent les récompenses les plus souvent demandées et attribuées par les préfetures. L'administration de l'Intérieur, puis de la Marine ont pour mission de repérer et de certifier le secours courageux, avant d'en demander une juste récompense, le plus souvent de nature honorifique, au chef de l'État. Dès la Monarchie de Juillet, la figure du « sauveteur médaillé » s'impose en double officiel du secoureur volontaire. La distinction pour secours courageux devient l'un des premiers insignes honorifiques sans condition de statut ou de naissance de l'histoire des États modernes. L'exemplarité du secours courageux s'enracine dans l'imaginaire social, rencontre l'estime dans les populations, et atteint son point culminant dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle. Les prix de vertu de l'Académie française sont pendant plus d'un siècle le principal référent du réseau des promoteurs de l'excellence civique du citoyen secoureur. Ils constituent une passerelle de l'imaginaire social et politique du dévouement et, en articulation avec d'autres dispositifs de promotion de l'excellence civique, témoignent des réaménagements d'une perspective de « gouvernement des masses » : à travers l'exemple, « le peuple est instruit par ses propres vertus ». De par leur nature académique, ces récompenses augmentent

²³ CAILLE Frédéric, *La figure du sauveteur. Naissance du citoyen secoureur en France 1780-1914*, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 15.

²⁴ CAILLE, 2006, p. 44.

la portée des usages sociaux de l'excellence civique, et de la fonction que doivent occuper les élites dans son identification et sa préservation²⁵. Les prix de vertu œuvrent à la fois à la popularisation de la figure du citoyen secourable, mais aussi plus largement à l'enracinement progressif du référent méritocratique dans la société française. En outre, la création de ces prix provoque de nombreux débats mettant en opposition différentes formes de gouvernement, mis ainsi en mots par des commentateurs de l'époque : « le terrible besoin de punir [est-il] remplacé par le soin facile de récompenser ? »²⁶, « l'acte motivé par la récompense est-il ou non moralement méritoire ? La récompense peut-elle être matérielle ou pécuniaire ou doit-elle rester strictement honorifique ? La récompense vaut-elle d'abord pour la collectivité par l'exemple qu'elle met en lumière ou doit-elle "rétribuer" en justice un apport au bien commun ? Un système légal et organisé de récompenses peut-il augurer d'un adoucissement, sinon même d'une totale disparition, de celui des peines, ou de la relativisation du règne corrupteur de l'argent et de l'appétit des intérêts matériels ? »²⁷.

La récompense des actes de secours est ainsi connectée à de multiples enjeux : elle est une source de légitimité pour les instances qui octroient des titres et qui donnent de la visibilité à ces actes, et elle représente un mode de gouvernement qui entre en tension avec d'autres formes politiques. En outre, elle s'articule avec une transformation en profondeur du statut moral et des interprétations en regard du lien civique des actes de secours volontaires et sans doute aussi, plus généralement, de la qualification des liens de la concitoyenneté à travers les droits et les devoirs qui leur sont attachés.

La récompense de secourables et secourables peut aussi être incluse dans le cadre de politiques publiques de la mémoire, lorsque l'intervention s'inscrit dans le cours d'un événement historique qui lui confère une portée particulière : une catastrophe naturelle ou bien un grand événement social ou politique. Dans *Les Justes de France*²⁸, Sarah Gensburger décrit la mise en place et le fonctionnement d'un dispositif de commémoration pour celles et ceux qui sont venues en aide à des Juifs au cours de la Shoah. Depuis la décision politique jusqu'à la mise en œuvre de l'action publique, l'institutionnalisation du terme de « Juste » dans l'espace français, les actions de commémoration qui la portent (journée nationale, cérémonies locales, nationales et internationales/transnationales) conduisent à la production et à la perpétuation

²⁵ Voire de la puissance souveraine. Au début du XIX^{ème} siècle se multiplient les instances privées, mode, popularité, et une ordonnance royale réaffirme que seule la puissance souveraine peut octroyer des médailles.

²⁶ *Op cit.* p. 78.

²⁷ *Ibid.* p. 81.

²⁸ GENSBURGER Sarah, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Sciences Po Les Presses, 2010.

d'une mémoire des personnes qui ont « recueilli, protégé ou défendu, au péril de leur propre vie et sans aucune contrepartie une ou plusieurs personnes menacées de génocide »²⁹ pendant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi à la constitution d'un certain récit de ce passé.

Les transformations de l'interprétation politique de la catégorie « Juste » traduisent les modifications des cadres d'interprétation de la classe politique israélienne : à partir de la guerre de Kippour (1973), un des enjeux politiques de l'évocation de l'Holocauste est de rappeler au reste du monde sa dette morale vis-à-vis d'Israël³⁰. C'est le cas par ailleurs lorsque le terme de Juste de France – au départ investi par des volontaires francophones du département des Justes de Yad Vashem qui s'emparent de ces médailles dans le consulat d'Israël à Paris – entre dans le vocabulaire et est mis à l'agenda de l'État français. La commémoration des victimes du « régime de Vichy » apparaît comme un moyen de résolution de questions dites mémorielles. La présidence de la République refuse alors de reconnaître les victimes de l'État français et les pétitionnaires qui veulent obtenir justice à travers la reconnaissance par le gouvernement de sa responsabilité³¹. L'appropriation du terme de « Juste » est alors un moyen de sauver l'honneur de la France, d'autant plus lorsque le Président de la République intensifie l'appropriation de la catégorie jusqu'à la mise en équivalence entre Justes et résistance³². L'appropriation de cette catégorie par le chef de l'État produit en outre des effets indirects : elle induit la mise en place d'un espace de légitimation qui ouvre une fenêtre d'opportunité pour les membres du Parlement d'un bord politique différent qui en font un statut légal qui inclut aussi les combattants volontaires de la Résistance³³.

Enfin, la reprise de l'expression de Juste par des gouvernements dont les États n'entretiennent aucun lien particulier avec le déroulement du génocide des Juifs d'Europe laisse transparaître de nouveaux enjeux relatifs à l'utilisation de cette catégorie. L'appropriation du terme ne sert plus principalement à renouveler des mémoires historiques ou à permettre la préservation de l'honneur national. Elle devient un moyen de proposer un modèle comportemental conforme aux normes sociales en vigueur. L'Unesco en 1999 met l'accent sur la « valeur exemplaire des actions non violentes qui changent le monde » : il ne s'agit pas de parler du passé ni même de l'antisémitisme ou du racisme dans la société, mais de fournir des modèles auxquels

²⁹ *Ibid.* p. 11.

³⁰ *Op cit.* p. 15.

³¹ *Ibid.* p. 77.

³² *Ibid.* p. 94.

³³ *Ibid.* p. 102.

la jeunesse puisse se référer³⁴. Ainsi, la commémoration des figures exemplaires ne sert pas seulement à représenter le passé, mais aussi à proposer une vision de ce qui est attendu dans le futur, et à promouvoir des normes pour le temps présent.

II. UNE ENQUÊTE SUR LE TRAITEMENT DES ACTES DE SECOURS COURAGEUX EN CHINE

Nous utilisons le terme de dispositif pour désigner la succession des étapes nécessaires à la qualification de certains actes comme secours courageux, et à la promotion de leurs auteurs comme acteurs vertueux, par l'intermédiaire d'un agencement d'éléments matériels et langagiers³⁵. Le concept de dispositif nous permet de penser ensemble les éléments, procédures, décisions, discours, qui interviennent du dépôt d'une candidature auprès de l'administration jusqu'à la diffusion d'un récit héroïque dans la presse. Le concept d'assemblage permet quant à lui d'inclure dans l'analyse les pratiques sociales et institutionnelles qui s'articulent au dispositif et les processus qui le débordent³⁶. Il s'agit d'ouvrir le champ de l'enquête aux processus sociaux qui émergent autour du dispositif, tels que les campagnes menées par les personnes déçues de n'avoir pas été reconnues, ou l'activisme judiciaire des professionnels des cours de justice qui montrent au Parti leur engagement vis-à-vis de la mission qui leur est donnée de protéger les secourus reconnus. Nous verrons au cours de la thèse que considérer plus largement ces assemblages est nécessaire pour comprendre le phénomène de reconnaissance.

Le dispositif de récompense des actes « justes et courageux » en Chine est peu connu et n'a pas fait l'objet d'études dédiées en sciences sociales. Deux articles historiques se sont consacrés à la comparaison entre les héros soldats maoïstes et ces nouveaux modèles de moralité citoyenne, dans l'intention de saisir ces derniers depuis leur continuité et différence

³⁴ *Ibid.* p. 130.

³⁵ Dodier, Barbot, 2016, p. 431.

³⁶ Dodier, Stavrianakis, 2018, p. 31 ; Naepels, 2018, p. 305.

avec les figures passées³⁷. Dans la littérature chinoise, le dispositif a presque exclusivement été abordé dans des travaux en sciences juridiques, ayant pour but de qualifier cette institution et de produire des avis d'experts visant son amélioration³⁸. Ainsi, une des tâches de la présente recherche a consisté à découvrir l'étendue du dispositif, la réalité de ses enjeux, ses sphères de pertinence en Chine, ainsi qu'à reconstituer son histoire.

L'une des difficultés de l'enquête tient au fait que les sources disponibles sont presque exclusivement produites à des fins de propagande. La construction de l'objet en lui-même a été laborieuse du fait qu'il apparaît dans un espace public non démocratique. Les sources à disposition ne donnent qu'un aperçu étroit et normatif de la réalité des phénomènes auxquels elles font référence. Des informations sociologiques élémentaires concernant la réalité sociale des pratiques concernées – telles que par exemple : qui sont exactement les personnes en question ? Le phénomène concerne-t-il davantage les campagnes ou les villes ? – sont souvent difficiles à obtenir. Par ailleurs, le discours officiel, centré sur l'exaltation d'une morale, occulte souvent les enjeux réels dont ce dispositif est le pivot. Ainsi, il a fallu décentrer le regard des sources institutionnelles, et élargir l'enquête à d'autres terrains.

Les nombreuses formes d'appropriations informelles du dispositif, ainsi que l'étendue de sa sphère de pertinence, nous ont conduit à étudier des pans très divers de la vie sociale. Outre le fait qu'il concerne des pratiques hétérogènes – les actes récompensés pouvant être des actes d'assistance, de vigilantisme, de secours d'urgence – le dispositif est mobilisé dans le cadre de politiques publiques également distinctes qui relèvent de l'assurance sociale, de la sécurité publique, de la propagande. Sous cet aspect, le dispositif incarne bien l'une des caractéristiques les plus saillantes de l'action publique chinoise : l'importance des capacités d'adaptation rapide des institutions politico-administratives³⁹, qui suppose l'élaboration de politiques passant par un processus changeant, calibré pour la gestion des tensions,

³⁷ Nous reviendrons sur ces articles dans le chapitre I du fait de leur valeur historique. EDWARDS Louise, "Military Celebrity in China: 21 The Evolution of 'Heroic and Model Servicemen'", dans EDWARDS Louise, JEFFREYS Elaine (eds.), *Celebrity in China*, Hong Kong University Press, 2010, p. 35-36; EINWALTER Dawn, "The Limits of the Chinese State : Public Morality and the Xu Honggang Campaign", in ZHAO Suisheng (ed), *China and Democracy : The Prospect for a Democratic China*, Routledge, 2000, p. 173 -187.

³⁸ La base de données CNKI dispose d'archives remontant jusqu'aux années 1950, et compte 79 thèses réalisées entre 2004 et 2017 : en droit civil (53), en droit administratif (13), en éducation politique (6), en théorie du droit et en histoire du droit (5), en philosophie éthique (3), en droit pénal (1) et en droit constitutionnel (1). Dans les archives de la Bibliothèque Nationale, on compte 66 thèses de 2003 à 2017. L'étiquetage est fait différemment, mais on retrouve globalement les mêmes ratios que dans la base CNKI. Le thème le plus souvent abordé dans les thèses est celui de la protection juridique des secoureurs (35% des 66 thèses). En deuxième vient la réparation des dommages produits au cours de l'action (20%). Puis, la question de l'encadrement législatif et des législations locales (17%) et enfin, la question du non agir et de la non pénalisation du non agir (7%). Nous évoquerons ces travaux dans les chapitres III et IV.

³⁹ CABESTAN, 2014, p. 393.

l'expérimentation continuelle, et l'ajustement *ad hoc*. Il fait partie de cette catégorie de politiques qui sont spécialement conçues pour être capables de générer des moyens créatifs et proactifs afin de gérer les changements soudains et l'incertitude⁴⁰, notamment par l'élaboration de moyens performatifs pour répondre aux attentes de la population⁴¹.

Tous ces facteurs ont contribué à rendre difficile l'identification des contours exacts de cet objet qui, publiquement, est le motif d'une abondance de discours concernant l'encouragement du « bien agir » des « bonnes personnes » et de la préservation des « valeurs traditionnelles de la civilisation chinoise ». La nécessité de saisir tous ces enjeux, donc de pousser loin la dimension exploratoire de l'enquête, a prouvé sa pertinence. Le dispositif prend sens lorsque l'on observe son insertion dans la vie sociale de manière large. Séparer ses éléments ou n'en observer qu'un seul ne permettrait pas de saisir ce phénomène complexe. C'est à partir de ses formes d'inscription dans la vie sociale, et en considérant les assemblages de pratiques à son pourtour, que l'on comprend sa pertinence en termes de procédure de reconnaissance.

Cette thèse prend appui sur une enquête qui a notamment été menée à partir de deux séjours en Chine, réalisés aux étés 2015 et 2017. Ces séjours ont permis de prendre contact avec la Fondation nationale et les bureaux des pensions du ministère des Affaires civiles, de consulter la base de données de la Bibliothèque nationale, de faire l'acquisition des documents de source institutionnelle, ainsi que de réaliser des entretiens avec des pékinois et pékinoises. Depuis la France, j'ai mené une enquête sur Internet, en particulier sur le terrain de blogs, ce qui m'a permis de prendre contact avec des individus ayant postulé au titre de secourer courageux. À partir des blogs, archives personnelles et des échanges avec ces individus, j'ai pu reconstituer plusieurs parcours de secourers candidats à la certification. En outre, le travail mené à partir d'une veille de la presse, d'une revue de littérature et d'une série d'entretiens m'a permis d'analyser plusieurs affaires qui ont fortement contribué à problématiser et à publiciser l'intervention secourable. Elles constituent pour certaines d'entre elles des références incontournables sur le sujet, de par leur contribution à la mise en récit publique du problème.

⁴⁰ HEILMANN Sebastian, PERRY Elizabeth J., "Embracing Uncertainty: Guerrilla Policy Style and Adaptive Governance in China", dans Heilmann Sebastian, Perry Elizabeth J., *Mao's Invisible Hand. The Political Foundations of Adaptive Governance in China*, Harvard University Asia Center, Harvard Contemporary China Series 17, 2011.

⁴¹ DING Iza, "Performative Governance", Cambridge University Press, *World Politics*, 72(4), 2020, p. 525-556.

1. Le dispositif et les frontières de sa publicité

La communication au sujet du secours courageux est presque exclusivement prise en charge par des institutions qui appartiennent ou sont guidées par le Département central de la propagande. Cette institution du Parti est à la tête d'une énorme machine qui conçoit et diffuse le discours public qui sera ensuite communiqué par l'ensemble de l'appareil d'État chinois. Elle exerce son autorité tout d'abord sur le réseau des départements de la propagande du Parti, ainsi que sur l'ensemble des administrations, des entreprises et des services d'État qui participent à cette vaste entreprise, parmi lesquels on compte les ministères de la Culture et de l'Éducation, ainsi que l'Agence de presse officielle Xinhua et les chaînes de télévision nationale (CCTV). Elle guide également l'action des principales organisations chargées de la censure, en particulier le Bureau d'État de la radiodiffusion, du cinéma et de la télévision et l'Administration générale chargée de la presse, des publications, de la radiodiffusion, du cinéma et de la télévision. Si le *Quotidien du Peuple* et la Commission centrale d'orientation de l'édification de la civilisation spirituelle sont des institutions de propagande en principe distinctes et de même rang hiérarchique (ce sont des organes directement subordonnés au Comité central du Parti Communiste), ils coordonnent étroitement leurs actions avec le département de la propagande, notamment par le truchement du groupe dirigeant chargé de la propagande et de l'idéologie au sein du Comité central⁴².

⁴² Le Département politique général (DPG) de l'Armée populaire de libération (APL), garant du contrôle du PCC sur l'APL, il est puissant, stratégique et tentaculaire. Responsable de l'endoctrinement idéologique et de la formation politique des officiers et des soldats, il dirige le réseau des commissaires politiques de l'APL. Il exerce un droit de regard essentiel sur l'ensemble de militaires, en réalité de veto si besoin est, sur leur carrière et leur promotion. Le DPG dirige et coordonne les activités des commissions de contrôle de la discipline du PCC au sein des forces armées, de la sécurité, des tribunaux et des prisons militaires. C'est aussi lui qui est responsable des publications de l'APL, en particulier du *Quotidien de l'APL (Jiefangjunbao)*. Cabestan, 2014, p. 381.

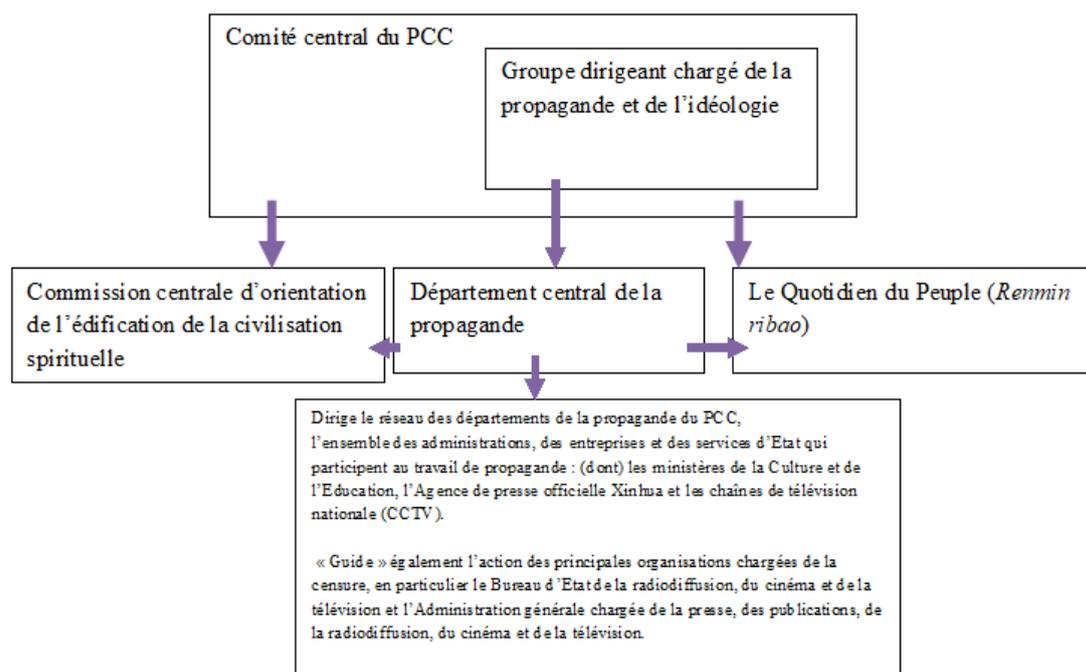


Tableau 1. La place centrale du Département central de la propagande⁴³

De nombreuses institutions participent ainsi à la communication d'un discours qui a été élaboré par le Département central de la propagande, sans être directement placées sous son autorité hiérarchique. David Palmer et Fabian Winiger proposent de considérer la propagande comme un assemblage d'institutions et de modes de communication qui traduisent, coordonnent, et propagent une pluralité de discours. Sous le contrôle direct ou indirect du Département central de la propagande, les universités, grandes entreprises, instituts de recherche, associations professionnelles, médias officiels ou semi-officiels participent ainsi à la diffusion d'un discours de propagande. Il s'agit d'un système étendu avec des modes de coordinations qui ne passent pas simplement par la contrainte hiérarchique ou la censure. On peut donc se représenter le système de propagande comme un réseau de sites de production et de dissémination d'un discours et d'un savoir officiels, comprenant des entités plus ou moins distantes du centre qui participent elles aussi à son élaboration⁴⁴.

Ainsi, si les institutions auxquelles nous allons faire référence ne sont pas sous l'autorité directe du Département central de la propagande, elles apparaissent néanmoins publiquement dans une action conjointe avec celui-ci. Elles participent à la diffusion du discours de

⁴³ Tableau réalisé à partir de Cabestan, 2014, op cit.

⁴⁴ PALMER David, WINIGER Fabian, « Neo-Socialist Governmentality: Managing Freedom in the People's Republic of China », *Economy and Society*, 48:4, 2019, p. 554-578, p. 562.

propagande, même si nous ne pouvons pas documenter les décisions internes qui leur en donnent la charge.

a) Le travail sur les sources institutionnelles

Sur le site de vente d'ouvrages de seconde main en ligne Confucius (*Kongzi jiushuwang* 孔子旧书网), une recherche par mot clé m'a permis d'acheter des ouvrages à diffusion restreinte, s'adressant pour la plupart aux fonctionnaires eux-mêmes ou offerts aux personnes qui obtiennent un titre. Ces documents ont vocation de montrer des résultats et d'attester une fidélité aux missions confiées par le Parti. Il s'agit de 7 recueils de récits édifiants édités sous la direction de fondations de différentes provinces, publiés entre 1995 et 2012. Les documents étudiés qui ont été publiés par la Fondation nationale ont été produits aux dates de changement de régime : aux alentours de 2003 (fin du mandat de Jiang Zemin, début du mandat de Hu Jintao) et de 2012 (fin du mandat de Hu Jintao, début du mandat de Xi Jinping).

Afin d'avoir plus d'amplitude en termes chronologique, j'ai choisi de travailler sur le recueil des modèles récompensés entre 1988 et 2012 par la Fondation nationale⁴⁵, en complétant ces données par celles d'années ultérieures présentes sur son site. J'ai ainsi travaillé sur 573 « récits courts », dont la longueur est comprise entre 200 et 900 caractères chinois. Plusieurs lectures, ainsi que des traductions sélectives m'ont amenée à définir un codage permettant de traiter l'ensemble de ces textes. Le codage a porté sur les points suivants : le profil du héros ou de l'héroïne (genre, âge, Han ou minorité nationale, appartenance au Parti, secteur d'activité ou autre), le fait que l'individu ait été récompensé pour un acte unique ou plusieurs, les motifs de l'intervention ou le signal ayant provoqué l'intervention, le lieu de l'intervention, les dommages subis, les décès, le type de crime concerné en cas d'infraction, le type de secours effectué sinon⁴⁶.

⁴⁵ FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE, *Registre de héros (Yingxiong pu 英雄谱)*, Éditions du Peuple, 2013.

⁴⁶ Le travail sur les comptes-rendus est présenté également en annexe. BLAIS Mireille, MARTINEAU Stéphane, « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches qualitatives* vol 26/1, 2006, p. 1-18.

La même année, la Fondation nationale publie un recueil de portraits plus longs issus des sélections de la période 2000 et 2012⁴⁷. Dans ce recueil, on trouve le portrait de 20 héros et héroïnes. Les récits sont plus détaillés, les textes étant d'environ 2 000 à 3 000 caractères. Ces « récits longs » ont fait l'objet d'une analyse qualitative qui a tiré parti du codage réalisé précédemment. Ces portraits permettent en outre de comprendre la façon dont sont articulés, dans la narration, le récit de l'acte héroïque et le récit de vie de son auteur ou autrice.

Ces recueils ou registres ont été analysés comme l'un des produits du travail de définition et de problématisation effectué par les institutions relativement à ce que sont l'acte méritoire et la justice (*zhengyi* 正义) du peuple qu'elles sont chargées de protéger. Nous abordons ces documents comme des objets historiques, c'est-à-dire comme un produit de l'action des institutions, en prenant en considération leur dimension performative⁴⁸. Ce genre de répertoire définit l'étendue des pratiques et des personnes qu'il est censé décrire. C'est ainsi une manière de proclamer une certaine juridiction sur celles-ci. L'analyse des logiques sous-jacentes à ces listes commémoratives permet de les replacer dans leur environnement institutionnel. Leur articulation au fonctionnement des politiques publiques éclaire la signification qu'elles revêtent pour les institutions qui les ont façonnées et utilisées.

Un recueil de règlements datant de 2003 édité par la Fondation nationale liste tous les règlements locaux promulgués entre 1989 et 2002⁴⁹. Ce document m'a permis d'accéder aux 26 textes de cette époque, qui ne sont souvent plus en ligne. Puis, j'ai consulté sur les sites gouvernementaux correspondants les 18 règlements qui les ont remplacés, publiés entre 2004 et 2017. Il s'est agi d'identifier les changements textuels entre ces deux vagues législatives, en particulier en ce qui concerne les critères de définition de l'acte de secours courageux.

Un ouvrage commémoratif intitulé *La voie du développement de la justice* (*Hongyang zhengyi zhi lu* 弘扬正义之路) publié en 2011 retrace l'histoire du travail effectué par la fondation du Shanxi depuis sa création en 1993. Dans cet ouvrage, la fondation fait référence aux textes législatifs qui donnent une base légale à son travail et aux discours de grands dirigeants qui le

⁴⁷ FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE, *Les héros ordinaires de Chine* (*Zhonghua pingmin yingxiong* 中华平民英雄), Éditions du Peuple, 2013.

⁴⁸ Sur ce point, voir BACCIOCHI Stéphane et al., « Les mondes de la charité se décrivent eux-mêmes. Une étude des répertoires charitables au XIXe et début du XXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2014/3 n° 61-3, p. 28-66, p. 58.

⁴⁹ FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE, *Compilation de lois et règlements pour la justice et le courage* (*Jian-yi-yong-wei fagui tiaoli huibian* 见义勇为法规条例汇编), Éditions chinoises de Chang'an, 2003.

guident. Ce document nous donne accès à la façon dont l'institution se raconte elle-même, au sens qu'elle donne à sa mission, à partir de récits sur son propre parcours, de documents de travail et des comptes-rendus de réunions publiques⁵⁰. Grâce à cet ouvrage, l'inscription du dispositif de récompense dans son environnement institutionnel se précise : le réseau des acteurs impliqués se traduit par des présences au sein des réunions ; les discours rassemblés donnent à voir les justifications apportées à la mise en œuvre de cette politique.

*Le Manuel pour la propagande des actes de secours justes et courageux de la municipalité de Pékin (Beijing shi jian-yi-yong-wei xuanchuan shouce 北京市见义勇为宣传手册)*⁵¹ est un fascicule de 78 pages publié en 2006 que j'acquiers pour moins de 2 euros auprès d'un fonctionnaire retraité. Ce manuel s'adresse aux employés du bureau des pensions du Ministère des affaires civiles, l'institution chargée de recevoir les dossiers de demande de titre et de s'occuper de la certification de ces actions de secours à Pékin. Il contient des règles d'identification et de qualification des faits relevant de la certification, des outils (nature des documents attendus, délais...) qui guident les employés dans leur confection de leur travail qui a la nature d'une production juridique *ad hoc*.

Les sources institutionnelles – règlements, discours officiels, ouvrages commémoratifs, résultats des sélections publiques – dessinent une perspective particulière sur la mise en œuvre de l'action publique, les préoccupations et les normes valorisées par l'autorité. Les recueils de portraits de secourus et secourues représentent ce que le dispositif rend activement visible. Le travail sur les textes réglementaires et autres publications officielles a été complété par des entretiens téléphoniques conduits auprès des bureaux des pensions du ministère des Affaires civiles à Pékin, ainsi qu'avec la Fondation nationale pour la justice et le courage afin de tester et d'approfondir l'interprétation du travail de ces instances.

L'accès aux logiques internes s'est révélé difficile. Les obstacles à l'enquête – opacité et réticence à la publicité, refus de diffuser des données systématiques et de formuler une parole officielle générale – ont cependant été eux-mêmes riches d'enseignement sur le fonctionnement de ces organisations. Les contraintes de circulation de la parole ont révélé une partie de ses logiques et contours institutionnels.

⁵⁰ HUANG Huanying (dir), *La voie du développement de la justice (hongyang zhengyi zhilu 弘扬正义之路)*, Éditions populaires du Shanxi, Association des éditeurs du Shanxi, 2011.

⁵¹ BUREAU DES PENSIONS DU MINISTERE DES AFFAIRES CIVILES, *Manuel pour la propagande des actes justes et courageux de la municipalité de Pékin (Beijing shi jian-yi-yong-wei xuanchuan shouce 北京市见义勇为宣传手册)*, 2006.

b) Les contours de ce qui a été rendu public déterminent les frontières de ce qui peut ou non être communiqué

La Fondation de la capitale liste sur son site internet les numéros de téléphone des stations de travail à contacter pour chaque arrondissement de Pékin pour obtenir des renseignements au sujet de la politique de certification et de rétribution. Ces numéros sont ceux des bureaux des pensions du ministère des Affaires civiles au niveau de l'arrondissement (*minzhengju youfuke* 民政局优抚科). Les employés gèrent les dossiers des secoureurs aux côtés de ceux des militaires et policiers blessés au cours de leur fonction. J'ai contacté par téléphone 6 des 16 bureaux de Pékin⁵². Les employés des Affaires civiles répondent volontiers aux questions mais demeurent silencieux ou vagues au sujet des informations qui ne sont pas rendues publiques ou bien qui sont trop précises. La majorité de mes interlocuteurs se disent non spécialistes du sujet. Ils acceptent de me donner des approximations du nombre de dossiers traités dans l'année, mais ne sont pas enclins ou en mesure de me donner un nombre exact. De même, ma demande d'accès à des documents ou à des interlocuteurs plus spécialisés est refusée avec politesse. Lorsque je tente de me rendre physiquement au bureau des pensions, je suis accueillie puis raccompagnée cordialement jusqu'à la sortie : on me dit qu'il s'agit d'informations sensibles, il faut respecter les informations privées des personnes concernées, et je ne suis pas du pays (« tu comprends bien que l'on ne pourrait pas en tant qu'étranger poser ces questions dans ton pays non plus »)⁵³.

À Pékin, les bureaux de la Fondation nationale se trouvent au sein du ministère de la Sécurité publique, place Tian'anmen. S'il est impossible de venir frapper à la porte, il est possible d'avoir des conversations au téléphone avec la personne qui assure la permanence à ce numéro-là. C'est la seule personne à Pékin dont la fiche de poste est exclusivement dédiée à cette fonction. Je comprends rapidement que les discussions que je peux avoir doivent être motivées et encadrées par des questions précises liées aux informations qui sont déjà disponibles et existantes : « On ne reçoit pas de rendez-vous en face à face, c'est tout petit là où nous sommes, nous avons déménagé. Mais si tu vois une information sur internet que tu ne

⁵² Arrondissements de Fengtai, Dongcheng, Shijingshan, Fangshan, Tongzhou, Shunyi à Pékin.

⁵³ Journal de terrain 2015, Pékin, page 30, 15 août 2015.

comprends pas, tu peux téléphoner pour que l'on t'explique, par exemple au sujet des dispositions juridiques ou autres. Tu peux rappeler »⁵⁴.

L'ensemble de ce qui est rendu visible par la production législative, par les cérémonies de récompense, par les prises de parole publiques des personnes accréditées, et par les comptes rendus publiés dans la presse ou édités en livre de ces événements dessine en creux la frontière de ce qui demeure inaccessible. Que ce soit l'enchaînement des prises de décision antérieures, les mises en récit qui ont précédé, les formulations abandonnées, le profil des personnes dont le dossier a été refusé ou dont l'histoire n'est pas parue dans la presse,... mais aussi l'ensemble plus large du phénomène social du secours courageux, qui n'est alors accessible qu'à travers sa mise en récit officielle.

La demande d'information, en soi, va à l'encontre du fonctionnement du dispositif qui produit lui-même l'information à son sujet. Je me rends sur les lieux de la salle de cérémonie dédiée au secours courageux rue Niujie dans l'arrondissement de Xicheng à Pékin. Au numéro 15 je trouve une discrète plaque indiquant la salle de cérémonie. La porte principale de l'immeuble est bloquée par un antivol posé de l'extérieur. Je ne peux m'y introduire que par une porte plus petite juste à droite de celle-ci. Avant que je ne m'engage dans l'entrée, un grand gardien habillé de noir me bloque le passage. Il s'adresse à moi avec un accent épais, difficile à comprendre. Je distingue néanmoins les mots « pas de passage » et « bureau des Affaires civiles (*minzhengju* 民政局) », mots que je répète après lui pour être sûre de comprendre. Je repère une hôtesse d'accueil un peu plus loin à qui je fais signe. À ma demande de contact, elle répond « On ne s'occupe pas de ça » et m'indique que c'est le ministère des Affaires civiles qui gère le bâtiment et à qui il faut s'adresser. La salle de cérémonie à Pékin a pignon sur rue mais n'est pas publique, à tel point que je ne peux même pas accéder au hall de l'immeuble⁵⁵.

Les portes fermées à la communication dessinent par la négative la façon dont l'information peut et doit circuler : qui peut mettre en récit, livrer une parole, recevoir cette parole ? Malgré l'apparente publicité du dispositif et sa vocation même à diffuser des formes de valorisation de conduites exemplaires, il s'avère difficile d'avoir accès aux récits détaillés de l'expérience des acteurs concernés sans disposer d'une accréditation officielle. La nécessité de détenir une accréditation ou une lettre de recommandation se manifeste à moi lors de mes tentatives

⁵⁴ Entretiens 2015, Pékin, Fondation nationale, 7 août 2015 (téléphonique), p. 4.

⁵⁵ Journal de terrain 2015, Pékin, page 33, 17 août 2015.

infructueuses d'obtenir un rendez-vous, mais également lorsque j'essaie de prendre contact avec une personne récompensée. L'une d'entre elles, dont je retrouve le numéro grâce à son unité de travail dans le parc de Longtan le formulera ainsi : « Je ne reçois pas d'interview de particulier (*wo bu jieshou siren caifang* 我不接受私人采访) »⁵⁶. L'espace de parole s'avère ainsi restreint aux institutions concernées par le dispositif et désignées dans les textes. C'est même, précisément, lorsque la porte se ferme que la personne capable de délivrer l'information que je cherche se révèle. En d'autres termes, c'est lorsque j'essuie un rejet que je sais que je parle à la bonne personne, ce qui me permet d'identifier en pratique les bureaux concernés par le dispositif et de nourrir mon enquête de cette information, dépassant la mention vague aux « départements concernés (*youguan bumen* 有关部门) » faite dans les règlements.

Les tentatives en partie infructueuses de prise de contact directe avec les institutions permettent ainsi d'identifier en creux la nature et le fonctionnement particulier de la publicité propre au dispositif. Ici, le caractère officiel et la forte communication publique, règlements à l'appui, ne riment pas avec accessibilité du grand public, ni la comptabilité (*accountability*) des pouvoirs publics sur les procédures qui sous-tendent les sélections. Ce facteur se traduit par une culture de la défiance vis-à-vis de toute prise de parole non autorisée, même chez les personnes récompensées.

Le processus est fermé et les différentes institutions qui y prennent part forment une sorte d'audience locale dont les logiques et contours ne me seront accessibles que lorsque j'aurais accès aux matériaux produits par des citoyens récompensés eux-mêmes. Cette expérience d'enquête évoque une forme de contrôle et de vigilance qui pèse sur ce dispositif, ce dernier apparaissant alors tout sauf anodin.

2. Accès au dispositif à travers son appropriation : études de cas, Internet et entretiens

Si l'accès par les voies officielles a été très limité, l'analyse du dispositif a été rendue possible par l'étude de ses usages, à mesure de sa diffusion au sein de la société chinoise. Les

⁵⁶ Journal de terrain 2015, Pékin, page 20, 10 août 2015.

instruments d'action publique gagnent à être observés à travers l'usage qu'en font les citoyens, ce à quoi invitent notamment les travaux d'Isabelle Thireau et Hua Linshan à propos du Bureau des lettres et des visites. Le recours à cet espace de parole par les citoyens chinois contribue à le définir et le modeler. La réception des plaintes a pu conduire à la répression, mais a aussi participé à la formation de l'État (les modes d'évaluation créés pour classer et traiter les plaintes conduisent à la création de nouveaux bureaux, le parcours de dossiers redessinent les rapports hiérarchiques...), influant sur l'action politique, et mettant en relation gouvernants et gouvernés (la prise de parole représentant pour l'un la compétence à dire ce qui a été subi et à demander justice, et la légitimité de l'autre à y répondre)⁵⁷.

J'ai pu me rapprocher du dispositif à partir de ses usages et de ses appropriations dans la vie quotidienne, dans les imaginaires culturels, les débats juridiques. L'enquête m'a permis d'identifier la multiplicité des espaces et des moments, débats médiatiques et juridiques, affaires, discussions ordinaires en coprésence ou sur des forums en ligne, fictions écrites et télévisuelles, au sein desquels la catégorie de « voir le juste et agir avec courage » a progressivement été mobilisée et où une grande pluralité d'acteurs ont donné sens aux dispositions de récompense.

En Chine, les premières plateformes d'échanges sur Internet sont mises en place dans le courant des années 1990. Les blogs se développent au début des années 2000, puis les réseaux sociaux de manière plus générale. À partir de 2010, les plateformes de microblogs (*Weibo* 微博) gagnent en popularité. Les fournisseurs d'accès à Internet sont des entreprises à capital exclusivement chinois et sont placées sous le contrôle de l'État, ce qui permet des interventions régulières sur le plan industriel et politique. Les communications sur Internet font l'objet d'un contrôle fort : selon le principe de responsabilisation des intermédiaires, ce sont les opérateurs qui doivent embaucher des modérateurs pour contrôler le contenu en ligne et supprimer les propos politiquement sensibles. Le contrôle d'Internet est changeant et s'adapte à ce qui est jugé sensible par le Département de la propagande et le ministère de la Sécurité publique⁵⁸.

Néanmoins, les travaux de Sérine Arsène en 2008 ont montré la richesse de l'étude des échanges en ligne. L'autrice montre qu'une grande part des discussions en ligne se préoccupe

⁵⁷ THIREAU Isabelle, HUA Linshan, *Les ruses de la démocratie*, Seuil, L'histoire immédiate, 2010.

⁵⁸ ARSENE Séverine, « L'opinion publique en ligne et la mise en ordre du régime chinois », *Participations*, 2017/1 n°17, p. 35-58.

de ce qui est appelé les « problèmes sociaux » : des scandales impliquant des violences physiques ou morales tels que les crimes violents. Au fil des cas traités dans les discussions, un système de normes est établi par tâtonnement. L'autrice décrit le souci de vérité, de modération et de respect porté par les internautes, sensibles au degré de surveillance dans cet espace mais aussi à la responsabilité qui accompagne la prise de parole publique. Par ailleurs, Internet est aussi l'endroit de l'expression d'émotions extrêmes de colère et d'indignation. L'autrice décrit ainsi cet espace davantage comme une opportunité individuelle d'exprimer ses émotions que comme un outil collectif permettant de soumettre au débat des opinions divergentes⁵⁹.

Pour étudier les discussions en ligne sur le secours et sa récompense, j'ai analysé les échanges (billets et commentaires) publiés sur trois blogs de secoureurs ayant fait l'expérience immédiate d'une situation d'agression au cours de laquelle ils sont intervenus, dont deux ont obtenu un titre de secoureur courageux. Il s'agit des blogs de Zhao Yu, de Hui Yingke, et de Mou Jie, aux degrés de célébrité variable. Le blog de Zhao Yu est connu médiatiquement, en particulier dans la presse juridique ; celui de Hui Yingke est un blog professionnel qui lui sert de carte de visite en tant qu'avocat ; celui de Zhang Jie est très peu visible et lui sert de plateforme de documentation et de relais d'information dans le cadre de sa campagne de recherche de reconnaissance.

Ce front d'enquête m'a permis de considérer le travail normatif (évaluations, attentes, préhension...) des individus autour du dispositif⁶⁰. Dans le cas de Hui Yingke, le parcours complet de son dossier de candidature au sein de la province a pu être retracé à partir des éléments publiés sur son blog, d'articles de presse et d'entretiens avec lui-même. Dans le cas de Mou Jie, il s'est agi de travailler sur toutes ses tentatives infructueuses d'interpellation aux autorités. Ces cas ont été choisis du fait de l'importance des matériaux de première main collectés à leur sujet, permettant de retracer une chaîne d'écriture entière, et de situer une dizaine de représentations de l'action dans le temps et l'espace. Ces deux cas nous permettent, au côté des documents institutionnels et des entretiens menés avec les employés des bureaux, de mieux comprendre le dispositif, sa légitimation, en abordant le répertoire normatif des acteurs qui est mobilisé et s'élabore à son propos, c'est-à-dire l'ensemble des attentes normatives sur la finalité du dispositif et sur ses principes de mise en œuvre, auxquels se

⁵⁹ ARSENE Séverine, « Les discussions en ligne en Chine. Développement collaboratif de normes spécifiques pour l'expression individuelle », *Perspectives chinoises* 2008/2, p. 88-99, p. 89.

⁶⁰ DODIER Nicolas, BARBOT Janine, « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2016.

réfèrent les acteurs dans leurs évaluations de celui-ci, ainsi que les jugements produits en relation avec ces attentes⁶¹. L'attention est portée sur la façon dont les acteurs construisent le caractère intelligible ou légitime de leur positionnement vis-à-vis du dispositif ou des différents moyens qu'ils identifient pour obtenir reconnaissance.

L'enquête a ainsi pris appui sur plusieurs études de cas. Le but sous-jacent étant moins de généraliser à partir d'un cas particulier, ou de déduire une règle au sujet de la certification ou du fonctionnement du dispositif en général, que d'identifier des schèmes de fonctionnement à partir de leurs articulations pratiques concrètes au sein du cas singulier. L'étude d'un cas isolé n'entend pas servir à démontrer une règle générale, mais fournit plutôt, dans le cadre de l'enquête, « l'occasion de mettre en relation les éléments disjoints d'une configuration qui est au départ indéchiffrable et même impossible à repérer, et qui pour cela fait problème »⁶². Le cas est un fragment ou une étape de l'analyse, dont les conclusions, même provisoires, permettent de renforcer l'interprétation et de mettre à l'épreuve les connaissances acquises par ailleurs. L'étude de cas est le moment où entre en jeu la question de l'interprétation comme un problème à résoudre, au sein d'une élaboration théorique plus large⁶³. Pour reprendre la formule de Jean-Claude Passeron et Jacques Revel : « Le travail qu'appelle alors la réflexion sur le cas et la décision à laquelle elle est requise d'aboutir, consiste moins en une révision de la règle que dans la construction d'une configuration problématique – un cas de conscience – dont la solution appelle la prise en compte des circonstances – des topiques – qui en font la singularité. L'exercice est soustrait du même coup à l'espace de la déduction nomologique, qu'il suspend, pour appliquer à une situation particulière des arguments pratiques »⁶⁴. Ces cas représentent pour les acteurs eux-mêmes un moment de concertation, passant par un retour réflexif sur les normes, les règles, les pratiques, et leur agencement possible à la lumière des circonstances qu'une situation particulière impose de prendre en compte dans la formulation d'un jugement.

Enfin, l'enquête par entretiens menée lors de mes séjours de terrain en Chine m'a permis d'interviewer des informateurs experts, et notamment deux historiens du droit. J'ai également pu m'entretenir avec un avocat et un intervenant social. J'ai en outre réalisé des entretiens avec 22 habitants de Pékin, rencontrés par l'intermédiaire d'amies ainsi que de la publication

⁶¹ *Ibid.*

⁶² PASSERON Jean-Claude, REVEL Jacques, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », dans Jean-Claude Passeron, Jacques Revel (dir.), *Penser par cas*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Enquête/4, 2008, p. 19.

⁶³ *Ibid.* p. 20.

⁶⁴ *Ibid.* p. 20.

d'une annonce en ligne⁶⁵. Ces derniers entretiens ont été menés pour documenter des expériences ordinaires de situations de secours (ou de défaut de secours) vécues dans les lieux publics urbains, ainsi que la perception de récits de cas rapportés en entretien, mais également pour recueillir des jugements relatifs aux mesures de récompense mises en place par les autorités. Dans la thèse, ces entretiens apparaissent comme des sources précieuses afin de comprendre les enjeux de réciprocité et de reconnaissance interpersonnelles au sein des rapports en public en Chine. Ces entretiens ont également permis de nourrir et de compléter ma lecture de la presse chinoise, et de confirmer l'importance de certaines affaires médiatiques repérées par ailleurs.

3. Une réflexion transversale sur la dimension juridique de la reconnaissance du secours courageux

Le phénomène juridique participe de la reconnaissance du secours courageux. Premièrement, les textes législatifs confèrent une légitimité à ce qui est entre autres un instrument de la propagande. En effet, depuis les années 1980, le Département central de la propagande qui travaillait jusque-là à partir de directives secrètes et sans bases légales, a dû s'appuyer sur des règlements, des avis et des décisions publiques, détaillées et spécifiques. Ces textes sont issus du Conseil des affaires de l'État ou bien des assemblées locales, ce qui donne plus d'autorité aux politiques de propagande et donne l'apparence d'une séparation entre Parti et État⁶⁶.

D'autre part, les professionnels des cours de justice sont appelés par le Parti à œuvrer dans le sens des politiques de rétribution, en prononçant des jugements généreux en termes de répartition des responsabilités de réparation des dommages subis par le secouré ou la secouréuse, et en se montrant tolérant à l'endroit des actes de légitime défense violents mais définis par l'administration comme bien intentionnés. Les ministères de la justice et le Département de la propagande appellent les professionnels de la justice à jouer le rôle de

⁶⁵ Cette enquête est présentée en annexe.

⁶⁶ Brady, 2006, p. 104.

« partenaires » contribuant à porter la « cause » du secours courageux, et pour cela à s’engager bénévolement pour la défense des intérêts des secoureurs et secoureuses reconnus. Les débats au sujet du rôle du droit dans le gouvernement du secours à autrui, que ce soit par la pénalisation du défaut de secours ou par la protection des secoureurs, mobilisent la figure du secoureur courageux. Pour ces nombreuses raisons, la sphère juridique est un lieu où les mesures de rétribution sont discutées et prennent sens.

En outre, l’administration de justice est parfois incitée à participer à des tâches de propagande. La Cour suprême et le Parquet populaire suprême sont des institutions qui ont, en plus de leurs fonctions judiciaires, le rôle de prendre en charge des missions de propagande, notamment en ce qui concerne les actes de secours courageux. Ainsi, le Centre du cinéma et de la télévision du Parquet populaire suprême a participé à la production d’une série télévisée diffusée en *prime time* sur CCTV en 2015 faisant du quotidien d’une fondation pour la justice et le courage le sujet principal⁶⁷.

Le phénomène de reconnaissance des actes courageux donne ainsi accès à la façon complexe dont le droit s’inscrit dans la société, ses dynamiques de transformation, de critique, de pouvoir. Dans les travaux sinologiques, le droit est souvent abordé comme un instrument pour la politique. En effet, la compétence réglementaire de l’exécutif est très étendue, ses limites souvent dépassées, et le changement de politique, même rapide, peut être sous-tendu par une base légale. Dans le domaine juridique, l’accent est mis sur la médiation, l’informalité dans la gestion des litiges et le populisme judiciaire⁶⁸. Des autrices telles que Eva Pils montrent l’importance des approches discrétionnaires pour la gestion des problèmes sociaux, en particulier à partir de la prise de pouvoir de Xi Jinping en 2012⁶⁹.

⁶⁷ « Ne me laisse pas voir (*Bie rang wo kanjian* 别让我看见) », CCTV, 2015. Cette série a été produite conjointement par CCTV, le Centre du cinéma et de la télévision du Parquet populaire suprême, Beijing Yujing Jiangshan Film et Television Culture Development Co., Ltd., Shaanxi Radio and Television Station, et Shaanxi Cultural Industry Investment Holdings (Group) Co., Ltd. Dans cette série, un policier en fin de carrière, son jeune successeur, une bénévole anciennement bénéficiaire d’un acte de secours courageux, ainsi qu’une avocate et une journaliste se trouvent à collaborer afin de rétablir justice : un jeune secoureur a été emprisonné à tort, tandis qu’il était parti à la poursuite de criminels. En prison, sa santé se détériore, et ces protagonistes œuvrent, dans le cadre de la fondation dont la charge a été transmise à l’ancien policier, pour qu’il soit reconnu en tant que héros.

⁶⁸ HEILMANN Sebastian, PERRY Elizabeth J., “Embracing Uncertainty: Guerrilla Policy Style and Adaptive Governance in China”, dans Heilmann Sebastian, Perry Elizabeth J., *Mao’s Invisible Hand. The Political Foundations of Adaptive Governance in China*, Harvard University Asia Center, Harvard Contemporary China Series 17, 2011 ; BALME Stéphanie, “Chine, les visages de la justice ordinaire. Entre faits et droit”, *Presses de Sciences Po*, 2016.

⁶⁹ PILS Eva, « Rule-of-Law Reform and the Rise of Rule by Fear in China », dans Chen Weiseng et Fu Hualing, *Authoritarian Legality in Asia*, Cambridge University Press, July 2020, p. 90-113.

Le Parti est en face d'un double défi : le droit permet de développer une stabilité dans le pays, et constitue une source de légitimité et de développement économique, mais en même temps, le droit peut aussi développer une indépendance gênante lorsqu'il devient opposable au pouvoir et non plus garant de son autorité. Aujourd'hui, la Chine présente ce que Fu Hualing décrit comme un système judiciaire dual. Les réformes juridiques en cours, d'une ampleur sans précédent depuis les réformes initiées il y a 40 ans, sont prises dans un paradoxe : « Il existe un "État discrétionnaire" (*prerogative state*) au sein duquel les dirigeants autoritaires gouvernent de manière efficace en fonction des opportunités politiques, tout en laissant les affaires courantes aux règles juridiques conventionnelles »⁷⁰.

Le Parti se charge de gérer les problèmes importants et politiquement sensibles (la gouvernance des médias, les affaires ethniques et religieuses, les conflits de masse, la corruption de grande ampleur ...) à travers des méthodes extra-légales. Les éléments d'exception forment une longue liste régulièrement actualisée sur lesquels le droit et les institutions légales n'ont que peu ou pas de contrôle. Plusieurs auteurs utilisent d'ailleurs la formule de « *turn against law* » pour désigner ce recours croissant aux médiations extrajudiciaires pour régler des litiges et cette instrumentalisation politique du droit, à rebours de ce que les réformes des années 1980-1990 avaient commencé à construire⁷¹.

Néanmoins, en parallèle de ce régime d'exception, il existe un système judiciaire qui ne peut pas être réduit à un instrument pour le système politique. Celui-ci est favorable aux réformes et semi-autonome, en particulier dans le domaine du droit privé où les tribunaux évoluent dans un large domaine de liberté au sein des paramètres fixés par le Parti tout en prenant en compte les facteurs d'ordre politique dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire⁷². Fu Hualing décrit une tension méthodologique dans le champ des études sur le droit chinois entre les travaux qui se concentrent sur les pratiques judiciaires classiques et ceux qui se concentrent sur l'exceptionnalisme de la Chine :

Le droit chinois, à l'image des réalités politiques et socio-économiques de la Chine, prend des formes différentes. Il est extrêmement compartimenté et, selon l'endroit où on le touche, on découvre un nombre croissant d'espaces dans lesquels le droit est en grande partie non pertinent,

⁷⁰ FU Hualing, « Editorial – Dualité et lutte pour l'autonomie du droit en Chine », *Perspectives chinoises*, 2019/1, Droit et justice en Chine : tensions, mutations et débats, p. 4-8, p.5.

⁷¹ MINZNER Carl F., "China's Turn Against Law", *The American Journal of Comparative Law*, automne 2011, vol 59, no 4, p. 935-984 ; LIEBMAN Benjamin L., "Legal Reform: China's Law-Stability Paradox", *Daedalus*, printemps 2014, vol 143, no 2, Growing Pains in a Rising China, p. 96-109.

⁷² FU Hualing, « Editorial – Dualité et lutte pour l'autonomie du droit en Chine », *Perspectives chinoises*, 2019/1, Droit et justice en Chine : tensions, mutations et débats, p. 4-8, p. 6.

des pièges juridiques où un fin voile de légalité tente de dissimuler la répression politique, et des pratiques juridiques se situant à différents niveaux d'institutionnalisation qui sont largement compatibles avec leurs équivalents dans n'importe quel autre système judiciaire mature.⁷³

Ainsi, il s'agit de considérer le droit et le système judiciaire de façon nuancée : ni complètement autonome, ni complètement internalisé ou instrumentalisé. Cette approche nous incite à considérer avec nuance les façons dont la procédure judiciaire est affectée par la politique de reconnaissance du secours courageux, mais aussi dont le droit participe en retour à permettre et cadrer celle-ci. Sur notre terrain, le droit, à la fois source de légitimation normative de l'autorité et porteur d'effets idéologiques, est aussi au cœur de pratiques sociales et une entrée privilégiée dans l'analyse de la constitution du social.

Plusieurs affaires en Chine ont contribué à définir, faire émerger, et à configurer le secours à autrui comme problème public. Il s'agit d'affaires connues qui représentent des causes plus larges : les bons samaritains victimes d'escroquerie (Peng Yu en 2005), l'immoralité de celles et ceux qui se sauvent en face du danger (Fan Meizhong en 2008), le péril moral constitué par la non assistance (Yueyue en 2011), les « héros versant sang et larmes » car leur acte de défense a été jugé comme disproportionné (Zhao Yu en 2019). Nous avons également enquêté sur d'autres affaires, à l'espace de publicité beaucoup plus restreint, mais qui révèlent elles-aussi la place constitutive du phénomène juridique en la matière.

Nous avons analysé ces affaires en reprenant des éléments de la méthode de la sociologie des affaires. Cette sociologie cherche notamment à identifier les acteurs de l'affaire, les voies de son développement, ses modalités et opérations de formalisation, son espace de déploiement, ainsi que des questions relatives à la façon dont elle s'inscrit dans l'histoire d'une cause : permet-elle de clarifier des catégories ? De qualifier ou de trancher des incertitudes ? Produit-elle de nouvelles situations sociales ? Permet-elle de formaliser des changements dans les catégories morales ou institutionnelles ? Produit-elle de nouveaux récits normatifs et fondateurs ? Ce cadre méthodologique a notamment été développé par Élisabeth Claverie pour comprendre comment un procès devient une affaire, et une affaire judiciaire devient le mode d'exemplification d'une cause⁷⁴ : quelles sont les voies de la montée en généralité à partir d'un cas particulier pour dénoncer un scandale, établir une vérité et justifier un engagement ? L'ouvrage collectif *Affaires, scandales et grandes causes* présente la forme affaire comme une articulation proprement politique capable de relier, par généralisations

⁷³ *Op cit.* p.7.

⁷⁴ CLAVERIE Élisabeth, « Procès, affaire, cause. Voltaire et l'innovation critique », *Politix* 26, 1994.

successives, le sentiment d'injustice d'une personne ordinaire et la possibilité pour elle que cette injustice soit vue, reconnue, représentée, au terme d'épreuves, d'engagements, de péripéties sociales, par un collectif que cette personne ou ses proches ont été capables de mobiliser⁷⁵. La forme affaire conduit en outre à modifier les agencements d'un « allant de soi » et à configurer autrement, au moins comme alternative, un état de choses ou certains de ses éléments (inversion des jugements portés, modification de l'agencement des descriptions...). Par ailleurs, cette approche nous permet d'aborder l'espace public créé par les affaires de façon assouplie, c'est-à-dire qu'il ne va pas être décrit *a priori* mais à partir de son fonctionnement pratique effectif dans les situations étudiées : « Si les affaires suscitent ou appellent la création d'un espace public, ce dernier ne peut donc être réifié ou décrit en termes de structures, de normes ou d'institutions. L'espace de communication où se déploient les affaires semble souvent autoengendré, défini par les acteurs au cours de la lutte contre l'injustice »⁷⁶. Au sein de cette configuration, le processus judiciaire n'a pas seulement le statut d'une épreuve dans l'espace public, et le procès gagne à être abordé comme l'aboutissement d'une procédure judiciaire, ce à quoi nous invite la sociologie du droit⁷⁷.

Fruit d'une nécessité liée au phénomène observé lui-même sur les différents terrains de la thèse, j'ai essayé d'adopter une approche du droit sensible à la façon dont le droit est articulé aux pratiques sociales, constitue la réalité sociale et est constitué par elle ; en est un constituant important sans en être un déterminant univoque – dans le but de saisir à la fois la façon dont le droit peut être présent dans les relations sociales, mais aussi comment il peut être lui-même le produit de celles-ci⁷⁸. Il s'agit d'aborder la légalité comme un élément constitutif de la société, en tant qu'ensemble de schèmes cognitifs et de ressources qui participent de la définition et de la structuration des relations. Dans cette approche, à chaque fois qu'un événement est interprété en termes juridiques, que ce soit pour l'approuver ou le critiquer, pour se l'approprier ou y résister, de la légalité est produite. Nous appréhendons alors la légalité non pas comme si elle était insérée *a priori* dans les situations, mais plutôt en

⁷⁵ BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Élisabeth, « Du monde social en tant que scène d'un procès », Boltanski Luc, Clavierie Élisabeth, Offenstadt Nicolas, Van Damme Stéphane (dir), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Stock Les essais, 2007, p. 397.

⁷⁶ OFFENSTADT Nicolas, VAN DAMME Stéphane, « Une longue histoire », dans Boltanski Luc, Clavierie Élisabeth, Offenstadt Nicolas, Van Damme Stéphane (dir), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Stock Les essais, 2007, p.14.

⁷⁷ ISRAËL Liora, MALATESTA Maria, « La défense à l'épreuve. Se faire l'avocat de causes illégitimes au XXème siècle », *Le Mouvement Social* 2012/3, n° 240, p. 3-7.

⁷⁸ ISRAËL Liora, « Question(s) de méthodes. Se saisir du droit en sociologue », *Droit et société*, vol. 69-70, n° 2-3, 2008, p. 381-395.

tant qu'elle est constituée par l'intermédiaire d'invocations répétées de la loi et du droit⁷⁹. La sociologie du droit participe ainsi à une sociologie qui est à la fois sociologie morale, sociologie politique et sociologie de l'État, en donnant à voir chevauchements et concurrences, transformations, disputes pour définir des domaines de pertinence entre ces domaines d'action et d'autorisation à définir ce qui vaut, ce qui est juste, ce qui est normal, ce qui est requis, ce qui doit être reconnu, et donc comment se constituent et se découpent, en pratique, les frontières, et les passages de l'une à l'autre sphère.

II. PLAN DE THÈSE

Le dispositif s'institutionnalise comme un moyen de lutte contre le crime à la fin des années 1980. Dans un contexte de recomposition des activités de police et de changement des moyens de l'identification des citoyens, le dispositif récompense des interventions correspondant notamment à des activités de vigilantisme. Nous verrons dans le chapitre I les décisions politiques et les discours qui encadrent l'institutionnalisation et la mise en place du titre à cette époque.

Le dispositif représente une nouvelle manière de distinguer entre les conduites. Par le passé, les membres activistes, personnes habilitées à participer à l'ordre étaient formées par le Parti localement. Le chapitre II explore en détail la procédure de certification et de promotion des actes courageux, à travers, notamment, une étude de cas ainsi que des textes officiels au sujet de la mise en place d'un concours national. Cette procédure, qui se base notamment sur la mise en récit d'un cas exemplaire et sur l'imputation d'une « bonne intention », contribue à un

⁷⁹ EWICK Patricia, SILBEY Susan, « La construction sociale de la légalité (traduction de Guilhem Cassan, Daniel Didier, Édouard Gardella, Liora Israël, Romain Lutaud, Carine Ollivier, Jérôme Péliasse, Matthieu Pujuguet, Julien Souloumiac, Marie Trespeuch, Gérôme Truc, Be », *Terrains & travaux*, 2004/1 n° 6, p. 112-138.

gouvernement au sein duquel l'injonction politique est transmise à travers l'exemple et non la règle.

Au terme de la procédure, les personnes détentrices d'un titre peuvent obtenir des droits et des avantages particuliers, notamment en termes d'accès à une assurance sociale. Dans le chapitre III, nous présentons les actes de secours récompensés après 2001, n'impliquant pas un fait criminel, ainsi que la façon dont les mesures de récompense s'intègrent et complètent les politiques sociales mises en place après 1990. Nous verrons que la rétribution du secours courageux dépend de la contribution de nombreux acteurs, privés et juridiques. La reconnaissance du sauveteur dépend ainsi de l'articulation du dispositif dans un assemblage plus large de pratiques, mais aussi de sa coexistence avec une forme politique de redistribution basée sur des principes discrétionnaires.

Le secours courageux est défini comme un acte hors norme, zélé, récompensé en vertu de ce « courage » qui l'extrait du droit commun et lui donne accès à des droits spéciaux. Le courage est défini à la fois par le sacrifice réalisé, mais aussi par le fait qu'il dépasse un devoir légal. En effet, la définition du secours courageux exclut les actes dont l'omission pourrait être punie judiciairement ou administrativement. Dans le chapitre IV, nous présentons la façon dont le droit définit les périmètres de l'acte de secours requis légalement.

La sanction administrative ou judiciaire pour non assistance, ainsi que la reconnaissance du secours courageux, sont évoqués comme des moyens possibles de définir et d'encourager l'intervention auprès d'autrui, ainsi que de formuler des attentes en ce sens. Ces modes de gouvernement gagnent donc à être pensés en regard de la culture civile. Nous verrons dans le chapitre V que dans les interactions urbaines, l'assistance est mise en lien avec des enjeux de reconnaissance et de réciprocité dans les rapports civils. L'envie d'intervenir au secours d'autrui dépend des voies disponibles de publicisation du geste et des garanties qui peuvent être mises en place afin de garantir sa bonne réception. L'enjeu de recréer les conditions de possibilité de l'engagement apparaît notamment à travers des pratiques cherchant à documenter l'intervention en cours et à recréer une publicité *ad hoc* autour de celle-ci.

Le secours à autrui, sa pertinence, sa désirabilité, sa définition, sont ainsi liés à des conditions de publicité, de réception et de rétribution. Le parcours singulier d'un individu qui cherche à être reconnu pour une intervention qu'il a menée dans les années 1990 est l'objet du dernier chapitre de cette thèse. Cette étude de cas nous permet d'avancer dans la compréhension des

enjeux de la reconnaissance d'un acte de secours courageux à l'époque contemporaine, ainsi que la façon dont celle-ci est conditionnée par des facteurs judiciaires, interpersonnels et médiatiques.

CHAPITRE I

INSTITUTIONNALISATION DE LA RÉCOMPENSE DE CITOYENS COURAGEUX EN CONTEXTE POST- MAOÏSTE

La politique de rétribution des « masses justes et courageuses en lutte contre les criminels (*renmin qunzhong jianyiyongwei yu fazui fenzi zuo douzheng* 人民群众见义勇为与犯罪分子作斗争) » est lancée au tournant des années 1980-1990. Les 594 citoyens et 69 citoyennes récompensées entre 1988 et 1999 par la Fondation nationale pour la justice et le courage se sont opposés à une action criminelle en cours ou bien ont poursuivi un ou des criminels en fuite⁸⁰.

Dans les années 1990, le dispositif de récompense représente pour le Parti un outil dans la lutte contre le crime, tandis que la Chine connaît une grande vague de criminalité et que sont mises en place des campagnes anti-crime violentes. Il s'inscrit dans le cadre de la politique de « gestion globale de l'ordre social (*shehui zhi'an zonghe zhili* 社会治安综合治理) » qui incite les citoyens à s'investir dans des missions de participation à l'ordre.

⁸⁰ Statistiques réalisées à partir des données contenues dans la *Répertoire de héros*. Ces chiffres, correspondant à la part des personnes sélectionnées dans le cadre des six premiers concours organisés à l'échelon national manquent de représenter l'étendue du phénomène à l'échelle locale.

Les actes de secours « justes et courageux » sont récompensés comme une forme de participation citoyenne, volontaire et non-professionnelle à des missions de sécurité par le Département de la propagande et le ministère de la Sécurité publique. Ces interventions ont cours dans un cadre organisé ou non : il peut s'agir de pratiques circonstancielles de défense d'une ou de plusieurs personnes et/ou de leurs biens lors du constat d'une activité criminelle en cours. Par exemple, la récompense peut viser l'intervention spontanée d'un individu qui se retrouve par hasard sur les lieux d'un cambriolage. Mais elle vise aussi des interventions menées dans un cadre organisé : c'est-à-dire au cours de patrouilles mises en place localement ou bien relativement à un rôle de surveillance ou de participation à l'ordre attribué plus ou moins formellement par le commissariat ou le gouvernement local.

La récompense de la justice et du courage dans les années 1990 correspond à une modalité particulière de mobilisation de citoyens au service de la sécurité⁸¹. Il s'agit d'un enrôlement qui est formalisé *a posteriori* et qui vient prendre le relais de politiques d'encouragement à la participation à l'ordre. L'État certifie, rétribue et promeut des actes d'autodéfense à travers un dispositif qui met en exergue leur qualité morale et fait de celle-ci la raison principale de leur distinction. À travers un processus de mise en récit, les actes de « voir le juste et agir avec courage » deviennent les exemples d'une forme générale d'action morale jugée bénéfique et en accord avec les politiques du Parti. Par cette voie, le gouvernement crée en outre un lien particulier avec les individus récompensés qui ont alors un accès privilégié à des ressources sociales et qui peuvent être contactés ultérieurement pour participer à des missions de propagande ou de surveillance notamment.

Au début de l'institutionnalisation du dispositif de récompense, la définition du secours courageux est associée à des pratiques de vigilantisme au sens large. Cette notion a été définie par Gilles Favarel-Garrigues et Laurent Gayer comme des pratiques collectives coercitives mises en œuvre par des acteurs non étatiques afin de faire respecter certaines normes sociales ou juridiques et/ou d'exercer la justice⁸². Or, nous nous trouvons dans les années 1990 à un tournant de l'histoire de Chine où se recomposent les normes des activités de police (*policing*) – au sens général de contrôle des comportements par l'utilisation potentielle de la force⁸³. Les

⁸¹ GOURGUES Guillaume, LE MAZIER Julie, « Participations à l'ordre et participations conservatrices », *Participations*, vol. 29, no. 1, 2021, p. 7-40.

⁸² FAVAREL-GARRIGUES Gilles, GAYER Laurent, « Violent la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, 115 (3), 2016, p. 7-33 ; FAVAREL-GARRIGUES Gilles, GAYER Laurent, dir., « Justiciers hors-la-loi », *Politix*, 115, 2016.

⁸³ JOBARD Fabien, DE MAILLARD Jacques, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 225.

contours même de ce que constitue un « acteur étatique » et un « acteur non étatique » évoluent⁸⁴. La récompense de secoureurs au titre de « citoyens ordinaires » est un phénomène nouveau, qui tranche avec une époque où le Parti attribue un statut spécial à toute personne participant à des missions publiques. La reconnaissance d'un « citoyen ordinaire » habilité à « voir le juste et agir avec courage » porte ainsi conséquence sur la définition des contours de la participation.

Les pratiques de vigilantisme, phénomène particulièrement présent dans les régimes dits autoritaires⁸⁵, ont été appréhendées dans d'autres contextes à partir des relations complexes et fluctuantes de ces groupes avec l'État. Celui-ci peut tour à tour, selon les circonstances, les encourager, les coopter, les tolérer, les ignorer, les disqualifier ou les combattre⁸⁶, ce qui conduit à l'enjeu, pour les *vigilantes*, de mettre en place des stratégies pour obtenir une reconnaissance étatique⁸⁷. Ces pratiques ont en outre été étudiées en tant qu'elles s'inscrivent dans le cadre de réformes policières⁸⁸, et consistent parfois en une participation directe à l'activité policière ou résultent de la mise en place de dispositifs de surveillance de voisinage ou de patrouilles citoyennes⁸⁹. Enfin, le vigilantisme a été étudié comme voie de la construction de communautés morales qui ne sanctionnent pas seulement des délits condamnés par la loi⁹⁰. Ces pratiques participent plus largement à l'élaboration de normes morales et civiques, à travers un rapport parfois changeant au système judiciaire. En attachant leur pratique à une forme de justice qui dépasse les contours de la légalité, elles œuvrent alors à la publicisation et la légitimation de celle-ci auprès de publics de citoyens et d'institutions politiques et judiciaires⁹¹.

Dans ce chapitre, nous allons nous concentrer sur le moment de l'institutionnalisation du dispositif gouvernemental de récompense. Les années 1990 en Chine sont un moment de

⁸⁴ En ce qui concerne la notion d'État en Chine à cette époque, voir CHEVRIER Yves, « L'État chinois entre formation et déformation », *Revue Tiers Monde*, vol. 37, no. 147, 1996, pp. 703–12.

⁸⁵ BRODEUR Jean-Paul, JOBARD Fabien, dir., *Citoyens et Délateurs. La délation peut-elle être civique ?*, Paris, Autrement, 2005.

⁸⁶ Gourgues, Le Mazier, 2021.

⁸⁷ ABOU MOUMOUNI Issifou, « L'offre informelle de la sécurité publique au Bénin : l'instrumentalisation des groupes d'autodéfense par l'État », *Déviance et Société*, 41 (1), 2017, p. 91-119 ; FAVAREL-GARRIGUES Gilles, Gayer Laurent, *Fiers de punir. Le monde des justiciers hors-la-loi*, Paris, Seuil, 2021.

⁸⁸ JOBARD Fabien, DE MAILLARD Jacques, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin, 2015.

⁸⁹ BAYLEY David H., *Police for the Future*, New York, Oxford University Press, 1994.

⁹⁰ FOURCHARD Laurent, « État de littérature. Le vigilantisme contemporain. Violence et légitimité d'une activité policière bon marché », *Critique internationale*, 78 (1), 2018, p. 169-186 ; FOURCHARD Laurent, *Trier, exclure et policer. Vies urbaines en Afrique du Sud et au Nigeria*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.

⁹¹ FAVAREL-GARRIGUES Gilles, Gayer Laurent, *Fiers de punir. Le monde des justiciers hors-la-loi*, Paris, Seuil, 2021.

recomposition des normes des activités de police : c'est ce que nous verrons dans la première section de ce chapitre, à travers une brève histoire des voies du contrôle et de la surveillance de la population à la fin du XXème siècle, ainsi qu'au regard de l'évolution des normes promues vis-à-vis de la participation citoyenne à la sécurité publique après l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping. Dans un deuxième temps, nous présenterons le cadre institutionnel et réglementaire mis en place pour définir et récompenser « la justice et le courage ». Le dispositif, légitimant son action par l'exaltation de l'excellence morale manifestée par le secours courageux, se définit dans un rapport de complémentarité vis-à-vis du système judiciaire et produit des repères normatifs parfois concurrents.

I — DEFINITIONS DU CRIME ET DES MOYENS DE LE COMBATTRE SOUS ET APRES LE MAOÏSME

Dans cette section, nous replaçons la récompense du secours courageux au croisement de plusieurs histoires. Le changement de politique du régime, l'évolution des moyens de contrôle de la population, la transformation des voies institutionnelles de la distinction entre bons et mauvais éléments, combinés aux réformes économiques et ce qu'elles impliquent en termes de mobilité intérieure et d'urbanisation, sont autant d'éléments qui nous permettront ensuite de comprendre les enjeux de l'institutionnalisation d'un dispositif de récompense des actes de secours courageux.

1. Les modalités de contrôle du corps social et de l'ordre public pendant la période maoïste

Avant les réformes, les activités de police sont assurées par un réseau d'institutions en charge du contrôle social, qui, en dehors des organes de sécurité publique, incluent des comités de

quartier, les unités de travail, le système d'enregistrement des ménages⁹² et les patrouilles citoyennes dite de « défense conjointe (*lianfang dui* 联防队) » organisées sous la direction du commissariat ou du comité de résidents. Les comités de quartier et les unités de travail coopèrent de près avec le bureau de sécurité publique. Le système d'enregistrement des ménages est sous la juridiction de la police locale et permet de contrôler les mouvements de population. Dans la partie suivante, nous verrons que l'action de la police passe d'abord par un contrôle administratif, ainsi que les implications de la structuration cellulaire de la société sous le maoïsme en termes de surveillance.

a) Les unités de travail : appartenance à un lieu de travail et de vie

Depuis les années 1950 jusqu'au milieu des années 1990, la plupart des urbains sont affectés à une unité de travail (*danwei* 单位) à la fin de leurs études et y restent attachés toute leur vie. Les unités de travail ont été mises en place par le Parti Communiste comme un moyen de contrôle de la population et en particulier de la production urbaine, tandis que les villes représentent un lieu stratégique important, économiquement et politiquement. Les unités de travail sont des entreprises publiques qui constituent des communautés sociales fermées sur elles-mêmes. L'État décide des ressources allouées à chaque entreprise et commercialise lui-même la totalité de la production planifiée, mais c'est l'unité qui s'occupe de la répartition des salaires et décide de l'attribution des ressources (logement, services sociaux, travail). Par la pratique de l'emploi à vie et de l'exclusivité de l'accès des employés aux services sociaux, les unités se présentent comme des petites sociétés divisant le territoire urbain, attachant l'individu à un espace collectif, commun, partagé avec les autres membres. La mobilité de la population est ainsi limitée : si l'on n'est pas enregistré au sein d'une unité de travail urbaine, il est difficile de vivre ou de se rendre en ville et d'accéder à un logement, à un travail, et aux ressources nécessaires en termes d'alimentation et de santé.

⁹² En 1958, le *hukou* se présente comme un livret domestique détenu par la famille et l'administration locale (la brigade de production dans les campagnes, le commissariat de police ou l'unité de travail en ville). Sur ce dossier sont renseignés des informations sur les membres de la famille, ainsi que le nom de la localité où le livret est enregistré et son statut : agricole ou non agricole. En distinguant entre agricole et non agricole, avec des droits différenciés (et des avantages au profit des urbains), le *hukou* introduit une hiérarchie entre les citoyens, reflète une hétérogénéité des espaces d'appartenance, mais aussi de la nature de la relation établie avec l'État. Pour une histoire de la mise en place de ce système, voir CHENG Tiejun, SELDEN Mark, "The Origins and Social Consequences of China's Hukou System", *The China Quarterly*, no. 139, sept 1994, pp. 644-668.

Le système de l'unité de travail a contribué à « cellulariser » la société urbaine chinoise, dans le sens où l'espace public est constitué d'une mosaïque de cellules⁹³. David Bray dans son ouvrage *Social Space and Governance in Urban China* montre comment, à partir de ces espaces se sont développées des relations sociales et des identités de groupe particulières, que l'auteur qualifie de « subjectivités collectives » : des liens de production, d'entraide et d'appartenance, issus de la mise en commun des moyens de production et du travail en groupe au sein d'ateliers⁹⁴.

Les travaux de Whyte et Parish décrivent quant à eux comment, au cours des années 1970, les liens entre les personnes se sont resserrés au sein des unités de travail. Du fait de l'injonction politique à discerner entre les bons et les mauvais éléments lors des campagnes politiques, ainsi qu'à travers l'intensification du contrôle réalisé au sein des ateliers et par les comités de résidents, l'enjeu de savoir à qui l'on peut parler ouvertement, sans que ses propos soient transmis à une autorité devient prégnant. Les membres de l'unité – en particulier lorsqu'il s'agit de personnes déjà surveillées ou de mauvaise origine politique – doivent faire attention à qui ils parlent et réduisent alors leur cercle de confiance à trois ou quatre amis proches. En outre, la fermeture des espaces renforce l'importance des rapports de voisinage ainsi que le renforcement de la centralité des liens familiaux et intergénérationnels⁹⁵. Ce type de relations resserrées entre personnes de confiance, famille et voisinage structure le mode de sociabilité de l'individu jusque dans les années 1980.

b) La structuration cellulaire de la société sous le maoïsme et ses implications en termes de surveillance

Au sein des unités de travail, les rôles de chacun sont définis, notamment en termes de surveillance et de règlement des conflits. Le profil de chaque employé et son comportement, notamment lors des grandes campagnes politiques qui se succèdent, sont consignés dans un

⁹³ LÜ Xiaobo, PERRY Elizabeth (dir.), *Danwei : the Changing Chinese Workplace in Historical and Comparative Perspective*, New York, Sharpe, 1997.

⁹⁴ BRAY David, *Social Space and Governance in Urban China. The Danwei System from Origins to Reform*, Stanford University Press, 2005.

⁹⁵ Martin King Whyte et William L. Parish publient en 1984 les résultats d'une enquête par entretiens menée auprès de personnes ayant vécu en Chine, dans les années 1970. Cette enquête nous permet de comprendre la vie dans ces institutions, et le rôle qu'elles ont joué dans le contrôle des mobilités intérieures et des conduites. WHYTE Martin King, PARISH William L., *Urban Life in Contemporary China*, Chicago & London, The University of Chicago Press, 1984.

dossier individuel détenu par le comité de résidents. C'est aux membres de l'unité de se surveiller, et de rechercher en leur sein les ennemis de classe. Les comités de résidents et des petits groupes se réunissent pour discuter des politiques du gouvernement, parler de la vie du quartier, du contrôle des naissances, décider des jeunes qui seront envoyés à la campagne, ainsi que pour contrôler et discuter du travail et du comportement de chacun⁹⁶. Dans le cadre de ces réunions, les membres possédant une bonne étiquette de classe disposent de plus de liberté de parole et de plus de pouvoir pour juger la vie des autres.

Par ailleurs, le Parti et ses membres prennent appui, en milieu urbain comme en milieu rural, sur des « éléments activistes (*jiji fenzi* 积极分子) » qui doivent représenter environ 15% des membres de l'usine ou du village, et contribuent activement à ce titre à la surveillance du reste de la population et au contrôle de l'espace. Dès la période de Yan'an (1935), le Parti communiste avait en effet annoncé un mode de gouvernement reposant sur l'alliance entre les éléments dirigeants et les masses, c'est-à-dire en s'appuyant sur les éléments progressistes (*xianjin fenzi* 先进分子) au sein des masses populaires. Il s'agit de prendre les organes de pouvoir du Parti et du gouvernement comme noyau dirigeant, et de sélectionner, parmi la population locale, 10 à 20 % d'activistes. Le noyau dirigeant doit s'appuyer sur les activistes pour diffuser au sein du peuple les différentes mesures politiques adoptées. Selon Hua Linshan, les activistes sont choisis avec attention par les cadres du Parti et forment un groupe social spécifique ayant reçu une formation systématique. Les activistes sont formés pour réaliser des campagnes à travers des séances d'éducation, et montrent l'exemple de la réponse aux directives. On compte aussi parmi eux des membres du Parti ou de la Ligue de la jeunesse communiste qui ont également fait l'objet d'une sélection et d'une formation mais qui n'ont pas encore été promus cadres⁹⁷. C'est en prenant appui sur ce « peuple avancé » que le Parti gouverne et contrôle le reste de la population, un modèle de gouvernement nommé par Mao « la dictature des masses (*qunzhong zhuanzheng* 群众专政) ».

Les critères des autorités communistes pour sélectionner les éléments du « peuple avancé » sont officiellement, outre la fiabilité politique (l'obéissance au Parti), « les compétences, l'équité et l'estime accordée par les masses ». Par ailleurs, ceux qui possèdent des savoir-faire

⁹⁶ Whyte & Parish, 1984, p. 243.

⁹⁷ THIREAU Isabelle, SHU Chang, « La parole comme arme de mobilisation politique », dans Thireau Isabelle, Hua Linshan, *D'une illégitimité à l'autre dans la Chine rurale contemporaine*, Éditions de l'EHESS, Etudes rurales, janvier-juin 2007, 179, p. 35-58.

ou des compétences techniques spécifiques sont souvent sollicités⁹⁸. Le mode de distribution des biens et ressources rares privilégie ce groupe social et encourage donc les individus à en faire partie. Que ce soit pour l'affectation à un emploi rémunéré, pour une promotion ou pour une nomination à un poste de cadre, les membres du « peuple avancé » sont prioritaires. Par ailleurs, il est nécessaire d'avoir été activiste pour pouvoir envisager devenir membre du Parti, puis cadre⁹⁹.

Les activistes et les membres du comité de résidents surveillent les déplacements et rapportent toute activité suspecte à la police qui œuvre à l'extérieur de cet espace. La visite de personnes inconnues dans une famille est contrôlée régulièrement par le comité de résidents, si le visiteur ne s'est pas déjà présenté à la police. De même, les personnes ayant un passé criminel, délinquant, ou de mauvaises affiliations familiales ou politiques, sont particulièrement surveillées et doivent se présenter régulièrement pour rendre compte de leurs activités¹⁰⁰.

Au début des années 1970, des « patrouilles de résidents (*jumin jiucha dui* 居民纠察队) » ainsi que des « patrouilles de travailleurs (*gongren jiucha dui* 工人纠察队) » sont mises en place durant les périodes de trouble, lors des fêtes nationales ou durant la visite de dignitaires étrangers. Au lendemain de la Révolution culturelle¹⁰¹, ces « patrouilles de citoyens » circulent dans les unités et leurs quartiers voisins, tandis que la Police du peuple, démantelée lors des années précédentes, est en chaos¹⁰². Ces organisations seront conservées de façon semi permanente (certains travailleurs quittent leur travail et se forment pour servir dans les patrouilles) et mobilisables ultérieurement dans le cadre de politiques de lutte contre le crime.

En général, les quartiers disposent des mêmes types de contrôle que les unités de travail. Les personnes qui vivent dans un quartier mais travaillent dans un autre sont alors sujettes à deux

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Whyte & Parish, 1984, p. 244.

¹⁰¹ En 1966, Mao lance une « grande révolution culturelle prolétarienne » en vue de reprendre le pouvoir après les échecs du « Grand bond en avant » et d'éliminer ses ennemis politiques. De 1966 à 1968, les jeunes des écoles et des universités, encouragés par Mao, s'organisent en groupes de gardes rouges qui développent un pouvoir de coercition important. En 1968, les jeunes des villes sont envoyés à la campagne, des comités révolutionnaires sont mis en place afin de reprendre la main.

¹⁰² En 1966, le ministère de la Sécurité publique est victime d'une grande purge au niveau de sa direction. Ses pouvoirs sont alors transférés au Groupe de Révolution culturelle du ministère de la Sécurité publique. La Police du peuple est chargée de soutenir les activités des gardes rouges, et de défendre leur droit à se rebeller, même si cela implique de la violence. Les gardes rouges deviennent de plus en plus puissants et s'attaquent à la police ou aux comités de résidents. TANNER Murray Scot, « State Coercion and the Balance of Awe: The 1983-1986 "Stern Blows" Anti-Crime Campaign », *The China Journal*, no 44, 2000, p. 96 ; SCOGGINS Suzanne, « Policing China », *Cornell University Press*, 2021.

systèmes de contrôle¹⁰³. La Police du peuple – qui, à l'époque maoïste, a pour tâche principale la lutte contre les ennemis du peuple (celles et ceux dont la conduite est interprétée comme une remise en cause du régime) intervient dans les endroits où les autres structures de maintien de l'ordre ne sont pas présentes, ce que l'on appelle alors en creux « les espaces publics ».

c) La définition du crime à travers des critères politiques

De 1949 à 1979 la Chine a vécu sous le principe de l'inégalité devant la loi : le fait criminel est défini par rapport à des critères politiques. La suppression du ministère de la Justice en 1959 a amorcé le début d'une période marquée par la disparition progressive des avocats, la perte d'autonomie des tribunaux, ainsi que la dénonciation du principe d'égalité devant la loi. Le maoïsme politique a signifié une volonté d'instrumentalisation du droit, et l'abolition de pans entiers du système judiciaire hérité de l'Empire et de la République de 1911. Le maoïsme réclamait de « se débarrasser de toute autorité et de toute loi ». Ceci est formulé de façon frappante dans un discours de Mao daté du 21 août 1958 et prononcé à Beihai : « Nous ne pouvons compter sur la loi pour gouverner tant de gens, nous pouvons nous passer du droit civil et du droit pénal. Qui s'en souvient, de toute façon ? J'ai été impliqué dans l'élaboration de la Constitution, et pourtant je ne me le rappelle pas. Chacune de nos décisions est du droit. Seules nos réunions comptent. Et quatre réunions par an suffisent ! »¹⁰⁴. Les juges du peuple n'ont plus à être des juristes, ni même des professionnels ou des lettrés : l'autorité du Parti devient la seule norme qui doit s'imposer. Entre le début des années 1950 et la fin des années 1970 l'appareil judiciaire est soumis de façon stricte et directe au Parti, et en particulier au Comité central.

À partir de 1966, l'Armée et la Sécurité publique s'emparent du tribunal et l'arène du droit devient un lieu de règlements de comptes politiques. La loi est un instrument de répression « au service des classes opprimées dans leur lutte contre les oppresseurs de la période féodale et les contre-révolutionnaires »¹⁰⁵. Des traitements différents sont prévus selon l'identité de classe des individus et leur rapport au Parti. Les procès, les droits et les devoirs sont

¹⁰³ Whyte & Parish, 1984, p. 269.

¹⁰⁴ Cité par Balme, 2016, p. 71.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 66.

différenciés selon la qualité morale des individus, déterminée en fonction de leur statut politique. L'acte est jugé en fonction de son influence sur le reste de la société et le degré de remise en cause de l'autorité du Parti qu'il implique. En outre, le crime est considéré comme le produit d'un milieu social, familial ou professionnel, marqué par l'appartenance de classe.

Les textes légaux sont rares et secrets et ne conditionnent pas les pouvoirs des instances répressives en termes de qualification légale des actes, ni ne contraignent les modalités de poursuite. Tout lieu où s'exerce le pouvoir politique (la police, les instances responsables au sein de l'unité de travail ou de l'école), dispose d'un pouvoir de définition du crime¹⁰⁶. L'action de justice est souvent menée de façon discrétionnaire, et dans le but de réformer les esprits : elle a une visée éducative et transformatrice¹⁰⁷.

2. Réformes politiques et redéfinition des activités de police en contexte post-maoïste

Lors de la 3^{ème} session plénière du XI^{ème} Congrès du Parti communiste chinois, du 18 au 22 décembre 1978 à Pékin, Deng Xiaoping annonce le changement d'orientation politique du régime et le nouveau groupe dirigeant du Comité central du Parti. Ce congrès signe la redirection des efforts de la lutte des classes vers l'édification économique, notamment par le développement d'un secteur d'entreprises privées. La période est marquée par de grandes transformations en termes d'organisation et de contrôle du territoire urbain, des institutions d'accès aux ressources sociales, et des moyens de surveillance de la population, ainsi que de la définition des rôles de chacun en termes de prise part à l'organisation de la vie du quartier. Ces éléments, comme on le verra plus tard, ont d'importantes implications sur la mise en forme des modes de participation citoyenne à la lutte contre le crime.

¹⁰⁶ ROCCA Jean-Louis, *La criminalité en Chine populaire*, Paris, Plon, 1991.

¹⁰⁷ À la fin des années 1970, des convois de criminels sont organisés sous la forme de camions couverts de slogans, transportant des dizaines de personnes les mains liées dans le dos et portant des pancartes autour du cou avec leur nom et le titre de leur infraction. Le convoi s'arrêtait dans la ville et le policier lisait au haut parleur le texte d'une proclamation judiciaire. Le compte rendu des jugements contient des appréciations de nature politico-morale : la référence à leur origine de classe et leur comportement politique suspect. La fonction de la condamnation n'est pas d'équilibrer le délit par la sanction ni de faire payer au criminel sa faute, mais de réformer la pensée du criminel, de supprimer la source du mal, sa non-conformité à l'idéologie dominante. Il s'agit de rééduquer, non de punir. On peut donc prolonger indéfiniment la peine des réfractaires. L'attitude des prévenus après leur arrestation est importante et peut beaucoup influencer sur l'issue du jugement. Ceux que l'on ne peut amender sont punis de mort. ZAFANOLLI W., « Hua Guofeng, justicier. Le maintien de l'ordre en Chine », *Esprit*, n°7/8, juillet-août 1977, p. 49-65.

La politique de réforme et d'ouverture de Deng Xiaoping annonce le relâchement de la pression politique relative à la lutte des classes, une remise en cause de l'inégalité des droits et des devoirs liés aux étiquettes de classe, l'augmentation des mobilités internes permises par un changement des politiques d'enregistrement de la résidence, ainsi que le développement du secteur de l'emploi privé. La circulation des individus et les échanges hors du monde de la *danwei* se multiplient. En outre, la période est marquée par la réhabilitation du système judiciaire, et donc l'émergence d'une nouvelle façon de définir le crime, au-delà de seuls critères politiques.

a) Vers une restructuration des acteurs participant aux activités de police

Les réformes économiques conduisent à un relâchement du système de contrôle de l'unité de travail : l'ouverture des espaces, l'intensification des migrations intérieures et l'urbanisation croissante donnent naissance à de nouvelles formes de vie urbaine. La population urbaine augmente et sa part passe de 14,4% de la population en 1982 à 19% en 1987. En outre, la construction d'immeubles avec moins d'espaces de vie commune réduit l'importance des rapports de voisinage et la possibilité de la surveillance d'entre-soi. Les villes sont désormais composées d'une part de travailleurs migrants temporaires appelés « population flottante (*liudong renkou* 流动人口) », composée majoritairement de paysans venus travailler dans les villes. En 1987, celle-ci à Pékin est constituée à 80% de paysans venus d'ailleurs¹⁰⁸. C'est à cette population qu'est attachée, par le ministère de la Sécurité publique, la majorité des crimes enregistrés¹⁰⁹.

À la fin des années 1980, les forces policières sont dans une gestion de crise. Le ministère de la Sécurité publique enregistre un pic de criminalité, ce qui constitue officiellement la « quatrième vague »¹¹⁰ de criminalité connue depuis que le Parti communiste a pris le pouvoir en 1949¹¹¹. Dans la première moitié des années 1980, 60 000 affaires criminelles graves ont été enregistrées en moyenne tous les ans, sans grande fluctuation. Mais depuis 1985, le

¹⁰⁸ DUTTON Michael, "The Basic Character of Crime in Contemporary China", Cambridge University Press, *The China Quarterly*, Mar., 1997, No. 149, p. 160-177, p. 164.

¹⁰⁹ Ce qui sera réaffirmé dans une conférence le 26 juin 1993 par le ministre de la Sécurité publique Tao Siju.

¹¹⁰ Les autres étant : post 1949, puis fin 1950 début 1960 après le Grand bond en avant, puis à la fin de la Révolution culturelle (1966-1976).

¹¹¹ Dutton, 1997.

nombre de telles affaires augmente de façon rapide et dépasse largement celui des vagues précédentes¹¹². Selon les chiffres officiels, le taux de criminalité se maintient aux alentours de 55 pour 100 000 habitants au cours des années 1970, puis passe de 55,7 en 1978 à 76,7 en 1980. Le taux fluctue dans les années 1980 aux alentours de 50, puis monte à 77,4 en 1988 et explose à 200 en 1990¹¹³. Entre 1981 et 2001, les cambriolages se multiplient par 18¹¹⁴. Ces chiffres témoignent à la fois d'une détérioration réelle de la sécurité, mais aussi d'un changement dans le mode d'enregistrement¹¹⁵ et dans la définition même de ce qui constitue un crime.

En août 1983, la résolution « Combattre avec sévérité les activités criminelles » ou « Frapper fort (*yanli daji* ou *yanda* 严厉打击 ou 严打) » annonce le début d'une campagne nationale anti-criminalité qui durera 3 ans. Trois vagues se succèdent au mois d'août, fin septembre, et en janvier 1984, dans lesquelles les arrestations et les exécutions prennent une ampleur considérable. Ces campagnes s'appuient sur des moyens expéditifs pour éliminer des catégories de personnes ciblées et changeant selon la campagne, tandis que des dispositions réglementaires spéciales permettent d'accélérer les procédures et de multiplier les cas passibles de la peine capitale. Des campagnes similaires seront lancées en 1996, 2001 et 2004. Selon Murray Scot Tanner, les campagnes « Frapper fort » consistent en une démonstration de force ayant pour but de dissuader les criminels, de répondre au sentiment d'insécurité de la population, mais également de redonner confiance aux citoyens qui auraient peur de prodiguer l'assistance nécessaire à la police pour maintenir l'ordre public.

De plus, les campagnes « Frapper fort » accordent beaucoup de pouvoirs aux forces de police, ce qui contribue à son développement après la crise qu'elle a connue lors de la Révolution

¹¹² *Ibid.* En 1985, 84 000 affaires sont enregistrées, puis 98 000 en 1986, 122 000 en 1987, plus de 160 000 en 1988.

¹¹³ Chiffres extraits d'un tableau publié dans WONG Kam C., *Police Reform in China*, Routledge, 2017 et WONG Kam C., *China Report*, 44(3), 2008, p. 213-231.

¹¹⁴ WONG Kan C., *Police Reform in China*, Routledge, 2017.

¹¹⁵ En Chine, le crime a souvent été sous-enregistré. Les fluctuations du taux d'enregistrement dans les années 1980 et milieu 1990 sont en partie dues à la volonté de minimiser le différentiel avec le taux de résolution des affaires, du fait des bonus associés aux bons résultats. Pendant les périodes où les bonus sont indexés aux taux de résolution des affaires, les policiers enregistrent moins les affaires difficiles à résoudre. Fin 1990, cette pratique d'indexation des bonus a été réduite ou stoppée et le taux de crime a commencé à augmenter, ainsi qu'à inclure une plus grande diversité d'affaires. BAKKEN Børge, *Crime, Punishment, And Policing in China*, Rowman & Littlefield Publishers, 22 mars 2005 ; BROADHURST Roderic, BACON-SHONE John, BOUHOURS Brigitte, BOUHOURS Thierry, KINGWA Lee, "Crime and its Control in China", *Business and the Risk of Crime in China*, ANU Press ; BROADHURST Roderic, BOUHOURS Brigitte, BOUHOURS Thierry, "Business and the Risk of Crime in China", *The British Journal of Criminology*, vol 53, no 2, march 2013, p. 276-296.

Culturelle¹¹⁶. La police est désormais incitée à jouer un rôle plus actif. Des patrouilles à pied, une pratique nouvelle¹¹⁷, débutent en 1984 et sont institutionnalisées en 1991. Tandis que les effectifs policiers restent faibles, la période post-réforme est également marquée par l'intégration aux effectifs de services privés de sécurité¹¹⁸ dont le secteur est émergent mais qui opéreront à la fin des années 1980 un tiers du travail de police¹¹⁹.

b) « Les criminels se pavanent » : dénonciation d' une « apathie » de la part de la population

Dans les années 1980, en plus du délitement des structures dont les membres activistes dépendaient, le système de sécurité publique peut de moins en moins compter sur l'investissement de civils dans la réalisation des missions de police¹²⁰. Plusieurs facteurs y concourent, certains liés aux traumatismes traversés lors de la Révolution culturelle et aux actes de vengeance perpétrés, dans la phase qui suit, à l'encontre des comités de résidents et des employés de la Sécurité publique. Le Parti a peur de ne plus être capable de faire face au crime du fait de la transformation du système de prise en charge des activités de surveillance précédemment en place au sein des unités, et craint même que les anciens activistes, témoins, mais aussi juges, procureurs, et même la police, soient victimes de représailles. « Les malfaiteurs se pavanent, tandis que les bonnes gens sont tyrannisés. Les activistes doivent

¹¹⁶ En 1966, le ministère de la Sécurité publique a été victime d'une grande purge au niveau de sa direction. Ses pouvoirs sont alors transférés au Groupe de Révolution culturelle du ministère de la Sécurité publique. La Police du peuple est chargée de soutenir les activités des gardes rouges, et de défendre leur droit à se rebeller, même si cela implique de la violence. Les gardes rouges deviennent de plus en plus puissants et s'attaquent à la police ou aux comités de résidents. TANNER Murray Scot, « State Coercion and the Balance of Awe: The 1983-1986 "Stern Blows" Anti-Crime Campaign », *The China Journal*, no 44, 2000, p. 96 ; SCOGGINS Suzanne, « Policing China », *Cornell University Press*, 2021.

¹¹⁷ FU Hualing, « Patrol Police: A Recent Development in the People's Republic of China », *Police Studies, International Review of Police Development*, 111, 1990.

¹¹⁸ ZHONG Lena Y., GRABOSKY Philip N., « The pluralization of policing and the rise of private policing in China », *Crime Law Soc Change* 52, 2009, p. 433–455.

¹¹⁹ Les premiers services de sécurité privée voient le jour en 1985 à Shenzhen, pour répondre à la demande des investisseurs étrangers qui préfèrent employer dans le privé, ainsi que pour pallier le manque de ressources de la police. Les agences de sécurité ont pris exemple sur les agences Hongkongaises, puis se sont répandues quelques années plus tard dans toutes les grandes villes. Ces services sont, sous le contrôle direct de la Police, habilités à réaliser des arrestations et opèrent à partir de la fin des années 1980 un tiers du travail de police. En fin de compte, même si le nombre de policiers augmente de 400 000 en 1978 à 800 000 en 1990, ils ne représentent pas la majorité des forces sur lesquelles compte le ministère de la Sécurité publique. On compte 600 000 agents de la Police armée et 870 000 emplois de sécurité dans d'autres secteurs (sécurité privée ou forces auxiliaires). Le total de 2 270 000 agents de la sécurité publique revient à 20/10 000 personnes en 1990. Voir notamment Wong, 2011 ; Zhong, Grabosky, 2009.

¹²⁰ TANNER Murray Scot, « State Coercion and the Balance of Awe: The 1983-1986 "Stern Blows" Anti-Crime Campaign », *The China Journal*, no 44, 2000, p. 96.

avaler leur rancœur, tandis que les cadres locaux eux-mêmes perdent espoir » dit un aphorisme de l'époque¹²¹.

À partir de 1989, les articles concernant la criminalité se font de plus en plus nombreux et précis. Ce phénomène peut être rapporté à plusieurs facteurs : le taux de criminalité de l'époque, les tentatives du Parti pour légitimer son emprise croissante sur les moyens coercitifs depuis le massacre de Tian'anmen¹²², l'évolution du rôle de la presse et de sa capacité à produire des nouvelles.

Dans les années 1980, le Parti ne définit plus les médias d'information comme des instruments de la lutte des classes. Désormais, la presse doit soutenir la construction économique et culturelle de la Chine par la diffusion d'informations « pratiques et utiles », tout en continuant d'assurer la promotion des politiques du Parti. Le nombre de périodiques augmente et leur activité s'accroît. D'importants responsables autorisent la presse à vendre des espaces publicitaires et à réinvestir le profit de ces opérations dans leur activité. Tout en restant dirigés par des bureaux du Parti et du gouvernement, les journaux sont désormais encouragés à devenir des publications à succès commercial ainsi que des plateformes publicitaires lucratives. Ils s'investissent alors dans le traitement de sujets populaires tels que la criminalité, les scandales, les catastrophes et le sport, notamment dans le but d'élargir leur lectorat et d'augmenter le volume des ventes d'espaces publicitaires. Une partie des productions journalistiques a une approche sensationnaliste de l'anecdote¹²³.

Dans ce contexte, des articles font état d'une soi-disant « indifférence » des citoyens face à la détresse d'autrui, souvent dans le cadre d'événements tragiques. Ainsi, des publics de lecteurs se constituent autour de comptes-rendus médiatiques portant sur les issues malheureuses de situations où une personne nécessitait l'assistance d'autrui, tandis que d'autres ont passé leur chemin ou refusé d'intervenir pour se porter à son secours. Certains de ces récits vont durablement imprégner la culture urbaine, et marquer d'autant plus les esprits qu'ils se sont déroulés devant une foule de spectateurs ne s'en étant pas mêlés : un enfant tombe dans une

¹²¹ *Ibid.*

¹²² WANG Yuhua, MINZNER Carl, "The Rise of the Chinese Security State", *The China Quarterly*, no. 222, 2015, p. 339-59 < <http://www.jstor.org/stable/24742117> > consulté le 24 avril 2023.

¹²³ Voir CHUA Emily Hui Ching, « Le secteur de la presse de la Chine post-maoïste comme agencement journalistique », dans N. Dodier & A. Stavrianakis (dir), Paris, Éditions de l'EHESS, *Raisons Pratiques*, Les objets composés, 2018, p. 157-177 ; SHIRK Susan L., *Changing Media, Changing China*, Oxford University Press, New York, 2011 ; HUANG Chengju, « China's State-Run Tabloids », *Gazette*, 63/5, 2001, p. 435-450 ; CHAN Joseph Man, « Commercialization without Independence : Trends and Tensions of Media Development in China », *China Review*, 25, 1993, p. 1-21 ; SONG Shoushan, *Media's Past Thirty Years (Chuanmei sanshi nian)*, Guangzho, Southern Daily Publishing House, 2009.

rivière et un homme sur la rive insiste pour négocier un prix pour le sortir de l'eau ; trente personnes se tiennent à côté d'une femme en train de subir un viol sans intervenir, « montant même aux fenêtres pour voir mieux ce qu'il se passe » ; un enfant est frappé par un bus et un passager essaie, en vain, d'arrêter des véhicules pour l'emmener à l'hôpital. Le travail de l'historienne Dawn Einwalter souligne la manière dont ces faits divers tragiques sont présentés par la presse comme les symptômes d'un déclin moral et culturel de la société. Ces récits sont en outre associés au message que « cela n'aurait pas pu arriver dans les années 1950 ou 1960 »¹²⁴, la période 1949-1966 étant considérée comme un âge d'or sur le plan de l'ordre public par le Parti, pour qui le degré de sécurité atteint dans les années 1950 est une fierté, mais aussi par les personnes interviewées par Martin Whyte et William Parish qui décrivent cette période comme particulièrement calme et sécurisée. Ces scandales de non assistance sont le symbole que « la Chine a changé ». Ils deviennent l'emblème du conflit entre les valeurs « occidentales » que l'économie de marché valoriserait (comme la satisfaction de l'intérêt personnel, l'atteinte de la richesse par des moyens individuels) et la morale socialiste (la capacité à faire passer les autres avant soi, le sacrifice personnel, la production en groupe...). Certains journalistes, faisant écho au discours officiel qui, de cette manière, tempère le discours modernisateur, accusent les réformes économiques et politiques d'être à l'origine d'une dégénérescence morale qui aurait touché la société entière, provoquant une perte généralisée de valeurs, qui expliquerait le crime (l'ouverture économique nourrissant l'appât du gain) et le désintérêt des citoyens pour les causes communes (la décollectivisation, la fin des communes populaires, nourrissant l'égoïsme)¹²⁵.

Dans un contexte de transformation sociale et territoriale où la délinquance et la criminalité sont en hausse, le Parti associe ainsi la hausse des infractions à ce que la propagande décrit comme une « apathie », un « désintérêt », ou une « indifférence » de la population. Des mesures sont alors prises pour « redonner cœur » à celle-ci, notamment en rendant plus visibles les personnes qui agissent et en leur donnant une identité spéciale.

¹²⁴ EINWALTER Dawn, "The Limits of the Chinese State : Public Morality and the Xu Honggang Campaign", in ZHAO Suisheng (ed), *China and Democracy : The Prospect for a Democratic China*, Routledge, 2000, p. 173 - 187.

¹²⁵ *Ibid.*

c) **Mobilisation de « toutes les forces sociales » et gestion globale de l'ordre social**

Pour combattre le crime de la fin des années 1980, la tendance est à « mobiliser toutes les forces sociales possibles pour renforcer la sécurité publique »¹²⁶ par la promotion de nouvelles normes et directives relatives à la participation de la population aux missions de maintien de l'ordre. Au cours des années 1980, les commissariats emploient des forces de police auxiliaires (*xiefang* 协防) qui servent dans le cadre de « patrouilles de défense conjointe pour le maintien de l'ordre (*zhi'an lianfang dui* 治安联防队) » composés de policiers et de civils. Le 19 février 1991, le Conseil des affaires de l'État et le Comité central du Parti Communiste publient la « Décision pour renforcer la gestion globale de l'ordre social (*Guanyu jia qiang shehui zhi'an zonghe zhili de jue ding* 关于加强社会治安综合治理的决定) »¹²⁷. Ce programme repose, dans les unités de travail urbaines et rurales sur « la constitution d'un réseau de défense de masse et de gouvernance de masse (*qun fang qun zhi xingcheng wangluo* 群防群治形成网络) », ainsi que par la prise de mesures de sensibilisation au système judiciaire. Son application s'étend aux activités qui vont à l'encontre de la loi, mais qui ne nécessitent pas de poursuite pénale. Ce programme est caractérisé par la responsabilisation de la hiérarchie locale qui a le rôle de coordonner les efforts des institutions judiciaires et civiles appelées à œuvrer avec la police ainsi qu'à prévenir le crime par l'éducation et la surveillance. Cette politique s'appuie notamment sur le recours à des groupes de défense conjointe (*lianfang* 联防), existant depuis les années 1960 et 1970.

Ce sont des groupes constitués par les gouvernements des districts et les unités de travail. Les personnes qui en sont membres sont parfois payées comme des employés à temps plein, et agissent sous les ordres du commissariat de police local. Elles sont censées être sous supervision policière, mais fonctionnent souvent de manière indépendante et à la discrétion des gouvernements locaux. L'emploi de forces auxiliaires n'est pas encadré par des textes légaux et le système de recrutement n'est pas normalisé. Sans statut juridique, les forces auxiliaires ne portent pas d'uniforme, d'insigne, ou de numéro d'enregistrement. Ils sont

¹²⁶ JIANG Bo, DAI Yisheng, "Mobilize All Possible Social Forces To Strengthen Public Security – A Must For Crime Prevention", *Police Studies, International Revue of Police Development*, 1990, p.1.

¹²⁷ CONSEIL DES AFFAIRES DE L'ÉTAT, COMITÉ CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE, « Décision pour renforcer la gestion globale de l'ordre social (*Guanyu jia qiang shehui zhi'an zonghe zhili de jue ding* 关于加强社会治安综合治理的决定) », 19 février 1991, < <http://www.reformdata.org/1991/0219/4159.shtml> > consulté le 25 mars 2023.

employés à travers des contrats courts, et ont fait l'objet de critiques relatives à leur manque de formation et de discipline et les effets négatifs que ces patrouilles ont pu avoir sur la construction de l'État de droit ainsi que sur l'image des organes de sécurité publique et de la police¹²⁸.

La politique de gestion globale de l'ordre social encourage la constitution de forces d'autodéfense au niveau local, ainsi que leur rémunération par des fonds publics et/ou privés. En outre, les autorités encouragent à la récompense des actes de « justice et de courage ». Il s'agit là d'une nouvelle manière de désigner les pratiques de défense promues, des pratiques qui seraient en outre associées à une meilleure connaissance des lois de la part de la population selon ce texte. Cette nouvelle catégorie inclut les actes qui sont réalisés dans le cadre d'une patrouille, mais pas seulement. C'est potentiellement tout citoyen ou citoyenne portant secours qui peut être récompensée par ce biais.

Cette décision émise en 1991 constitue le premier socle légal pour le développement d'un dispositif national de certification, sélection, récompense et promotion des actes justes et courageux. Ainsi, la voie est ouverte au déploiement d'une nouvelle catégorie d'action publique hétérogène définie sur la base de critères moraux, politiques et légaux.

II. DE NOUVEAUX MODÈLES DE MORALITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE CRIME

L'évolution des moyens de contrôle de la population, de même que les nouvelles missions affectées au bureau de sécurité publique, aboutissent à la reconfiguration des normes de la participation des citoyens à ces missions. Dans ce cadre, le dispositif de récompense des actes « juste et courageux » sert à distinguer l'intervention individuelle de citoyens, qu'elle s'inscrive dans le cadre d'un groupe de défense conjointe, dans le cadre d'une patrouille

¹²⁸ ZHANG Yangchao (张祥超), *Recherche sur le système de forces auxiliaires de la police du pays (wo guo xiefang zhidu yanjiu 我国协警制度研究)*, mémoire de droit constitutionnel et administratif sous la direction de Yang Shilin (杨士林), Université normale du Shandong, mars 2017.

organisée localement, ou qu'elle ne s'intègre à aucun cadre organisé. La catégorie peut ainsi inclure des actes spontanés et contingents qui ne relèvent pas d'un rôle prédéfini de participation à l'ordre.

1. Une nouvelle voie de distinction des citoyens ordinaires

La politique de gestion globale de l'ordre sociale réinvestit certes des formes passées de participation à l'ordre ou d'autogestion de la population locale. Toutefois, avec « voir le juste et agir avec courage » émerge un nouveau mode de désignation pour des pratiques de défense qui ne s'inscrivent pas dans une action conjointe avec les forces de l'ordre ou tout autre accréditation spéciale. Il s'agit d'un titre accordé après coup, pour des actions très diverses, qui, pour certaines, sont seulement *a posteriori* rapportées à un enjeu de participation à l'ordre.

Le slogan « les héros sont parmi nous » et la possibilité pour des civils d'être récompensés par des mesures qui s'apparentent à celles réservées aux ouvriers modèles, ou bien aux avantages détenus par les activistes, suggèrent que tout le monde est capable de s'interposer contre le crime. Ce « tout le monde » est d'une espèce nouvelle, en creux des appartenances passées : c'est le citoyen ou la citoyenne ordinaire qui n'est pas membre activiste, ni forcément membre du Parti, ni forcément militaire. Son intervention « juste et courageuse » n'est pas caractérisée ou conditionnée par une appartenance de classe. Celui ou celle qui « voit le juste et agit avec courage » intervient en dehors de toute appartenance statutaire ou fonctionnelle qui le ou la tiendrait dans l'obligation d'adopter un certain comportement dans l'espace public. Cet élément est novateur et implique la possibilité d'une accession à une certaine identité de « bon citoyen » et un rapport particulier à l'État : avoir droit à une rétribution et à un accès à des ressources particulières, mais aussi, en retour, pouvoir éventuellement être sollicité pour remplir des missions diverses (propagande, surveillance).

Suite au texte de 1991, de plus en plus de localités se dotent d'un dispositif pour certifier, récompenser et organiser la promotion d'actes « justes et courageux ». Vingt-neuf règlements sont promulgués à ce sujet par les assemblées locales au cours des années 1990. Ces textes annoncent la création de fondations (*jijinhui* 基金会) ou d'associations (*xiehui* 协会)

dédiées¹²⁹. Depuis le début des années 1990, ces organisations sous tutelle gouvernementale sont enregistrées partout en Chine, à l'échelon provincial, mais aussi les villes et les bourgs.

L'annonce de la création d'une fondation est accompagnée de discours mobilisateurs visant la population. Dans ces discours, les fondations se présentent comme une réponse aux problèmes de sécurité. Au sujet de la création de la fondation pour la justice et le courage de la ville de Fuyang en 1990, le *Journal de Fuyang* daté du 6 septembre 1989 publie un article dont un extrait est traduit ci-dessous :

Notre société connaît des problèmes d'ordre public, et subit une criminalité croissante. [...] Il y a deux raisons à cela. La première est que les moyens d'action de la police sont encore limités, la deuxième est que la participation de la population à la lutte contre le crime n'est pas encore assez développée. [...] Comment développer la coopération de la population ? Au début de cette année, la municipalité de Fuyang a créé la fondation de récompense pour la protection juste et courageuse de la paix sociale (*shehui zhi'an jian-yi-yong-wei jiangli jijinhui* 社会治安见义勇为奖励基金会), ouvrant une nouvelle voie de résolution de ce problème. Par la récompense des personnes qui s'élancent bravement contre le crime, la fondation a pour but de renverser la tendance délétère selon laquelle « les bonnes gens ont peur des mauvaises gens ».¹³⁰

Les fondations disent avoir pour but de découvrir, reconnaître, promouvoir et soutenir celles et ceux qui voient le juste et agissent avec courage. Ce discours perpétue la vision manichéenne d'une division de la population en bons et mauvais éléments. Sauf que

¹²⁹ En Chine coexistent des organisations plus ou moins étatisées, mais aussi des organisations associatives effectuant un travail social de manière autonome en dépit du fait qu'elles n'ont pas obtenu le statut associatif par le gouvernement. Dans les années 1990 la Chine connaît un « boom » en termes d'enregistrement d'organisations civiles/du peuple (*minjian zuzhi* 民间组织) (le terme même d'ONG – littéralement traduit en *feizhengfu zuzhi* 非政府组织 – n'appartient pas au vocabulaire courant). Le ministère des Affaires civiles ne reconnaît que des organisations sociales (*shehui zuzhi* 社会组织), divisées en trois groupes principaux : les fondations, les groupes sociaux et les unités de travail privées non-entrepreneuriales ou « unités de travail non lucratives gérées par la population (*minban feiqiye danwei* 民办非企业单位) », enregistrées au ministère du Commerce. Le paysage complexe et diversifié du secteur des organisations sociales en Chine découle de deux tendances concomitantes et dans une certaine mesure contradictoires : celle de l'État qui voit dans le soutien aux organisations un moyen de gestion sociale et d'apaisement des tensions, leur consacrant alors une part de son budget croissante chaque année ; et celle d'une plus grande prise d'initiative par la population, une dynamique liée à la mondialisation et à l'ouverture séquentielle de la société chinoise sur le monde. Si les organisations dépendent du gouvernement pour leur enregistrement et leur cadre institutionnel, elles peuvent jouir d'une certaine autonomie pendant la réalisation de leurs activités. Les fondations étudiées ici rentrent clairement dans la catégorie des organisations sociales les plus proches de l'État, et dont le service est dans un statut semi-étatique. HE Jianyu, « Comprendre les ONG chinoises » de *La vie des idées* publié le 23 mai 2013 ; voir également SAUTEDE Éric, « Les ONG en Chine, de l'ambivalence constructive à la tyrannie de la surveillance et à l'internationalisation », *Hermès, La Revue*, vol. 89, no. 1, 2022, p. 147-151 ; LU Yiyi, *Non-Governmental Organizations in China*, Routledge, Abingdon (United Kingdom), 2009.

¹³⁰ Fondation pour la justice et le courage de Fuyang, carnet de notes, 阜阳印刷总厂印刷, 1990, p. 39-40. Extrait du *Journal de Fuyang (Fuyang bao)* du 6 septembre 1989.

désormais, les voies de cette distinction changent. Les citoyens sont distingués pour une mission ponctuelle, et par des instances ministérielles et semi-étatiques. La mise en place de fondations pour la justice et le courage peut être interprétée comme un moyen pour le Département de la propagande d'œuvrer sous le couvert d'une organisation semi-étatique financée par les gouvernements provinciaux. En effet, le système de propagande est face à de nouveaux enjeux dans la Chine post-réforme. Le secteur privé s'est développé et le terme de propagande (*xuanchuan* 宣传) a acquis une connotation négative¹³¹, ce qui appelle à la mise en place de nouveaux outils.

Le dispositif de récompense relie les organes de sécurité publique avec des bureaux des ministères des Affaires civiles, du Département de la propagande, les organes de presse municipales et provinciales, et les bureaux du Parti correspondants à chacun de ces échelons. Les cérémonies commémorant la création de telles organisations rassemblent des membres du comité provincial, du département de la Sécurité publique, ainsi que des représentants du pouvoir central. À l'occasion de la création de l'association pour la justice et le courage du Shanxi en 1993, Hu Fuguo, secrétaire provincial du Parti, fait cette allocution :

Il faut découvrir directement ceux qui voient le juste et agissent avec courage, directement apprendre d'eux, directement les rapporter, directement les récompenser. Premièrement, en en faisant la promotion largement. Deuxièmement, en les soutenant avec force, par tous les moyens, et en soutenant la justice. En accord avec la réglementation, il faut s'occuper des handicapés et de ceux qui ont vu le juste et agi avec courage et qui se sont sacrifiés. Si des gens comme vous deviennent plus solides, alors les mauvaises personnes vont se ramollir. Si vous ramollissez, alors les mauvaises personnes vont devenir plus solides, et les gens du peuple vont en pâtir. Vous êtes des héros, nous devons apprendre des héros, être des héros. [...] Ces gens bien qui font des choses bien (*hao ren hao shi* 好人好事) ayant vu le juste et agi avec courage, ces actes modèles, le *Quotidien du Shanxi* doit les rapporter, y compris la chaîne de télévision du Shanxi, le *Quotidien du Shanxi* ainsi que toutes les unités de travail qui s'occupent de la publicité doivent les promouvoir avec force.¹³²

¹³¹ Au début des années 1990, les propagandistes ont noté la connotation négative acquise en chinois du mot propagande (*xuanchuan*). Les termes de *xinxi* : publicité et information ont été utilisés davantage en chinois et en anglais pour désigner les activités de propagande. En 1998 le Département central de la propagande a changé son titre en anglais en Département central de la publicité, même si le nom en chinois n'a pas changé. De même on appelle « communication politique » les activités de promotion du Parti ou bien les cours à ce sujet donnés à l'université. BRADY Anne-Marie, *Marketing Dictatorship. Propaganda and Thought Work in Contemporary China*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2008.

¹³² *La voie du développement de la Justice*, p. 30.

La population civile est ainsi incitée à s'identifier à ces nouveaux modèles de moralité, décrits comme des personnes qui ont été prises soudainement dans une situation où se révèle leur héroïsme. Dans les médias, la propagande se développe en concomitance avec la hausse de la criminalité. En comptant le nombre d'articles associés au mot clef « voir le juste et agir avec courage » dans le *Quotidien du Peuple*, on retrouve des pics au moment des campagnes de lutte contre le crime, avec une moyenne de dix articles par an.

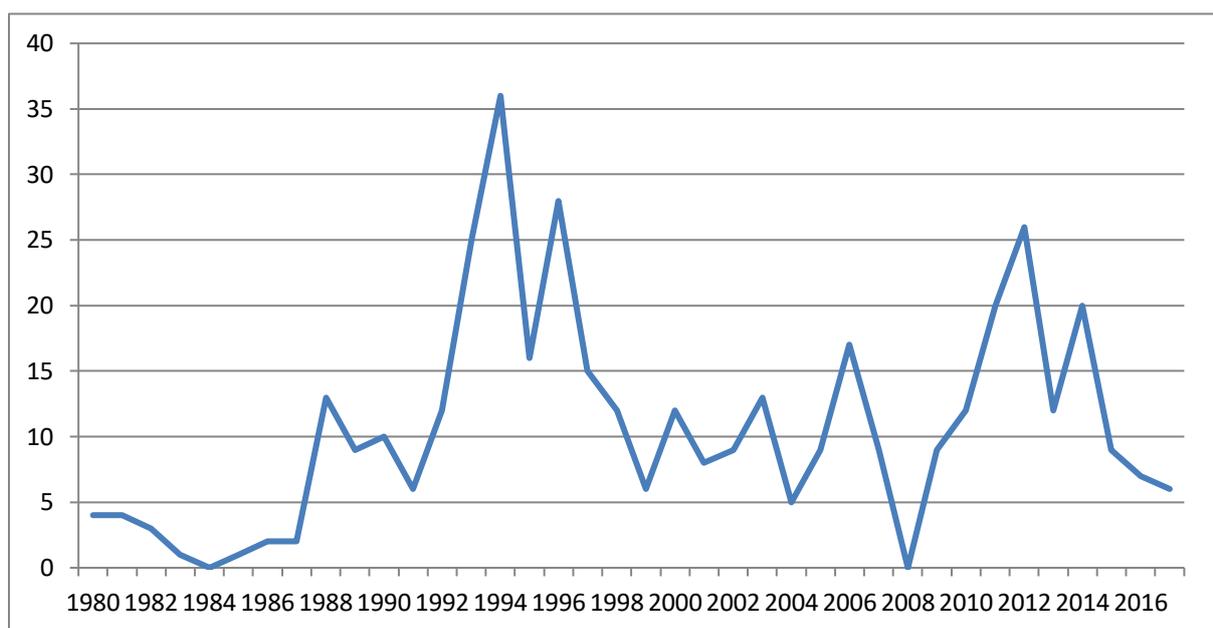


Tableau 1 Évolution annuelle du nombre d'articles associés au mot clef « voir le juste et agir avec courage » dans le *Quotidien du peuple* de 1980 à 2017¹³³

b) Xu Honggang, premier modèle de moralité médiatique

Le nombre d'articles dénonçant l'apathie des citoyens connaît un pic durant le printemps et l'été 1994, quand le gouvernement déclenche une campagne anti-crime, pro-moralité autour du personnage de Xu Honggang, le premier modèle « juste et courageux » célèbre. Un an plus tôt, celui-ci sauve d'une agression une passagère de bus, devant les yeux de spectateurs immobiles. Voici la traduction d'un extrait du premier article paru en 1994 dans le *Quotidien du Peuple* sur Xu Honggang :

¹³³ Sources des données : Renmin Ribao Digital Archive.

Le 17 août de l'an passé, Xu Honggang, de retour de vacances familiales, reprend son poste au district de Yiliang [Yunnan]. Tandis qu'il est passager du bus qui traverse le district de Yunlian [Sichuan] à travers le bourg de Xunsi, quatre brigands armés d'armes blanches agressent une jeune femme. Cette jeune femme était accompagnée de son mari. Les malfaiteurs pointent un couteau en direction du mari, en disant : « Occupe-toi de tes oignons et reste à ta place ». Le mari recule avec soumission, regardant les yeux grands ouverts sa femme se faire agresser. Les quarante passagers du véhicule regardent avec indifférence (*Moran shizhi 漠然视之*), sans émotion (*wudongyuzhong 无动于衷*). Soudain, un cri de justice (*zhengyi zhi shen 正义之声*) retentit dans le véhicule : « Arrêtez ! Vous allez trop loin ! ». Dans ses habits civils du quotidien, Xu Honggang est hors de lui, il se dresse de son siège et pousse un des malfaiteurs. « Je suis sans voix ! N'avez-vous pas de sœurs dans votre famille ?! ... ». Xu Honggang est coupé avant la fin de sa phrase, le vaurien a déjà plongé un couteau dans sa poitrine. Instantanément, le sang de Xu Honggang coule à flots. Le sang frais rougit sa chemise mais il ne se soumet pas à la force brute et, les mains vides, s'engage dans un combat contre les quatre vauriens. Au cours de la lutte, notre Xu appelle les passagers : « Je suis de l'Armée Populaire de Libération, venez m'aider, attrapez les assassins ! » mais aucun des passagers ne se lève.¹³⁴

En tant qu'ancien soldat de l'Armée, Xu Honggang représente les « valeurs traditionnelles de la civilisation chinoise ». Même s'il apparaît dans ses habits ordinaires de civil, confronté par hasard à l'adversité, il est porteur de cet ethos qui l'amène à être un héros. Si les nouveaux modèles de conduite citoyenne sont censés représenter une nouvelle forme de citoyenneté construite dans un rapport d'égalité en termes de droits et de devoir, sans condition d'appartenance de statut ou de classe, nous verrons que dans la mise en récit, ils sont porteurs ou héritiers des traditions passées et leur conduite est expliquée comme étant le résultat de l'éducation du Parti. Le fondement de leur morale est rapporté au système de valeur révolutionnaire.

La mise en récit de l'héroïsme est accompagnée de la condamnation de l'immoralité de ceux qui n'interviennent pas. Xu Honggang se distingue de la foule qui ne réagit pas – « Les quarante passagers du véhicule regardent avec indifférence (*moranshizhi 漠然视之*), sans émotion (*wudongyuzhong 无动于衷*) ». L'immoralité, thématifiée comme de l'indifférence et de l'absence d'émotion, est attribuée à la fin de l'article à la « période de marchandisation effrénée ». L'inaction des autres passagers est choquante, mais celle du mari est mise en

¹³⁴ QUOTIDIEN DU PEUPLE, « Le combat désintéressé et sans peur contre la férocité – en souvenir du soldat Xu Honggang (*wusi wuwei dou xiongwan – ji jiefangjun mou bu zhanshi Xu Honggang 无私无畏斗凶顽——记解放军某部战士徐洪刚*) », 4 janvier 1994.

exergue car elle l'est d'autant plus. En vertu du lien familial qui le lie à la victime, il manque là à une attente sociale fondamentale, ce qui renforce la dichotomie produite par le narrateur.

Les criminels deviennent encore plus sûrs d'eux, ils poignardent encore et encore Xu Honggang. La tête, la poitrine, les bras, les jambes de Petit Xu sont poignardés de 14 coups de couteau. Mais il ne tombe pas au sol. Quand ses bras perdent en énergie, il utilise ses pieds pour frapper, quand ses pieds n'arrivent plus à se lever, il utilise sa bouche pour mordre...

Quatorze coups de couteau n'ont pas fait tomber Xu Honggang. Les os d'acier du soldat, imposants, ont provoqué la peur des vauriens qui ont fui un à un. Un malfaiteur a dit en partant : « Aujourd'hui nous sommes tombés sur un gars solide ».

Xu Honggang a sauté du véhicule pour poursuivre les malfaiteurs, en utilisant sa main pour retenir les intestins qui lui sortaient du ventre, les pas trébuchants. [...]

Le district de Yunlian s'est concerté rapidement : peu importe le prix, il ne faut abandonner aucun espoir de sauver le héros. Le comité du parti à l'échelon préfectoral, l'office administratif, la zone militaire se sont entendus. L'hôpital militaire de Chengdu a pris en charge Xu Honggang, et grâce aux efforts des soignants, celui-ci a survécu.

La nouvelle du rétablissement rapide de Xu Honggang a circulé dans le district. Et tous les jours les gens venaient voir le héros à l'hôpital. En quelques jours, le nombre de visiteurs a atteint les 5000, et les dons plus de 14 000 yuans.

Le district de Yibing lui a octroyé le titre de « modèle ayant vu le juste et agi avec courage (*jianyi yongwei biaobing* 见义勇为标兵) » et il fut honoré par sa brigade.

Voir le juste et agir avec courage, soutenir la droiture et éliminer le mal, éliminer les violents et amener la paix aux bons, soutenir la justice, sont des valeurs traditionnelles de la civilisation chinoise. Même dans une période de marchandisation effrénée comme aujourd'hui, il y a encore de très nombreuses personnes du peuple qui sacrifient leur vie, voient le juste et agissent avec courage : Chen De, Xu Honggang, en sont des représentants remarquables. Tandis que les criminels utilisent des moyens cruels pour mener leurs manigances, ils se retrouvent comme des « tigres de papier » devant le juste (*zhengyi* 正义). Notre société doit nourrir davantage de gens comme Chen De et Xu Honggang. Il suffit que nous soutenions la justice, et que nous ne prenions pas peur devant les vaines et creuses démonstrations de force et le peuple vaincra.

Comme dit le proverbe « la souris traverse la rue et tout le monde crie et frappe », les criminels n'échapperont pas au droit.¹³⁵

Ici, si « les criminels n'échapperont pas au droit », c'est grâce au sens de la justice et à l'endurance courageuse du héros solitaire, héritier des « valeurs traditionnelles de la civilisation chinoise ». Ainsi, la justice et le droit dépendent dans ce contexte des qualités morales de la personne qui se retrouve opportunément sur les lieux d'un crime.

La grande solitude dans laquelle se trouve Xu au moment de l'agression contraste avec la mise en récit de la rétribution qui l'attend ensuite : la mobilisation du comité du Parti, du district qui octroie un prix, de l'hôpital militaire qui n'épargne aucune dépense pour le sauver, ainsi que des personnes qui viennent lui rendre visite et lui déposent des dons. Tout en se plaçant dans une continuité avec les héros soldats socialistes, les membres progressistes des années 1990 s'en distinguent de par l'aspect monétaire de leur rétribution, ainsi que par l'évaluation du service rendu. Les héros soldats des années 1960 et 1970 n'étaient pas récompensés pour avoir protégé une propriété individuelle, privée, ou de l'argent, et leurs services n'étaient pas calculés en termes monétaires, ce qui est souvent le cas dans la période suivante. Par ailleurs, les membres progressistes sont récompensés par de l'argent et aux différents degrés d'héroïsme correspondent des prix monétaires plus ou moins élevés, ce qui n'était pas le cas pour les soldats¹³⁶.

III. LE “JUSTE ET COURAGEUX” : CATÉGORISER DES ENGAGEMENTS HÉTÉROGÈNES DANS LA LUTTE CONTRE LE CRIME

En montrant des personnes qui sont capables de discerner entre le bien et le mal et savent comment agir à partir de ce constat, le dispositif transmet des modèles de conduite

¹³⁵ *Op cit.*

¹³⁶ EDWARDS Louise, “Military Celebrity in China: 21 The Evolution of ‘Heroic and Model Servicemen”, dans EDWARDS Louise, JEFFREYS Elaine (eds.), *Celebrity in China*, Hong Kong University Press, 2010, p. 35-36; EINWALTER Dawn, “The Limits of the Chinese State : Public Morality and the Xu Honggang Campaign”, in ZHAO Suisheng (ed), *China and Democracy : The Prospect for a Democratic China*, Routledge, 2000, p. 173 - 187.

exemplaires à une époque où il faut recomposer des repères normatifs communs. Les interventions récompensées par la Fondation nationale sont très diverses en termes de circonstances, de mode de sollicitation, mais aussi en ce qui concerne les profils, en termes d'appartenance sociale et de lien entretenu avec l'autorité. Le phénomène visé par le dispositif est pluriel : il s'agit d'interventions tantôt réalisées dans le cadre d'une accréditation claire (lorsqu'elles sont menées dans un groupe de défense conjointe par exemple), tantôt liées à une appartenance sociale (ancien de l'Armée, membre du Parti), tantôt menées sur un lieu de travail et rapportées à une éthique de bon travailleur, tantôt s'inscrivant dans un rapport de voisinage qu'on ne peut que deviner...

1. Des exemples de moralité : enquête à partir du *Registre de héros* (1988-2012)

Quelles sont les personnes récompensées par la Fondation nationale et quelles sont les caractéristiques de la mise en récit de leur intervention ? Nous avons mené notre enquête à partir d'un ouvrage commémoratif paru en 2013 qui compile des actes exemplaires de secours courageux récompensés par la Fondation nationale entre 1988 et 2012¹³⁷. L'ouvrage est composé des comptes-rendus des interventions de plus de mille héros. L'écriture est variable d'une entrée à l'autre, ce qui rend souvent difficile la réalisation de statistiques précises. Certains textes tiennent en une ligne (en 1988, 8% des entrées ne sont pas exploitables), tandis que d'autres se présentent comme une histoire courte. La plupart sont d'une longueur de plusieurs centaines de caractères (entre 200 et 900).

Les héros listés dans le *Registre de héros* (*Yingxiong pu* 英雄谱)¹³⁸, venant de toutes les provinces de Chine, ont été sélectionnés au terme d'une procédure que nous présenterons dans le chapitre II. Nous nous concentrerons ici sur la description plus générale de la nature des faits et des personnes récompensées. Le recueil, dont la couverture jaune et rouge offre un horizon sur la muraille de Chine, s'ouvre sur les mots de Jia Chunwang, ancien procureur

¹³⁷ Ce volume a été publié dans le but de donner à voir le travail de la Fondation pendant ses dernières décennies d'activité. Les textes auxquels on a accès ont été édités, mais nous n'avons pas le moyen de retracer la chaîne d'écriture qui a conduit aux comptes-rendus actuels. Par ailleurs, connaître l'ensemble plus large des personnes recommandées à l'institution, ainsi que l'ensemble des anonymes qui s'interposent contre le crime, permettrait certainement d'apporter d'autres réponses quant à la spécificité de la récompense et de ce qu'elle met en récit.

¹³⁸ FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE, *Registre de héros* (*Yingxiong pu* 英雄谱), Éditions du Peuple, 2013.

général de la République devenu directeur de la Fondation nationale pour la justice et le courage :

Au cours des âges, la civilisation chinoise a entretenu la valeur morale traditionnelle de “voir le juste et agir avec courage, soutenir ceux qui sont en détresse et aider les misérables (*jianyi Yongwei, fuwei jikun* 见义勇为, 扶危济困)”. Au cours de ses plus de 5000 ans d’histoire, la grande et glorieuse Chine a compté d’innombrables hommes de bien (*renren zhishi* 仁人志士) ayant vu le juste et agi avec courage, sacrifié leur vie pour une juste cause (*shesheng quyì* 舍生取义) et marqué les annales (*biaobing shice* 彪炳史册). Après la naissance de la Chine nouvelle, la valeur traditionnelle de voir le juste et agir avec courage s’est développée encore davantage sur le territoire et ainsi se sont distingués Luo Shengjiao, Liu Yingjun, Bai Xuejie, Yin Xuemei, Zhang Qingbin, Zhang Lili et d’autres, chacun des modèles héroïques ayant vu le juste et agi avec courage (*jianyi Yongwei yingxiong mofan* 见义勇为英雄模范) appelant des chants d’admiration et émouvant aux larmes (*kege keqi* 可歌可泣). Leurs actes héroïques émeuvent les enfants de Chine, transmettent de l’énergie positive (*zhengnengliang* 正能量), encouragent les descendants de Yandi et Huangdi¹³⁹ à aller de l’avant avec détermination et bravoure.¹⁴⁰

Au dos de la couverture de ce recueil, trois sentences qui peuvent être traduites à l’infinif ou l’impératif : « révéler/révèrez les héros (*jingyang yingxiong* 敬仰英雄), apprendre/apprenez des héros (*xuexi yingxiong* 学习英雄), être/soyez volontairement un héros (*gandang yingxiong* 甘当英雄) ».

¹³⁹ Formule littéraire métaphorique pour désigner les Han (descendants des empereurs légendaires).

¹⁴⁰ FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE (*Zhonghua jian-yi-yong-wei jijinhui* 中华见义勇为基金会), *Registre de héros. Recueil de récits des actes remarquables des modèles héroïques ayant vu le juste et agi avec courage promus nationalement (de 1988 à 2012) (Yingxiong pu. Shou quanguo biao yang jian-yi-yong-wei yingxiong mofan shiji huibian* 英雄谱--受全国表扬见义勇为英雄模范事迹汇编), Pékin, Maison d’édition du peuple, juillet 2013, p.1.



Figure 1 Photographie du Registre de héros

a) Mise en récit de l' intervention courageuse : oser se mêler des affaires des autres

La notion de ce qui est combattu ou défendu par les sauveteurs se prête mal à une analyse qui viserait à identifier des types de crimes. L'infraction en cause n'est pas désignée à l'aide d'une terminologie juridique. Le vol avec violence et le cambriolage représentent la majorité des actes combattus par les héros (entre un quart et un tiers du corpus), mais il est souvent difficile de savoir précisément dans quel espace a eu lieu le vol et s'il y a eu effraction.

L'objet de l'intervention se saisit de façon diffuse à partir de la lecture du texte. Il s'agit en fait de protéger un espace – le village, le voisinage, le lieu de travail¹⁴¹ – les gens qui le fréquentent et les biens qui leur sont liés, par une attitude de vigilance (être à l'écoute des bruits suspects, être au courant des affaires du quartier), la volonté d'aller vers le trouble, une endurance et un acharnement dans la poursuite ou la lutte contre ce qui représente un danger. La réponse à la sollicitation, qu'il s'agisse d'un appel à l'aide ou d'un bruit inattendu, est immédiate. Ainsi, « voir le juste » correspond à un engagement assez général de l'individu, une propension à l'entretien d'un espace de vie ou de travail, qui implique souvent une certaine immixtion dans les affaires des autres, en miroir de la phrase qui revient le plus souvent dans la bouche des criminels pour dénigrer ou rejeter ce type d'engagement, « ne te mêle pas des affaires des autres (*bie guan xianshi* 别管闲事) », citée régulièrement dans les textes.

La récompense est octroyée pour un acte unique. En 1988, 24% des actes récompensés ont été réalisés en groupe. Plusieurs personnes peuvent donc être récompensées pour un même acte. Mais la plupart du temps, le héros ou l'héroïne apparaît seule dans la confrontation avec un ou des criminels (en 1995, la moitié des héros se retrouvent en face d'une bande de 2 à 8 criminels) armés de couteaux. Les armes à feu, quant à elles, sont très rares (moins de 5%).

En 1988 et 1995, les interventions s'appuient sur l'aptitude à détecter des attitudes ou des physionomies suspectes (un conducteur de taxi juge un client suspect et demande à vérifier son bagage – dans lequel il trouve des armes), à répondre aux besoins des forces de police (un conducteur est témoin d'une course poursuite et décide spontanément de venir en aide). En 1995, 35% des récits mentionnent que l'intervention a été réalisée suite à l'écoute d'un bruit suspect (un grand choc, le bruit d'une dispute) ou d'un appel à l'aide, la vue d'une figure suspecte, ou bien par l'information d'un cambriolage ou du passage d'un criminel dans le voisinage (dans ce dernier cas, il s'agit souvent d'une personne qui s'échappe de la cellule de détention à proximité). L'intervention s'inscrit donc dans une démarche active.

À travers le type de sollicitation en jeu, on discerne un rapport d'immixtion qui interroge : à quel titre le chauffeur de taxi se sent-il habilité à demander des comptes, voire demander de voir le contenu du bagage d'un client ? A-t-il été appointé pour le faire localement ? Dans un compte rendu, un villageois est réveillé dans la nuit par un paysan qui l'informe du pillage des

¹⁴¹ La majorité des combats a eu lieu dans un domicile ou dans le voisinage, sur un lieu de travail, dans un transport en commun (bus de longue ou courte distance).

récoltes : quel type de responsabilité appelle le premier à intervenir ? Pourquoi le deuxième lui délègue-t-il cette tâche ? Une conductrice de taxi trouve ses clients suspects, les conduit à leur destination dont elle note l'adresse, et mène ensuite une enquête pour vérifier leur identité. Pourquoi ? Ces questions restent sans réponse, si ce n'est qu'elles pointent un sens de la responsabilité aux contours brumeux.

Feng Fugui, homme, Han, né le 10 août 1953, villageois de Taidou, Shizhan, canton de Tanhe, préfecture de Daxing Anling, province du Heilongjiang

Hu Xirong, femme, Han, née le 19 janvier 1954, villageoise de Taidou, Shizhan, canton de Tanhe, préfecture de Daxing Anling, province du Heilongjiang

Le soir du 14 mars 1988, le meurtrier Hu Yongchun s'est évadé de la cellule de garde à vue du commissariat de la préfecture de Linye. Après avoir appris cette nouvelle à la télévision, Feng Fugui s'est immédiatement mis sur ses gardes. Le 16, aux alentours de minuit et demi, Feng entend le son d'un toc à la porte. Il demande à son fils de 9 ans d'aller ouvrir. Feng et sa femme se préparent. Quand la personne passe le pas de la porte, Feng reconnaît immédiatement le fugitif. Sur ce, il prépare à manger afin que son visiteur reste calme. Il profite du fait que le criminel échappé baisse sa garde pour le frapper d'un coup de marteau sur la tête. Mais, à sa surprise, le fugitif esquive le coup et se lance dans un combat corps à corps avec les deux époux. Enfin, avec l'aide de sa femme, Feng Fugui ligote le fugitif et le remet à la police¹⁴².

En juin 1988, Feng Fugui et Hu Xirong ont reçu le titre de « membre progressiste ayant vu le juste et agi avec courage » de la part du Département de la propagande et du ministère de la Sécurité publique.¹⁴³

Dix à 20% des récits mentionnent le nom des criminels appréhendés, parfois connus dans la région. Lorsque, comme dans le compte-rendu traduit ci-dessus, ils sont reconnus par le héros (qui est même ici, de façon inexplicée, son hôte), nous nous posons la question de la sociabilité en jeu : se sont-ils côtoyés précédemment au sein de la société locale ? Le héros a-t-il occupé des fonctions au sein de l'unité de travail ou bien au sein du comité de résident qui lui a donné accès à des informations sur cette personne, certainement déjà fichée ou faisant l'objet de suspicion localement ? Ou bien s'agit-il en fait d'un ancien camarade ? Comment se fait-il que le héros soit « sur ses gardes » tandis que le criminel traverse le village ?

¹⁴² Le terme employé est arrestation civile (*niusong* 扭送).

¹⁴³ FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE, *Registre de héros (Yingxiong pu* 英雄谱), Éditions du Peuple, 2013, p. 55.

Qu'importe l'obscurité du lecteur ou de la lectrice, les récits ne font état d'aucun doute de la part du héros ou de l'héroïne qui reconnaît le criminel, discerne la nature du danger et agit de si tôt. Il est ainsi dit d'une conductrice de taxi que « faisant confiance à sa riche expérience de la société (*pingzhe ziji fengfu de shehui yueli* 凭着自己丰富的社会阅历), Xia Chaofang devine que ces passagers sont des “mauvaises personnes (*huairen* 坏人)” »¹⁴⁴ tandis qu'ils entrent dans son taxi avec une valise à code. La certitude et la perspicacité affichée dans l'identification de ce qu'il faut combattre, ainsi que la promptitude à le faire nous laisse dans l'interrogation, tandis que l'on dispose de si peu d'informations sur les protagonistes.

Les échanges avec le criminel sont parfois retranscrits : ce dernier questionne la légitimité de l'intervention, menace, ou bien cherche à corrompre en partageant son butin. Devant l'adversité, le membre progressiste est déterminé et prêt à l'affront vaillant. Tous les comptes-rendus mentionnent un combat ou une résistance et, si le criminel fuit, il y a une course-poursuite.

Si certaines informations restent peu précises (par exemple en ce qui concerne le lieu où se déroule le combat, le nombre de témoins...), d'autres sont mentionnées dans toute leur spécificité. Il s'agit par exemple du type d'arme utilisée par le bandit : « couteau à fruit », « couteau à légume », « long couteau », « couteau pour tuer des porcs », « couteau à dépecer », « couteau de 30 cm », « couteau aiguisé »... ou bien des dommages corporels encourus par les héros, parfois détaillés jusqu'au nombre de sutures ou de litres de sang perdu. Ainsi, on comprend que la visée du texte réside dans le fait de montrer la lutte coûte que coûte contre l'assaillant, la preuve de l'acharnement du héros qui ne cède pas.

En 1988, tous les comptes-rendus se soldent d'une arrestation réussie. Ainsi, si la présence d'autres personnes est difficile à comptabiliser, la police est néanmoins présente pour appréhender le criminel à terme. Ce facteur témoigne de l'existence d'un relais institutionnel : celui ou celle qui voit le juste et agit avec courage ne prend pas en charge le châtement.

¹⁴⁴ *Op cit.*, p. 194.

b) Des contributeurs occasionnels et des contributeurs réguliers

Le profil social du héros ou de l'héroïne est résumé en une phrase, mais nous permet toutefois de composer une vision globale de certaines de leurs propriétés sociales. Le taux d'appartenance au Parti communiste varie entre 20 et 50% dans les années 1980 et 1990. En 1988, seulement 3 personnes travaillent dans la sécurité privée et une personne dans l'armée. En 1995, 6 travaillent dans la sécurité privée, 2 dans l'armée et 5 dans la Police : au total, un quart du corpus travaille dans le secteur en 1995. Le secteur professionnel le plus représenté est celui des ouvriers. Mais la grande majorité du corpus est classée dans la catégorie « habitant de quartier (*jumin* 居民) », « paysan (*nongmin* 农民) » ou « villageois (*cunmin* 村民) », sans autre précision. Nous ne savons rien de leur appartenance de classe ni de leur éventuelle participation à des activités politiques localement. Le *Registre de héros* ne nous permet pas non plus de savoir si ces personnes sont d'anciens membres activistes qui occupaient des fonctions de surveillance dans l'unité de travail, s'ils ont été gardes rouges, ou bien s'ils sont membres de patrouilles de « défense conjointe », cette dernière information n'étant pas systématiquement mentionnée.

Il est donc difficile de réaliser un portrait plus précis de ces personnes, que ce soit en termes d'appartenance sociale ou de liens avec le gouvernement. Néanmoins, entre 1988 et 2015, 1 à 6 personnes par an ont un profil singulier. Contrairement à tous les autres, leurs portraits font état d'une réelle carrière dans la lutte contre le crime et ils cumulent souvent des titres. Ce sont des héros à répétition, et le récit suggère pour certains qu'ils sont connus localement. Sur les 233 portraits des années 1988 et 1995, une poignée de 5 personnes ont ce profil. Voici la traduction de l'un de ces portraits, récompensé en 1988 :

Huang Ancai, homme, Han, né en avril 1962, membre du Parti Communiste. Directeur adjoint d'une entreprise de taxi à Xiangfan, préfecture de la province du Hubei

Depuis que Huang Ancai s'est retiré de son poste de directeur adjoint en 1983, il a attrapé 1087 criminels de toute sorte et 7 bandes de joueurs d'argent. Il a résolu 10 affaires criminelles de concert avec les organes de la sécurité publique et a retourné à la population des biens et de l'argent volés d'un montant total de 650 000 yuans. Pour cela, les officiers de police l'ont honoré du surnom de « policier intermittent (*bianwai jincha* 编外警察) », la population dit qu'il

est « l'incroyable Chen Yaojin (*da bu si de Cheng Yaojin* 打不死的程咬金) »¹⁴⁵, et les criminels l'insultent de « Huang le vieux (*Huang laoye* 黄老爷) ». En tant qu'ancien membre du Parti Communiste, il est d'une grande intégrité, il voit le juste et agit avec courage. Il s'élançait contre les couteaux qui scintillent comme de la glace. Il maîtrise les brigands, il fait face à leurs fourberies le visage impassible. Il gère les affaires sans peur et face aux lettres de chantage, il reste calme.

En juin 1988, Huang Ancai a reçu le titre honorifique de « membre progressiste national ayant vu le juste et agi avec courage » de la part du Département de la propagande et du ministère de la Sécurité publique. Le gouvernement du Hubei lui a octroyé le titre de « membre progressiste ayant vu le juste et agi avec courage », la préfecture de Xiangfan le titre de « vaillant combattant dans la lutte contre le vol (*fanpa yongshi* 反扒勇士) », et le commissariat de Xiangfan le titre de « modèle de la sécurité publique (*zhi'an mofan* 治安模范) ».¹⁴⁶

On retrouve dans le corpus une poignée de personnes qui ont ainsi œuvré pendant des dizaines d'années. Les pertes qu'ils ont épargnées à la société sont comptées en milliers de yuans dans les textes. Ils sont pour la plupart proches de l'administration de par leur poste ou leur appartenance au Parti, ou bien ont travaillé à long terme au sein d'un groupe de défense conjointe. Dans les années 1990, il s'agit d'un chef et de membres d'un groupe de défense. En 2001, 6 personnes sur 105 ont ce profil particulier. Il s'agit d'un conducteur et d'une conductrice de taxi, d'un vendeur sur un marché, de l'employé d'un bureau de rue, d'un villageois (ancien militaire à la retraite), du secrétaire d'un bureau local du Parti, et du responsable d'un comité de quartier.

c) Une même catégorie morale pour des engagements hétérogènes

¹⁴⁵ Cheng Yaojin (589-665), général de la dynastie Tang. Cheng Yaojin est dans le folklore réputé pour être un combattant inepte qui surgit parfois au bon moment pour sauver la situation. Il est l'objet de deux expressions: « Cheng Yaojin apparaît de façon soudaine et disruptive pour sauver la situation » (*ban lu sha chu ge Chen Yaojin* 半路殺出個程咬金), et « Cheng Yaojin et ses trois coups de hache » pour décrire quelqu'un avec peu de technique, qui se repose sur de vieux tours (*Cheng Yaojin san ban fu* 程咬金三板斧). Cette référence à Cheng Yaojin témoigne encore une fois du fait que ce n'est pas la technicité de l'intervention qui est louée, ni les compétences techniques du héros, mais plutôt sa capacité à surgir au bon moment et intervenir promptement.

¹⁴⁶ FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE, 2013, p. 23.

L'hétérogénéité des profils rassemblés sous la même catégorie pousse à conclure sur la généralité de celle-ci, et l'enjeu pour l'autorité de pouvoir y avoir recours afin de placer le projecteur sur des pratiques très diverses. Évoquons ici les plus importantes.

Les interventions réalisées dans le cadre d'un groupe de défense conjointe s'inscrivent dans un rapport de coopération avec les forces de l'ordre. Lorsqu'il s'agit d'un chef de patrouille qui a passé 10 ans à occuper cette fonction, il s'agit de récompenser une carrière qui, bien que hors d'un cadre légal, fait l'objet d'une accréditation de la part de l'autorité. Mais l'appartenance à un groupe de défense conjointe n'est pas systématique, même lorsqu'il s'agit d'une personne qui a passé sa vie à lutter contre le crime. Nous pouvons supputer alors un rapport d'entraide officieux avec la police, mais celui-ci n'est pas rendu explicite.

Le caractère juste et courageux est aussi attribué au policier qui combat le crime en dehors de ses horaires d'activité – on questionne alors l'extension de la responsabilité de celui-ci en dehors du domaine professionnel – ou au militaire à la retraite qui, en vertu de cette appartenance passée, aurait conservé une responsabilité et une vocation de service vis-à-vis du peuple.

Lorsqu'il s'agit d'un membre du Parti Communiste, l'intervention est rapportée à cette appartenance. Les titres se cumulent parfois avec celui d'« éclaireur de la nouvelle longue marche (*xin Changzheng tujishou* 甘肃新长征突击手) » octroyé par la Ligue de la jeunesse communiste, ou bien de « membre excellent du Parti Communiste (*youxiu gongchandang yuan* 优秀共产党员) », ce qui laisse deviner le potentiel impact que la reconnaissance peut avoir sur la carrière professionnelle de l'individu.

Il est mentionné dans 14 et 22% des récits (en 1988 et 1995 respectivement) que les interventions ont été réalisées dans le domicile ou le voisinage. Quelques-unes d'entre elles s'inscrivent dans le cadre d'un réseau de responsabilité locale : un villageois est réveillé dans la nuit par un deuxième qui veillait. L'intervention s'inscrit alors dans le cadre d'une répartition des tâches d'auto-défense dans le village, une pratique généralement autogérée à cette époque.

26% des récits de 1988 et 16% des récits de 1995 mentionnent que l'intervention a été réalisée sur le lieu de travail, tandis que le secouru ou la secourue tenait son poste. Un ouvrier se retrouve soudainement nez-à-nez avec un voleur armé d'un couteau, et s'élance ni une ni deux. Lorsque l'intervention est réalisée sur un lieu de travail, les titres se cumulent

souvent avec celui de « travailleur progressiste (*xianjin laodong zhe* 先进劳动者) » octroyé par la municipalité ou le gouvernement provincial, ou bien celui de « travailleur modèle de l'industrie nationale (*quanguo shengye laodong mofan* 全国生业劳动模范) » de la part du ministère de l'Industrie. Les personnes peuvent aussi être récompensées au niveau de leur unité de travail. Par exemple, une employée de banque ayant lutté contre des cambrioleurs obtient le titre de « garde du corps de la finance nationale (*quanguo jinrong weishi* 全国金融卫士) » de la part de la Banque populaire de Chine.

Le transport en commun (le lieu de 16% des interventions en 1988 et 20% en 1995) représente un nouvel enjeu de la période post-maoïste. Il s'agit d'un espace peu sécurisé, qui se développe au fait de la multiplication des mobilités internes, et dans lequel les agressions sont fréquentes. Dans ces cas-là, l'intervention est le fait de passagers, qui seraient aussi potentiellement victimes du braquage s'ils n'intervenaient pas.

Même si les interventions impliquant une course de taxi représentent une faible part du corpus (2% en 1988, 5% en 1995), elles correspondent elles aussi à un enjeu particulier. Le détournement de taxi est un nouveau crime dans les années 1980-1990¹⁴⁷, certainement lié au développement de la profession, et les conducteurs de taxi, du fait de leur place particulière dans les espaces publics, sont investis d'une fonction spéciale en vertu de leur fréquentation des lieux publics. La Fondation nationale organise la « cérémonie nationale de célébration des conducteurs de taxi civilisés (*quanguo chuzu qiche wenming jiashi yuan biaoyang dahui* 全国出租汽车文明驾驶员表扬大会) » en avril 1997 lors de laquelle sont octroyés des titres nationaux de « conducteur de taxi civilisé (*quanguo chuzu qiche wenming jiashiyuan* 全国出租汽车文明驾驶员) ». Jusqu'à aujourd'hui, la Fondation nationale organise des sessions spéciales dédiées aux conducteurs de taxi et leur alloue des fonds spéciaux.

En fin de compte, le caractère protéiforme de la catégorie « voir le juste et agir avec courage » apparaît comme le moyen de cibler au besoin des personnes ou des pratiques qui ont connu un écho ou bien qui représentent à un moment donné un enjeu en termes de sécurité publique. De fait, nous verrons dans la section suivante que l'évolution des textes réglementaires encadrant la définition du secours courageux traduit elle aussi l'évolution des préoccupations en termes de gouvernement de la sécurité publique.

¹⁴⁷ Dutton, 1997.

2. L' évolution des critères de définition réglementaire de la justice et du courage

Au cours des années 1990 les assemblées locales promulguent les règlements qui encadrent les critères de définition, de récompense et de promotion des secoureurs. Ces textes révisés régulièrement s'adressent aux fondations et aux services ministériels compétents localement. Ils apportent une définition légale de l'acte méritoire et visent à encadrer la promotion et la rétribution des personnes l'ayant effectué. Voir le juste et agir avec courage est défini comme « une action réalisée pour protéger le pays, l'intérêt collectif, l'intégrité physique d'un individu, la sécurité de ses biens, par la lutte contre une action illégale, ou en portant secours lors d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe ». Quelques paramètres accompagnant cette définition de base varient entre les règlements.

Il figure dans 75% des règlements la mention que l'action doit être réalisée « sans considération du danger pour sa propre sécurité », ce qui place l'intervention dans le registre du dangereux, voire du sacrificiel. En 1988 et 1995, 55 et 60% des personnes récompensées par la Fondation nationale ont été gravement blessées au cours de l'intervention, et 5 à 27% (respectivement) sont décédées des suites de leurs blessures.

Dans trois quarts des règlements, l'action doit être entreprise « en dehors d'un devoir ou d'une responsabilité préétablis légalement ou contractés », ce qui distingue la figure de secoueur ou secoureuse de celle du professionnel, réaffirmant la création d'un titre spécifiquement dédié à un membre de la société civile et signe d'une distinction entre celui-ci et les services de secours spécialisés.

Le secours exemplaire est défini comme non lié à une contrainte statutaire : le « devoir » auquel répond le secoueur ou la secoureuse n'est pas une injonction légale, mais de l'ordre du choix (moral) personnel. Ainsi, 13% des règlements précisent que les agents de l'État (forces de l'ordre et personnels de l'armée) ne sont pas concernés par ce titre. C'est-à-dire que si certaines récompenses sont attribuées à des agents de l'État agissant à titre privé et hors de leur temps de travail, certains règlements précisent que les agents de l'État sont par principe exclus de ce dispositif. Cette clause révèle une certaine conception de la charge professionnelle et de la qualité qu'il faut lui donner lorsqu'elle s'exprime dans la vie privée.

Au cours de la deuxième moitié des années 2000, une nouvelle vague de production législative modifie les règlements relatifs à « voir le juste et agir avec courage » utilisés jusqu’alors. Ces modifications forment les textes qui font autorité à la période actuelle.

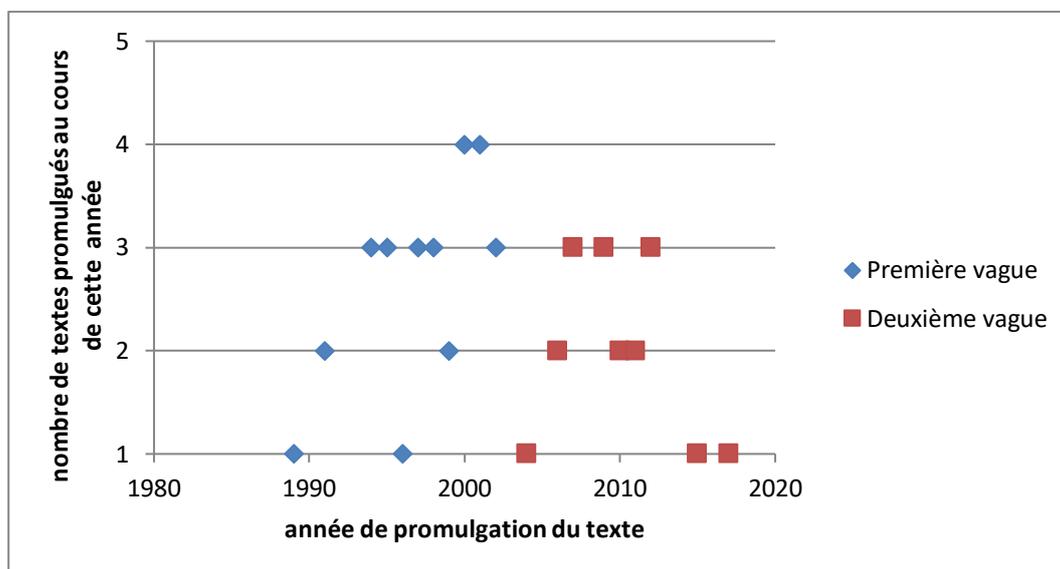


Tableau 3. Les premiers textes réglementaires et leurs révisions 1989-2017¹⁴⁸

Le critère qui stipule que le secourateur ou la secouratrice doit avoir agi en dehors d’un devoir ou d’une responsabilité spécifique est adopté dans 93% des révisions. D’une part, ce critère définit le courage comme un zèle. D’autre part, il affirme que les fonctionnaires ou les professionnels ne sont plus concernés par les mesures de récompense, qui s’adressent alors plus particulièrement au citoyen ou à la citoyenne ordinaire. Il est possible de mettre cette évolution en lien avec les réformes de légalisation du travail de police¹⁴⁹, et voir dans cette

¹⁴⁸ Données de la période 1988-2003 issues de : FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE, *Compilation de lois et règlements pour la justice et le courage (Jian-yi-yong-wei fagui tiaoli huibian 见义勇为法规条例汇编)*, Éditions chinoises de Chang’an, 2003.

¹⁴⁹ Le 28 février 1995, la République populaire de Chine promulgue la loi de la police du peuple (*Zhonghua renmin gongheguo renmin jingcha fa 中华人民共和国人民警察法*) qui devient la loi fondamentale pour la réforme de la police. Cette loi a pour but d’institutionnaliser l’organisation de la structure, régulariser les procédures opérationnelles, légaliser les pouvoirs et créer une police capable de protéger l’État de sécurité, maintenir l’ordre public et promouvoir le développement économique. À partir de 1999, un système de loi, de réglementations, de notices et de décisions sont en place pour guider, réguler, et contrôler le travail de police. De 1989 à 1999, au moins 29 bureaux de sécurité publique se dotent d’un bureau interne de supervision légale. En 2017, la moitié de ces bureaux ont établi une forme de département légal (*fazhi jigou 法制机构*) pour gérer la légalité de l’action de police. Le mot d’ordre est désormais de « gouverner la police par la loi (*yi fa zhi jing 依法治警*) », une expression qui reste vague quant à savoir s’il s’agit de gouverner la police en étant guidé par la loi

tendance le signe d'une professionnalisation accrue du secteur de l'intervention d'urgence policière, qui est alors réglé par d'autres attentes.

La mention postulant que l'acte doit être réalisé « sans considération des risques pour soi » pour être méritoire n'est plus présente que dans 21% des règlements. Les annonces qui accompagnent la promulgation de ces textes font état de la volonté d'encourager des actions plus réfléchies, plus efficaces, et moins dangereuses. Néanmoins, l'exposition au danger reste tout de même un critère majeur du mérite. Le taux de mortalité et de dommages corporels encourus varie peu en trois décennies de concours. Parmi les 69 candidats de la sélection nationale de 2015, 45 ont subi des dommages corporels (65%) ; parmi ces derniers, 15 (21% du corpus total) sont morts suite à leur action de secours.

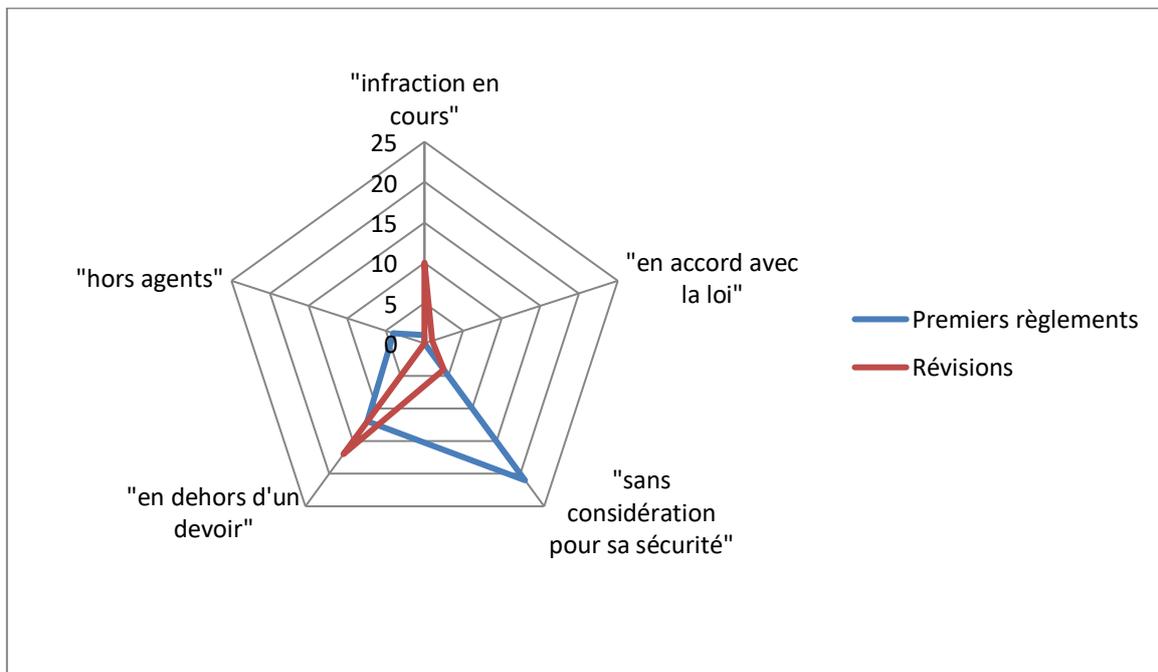


Tableau 4. Évolution des critères de définition réglementaire entre les premiers textes et leurs révisions¹⁵⁰

et en rendant des comptes à la justice, ou bien si la loi est un instrument de l'idéologie du Parti qui prévaut sur l'esprit du droit. Wong, 2002, p. 10.

¹⁵⁰ *Op cit.*

Au cours de la deuxième vague de production législative, une nouvelle condition apparaît dans 60% des règlements, concernant l'intervention dans un contexte criminel ou délictueux : celle-ci doit porter sur « une activité illégale en train de se produire ». Pour la première fois apparaît un élément de définition qui réduit l'étendue des pratiques que recouvre la catégorie de « voir le juste et agir avec courage » à partir d'un critère faisant référence au droit pénal, en excluant, dans certaines provinces, l'action de se lancer à la poursuite d'un individu sans avoir été témoin de sa participation à une activité criminelle. C'est une évolution importante car une simple suspicion pouvait jusque-là légitimer l'entrée en action. On peut voir dans cette tendance un souci de mettre en cohérence le gouvernement de la sécurité publique avec le droit, mais aussi la fin d'une incitation à la « gestion globale de l'ordre social ». En septembre 2004, le ministère de la Sécurité publique publie une circulaire qui annonce la fin du recrutement de nouveaux membres de défense conjointe ou autres forces auxiliaires de police (*zhi'an yuan* 治安员), et la fin du recours aux membres existants en janvier 2008. Il reconnaît en outre que le recours aux équipes de défense conjointe a affecté la relation police-population, et entamé l'image des services de sécurité¹⁵¹.

Dans les comptes-rendus de la période actuelle, les actes récompensés ne sont plus marqués par la poursuite active d'un ou plusieurs criminels comme c'était le cas dans les années 1988 et 1995. Le secourateur ou la secouratrice n'est plus dans une démarche de recherche ou d'enquête, mais dans la réponse à un appel à l'aide ou bien témoin d'une infraction en cours.

Aujourd'hui, le Parti ne mobilise plus que marginalement le dispositif comme un outil de sécurité publique. Les contours de ce qui constitue le « juste et courageux », la justification de l'intervention et de sa récompense, ont changé. À partir de 2001, la part des actes de lutte contre le crime diminue dans les sélections de la Fondation nationale : ils représentent 86% des dossiers en 2001, 72% en 2006, 48% en 2012 et enfin seulement 23% en 2015¹⁵². Aujourd'hui « voir le juste et agir avec courage » correspond en majorité à des actes non violents de secours lors de noyades, de sauvetage lors de catastrophes naturelles de faible ampleur, d'incendies et d'accidents de véhicules.

« Voir le juste et agir avec courage » reste néanmoins, aujourd'hui encore, lié à des discours de légitimation de pratiques d'autodéfense violentes. L'histoire du dispositif et le façonnement de cette catégorie administrative et morale sont ainsi liés aux transformations de

¹⁵¹ ZHONG Lena Y., GRABOSKY Philip N., "The Pluralization of Policing and the Rise of Private Policing in China", *Crime Law Soc Change* 52, 2009, p. 433–455.

¹⁵² Statistiques réalisées à partir des données contenues dans la *Répertoire de héros*.

la place donnée aux citoyens dans la participation aux politiques de sécurité, un thème qui s'inscrit plus largement dans la question de savoir « que peut-on défendre dans les espaces publics ? », et « comment faire la distinction entre les personnes qui peuvent ou non prendre part à ce genre de missions ? ».

*

En reconnaissant des pratiques de « participation à l'ordre » ou de vigilantisme, le gouvernement définit en même temps les contours d'une sphère civile, non étatique, au sortir de l'époque maoïste où les activités étaient encadrées par un secteur public presque omniprésent. L'État et les organisations semi-étatiques qui attribuent un statut de « membre progressiste ayant vu le juste et agi avec courage » aux citoyens courageux se donnent un pouvoir ultime d'appréciation des interventions qui appartiennent désormais en partie à la sphère civile.

Le gouvernement se place en autorité capable de reconnaître et de proclamer l'adhésion de ces interventions au maintien de l'ordre, et donc de les récupérer à son compte, de gérer le sens et les déterminants qui leurs sont attribués publiquement, tandis que le pouvoir judiciaire se recompose dans les années 1980. La récompense contribue ainsi à produire des repères, sous forme d'exemple modèle, pour les troupes que tente de recomposer le ministère de la Sécurité publique en faisant appel au secteur émergent de la sécurité privée, à des effectifs de l'Armée (des anciens militaires composeront la Police armée du peuple), ainsi qu'à des individus en tant que forces auxiliaires rémunérées ou bénévoles, appointées par le comité de résident ou le commissariat. En outre, les interventions récompensées consistant en une arrestation citoyenne qui aboutit à la détention du criminel par la police, la récompense apparaît également comme une manière d'exemplifier des « actions conjointes » police-population, et comme une manière d'affirmer le rôle ultime de la justice qui reprend sa place dans la prise en charge du jugement des infractions.

CHAPITRE II

LA CERTIFICATION DU COURAGE ET LE GOUVERNEMENT PAR L'EXEMPLE

Dans le chapitre précédent, nous avons abordé le dispositif à travers les politiques publiques de sécurité qui ont motivé son institutionnalisation. Le dispositif n'a pas tant pour effet d'enrôler *a priori* des personnes dans des missions de participation à l'ordre, que de capter *a posteriori* des personnes qui ont pu vivre ce genre d'expérience et d'influer sur la représentation de cette intervention, produisant ainsi des repères et modèles d'action de coopération citoyenne pour la mise en œuvre de politiques de sécurité. Dans ce chapitre, nous allons analyser plus précisément les logiques de l'élaboration d'une figure de citoyen ou citoyenne exemplaire, ainsi que la mobilisation d'un tel concept dans l'arène judiciaire pour désigner des actes violents.

La transformation d'une expérience vécue en modèle de secours courageux se réalise étape par étape, à travers les réécritures consécutives de son compte-rendu au niveau provincial dans le cadre de la certification, puis de son cheminement éventuel à l'échelle nationale, dans le cadre d'un concours. Quels sont les acteurs qui participent à cette élaboration ? Quels idéaux et quelles pratiques de justice les procédures de certification et de sélections charrient-elles ? Quelles caractéristiques de l'exemplarité se façonnent en lien avec ces pratiques ? La

première partie de ce chapitre met en lumière la production d'un exemple-modèle à travers plusieurs moments, répondant chacun à des enjeux particuliers de mise en récit de l'action.

L'enquête au sujet de la certification a notamment été réalisée à partir des documents achetés dans une librairie d'occasion : la lecture du manuel relatif au travail des bureaux des pensions du ministère des Affaires civiles et l'analyse d'un recueil de récits édités par la Fondation nationale. Le développement s'appuie en outre sur le rassemblement de documents officiels en ligne au sujet de la mise en œuvre d'un concours national en 2017, d'entretiens réalisés à propos de comptes-rendus exemplaires, ainsi que d'une étude de cas. Cette dernière consiste en l'étude du dossier de candidature déposé à la commission politique et judiciaire par un avocat exerçant dans la province du Hebei, Hui Yingke. Suite à son intervention dans le cadre d'une agression dans un bus en avril 2012, il obtient le titre de sauveteur courageux. Trois articles seront publiés à son sujet dans les journaux officiels locaux. Deux ans après la parution de ces articles, Maître Hui crée un blog et y publie une partie des documents contenus dans son dossier. L'accès à de tels éléments est exceptionnel car il s'agit de documents qui interviennent en amont de la décision officielle de rendre l'affaire publique, et auxquels l'accès est par conséquent interdit. Le travail sur ces archives personnelles a été complété par une suite d'entretiens réalisés personnellement avec Hui Yingke. Le croisement des sources publiques et privées a permis de retracer le cheminement du dossier au sein de la province, ainsi que les voies de sa recommandation.

I. I. DE L'ENGAGEMENT CIRCONSTANTIEL AU SECOURS COURAGEUX

La certification d'un acte de secours courageux correspond à la procédure comprise entre l'acte de candidature et la remise d'un titre. Cette procédure peut être initiée soit par le secourateur ou la secouratrice elle-même soit par un tiers en qualité d'unité de travail, de personne bénéficiaire, de témoin, de membre de la famille. La certification se déroule à l'échelle locale, provinciale, et est prise en charge par les institutions du district : le bureau des affaires civiles ou la commission politique et judiciaire en cas de fait criminel.

La mise en récit de l'action a pour enjeu de faire de l'engagement d'un instant, singulier, inattendu, circonstanciel, un exemple de secours courageux, donc l'expression d'une qualité de courage, et d'une volonté déterminée à tout entreprendre pour sauver autrui. Par quelles voies cette transformation est-elle réalisée ? Quelles sont les notions et les logiques qui guident l'attribution d'une telle qualité morale ?

1. L'acte de candidature comme démarche d'attestation

Le titre est en majorité octroyé pour la réalisation d'un acte unique dans la vie d'une personne. Cette intervention s'inscrit dans la réponse à l'urgence et consiste en un engagement ponctuel, incertain, complexe et circonstanciel, au sein duquel des dimensions passives (subies) et actives s'entremêlent. Dans ce sens, l'engagement vécu tranche avec la détermination du secours courageux tel qu'il est mis en récit ensuite. C'est une telle expérience que décrit Hui Yingke qui, en 2012, habite et exerce dans la province du Hebei, à la frontière de Pékin.

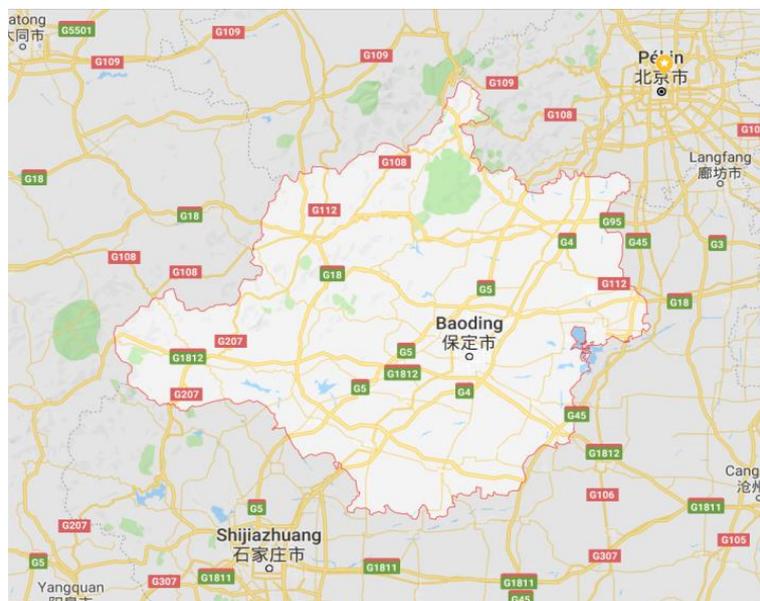


Figure 2 Territoire de Baoding et environs¹⁵³

¹⁵³ Source : geonames.

a) Le caractère partiellement subi et incontrôlé de l'engagement au secours d'autrui

L'après-midi du 12 avril 2012, Hui est passager du bus 631 traversant le territoire de Baoding, municipalité de rang préfectoral du Hebei. Après avoir franchi les frontières du district de Wangdu, quatre passagers interpellent la vendeuse de tickets présente : ils veulent que le bus effectue un arrêt ailleurs qu'à la station. Celle-ci refuse, explique que le règlement l'interdit et que les employés encourent des sanctions s'ils accèdent à ce genre de requête. Entendant la conversation et l'insistance des voyageurs, Hui cherche à raisonner les quatre passagers. Mais le ton monte et soudainement deux d'entre eux attaquent leurs interlocuteurs. Hui rapporte en entretien le caractère subi et soudain, inattendu, de l'agression :

Tout ça s'est passé très rapidement. C'est-à-dire qu'en général ce genre de choses arrive au terme d'une escalade de tension, après une joute verbale. Mais là, ça s'est passé très soudainement, j'ai essayé de calmer les choses au départ, je ne pensais pas que ça déboucherait sur une bagarre. Ensuite, il y avait plein de choses auxquelles je n'avais pas pensé et qui se sont produites, et à ce stade je ne pouvais plus rien faire. Tout d'un coup ça s'est passé, et je n'avais plus le choix. Lors de la bagarre, ils se sont aussi trompés sur mon compte. Ils pensaient que j'étais moi aussi un employé de l'équipe [du bus], ils se sont trompés, et ont commencé à me frapper sans raison. Dans cette circonstance, tu veux frapper, tu frappes, c'est ainsi que ça s'est passé.¹⁵⁴

Hui se trouve malgré lui perçu par erreur comme un employé, donc affilié à une institution et de ce fait victime de représailles, alors qu'il est simple passager. Le conducteur quitte son siège et vient prêter son aide. Assisté des autres passagers et de la contrôleur de tickets, il tente de tirer vers eux Hui Yingke, maintenant devenu la cible principale des agresseurs. Mais à force de coups, ces derniers arrivent à faire sortir leur victime du bus. Plusieurs personnes appellent le numéro d'urgence de la police. Les agresseurs redoublent alors d'agressivité, menacent Hui. Ils téléphonent à un de leurs compagnons habitant le voisinage, tandis que Hui remonte dans le bus. Trois minutes plus tard, le cinquième compagnon les rejoint muni d'une longue tige de métal et, s'en servant comme d'une lance, frappe Hui Yingke au crâne. La police arrive peu de temps après et appréhende les agresseurs. Hui Yingke est hospitalisé pour douze jours et perd en partie la vue.

¹⁵⁴ Entretiens 2018, Paris/Pékin, Hui, 9 décembre 2018, p. 2.

Quand Hui prend la défense de la contrôleuse de tickets au début de cette séquence, celle-ci n'est pas en danger immédiat : la joute est verbale. En outre, même si Hui s'est d'abord interposé pour la défendre, c'est lui qui devient rapidement la cible et la victime principale des agresseurs. L'enjeu est donc devenu, pour lui et les autres, de sauver Hui.

Un mois après sa sortie de l'hôpital, notre avocat adresse un dossier de candidature à la commission politique et judiciaire d'échelon préfectoral, sous la juridiction de laquelle se trouve le district de Wangdu. Les commissions politiques et judiciaires (CPJ) constituent un bras du Parti, bien que la fusion Parti-État dans ce secteur soit telle qu'il est difficile de distinguer les cadres qui relèvent de l'appareil du Parti de ceux qui appartiennent aux différentes instances étatiques que dirigent les CPJ. Cette instance coordonne l'action des services de police et de justice aux cinq échelons de l'appareil d'État¹⁵⁵. Les commissions sont constituées des premiers responsables de la sécurité publique, des tribunaux et parquets, de la Justice et de la sécurité d'État de la collectivité territoriale dont elles ont la charge. Il n'est pas rare que le chef de la police soit le secrétaire de la commission politique et judiciaire, et celle-ci opère sous la direction du secrétaire du comité du Parti et de la commission correspondante de l'échelon supérieur. Après le massacre de Tian'anmen en 1989 les pouvoirs des CPJ ont été renforcés. Selon Jean-Pierre Cabestan, depuis la fin des années 1990, les milieux juridiques et judiciaires militent en faveur de leur démantèlement, mais ces structures restent en place car elles sont perçues par les autorités politiques comme garantes de l'obéissance des tribunaux et des parquets¹⁵⁶. Au niveau préfectoral au Hebei, c'est elle qui gère la certification et la récompense des actes de secours courageux.

En janvier 2014, le gouvernement du district de Wangdu octroie à Hui un certificat honorifique (*rongyu zhengshu* 荣誉证书) ainsi qu'un prix de 50 000 yuans pour avoir vu le juste et agi courageusement. Quelques mois plus tard, c'est en ces termes que le quotidien d'une municipalité voisine lui rend hommage et transmet le récit de son acte :

Le cœur rempli d'inimitié et de ressentiment, la bouche pleine d'insulte, les quatre passagers ont profité d'être en plus grand nombre pour s'abattre sur Xiaolin¹⁵⁷. Voyant la contrôleuse de tickets se rouler en boule de douleur, Hui Yingke, sans se préoccuper de sa propre sécurité, s'est élancé bravement afin de les dissuader de continuer. [...] Face à une faible femme qui se fait tyranniser, il s'exprime dans le sens de la justice. Face à des vauriens vicieux, il s'élance avec

¹⁵⁵ CABESTAN Jean-Pierre, *Le système politique chinois*, Sciences Po Presses, 2014, p.181, p. 276.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 167, 182, 276, 277.

¹⁵⁷ Tous les noms propres contenus dans ce document ont été transformés.

bravoure. [...] Que les bonnes personnes soient bien rétribuées, c'est seulement ainsi que la société entière peut intégrer les bonnes influences persuasives de la moralité. C'est seulement ainsi que l'on peut réveiller et renforcer la bonne énergie.¹⁵⁸

Que se passe-t-il entre l'agression de Hui et le moment où celui-ci apparaît publiquement comme secoureur courageux ? Quels sont les éléments de l'expérience qui sont laissés dans l'ombre ? Quels sont les éléments qui ont été regroupés entre eux ou mis en exergue ? Qu'est-ce qui permet de déterminer le secours courageux ? La diffusion du récit exemplaire semble intervenir au terme d'un processus de schématisation. La description de l'acte est altérée pour satisfaire à certains traits typiques : la perception d'un danger pour autrui préside à l'intervention, tandis que dans le récit de l'expérience, le danger émerge en cours de situation suite à l'intervention de Hui (dont on pourrait alors penser qu'il a contribué à le faire advenir). De même, on trouve une distinction claire et manichéenne entre des agresseurs, des victimes, le secoureur, tandis que la mobilité ou le flou du vécu pourraient desservir la lisibilité de l'histoire. Celle dernière est ainsi réduite à des traits essentiels, qui la rendent homogène avec les autres cas de secours courageux.

Il y a au cœur de ce processus un enjeu de représentation de l'action¹⁵⁹, qui passe par des voies institutionnelles. La certification constitue l'État (à travers le bureau des pensions du Ministère des affaires civiles) ou l'État-Parti (à travers la commission politique et judiciaire), comme l'instance centrale qui a le pouvoir de distinguer entre les actes méritoires et non méritoires et celui d'exemplifier la justice et le courage, c'est-à-dire d'en discerner les traits pertinents à travers une situation particulière.

Cette transformation à l'œuvre – le lien entre la mise en récit et l'opération de calibrage en vue de la certification – est bien connue de Hui qui en parle ouvertement. La publication

¹⁵⁸ QUOTIDIEN DE DINGZHOU (*Dingzhou dushi bao*), « Un bon avocat donne l'entièreté de sa récompense de 50 000 yuans à des enfants d'un district de montagne (*Hao lüshi 5 wan yuan jiangjin quanbu juangei shan qu ertong*) », 11 août 2014.

¹⁵⁹ Dans un tout autre contexte, les travaux de Nicolas Dodier ont montré que la confection des dispositifs de représentation de l'action peut être liée à différents problèmes, qui encadrent la verbalisation des actes. Ces dispositifs délimitent les voies par lesquelles la sémantique de l'action – son réseau conceptuel spécifique : ses acteurs, leurs attributs (intentions, dispositions), les circonstances de l'action... – est remplie. Il faut alors s'intéresser aux conditions et au cadre donné à la représentation de l'action : quand peut-on légitimement faire débiter l'action ? Quels sont les objets qui importent comme circonstances pertinentes ? De quels attributs peut-on doter les agents qui interviennent dans le discours ? La façon dont les gens confectionnent un compte-rendu, donnent des raisons à leurs actes, imputent des motifs aux autres acteurs, ... tout récit consiste à isoler, clore, et donc configurer un segment d'action particulier, parmi un enchevêtrement des interactions entre les hommes. DODIER Nicolas, « Représenter ses actions : Le cas des inspecteurs et des médecins du travail », dans *Les formes de l'action : Sémantique et sociologie*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 117.

personnelle sur internet s'accompagne d'ailleurs chez lui du désir de contribuer à la diffusion d'une information qui ne répond pas essentiellement à l'enjeu de propager des « énergies positives (*zhengnengliang* 正能量) »¹⁶⁰. « Je suis de formation scientifique. Je pense personnellement que ce terme porte avec lui des problèmes, parce que l'énergie (*nengliang* 能量) ne peut pas être divisée en juste (*zheng* 正) ou négative (*fu* 负) »¹⁶¹ me dira-t-il dans les toutes premières minutes de notre premier entretien téléphonique. Il poursuit :

Parce que quand on évalue ce genre de choses, dans le processus il y a la question de l'intérêt de ceux qui évaluent, cela pose des problèmes. Par exemple, dans le processus d'évaluation, l'agent de l'État peut-être qu'il ne fait pas son boulot jusqu'au bout. Parce que dans notre pays il y a des moments où, dans les médias, on ne te laisse pas dire des choses négatives, on ne peut parler que de choses positives. Ce n'est pas que la personne qui a réalisé l'acte a menti. On ne peut pas dire qu'il a mal agi, mais peut-être que lui-même n'a pas pensé jusque-là. Il n'a pas considéré son action comme si élevée. Je pense qu'en ce moment il y a des choses... les choses élevées, élégantes, au top (*gaodashang* 高大上) ; il faut en parler, mais ce n'est pas la réalité des choses.¹⁶²

Nous n'avons pas pu suivre les employés dans le traitement d'un dossier, mais l'examen du manuel du bureau des pensions nous permet d'avoir un aperçu des outils à disposition des employés et des enjeux de la mise en langage de l'action. Le manuel du Ministère des affaires civiles définit « voir le juste et agir avec courage » en plusieurs étapes. La première, dans l'extrait ci-dessous aborde le concept dans toute sa généralité.

Voir le juste et agir avec courage, de par les caractères qui composent cette expression, désigne l'action de voir une chose juste (*kandao zhengyi de shiqing* 看到正义的事情) et de rassembler tout son courage pour le faire (*fenyong de qu zuo* 奋勇地去做). Sa caractéristique principale est dans le « juste (*yi* 义) » et le « courage (*yong* 勇) ». Le « juste » désigne la justice de la société (*shehui zhengyi* 社会正义) ; le « courage » désigne le fait de ne pas tenir compte de sa sécurité à soi, et d'agir avec courage.¹⁶³

¹⁶⁰ C'est un terme dont l'utilisation est apparue en 2012 dans le *Quotidien du Peuple*. Il désigne un comportement positif, bienveillant, optimiste, serviable, dans le contexte d'un discours moralisant au sujet de la bonne conduite à adopter en société. Le mot d'ordre continue d'être promu et est associé à la pratique médiatique de parler de la Chine en termes positifs.

¹⁶¹ Entretiens 2018, Paris/Pékin, Hui, 9 décembre 2018, p. 1-2.

¹⁶² Entretiens 2018, Paris/Pékin, Hui, 9 décembre 2018, p. 3.

¹⁶³ Manuel, 2006, p. 44-46.

La deuxième étape de définition formelle fait référence au « Règlement pour la récompense et la protection des personnes ayant vu le juste et agi avec courage de Pékin » qui définit le secours courageux en ces termes : « Afin de protéger le pays, l'intérêt de la communauté ou bien l'intégrité physique d'autrui, la sécurité de ses biens, lutter sans considération des risques pour soi contre une infraction en train d'avoir lieu ou bien porter secours dans une situation de catastrophe »¹⁶⁴. À partir de cette formule, le manuel distingue des composantes « objectives et subjectives » de la justice et du courage :

Les points importants de cette définition sont les suivants : 1, Une personne ayant vu le juste et agi avec courage est une personne naturelle qui agit en dehors d'une responsabilité ou d'un devoir préétabli. Les personnes qui agissent dans le cadre d'une responsabilité ou d'un devoir légal ne peuvent être reconnues comme ayant vu le juste et agi avec courage. 2, Les entités que peuvent protéger les actes de secours justes et courageux sont le pays, les intérêts de la communauté, l'intégrité physique ou les biens d'autrui. Les citoyens qui protègent leur propre vie, la sécurité de leurs biens en luttant contre une activité criminelle ne peuvent être reconnus comme ayant vu le juste et agi avec courage. 3, L'aspect subjectif de voir le juste et agir avec courage réside dans l'énergie de l'action, et l'absence de prise en considération de sa propre sécurité. 4, L'aspect objectif réside dans le fait d'agir sans détour (*yiwufangu* 义无反顾) dans la lutte contre une activité dangereuse ou un désastre lorsque le pays, l'intérêt de la communauté, les biens ou la sécurité d'autrui sont en péril.¹⁶⁵

Le secours courageux est donc rapporté à quatre critères. Il s'agit en premier lieu de « l'action libre », au sens de facultative, c'est-à-dire non prescrite par la loi ou des obligations statutaires contractuelles. Ce critère définit un zèle et un excès en regard des attentes normales dans une situation. L'intervention n'est donc pas prise dans une clause de réciprocité : valorisée lorsqu'elle advient, son absence n'est pas une faute. Deuxièmement, sa cible est définie de sorte à ce qu'elle n'intéresse ou ne profite pas directement à son auteur, elle découle d'une volonté entière et prête au sacrifice, et enfin, elle est objectivable du fait de son caractère de « poursuite de la justice sans détour (*yi wu fan gu* 义无反顾) »¹⁶⁶. Ces deux derniers critères désignant l'exposition au danger et son absence d'ambiguïté : l'intervention sans délai. Si ces éléments doivent être présents dans la mise en récit finale de l'intervention – qui a un statut

¹⁶⁴ *Op cit.*

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 44-46.

¹⁶⁶ Selon le *Dictionnaire de Chengyu*, *yi wu fan gu* signifie que « la morale n'autorise que la progression », et littéralement « ne pas regarder derrière au nom de la Justice » (Doan, Zhongfu, p. 430).

exemplaire – nous allons voir que la présentation de son déroulement dans le dossier de candidature ne reprend pas forcément ces motifs.

b) Attester du déroulement de l'action et déterminer sa qualité morale

Le dossier de candidature est constitué à partir de documents d'attestation provenant des organes de sécurité publique ou de l'administration de justice, des instances administratives du gouvernement local (bureau de rue, gouvernement de district, comité de résidents ou de villageois), de la personne bénéficiaire de l'action, d'une unité de travail ou d'un tiers. Le manuel précise que toutes les instances de la société, en premier lieu la personne bénéficiaire de l'action, doivent aider le bureau à rendre sa décision, et répondre à ses demandes d'apport ou de vérification de preuves¹⁶⁷.

Le dossier envoyé par Hui à la commission politique et judiciaire se compose en premier lieu d'un formulaire de candidature complété de sa main. Il y décrit l'intervention de façon succincte, en reprenant les éléments de la définition réglementaire et en faisant référence à celui-ci en fin de lettre :

Demande de certification pour avoir vu le juste et agi avec courage (*queren jian-yi-yong-wei shenqingshu* 确认见义勇为申请书)

Demandeur Hui Yingke, homme, Han, né le XXX 1974, habitant au XXX, à Dingzhou, province du Hebei.

Le 12 avril 2012, il y avait des criminels dans le bus 631 dont j'étais passager. Ils ont provoqué des bagarres et du trouble (*xunxinzishi* 寻衅滋事). Sans raison, ils ont agressé une vendeuse de tickets. Afin de protéger la sécurité d'autrui, je me suis avancé afin de les arrêter, et j'ai aussi contacté la police. Les criminels non seulement n'ont pas arrêté leur comportement criminel, mais ont redoublé d'agressivité. Ils ont commencé à m'attaquer, et ils ont téléphoné à quelqu'un d'autre pour qu'il me blesse. J'ai passé plus de dix jours à l'hôpital, toutes les blessures ont été jugées mineures.

Afin de protéger autrui de blessures, je me suis élancé (*ting shen er chu* 挺身而出), afin de mettre un terme à une action illégale en train de se passer, mon comportement correspond aux

¹⁶⁷ *Manuel*, 2006, p. 14.

articles 2 et 7 du « Règlement du Hebei pour la récompense et la protection des personnes ayant vu le juste et agi avec courage ». Selon l'article 9 de ce règlement, je me présente à votre honorable bureau, et demande avec sincérité votre validation (*kenqing pizhun* 肯定平准).¹⁶⁸

La demande est datée du 24 mai 2012. À ce formulaire sont associés sous forme de pièces-jointes un rapport, également rédigé par Hui, au sujet des circonstances de l'action, la notice de déclaration d'ouverture d'une enquête judiciaire par le Bureau de la sécurité publique¹⁶⁹ de Wangdu ainsi que son avis d'expert. Le dossier s'accompagne en outre de « documents d'attestation » écrits de la main du conducteur de bus et de la contrôleuse de tickets, ainsi que d'une lettre de recommandation et d'appréciation de la part de l'entreprise de transport.

Parmi ces éléments, nous distinguons trois types de documents : les documents fournis par le bureau de la sécurité publique qui établissent la légalité de l'action et concernent le cadre de l'enquête judiciaire dans lequel elle s'intègre ; les documents d'attestation constitués des témoignages des personnes présentes au moment de l'agression, ces documents ne mentionnant pas directement la procédure administrative engagée mais s'emparent déjà du terme « voir le juste et agir avec courage » pour qualifier et juger l'intervention de Hui ; et enfin les documents qui s'adressent directement à l'administration en formulant l'objectif d'obtenir certification, à savoir le formulaire de Hui et la lettre de recommandation de l'entreprise de transport.

Les témoignages des témoins directs présentent une structure similaire et font tous état d'une prise en charge collective de l'agression. Hui Yingke n'est pas seul aux prises avec les criminels, mais soutenu par les employés du bus et les autres passagers, comme l'exprime l'attestation du conducteur de bus :

Je m'appelle XX, homme, Han, conducteur de bus sur la route 631 pour la SARL de transport Manyun de Baoding, Hebei.

Le 12 avril 2012, aux alentours de 1 heure de l'après-midi, je conduisais le bus 631 (numéro Fxxx) du centre de transport de Baoding en direction de Dingzhou. Aux alentours de 2 heures de l'après-midi, après que le véhicule eut atteint la station Dawangdu, deux passagers ont soudainement insulté la contrôleuse de tickets Xiaolin. Xiaolin s'est débattue, mais ils ont chargé vers elle et l'ont frappée. Voyant cela, je me suis précipité au-devant d'eux afin de les dissuader de continuer et de les faire cesser. Mais ces deux personnes n'ont pas cessé leur

¹⁶⁸ Blog Hui, enregistrement janvier 2018, Lettre de candidature de Hui, 12 mai 2012.

¹⁶⁹ Bureau relevant du ministère de la Sécurité publique, qui coordonne les postes de police sous sa juridiction.

agression, et en plus se sont tournés vers un passager d'âge moyen et ont commencé à le frapper lui aussi. Ils l'ont frappé jusqu'à le faire sortir du véhicule. Xiaolin et moi avons rassemblé rapidement les autres passagers afin de séparer les deux personnes et le passager d'âge moyen ayant vu le juste et agi avec courage. Après avoir appelé la police, le passager d'âge moyen est retourné dans le véhicule.

Une fois la police appelée, ces deux individus qui étaient des gens du coin non seulement n'ont pas fui, mais ils sont allés encore plus loin. Ils ont continué à nous insulter et à nous taper Xiaolin et moi. L'un d'entre eux est remonté pour menacer le passager d'âge moyen ayant vu le juste et agi avec courage et lui dire de ne plus s'immiscer dans les affaires des autres.

Environ trois minutes plus tard, un compagnon à eux est arrivé à la station de Wangdu, et, muni d'une arme, il a blessé le passager d'âge moyen. Son sang a coulé jusqu'à transpercer sa chemise. Heureusement, les policiers du 110 sont arrivés rapidement, et ont arrêté les malfaiteurs. Xiaolin et moi avons transporté le blessé jusqu'à l'hôpital du district de Wangdu afin qu'il reçoive des soins en urgence.¹⁷⁰

Dans ce témoignage, Hui n'apparaît que de façon passive, et on voit le conducteur se précipiter au secours de la vendeuse de ticket avant même que celui-ci ne devienne la victime principale des agresseurs. La structure de la narration suit une ligne assez similaire dans les autres témoignages. Les attestations des témoins font état d'une prise en charge collective où de nombreux protagonistes apparaissent : Hui Yingke, la contrôleuse de tickets, les agresseurs, mais aussi le conducteur de bus, « la foule autour », « d'autres passagers à l'intérieur du bus », puis la police. Ces quatre derniers collaborent afin de gérer la situation, tandis que Hui est devenu la cible principale des agresseurs.

2. Attribuer de bonnes actions à de bonnes personnes

Le dossier de candidature contient des éléments qui attestent de la participation d'un individu à un acte de sauvetage, mais un des enjeux centraux de la procédure réside dans l'imputation d'une bonne intention, et dans la détermination de la qualité générale de son auteur. La mission donnée aux employés qui traitent le dossier n'est ainsi pas tant celle de juger des modalités pratiques du déroulement de l'action de sauvetage, que de juger de l'intention de la

¹⁷⁰ Blog Hui, enregistrement janvier 2018, Témoignage du conducteur de bus, mai 2012.

personne qui s'expose au danger. L'imputation de cette intention dépend notamment de la possibilité pour le secouré ou la secouréuse d'apparaître comme « quelqu'un de bien », sur qui l'on peut compter, c'est-à-dire, de pouvoir être recommandé par l'administration comme tel.

a) La « clarté des faits de l'action » comme imputation d'une intention

La mission donnée aux employés qui traitent le dossier n'est pas tant celle de juger des modalités pratiques du déroulement de l'action de sauvetage, que de l'intention de la personne qui s'expose au danger, appelée « clarté de fait » dans le manuel :

Ce qu'on appelle « la clarté des faits de l'action » c'est la faculté de déterminer avec clarté la nature (*xingzhi* 性质) de l'action. Il ne s'agit pas de dire qu'il faut pouvoir tout savoir du déroulement de l'action. Par exemple, Zhang X, pour protéger l'intégrité physique d'un individu, a lutté contre une action illégale en train de se passer. Dans cette affaire, le fait primordial est que Zhang X a lutté contre le crime pour protéger les droits légaux d'un individu. Tout ce qui concerne la façon dont il a lutté contre le crime, le résultat de la lutte, etc... si on peut le déterminer clairement, c'est mieux, mais si on ne peut pas le documenter clairement, ça ne doit pas impacter la certification de Zhang X. On ne peut pas utiliser cela comme prétexte pour expliquer qu'on n'arrive pas à une conclusion.¹⁷¹

La nature de l'action est définie une composante intrinsèque que l'on peut observer et qui vaut alors pour permettre l'accès à un statut et à des droits spéciaux. Ici, la « nature » de l'action renvoie en fait à la bonne intention, c'est-à-dire à la dimension « subjective », dans les mots de l'institution.

Le manuel se termine par quatre comptes-rendus de cas récompensés, dont le récit offre des exemples de secours courageux. Il s'agit d'une course poursuite en voiture de kidnappeurs, du sauvetage d'une conductrice de taxi victime d'agression, du sauvetage de quelqu'un qui est tombé dans un puits et d'un sauvetage dans le cadre d'une noyade. Les comptes-rendus sont centrés sur une seule séquence, celle de la perception du péril qui en général interrompt le personnage dans son trajet, jusqu'au sauvetage et à l'épuisement du sauveteur. Il ne s'agit pas

¹⁷¹ *Manuel*, 2006, p. 46-47.

de faire leur portrait. On n'a que peu ou pas d'accès à l'intériorité des personnages. La personne n'est pas définie par des dispositions, des intentions ou des traits, mais seulement par sa place dans le déroulement du récit.

Le 31 juillet 2001, sur le site de construction de l'immeuble Huapu Center, Dong Sishitiao, nord-ouest d'un pont aérien à plusieurs voies dans l'arrondissement de Dongcheng. Li X employé de nettoyage (*baojiyuan* 保洁员) descendit dans un puits septique (*wushuijing* 污水井) situé dans les quartiers de vie du site de construction, avec pour tâche de faciliter le passage dans le tuyau qui avait été mal canalisé [était sujet à obstructions]. Il fut étouffé par une grande densité de gaz empoisonné de sulfure d'hydrogène et tomba suffocant [au fond du puits]. Wang X, policier, et Tang X, cuisinier du site de construction, étaient à côté et ont aperçu [la scène]. Criant à l'aide, ils ont couru rapidement vers le puits septique. Ils virent Li X tombé au fond du puits ne bougeant plus. Voyant cela, Wang X, sans faire attention à sa propre sécurité, affrontant le danger d'asphyxie, entra dans le puits d'une profondeur grande de 2 m et d'un diamètre étroit de 65 cm, n'épargnant aucun effort pour faire sortir Li X du puits en lui servant de support. À l'ouverture du puits, Tang X attrapa les vêtements de Li X et le souleva de sa force. Wang X néanmoins, à cause d'une trop grande inhalation de gaz toxique tomba lourdement dans le fond du puits. Ensuite, tout le monde vint aider. Wang fut sauvé, puis envoyé promptement à l'hôpital de Dongzhimen, à proximité, et fut ensuite soigné à l'hôpital général de la Marine. Wang X souffrit d'un empoisonnement au sulfure d'hydrogène et reçut 7 points de suture pour une blessure au crâne.

L'après midi du 13 août 2001, la femme de Wang X se rendit au Ministère des affaires civiles de l'arrondissement de Dongcheng pour demander la certification (*queren* 确认) du comportement juste et courageux de Wang X. Le 16 août 2001, après une enquête de vérification en accord avec la loi, le comportement de Wang X concordait avec le « Règlement pour la récompense et protection des personnes voyant le juste et agissant avec courage de la municipalité de Pékin » article 2, ainsi qu'avec le « Règlement pour la récompense et protection des personnes voyant le juste et agissant avec courage de la municipalité de Pékin > mesure d'application » chapitre 2, article 4 alinéa 3 : « Au cours d'un acte de sauvetage pendant une urgence ou une catastrophe, ne pas se préoccuper de sa propre sécurité, sauver les biens du pays, de la collectivité ou bien la vie ou les biens d'autrui ». En accord avec la loi, il fut vérifié comme un comportement juste et courageux.¹⁷²

Le récit se concentre sur un enchaînement d'actions, la plupart des phrases en constituent des charnières. Les seules pauses interviennent lorsque des paroles de criminels sont citées, ou

¹⁷² Manuel, 2006, p. 74-75.

dans le cadre d'un effet d'emphase, pour donner des informations précises et parfois numériques sur le danger (profondeur et étroitesse du puits données en cm, secoureur qui ne sait pas nager, hardiesse des criminels), mais aussi les dommages corporels (nombre de points de suture, de jours d'hospitalisation), et des recettes (le nombre de yuans volés rendus à la police). Le secours courageux semble tenir dans l'imbrication de plusieurs éléments : ne pas prendre en compte sa propre sécurité en agissant sans détour, ce qui se mesure notamment à partir du calcul du péril en face du sauveteur. Ce qui semble être en jeu pour l'imputation d'un acte de secours courageux est l'intention de la personne et la façon dont ce caractère intentionnel peut être configuré dans une description qui unifie l'action.

Dans le cadre de la procédure, l'action doit apparaître cohérente à la lumière de ce qui l'a motivée : une bonne intention. Dans ce cas seulement, le statut de secours courageux peut lui être attribué, et les erreurs éventuellement commises (comme une réaction disproportionnée, ou même la mort des personnes poursuivies) sont pardonnables parce que non intentionnelles, nous y reviendrons justement dans la dernière section du chapitre, car ce concept est mobilisé comme repère, en parallèle de celui de légitime défense.

Ce qui est requis pour « la clarté des faits de l'action » tranche avec l'engagement fortuit dans la situation, où l'on se trouve parfois « pris » qu'on le veuille ou non. La certification est un processus au cours duquel il va falloir établir l'intention d'intervenir, de secourir sans détour, qui tranche notamment, dans le cas qui nous occupe, avec certains des comptes-rendus initiaux, relatifs à la façon dont Hui expliquait ce qu'il s'était passé à l'oral : Hui se trouvait avec plusieurs personnes, victime d'une même agression, et n'avait pas vu venir les premiers coups.

Par ailleurs, l'imputation d'une intention implique une évaluation : elle incorpore des jugements sur la validité, sur la qualité et sur l'acceptabilité de ce qui est fait. Si l'acteur ou l'actrice dit que son action est intentionnelle, il ou elle incorpore un jugement sur son caractère de désirabilité (si c'est intentionnel, c'est que c'était désirable). Revendiquer le caractère intentionnel d'une action élève implicitement pour ce qui a été fait une revendication de validité ou d'acceptabilité, d'autant plus ici lorsqu'il s'agit de candidater à un titre pour son mérite de secoureur. Ainsi, les autres personnes qui témoignent ou mettent en

langage l'action à leur tour ne font pas seulement un constat, mais prennent position face à une proposition d'appropriation de l'intention, de participation et d'association à l'action¹⁷³.

b) Les conditions biographiques de la bonne intention

Nous avons vu que les attestations des témoins permettent de déterminer les composantes objectives du déroulement. Mais l'imputation de la bonne intention ne tient pas à une seule déclaration. Le dispositif a pour objectif de récompenser des « hommes bons », des « gens biens », bien intentionnés de manière générale. Cette manière de faire peut être rapportée à deux enjeux de la politique locale.

Premièrement, les sauveteurs courageux disposent d'avantages sociaux sur le long terme, mais aussi d'une certaine publicité. Les personnes récompensées acquièrent une certaine réputation au niveau local, même si celle-ci est difficilement mesurable. L'attribution du titre engage l'administration, parce qu'elle érige l'acteur récompensé en symbole, et modèle. La réputation de ceux-ci soutient la réputation de l'institution et vice versa : la confiance que l'on place en l'un est aussi mise à l'épreuve par les interactions que l'on peut avoir avec l'autre qui lui est ainsi associé et qui a mis en gage son jugement¹⁷⁴. Donc la certification est aussi en face de l'enjeu de donner un titre à des gens qui ne vont pas affecter négativement l'image de l'institution. Loin de devoir seulement rendre justice à un acte passé, la récompense doit anticiper les conséquences d'une telle mise en lumière de citoyens, et trouver des gages de leur fiabilité, par anticipation.

Deuxièmement, les personnes récompensées sont souvent des gens qui entretiennent des relations d'interconnaissance avec les fonctionnaires. Les plaques ciblant un comportement modèle et figurant sur les façades de logements dans les quartiers anciens informent des

¹⁷³ QUERE Louis, « Agir dans l'espace public : L'intentionnalité des actions comme phénomène social », dans *Les formes de l'action : Sémantique et sociologie*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 105.

¹⁷⁴ La performativité n'est pas seulement liée à la procédure (de certification formelle), mais aussi à toutes les relations qu'elle entretient avec le monde local et institutionnel. Dans un tout autre contexte, John Bowen montre que la performativité de la certification (halal en l'occurrence) tient aussi à la confiance et réputation locale de l'établissement, mais aussi de la réputation des institutions qui sont connectées à elle (organisme d'audit), ainsi qu'aux pratiques de vérification de la certification, c'est-à-dire : le rapport du dispositif de certification à un agencement, les organismes de contrôle supplémentaire, ainsi qu'à des modes complémentaires de collecte de connaissance BOWEN John, « Performativité et matérialité dans la certification du halal », dans Nicolas Dodier, Anthony Stavrianakis (dir.), *Les objets composés*, éditions de l'EHESS, Raisons pratiques, p. 205-236.

réseaux d'entraide construits par les agents des comités de résidents : les personnes récompensées constituent des relais d'habitants qui informent et conseillent les agents sur le long terme¹⁷⁵. Hui, en tant qu'avocat, anticipe le fait que sa candidature pourra lui permettre de développer des liens avec les membres de la commission politique et judiciaire locale, une instance judiciaire puissante, ce qui est donc souhaitable pour la carrière qu'il envisage.

En fin de compte, le principe « de bonnes personnes, de bons actes (*haoren haoshi* 好人好事) » prend sens au sein d'une forme politique qui s'exprime localement : l'action publique repose sur la création de liens pérenne avec les citoyens courageux. Comment alors réaliser cette qualité de « bonne personne » ? L'imputation de l'intention, de la qualité de l'acte, se trouve dans le cadre de l'étude de cas, liée à l'expression de la gratitude et la possibilité d'être présenté comme tel par des garants locaux, c'est-à-dire, des institutions ancrées socialement au sein de la province, qui peuvent témoigner de la personne, la recommander à l'autorité.

II. II. AUDIENCES DU SECOURS COURAGEUX

Durant la période maoïste, les critères utilisés par les autorités pour sélectionner les membres activistes sont officiellement, outre la fiabilité politique (soit l'obéissance au Parti), « les compétences, l'équité et l'estime accordée par les masses »¹⁷⁶. Cette logique de recommandabilité dans l'évaluation d'autrui se retrouve plus largement dans la société chinoise : une enquête sur les usages du téléphone mobile, dans les formes de communication et d'interaction de la population migrante en Chine a montré que le capital relationnel apparaît comme un critère d'identification majeur des individus en tant que membres de la société, mais aussi comme une manifestation de leurs compétences et de leurs capacités. Le téléphone

¹⁷⁵ AUDIN Judith, "Le politique dans les rues de Pékin. Une mise en scène urbaine des normes officielles", *Métropolitiques* [en ligne], 9 février 2015, < <http://www.metropolitiques.eu/Le-politiquedans-les-rues-de.html> > consulté le 10 mars 2023.

¹⁷⁶ THIREAU Isabelle, SHU Chang, « La parole comme arme de mobilisation politique », dans Thireau Isabelle, Hua Linshan, *D'une illégitimité à l'autre dans la Chine rurale contemporaine*, Éditions de l'EHESS, études rurales, janvier-juin 2007, 179, p. 35-58, p. 43.

portable, notamment à travers le nombre de numéros mémorisés permet de montrer l'étendue d'un réseau relationnel, et donc de faciliter l'emploi ou la création d'autres liens¹⁷⁷.

L'analyse du cas de maître Hui permet de découvrir deux circuits de lettres. Il s'agit d'une part de l'échange de lettres de recommandation en amont de l'obtention du titre (recommandation, garants...), et d'autre part de l'envoi de lettres de remerciement après l'obtention d'un titre et la redistribution de la somme d'argent associée. Ces lettres connectent des institutions qui produisent des écrits au sujet de ce qu'il s'est passé : elles interprètent, nomment le secours courageux, rendent grâce à Hui, et le recommandent comme bonne personne. Elles mettent en langage l'action et donc l'évaluent. L'espace au sein duquel circule le dossier constitue une forme d'audience locale¹⁷⁸ au sein de laquelle sont interprétées et mises en œuvre les dispositions de l'action publique concernant la rétribution du secours courageux, où s'actualise aussi un lien entre l'État, le Parti et les citoyens.

1. Les lettres de recommandation : se constituer garants et bénéficiaires du secours courageux

Dans le cas de Hui, la circulation des lettres de recommandation rédigées par l'entreprise de transport joue un rôle déterminant qui permet de faire valoir son dossier. Avec le formulaire rempli par Hui lui-même, ces lettres sont les seuls documents qui s'adressent directement à l'institution. Les récits de l'action contenus dans celles-ci tranchent avec ceux des documents de témoignage. Dans la reconstitution du cours d'action, le nombre de protagonistes impliqués dans le secours diffère fortement entre les témoignages et les lettres de recommandation plus directement inscrites dans un dialogue bureaucratique

¹⁷⁷THIREAU Isabelle, HUA Linshan, « Liens personnels, expressions, repères d'identification. Actions expressives et nouveaux supports de communication en Chine », *Réseaux* 2005/5 (n°133), p. 69-100.

¹⁷⁸THIREAU Isabelle, HUA Linshan, « Le sens du juste en Chine. En quête d'un nouveau droit du travail », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, (56)/6, 2001, p. 1283-1312.

a) L'attribution du secours à une personne guidée par les enseignements du Parti

L'entreprise de transport envoie une lettre de recommandation en juillet 2012 à la commission politique et judiciaire de Dingzhou, laquelle envoie à son tour une lettre à la commission politique et judiciaire de Baoding. Puis en octobre 2012, la SARL envoie à nouveau des lettres à la commission politique et judiciaire de l'arrondissement de Qiaoxi à Shijiazhuang, la capitale provinciale, ainsi qu'au bureau de justice de Dingzhou. Les lettres sont envoyées par deux : à l'échelon concerné puis à son échelon supérieur.

Ville de Shijiazhuang, arrondissement Qiaoxi, commission politique et judiciaire :

Bonjour, de la part de l'entreprise de transport Baoyun, j'ai l'honneur de vous recommander le camarade Hui Yingke, résident de l'arrondissement Guixia.

Le matin du 12 avril 2012, il était allé chercher des médicaments pour sa mère dans la ville de Baoding. L'après-midi, passager de notre bus 631, il se prépare à son retour à Dingzhou, depuis Baoding. Quand le bus est arrivé dans les frontières du district de Wangdu, quatre passagers ont demandé à sortir à un autre endroit différent de la station. La vendeuse de ticket présente, Pang Yue, leur a expliqué que selon le règlement de l'entreprise et des transports, à l'intérieur de Wangdu on ne peut s'arrêter qu'à la station, et pas ailleurs. Si les conducteurs et personnels violent la loi, ils peuvent recevoir des punitions économiques, et ainsi elle n'a pas accepté leur demande.

Aux alentours de 14 heures de l'après-midi, le bus est arrivé à la station de Wangdu et deux des quatre personnes se sont apprêtées à descendre. Mais par colère, elles ont insulté et frappé la vendeuse de tickets. Voyant cela, Hui Yingke, afin de protéger la sécurité physique de la vendeuse, s'est avancé et a tenté de les calmer. Mais ces deux personnes non seulement n'ont pas cessé, mais se sont en plus attaquées à lui. Afin d'éviter un plus grand conflit, le camarade Hui Yingke a tout fait pour garder le contrôle et a même trouvé du temps pour appeler le 110, tandis que la foule autour a commencé à réprimander et condamner les malfaiteurs.

Les malfaiteurs, coléreux de honte, ont demandé à un compère de les rejoindre à la station suivante, et celui-ci, muni d'une arme, a frappé Hui Yingke. Camarade Hui Yingke a gardé son sang froid, mais puisqu'il y a plus de monde devant lui, il ne peut éviter les coups, il est frappé de l'instrument contondant au milieu du crâne, au niveau de l'œil gauche et de la face. À ce moment, le sang coule à flots, rapidement trempant son manteau et sa chemise, mais il ne recule

pas d'un poil. Les méchants ne baissent toujours pas les bras, ils essaient de faire descendre Hui Yingke du bus pour continuer à le battre. À ce moment, la police du 110 arrive, ils montent rapidement et arrêtent les malfaiteurs, ils contrôlent la situation et empêchent que les blessures ne s'aggravent.

Ensuite, puisque son œil est blessé, le camarade Hui Yingke passe 12 jours à l'hôpital populaire de Dingzhou. Son crâne et sa face sont pleines de points de suture, la vue de l'œil gauche a diminué sévèrement, le traitement doit continuer à l'hôpital de l'Armée populaire de libération de Pékin. Les blessures de son visage s'étalent en tout sur 6 cm. Les médecins ont conclu à des blessures peu sévères.

Tout le personnel de mon entreprise est plein d'admiration et de louanges pour l'acte de secours juste et courageux du camarade Hui Yingke. Le directeur de notre unité est venu le voir plusieurs fois à l'hôpital. En juillet 2012, du fait du témoignage de notre unité, le bureau politique de Dingzhou a demandé à la ville de Dingzhou la reconnaissance de l'acte de secours juste et courageux de Hui Yingke.

L'acte de secours juste et courageux du camarade Hui Yingke n'est pas fortuit, c'est le résultat de nombreuses années d'enseignement de tous les échelons de l'État et du Parti de l'arrondissement de Qiaoxi. Tandis que la vie et les biens de la population étaient sévèrement menacés, il a bravé sans peur le danger (*linwei buju* 临危不惧), s'est élancé en avant (*tingshen er chu* 挺身而出) et de son esprit noble et de son sang a composé des chansons élogieuses aux héros qui touchent jusqu'aux tréfonds de l'âme (*ganrenfeifu* 感人肺腑).¹⁷⁹

Dans l'adresse à l'institution, le caractère collectif et solidaire de l'action de départ disparaît, pour se réduire à une triade secoureur-victime-criminels. Le récit est beaucoup plus avare de détails et essentiellement centré sur les personnages de Hui, de la contrôleuse de tickets et des quatre passagers. Hui Yingke, seul secoureur, fait l'objet d'un sentiment redevable. La mise en récit explicite les motivations de Hui : « afin de protéger Xiaolin de blessures », « afin d'éviter l'aggravation du conflit ».

Enfin, les lettres de recommandations se concluent sur l'affirmation selon laquelle « l'action juste et courageuse du camarade Hui Yingke n'est pas fortuite, mais le résultat de nombreuses années d'enseignement de tous les échelons de l'État et du Parti de [telle localité où se trouve le bureau auquel la lettre est envoyée] ». Cette phrase est ce que Hui appelle une « parole procédurière (*chengxu xing de hua* 程序性的话) », dont Hui explique l'idée ainsi : « Tu as

¹⁷⁹ Blog Hui, enregistrement janvier 2018, Lettre de recommandation SARL-CPJ Shijiazhuang, octobre 2012.

reçu l'enseignement que donne le gouvernement, c'est comme l'air : c'est très important pour ta vie, mais peut être que tu ne t'en es pas aperçu consciemment »¹⁸⁰.

En tant qu'institution, l'entreprise de transport offre un repère de recommandabilité. Elle n'atteste pas seulement de l'acte réalisé, mais se porte aussi garante de la personnalité du candidat, en affirmant son allégeance aux missions de l'administration. Cette affirmation est une manière pour l'entreprise de transport, de dire « qui est Hui », de le présenter à l'autorité, et de se constituer en garante de sa personne, mais aussi d'intégrer la pratique en question au programme du Parti.

L'action commise, ainsi que les qualités de la personne recommandable sont présentées comme le fruit de l'action formatrice du Parti en amont, source de vertu, ainsi identifiée, reconnue, et louée. Les mérites de l'individu sont mis sous le patronage de ce qu'il a reçu de l'enseignement du Parti, il est alors un élément et résultat de l'entreprise collective de formation d'une culture civique. Il ne porte pas seul individuellement cette qualité morale, elle ne lui est pas « propre » mais déterminée par sa socialisation. Cette relation de diligence crédibilise à la fois cette bonté, vertu, mais permet aussi de désamorcer le potentiel individualiste d'une telle valorisation d'un acte individuel, en la possibilité d'une détermination individuelle de ce qui est moral.

b) La formation d'un public sur le mode de la reconnaissance et l'expression de l'émotion comme évaluation

L'entreprise de transport endosse ainsi un rôle particulièrement actif dans la procédure, et, par son adresse, entre effectivement en dialogue avec les institutions. La lettre mentionne également des échanges passés avec d'autres bureaux, portant l'institution témoin des initiatives précédentes : « En juillet 2012, du fait du témoignage de notre unité, le bureau général de la commission politique et judiciaire de Dingzhou a demandé à la ville de Baoding de déclarer l'acte de secours juste et courageux de Hui Yingke »¹⁸¹, « En juillet 2012, du fait du témoignage de notre unité, le bureau général de la commission politique et judiciaire de

¹⁸⁰ Entretiens 2018, Paris/Pékin, Hui, 9 décembre 2018, p. 4.

¹⁸¹ Blog Hui, enregistrement janvier 2018, Lettre de la SARL envoyée à la commission politique et judiciaire de Qiaoxi, 16 octobre 2012.

Dingzhou a demandé au bureau général de la commission politique et judiciaire de Baoding de déclarer l’octroi d’un titre pour l’avocat Hui Yingke »¹⁸². Retracer le parcours des lettres de recommandation permet donc de dresser la carte des institutions impliquées dans la procédure. Elles constituent l’audience locale au sein de laquelle circule le dossier.

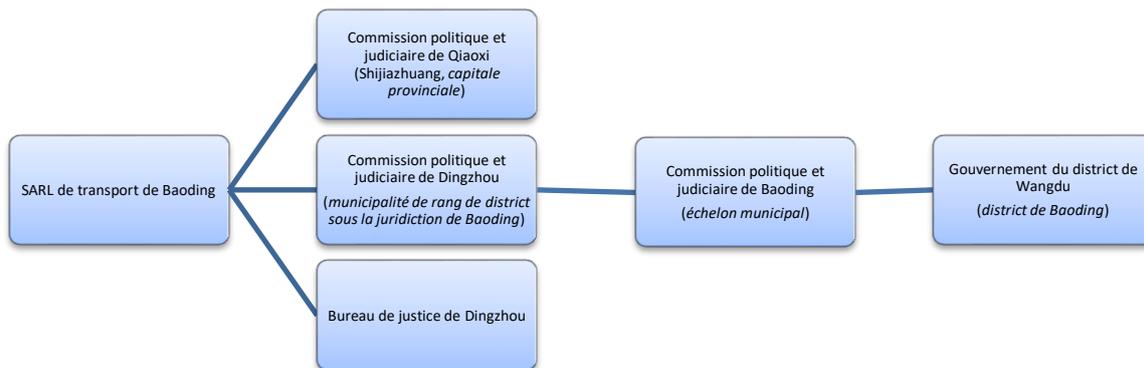


Figure 3 Le parcours des lettres de recommandation

La lettre de recommandation manifeste un concernement local et la formation d’un public constitué autour de l’enjeu de reconnaissance des qualités de l’action de secours sur le mode de la reconnaissance. La demande du titre est justifiée par un développement qui s’attarde sur l’expression de la gratitude de tous les employés, ainsi que du directeur de l’entreprise : « tout le personnel de mon entreprise est plein d’admiration et de compliments pour l’acte de secours juste et courageux du camarade Hui Yingke, le directeur de notre entreprise est venu le voir plusieurs fois à l’hôpital ». Les émotions rapportées attestent de la nature remarquable de l’action : l’émotion rend visible une évaluation de l’acte, et par sa dimension affective prouve son caractère admirable.

Les émotions impliquent une prise de position par rapport à la réalité perçue. Elles ont un effet démonstratif. Exprimées publiquement, elles peuvent être adressées à un auditoire : des personnes blâmables, une communauté morale avec laquelle on partage un point de vue. Patricia Paperman confère une fonction de sanction et d’évaluation à l’émotion : « L’émotion rendrait publique l’adoption d’un point de vue évaluatif comme appréciation pertinente d’une situation. La peur ou l’inquiétude par exemple montrant le caractère problématique de la

¹⁸² Blog Hui, enregistrement janvier 2018, Lettre de recommandation de la SARL au bureau de justice de Dingzhou.

confiance à l'égard d'autrui, la colère ou l'indignation indiquant le préjudice ou l'offense rappellent, incarnent et manifestent la priorité de l'évaluation morale pour définir une situation sociale »¹⁸³. Ici, l'admiration et les pleurs sont une manière de désigner le public touché et son rapport à ce qu'il a vu.

L'entreprise de transport associe à cette gratitude une autre figure du public, plus générique : c'est toute « la population » et « les tréfonds de l'âme » qui sont touchés par l'action de secours de Hui : « tandis que la vie et les biens de la population étaient sévèrement menacés, il a bravé sans peur le danger, s'est élancé en avant et de son esprit noble et de son sang a composé des chansons élogieuses aux héros qui touchent jusqu'aux tréfonds de l'âme ». Le secours courageux est rapporté à un « esprit » qui touche des publics indirects.

Les lettres de recommandation effectuent ainsi plusieurs choses. Elles simplifient le déroulement de la séquence en schématisant son intrigue, réduisant le nombre de participants et la complexité de l'enchaînement des actions. En outre, elles donnent des gages de la bonne morale du secouré et de son inscription dans les valeurs du Parti, et donc assurent ainsi l'adéquation de la recommandation à une hiérarchie de principes et de valeurs collectives. Par ailleurs, la SARL prend en charge d'expliquer et de communiquer les émotions manifestées par un public indirectement concerné, à fin d'attestation de la valeur de l'action. Enfin, sa persévérance dans l'envoi répété de lettres, est une voie d'attestation de l'importance de la demande.

En outre, l'utilisation spontanée du terme « voir le juste et agir avec courage » comme une catégorie descriptive – donc placée comme évidence – par les différentes personnes qui participent à la composition du dossier, en amont de l'attribution officielle de ce statut, témoigne qu'un jugement a déjà été porté, anticipe sur le jugement à venir et espéré, pour en asseoir la crédibilité. L'administration est alors placée dans la position de valider un fait de la vie normative locale. En fin de compte, c'est l'établissement d'une relation de gratitude, la constitution d'un public sur le mode de la reconnaissance qui instituent le sauveur.

¹⁸³ PAPERMAN Patricia, « Les émotions et l'espace public », *Quaderni*, n°18, Automne 1992. Les espaces publics, p. 93-107, p. 105.

2. Redistribution du don et lettres de remerciement

En janvier 2014, le gouvernement du district de Wangdu octroie à Hui un certificat honorifique (*rongyu zhengshu* 荣誉证书) ainsi qu'une récompense de 50 000 yuans pour avoir vu le juste et agi courageusement. Après la réception de cette somme, s'ouvre un nouveau cycle d'échange de lettres. La diffusion du don devient un moyen de développer la publicité de l'acte, mais aussi de manifester un caractère de désintéressement de la part de Hui.

a) La redistribution du don : publicité et désintéressement

Le premier article rapportant l'histoire de Hui Yingke est publié en juin 2014, dans un journal officiel. Le journal annonce qu'en janvier 2014 Hui a reçu le titre de « membre progressiste ayant vu le juste et agi courageusement » de la part du gouvernement du district de Wangdu, ainsi qu'une récompense de 50 000 yuans. Le journal précise que suite à l'obtention de ce prix, Hui Yingke a contacté l'école primaire d'un district voisin afin de distribuer équitablement à 50 enfants de familles pauvres l'entièreté de la somme perçue. Lors de son passage à l'école, Hui prononce un discours qu'il voulait centrer sur la valeur de l'éducation : « Ce que je voulais dire c'est que vous êtes dans un moment où vous pouvez changer qui vous êtes, vous êtes jeunes en âge. L'éducation c'est une manière de se transformer. Je voulais qu'ils chérissent l'éducation »¹⁸⁴. Lors de la cérémonie de redistribution du prix à l'école primaire, le représentant du pouvoir local s'exprime à son tour, il affirme que la diffusion de ces valeurs est à charge du pouvoir local, et permis à travers l'exemple, ce qui est transcrit dans cet article :

Un cœur aimant (*aixin* 爱心)¹⁸⁵ est comme une torche, plus elle brûle, plus elle transmet sa lumière loin. « L'acte de secours juste et courageux de Hui Yingke émeut, et l'acte philanthropique qui la relaie nous rend d'autant plus admiratifs » dit Zhang Hailong, secrétaire du Parti du district de Quyang, directeur du département de propagande, « nous devons en faire l'apologie, et transmettre nous aussi l'esprit du généreux don de Hui Yingke, son indifférence

¹⁸⁴Entretiens 2019, Paris/Pékin, Hui, 18 octobre 2019, p. 6.

¹⁸⁵Nous avons traduit ici le terme littéralement, mais *aixin* est communément traduit par : compassion, gentillesse, affection, soin...

envers la célébrité et la fortune, transmettre l'esprit de cet acte philanthropique qui consiste en la distribution de l'entièreté de sa récompense à des élèves pauvres. Cela afin que la bonne énergie morale devienne la girouette qui guide le flux social, et par sa compassion sacrificielle récolte du bonheur. »¹⁸⁶

Suite à ce don, le département de propagande et le bureau du ministère de l'éducation du district de Quyang où se trouve l'école primaire envoient une lettre exprimant leur gratitude envers Hui Yingke au bureau de justice de Dingzhou. Il s'agit d'un bureau administratif du ministère de la Justice, placé sous la direction du comité du Parti et du gouvernement local. Ce bureau prend en charge l'organisation de la propagande au sein des départements judiciaires.

Le département de propagande et le bureau de l'éducation expriment dans leur lettre leur « gratitude envers l'aide financière pleine d'affection (*aixin* 爱心) aux élèves et la donation désintéressée »¹⁸⁷ de Hui Yingke. C'est suite à sa réception que le bureau de justice contacte le *Quotidien de Dingzhou* pour faire part de l'obtention du titre, du récit de l'action et de la cérémonie à l'école primaire, afin d'encourager la publication d'autres articles. Deux articles paraîtront au cours du mois d'août dans des médias officiels, l'un dans le *Quotidien de Dingzhou*, le deuxième dans le *Journal municipal de Yanzhao*.

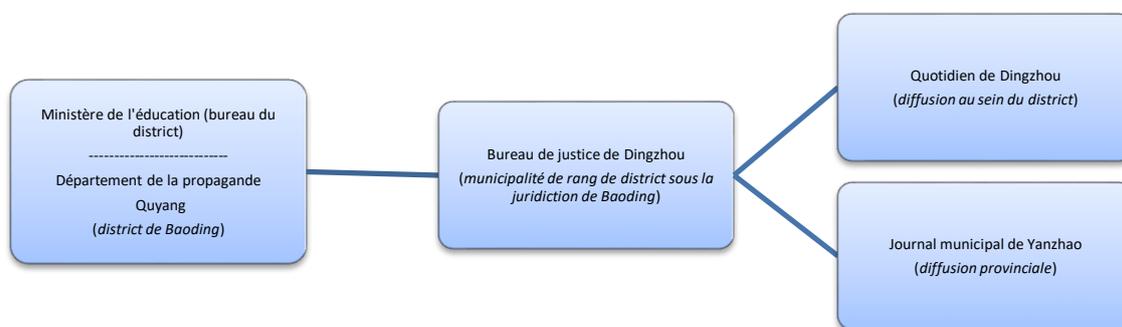


Figure 4 L'espace et le parcours de circulation des lettres de gratitude suite à la cérémonie dans l'école primaire

Les trois articles décrivent le déroulement de la cérémonie organisée à l'école primaire, et relatent le secours courageux. La redistribution de la récompense obtenue par Hui a lieu

¹⁸⁶ QUOTIDIEN DE DINGZHOU (*Dingzhou dushi bao*), « Un bon avocat donne l'entièreté de sa récompense de 50 000 yuans à des enfants d'un district de montagne (*Hao liushi 5 wan yuan jiangjin quanbu juangei shan qu ertong*) », 11 août 2014.

¹⁸⁷ *Ibid.*

« sous les yeux témoins des professeurs, des membres de la famille des élèves », ainsi qu'en présence de Zhang Hailong, secrétaire du Parti du district de Quyang, directeur du département de propagande, ainsi que le rapporte le *Quotidien de Dingzhou* :

Au moment de la donation, Hui Yingke a décrit aux élèves le déroulement de l'acte de secours juste et courageux. Il espère que les élèves pourront travailler, étudier, réviser et grandir dans un bon environnement afin de devenir des talents utiles à la société et à la patrie. « Voir le juste et agir avec courage est une valeur morale traditionnelle du peuple chinois, dit Hui Yingke. Bien que je ne vive pas dans la richesse, je donne cet argent dans l'espoir que les élèves pauvres étudient avec ardeur et détermination ». Le discours de Hui Yingke était à la fois simple, sans fard, sincère et émouvant. Le représentant des élèves de primaire de l'école de Lingshan, Tang Heyong s'exprime avec émotion au nom des élèves ayant reçu cette aide : « Merci infiniment à oncle Hui pour son aide. Dorénavant, notre énergie pour étudier et réviser est à son maximum. Recevant son aide, nous allons désormais travailler plus ardemment, devenir de bons élèves emplis de compassion et de gratitude ». ¹⁸⁸

La redistribution du don par Hui, conseillé par le bureau en ce sens comme il me l'explique en entretien, confère de la publicité à son acte et au titre reçu, tout en manifestant le caractère désintéressé du sauveteur. En entretien, Hui commente : « Ce que tu fais de cet argent est ta liberté. Il n'y a pas de prix à la morale, mais on fait ce qu'on veut. Bien sûr que c'est bien de l'honorer et de le rapporter... Si j'étais moi-même dans le besoin on m'aurait pardonné pour avoir utilisé cet argent (*wuke houfei* 无可厚非). Cette pomme tu peux la manger, tu peux aussi la donner (*juanguoqu* 捐出去) » ¹⁸⁹. La redistribution d'un prix n'est pas systématique, et les institutions qui le délivrent sont aussi souvent réputées pour se servir dans cette somme ¹⁹⁰.

¹⁸⁸QUOTIDIEN DE DINGZHOU (*Dingzhou dushi bao*), « Un avocat donne l'entièreté de sa récompense de 50 000 yuans à des enfants d'un district de montagne (*Hao lüshi 5 wan yuan jiangjin quanbu juangei shan qu ertong*) », 11 août 2014.

¹⁸⁹Entretien 2019, Paris/Pékin, Hui, 18 octobre 2019, p. 4.

¹⁹⁰ Information que l'on me partage dans deux entretiens (historien du droit et ouvrier ayant connu des personnes qui ont mené une telle fraude), mais je n'ai pas mené l'enquête à ce sujet.

b) Géographie locale de la recommandation et de la gratitude

Le chemin que suivent les lettres de recommandation et les lettres de remerciement au sein de la province permet de décrire les actions et relations qui se déploient autour des textes. En fin de compte, en faisant l'inventaire récapitulatif de la cartographie territoriale du dispositif, et de ses séquences, on découvre une action collective locale assez étendue sur le territoire de la province.

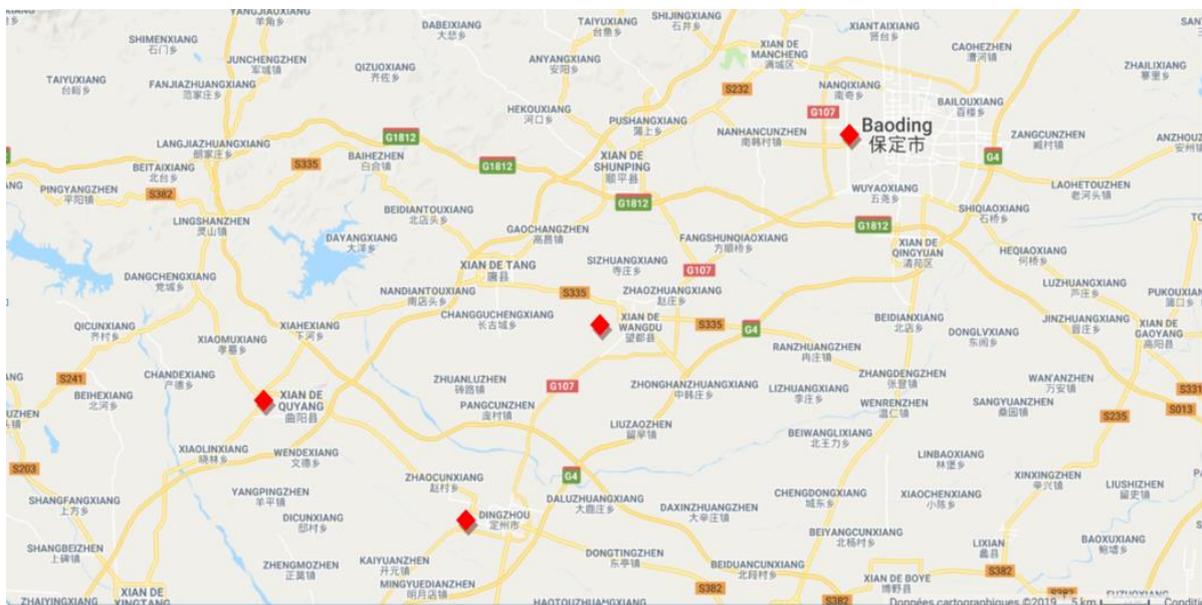


Figure 5 Géographie locale de la recommandation et de la gratitude¹⁹¹

L'agression et le secours ont eu lieu dans un bus de la ligne 631 qui va de Baoding (capitale locale) à Dingzhou (une des villes de rang district sous la juridiction de Baoding). Baoding se trouve à un peu plus de deux heures de route de Pékin. L'agression a eu lieu à Wangdu (district sous la juridiction de Baoding). Hui a été hospitalisé à l'hôpital populaire de Dingzhou, le commissariat de Wangdu a ouvert une enquête. Puis la blessure à l'œil de Hui a été traitée à l'hôpital général de l'armée de libération 301 de Pékin. La SARL de transport dont le siège est à Baoding envoie une lettre de recommandation à la commission politique et judiciaire de Dingzhou, qui demande à son tour un titre auprès de la commission politique et

¹⁹¹ Source : geonames.org.

judiciaire de Baoding. Quelques mois plus tard, la SARL de transport envoie une lettre de recommandation à la commission politique et judiciaire de l'arrondissement de Qiaoxi à Shijiazhuang, arrondissement où se trouve l'une des antennes du cabinet d'avocat qui embauche Hui (*Hebei Sanheshidai Law Firm* 河北世纪三和律师事务所). Dans cette lettre, il est indiqué que celui-ci a reçu les bons enseignements du Parti à Qiaoxi. Hui était habitant de Dingzhou à l'époque de sa requête. La SARL de transport envoie également une lettre au bureau de justice de Dingzhou. Le gouvernement populaire de Wangdu octroie un titre à Hui et contacte l'école primaire de Lingshan afin d'organiser une cérémonie pour redistribuer l'argent aux enfants. Cette école est située dans le district de Quyang, sous la juridiction de Baoding. Wang Hailong, représentant local du département de la propagande assiste à cette cérémonie et fait un discours. L'antenne locale du département de la propagande ainsi que celle du ministère de l'éducation envoient une lettre au bureau de justice de Dingzhou pour exprimer leur gratitude. Le bureau de justice de Dingzhou informe alors le *Quotidien de Dingzhou* que Hui a reçu un titre de la part du gouvernement de Wangdu. Le 26 juin le *Journal municipal de Yanzhao* (subdivision administrative de Quyang où se trouve l'école) publie un article sur la cérémonie à l'école. Le 8 et le 11 août 2014 le *Quotidien de Dingzhou*, informé par le bureau de justice de Dingzhou publie deux articles à ce sujet.

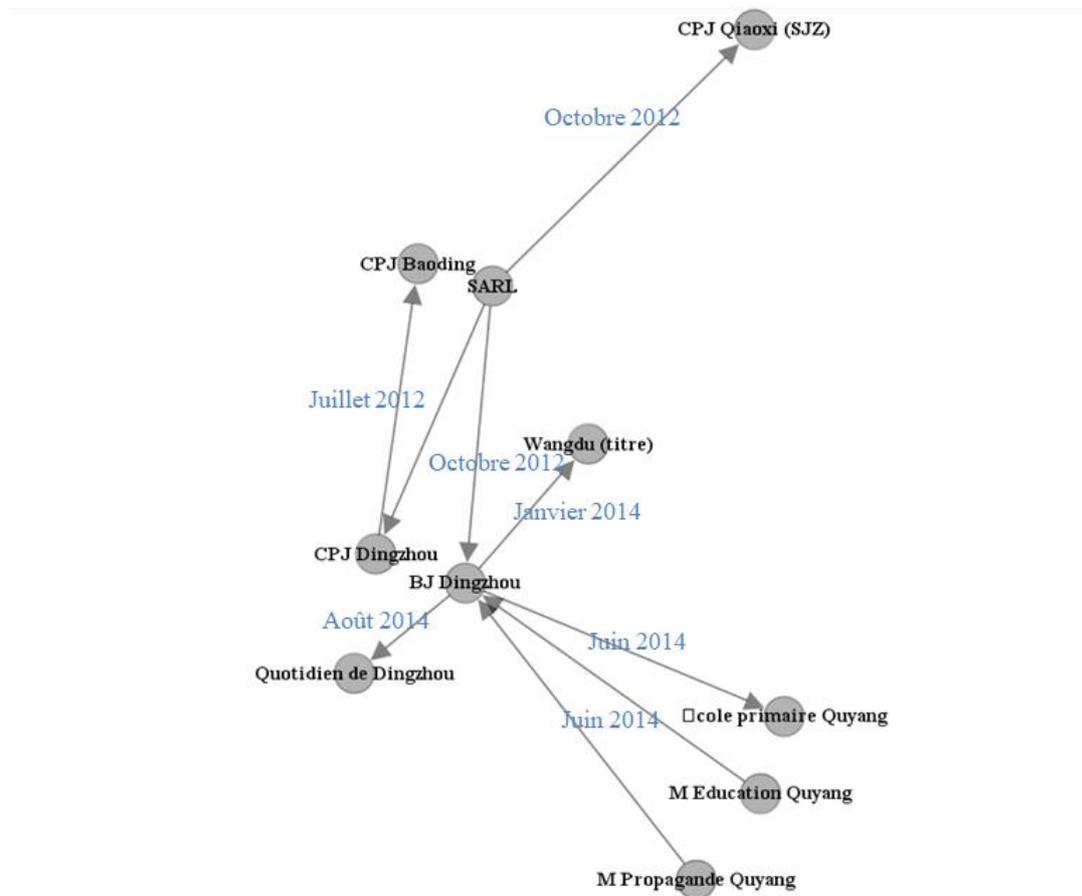


Figure 6 Représentation graphique de la circulation des lettres de recommandation et de remerciement¹⁹²

Trois commissions politiques et judiciaires locales auront été prises à parti, aux trois échelons de l'administration territoriale : celle de Baoding, de Dingzhou et de l'arrondissement de Qiaoxi à Shijiazhuang (SJZ). Elles ont été choisies en fonction des contacts préexistants avec elles et/ou du fait que le territoire relève de leur juridiction. Ce sont ces instances qui prennent la décision de certifier l'acte de secours courageux. Cette décision est ensuite actée par le gouvernement de Wangdu qui détient les fonds et octroie le titre, puis le bureau de justice (donc l'administration de justice) de Dingzhou s'occupe de la suite en termes de publicité et de redistribution des ressources : c'est le bureau de justice qui organise la cérémonie à l'école, qui est remercié et qui contacte la presse des médias traditionnels du Parti (*chuantong dangbao* 传统党报).

¹⁹² Figure réalisée avec le logiciel libre Gephi. CPJ : commission politique et judiciaire, BJ : bureau de justice, M : ministère.

3. De l'écho local à l'écho national

Si la certification des actes de secours courageux a lieu au niveau du district, et que les actes concernés acquièrent d'abord une publicité à l'échelle de la province, l'organisation de concours nationaux permet à certains des actes récompensés au niveau des districts d'acquérir plus de visibilité au plan national et de prétendre à des prix plus élevés.

Les concours nationaux représentent le degré le plus élevé de reconnaissance institutionnelle du courage. Leur aboutissement prend la forme d'une cérémonie qui se tient dans le Palais de l'Assemblée du peuple à Pékin, lors de laquelle des dirigeants de l'État et du Parti sont invités à faire une allocution. Ces cérémonies réunissent plusieurs centaines de personnes : les personnes récompensées et les représentants de leur famille, les employés des institutions de toutes les provinces qui ont participé à l'organisation, des membres de l'armée et des services de police, des journalistes et les deux hauts dirigeants qui font un discours officiel (en 2017, il s'agit de Meng Jianzhu, ministre de la Sécurité publique jusqu'en 2012 et qui, au moment de sa prise de parole, est membre du bureau politique du Parti, et de Guo Shengkun, membre du Conseil des affaires de l'État, secrétaire du bureau du Parti au sein du ministère de la Sécurité publique).

Le dossier de Hui ne parvient pas à cet échelon de reconnaissance, mais nous pouvons retracer le chemin qu'aurait fait son dossier dans le cadre d'une telle procédure de sélection au niveau national à partir de documents publiés sur des sites gouvernementaux ainsi que des articles de journaux pour la cérémonie de 2016.

a) Une chaîne de recommandation : du district aux instances du gouvernement central

Les concours sont lancés par des communiqués à destination des gouvernements provinciaux et signés par le Département central de la propagande, la Commission centrale à la gestion

globale de la sécurité publique (*Zhongyang zongzhi ban* 中央综治办)¹⁹³, le ministère de la Sécurité publique, la Commission politique de l'Armée populaire de libération (*Zhongyang jun wei zhengfa weiyuanhui* 中央军委政法委员会), ainsi que des organisations sociales semi-étatiques : la Fédération des syndicats de Chine (*Zhonghua quanguo zonggonghui* 中华全国总工会), le Comité central de la Ligue de la jeunesse communiste chinoise (*Zhongguo gongchan zhuyi qinnian tuan zhongyang weiyuanhui* 中国共产主义青年团中央委员会), la Fédération des femmes (*Zhonghua quanguo funü lianhehui* 中华全国妇女联合会), la Fondation nationale pour la justice et le courage (*Zhonghua jian-yi-yong-wei jijinhui* 中华见义勇为基金会). Le communiqué officiel prévoit un agenda des différentes étapes et les consignes de mise en œuvre, ainsi que les modalités de définition et de récompense des actes de secours courageux.

Lorsque le communiqué est rendu public, les organes médiatiques affiliés relaient l'information. Dès que les gouvernements d'échelon provincial reçoivent l'annonce, ils transmettent l'information aux principaux journaux locaux. Le comité politique de l'Armée populaire de libération (APL) communique l'annonce en son sein, aux services militaires et de police, ainsi que dans les principaux médias de l'armée. Dans les jours suivants, un résumé du communiqué officiel est publié sur le *Quotidien du peuple*, sur le *Journal militaire de l'APL* (*jiefang junbao* 解放军报) et le site internet du ministère de la Sécurité publique, puis sur le site de l'agence de presse Xinhua, ainsi que celui du gouvernement de Pékin. Après avoir reçu le communiqué, les institutions provinciales correspondantes¹⁹⁴ envoient un communiqué aux districts pour que chacun recommande en retour une à deux candidatures.

Les bureaux de district sont ainsi appelés à sélectionner des candidats au titre national parmi les personnes qu'elles ont certifié dans les trois années précédentes. Les instances du district remplissent les formulaires avec des consignes d'écriture plus formelles que substantielles : aux alentours de 1000 caractères, trois photos d'identité, un tampon, trois exemplaires. Sinon d'informer du lieu et des circonstances de l'action, il n'y a pas d'autres consignes. L'écriture

¹⁹³ Organe du Comité central du Parti communiste chargé de conseiller le Parti et le Conseil des affaires de l'État dans les questions d'application de la loi et de la gestion sociale. Son président était généralement membre du bureau politique du Parti et secrétaire de la Commission centrale des affaires politiques et juridiques. Cette commission a été dissoute en 2018 et ses fonctions ont été transmises à la Commission centrale aux affaires politiques et juridiques.

¹⁹⁴ De la propagande, de la gestion globale de la sécurité publique et de la sécurité publique, de la fédération des syndicats, de la ligue de la jeunesse communiste, de la fédération des femmes et des fondations pour la justice et le courage.

doit seulement être « dynamique et précise ». On découvre ainsi que les critères de ce qui vaut pour un acte de secours courageux et les composantes de sa mise en récit sont un savoir partagé, que l'on n'explique pas. Les membres de ces bureaux ont tous déjà été en contact avec des récits exemplaires dont ils peuvent reprendre les codes, sans besoin d'avoir recours à une règle formelle.

Parmi les propositions issues des districts, le gouvernement provincial n'en retient que deux ou trois. Après délibération, il complète d'un avis et d'un tampon la partie du formulaire qui lui échoit. Les documents relatifs à ces candidatures doivent alors être envoyés à un bureau créé spécialement à cet effet, dans les locaux de la Fondation nationale, en trois exemplaires.

Ce bureau spécial organise une réunion pour examiner les documents reçus. Une partie du formulaire est prévue pour recevoir l'avis des membres de cette réunion. On suppose que celle-ci se compose de représentants des différentes institutions cosignataires du communiqué.

b) La constitution de publics comme critère de mérite

Lors de ces concours, les institutions composent et se donnent à voir entre elles le résultat d'un travail de sélection. L'acte moral le plus méritant est mesuré à partir du degré de sacrifice de soi (risque pris, dommages encourus) ainsi que de l'écho social de l'acte, c'est-à-dire de sa capacité à engranger des votes, à susciter l'attention... à constituer un exemple dont la résonance est forte.

Cette indexation est en reflet de celle utilisée à l'échelle locale. Le règlement du Hebei, par exemple, prévoit une hiérarchie à quatre niveaux permettant de classer les actes de secours courageux. Chaque degré donne accès à un titre et une récompense. La hiérarchie entre différents actes de secours est déterminée par l'étendue du public qui s'est constitué autour de l'action. Pour désigner ces effets de la publicisation de l'acte commis, le terme employé par l'administration est celui d'« influence », dont l'étendue est indexée sur la division administrative du territoire. De manière générale « l'influence (*yingxiang* 影响) » de l'action, c'est-à-dire la capacité de constitution de publics autour d'elle, est une condition qui détermine son importance. L'attention qu'a reçue un acte de secours courageux est un critère

relatif sur lequel se base la commission politique et judiciaire pour déterminer le degré d'héroïsme. Le deuxième critère est celui du « remarquable », décliné de façon relative : « exceptionnellement remarquable », « remarquable », « relativement remarquable », et non remarquable : en dehors de l'écho obtenu, la commensurabilité entre les actions emprunte la voie de la jurisprudence. L'auteur d'une action « exceptionnellement remarquable » et dont « l'influence est relativement grande au sein de la province » reçoit le titre de « héros ayant vu le juste et agi courageusement » et une somme de 50 000 yuans. Si l'acte n'est ni remarquable ni impactant, l'octroi d'une récompense est relégué au gouvernement du district, du bourg, du quartier ou à l'employeur. Une fois que l'action est certifiée comme juste et courageuse, la propagande accentue son exemplarité pour le transformer en motif d'apprentissage, afin de « développer les énergies positives dans la société ».

Au niveau national de sélection, comme aux niveaux des provinces, l'exemplarité et le mérite du héros sont définis à partir de l'étendue du public touché. Dans le cadre du concours, la mesure de l'écho de l'acte repose sur cette évaluation locale et sur la recommandation qui s'ensuit, mais aussi sur la mise en place de votes en ligne.

La liste des candidats et candidates retenues par le bureau spécial est publiée en ligne et dans la presse. Pour ce qui est des médias nationaux, il s'agit du *Quotidien du peuple* (*Renmin ribao* 人民日报), (*Guangming ribao* 光明日报), du *Quotidien de l'économie* (*Jingji ribao* 经济日报), le *Quotidien juridique* (*Fazhi ribao* 法制日报), du *Journal populaire de la sécurité publique* (*Renmin gong'an bao* 人民公安报), du *Journal de l'armée populaire de libération* (*Jiefang junbao* 解放军报), et des sites internet du *Quotidien du peuple* (*Renminwang* 人民网) de l'Armée (*Zhongguo junwang* 中国军网).

La publication de la liste de candidats retenus s'accompagne de l'annonce d'un vote auquel la population peut participer. Toute personne disposant d'une carte d'identité peut voter en envoyant un SMS, ou à partir du site internet de la Fondation nationale. Il faut donner son numéro de carte d'identité (« authentique, sinon ça ne fonctionne pas » précise l'annonce publique). Il y a donc un seul vote par personne. Une personne peut voter pour 10 candidats au maximum (« Qu'on en choisisse plus ou moins ne change pas l'efficacité du vote » indique l'annonce).

Après le vote de la population, le bureau spécial organise une réunion pour que les représentants institutionnels votent eux aussi. Leur vote représente 30% de la note finale, celui

des citoyens 70%. En fonction de la quantité de votes reçus, le candidat ou la candidate recevra un prix plus ou moins élevé, selon qu'il ou elle rejoint la liste des « modèles (*bangyang* 榜样 ou *mofan* 模范) » ou des « héros (*yingxiong* 英雄) ». En principe, lors de chaque sélection, 10 titres de « héros national ayant vu le juste et agi avec courage » sont accordés, et 50 titres de « modèle national ayant vu le juste et agi avec courage ». L'enjeu du vote est donc de distinguer entre différents niveaux de mérite.

Celles et ceux qui reçoivent un titre de héros se voient attribuer un prix de 100 000 yuans. S'ils ou elles sont morts (« sacrifiés ») au cours de l'intervention, leur famille reçoit 100 000 yuans de plus. Les groupes (plusieurs personnes enregistrées pour une seule action) qui reçoivent un titre de héros reçoivent en tout 200 000 yuans. Si une personne de ce groupe est décédée, elle reçoit 100 000 yuans de plus. Celles et ceux qui reçoivent un titre de modèle reçoivent 50 000 yuans, s'ils ou elles sont mortes au cours de leur action, leur famille reçoit 100 000 yuans de plus. Les groupes qui reçoivent le titre de modèle reçoivent en tout 100 000 yuans. Si l'un d'entre eux est mort, sa famille reçoit 100 000 yuans de plus. Ainsi, la hiérarchie du mérite entre « héros » et « modèles » se traduit dans les récompenses respectivement allouées. Si les actions de héros valent deux fois plus que les actions de modèles, la mort, qu'elle intervienne au cours d'une action de héros ou de modèle, reçoit toujours la prime unique de 100 000 yuans.

III. RECOURS AU CONCEPT MORAL DANS LE GOUVERNEMENT DE LA JUSTICE

La figure de celui ou celle qui « voit le juste et agit avec courage » est exemplaire dans un double sens. Premièrement, l'acte récompensé est un exemple type (*dianxing* 典型). La certification d'actes de secours courageux et leur compilation en recueils impliquent de reconnaître et de faire connaître un cas comme occurrence typique de la forme générale « voir le juste et agir avec courage ».

Deuxièmement, la personne qui accède au titre est exemplaire dans le sens où, par sa réalisation de la justice et du courage, elle constitue un modèle (*mofan* 模范 ou *bangyang* 榜样) à suivre. La transmission du récit courageux est dotée du pouvoir d'inspirer l'ardeur au travail et la compassion, comme cela est exprimé, entre autres endroits, lors de la cérémonie de redistribution du prix aux enfants. L'exemple est ainsi présenté comme le motif de transformations individuelles et morales.

Ces deux dimensions caractérisent le gouvernement par l'exemple qui, au lieu de donner une règle à respecter, offre un exemple à imiter. Dans cette dernière section, nous abordons des aspects de la spécificité d'un discours public qui recourt à l'exemple pour communiquer des normes et orienter les conduites, en particulier dans l'arène judiciaire, lorsqu'il est fait recours à ce concept comme référence dans le jugement des périmètres de la légitime défense. Avant d'aborder ce point, revenons une dernière fois sur la façon dont le paradigme d'action élaboré au cours de la procédure configure nature de l'acte, qualité de la personne et intention.

1. De la vie exemplaire à la présomption de la bonne intention

Il ne suffit pas de porter secours pour être reconnu comme ayant vu le juste et agi avec courage. Nous avons vu que l'évaluation de l'acte bon est notamment conditionnée par la présence de garants locaux qui recommandent le candidat. L'évaluation de la qualité de la personne semble constitutive de l'évaluation de la qualité de son acte.

a) L'exemple à suivre comme résultat de la mise en récit institutionnelle

Le récit de l'acte de secours se compose et se légitime au sein de l'espace composé par les différentes institutions qui ont la légitimité de se porter garantes, juges. La mise en langage de l'action emprunte des voies institutionnelles, la schématisation de l'engagement est une compétence détenue par des institutions spéciales. Ainsi, lorsqu'il est fait référence à un acte de secours courageux publiquement, le jugement sur son compte a déjà été porté.

L'étude de cas a permis de rassembler 10 récits situés à différents moments de la procédure (candidature, témoignages, lettres de recommandation, articles de journaux, entretiens avec Hui) et s'adressant à différents acteurs. Différentes sortes de dons et de réponses aux dons accompagnent la production et la circulation de comptes-rendus au sein de la province. La possibilité de faire valoir son mérite au sein de l'espace où circule et est évalué le dossier, est une condition qui permet au citoyen secoureur d'apparaître publiquement comme tel.

Le dispositif est limité de différentes façons par cet écheveau de récits et les acteurs institutionnels pluriels qui les portent, et dont les logiques conditionnent et façonnent les critères du mérite et les traits de l'exemple modèle : la nécessité d'être recommandé par certains garants, de constituer une ressource pour l'administration locale, la propension à susciter des votes, ... Toutes ces pratiques et logiques institutionnelles influent sur ce qui va constituer l'exemple modèle.

La constitution de l'exemple repose sur la simplification de l'expérience, ramenée à des traits essentiels et reconnaissables rapidement. Le récit est resserré sur une séquence d'action, un personnage principal, actif, sujet de verbes d'action généraux. Les descriptions successives de l'acte apportent un jugement sur les motivations du candidat en situation, puis ce dernier acquiert enfin le profil d'une personne fondamentalement bonne.

Lorsqu'on transmet un exemple, on transmet en même temps, sous une forme standardisée, l'information de son adéquation à des missions publiques ou sa correspondance à des qualités morales. Il s'agit également d'un jugement portant sur l'intentionnalité de l'acte : par définition, son auteur était bien intentionné et s'est élancé au secours d'autrui de façon désintéressée, sinon il n'aurait pas reçu de prix. La certification est conditionnée par la recommandabilité du candidat ou de la candidate.

Le lien entre l'évaluation de la qualité de l'acte et de la qualité de la personne se retrouve dans la nécessité d'intégrer la bonne action à une vie bonne, donc de cohérence en regard d'une identité narrative, au sein des recueils de portraits de héros. Cette logique se retrouve également dans le récit biographique des citoyens secourus en France au XIX^{ème} siècle. Les prix de vertu sont caractérisés par une forme narrative spécifique : la continuité biographique – une histoire personnelle cohérente dans sa persistance au bien, une unité de perception dans le récit de vie exemplaire – une contrainte qui s'explique également par la nécessité que le récit fasse tenir ensemble la mutabilité anecdotique d'une vie avec la

configuration de son histoire¹⁹⁵. Dans les recueils que nous étudions ici, c'est au cours de sa « vie ordinaire » que la personne a progressivement forgé le caractère qui l'a amené à être un héros lors de la situation de crise. Dans la section suivante nous détaillons cette continuité biographique et ses enjeux.

b) Brosser les portraits d'acteurs à la vie exemplaire

Les fondations éditent plusieurs types de recueils. Certains, comme le *Répertoire de héros* évoqué dans le chapitre précédent, consistent en la liste de comptes-rendus d'interventions. Il s'agit de récits courts qui se concentrent sur l'action réalisée en elle-même, le portrait du héros ou de l'héroïne étant résumé en une phrase. Dans d'autres ouvrages, tels que *Les héros ordinaires de Chine*, le compte-rendu de l'acte courageux est intégré au récit de vie de la personne. Il s'agit de recueils de « récits longs ».

Les héros ordinaires de Chine est un recueil publié en 2013 et dirigé par la Fondation nationale. Il fait le portrait d'une vingtaine de héros ayant mené une action de sauvetage. L'analyse des récits de vie réalisés dans cet ouvrage nous permet de développer au sujet du lien existant entre l'évaluation de la bonne action et l'évaluation de la bonne personne.

La vie dépeinte dans les recueils est celle du parcours exemplaire de quelqu'un qui a toujours été bienfaisant au quotidien. Il ne s'agit pas d'un mauvais devenu bon, d'un lâche devenu courageux. Son caractère est constant dans le temps, mais aussi au sein des différentes positions sociales qu'il occupe dans sa vie – il est autant un excellent fils qu'il est un excellent soldat ou un excellent professeur. Les textes rassemblent les témoignages de personnes variées (voisins, collègues, famille) appelées à parler de sa vie et à témoigner de la constance de son attitude :

Lorsque Amanguli, la mère du secouré, apprend ainsi que son fils a sauvé une jeune fille des mains de voyous ouïghours, elle déclare : « Je n'ai pas du tout été surprise. Pas de doute, c'est bien mon fils qui a fait ça... » Dans la mémoire d'Amanguli, il y a toujours eu des gens qui ont complimenté l'obéissance de son fils, sa maturité, et son plaisir à aider les autres.¹⁹⁶

¹⁹⁵ Caille, 2006, p. 115.

¹⁹⁶ *Les héros ordinaires de Chine*, 2013, p. 10.

L'action courageuse s'ancrant dans un ensemble d'habitudes, d'orientations morales de la personne et dans un mode de vie, est ce qui rend cohérent l'engagement courageux. La continuité établie se fait entre tous les espaces de la vie : domestique, familiale, de voisinage, professionnelle. Aini Jumaier répare régulièrement et gratuitement la voiture de travailleurs migrants. Xie Fangqiu, qui s'est jetée sous les roues d'un train pour pousser loin des rails un vieillard sourd, est connue de ses voisins pour être très serviable. Il est dit qu'une fois, elle est allée laver le pantalon souillé d'urine de sa vieille voisine. Xu Wei, qui a sauvé de la noyade trois enfants, a toujours été un étudiant modèle et généreux. On raconte qu'il est allé porter de la soupe à un camarade malade, ou encore qu'il a donné son propre billet de train couchette à un ami qui n'avait pas eu le temps d'en acheter un, afin que celui-ci puisse rentrer chez lui lors des fêtes. Ces nombreuses anecdotes sont autant de déclinaisons d'un mode de vie. C'est cette attitude générale que l'intervention manifeste : « Lorsqu'on comprend qui est Gao Tiecheng, on n'est pas le moins surpris qu'il ait mené ce genre d'action. Dans les yeux des membres de sa famille, il est un enfant pieux ; dans les yeux de ses camarades de l'armée, il est un soldat formidable »¹⁹⁷.

L'éthique professionnelle est l'un des lieux où se forge le sens du devoir. Celles et ceux dont l'occupation est bien identifiée entreraient ainsi en action de secours par l'extension d'un sens du devoir professionnel : « Je suis guide touristique, la sécurité des voyageurs passe avant tout » dit Wen Huazhi, qui veille à ce que les voyageurs qu'elle accompagne soient sauvés avant elle. C'est le cas également pour Wu Bin, conducteur de bus. Un jour, lors de son service, il est heurté en pleine poitrine par un objet contondant qui traverse le pare-brise du bus, alors qu'il conduit en pleine autoroute. Il parvient à garder son sang froid et arrête le véhicule sur une aire où ses passagers peuvent descendre en toute sécurité. Il meurt de ses blessures quelques jours plus tard. Le rédacteur débute le récit ainsi :

Ce conducteur de bus a occupé la même position toute sa vie, mais dans le dernier moment-clef de celle-ci, il a choisi la grandeur. La caméra de surveillance du bus nous a permis de découvrir encore la réalité des mouvements de Wu Bin lors de sa soudaine infortune. Peut-être que selon Wu Bin, il s'agit d'une compétence instinctive (*benneng* 本能), mais derrière celle-ci, il y a l'amour de la vie d'un homme ordinaire, le respect de son métier, la responsabilité inébranlable qu'il soutient vis-à-vis des gens qui ont besoin de lui.¹⁹⁸

¹⁹⁷ *Les héros ordinaires de Chine.*, 2013, p. 145.

¹⁹⁸ *Ibid.*, préface, p. 4.

C'est ainsi au cours de sa « vie ordinaire » que la personne a progressivement forgé le caractère qui l'a amené à se comporter en héros lors de la situation de crise. L'insistance sur le caractère ordinaire vise à désigner un mode de vie caractérisé par la diligence, la sollicitude et le soin. À propos de Wei Qinggang, un ouvrier migrant qui a sauvé une jeune fille de la noyade, Bai Yansong, présentateur de télévision, conclut le récit qui lui est consacré avec les propos suivants : «Wei Qinggang a dit que son rêve de vie était de “bien faire son boulot”. C'est ce genre de parole extrêmement commune que dit quelqu'un de très commun [...] Grâce à une personne modèle qui regarde le monde autour de lui du point de vue d'un homme ordinaire, demain, chacun de nous peut aussi devenir quelqu'un comme lui »¹⁹⁹.

La description du caractère ordinaire du héros ou de l'héroïne est aussi un moyen de réaliser l'exemplarité en suggérant qu'une telle conduite peut être imitée par tout le monde, y compris les personnes les plus vulnérables – les récits insistant souvent sur la fragilité physique ou la misère matérielle du héros ou de l'héroïne. Anne Cheng caractérise le recours à l'exemple-modèle comme une façon d'enclencher le mouvement, et d'entraîner à agir. L'exemple inclut l'interlocuteur en situation, en touchant ainsi à ce qui est propre à l'expérience de chacun, comme une leçon universelle qui « au lieu de faire appel à une représentation commune, en appelle à notre expérience individuelle la plus intime »²⁰⁰. Le principe d'exemplarité repose sur l'axiome que les personnes en présence sont semblables. Cette unité foncière entre les personnes est la base qui permet de « faire comme » : de se mettre dans le même chemin, de réaliser l'exemplarité depuis sa position, en commençant par ce qui est à sa propre portée. Ainsi, lorsque l'on réalise l'exemple, le discours est relayé par l'action.

c) Jugement ordinaire au sujet de la bonne intention du secours courageux

La certification du secours courageux et sa mise en récit configurent un paradigme d'action où la qualité de l'acte, la constance de la conduite de l'individu recommandable et son intentionnalité sont imbriqués. L'appartenance à la catégorie suppose que le cas considéré remplit toutes ces conditions. En entretien, certains comptes-rendus suscitent une appréciation positive, alors qu'il s'agit d'une action violente qui a conduit à la mort de voleurs au cours

¹⁹⁹ *Op cit.*, 2013, p. 21.

²⁰⁰ CHENG Anne, « La valeur de l'exemple. Le saint confucéen : de l'exemplarité à l'exemple », dans *Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 1997, n°19, p. 73-90, p. 83.

d'une course poursuite. Nous interrogeons ici cette dynamique, mais la démarche d'enquête à ce sujet n'a pas été menée de façon systématique, donc nous ne présentons ici que les résultats d'un travail exploratoire.

Lors d'une enquête sur l'évolution du rapport à la propriété privée à Shanghai et l'institutionnalisation des droits de propriété en contexte post-socialiste, Deborah Davis et Lu Hanlong présentent à leurs informateurs l'extrait d'un dialogue, support sur lequel leurs interlocuteurs de réagissent. Cette méthode leur permet de saisir le vocabulaire et logiques utilisées pour évaluer le droit d'une personne à obtenir un héritage foncier²⁰¹. J'ai présenté en entretien deux brèves journalistiques rapportant la remise ou l'absence d'un titre pour secours courageux, en demandant si celui-ci était mérité ou non. L'une de ces brève concerne une affaire judiciaire connue du milieu des années 2000. Zhang Dejun, étant parti à la poursuite de voleurs, percute ceux-ci lors de la course poursuite. L'un des voleurs meurt tandis que l'autre est gravement blessé. Zhang Dejun a obtenu un titre de secourateur courageux, mais la famille des voleurs conteste cette décision, en raison d'un acte disproportionné.

L'après-midi du 14 août 2004, Madame Li, citoyenne villageoise (district Chenghua, comté de Shengdeng, village Tang, 3ème groupement), se fait arracher son collier par deux hommes en moto. Zhang Dejun, après avoir entendu la nouvelle, prend son véhicule et part à la poursuite des voleurs jusqu'à l'intersection d'autoroute de Longtan du troisième périphérique. Au moment où il les fait s'arrêter de force, les deux véhicules s'entrechoquent. Hu Yuanhui, qui conduisait la moto, meurt sur le coup. Luo Jun, assis à l'arrière, a la jambe gauche cassée. La police a traité l'affaire sous la charge d'atteinte à l'ordre public [incriminant les voleurs]. Au début de l'année 2007, le département compétent du district de Chenghua a délivré à Zhang Dejun le titre ayant vu le juste et agi avec courage, aux côtés de sept autres personnes. En mai de la même année, Luo Jun et la famille de Hu Yuanhui se sont rendus au sous-bureau de la sécurité publique pour porter plainte contre Zhang Dejun et qu'il lui soit reconnu une responsabilité pénale. Le bureau a décidé de rejeter la plainte. Ensuite, Luo Jun et la famille de Hu Yuanhui se sont rendus au tribunal du district de Chenghua pour porter une plainte privée. Au cours de l'audition de l'affaire, il s'est entre autre posé la question de déterminer la nature de l'action réalisée par Zhang Dejun et de dire si son comportement était ou non « exagéré/disproportionné » (*guodu* 过度).²⁰²

²⁰¹ DAVIS Deborah, LU Hanlong, « Property in Transition: Conflicts over Ownership in Post-Socialist Shanghai », *European Journal of Sociology*, 2003/1, vol. 44, p. 77 – 99.

²⁰² VOIR LE JUSTE ET AGIR AVEC COURAGE CHINE (*Zhonghua jianyi yongwei* 中华见义勇为), « Réflexion pour le perfectionnement de la législation et éléments juridiques informant l'action juste et courageuse de Zhang Dejun

La remise d'un titre n'est pas remise en question dans les entretiens réalisés à ce sujet. Une enquêtée, la vingtaine m'annonce même que : « Ce que ça veut dire, ce paragraphe, c'est que le cœur de cet homme est bon. Mais il a eu une réaction disproportionnée. Zhang Dejun c'est un quelqu'un qui a vu le juste et agi avec courage, il est allé aider cette personne qui s'est fait voler. Mais parce qu'il était pris dans son action et plein d'intensité, il a tué le voleur en le percutant. Voir le juste et agir avec courage c'est quelque chose d'inné et d'instinctif, les gens qui agissent ainsi sont très courageux de base, ils prennent des risques »²⁰³. Zhang Dejun mérite son titre et il ne doit pas avoir à pourvoir une réparation aux voleurs, car son action est bien intentionnée : « C'est impossible qu'il ait voulu faire du mal » poursuit-elle, « sa première intention était bonne, il ne voulait absolument pas blesser quelqu'un ou le tuer. Bien sûr que ce n'est pas possible qu'il ait pensé ça. Sur le moment ils ne réfléchissent pas vraiment, c'est très instinctif, impulsif. Son objectif était très simple, c'était celui d'aller aider cette demoiselle »²⁰⁴. Dans d'autres entretiens, la mise en danger de soi est une confirmation du caractère désintéressé et courageux de l'intervention, donc de sa qualité morale²⁰⁵. De fait, les actes de secours courageux sont définis par le fait que leur auteur ou autrice est prête à tout pour réaliser la justice, qu'il s'agisse de combattre le crime ou d'une autre situation périlleuse. En témoignent la façon dont les dommages corporels subis sont mis en exergue dans les récits édifiants. Néanmoins, si les blessures subies par le héros ou l'héroïne sont exaltés, celles des personnes contre qui celui ou celle-ci se bat sont complètement passées sous silence.

Ces éléments de l'enquête par entretien interrogent sur le rapport entre le concept de secours courageux tel qu'il est configuré par l'administration et la culture juridique. Aujourd'hui, la figure du modèle de moralité apparaît dans des débats concernant les périmètres de la légitime défense.

(*Guanyü Zhang Dejun jian-yi-yong-wei xingwei zhe falü yiju ji xiangguan wanshan de sikao* 关于张德军见义勇为为行为之法律依据及相关立法完善的思考) » 2008/4.

²⁰³ Entretiens 2015, Pékin, Li J., p. 10.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ Entretiens 2015, Pékin, Ning S., p. 3.

2. La gestion des illégalismes à travers la promotion du secours courageux

Nous avons vu dans le chapitre précédent que dans la période des réformes, le gouvernement donne une légitimité forte au concept de « voir le juste et agir avec courage ». La catégorie est investie d'un rôle dans l'édification des périmètres de l'intervention citoyenne, à partir d'évaluations qui ne prennent pas forcément en compte des critères de légalité. Le recours à ce concept et sa définition par l'administration est aussi une manière pour le gouvernement de gérer des illégalismes. Le rapport de l'État au vigilantisme, ce qu'il permet, tolère, promeut, représente un angle de vue sur un des moyens de poser les limites de ce qui est légitime ou acceptable en termes d'exercice de la violence, en regard d'autres repères de légalité.

Les justiciers russes étudiés à l'époque contemporaine par Gilles Favarel-Garrigues et Laurent Gayer entretiennent un rapport changeant au système judiciaire (de complicité, de contiguïté, nouent des relations plus ou moins coopératives ou conflictuelles avec les services de police...) et attachent leur acte à une forme de justice qui dépasse les contours de la légalité, s'octroyant la responsabilité d'assurer la mise en œuvre de croisades morales annoncées mais non prises en charge par les autorités. Le gouvernement gère les illégalismes dans ce domaine en soutenant ou en tolérant certaines initiatives tout en réprimant celles qu'il considère comme extrémistes. Tandis qu'en retour, à travers les moyens possible de publicisation de leur action, ou de trouver une légitimité auprès de public divers, les vigilantes participent de la construction des conditions de légitimité de certaines pratiques. Pour les justiciers russes, la référence à la loi est importante pour légitimer le vigilantisme face au gouvernement : ils reprennent la rhétorique du respect à la loi et sont à la recherche des infractions, critiquant le système judiciaire pour être trop mou tout en singeant ses procédures. L'auto-justice prend ainsi souvent l'apparence d'une « révolte contre le droit » dans le sens où les justiciers portent un discours critique sur le fonctionnement du système judiciaire et prônent leur propre rapport à la punition²⁰⁶.

En ce qui concerne la justice et le courage, c'est le discours sur la morale et la bonne intention qui prime comme voie de légitimation face à un système judiciaire qui est pris dans une double contrainte : considéré comme trop procédurier, il doit aussi se porter garant de la protection de la justice du peuple que l'intervention d'autodéfense ou d'auto-justice

²⁰⁶ Favarel-Garrigues, Gayer, 2016.

représente. Tandis que la Cour populaire suprême et le Parquet populaire suprême sont chargés de diffuser des informations et de soutenir la politique du gouvernement en ce qui concerne la définition de la « justice et du courage », nous allons voir que faire valoir la bonne intention d'un acte violent peut conduire en la requalification de celui-ci en acte courageux.

a) “Voir le juste et agir avec courage” , la “légitime défense” et “les héros qui versent sang et larmes”

La Cour populaire suprême a annoncé un plan quinquennal (2018-2023) pour « l'intégration des valeurs fondamentales socialistes » dans l'État de droit et dans les interprétations judiciaires²⁰⁷. Au sein de ce plan, le concept de « voir le juste et agir avec courage » apparaît en regard du concept légal de « légitime défense » : « afin de donner de l'ampleur à la promotion des valeurs socialistes fondamentales et les exigences morales de justice, d'amitié, d'entraide, ce plan annonce la promulgation des standards concernant les principes de définition et de pénalisation de la légitime défense disproportionnée ainsi que les standards légaux utiles pour le traitement des litiges relatifs à voir le juste et agir avec courage »²⁰⁸. Dans son avis directeur au sujet de la légitime défense le 3 septembre 2020, la Cour suprême fait du bon discernement de la légitime défense une question de justice sociale²⁰⁹.

²⁰⁷ Plan de travail de la Cour populaire suprême pour l'intégration des valeurs fondamentales socialistes dans les interprétations judiciaires (2018-2023)《最高人民法院关于在司法解释中全面贯彻社会主义核心价值观的工作规划（2018—2023）》.

²⁰⁸ JOURNAL DE LA COUR POPULAIRE (人民法院报), 2018 年度人民法院十大司法政策, Plan de travail de la Cour populaire suprême pour l'intégration des valeurs fondamentales socialistes dans les interprétations judiciaires (2018-2023) (*Zui gao renmin fayuan guanyü zai sifa jieshi zhong quanmian shehuizhuyi hexin jiazhiquan de gongzuo guihua* 最高人民法院关于在司法解释中全面贯彻社会主义核心价值观的工作规划 (2018—2023) » paru le 18 septembre 2018, mis en ligne le 17 janvier 2019 < <https://www.chinacourt.org/article/detail/2019/01/id/3707625.shtml> > consulté le 8 décembre 2022.

²⁰⁹ COUR POPULAIRE SUPREME 最高人民法院, “Avis directeurs de la Cour populaire supreme, du Parquet populaire supreme et du Ministère de la sécurité publique au sujet de l'utilisation de la légitime defense (*Zui gao renmin fayuan, zui gao renmin jiancha yuan, gong'an bu guanyu yi fa shiyong zhengdang fangwei zhidu de zhidao yijian* 最高人民法院、最高人民检察院、公安部关于依法适用正当防卫制度的指导意见) », 新闻发布会 promulgué le 3 septembre 2020, < <https://www.court.gov.cn/fabu-xiangqing-251581.html> > consulté le 8 décembre 2022 ; QUOTIDIEN DU PEUPLE, “Défendre l'esprit de l'État de droit et promouvoir la justice sociale”, 4 septembre 2020 < <http://politics.people.com.cn/n1/2020/0904/c1001-31849174.html> > consulté le 13 mars 2023.

La Cour suprême et le Parquet populaire suprême sont des institutions qui ont en plus de leurs fonctions judiciaires, le rôle de prendre en charge des missions de propagande, notamment en ce qui concerne les actes « de justice et de courage ». Ainsi, le Centre du cinéma et de la télévision du Parquet populaire suprême a participé à la production d'une série télévisée diffusée en *prime time* sur CCTV en 2015 faisant du quotidien d'une fondation le sujet principal²¹⁰. Dans cette série, un policier en fin de carrière, son jeune successeur, une bénévole anciennement bénéficiaire d'un acte de secours courageux, ainsi qu'une avocate et une journaliste se trouvent à collaborer afin de rétablir justice : un jeune secoureur a été emprisonné à tort, tandis qu'il était parti à la poursuite de criminels. En prison, sa santé se détériore, et ces protagonistes œuvrent, dans le cadre de la fondation dont la charge a été transmise à l'ancien policier, pour qu'il soit reconnu en tant que héros. L'enjeu en cette fin de chapitre n'est pas de faire l'histoire du traitement de la légitime défense en Chine, mais de montrer comment « voir le juste et agir avec courage » et les mesures relatives de rétribution jouent un rôle dans la légitimation de l'autodéfense et de son traitement judiciaire.

Premièrement, « voir le juste et agir avec courage » est le motif d'un phénomène médiatique de dénonciation du traitement de « héros qui versent sang et larmes (*yingxiong liuxue liulei* 英雄流血流泪) ». Plusieurs chronologies ont été réalisées par des commentateurs et journalistes pour dénoncer le traitement de secoureurs courageux ayant subi des répercussions judiciaires suite à leur intervention. Celle de Li Chengpeng dans son article « Pourquoi les Chinois ne se sentent-ils pas en sécurité ? »²¹¹, fait référence à des affaires diverses.

D'une part, ce sont des affaires (nombreuses) où les individus ont été incarcérés ou ont dû payer une lourde amende après être venus en aide à une personne et causé des dommages à son agresseur : « En 2014, Xiaotu, un résident de Shenzhen a été témoin d'une agression sexuelle dans un parc et est intervenu pour appréhender le violeur, blessant celui-ci. Il a été détenu pendant 14 jours, alors que les procureurs ont ensuite décidé de ne pas le poursuivre ». Il s'agit aussi des situations où une personne est venue en aide et a été victime d'escroquerie de la part de la victime : « La même année, Wu Weiqing, habitant dans le Guangdong, a aidé

²¹⁰ « Ne me laisse pas voir (*Bie rang wo kanjian* 别让我看见) », CCTV, 2015. Cette série a été produite conjointement par CCTV, le Centre du cinéma et de la télévision du Parquet populaire suprême, Beijing Yujing Jiangshan Film et Television Culture Development Co., Ltd., Shaanxi Radio and Television Station, et Shaanxi Cultural Industry Investment Holdings (Group) Co., Ltd.

²¹¹ Li Chengpeng 李承鹏, « Pourquoi les Chinois ne se sentent ils pas en sécurité ? (*Zhongguoren weishenme meiyou anquangan* 中国人为什么没有安全感) », *China Digital Times* 中国数字时代, 18 juin 2022 < <https://chinadigitaltimes.net/chinese/683272.html> > consulté le 28 novembre 2022.

un homme âgé qui semblait être tombé dans la rue. L'homme a ensuite proclamé que c'était Xu qui l'avait fait tomber. Après une enquête de police, le vieil homme a retiré son accusation »²¹².

Ces chronologies contribuent à nourrir le trope et phénomène médiatique du bon héros qui a été mal traité voir incriminé parce que sa bonne action – violente – a été mal comprise. Les protagonistes ne sont pas toujours des personnes qui obtiennent un statut de secourateur courageux, mais dans une de ces affaires, le recours à « voir le juste et agir avec courage » comme mode de désignation et d'évaluation intervient dans le travail de désingularisation et de dénonciation de l'injustice entrepris par la presse juridique. Il s'agit de l'affaire Zhao Yu (赵宇) en 2019²¹³. Nous présentons cette affaire dans la section suivante, en suivant le fil des décisions judiciaires concernant Zhao Yu.

b) La reconnaissance de la qualité morale dans l'arène judiciaire

Le cas de Zhang Dejun évoqué plus haut est emblématique d'affaires de légitime défense ou de légitime défense disproportionnée dans le cadre desquelles les qualifications morales et juridiques de l'acte entrent en compétition. C'est le cas fameusement en 2019, en ce qui concerne l'affaire de Zhao Yu, un jeune homme qui, initialement détenu pour coups et

²¹² *Ibid.*

²¹³ Il s'agit d'une affaire connue des juristes. Comme son précédent Zhang Dejun (张德军) en 2005, cette affaire a été discutée dans des articles académiques sur la définition des limites de la légitime défense proportionnée, sur l'influence des médias et de l'opinion sur le système judiciaire et l'application de la procédure judiciaire, ainsi que sur l'utilisation du concept de voir le juste et agir avec courage. FAN Pu 樊普, « Réflexion à propos de la "limite de la défense" – en prenant l'affaire Zhao Yu pour exemple (*Guanyu "fangwei xiandu" de sikao – yi Zhao Yu an wei li* 关于“防卫限度”的思考——以赵宇案为例) », *Système légal et économie (Fazhi yu jingji 法制与经济)*, 2019, 5 ; DENG Zhibiao 邓志彪, « L'exécution policière de la loi à travers le sentiment populaire – en prenant "l'affaire Zhao Yu de Fuzhou" pour exemple (*yuqing beijing xia de jingcha zhifa – yi "Fuzhou Zhao Yu" wei li* 舆情背景下的警察执法——以“福州赵宇案”为例), *Journal de l'école du département de sécurité publique de Wuhan (Wuhan gong'an ganbu xueyuan xuebao 武汉公安干部学院学报)*, 2020,34(02) ; DENG Zhibiao 邓志彪, « L'exécution policière de la loi à travers le sentiment populaire – en prenant "l'affaire Zhao Yu de Fuzhou" pour exemple (*yuqing beijing xia de jingcha zhifa – yi "Fuzhou Zhao Yu" wei li* 舆情背景下的警察执法——以“福州赵宇案”为例), *Journal de l'école du département de sécurité publique de Wuhan (Wuhan gong'an ganbu xueyuan xuebao 武汉公安干部学院学报)*, 2020,34(02)

blessures volontaires reçoit finalement un statut de héros, après une série de requalifications de son acte par des commentateurs juridiques et des acteurs judiciaires²¹⁴.

Le 27 décembre 2018 à 8 heures du matin, le poste Bingfeng du commissariat de Pu'an reçoit un appel au sujet d'une dispute dans l'appartement d'un immeuble de location de courte durée. Ils y découvrent Li (homme de cinquante ans, du Sichuan, prestataire) et Zou (femme, 27 ans, du Hunan serveuse dans une discothèque), en état d'ébriété. Les deux ont reçu des coups et sont amenés au poste. Li souffre de maux de ventre, suite aux coups donnés par un voisin venu à la rescousse de Zou. Il s'agit de Zhao Yu, un homme de 22 ans du Heilongjiang, gardien dans une entreprise d'immobilier. Zhao Yu, entendant la dispute depuis l'étage supérieur, descend et se bat avec Li. Li est au sol quand Zhao lui donne un coup de pied qui causera la rupture de son colon transverse. Selon le médecin légiste la blessure de Li correspond à un dommage grave du second degré. Le 29 décembre 2018, Zhao accompagne sa femme à l'hôpital pour son accouchement et est arrêté par la police pour « coup et blessures volontaires ». Il sera détenu pendant 14 jours, sans nouvelles, dans un centre de détention de Fuzhou²¹⁵. Sa femme accouche à l'hôpital. La femme et les parents de Zhao prennent un avocat qui contacte le tribunal. Le 10 janvier, le parquet, dans le délai prescrit par la loi, n'approuve pas l'arrestation et Zhao est relâché sous caution (10 000 yuans) en l'attente d'une enquête par l'antenne Pu'an du commissariat de Fuzhou. La non approbation de l'arrestation par le parquet ne signifie pas forcément la fin de la procédure judiciaire. En outre, le parquet n'apporte aucune explication ni n'émet de recommandation corollaire à sa décision. Un peu plus d'un mois plus tard, le 16 février 2019, Zhao Yu crée un compte Weibo

²¹⁴ Il s'agit d'une affaire connue des juristes. Comme son précédent Zhang Dejun (张德军) en 2005, cette affaire a été discutée dans des articles académiques sur la définition des limites de la légitime défense proportionnée, sur l'influence des médias et de l'opinion sur le système judiciaire et l'application de la procédure judiciaire, ainsi que sur l'utilisation du concept de voir le juste et agir avec courage. FAN Pu 樊普, « Réflexion à propos de la "limite de la défense" – en prenant l'affaire Zhao Yu pour exemple (*Guanyu "fangwei xiandu" de sikao – yi Zhao Yu an wei li* 关于“防卫限度”的思考——以赵宇案为例) », *Système légal et économie (Fazhi yu jingji 法制与经济)*, 2019, 5 ; DENG Zhibiao 邓志彪, « L'exécution policière de la loi à travers le sentiment populaire – en prenant "l'affaire Zhao Yu de Fuzhou" pour exemple (*yuqing beijing xia de jingcha zhifa – yi "Fuzhou Zhao Yu" wei li* 舆情背景下的警察执法——以“福州赵宇案”为例) », *Journal de l'école du département de sécurité publique de Wuhan (Wuhan gong'an ganbu xueyuan xuebao 武汉公安干部学院学报)*, 2020,34(02) ; DENG Zhibiao 邓志彪, « L'exécution policière de la loi à travers le sentiment populaire – en prenant "l'affaire Zhao Yu de Fuzhou" pour exemple (*yuqing beijing xia de jingcha zhifa – yi "Fuzhou Zhao Yu" wei li* 舆情背景下的警察执法——以“福州赵宇案”为例) », *Journal de l'école du département de sécurité publique de Wuhan (Wuhan gong'an ganbu xueyuan xuebao 武汉公安干部学院学报)*, 2020,34(02).

²¹⁵ Depuis 2018, la police a le droit de maintenir en détention pendant 15 jours une personne sans passer par le procureur et dans des conditions cachées.

et publie un long message qui sera référencé dans de nombreux journaux juridiques « Zhao Yu traité injustement (*bei yuanwang de Zhao Yu 被冤枉的赵宇*)».

Bonjour. Je suis Zhao Yu, je viens de Harbin dans le Heilongjiang. Je vis en ce moment à Fuzhou. Le 26/12/2018 en soirée, entre 22h et minuit, j'étais à la maison avec ma femme. Ma femme va bientôt accoucher. À un moment, on entend le bruit de quelqu'un qui frappe contre une porte dans un étage inférieur, je n'en fais pas grand cas. Plus tard, j'entends « À l'aide ! Au viol ! ». Je sors de chez moi pour voir d'où vient le bruit. Je vois un homme en train de frapper une femme. Je m'avance sauver cette femme. Je raconte brièvement ce qu'il s'est alors passé. Je vois que cette femme va bientôt étouffer, je vais la sauver. Je tire l'homme pour qu'il lâche, et il se retourne contre moi pour me frapper. Ensuite je le fais tomber, et tandis qu'il est au sol, il agrippe trois de mes doigts et les tord. Il ne lâche pas et je donne un coup de pied dans son ventre. Ensuite je récupère ma main. Après l'avoir lâchée, l'homme sort son téléphone portable et dit qu'il va appeler des gens pour me tuer. Je m'apprête à le frapper, mais la femme me retient, alors je sors. Ensuite, ma femme me rappelle à la maison, je rentre. Deux jours plus tard, j'ai été attrapé par la police, alors même que ma femme était à l'hôpital se préparant à accoucher. Cet homme a appelé la police pour dire que je l'avais blessé volontairement (*guyi shanghai 故意伤害*), je conteste ça. Ils m'ont gardé en détention pendant 14 jours. Le 29 décembre 2018, je suis entré dans le centre de détention n°1 de Fuzhou. Pendant ces 14 jours je n'étais tenu au courant de rien. Ma femme a accouché tandis que j'étais encore dans le centre de détention. Ma femme et mes parents m'ont aidé à prendre un avocat. Je suis maintenant sorti sous caution. Mais après que cet homme est sorti de l'hôpital, l'examen a conclu à une blessure grave du second degré. Je considère que c'est injuste. J'ai demandé conseil à mon avocat. Mon avocat dit que si l'enquête conclut que c'est une infraction pour coups et blessures volontaires, je devrai passer 3 à 7 ans en prison, et devoir des réparations de 200 à 600 mille yuans. Il y a une autre possibilité, c'est que je sois reconnu comme ayant vu le juste et agi avec courage alors je n'aurai pas de responsabilité légale, et je n'aurai plus aucun problème. Alors j'ai contacté un journaliste de la télévision de Fuzhou, afin de m'aider à diffuser l'information sur cette affaire, afin de m'aider, dans l'espoir que tout le monde m'aide, transmettre l'information. Merci beaucoup à tous. Moi, Zhao Yu je vous remercie profondément tous, j'espère que tout le monde m'aidera à diffuser cette nouvelle, m'aider à la propager, merci à tous. ²¹⁶

Dans ce billet, la qualification de « voir le juste et agir avec courage » apparaît comme un moyen d'évaluation alternatif qui exempterait Zhao Yu de toute responsabilité légale, comme si la certification pouvait servir d'alternative à la procédure judiciaire.

²¹⁶ WEIBO, « Zhao Yu traité injustement », billet du 17 février 2019 < https://www.weibo.com/u/6680867648?is_hot=1 > consulté en octobre 2019.

Trois jours plus tard, Zhao Yu est interviewé par le *Quotidien juridique/Legal Daily (Fazhi Ribao 法制日报)* qui titre « Le Fuzhounais a-t-il vu le juste et agi avec courage ou bien a-t-il porté une atteinte physique délibérée, la société attend avec impatience la réponse »²¹⁷. Dans cet article, Zhao Yu est présenté comme un garçon de 21 ans ayant servi deux ans dans l'armée (suggérant alors une certaine légitimité à intervenir) et s'étant interposé contre le viol de Zou. Les commentateurs considèrent que le comportement de Zhao Yu relève de « voir le juste et agir avec courage » et devrait être jugé comme un acte de légitime défense proportionnée. Cette opinion est reprise de façon générale dans la couverture médiatique de l'affaire, notamment par la chaîne de télévision de Fuzhou, critiquée par ailleurs pour son approche manichéenne et sensationnaliste de l'événement²¹⁸. Le 20 février, le parquet décide de ne pas poursuivre Zhao.

Notre parquet considère que Zhao Yu a mis en application le paragraphe 2 de l'article 234 du Code pénal. Son action a été réalisée en vue d'empêcher Li Hua de faire du mal à quelqu'un, de façon objective cela correspond à mettre un terme à une violence commise dans l'illégalité et dans un but bénéfique. Mais à l'analyse de l'ensemble des pièces du dossier, son comportement dépasse la mesure nécessaire, en ayant infligé des dommages graves de second degré. Selon le paragraphe 2 de l'article 20 du Code pénal, il faut réduire ou annuler la pénalité. Zhao Yu s'est rendu de lui-même. Selon le premier paragraphe de l'article 67 du Code pénal : pour développer une bonne atmosphère dans la société, il faut encourager à voir le juste et agir avec courage. Selon l'article 37 du Code pénal, il ne faut pas poursuivre. Selon le paragraphe 2 de l'article 177 du code de la procédure pénale, Zhao Yu ne sera pas poursuivi.²¹⁹

Le parquet décide de ne pas poursuivre Zhao Yu, tout en signalant néanmoins la disproportion de son acte, s'adaptant à la soudaine popularité de l'affaire. Selon Stéphanie Balme « la justice chinoise éprouve peu de réticence à revenir sur la chose jugée, au risque d'établir une dictature du populisme judiciaire – la *mob justice* selon l'expression anglaise. Le nombre d'affaires ordinaires jugées ou rejugées en raison de circonstances “particulières”, c'est-à-dire

²¹⁷QUOTIDIEN JURIDIQUE/LEGAL DAILY, « Le Fuzhounais a-t-il vu le juste et agi avec courage ou bien a-t-il porté une atteinte physique délibérée, la société attend avec impatience la réponse (*Fuzhou nanzi shi jian-yi-yong-wei haishi guyi shanghai, shehui qipan huiying* 福州男子是见义勇为还是故意伤害, 社会期盼回应) », 20 février 2019, < https://www.thepaper.cn/newsDetail_forward_3011646 > consulté le 8 décembre 2022.

²¹⁸Li Meng (李萌), *Subjective Construction of New Media Events — An Analysis Based on the Narrative Model of Zhao Yu Case*, mémoire de master de 电子科技大学 sous la direction de Xie Mei (谢梅).

²¹⁹ Parquet populaire de l'arrondissement Pu'an de Fuzhou, Extrait de la décision de ne pas poursuivre (*bu qisu jueding shu* 不起诉决定书), 20 février 2019.

“sous la pression des masses” est en nette augmentation »²²⁰. Selon Françoise Lauwaert, anthropologue à l’Université libre de Bruxelles, le populisme judiciaire est la raison pour laquelle le législateur chinois insiste sur le principe d’équité ou justice de fond/*substantive justice* (*shizhi zhengyi* 实质正义) plutôt que sur l’équité ou justice procédurale/*procedural justice* (*chengxu zhengyi* 程序正义) : « Les institutions judiciaires pénales accordent plus d’importance aux conséquences d’une décision qu’aux procédures elles mêmes [...] en plus de jouer un rôle dominant dans la philosophie juridique, le principe de stabilité est également profondément enraciné dans la pratique de la justice pénale, et est souvent désigné par rapport à l’effet social (*shehui xiaoguo* 社会效果) d’une affaire »²²¹. Le commissariat de Fuzhou publie à la suite du parquet le même message :

Après examen, le procureur de Pu’an considère que l’action de Zhao Yu est une action de légitime défense, mais dépasse la mesure obligatoire (la proportion obligatoire), ce qui a provoqué de graves blessures au blessé Li X. Considérant le fait que Zhao X. est intervenu afin de mettre un terme à une activité illégale, et afin de développer une bonne atmosphère dans la société, on encourage voir le juste et agir avec courage, et considérant l’ensemble des pièces du dossier, le parquet prend la décision de ne pas poursuivre Zhao X.²²²

Après cette décision, la responsabilité civile de Zhao Yu peut toujours être engagée et il ne peut pas demander d’indemnisation auprès de l’État²²³. Le 1^{er} mars, le procureur de Fuzhou, sous la direction du Parquet populaire suprême, révisé la décision prise par le parquet de Pu’an et cette fois-ci corrige le jugement. L’action de Zhao Yu est strictement de la légitime défense, et elle est désignée dans le communiqué comme un acte de justice et de courage :

Le 1^{er} mars, le procureur de Fuzhou révisé la décision prise par le parquet de Pu’an au sujet de l’affaire concernant l’acte juste et courageux de Zhao Yu, entendu en première instance. Il détermine que l’action de Zhao Yu correspond à de la légitime défense, et que selon la loi il est exempté de responsabilité pénale, et prend la décision que Zhao Yu n’est coupable d’aucun crime et de ne pas le poursuivre. Les services de la sécurité publique respectent la décision des

²²⁰ Balme, 2016, p. 215.

²²¹ *Ibid.*, p. 255.

²²² Weibo, Commissariat de Fuzhou, communiqué du 21 février 2019, consulté le 20 avril 2020.

²²³ Il existe en Chine trois types d’absence de poursuite : 据业内人士介绍, 检察机关作出的不起诉有三种, 绝对不起诉 (又称法定不起诉)、相对不起诉 (又称酌定不起诉、罪轻不起诉) 和证据不足不起诉 (又称存疑不起诉) voir FAZHI WANG, « 刑法专家谈赵宇案: 不起诉决定不全是无罪确认 », 22 février 2019 < <https://news.sina.cn/sh/2019-02-22/detail-ihrfqzka8142431.d.html> > consulté le 8 décembre 2022.

services du tribunal, et présentent leurs remerciements sincères à la population pour son attention et sa supervision.

Cette affaire a mis au jour le fait que la façon dont les services de sécurité publique prennent en charge les situations de justice et de courage au niveau individuel n'est pas assez juste, et que la compréhension des règles juridiques relatives à ces affaires n'est pas assez bonne. Les services de sécurité publique vont prendre cette leçon au sérieux, et traiter les autres affaires en conséquence, en prenant ce moment comme tournant, vont renforcer l'éducation des officiers en la matière, et améliorer le niveau de prise en charge des affaires en fonction de la loi.

Consécutivement, les services de sécurité publique vont activement recommander la candidature de Zhao Yu au titre de ayant vu le juste et agi avec courage. Afin de réellement développer l'atmosphère de justice (*zhengqi* 正气) dans la société, visibiliser l'esprit juridique (*fazhi jingshen* 法制精神), réaliser la justice équitable (*gongping zhengyi* 公平正义). L'examen de l'affaire du suspect Li Hua pour effraction avance.²²⁴

La décision de ne pas poursuivre Zhao correspond à un acte d'absence de poursuite dite totale (*juedui bu qisu / fadingshu bu qisu* 绝对不起诉/法定不起诉). Dans la retranscription de l'émission « Le droit en ligne (*Fazhi zai xian* 法制在线)» disponible sur le site du Parquet populaire suprême titré « La loi ne doit pas laisser le passage aux illégalités (*fa, bu neng xiang bu fa rangbu* 法,不能向不法让步) », Zhang Zhijie (张志杰), membre du Comité permanent du Parquet populaire suprême (最高人民检察院专职委员) explique cette décision par l'impossibilité d'isoler l'un des gestes de Zhao de l'ensemble de sa conduite : « Le comportement de Zhao était à ce moment là une succession ininterrompue d'agrippement, de déchirures, de coups, c'est en demander beaucoup à quelqu'un qui exerce son droit à la légitime défense que de lui demander de retirer son pied à ce moment là ou autre »²²⁵.

C'est une nouvelle étape dans la gestion de cette affaire : aucune infraction n'a été commise et un titre de secourateur courageux va être remis à Zhao Yu. Le département de sécurité publique de Fuzhou diffuse un message sur son compte Weibo annonçant que la police va postuler au titre pour le compte de Zhao Yu. Le 6 mars 2019, Zhao Yu écrit une lettre de candidature au titre.

²²⁴ Weibo, Commissariat de Fuzhou, communiqué du 1er mars 2019, consulté le 20 avril 2020.

²²⁵ LE DROIT EN LIGNE (*Fazhi zai xian* 法制在线), « La loi ne doit pas laisser le passage aux illégalités (*fa, bu neng xiang bu fa rangbu* 法不能向不法让步！央视披露“赵宇案”始末), Site du Parquet populaire suprême, 19 mars 2019 < https://www.spp.gov.cn/spp/sp/201903/t20190319_412281.shtml > consulté le 8 décembre 2022.

Le 26 décembre 2018 aux alentours de 23 heures, en raison du fait que le criminel suspect Li Hua a enfoncé la porte et est rentré chez Zou X., habitant dans l'appartement C118 de l'hôtel Bingfengtacheng dans l'arrondissement Pu'an de Fuzhou, a insulté et frappé Zou X. Une activité illégale était en train de se passer, la vie de Zou X. était en danger grave, et Zou X. appelait à grands cris et pleurs. Le candidat (moi), Zhao Yu, habitant dans le bâtiment, j'ai entendu les appels à l'aide et je suis descendu en vitesse afin de voir ce qu'il se passait. J'ai vu un homme (Li Hua) qui pressait Zou X. contre le mur. Et qui en plus lui frappait la tête. Je me suis avancé pour l'arrêter. Li Hua a alors frappé Zhao Yu en le menaçant et en disant je vais vous tuer. Zhao Yu (moi) a arrêté Li Hua, et a quitté les lieux.²²⁶

Le 18 décembre 2019, Zhao Yu reçoit le titre de membre progressiste ayant vu le juste et agi avec courage à Fuzhou (Fujian). Il reçoit un diplôme et une somme de 30 000 yuans. Cette somme correspond au degré numéro 3 de l'héroïsme.

Camarade Zhao Yu,

Lorsque les intérêts du pays, la vie et les richesses du peuple étaient menacés, bravant les dangers, vous vous êtes élancé, afin de protéger les intérêts du pays et du peuple, afin de punir le crime, vous avez effectué une contribution remarquable. Suite à son examen, veuillez recevoir le titre honorifique de membre progressiste ayant vu le juste et agi avec courage de la municipalité de Fuzhou.

Municipalité de Fuzhou

Comité de travail pour la récompense et la protection de la justice et du courage.²²⁷

Le 18 mars, le *Quotidien du Peuple* rapporte les paroles de Sun Qian (孙谦), procureur général adjoint du Parquet populaire suprême : « Dans cette ère de réseaux numériques, bien que ce ne soit qu'une affaire basique, dès que ça fermente sur les réseaux ça devient un événement et ce n'est plus une affaire toute simple. Dans ces circonstances, le Parquet populaire suprême doit agir ». L'article s'épanche en compliments envers le Parquet qui, en accord avec la volonté de Xi Jinping, exerce son sens de la responsabilité, son rôle de supervision et d'écoute de la population. L'article place l'affaire Zhao Yu parmi plusieurs affaires au cours desquelles les fonctions de supervision et de contrôle du parquet se sont

²²⁶ Blog Zhao Yu, enregistrement octobre 2020, lettre de candidature, 6 mars 2019.

²²⁷ Blog Zhao Yu, enregistrement octobre 2020, lettre d'obtention du titre, 18 décembre 2019.

illustrées²²⁸, symboles du principe que « La loi ne doit pas laisser le passage aux illégalités (*fa, nu neng xiang bu fa rangbu* 法,不能向不法让步) », une phrase attribuée à Zhang Jun (张军), procureur général du Parquet populaire suprême et reprise plusieurs fois dans la couverture médiatique de cette affaire²²⁹.

Selon Zhu Wei (朱巍), directeur adjoint du Centre de recherche sur le droit de la communication à l'Université chinoise de droit et de sciences politiques interrogé dans l'émission « La justice en ligne (*Fazhi zai xian* 法治在线) », l'affaire Zhao Yu manifeste un conflit entre deux systèmes de valeurs : « Dans ce genre d'affaires, ce qui va rentrer en conflit avec les valeurs simples de justice du peuple sont des valeurs conservatistes, rigides et procédurières. Quand ces deux systèmes de valeur s'entrechoquent, on se retrouve en face de décisions étranges. Beaucoup d'affaires concernant la légitime défense font l'objet en fin de compte d'un revirement énorme »²³⁰.

Notons que les prises de parole dans les journaux officiels évoquées dans le cadre de cette affaire ne font pas mention de l'une de ses composantes centrales : la détention de Zhao Yu pendant une quinzaine de jours, sans consultation du procureur, une nouvelle procédure mise en place en 2018 pour donner plus de pouvoir à la police. Le débat porte sur le traitement particulier de celles et ceux qui agissent de façon juste, et qui devraient être épargnées par ce type de répression. En fin de compte, la détention est expliquée par le manque de discernement de la part des policiers qui n'ont pas su reconnaître la justice et le courage, en raison d'un défaut d'éducation en la matière.

L'affaire Zhao Yu, même si elle est explorée ici de façon très partielle (c'est-à-dire que nous avons seulement évoqué le point de vue des communiqués et des journaux officiels), permet de saisir une des façons dont « voir le juste et agir avec courage » peut être mobilisé comme thème de ralliement et moyen de dénoncer une injustice par les dénonciateurs, ici la presse

²²⁸ L'affaire de meurtre de Kunshan en 2018 (*Kunshan fansha an* 昆山反杀案), l'affaire Yu Huan (于欢) au Shandong en 2016, l'affaire Tan Qindong en Mongolie Intérieure en 2018 (*hong mao yaojiu an* 鸿茅药酒案), l'affaire de l'oncle et du neveu Zhang Hui et Zhang Gaoping (*Zhang Gaoping shu zhi an* 张高平叔侄案) dans le Zhejiang en 2003 (et 2013).

²²⁹ SITE DU QUOTIDIEN DU PEUPLE (OPINIONS) (人民网评), « L'affaire Zhao Yu, au moyen de l'agir courageux du droit faire tenir droit 'voir le juste et agir avec courage' (*Zhao Yu an, yi sifa 'yongwei' tingli 'jian-yi-yong-wei'* 赵宇案, 以司法“勇为”挺立“见义勇为”) », mis en ligne le 18 mars 2019 < <http://opinion.people.com.cn/n1/2019/0318/c1003-30982058.html> > consulté le 8 décembre 2022.

²³⁰ *Ibid.*

juridique. Ce concept moral, dont le sens et la portée a été façonnée au cours de l'histoire de la lutte du Parti contre le crime, mobilisé dans des campagnes fameuses lors de la période des réformes, constitue jusqu'à aujourd'hui un mode d'évaluation pour les actes d'autodéfense ou d'auto-justice violents, et un repère normatif dans les discours de contestation de l'action judiciaire.

*

Dans ce chapitre, nous avons présenté les étapes qui conduisent à la configuration du secours courageux dans le récit : 1. la candidature et les enjeux d'imputation d'intention formulés dans les règles de définition et de reconnaissance formelles, 2. La circulation de lettres en amont du titre qui permet de recommander le candidat auprès des bureaux de sécurité publique et d'attester de sa qualité en tant que gouverné, 3. La circulation de lettres en aval de la redistribution du prix associé au titre qui permet de créer de la publicité pour le modèle et les institutions qui l'ont certifié, 4. La hiérarchisation du mérite au sein des sélections nationales en fonction de critères relatifs à l'écho que peut connaître la nouvelle. À l'issue de cette analyse des étapes de l'élaboration d'un cas exemplaire, on discerne les caractéristiques d'un « gouvernement par l'exemple » : un mode de gouvernement qui, au lieu de loi ou de règle, s'appuie sur l'exemple pour transmettre des normes et orienter les conduites.

La certification agence dans un récit l'évaluation de la nature de l'acte réalisé, avec la détermination de la qualité morale générale de son auteur et de son rapport à l'autorité. Ces deux facteurs permettent d'établir l'intentionnalité de l'intervention qui constitue un élément central du secours courageux. Si la diffusion du récit sous forme d'exemple peut conduire à la présomption de la bonne intention de l'auteur, faire valoir publiquement la bonne intention d'un acte violent peut aussi conduire en la requalification de celui-ci en acte courageux. Le concept intervient ainsi dans l'arène judiciaire, où il représente un repère dans le jugement, et une manière de définir la justice des actes violents que l'État doit protéger. Mais il ne s'agit pas seulement d'un repère normatif. La certification, dont les rênes sont détenues par la commission politique et judiciaire en ce qui concerne les actes impliquant des infractions,

apparaît dans l'affaire Zhao Yu comme une voie alternative à la procédure pénale, ou bien dans un rapport de complémentarité avec celle-ci : si Zhao Yu n'est pas poursuivi, il est récompensé et vice versa.

CHAPITRE III

LA RÉTRIBUTION DU SECOURS COURAGEUX

La prise de risque, l'affrontement du danger et l'endurance face à la douleur sont des éléments constitutifs du secours courageux. Entre 1988 et 2015, la Fondation nationale octroie 20 à 30% de ses diplômes à titre posthume, et 40 à 55% des héros ont subi des dommages corporels graves. Le sacrifice de soi et sa rétribution sont des parts essentielles de la mise en récit du secours courageux dans le cadre de la procédure de certification, dans les recueils édités par les fondations, mais aussi dans les articles de la presse officielle.

La parution d'une nouvelle dans la presse au sujet de l'octroi d'un titre pour secours courageux conduit à rendre visibles des tragédies qui affectent la vie familiale ainsi que la vie locale. Il s'agit d'une part des dommages encourus par le sauveteur ou la sauveteuse, mais aussi de l'endettement de leur famille en prise avec la difficulté de payer les soins nécessaires ou bien dont les conditions de vie sont affectées durablement par le décès ou la perte des capacités de travail d'un de ses membres. D'autre part, les actes de secours courageux interviennent souvent dans le cadre de drames collectifs : noyades, incendie, typhon, inondation et d'accident de véhicule.

Si l'exposition au danger est exaltée dans le cadre officiel, la question de la réparation des dommages subis au cours d'un accident ou d'un service rendu à un tiers est par ailleurs

épineuse. Dans un contexte où le système d'assurance est fragmenté et la santé coûteuse, ce facteur est communément évoqué comme une raison expliquant le défaut d'assistance.

La question de la prise en charge des dommages encourus par les citoyens secoureurs est une problématique également rencontrée au XIX^{ème} siècle en France. Frédéric Caille décrit comment, en l'absence d'institutions publiques de prise en charge des dommages, les sauveteurs volontaires sont abandonnés aux élans conjoncturels de la charité publique, et constituent une figure civique investie d'un enjeu de justice sociale :

Le citoyen secoureur n'a, pendant plus d'un siècle, pas seulement exposé son intégrité physique aux risques du secours, mais bien l'ensemble de son avenir personnel et familial. La solidarité matérielle en faveur du secoureur volontaire contraste en effet durablement avec l'abondance des interprétations et des récompenses de son comportement. Seuls les sapeurs-pompiers, et encore avec de fortes disparités communales et régionales, sont supposés pouvoir bénéficier à partir de la loi du 5 avril 1851 d'un droit à des secours ou des pensions, temporaires ou permanentes. Pour le reste, lésé du fait de son propre courage, le secoureur est abandonné aux hasards de la charité publique. Le sacrifice civique s'affiche en première page, est décoré et monte aux tribunes ; mais pour ce pauvre sorti de l'eau au petit matin glacial, dont le refroidissement emporte un père de famille et laisse cinq orphelins, pour ce membre broyé sous la roue du char qu'on arrête, la nation reste soudain comme interdite et muette.²³¹

Au XIX^{ème} siècle en France, une mobilisation politique s'organise avec pour but d'obtenir l'instauration de pensions à l'intention de la victime du secours courageux. Plusieurs propositions de loi se basent sur la reconnaissance d'une excellence civique et cherchent à définir le courage et le dévouement comme des nécessités de l'intervention en cas de péril, et donc relevant d'une utilité sociale immédiate. Le citoyen secoureur est comparé à un soldat sur le champ de bataille, sauf qu'il « agit seul et sans témoins, sans l'encouragement de la “musique guerrière” »²³². À la récompense honorifique qui témoigne de la reconnaissance publique devrait alors s'ajouter une pension mettant le secoureur ou sa famille à l'abri du besoin. Néanmoins, le principe d'une extension des pensions civiles au-delà des soldats et fonctionnaires se révèle problématique et se heurte, sous couvert de rationalité budgétaire, à la menace d'un précédent dont la portée sociale et politique pourrait se révéler considérable : « Le citoyen secoureur, en réclamant la reconnaissance d'un titre civique perpétuel à la solidarité nationale, semble pour sa part porteur d'une reconfiguration des contours et des

²³¹ Caille, 2006, p. 59-60.

²³² *Ibid.*, p. 63 au sujet des motifs de trois propositions de loi soutenues par Eugène Farcy à la fin du XIX^{ème} siècle.

droits de la citoyenneté d'une toute autre ampleur »²³³. C'est-à-dire qu'au lieu du principe d'égalité des citoyens, la création de droits spéciaux pour le secours courageux susciterait l'ouverture de droits spécifiques en vertu du mérite.

C'est à un épilogue lointain que se résout la question de l'atténuation des conséquences du dévouement courageux : celles-ci sont progressivement prises en charge au cours du XX^{ème} siècle par l'intermédiaire de deux principes juridiques. Le premier type relève de la jurisprudence de droit privé et s'est développé à partir de 1892. Il s'agit de la possibilité pour le secouré de se retourner, afin d'obtenir réparation, contre la ou les personnes secourées²³⁴. La seconde solution est plus tardive : l'affaire « Commune de Cogiat » a marqué en 1978 l'aboutissement de l'évolution jurisprudentielle en la matière. Il s'agit de la prise en charge collective, au niveau de la commune, des conséquences malheureuses du secours courageux en vertu de son statut de « collaborateur occasionnel ou bénévole du service public »²³⁵. Néanmoins, tout au long du siècle, le citoyen courageux reste comptable de l'opportunité de son dévouement et sujet à de sévères condamnations de la part de tribunaux civils critiquant « l'imprudence » du secouré ou de la secourée qui interviendrait sans en avoir les compétences (se jeter dans l'eau sans savoir nager, se lancer au combat contre des criminels bien armés, ...) ²³⁶.

Le secours courageux met la société face à des enjeux particuliers : ceux de rétribuer et de prendre en charge collectivement des dommages provoqués par le courage, qui, tout en étant investi d'une fonction positive – voire même parfois nécessaire – a néanmoins la particularité de ne pouvoir être constitué en règle. L'acte « juste et courageux », faisant de ses auteurs des citoyens modèles, appelle-t-il alors une solidarité exceptionnelle ?

Les mesures de « récompense et de protection » prévues dans les règlements prennent leur place au sein d'un système d'assurance et de prise en charge sociale fragmenté et inégalitaire. La rétribution du secours courageux, à travers ce qu'elle implique en termes de traitements spéciaux, pose la question des conditions de l'accès aux ressources et des voies de la construction d'un système d'assurance national.

Dans ce chapitre, nous allons aborder la rétribution des sauveteurs courageux en Chine, sa mise en récit par la propagande, ainsi que le rôle de la justice dans la réparation des

²³³ *Op cit.*, p. 65.

²³⁴ *Ibid.*, p. 74.

²³⁵ *Ibid.*, p. 75.

²³⁶ *Ibid.*, p. 74.

dommages subis lors de l'intervention. La façon dont s'intègrent les mesures de rétribution dans le système plus large des assurances sociales, ainsi que l'élaboration de la règle juridique permettant la compensation des dommages auprès des personnes bénéficiaires de l'intervention dans l'arène judiciaire, ouvrent un angle de vue sur la construction de droits privilégiés pour les secoureurs courageux, ce qui est un autre aspect du lien spécial qu'ils entretiennent avec le gouvernement.

I — LE SECOURS COURAGEUX FACE À LA SOLIDARITÉ FRAGMENTÉE

Le secours courageux s'exprime au sein de situations dont le caractère dramatique est aussi lié aux défauts de prise en charge des institutions de secours d'urgence. Tandis que l'institution est absente, défectueuse ou n'arrive pas à temps, le secours courageux s'affirme comme recours opportun et providentiel. Si la réponse à l'urgence et l'affrontement du danger sont des critères du courage, ces éléments sont aussi une source de légitimité pour le secours courageux : il apparaît comme nécessaire dans des situations d'urgence qui ne font pas l'objet d'une prise en charge publique. Il trouve alors une fonction politique, source de droits spéciaux.

1. Le secours à autrui constitué par l'État en vertu privée

Les actes de secours courageux listés dans le *Répertoire de héros* à partir de 2001, lorsque la procédure s'ouvre à des actes n'impliquant pas la lutte contre le crime, concernent majoritairement des situations de noyade, d'incendie, de catastrophe de faible ampleur (typhon, inondation), ainsi que d'accidents de véhicule. Ces maux ont tous fait l'objet d'études qui ont montré leur importance en Chine et révélé les défauts de l'intervention publique en ce domaine.

a) **Noyades, incendies, typhons, ... : des drames collectifs à la charge de la société locale**

Le graphique ci-dessous présente ce contre quoi se sont battus les sauveteurs qui ont été récompensés par la Fondation nationale entre 2001 et 2015, à l'exclusion des affaires impliquant un fait criminel. Dans les paragraphes suivants, nous dressons un bref portrait de l'importance ou de la prévalence de ces phénomènes en Chine. Les comptes-rendus des actes héroïques n'ayant pas pour but de décrire ces réalités, le recours à ces autres sources est nécessaire.

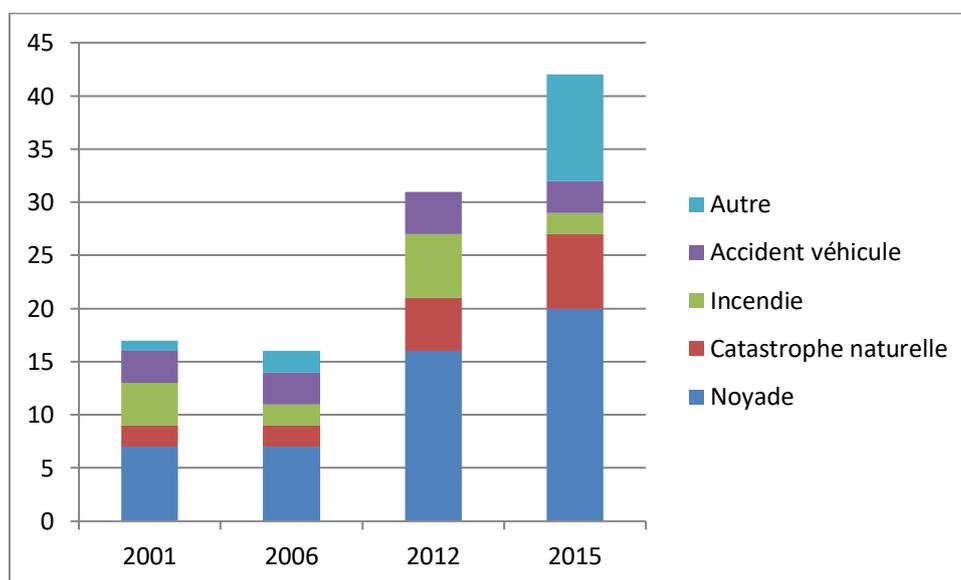


Tableau 2 Histogramme empilé des actes de secours récompensés par la Fondation nationale entre 2001 et 2015 et n'impliquant pas un fait criminel²³⁷

La noyade constitue un problème grave en Chine, qui touche en particulier les enfants, et dont la prise en charge repose pourtant principalement sur le voisinage. En 2001, 2006, 2012 et 2015, le secours à la noyade représente la majorité des actes récompensés par la Fondation nationale. La Chine est le pays du monde où il y a le plus de morts par noyade dans les années 2000, avec un taux de 4,4 pour 100 000 habitants²³⁸. La noyade est la cause principale de

²³⁷ Source des données traitées : *Répertoire de héros*, 2013.

²³⁸ World Health Organization. Violence and Injury Prevention and Disability. 2004, < <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs347/en/> > consulté le 19 mars 2023.

décès pour les enfants de 0 à 17 ans en 2014²³⁹. 96 % des noyades rapportées dans la presse en 2013 interviennent en eau douce, en particulier en zone rurale et dans des régions présentant beaucoup de points d'eau fréquentés par la population locale, tout en étant peu touristiques. 58,9% des sauvetages sont le fait de tiers se trouvant opportunément à proximité, sans formation professionnelle. Le taux de mortalité de la personne qui porte secours est identique à celui de la personne secourue (aux alentours de 11 à 13%), du fait de la fatigue et du manque de formation de la victime, de son sauveteur ou sauveteuse²⁴⁰.

En 2012 et 2015, le secours dans le cadre d'une catastrophe de faible ampleur (typhon, inondation) est la deuxième situation la plus représentée dans les listes des héros reconnus nationalement. Les typhons et inondations affectent régulièrement le sud-est de la Chine. Ce sont des catastrophes régulières, pour lesquelles les territoires sont peu préparés et qui ne suscitent pas la mobilisation d'ONG comme c'est le cas pour les catastrophes de grande ampleur. À Wenzhou, une des villes du sud-est les plus développées et les plus touchées par les typhons, la première organisation sociale consacrée au sauvetage lors de typhons a été créée en 2007 et est composée de chauffeurs de taxi participant à l'évacuation. Jusqu'à une époque récente, les typhons et les inondations ont été gérés en comptant sur la seule contribution de la communauté locale²⁴¹. Il s'agit de catastrophes gérées principalement à travers la mise en place d'un protocole d'évacuation, mais souffrant d'un manque de prise en charge institutionnelle.

Le secours dans le cadre d'un incendie est la deuxième situation la plus représentée dans les corpus de la Fondation nationale en 2001 et en 2012, puis la troisième et quatrième en 2006 et 2015, et concerne majoritairement des incendies en zone résidentielle. En effet, 45,3% des incendies ont une origine résidentielle en 2018 et représentent 79,7% des décès causés par un incendie dans le pays. Cette mortalité est aussi liée au manque d'équipement des

²³⁹ Le taux de mortalité par noyade est de 7.5 pour 100 000 habitants et représente la cause de 32,5% des morts infantiles. UNICEF, "Child injury", *Atlas of Social Indicators of Children in China*, 2018, p. 86-91.

²⁴⁰ ZHU Yinchao, JIANG Xia, LI Hui, LI Fudong, CHEN Jieping, « Mortality Among Drowning Rescuers in China, 2013 Review of 225 Rescue Incidents from the Press », *BMC Public Health* 15, 631, 2015, < <https://doi.org/10.1186/s12889-015-2010-0> > consulté le 15 mars 2023.

²⁴¹ Voir son exploitation : l'histoire de membres du Parti locaux conduisant la population à sauter dans la rivière dont le barrage avait rompu a inspiré le film "Super Typhoon" réalisé par Feng Xiaoning, voir LU Xiaoli, "Mass evaluation in typhoon response in Wenzhou, China: a preliminary analysis of progress and challenges", note de recherche, Leiden University, Stephenson Disaster Management Institute of Louisiana State University, 2008-2009, < <https://hazards.colorado.edu/uploads/basicpage/li.pdf> > consulté le 15 mars 2023.

infrastructures : en 2017, 40% des immeubles de plus de 24 mètres manquent d'un système anti-incendie²⁴².

Le sauvetage aux victimes d'accidents de véhicules est le quatrième type de secours le plus représenté dans les sélections de la Fondation nationale. En 2010, le taux de mortalité par incident de trafic est de 20,5 pour 100 000 habitants (quatre fois plus qu'en Allemagne ou au Japon, et plus élevé que dans les autres pays asiatiques). Une étude, parue en 2015, attribue ce taux de mortalité au manque de procédures de secours d'urgence standardisées avant l'admission en service d'urgence hospitalière. L'étude souligne le manque de formation des équipes d'urgence, de premiers soins sur place et de coordination entre les équipes d'urgence et l'hôpital²⁴³.

Le secours courageux est ainsi associé à des urgences qui affectent la population locale et qui tombent souvent dans les zones d'ombre de la prise en charge publique. Il représente alors une aide privée et opportune à un déficit public.

b) Mise en récit du secours courageux dans le *Répertoire de héros* : réponse à l'urgence et sacrifice de soi

Les sauveteurs récompensés au titre de « justes et courageux » interviennent dans des situations où les services de secours professionnels sont majoritairement absents. En 2012, moins de 5% des comptes-rendus du *Répertoire de héros* mentionnent l'appel aux services d'urgence (120 ou 110) ou bien la présence de professionnels sur les lieux. Même lorsque ces services sont présents, la participation du citoyen ou de la citoyenne s'est avérée déterminante pour réaliser l'intervention. Tout en révélant les manquements du système de prise en charge institutionnel, le secours courageux affirme l'existence d'une solidarité infra-gouvernementale à charge privée et personnelle.

²⁴² ZHANG Xiaoxiang, YAO Jing, SILA-NOWICKA Katarzyna, JIN Yuhao, "Urban Fire Dynamics and Its Association with Urban Growth: Evidence from Nanjing, China", *ISPRS International Journal of Geo-Information*, 2020, 9(4):218 < <https://doi.org/10.3390/ijgi9040218> > consulté le 15 mars 2023.

²⁴³ WANG Tianbing, YIN Xiaofeng, ZHANG Peixun, KOU Yuhui, JIANG Baoguo, "Road Traffic Injury and Rescue System in China", *The Lancet*, volume 385, issue 9978, april 25, 2015, p. 1622.

Celles et ceux qui voient le juste et agissent avec courage sauvent une ou plusieurs personnes d'un danger imminent. Dans le paragraphe suivant, nous présentons les formes de description des qualités de l'engagement telles qu'elles apparaissent dans le *Répertoire de héros*.

Les héros sont décrits comme agissant promptement – « Chen Kande, le marin de 61 ans secouru, dit avec émotion : “Si vous étiez arrivés une demi heure plus tard, nous six aurions perdu la vie.” »²⁴⁴ – en réponse à une urgence – « Voyant cette scène, Song Wei sauta avec détermination dans l'eau, sans se soucier de son propre handicap et sans prendre le temps d'enlever ses chaussures et ses vêtements »²⁴⁵. Ils affrontent le danger des eaux ou des flammes même s'ils sont eux même physiquement faibles ou affaiblis : « Sans se soucier de ses 66 ans, de sa maladie de cœur ou de son arthrite, bravant un grave danger pour sa vie, il sauta dans l'eau glacée du trou de deux mètres de profondeur avec un grand son de “*padam !*” »²⁴⁶. Endurants, persévérants, ils risquent leur vie et s'élancent, même si cette intervention leur est déconseillée : « Son père lui cria “Hongjiang ! L'eau est profonde, n'y vas pas !” Hongjiang mit en marche son tracteur et dit “Laisse, il faut se dépêcher pour sauver les gens (*bie shuo le, jiu ren yao jin* 别说了, 救人要紧)”. Arrivé à l'entrée de la rue, des villageois l'alertèrent : “On ne peut pas traverser, c'est trop dangereux.” Mais Hongjiang ne fit pas demi-tour, il conduisit son tracteur jusqu'au milieu de l'eau, répondant au devoir sans détour (*yiwufangu* 义无反顾) »²⁴⁷. Sur le lit d'hôpital, les héros sont sans regret : « L'hôpital réussit à sauver la vie de Chen Yongjun, mais du fait de l'étendue de ses blessures, de nombreux organes internes furent touchés et il perdit la partie gauche de son foie. Quand il se réveilla et apprit que les enfants étaient indemnes, il fut empli de satisfaction. Quand les gens lui demandèrent s'il regrettait d'avoir payé autant de sa personne, il répondit sans hésitation que non, il ne regrettait pas, les enfants n'ayant rien, ça valait le coup »²⁴⁸.

Ainsi, le département de la propagande met en récit l'engagement du sauveteur comme la réponse à un devoir, effectué sans détour et avec une promptitude adaptée à l'imminence du danger. Dans ce cadre, les dommages subis par le sauveteur sont le signe de sa valeur et de son mérite.

²⁴⁴ *Répertoire de héros*, 2013, p. 500.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 464.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 471.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 472.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 470.

2. Mise en récit de la rétribution par la propagande : lien avec le Parti et prise en charge par la société de proximité

Tout au long du recueil *Les héros ordinaires de Chine*, le thème de la rétribution apparaît de façon récurrente. La rétribution est évoquée à travers les mots rendre/payer de retour (*baoda* 报答), rendre un bienfait (*baoen* 报恩), rémunération/rétribution/récompense (*baochou* 报酬), payer de retour/récompenser (*huibao* 回报), rendre la pareille (*xiangbao* 相报). Le caractère *bao* 报 est associé aux notions de punition, de rétribution, de réciprocité, de rapport (au sens de rapporter une nouvelle), de récompense et de jugement²⁴⁹.

Les recueils évoquent deux voies de rétribution. La première passe par la reconnaissance donnée par les grands dirigeants, touchés et émus par l'acte de courage, qui prononcent des discours et viennent à leur rencontre. La deuxième passe par la société locale et les bénéficiaires directs de l'acte. La rétribution est alors associée à un phénomène très localisé de manifestation de concernement de la part de la société locale et de la création d'un lien fort entre la personne secourue, les sauveteurs ou leur famille. En fin de compte, la notion d'une solidarité sociale plus étendue, d'ordre nationale, n'est pas thématifiée dans les recueils.

a) La rétribution à travers la création d'un lien avec l'élite du Parti Communiste

Les recueils publiés s'ouvrent sur les mots des élites politiques en guise de préface ; et le portrait des secourus se clôt dans certains recueils par les mots de validation d'anciens membres du Comité permanent du bureau politique du Comité central, du président du Comité national de la conférence consultative politique du peuple, du vice-président chinois... Mais se sont également des célébrités (acteurs, présentateurs télévision, écrivains, éditeur en chef...) qui prennent la parole et témoignent de leur reconnaissance vis-à-vis de l'excellence morale manifestée par les sauveteurs.

Le lien avec les grands dirigeants est également mis en scène à travers le récit de leurs contacts directs avec les personnes récompensées. En septembre 2007, Wang Guilian reçoit

²⁴⁹ HANYU ZIDIAN [en ligne] < <https://www.zdic.net/hans/%E6%8A%A5> > consulté le 21 mars 2023.

un titre de modèle de moralité, et lors d'une cérémonie au Palais de l'Assemblée du peuple, elle reçoit les hommages de Hu Jintao, alors secrétaire général du Parti Communiste. Puis, en 2012, elle reçoit une carte de vœux de nouvel an de la part de Li Changchun, alors secrétaire du Département de la propagande du Parti communiste. Un recueil rapporte les réactions d'un membre de la famille de Wang Guilian : « Recevoir les vœux de nouvel an d'un grand dirigeant, c'est extraordinaire vu d'ici. Cette lettre incarne l'amour réciproque qui existe entre le Parti et le peuple ! » ; et celles d'un voisin : « Que les dirigeants du pays et du Parti souhaitent un bon nouvel an à un modèle de moralité, ça veut dire que le développement moral de la civilisation est un sujet de plus en plus important pour la société. Ces secoureurs justes et courageux oubliés sont de nouveau rappelés à la mémoire des gens »²⁵⁰. Dans d'autres cas, c'est le secoureur ou la secoureuse qui est invité à participer à la vie politique. En 2007, un héros présenté dans le recueil des *Héros ordinaires de Chine*, en qualité d'« étudiant-paysan », intervient comme porte-parole pour la cause étudiante (en faveur du développement de la morale et de l'idéologie des étudiants de l'université, ainsi que de l'amélioration des conditions de travail des étudiants pauvres) lors d'une conférence organisée par Wen Jiabao (premier ministre de 2003 à 2013)²⁵¹.

La récompense de citoyens dits « ordinaires » semble ainsi représenter la matérialisation d'un lien entre les plus hautes instances du Parti et les « membres du Peuple ». La reconnaissance permet, en retour, de valoriser une action du gouvernement, ce qui donne à voir la fonction du dispositif de récompense en tant qu'entreprise de légitimation morale et politique.

Le travail de propagande en lui-même représente une forme de rétribution symbolique et politique du secours courageux. Liu Yunshan, qui prend la relève de Li Changchun à la tête du groupe dirigeant chargé de la propagande et de l'idéologie au sein du Bureau politique²⁵², écrit la préface du recueil *Les héros ordinaires de Chine*. Cette préface, intitulée « Apprendre à rendre honneur aux modèles de notre temps – Faire que les modèles de notre temps guident notre ère (*xiang shidai kaimo xuexi zhi jing – rang shidai kaimo yinling fengshang* 向时代楷

²⁵⁰ *Héros ordinaires de Chine*, p. 44.

²⁵¹ *Héros ordinaires de Chine*, p. 36-37.

²⁵² Entre le 24 octobre 2002 et le 21 novembre 2012, Liu est directeur du département central de la propagande. Le département central de la propagande est en général dirigé par un membre du bureau politique et du secrétariat, lui-même supervisé par un membre du comité permanent du bureau politique qui préside le groupe dirigeant correspondant. Entre 2002 et 2012, Liu Yunshan était sous les ordres de Li Changchun (qui était le grand patron de la propagande au cours de cette décennie). Après 2012, Liu Yunshan prend la place de ce dernier : il siège, depuis le 15 novembre 2012, au comité permanent du bureau politique du Parti Communiste (la plus haute instance dirigeante du Parti-État) à la tête du groupe dirigeant chargé de la propagande et de l'idéologie au sein du bureau politique. Il cumule à la fois la direction de l'École du Parti et la coordination du travail de propagande.

模学习致敬 - 让时代楷模引领风尚) », est extraite d'un discours tenu par celui-ci à l'occasion d'une conférence, tenue le 13 juin 2012 à Pékin.

Cette conférence portait sur le thème des modèles comme inspiration et source d'apprentissage (*xuexi shidai kaimo zuo tan hui* 学习时代楷模座谈会), et réunissait des personnes haut placées dans les institutions qui participent à l'entreprise de propagande du Parti Communiste : le Département central de la propagande, la Commission centrale d'orientation de l'édification de la civilisation spirituelle, le Ministère de l'éducation, le Département politique général de l'Armée Populaire de Libération²⁵³, la Ligue de la jeunesse communiste, et les organisations de masse officielles telles que la Fédération panchinoise des syndicats et la Fédération panchinoise des femmes. On retrouve également le nom des éditeurs en chef du *Quotidien du Peuple*, de l'agence de presse Xinhua et du directeur de CCTV de l'époque. Lors de cette conférence, les leaders de chacune de ces institutions font des allocutions dans lesquelles ils affirment leur volonté de s'investir dans la promotion des modèles de moralité. Chacun mentionne les efforts qui ont déjà été faits en ce sens ainsi que les dernières campagnes de promotion. Il est rappelé dans plusieurs interventions combien les héros, dont on trouve le portrait dans le recueil évoqué, ont ému la Chine entière.

Zhang Lili, Wu Bin, Gao Tiecheng, sont les héros d'aujourd'hui, acclamés par tous. Ils ont ému le pays entier par leur sacrifice, par leur amour et leur bienfaisance. [...] Les personnes présentes dans ce recueil méritent leur titre de modèle de cette ère. Ils sont les héritiers de la morale chinoise, de l'esprit de Lei Feng et portent en eux les valeurs intrinsèques du socialisme.²⁵⁴

Les modèles concourent activement et directement à l'« élévation morale de la société en général »²⁵⁵. On retrouvera d'ailleurs plusieurs fois dans le recueil l'idée que le niveau de morale de la société « monte » ou « descend » à l'occasion des actes d'héroïsme ou

²⁵³ Le Département politique général (DPG) de l'Armée Populaire de Libération (*jiefangjun zongzhengzhi bu* 解放军总政治部) occupe une place particulière dans le paysage institutionnel du Parti-Armée. Garant du contrôle du PCC sur l'APL, il est puissant, stratégique et tentaculaire. Il veille tout d'abord à l'établissement et à la régularité des activités des comités et des cellules du PCC à chaque échelon. Responsable de l'endoctrinement idéologique et de la formation politique des officiers et des soldats, il dirige le réseau des commissaires politiques de l'APL. Conservant les dossiers personnels de l'ensemble des militaires, il exerce un droit de regard essentiel, en réalité de veto si besoin est, sur leur carrière et leur promotion. [...] le DPG dirige et coordonne les activités des commissions de contrôle de la discipline du PCC au sein des forces armées, de la sécurité, des tribunaux et des prisons militaires. C'est aussi lui qui est responsable des publications de l'APL, en particulier du *Quotidien de l'APL* (*Jiefangjunbao* 解放军报). Cabestan, 2014, p. 381.

²⁵⁴ *Les héros ordinaires de Chine*, 2013, p. 4.

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 4.

d'indifférence, comme si on pouvait l'observer sur une jauge. Liu Yunshan investit l'individu d'une mission : il doit œuvrer, à son échelle, à la prospérité du pays.

Il faut [...] aimer [les modèles], les respecter, intégrer les valeurs qu'ils portent à notre vie quotidienne. [...] Il faut que tous [les individus] concourent à leur promotion, que tous apprennent d'eux. Il faut consciemment relier le système de valeurs de l'individu aux causes soutenues par le Parti et le Peuple. Il faut que les combats que mène l'individu s'intègrent à la vocation de prospérité du pays, concourent au développement de la société relativement prospère (*xiaokang shehui* 小康社会) et au bonheur du peuple.²⁵⁶

Dans ces discours, le secours courageux est essentiellement rapporté à un devoir moral auquel répondent les individus. Les élites se présentent garantes de sa reconnaissance, mais pas responsables pour autant de la mise en place d'un système de prise en charge public. À ce stade, politique de reconnaissance et politique de redistribution semblent ainsi désolidarisées.

b) L'idéal d'une prise en charge locale des besoins du héros ou de l'héroïne

La Fondation nationale représente la rétribution comme étant le fait de la société civile locale qui, émue, s'organise spontanément afin de répondre aux besoins du héros, de l'héroïne ou de sa famille. Les personnes bénéficiaires du secours sont les protagonistes mis au premier plan, considérées comme les plus directement responsables vis-à-vis des sauveteurs. Les récits mettent en scène l'idéal d'une relation quasi familiale – donc constituant un lien de solidarité pérenne – qui les unirait.

C'est sans regret que le héros se blesse pour sauver l'autre ; ses pertes sont irrémédiables et son don incommensurable : « Ils ont donné une deuxième vie à mon fils »²⁵⁷. La Fondation nationale met en récit l'ambivalence et la peur face à la dette que la personne bénéficiaire a contractée vis-à-vis de son sauveteur. Zhang Wenli a été sauvé de la noyade par le militaire Tai Zhongli qui se promenait sur la berge avec sa femme. Après avoir ramené Zhang Wenli sur la berge, Tai Zhongli, épuisé, a été emporté par les flots. Son corps sans vie sera retrouvé plusieurs jours plus tard. Le recueil *Les héros ordinaires de Chine* intègre dans le récit les

²⁵⁶ *Op cit.*, p. 4.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 79.

mots du villageois secouru des eaux, qui expriment une grande détresse vis-à-vis d'une responsabilité dont il a du mal à identifier les conséquences pratiques et les limites :

Peu après que j'ai été sauvé, un camarade de la police du district Huma est venu me voir pour comprendre ce qu'il m'était arrivé. Une fois la police partie, je n'ai pas dormi de la nuit. Je n'arrêtais pas de réfléchir : Tai Zhongli est un homme de l'armée, il a disparu pour me sauver, quel degré de responsabilité dois-je assumer ? Combien d'argent dois-je fournir ? Serait-il possible que j'aie en prison ? Plus j'y réfléchissais, plus j'avais peur. J'ai alors parlé avec ma femme : ça ne va pas, nous nous enfuirons, nous nous enfuirons très loin, pour qu'ils ne puissent retrouver personne. Je retournais cela dans mon esprit, mais au moment où nous allions vraiment partir, ma femme et moi n'avons pas fait un pas. L'endroit où j'allais me noyer, progressivement se redessina dans mon esprit : pour me sauver, un homme que je ne connaissais pas a perdu jusqu'à la vie, tandis que moi j'ai peur de devoir assumer une responsabilité. Suis-je encore un homme pour penser à régler le problème par la fuite ? J'ai pensé au passé, j'ai pensé au futur, et finalement j'ai triomphé de moi-même, je suis entré dans les rangs du groupe de recherche [du disparu Tai Zhongli].²⁵⁸

Le corps noyé de Tai Zhongli sera retrouvé après six jours de recherche. La culpabilité et la peur qu'exprime la personne bénéficiaire du secours témoigne de la charge qui lui incombe, ou bien, de la dette qui lui est imposée. Dans le cadre d'un rapport interpersonnel, la juste rétribution du sacrifice courageux semble impossible. C'est pourquoi, comme on le verra, sauveteurs et personnes bénéficiaires s'opposent souvent dans le cadre de litiges relatifs à la réparation portés dans l'arène judiciaire. Mais, dans les recueils, à la différence de ce que l'on peut observer dans un grand nombre de situations identifiées au cours de l'enquête, les sauveteurs ne demandent jamais de compensation aux personnes secourues.

Au cinquième jour de la disparition de son fils, la mère de Zhongli se rend sur les lieux de la noyade. Lorsque le villageois secouru rencontre la mère de son sauveur disparu, il lui crie, désespéré : « Je suis la personne pour qui votre fils a perdu la vie ! Insultez-moi donc ! Battez-moi ! » Celle-ci, en larmes, lui répond : « Zhongli a bien agi ! Ne vous faites pas de soucis, il suffit que vous viviez une bonne vie, pour le payer (rétribuer) au mieux (*baoda* 报答) »²⁵⁹.

Le plus souvent, les personnes bénéficiaires ainsi que des habitants de la localité émus remercient le secouru ou la secourue et lui font le don de quelques centaines de yuans.

²⁵⁸ *Op cit.*, p. 70 à 73.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 71.

Mais il est souvent difficile pour ces derniers d'accepter de l'argent : beaucoup refusent, le distribuent à des associations, ou bien à des personnes dans le besoin. S'ils l'acceptent, c'est avec la justification d'un besoin familial impératif. La suite de l'histoire de Wenli et de Zhongli éclaire ces réflexions :

Après quelques jours [...] je compris la raison d'un principe très simple : celui de connaître un acte de grâce et savoir la rendre (*zhi en bao en* 知恩报恩). Je dis à ma femme : « Sans Zhongli, nous ne serions pas en famille. Aujourd'hui il est parti pour toujours, nous devons entretenir ses parents. Ainsi seulement pourrions-nous être dignes de l'âme de notre bienfaiteur qui est au ciel ». Ma femme et moi sommes tous les deux des ouvriers venus d'ailleurs, nous vivons de façon très chiche. Mais je sais que la famille de Tai Zhongli n'est pas aisée elle non plus. De plus, ses deux parents doivent supporter la terrible douleur d'avoir perdu une personne aimée. Je veux faire tout ce qu'il est en mon pouvoir pour remplacer mon bienfaiteur dans son exercice de la piété filiale. Ma femme et moi avons décidé que nous porterions l'entièreté des 1037 yuans que nous avons gagnés dans la cueillette de bleuets pour rendre visite aux parents de Zhongli.²⁶⁰

Lorsque Wenli et sa femme arrivent chez les parents de Zhongli, ceux-ci sont très émus. Ils refusent d'abord l'argent mais Wenli les convainc ainsi : « [Mon] frère Zhongli n'est plus ici, je suis votre fils, recevez donc cet argent, considérez que cela tient lieu de ce qu'aurait pieusement fait votre fils ». Le soir, Wenli va rendre ses hommages à l'autel dédié à Zhongli. Après avoir effectué les rituels traditionnels de respect aux morts, il murmure : « Frère Zhongli, sois rassuré, tes parents sont mes parents, je les servirai avec piété toute ma vie comme toi tu l'aurais fait »²⁶¹.

Dans les recueils de récits édifiants, il n'est pas rare qu'un tel lien familial se crée entre le secoureur ou la secoureuse et la personne rescapée. La rétribution du don pose la question du lien de responsabilité ainsi confectionné, et interroge le cadre relationnel au sein duquel un tel don peut faire sens. Une jeune fille, sauvée de « brigands ouïghours » par le héros Aini Jumaier, dit qu'elle considère son sauveur comme son « grand frère » et vient lui apporter à manger à l'hôpital tous les jours : « Les gens doivent comprendre comment revaloir un bienfait, c'est lui qui m'a sauvée »²⁶². À l'image de la perte, la dette est permanente, et de ce fait, sa rétribution peut s'exprimer au sein de la création d'un lien familial, pérenne, exprimé dans un autre portrait : « Bien que nos conditions de vie ne soient pas très bonnes, dans nos

²⁶⁰ *Op cit.*, p. 74.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 72-73.

²⁶² *Ibid.*, p. 45.

jours futurs, en particulier au nouvel an, nous amènerons certainement notre fils rendre souvent visite à la famille de notre bienfaiteur. Ce genre de visite et de gratitude ne sont pas temporaires, mais c'est une vie entière de retour (*huibao* 回报)»²⁶³.

Les recueils décrivent une nouvelle vie pour les secoureurs lorsqu'ils survivent (avantages financiers, prestige, réussite professionnelle, nouveaux liens interpersonnels), qui peut être symbolique lorsqu'ils meurent (ils deviennent aimés de tous, figures nationales). La société les entoure et ne les oublie pas, ce qui est exprimé à travers l'opportunité de reprise d'étude, la facilité d'entrée dans certains emplois, l'attention médiatique et l'obtention de titres et les avantages professionnels qui leur sont rendus possibles par la notoriété acquise. Par exemple, une vieille femme met un point d'honneur à ce que ce soit le héros Wei Qinggang qui fasse ses travaux : « Lui demander de refaire ma maison c'est aussi pour la confiance. Pour sauver quelqu'un, il donnerait même sa vie, alors peut-on manquer de confiance en lui lorsqu'on lui demande de réaliser un travail ? De plus, peu importe à qui on demande de refaire sa maison, il faudra toujours dépenser de l'argent. L'embaucher lui, c'est aussi soutenir un héros »²⁶⁴. L'acte de secours courageux et sa reconnaissance entraînent les bons soins de la société, que ce soit la possibilité d'aller dans un meilleur hôpital, de recevoir des traitements gratuits, des dons issus de toutes sortes de collectes, ou d'obtenir les attentions de ses voisins. Wang Guilian déclare : « S'il n'y avait pas toutes ces personnes qui se souciaient de moi, je n'aurais pas pu me rétablir [de mes blessures] aussi bien. J'ai sauvé une personne de Shenyang [ville où l'acteur habite], les gens de Shenyang m'ont aussi sauvée »²⁶⁵.

Ainsi, le secours courageux crée une dette exceptionnelle. Alors comment la prendre en charge ? Le Département de la propagande thématise cette dette comme une dette morale et diffuse un discours faisant du secours à autrui une vertu privée – le secours est à charge de la personne – et de sa rétribution une affaire interpersonnelle et locale – pesant intensément sur la personne bénéficiaire mais aussi à un niveau plus collectif, bien que dans une moindre mesure, sur la communauté locale. La prise en charge des conséquences du secours courageux pose la question de l'appartenance au groupe. On voit dans l'écriture du recueil qu'il n'est pas fait mention d'une solidarité étendue, pourvue par l'État. La rétribution du secours courageux se manifeste à travers un lien direct avec l'élite du Parti Communiste, et/ou à travers un lien avec les personnes bénéficiaires ou les personnes émues localement, enfermant le secours et

²⁶³ *Op cit.*, p. 80.

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 20.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 42.

sa rétribution dans un cadre privé. L'intervention de l'État n'apparaît alors qu'à titre gracieux, comme la reconnaissance bienveillante d'une morale.

3. Un dispositif de récompense dans le cadre d'une solidarité fragmentée et inégalitaire

Si les récits de propagande présentent les souffrances des sauveteurs et de leur famille comme un sacrifice valeureux et consenti, le titre de personne « ayant vu le juste et agi avec courage » est surtout mobilisé pour compenser les dommages subis lors d'une intervention. Au cours du mandat de Hu Jintao, les mesures de rétribution du secours courageux sont intégrées au programme de la société harmonieuse (*hexie shehui* 和谐社会). Celui-ci émerge comme un discours de crise lors de l'arrivée au pouvoir de Hu Jintao et Wen Jiabao en 2002 : la pauvreté et la lutte contre les inégalités sont des enjeux mis au premier plan dans le discours public. L'élaboration d'un système de protection sociale, jusqu'alors considérée comme un luxe, est placée en tête de l'agenda²⁶⁶. La presse qui rapporte des nouvelles de l'octroi d'un titre, de son refus ou bien de son attribution tardive, souligne les enjeux relatifs à la prise en charge sociale des dommages.

C'est le cas par exemple de Fan Tianxi²⁶⁷ qui obtient un titre de secouriste courageux quatorze ans après sa mort, grâce à la persévérance de sa fille qui cherche pour lui une reconnaissance (*jiaodai* 交代). Un article paru à son sujet en 2012 dans le *Quotidien du Shanxi*, journal régional officiel, exprime la nécessité du renforcement du cadre législatif relatif à la prise en

²⁶⁶ RULLIAT Anne : Wang Chen, « La loi sur la sécurité sociale sur la sellette », Zheng Bingwen, « Soyons scrupuleux à propos la loi sur la sécurité sociale », Wang Shiyou et Wang Bihua, « La loi sur la sécurité sociale adoptée avec des compromis », Données complétées par des articles de Renmin ribao (Le Quotidien du peuple), de Xinhua, du Quotidien des ouvriers et de Caixin, *Perspectives chinoises*, n°113, 2010, p. 138-141, < https://www.persee.fr/doc/perch_1021-9013_2010_num_113_4_4044_t11_0138_0000_1 > ; HUSSAIN Athar, « Une sécurité sociale pour une société harmonieuse », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2007/3, mis en ligne le 01 septembre 2010 < <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/3183> > consulté le 20 avril 2019.

²⁶⁷ Tandis qu'il gardait une école en été 1998, Fan Tianxi, 72 ans, fut violemment assassiné puis jeté dans un étang voisin. L'affaire est restée sans suite. La fille de Fan Tianxi a bataillé jusqu'à ce que son histoire attire l'attention de membres de l'assemblée de la municipalité de Yuncheng. Hu Zengchun, « Un vieil homme du Shanxi a obtenu le titre de modèle juste et courageux 14 ans après sa mort (*Shanxi yi laoren lishi 14 nian hou bei zhuishou jian-yi-yong-wei mofan* 山西一老人离世 14 年后被追授见义勇为模范), Site d'information en ligne du Zhejiang, Xinhua, 10 avril 2012, < <http://www.zjol.com.cn/05zjol/system/2012/04/10/018402089.shtml> > consulté le 21 mars 2023.

charge du secours courageux. La définition du secours courageux devient un enjeu de justice sociale, notamment au titre de la solidarité à laquelle il donne accès :

Ces dernières années, les récits de héros versant du sang et des larmes ont régulièrement retenu l'attention des gens, et l'appel à la création d'un cadre législatif protecteur pour ceux qui ont vu le juste et agi avec courage se fait de plus en plus fort. Récemment, les gouvernements à tous les niveaux et les départements compétents ont également réalisé des efforts certains afin de construire un cadre institutionnel en ce sens, mais il est plus important pour la protection des droits légaux de ceux qui voient le juste et agissent avec courage, que l'initiative vienne du niveau hiérarchique supérieur afin de promouvoir l'instauration de lois et de règlements uniformes, et afin de créer un cadre législatif stable encadrant la candidature, la certification, ainsi que l'indemnisation, les aides et autres procédures.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de définition claire de voir le juste et agir avec courage dans les lois de notre pays, et il manque d'autant plus de règles visant à encadrer la gestion des candidatures, la certification et l'indemnisation. D'un côté, les gens se demandent pourquoi la morale traditionnelle chinoise s'est affaiblie et l'indifférence sociale (*shehui lengmozheng* 社会冷漠症) exacerbée, mais d'un autre côté, les héros qui ont été blessés et même qui ont sacrifié leur vie n'obtiennent pas à temps des soins basiques, des pensions, des indemnités... Le gouvernement doit fournir à ceux qui voient le juste et agissent avec courage ou leur famille une sécurité sociale de base, ainsi que des garanties plus efficaces en termes d'emploi et de prestige social. Seulement ainsi peut-on encourager la population à voir le juste et agir avec courage, et développer une atmosphère sociale bienfaisante (*shehui shanliang fengqi* 社会善良风气).²⁶⁸

En 2012, la rétribution du secours courageux fait l'objet d'un avis du bureau du Conseil des affaires de l'État à destination des départements du ministère des Affaires Civiles : l'« Avis à propos du renforcement de la protection des droits et intérêts des personnes voyant le juste et agissant avec courage (*guanyu jiaqiang jian-yi-yong-wei renyuan quanyi baohu de yijian* 关于加强见义勇为人员权益保护的意见) ». Figurant au sommet de la hiérarchie des normes politico-légales – les grandes décisions ayant trait aux politiques publiques nationales sont prises en commun par le Comité central du Parti et le Conseil des affaires de l'État – cet avis inscrit la protection et la rétribution du secours courageux dans le programme politique de

²⁶⁸ QUOTIDIEN DU SHANXI, « Obtenir le titre de “juste et courageux” après 14 ans est-ce une joie ou une tristesse ? (*14 nian hou huo jian-yi-yong-wei chenghao xi ye ? bei ye ? 14 年后获见义勇为称号喜耶 ? 悲耶 ?*) », Xinhua, 19 avril 2012, < http://district.ce.cn/newarea/roll/201204/19/t20120419_23255879.shtml > consulté le 21 mars 2023.

société harmonieuse introduit par Hu Jintao²⁶⁹. Ce document prescrit la prise en charge des besoins des sauveteurs, leurs traitements médicaux, leur logement, leurs vies professionnelle et scolaire, en raison de leur qualité morale : « Voir le juste et agir avec courage est une valeur morale traditionnelle de la civilisation chinoise, c'est un élément fondamental du système de valeur socialiste, et un moyen de promouvoir le développement de la culture socialiste progressiste, et de construire une société harmonieuse. En plus d'honorer et de louer l'esprit de ces "héros", il faut qu'ils obtiennent une aide et des traitements spéciaux au niveau matériel»²⁷⁰. Ce texte s'accompagne d'un tableau listant les politiques d'aides financières et de compensations auprès des secourus et leurs familles.

a) La solidarité fragmentée de la société harmonieuse

Auparavant assurée entièrement par les unités de travail, la protection sociale a été réformée pour tenir compte des contraintes propres à l'économie de marché et aux changements intervenus dans le régime de propriété des entreprises. Les réformes, qui concernent essentiellement le secteur urbain, ont commencé à la fin des années 1990 et sont toujours en cours. La protection sociale est un système fragmenté qui présente encore de nombreuses insuffisances aujourd'hui. Ainsi, les mesures réservées au secours courageux s'inscrivent dans un ensemble fragmenté et inégalitaire.

Entre 1978 et 1992, les premières mesures visant à redynamiser le secteur industriel public, mais aussi l'ensemble du tissu industriel, ont entraîné des transformations importantes dans le monde urbain. Les entreprises étatiques ont été progressivement intégrées dans une économie marchande, soumises à la concurrence croissante des acteurs privés et étrangers, et rendues plus autonomes et responsables de leur gestion. Dans le même temps, ni l'emploi à vie, ni la place de ces entreprises étatiques dans l'appareil du Parti n'était remis en cause, pas plus que leur accès privilégié aux ressources publiques. Les réformes avaient pour objectif de relancer la machine économique et d'assurer la légitimité du régime, pas de démanteler le secteur

²⁶⁹ Voir le numéro PERSPECTIVES CHINOISES, « En marche vers la société d'harmonie », 2007/3 [En ligne], mis en ligne le 03 avril 2008, < <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/3493> > consulté le 19 juillet 2020.

²⁷⁰ CONSEIL DES AFFAIRES DE L'ÉTAT, BUREAU GENERAL (*Guowuyuan bangongting* 国务院办公厅) « Avis à propos du renforcement de la protection des intérêts des personnes ayant vu le juste et agi avec courage (*Guanyu jiaqiang jian-yi-yong-wei renyuan quanyi baohu yijian* 关于加强见义勇为人员权益保护意见) », n°39, 2012, 25 juillet 2012 < http://www.gov.cn/zhengce/content/2012-07/25/content_6536.htm > consulté le 11 janvier 2023.

étatique. L'État a cherché à accroître le niveau de vie des résidents en déléguant les questions sociales aux entreprises d'État dont les ressources augmentaient. Celles-ci durent augmenter leur prise en charge des questions sociales. Au début des années 1990, l'unité de travail était reconfigurée par la transition économique et confortée dans sa mission d'organisation et de gestion des communautés sociales (leurs employés). Des années 1950 à 1990, les unités étaient en charge de la distribution des coupons de rationnement, de la prise en charge médicale, de la construction des logements pour les employés, de la gestion des écoles, de l'enregistrement des foyers et des ménages, de la mise en œuvre des politiques publiques telles que le planning familial ou l'amélioration de l'hygiène. Instaurées dans le contexte d'une économie urbaine nationalisée, les assurances étaient gérées par les entreprises d'État et les grandes entreprises collectives. La Chine socialiste n'a pas mis en place d'organismes publics de gestion et de redistribution des fonds d'assurances et, entre 1969 et le début des années 1990, ces fonds proviennent directement du budget de l'entreprise, suivant les mêmes modalités que les salaires ; tandis que les organes internes des entreprises d'État distribuent les allocations et prestations sociales aux employés²⁷¹.

De 1992 à la fin des années 1990, les autorités prennent conscience de la nécessité de mettre un terme à la prise en charge des dépenses sociales des unités de travail, afin de libérer les entreprises publiques de ce poids financier. En outre, les ressources sociales détenues par les unités de travail urbaines n'étaient pas accessibles aux employés urbains du secteur privé dont le nombre ne cessait de croître, ne disposant alors que d'un accès limité aux assurances sociales. Les modes de mise en œuvre des grandes politiques sociales et économiques à travers les unités entraient en contradiction avec le développement des entreprises non publiques, dans le cadre d'une économie de marché. La grande majorité des entreprises non étatiques ne disposaient pas de mesures de protection sociale et, en l'absence d'un système de sécurité sociale pris en charge par l'administration, une part sans cesse croissante des urbains ne bénéficiait ainsi d'aucune protection face aux risques (chômage, maladie, accident du travail). Au milieu des années 1990, le gouvernement décide de transférer le système des assurances sociales, afin qu'elles ne soient plus à la charge des unités. La transformation des unités de travail et du système d'assurances vont donc de paire.

²⁷¹ MIEGE Pierre, « Les évolutions de la danwei dans la Chine des réformes : une analyse des changements de la société urbaine (1978-2004) », thèse de doctorat en sociologie sous la direction de François Gipouloux, soutenue en 2005 à Paris, EHESS, p. 321-333.

La mise en place d'un système d'assurances sociales hors des entreprises d'État est un processus délicat. En 1993, le XIV^{ème} comité central, à l'occasion de sa troisième réunion plénière, publie une résolution relative à cette question. Afin de permettre la mise en place d'un système de sécurité sociale efficace, le Comité central redéfinit les rôles respectifs des financements de l'État, des entreprises et des salariés. La partie principale du système de sécurité sociale chinois doit être formée par les assurances sociales, qui doivent elles-mêmes être cofinancées par les entreprises et les salariés, avec éventuellement une aide et une participation des budgets publics en cas de déficit ponctuel des fonds locaux d'assurance. Seules les assurances maternité et les accidents du travail peuvent rester majoritairement financés par les entreprises avec participation de l'État. De leur côté, les finances publiques ont pour fonction de prendre en charge les mécanismes d'assistance sociale destinés aux plus démunis, aux personnes âgées sans famille, aux handicapés, aux invalides de guerre, aux foyers pauvres ou en grande difficulté.

Mais une fois ces principes posés, la réforme des assurances sociales suit un cours heurté. Le gouvernement confie aux collectivités locales la définition précise des nouveaux systèmes d'assurances, les autorisant également à reporter cette réforme de plusieurs années, en fonction de leur situation. Au cours des années 2000, les différentes régions et villes chinoises se trouvent ainsi à des étapes différentes dans ce processus²⁷².

L'assurance maladie forme avec l'assurance retraite la partie la plus délicate à réformer, puis à gérer, des assurances sociales. Les premiers programmes pilotes sont lancés en 1994. Le remboursement des frais médicaux est alors pris en charge pour partie par le compte individuel, de façon variable²⁷³ – en particulier en fonction de l'hôpital choisi par le patient – et pour partie par le fonds d'assurance géré par la municipalité, le reste étant à la charge du patient lui-même.

En outre, ce système s'inscrit dans une réorganisation du réseau d'établissements de santé. Coexistent dorénavant de grands établissements modernes pour le traitement des maladies graves et les hospitalisations – ces dernières étant prises en charge par l'assurance maladie –,

²⁷² MIEGE Pierre, *Les évolutions de la danwei dans la Chine des réformes : une analyse des changements de la société urbaine (1978-2004)*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de François Gipouloux, soutenue en 2005 à Paris, EHESS, p. 321-333.

²⁷³ Théoriquement, l'individu ne doit payer que moins du quart des frais médicaux, son compte individuel étant supposé couvrir environ la moitié de ces dépenses. Voir MIEGE Pierre, *Les évolutions de la danwei dans la Chine des réformes : une analyse des changements de la société urbaine (1978-2004)*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de François Gipouloux, soutenue en 2005 à Paris, EHESS, p. 321-333.

et de petits dispensaires répartis dans les différents quartiers, pour les petits traitements et les examens de base. Les tarifs de ces derniers, assez bas, sont fixés par le gouvernement local mais sont entièrement à la charge des malades. Les dépenses de santé non prises en charge pour les urbains augmentent ainsi fortement²⁷⁴. Le réseau hospitalier à plusieurs niveaux d'accessibilité et dont le fonctionnement n'est pas garanti par les autorités, nuit alors à la constitution d'un système d'assurance maladie unifié.

Le choix d'une gestion décentralisée aboutit à une multiplication des fonds de sécurité sociale dont la petite taille nuit à la mutualisation des risques entre assurés et à la pérennité du système. Les dépenses de santé continuent à peser fortement sur les budgets des ménages chinois, le coût des soins médicaux étant élevés. En effet, les hôpitaux publics disposant du monopole de l'offre de soin sont en général presque autofinancés. Avec moins de 10% de leurs revenus provenant de subventions du gouvernement, ils tendent à gonfler la facture de leurs patients qui assurent encore aujourd'hui souvent plus de 50 % du budget de l'hôpital, en pratiquant la sur-prescription et la surfacturation des soins, en particulier des examens médicaux²⁷⁵.

L'assurance santé applique des traitements différents pour les salariés urbains non enregistrés en tant que « résidents », les résidents urbains et les résidents ruraux tandis qu'un programme d'assistance couvre partiellement les personnes les plus pauvres. D'autre part, le système est également fragmenté géographiquement. Le recouvrement des cotisations ainsi que le versement des prestations sont le plus souvent assurés par les administrations de niveau préfectoral, qui gèrent également les fonds de sécurité sociale, avec parfois une contribution de la province. Ces administrations disposent d'une certaine souplesse dans le déploiement des programmes définis par les autorités centrales et ont adapté les montants des cotisations et des prestations à leur capacité budgétaire. Cet ensemble de facteurs contribue à rendre la prise en charge des dépenses de santé très inégalitaire et aléatoire pour une grande partie de la population.

²⁷⁴ *Op cit.*

²⁷⁵ DURAND-DROUHIN Jean-Louis, « La santé en Chine », *Les Tribunes de la santé*, 1/2011 (n°30), p. 87-112 < www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante-2011-1-page-87.htm > ; AMBASSADE DE FRANCE, *La protection sociale en Chine*, < <http://www.ambafrance-cn.org/La-protection-sociale-en-Chine> > mis en ligne le 31/07/2014, consulté le 20/05/2016 ; HOCHRAICH Diana, « Protection sociale », in dir. Thierry Sanjuan, *Dictionnaire de la Chine contemporaine*, Armand Colin, 2007, p. 204.

b) Pouvoir discrétionnaire et évaluation collective dans l'attribution des aides sociales

Une nouvelle approche de la sécurité sociale est annoncée en septembre 1999 : le *dibao* (*zuidi shenghuo baozhang* 最低生活保障), afin de pallier les besoins des personnes affectées négativement par les réformes. Le *dibao* a été initié en 1993 à Shanghai, puis a été instauré comme un moyen de lutte contre la pauvreté à la fin des années 1990. En 1997, ses bénéficiaires étaient des résidents urbains dont le foyer avait un revenu en dessous du minimum standard déterminé localement (sans source de revenus, sans capacité de travail, en fin de droit ou sans assurance chômage)²⁷⁶.

Dans le cadre de l'unité de travail, les comités de résidents (*jumin weiyuanhui* 居民委员会) étaient des habitants responsables de la propagande locale, du contrôle de la vie privée et de l'attribution des ressources. Le rôle de cette instance a évolué avec la politique de « construction des communautés de quartier (*shequ jianshe* 社区建设) » impulsée en 2000. Les comités de résidents sont aujourd'hui professionnalisés et composés de *street level bureaucrats* chargés d'exécuter l'action publique en contact direct avec la population, et d'assurer une écoute des problèmes sociaux. C'est à présent la communauté de quartier (*shequ* 社区) qui dispose d'un rôle plus important dans l'organisation de la vie urbaine²⁷⁷. Elle contrôle l'attribution des aides sociales, et est le premier niveau d'écoute et-de prise en charge des habitants²⁷⁸.

Si les bureaux du ministère des Affaires civiles au niveau du district sont chargés de la mise en œuvre du système d'assurance, en approuvant les applications, ce sont les comités de résidents qui inscrivent les demandes en réalisant une enquête sur les candidats. Les personnes qui postulent au *dibao* doivent candidater localement et donner des preuves de leurs besoins. Les membres du comité de résidents enquêtent sur les membres de la famille, en consultant les voisins et en allant sur le lieu de travail du candidat. Les résultats de cette

²⁷⁶ SOLINGER Dorothy J., « The Dibao Recipients », *China Perspectives* [Online], 2008/4 < <http://journals.openedition.org/chinaperspectives/4738> > consulté le 15 mars 2023.

²⁷⁷ AUDIN Judith, « Gouverner par la communauté de quartier (shequ) en Chine. Ethnographie de la bureaucratie participante des comités de résidents à Pékin », *Revue française de science politique*, 2015/1 vol 65, p. 85-110 ; AUDIN Judith, « Le quartier, lieu de réinvention des relations État-société en Chine urbaine : l'exemple des comités de résidents à Pékin », *Raisons politiques*, 2008/1 n°29, p. 107-117.

²⁷⁸ AUDIN Judith, « Le politique dans les rues de Pékin. Une mise en scène urbaine des normes officielles », *Métropolitiques* [en ligne], 9 février 2015, < <http://www.metropolitiques.eu/Le-politiquedans-les-rues-de.html> > consulté le 9 février 2023.

démarche sont publiés sur un tableau public (*gongshilan* 公示栏) situé sur les panneaux d'affichage communautaires. C'est sur ces mêmes panneaux que l'on trouve le portrait de personnes récompensées pour avoir vu le juste et agi avec courage. L'annonce publique (*zhangbang gongbu* 张榜公布) sert à diffuser l'information et permettre son évaluation collective. Cette manière de faire évoque le fonctionnement passé des unités de travail où les allocations étaient discutées de façon collective. Les gens du quartier peuvent ainsi savoir qui a obtenu le *dibao* et participer éventuellement à contester ou à encourager cette décision²⁷⁹. Si personne ne conteste, le bureau des Affaires civiles ratifie la décision²⁸⁰.

L'étude ethnographique menée par Mun Young Cho à Harbin montre que la procédure d'attribution du *dibao* est vivement critiquée. On suspecte des liens interpersonnels venant influencer la décision. La sélection des bénéficiaires et l'exclusion de certaines familles ouvrent la voie aux jalousies de voisinages et aux suspicions de clientélisme, d'autant que, dans certaines villes, les travailleurs pauvres semblent évincés du programme, au profit des seules personnes inaptés au travail. Le ressentiment vient aussi de l'idéologie même portée par le programme, qui réduit la pauvreté au calcul arbitraire de minimums de revenu, au lieu de considérer les expériences individuelles²⁸¹.

Les efforts destinés à l'« humanisation (*renxinghua* 人性化) » du travail social, menés par la société harmonieuse, censés améliorer l'image du Parti en mettant en scène sa sollicitude envers les plus faibles, tendent en réalité à renforcer les accusations d'arbitraire : les prestations relèvent d'une aide accordée au cas par cas plutôt que de la reconnaissance d'une série de droits garantis²⁸². Mun Young Cho montre l'importance de la « théâtralisation » de l'action publique, de façon *ad hoc*, en ce qui concerne l'allocation de ressources sociales : un père se suicide après avoir été rayé des listes du *dibao*, l'affaire fait du bruit jusqu'au

²⁷⁹ À Jinan, acheter un ordinateur peut constituer une raison de se faire retirer ou refuser le *dibao*. À Pékin, la possession d'un animal domestique, de téléphones portables, la scolarisation dans une école privée, ou l'obtention d'un nouveau travail par un membre de la famille peuvent être rédhitoires. À Harbin, une maison qui a été rénovée dans les deux ans, si un membre de la famille a des soucis d'addiction, si la famille n'a pas payé son amende suite à la violation d'une politique familiale.

²⁸⁰ CHO Mun Young, "On the Edge between "the People" and "the Population": Ethnographic Research on the Minimum Livelihood Guarantee", *The China Quarterly*, 201, 2010, p. 20-37.

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² MONTEIL Amandine, « La Chine en quête d'une "société harmonieuse" », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012, [en ligne] < <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/la-chine-en-quete-dune-societe-harmonieuse> > consulté le 11/01/2023.

gouvernement municipal qui envoie finalement un représentant pour faire des cadeaux et des donations à la fille du disparu.

Ainsi, le système des assurances en Chine est marqué par l'importance du pouvoir discrétionnaire des gouvernements locaux, et des politiques d'attribution des ressources qui reposent sur l'enquête et l'évaluation des besoins d'assistance dans le quartier. Lorsque le dispositif de rétribution du secours courageux s'institutionnalise dans les années 1990, il prend place au sein de ce système et constitue une forme nouvelle de cette politique inégalitaire et peu systématique. Politique de reconnaissance et politique de redistribution s'accordent ici, aucune d'elles ne répondant à un principe d'égalité.

II — LA SOLIDARITÉ TRIBUTAIRE DE L'ÉVALUATION DU COURAGE

La définition du secours courageux, tout comme les moyens de sa rétribution ne sont pas unifiés sur le territoire chinois. Dans certaines provinces, la rétribution s'opère sous forme de versement d'une pension régulière, tandis que dans d'autres il s'agit d'une dotation par un versement unique. Le ministère des Affaires civiles produit des règles de prise en charge (hospitalière, sociale) qui sont incitatives, mais n'a pas les moyens de les faire respecter. En outre, le dispositif conditionne l'obtention d'aides sociales à l'évaluation du caractère courageux, mais sa définition varie selon la localité, et dépend souvent du témoignage des personnes bénéficiaires du secours ou de la recommandation d'instances locales.

1. Les traitements spéciaux prévus par le ministère des Affaires civiles

Les traitements prévus par le ministère des Affaires civiles ne consistent pas simplement en une prise en charge médicale ou à un accès aux soins. L'obtention d'un titre implique la réception d'honneurs réguliers, notamment sous forme monétaire, ainsi que l'extension d'avantages sociaux aux membres de la famille. En outre, le statut implique la mise en place d'un lien sur le long terme avec le gouvernement, manifesté notamment par un privilège d'accès pérenne à des ressources, censées être attribuées de façon égalitaire à la population, mais qui sont en fait souvent octroyées de façon discrétionnaire.

a) **Prise en charge médicale**

Le *Manuel pour la propagande des actes justes et courageux de la municipalité de Pékin* est un document publié par le bureau des pensions du ministère des Affaires civiles, à destination des employés, leur délivrant des informations nécessaires à leur activité, sous une forme pratique et pédagogique. Ce fascicule détaille tous les soins destinés aux sauveteurs sous la forme de questions et de réponses. Nous avons ainsi un angle de vue sur les mesures prévues, à défaut d'avoir pu suivre leur réalisation effective. Les passages suivants, extraits du manuel témoignent de la tension qui existe relativement à la prise en charge hospitalière et des préoccupations du bureau en la matière.

Sans prévoir de garanties pour vérifier la prise en charge médicale, le manuel annonce de façon optimiste : « Tout le monde doit aider celles et ceux qui voient le juste et agissent avec courage. Ils doivent être envoyés à l'hôpital le plus vite possible. Les services hospitaliers doivent s'organiser pour les sauver et ne pas perdre de temps (les traiter immédiatement). Au cours du traitement, il faut que le service infirmier soit méticuleux et l'assistance impeccable. L'hôpital est aussi invité à annuler ou à réduire la note de frais hospitaliers »²⁸³. Il arrive effectivement que des personnes se voient refuser l'accès au soin si elles n'ont pas les capacités de payer. Du fait de la publicité particulière des actes de secours courageux qui sont souvent connus localement, les soins sont investis d'un enjeu particulier : il ne s'agit pas seulement de soigner le sauveteur ou la sauveteuse, mais aussi de montrer au public qui s'est

²⁸³ BUREAU DES PENSIONS DU MINISTERE DES AFFAIRES CIVILES, *Manuel pour la propagande des actes justes et courageux de la municipalité de Pékin* (*Beijing shi jian-yi-yong-wei xuanchuan shouce* 北京市见义勇为宣传手册), 2006, p. 55.

formé autour du secours courageux que le système fonctionne, et que le gouvernement prend bien en charge ses intérêts. Le traitement du secours courageux répond ainsi à un enjeu de performativité de la part de l'État. « La question que tout le monde se pose est : “quand un individu blessé arrive à l'hôpital et que l'on a du mal à savoir s'il s'agit de quelqu'un qui a vu le juste et agi avec courage, comment le traiter ?” ». Une telle question nous informe de la préoccupation portée à ce sujet, et nous laisse supposer que les employés du ministère des Affaires civiles sont susceptibles de recevoir un appel de l'hôpital posant cette même question, à laquelle le manuel répond : « Nous pensons que dans cette circonstance, les services hospitaliers doivent agir avec humanisme (*rendao zhuyi* 人道主义). Ils doivent soigner et pourvoir un service infirmier basique »²⁸⁴.

Les frais médicaux restent néanmoins pris en charge de façon fragmentée à travers des fonds publics et privés. Le bureau des pensions compte sur l'hôpital public ou privé pour avancer les fonds, afin d'éviter de provoquer des délais dans le traitement. Ensuite, l'unité de travail est invitée par le bureau des pensions à prendre en charge les frais médicaux. Si l'unité n'en a pas les moyens ou que la personne n'est pas employée, il faudra puiser sur les fonds du gouvernement local où a été réalisé le secours courageux. Si une responsabilité civile délictuelle est engagée, le paiement sera à la charge de la personne en faute (*jiahairan* 加害人). Si ce n'est pas suffisant, le reste devra être pris en charge par les assurances, l'unité de travail, le gouvernement local, ou en dernier recours, la personne bénéficiaire du secours²⁸⁵.

b) Pensions, prix et cadeaux

« Les standards de récompense (*jiangli biaozhun* 奖励标准) » est l'expression utilisée pour désigner les pensions et prix – c'est-à-dire tout ce qui constitue une somme monétaire – destinés aux sauveteurs. Selon la localité, la somme des pensions peut-être indexée à un degré de dommage (handicap, mort, perte de capacité de travail) ou bien à des standards

²⁸⁴ *Op cit.*, p. 55.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 56.

préexistants (militaire, travailleur modèle, martyr). Aux pensions s'ajoutent les cadeaux, c'est-à-dire des sommes d'argent attribuées régulièrement en fonction des fonds disponibles par les fondations et au rythme des campagnes politiques.

En 2012, Pékin est l'une des rares municipalités qui prévoit des subsides à intervalles réguliers pour les sauveteurs handicapés et les membres de leur famille, en cas de décès. Ces pensions sont identiques à celles qui sont versées aux militaires blessés²⁸⁶. Une rétribution financière est également prévue à partir des fonds de la Fondation de la capitale, mais ces pensions s'apparentent davantage à des cadeaux distribués annuellement lors d'événements festifs ou politiques. Dans le cadre d'un entretien téléphonique avec la Fondation, mon interlocutrice précise : « Au moment du nouvel an chinois, on donne 600 yuans en honneur du maintien de la stabilité (*weiwèn* 维稳). On donne entre 5000 yuans et 100 000 yuans aux personnes qui se sont sacrifiées. Au milieu de l'année, en juin ou en juillet, les personnes qui ont été blessées et handicapées reçoivent 5000 yuans et la famille des personnes sacrifiées 10 000 yuans »²⁸⁷. La Fondation elle-même décide du mode de redistribution des fonds dont elle dispose. Même si ces sommes sont définies de façon arbitraire et indexée aux aléas des fonds disponibles, elles peuvent néanmoins être parfois ajustées aux besoins particuliers, mais toujours de façon discrétionnaire : « Il y a aussi une compensation spéciale pour ceux qui sont dans des circonstances difficiles (*teshu kunnan buzhu* 特殊困难补助) : lorsque la famille est en difficulté, c'est alors en fonction des besoins et des circonstances particulières qu'on octroie une récompense » ajoute mon interlocutrice²⁸⁸.

Les capitaux récoltés par la Fondation proviennent de grandes entreprises (*daxing zhiye* 大型企业), des entreprises privées (*minban zhiye* 民营企业). Selon l'employée « C'est une façon pour [ces entreprises] de dire merci (*xieyi xieyi de fangshi* 协议谢意的方式) et chaque année on reçoit d'elles plusieurs dizaines de milliers de yuans »²⁸⁹. On découvre alors d'autres acteurs privés qui participent à la rétribution du secours courageux : les entreprises qui,

²⁸⁶ « Les subsides pour la vie de handicapé sont conformes aux standards utilisés pour les militaires blessés et sont échelonnées sur dix degrés de 262 yuans à 2663 yuans par mois. Les subsides accordés aux familles d'un secourateur courageux décédé au cours d'une action sont conformes à celles obtenues par les familles de militaires morts de maladie et de 1411 yuans par mois ». Tableau accompagnant l'« Avis à propos du renforcement de la protection des intérêts des personnes ayant vu le juste et agi avec courage (*Guanyu jiaqiang jian-yi-yong-wei renyuanyuan quanyu baohu yijian* 关于加强见义勇为人员权益保护意见) », n°39, 2012, 25 juillet 2012.

²⁸⁷ Entretiens 2015, Pékin, Fondation nationale, 2 septembre 2015, p. 2.

²⁸⁸ Entretiens 2015, Pékin, Fondation nationale, 2 septembre 2015, p. 2.

²⁸⁹ Entretiens 2015, Pékin, Fondation nationale, 2 septembre 2015, p. 2.

encouragées par l'État, contribuent à ce fond privé. La reconnaissance du secours courageux dépend ainsi aussi de toute une pluralité d'acteurs privés. Ces entreprises qui participent à des missions publiques ou philanthropes répondent à un rôle de « responsabilité citoyenne » défini par l'autorité publique²⁹⁰.

c) Extension et pérennité de droits spéciaux

La rétribution des sauveteurs ne se limite pas à une prise en charge médicale, comme l'explique une salariée de la Fondation nationale lors d'un entretien téléphonique réalisé en 2015 : « Ils sont en difficulté, ils ont besoin d'argent. Ce n'est pas forcément qu'ils sont blessés, c'est peut-être qu'ils ont des difficultés dans la vie de tous les jours, pour payer les frais de scolarité de leur enfant ou les soins pour un membre de leur famille qui est malade... »²⁹¹. Leurs droits spéciaux peuvent s'étendre à des aides qui impactent plus globalement la trajectoire de la famille – facilité d'accès à l'emploi, obtention d'un permis de résidence – celle-ci incluant le compagnon ou la compagne, les enfants, les parents, mais aussi les frères et sœurs en dessous de 18 ans et celles et ceux qui dépendent financièrement du sauveteur. Il s'agit là bien d'une forme d'avantage social très spécifique, comprise comme une contrepartie à leur contribution à la société.

Ainsi, les règlements prévoient également des traitements spéciaux (*youfu daiyu* 优抚待遇) qui ne consistent pas en don d'argent, mais en assistance sociale. Les personnes qui ont donné leur vie ou perdu leur force de travail, et dont la famille ne dispose pas de revenus, doivent être aidées par le gouvernement de leur district pour trouver du travail ou pour voir leur revenu augmenter. Les familles d'un secouriste courageux handicapé ou décédé doivent être aidées financièrement par le gouvernement du district si elles ont des difficultés à subvenir à leurs frais de logement, de santé ou de scolarité. À dossier égal, les sauveteurs courageux auront priorité d'entrée à l'école, dans leur carrière professionnelle ou encore dans l'armée²⁹².

²⁹⁰ GUIHEUX Gilles, « L'entreprise citoyenne en Chine », *Transcontinentales* [En ligne], 3 | 2006, document 2, mis en ligne le 12 octobre 2011 < <http://journals.openedition.org/transcontinentales/514> > consulté le 21 mars 2023 ; DESPLAIN Aurélia, « Le capitaliste philanthrope et l'entrepreneur socialement responsable : nouveaux "héros socialistes" de la Chine contemporaine ? », *HAL open science*, hal-02134077, 2019.

²⁹¹ Entretien 2015, Pékin, Fondation nationale, 2 septembre 2015, p. 1.

²⁹² Tableau accompagnant l'avis du Conseil des affaires de l'État. *Op cit.*

L'obtention de ce titre – au delà des dons et aides éventuellement reçus de la part de services qui manifestent ainsi leur bienveillance et non leur responsabilité – permet une reconnaissance pérenne et officielle susceptible d'aider son ou sa titulaire dans différentes entreprises. C'est un statut public qui place les sauveteurs sous le regard des pouvoirs publics et qui limite les possibilités des cadres locaux à leur refuser l'accès à des ressources qui seraient dus. La distinction est alors une voie d'échapper au caractère imprévisible et incertain de l'administration et des institutions chinoises.

2. Disputes autour de la remise d'un titre

Le dispositif est investi par les citoyens comme un moyen de compenser des dommages, d'obtenir une prise en charge sociale, des traitements spéciaux, une reconnaissance symbolique et un certain prestige... Mais des conflits émergent sur la définition de ce qui peut être considéré comme courageux. Le secours courageux n'étant pas de l'ordre d'une responsabilité légale ou contractuelle, sa rétribution demeure liée à l'évaluation de la pertinence du courage lui-même : est-il opportun ? Témoigne-t-il d'un bon ajustement aux nécessités de la circonstance ? Ou bien est-ce une bêtise et le fruit d'une erreur de jugement de la part de son auteur ou autrice ? L'évaluation porte aussi sur les conséquences de l'intervention en termes des résultats qu'elle a produits : que faire des actes courageux qui ont entraîné plusieurs morts ? L'enjeu ici est de s'entendre sur la désirabilité de l'acte à travers un échange d'interlocution moral auquel ici participe le gouvernement à travers la propagande, mais aussi les politiques de rétribution.

Dans les sections suivantes, nous abordons cinq situations au cours desquelles le titre est refusé ou contesté. À travers ces cas s'exprime l'imbrication de deux problématiques mises en jeu et en tension par le dispositif : celle de la reconnaissance du secours courageux, et celle de la prise en charge sociale des dommages subis suite à un accident.

a) Tout acte de sauvetage n'est pas "juste et courageux"

Par son action, le sauveteur ou la sauveteuse intervient dans la prise en charge d'un drame qui affecte plusieurs personnes. Il affirme alors la nécessité d'une intervention courageuse, ainsi que la réalisation d'une forme de solidarité à charge privée. Sans représenter une responsabilité légale, l'intervention affirme tout de même la réponse à un besoin. L'identification de « ce qu'il est juste de faire » et sa mise en pratique courageuse est mis en récit dans la propagande comme le résultat d'une évidence. Même si plusieurs instances peuvent participer à la certification d'un acte au niveau local, la décision finale est détenue par le bureau du ministère des Affaires civiles ou bien de la Sécurité publique.

En septembre 2012, Liu Wenbo, 24 ans, originaire de la province du Gansu, nageait en eau libre dans un lieu de baignade de Luoyang (province du Henan). Entendant un appel à l'aide, il intervient à la rescousse de deux petites filles en péril, mais décède lui-même noyé. Suite à ce drame, les parents de Liu se sont vus refuser le titre qu'ils essayaient d'obtenir, du fait que l'action ne correspondait pas à la définition du secours courageux en vigueur dans cette province, d'après l'argument donné par les bureaux ministériels, rapporté également par la fondation locale pour la justice et le courage. Au Henan, la législation en vigueur à ce moment-là et depuis 1998 est la « Mesure de protection des individus ayant réalisé un acte de secours juste et courageux pour la protection de la sécurité publique de la province du Henan (*Henan sheng weihu shehui zhi'an jianyiyongwei renyuan baohu banfa* 河南省维护社会治安见义勇为人员保护办法) ». Ce règlement vise spécifiquement les actes impliquant un fait criminel ou la réponse à une catastrophe naturelle. Suite à ce refus, la fondation pour la justice et le courage du Henan a plaidé la cause de Liu Wenbo auprès de l'assemblée municipale de Luoyang, demandant d'une part l'obtention d'une compensation, et d'autre part l'élargissement de la définition du secours courageux dans la province²⁹³. Le 12 septembre 2012, le bulletin d'information national de la China National Radio (*Zhongyang renmin guangbo diantai* 中央人民广播电台) rapporte la conclusion des débats : « Refuser ce statut à Liu Wenbo, c'est refuser à toute la société une définition de ce qu'est voir le juste et agir avec courage, c'est créer de la confusion chez les gens dans ce qu'ils croient savoir de la justice et du courage »²⁹⁴. Dans les démarches de la fondation auprès de l'assemblée, l'avis du

²⁹³ CHINA NATIONAL RADIO (中国广播网), « (小伙救溺水女孩不幸身亡 无法认定“见义勇为”) », Sohu, 8 septembre 2012 < <http://news.sohu.com/20120908/n352652202.shtml> > consulté le 21 mars 2023.

²⁹⁴ CHINA NATIONAL RADIO (中国广播网), « (下水救人不幸牺牲 法规认定不属于见义勇为遭质疑) », 6 septembre 2012, < http://china.cnr.cn/NewsFeeds/201209/t20120906_510851018.shtml > consulté le 1^{er} décembre 2022.

Conseil des affaires de l'État de 2012 est mobilisé comme un argument pour l'unification des législations et l'extension des critères de définition du secours courageux.

Si l'acte courageux est censé représenter la justice et la morale du peuple, ses critères de définition formels sont néanmoins détenus par l'autorité. La rétribution est ainsi tributaire de son adéquation au cadre de la procédure. Celle-ci est limitée par les critères politiques relatifs au comportement attendu ainsi qu'à la nature du lien entre victime et sauveteur, pouvant aussi constituer le motif d'un refus.

Lors de la demande d'un titre, les demandeurs doivent prouver qu'il y a bien eu secours courageux, c'est-à-dire que l'intervention a été réalisée dans le but de secourir autrui, mais aussi que cette intervention n'était pas requise légalement (il n'y avait pas de responsabilité d'assistance entre les personnes). Dans ce cadre, l'attestation de témoins ou des personnes secourues est alors déterminant.

Huang Lei, 17 ans, est mort noyé dans l'après-midi du 18 août 2013 à Guang'an (province de Sichuan). Le titre est demandé par les parents en deuil auprès du bureau d'administration des affaires sociales de Guang'an (*shehui guanli zonghe zhili weiyuanhui bangongshi* 广安市广安区社会管理综合治理委员会办公室) mais la légitimité de la demande est mise en question par les autorités²⁹⁵. Huang Lei avait l'habitude d'aller se rafraîchir à l'étang. Ce jour-là, il avait convié ses voisins Bai Linzhen, 16 ans, et le cousin de celle-ci, 11 ans, à venir avec lui. L'enfant de 11 ans est tombé dans l'eau. Bai Linzhen et Huang Lei sont allés à son secours, mais Huang Lei et l'enfant sont morts noyés. Selon le bureau, Huang Lei avait le devoir de venir en aide à l'enfant. En effet, les conditions de rencontre (se donner rendez-vous pour aller ensemble à un endroit) constituent une obligation de secours mutuel, en particulier du fait de l'âge de la victime. Deuxièmement, le jugement dépend du témoignage de Bai Linzhen, la seule survivante et témoin, qui disparaît peu après la mort de Huang Lei, et dont le témoignage change plusieurs fois. En mars 2014, la commission politique et judiciaire du district de Guang'an, ainsi que le bureau de la sécurité publique du district, ouvrent une enquête pour retrouver Bai Linzhen et mettre l'affaire au clair. En août 2014, le bureau de la

²⁹⁵ LIUYAN, « 广安市一对父母流出黄磊救人溺亡的英雄泪 », fil d'échange 16-26 août 2014 < <http://liuyan.people.com.cn/thread.php?tid=2636326&mobile=1#> > consulté le 27 mai 2015 ; MALA, « 关于对一对农村父母的英雄泪 揭秘黄磊勇救两名落水同学溺水身亡真相 贴文的回复 », < <http://www.mala.cn/thread-10655453-2-1.html> > consulté le 28 mai 2015.

sécurité publique émet un avis favorable à l'octroi d'un titre pour secours courageux à Huang Lei. Mais en avril 2015, le bureau des affaires civiles conclut une nouvelle fois que les preuves ne sont pas suffisantes. Suite au refus de l'institution, les parents de Huang Lei poursuivent le gouvernement de Guang'an et le bureau des affaires sociales en justice. En juin 2016 l'affaire est entendue au tribunal intermédiaire de Guang'an, mais rapidement ajournée²⁹⁶.

La détermination du secours courageux et la rétribution des personnes dépend des critères politiques qui s'expriment dans les définitions règlementaires et qui sont pris au sérieux par les agents en charge de la certification. Le « courage » visé, défini par ailleurs en termes moraux, est aussi calibré par rapport à une situation et le cadre d'une relation.

b) Le cas spécial des mineurs : double contrainte de rétribution et de visibilité

La récompense est publique et sa publicité représente l'une des dimensions les plus importantes du dispositif. L'octroi d'un titre est une manière de valoriser et de donner de la visibilité à un engagement qui est reconnu et récompensé, ainsi qu'à l'action du gouvernement vis-à-vis de celui-ci. L'intervention courageuse des mineurs, si elle correspond à des critères de courage, provoque parfois polémique : est-il souhaitable de créer de la publicité autour de l'exposition des mineurs au danger, et donc de diffuser un message qui les valorise et donc les encourage ?

Depuis 17 ans, Jiang Zhigen, père de Jiang Weihua, 12 ans, essaie d'obtenir un titre pour son fils, noyé à la suite d'une tentative de secours. Jiang Zhigen obtient plusieurs dons d'argent de la part de la fondation pour la justice et le courage de la ville de Jurong, mais les institutions compétentes (les bureaux du ministère des Affaires civiles et de la Sécurité publique) refusent de lui décerner un titre dans le cadre d'une cérémonie publique (nous avons vu que celle-ci se tient souvent en présence des médias, afin que l'histoire obtienne plus d'écho). En septembre 2011, le bureau de la sécurité publique de la ville de Jurong tient une réunion à laquelle

²⁹⁶ NOUVELLES JURIDIQUES DU SICHUAN (*Sichuan fazhi bao* 四川法治报), « Les parents dont la demande de titre pour secours courageux a été refusée poursuivent le gouvernement (*jiashu shengbao jian-yi-yong-wei bei gao zhengfu* 家属申报“见义勇为”被拒状告政府) », 22 juin 2016, < <https://www.scfzbs.com/zasf/201606/54617574.html> > consulté le 28 mai 2015.

participent des représentants des niveaux provincial, municipal et du district de la Fondation pour la justice et le courage. Dans le procès-verbal de la réunion, Jiang Weihua et trois autres personnes sont identifiés comme ayant vu le juste et agi avec courage et 2 000 yuans de condoléances sont remis à la famille de Jiang Weihua. Dans le même temps, Jiang Zhigen reçoit une somme de 100 000 yuans et une subvention de 50 000 yuans pour un total de 150 000 yuans. Cependant, Jiang Weihua n'obtiendra pas de certificat honorifique. Un journaliste du *Journal de la jeunesse chinoise* fournit l'explication suivante, tirée du procès-verbal de la réunion fournie par Jiang Zhigen : « Jiang Weihua était mineur à l'époque. En ce qui concerne la pratique de la province et même du pays de féliciter et de récompenser les actes de secours courageux, les mineurs ne sont pas encouragés à voir le juste et agir avec courage. Par conséquent, l'acte de secours courageux de Jiang Weihua n'a été récompensé que par des pensions. La fondation pour la justice et le courage de la ville de Jurong prendra une décision en ce qui concerne les pensions destinées à la famille de Jiang Weihua, et aucun certificat honorifique ne sera délivré »²⁹⁷.

Le « Règlement pour la récompense et la protection de ceux qui voient le juste et agissent avec courage de la province de Jiangsu (*Jiangsu sheng jiangli he baohu jian-yi-yong-wei rennyuan tiaoli* 江苏省奖励和保护见义勇为人员条例) » en vigueur à l'époque n'évoque pourtant pas de limite d'âge à l'octroi d'un titre, comme d'ailleurs aucun autre règlement promulgué. Cependant, la « Mesure de récompense et de compensation de la Fondation pour la justice et le courage de la province du Jiangsu (*Jiangsu sheng jian-yi-yong-wei jijinhui jiangli fuxu banfa* 江苏省见义勇为基金会奖励抚恤办法) » souligne que : « Afin de renforcer la conscience et la capacité de protection de soi des mineurs, cette mesure n'encourage pas les mineurs à voir le juste et agir avec courage. Les récompenses et pensions relatives sont à traiter séparément ». Le père de l'enfant fera recours auprès du tribunal intermédiaire de Zhenjiang qui rendra un jugement en première instance, rejetant la demande de Jiang Zhigen, le 11 janvier 2017. La cour statuera en faveur du bureau de sécurité publique, en raison qu'une pension a été versée à la famille et que le procès-verbal annonce par écrit

²⁹⁷ JOURNAL DE LA JEUNESSE CHINOISE (*zhongguo qingnian bao* 中国青年报), « Les parents demandent un certificate pour secours courageux et essuient un refus. Pourquoi est-ce que les sauveteurs mineurs ne sont pas des sauveteurs justes et courageux (*jiashu shengqing jian-yi-yong-wei zhengshu bei ju shao nian jiu ren he bu shi jian-yi-yong-wei* 家属申请"见义勇为"证书被拒 少年救人为何不是"见义勇为") », 21 mars 2017 < http://www.wenming.cn/wmpl_pd/zmgd/201703/t20170321_4128808.shtml > consulté le 1er décembre 2022.

que l'enfant a été reconnu pour avoir vu le juste et agir avec courage. Cette mention constituant une reconnaissance officielle, il n'y a pas besoin d'une autre démarche.

La cérémonie publique et l'octroi d'un certificat honorifique constituent dans certains cas une dimension importante de la rétribution du secours courageux : la famille de sauveteurs décédés recherche parfois cette rétribution symbolique dans le cadre d'un deuil. En ce qui concerne les sauveteurs mineurs, les employés des bureaux ministériels se trouvent en face d'une double contrainte : celle de récompenser un acte courageux, et celle de ne pas encourager les mineurs à se mettre en danger. La décision est ainsi prise dans une double valence temporelle, à la fois rétroactive et réparatrice : offrant reconnaissance pour ce qui a été réalisé et prospective, tournée vers ce qui peut advenir, et le message qu'elle porte pour le futur. La dimension du seuil d'âge précise, incidemment, la conception politique de la responsabilité morale citoyenne en jeu. Seuls les adultes sont porteurs de cette responsabilité, les enfants peuvent être seulement bénéficiaires, mais on ne peut pas encourager ces actions de leur part, c'est-à-dire suggérer que de telles actions sont attendues d'eux, même au niveau moral. Notons que la décision qui a été prise ici s'accorde au contexte politique local mais ne représente pas une règle générale. L'octroi d'un titre à des mineurs est par ailleurs souvent pratiqué.

c) Le problème posé par le recours à des fonds privés

Nous avons vu que les mesures de rétribution anticipent la participation financière de l'unité de travail (publique ou privée) dans le paiement des frais médicaux, la prise en charge du sauveteur dont les capacités de travail seraient impactées, et même de sa famille, cela même si l'action n'a pas eu lieu pendant les horaires de travail ou sur le lieu de travail. À la fin des années 2000, les cours de justice enregistrent une vague de saisines de la part des unités de travail qui contestent la décision de l'attribution d'un titre pour secours courageux dont la

rétribution implique une participation financière de leur part. La revue *China Trial* s'en fait l'écho en 2010²⁹⁸.

Aux alentours de 10h, le 13 juin 2009, un jeune ouvrier de 21 ans, employé dans une entreprise de charbon de la ville de Jiyuan (province du Henan) a réveillé ses voisins de 15 et 12 ans pour aller ensemble laver leurs vêtements dans un cours d'eau. L'un d'entre eux laisse tomber une brosse à vêtements dans l'eau. Li Weifeng descend chercher la brosse, et, en tentant de la récupérer, entre dans l'eau profonde. Perdant pied, il se débat. Voyant cela, Wang Wenming part le secourir. Tandis que la main de Li glisse, Wang Wenming demande à Du de lui donner un bâton en bois. Celui-ci part le chercher mais, manquant de force, Wang Wenming sombre à son tour dans l'eau. Un berger entendant des cris, vient pour aider. Li est sauvé, mais le corps de Wang Wenming est retrouvé sans vie le lendemain. Le père du défunt postule à un titre et quelques mois plus tard, Wang Wenming obtient un titre de « personne progressiste ayant vu le juste et agi avec courage (*jianyiyongwei xianjin ge ren* 见义勇为先进个人) » de la part du commissariat de Jinan. Selon l'article 8 du règlement en vigueur à cette époque au Henan, si une personne est reconnue « juste et courageuse », mais n'entre pas pour autant dans la catégorie de « martyr de la Révolution », une pension doit être versée à la famille du défunt par l'employeur de celui-ci. L'acte de Wang est courageux, mais il ne correspond pas à un acte de martyr, c'est donc à son employeur de verser une pension.

Le 6 mai 2010, l'entreprise de charbon employant Wang saisit le tribunal et demande à ce que le titre de secouriste courageux soit retiré. La demande est reçue par le tribunal populaire de Jinan. Lors du procès, le requérant avance que l'acte de Wang Wenming ne constitue pas un secours courageux et que les preuves apportées ne sont pas suffisantes. L'entreprise conteste l'octroi du titre pour trois raisons. Premièrement, une raison de procédure : c'est l'unité de travail qui aurait dû présenter la candidature de Wang.

Jiyuan Coal Industry Company estime que, conformément à l'article 11 des « Mesures pour la protection et la récompense des personnes qui ont vu le juste et agi avec courage de la province du Henan » : « Si une personne qui vu le juste et agi courageusement appartient à une unité de travail, celle-ci sera chargée de signaler l'acte à l'autorité compétente pertinente ; s'il n'a pas d'unité de travail, l'organe de sécurité publique du lieu où le secours courageux a été réalisé est

²⁹⁸ YIN Xiaozhang, « La vague de saisie de justice engendrée par “voir le juste et agir avec courage” (*jian-yi-yong-wei yinfa de susong fengbo* 见义勇为引发的诉讼风波) », *China Trial* (*Zhongguo shenpan* 中国审判), 5 août 2010, p. 48-50.

responsable du signalement ». Les membres de la famille de Wang Wenming ne se sont pas présentés à l'entreprise pour signaler l'acte.²⁹⁹

Deuxièmement, l'entreprise fait valoir que Wang avait le devoir d'aider ses camarades, car le rendez-vous près de l'eau était une action concertée, liant alors les participants d'un devoir de secours mutuel. L'entreprise fait en outre référence au statut de mineur des compagnons de Li.

Deuxièmement, Wang Wenming a emmené Li Weifeng et les trois autres mineurs à la rivière Qinhe pour laver des vêtements, et devrait de ce fait être tenu responsable de la surveillance et de la protection de ces trois mineurs. Si Wang Wenming n'avait pas rempli activement cette obligation de secours, entraînant des résultats préjudiciables, il aurait dû en assumer la responsabilité pénale. Par conséquent, le comportement de Wang Wenming ne remplit pas les conditions de voir le juste et agir avec courage.

De plus, le fait que les trois mineurs (2 x 15 ans et 1 x 12 ans) aient quitté la surveillance de leur propre garant légal est du fait de Wang Wenming. C'est pourquoi celui-ci doit assumer le devoir d'un garant légal, c'est-à-dire protéger la sécurité physique des trois mineurs. Si Wang Wenming n'avait pas accompli cet acte, alors il aurait dû assumer une responsabilité pénale ! Ainsi, le comportement de Wang Wenming n'appartient pas à la catégorie de voir le juste et agir avec courage.³⁰⁰

Enfin, l'entreprise de charbon est insatisfaite des preuves apportées par le commissariat de Jinan : le commissariat de Jinan n'a fourni que quatre documents. Trois d'entre eux provenaient de personnes qui n'étaient pas présentes à ce moment-là, et le quatrième de l'enfant qui a été sauvé. Selon l'entreprise, ces documents ne répondent pas aux critères requis et ne sont pas probants. Le 9 juin 2010, le tribunal populaire rend son verdict : Wang conserve son titre.

Dans le cadre de la certification, la reconnaissance du secours courageux implique des témoins et d'autres garants locaux. Sa rétribution implique aussi des instances tierces. Ici, c'est l'unité de travail qui, malgré elle, a un rôle à jouer dans l'indemnisation du secouré. On voit qu'elle fait notamment appel à des critères juridiques pour contester la décision. La définition du secours courageux ne repose effectivement pas exclusivement sur des critères moraux et politiques, mais aussi légaux. Comme nous le verrons dans le chapitre IV, la

²⁹⁹ CHINA NATIONAL RADIO (中国广播网), « 青年救人溺亡被认定见义勇为 公司要求撤销 », 7 juillet 2010 < <http://finance.sina.com.cn/roll/20100707/14458250482.shtml> > consulté le 1er décembre 2022.

³⁰⁰ *Op cit.*

définition exclut les actes de secours qui peuvent être requis légalement. Par la même occasion, le recours au tribunal dans le cadre de ce litige prouve une nouvelle fois combien la reconnaissance et la rétribution du secours courageux est une entreprise collective qui met en lien des acteurs fonctionnant chacun avec leurs logiques propres.

d) L'héroïsme n'est pas une affaire collective

Le recours au dispositif est associé à des enjeux de réparation des dommages et d'accès à l'assurance sociale, à tel point que la définition du secours courageux et la fonction propre du dispositif de propagande peuvent passer au second plan pour des victimes qui cherchent des moyens de compensation de dommages au niveau local. Dans ces situations, le dispositif est d'abord vu à travers sa dimension de prise en charge sociale, si bien que des personnes candidatent à la suite d'un incident malheureux, mais qui n'est pas marqué par l'héroïsme tel que l'entend le Département de la propagande.

Le 24 mai 2014, aux alentours de 16 heures, dans une résidence d'immeubles de la ville de Liaoyang (province du Liaoning), un incendie se déclare au sixième étage dans l'appartement de Meng Weidong. Sur le balcon, un enfant de 9 ans pleure, désespéré. He Yan, une voisine de 58 ans revenant du marché avec sa petite-fille, reconnaît Zhe, le fils handicapé mental de la famille Wang. Entendant les pleurs et le crépitement du feu, elle dépose la petite fille qu'elle tient dans les bras et crie « Venez ! L'enfant à l'étage va tomber ! ». Deux voisins (Ban Guaqin et son petit frère Ban Guaxin) arrivent avec une couverture. Aidés de He Yan, ils l'étendent afin qu'elle puisse recevoir l'enfant tandis que les parents, finalement alertés, montent au sixième étage et tentent d'ouvrir la porte. La fumée à l'intérieur de la pièce est épaisse. L'enfant saute du 6ème étage. Sa chute est déviée par un fil électrique, puis par un jububier qu'il percute. Au lieu de tomber sur la couverture, il termine sa chute sur la jambe de He Yan. Celle-ci et l'enfant sont amenés à l'hôpital. Les blessures de l'enfant ne sont pas graves. Par contre, le tibia et la fibule de sa voisine sont cassés à trois endroits. L'intervention chirurgicale est importante.

Des articles détaillent les efforts réalisés localement afin d'indemniser He Yan ³⁰¹. « L'enfant a provoqué une catastrophe qui a induit l'intervention de gens de bon cœur, il faut que nous soyons à la hauteur de notre propre conscience (*duideqi ziji de liangxin* 对得起自己的狼心) » dit le grand-père maternel de Zhe, M. Wang, selon des propos rapportés dans les articles à son sujet. Après discussion, la famille de Zhe donne 32 000 yuans en réparation à Meng Weidong dont l'appartement a pris feu, 1500 yuans aux voisins du dessous qui ont subi un dégât des eaux suite à l'incendie, et 40 000 yuans à He Yan. La famille de Zhe étant très pauvre, tout l'argent dépensé provient d'emprunts contractés auprès de proches. « Je ne te cache pas que lorsque l'accident est arrivé, dans la maison nous n'avions que 500 yuans. Aujourd'hui, je ne peux plus rien donner » dit M. Wang au journaliste. La famille de He Yan est elle-même très pauvre. Ils habitent à cinq dans un vieil appartement de 60 m². Ils reçoivent chaque mois 2000 et quelques yuans de pension de retraite du mari. Son fils et sa femme travaillent, mais leur salaire n'atteint pas 2000 yuans. Désormais He Yan ne peut plus travailler et a besoin de l'aide quotidienne de son mari. Elle sort de l'hôpital avec des frais médicaux de 60 000 yuans au total. La majorité de cette somme a été empruntée auprès de la famille, mais He Yan a besoin d'une nouvelle opération et hésite à y aller. Après la chute de l'enfant, le comité de résidents envoie 1000 yuans à He Yan pour « exprimer sa sympathie ». Le bureau de rue (*jiedao banshichu* 街道办事处 échelon administratif supérieur au comité de résidents) lui envoie 10 000 yuans et l'expression de son « approbation morale ». Tous ces dons combinés, He Yan récupère 51 000 yuans pour couvrir une partie de ses frais médicaux d'un montant de 60 000 yuans.

Lorsque He Yan sort de l'hôpital, son fils va s'enquérir auprès du comité de résidents au sujet du titre pour secours courageux, un avocat l'y encourageant. Le règlement en vigueur dans la province du Liaoning prévoit que le processus de certification pour secours courageux soit pris en charge par le bureau de rue, puis la décision finale émise par le gouvernement d'arrondissement, échelon administratif supérieur. Le fils de He Yan fait donc une demande auprès du bureau de rue qui transmet sa demande au gouvernement d'arrondissement, mais celle-ci est refusée : le sauvetage de l'enfant était une entreprise collective impliquant cinq à

³⁰¹ QUOTIDIEN DU PEUPLE, « Une *dama* se blesse en rattrapant un enfant qui chute d'un étage—sa demande d'obtention du statut de voir le juste et agir avec courage a été refusée (大妈接坠楼儿童受伤 申请见义勇为被拒) », 9 juin 2015 ; JOURNAL DE LA JEUNESSE COMMUNISTE, « La candidature au titre de secours courageux d'une femme de 58 ans a été refusée. La raison n'en est pas claire (58岁女子接坠楼儿童受伤申请见义勇为被拒 理由不明) », 9 juin 2015.

six personnes et le règlement du Liaoning ne prévoit pas une récompense pour de telles circonstances. Le bureau ajoute que c'est parce que la trajectoire de la chute de l'enfant a été déviée par un fil électrique et un jujubier que He Yan a été blessée, ce n'est pas parce qu'elle cherchait à secourir l'enfant. Il se trouve qu'un cas similaire datant de 2011 figure dans le recueil *Les héros ordinaires de Chine* : Wu Jiping accède au statut d'héroïne nationale après s'être cassé l'avant bras en rattrapant une enfant d'une chute de deux étages et dont la chute a été déviée par un échafaudage³⁰².

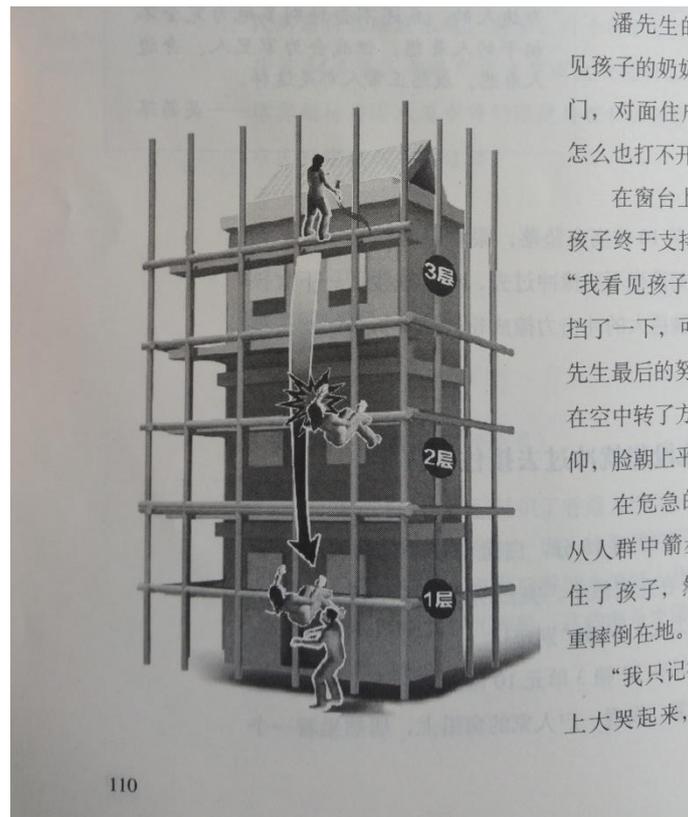


Figure 7 Photographie du recueil *Les héros ordinaires de Chine* représentant l'intervention de Wu Jiping

Les acteurs investissent le dispositif de récompense pour pallier des besoins de prise en charge. Les instances en charge de la certification traitent ces demandes à partir des critères moraux, politiques et légaux de l'héroïsme. L'évaluation du dossier tient ainsi à des facteurs de nature diverse : nombre de personnes engagées dans l'intervention, âge de la personne qui a porté secours, nature du lien qui relie les protagonistes, témoignage de la personne

³⁰² Wu Jiping (吴菊萍) à Hangzhou en 2011. *Les héros ordinaires de Chine*, 2013, p. 109.

bénéficiaire de l'intervention... Des évaluations influencées par le contexte politique et juridique local.

III — LE RÔLE DE LA JUSTICE DANS LA PRISE EN CHARGE DES DOMMAGES ENCOURUS PAR LES MODÈLES

La justice est un recours important en cas de conflit. Dans l'arène judiciaire se déroulent des litiges concernant la responsabilité de réparation des dommages subis en lien avec un secours courageux (*jianyiyongwei ren shouhai zeren jiu fen* 见义勇为为人受害责任纠纷). Nous avons vu que le Département de la propagande donne un rôle important aux personnes secourues dans la prise en charge des dommages subis par le sauveteur. Le manuel du bureau des pensions du ministère des Affaires civiles liste les devoirs qui sont dévolus aux personnes bénéficiaires (*shouyi ren* 受益人) : 1. Soutenir et aider le sauveteur ou la sauveteuse, l'amener à l'hôpital. 2. Transmettre les preuves nécessaires concernant le secours courageux au Ministère des affaires civiles. 3. Participer aux frais médicaux. « Dans la pratique, si la personne qui a vu le juste et agi avec courage le demande, le bénéficiaire doit donner des subsides (*zizhu* 资助) »³⁰³. Dans l'arène judiciaire, en dehors de l'existence d'une responsabilité civile délictuelle, c'est-à-dire quand le contrevenant n'a pas les moyens de réparer (*peichang* 赔偿) ou bien n'existe pas, le tribunal peut, si le sauveteur ou la sauveteuse le demande, décider, en fonction des capacités financières de la personne bénéficiaire ainsi que du niveau de bénéfice reçu, demander à ce que celle-ci offre une réparation (*buchang* 补偿)³⁰⁴. Le litige de réparation mettant face à face la personne ayant porté secours et la

³⁰³ Manuel, 2006, p. 57.

³⁰⁴ En français, le terme de « réparation » est utilisé de façon indifférente selon que le préjudice résulte d'une infraction ou pas. Ce n'est pas le cas en chinois. De la réparation - *buchang* découle l'indemnisation pour un dommage qui n'a pas été créé par une infraction, comme par exemple celle à laquelle peut prétendre un travailleur dont le contrat a été rompu dans le respect de la loi du travail, ou celle à laquelle peut prétendre la famille d'un secourateur courageux mort noyé en tentant de sauver un simple nageur. De la réparation - *peichang*

personne secourue constitue par conséquent l'un des moyens de la rétribution du secours courageux. Même quand un acte de secours courageux a été récompensé par un certificat honorifique et un prix, la famille d'un défunt ou le secourue lui-même peuvent demander une compensation, au titre des dommages subis, auprès de la ou des personnes bénéficiaires.

Les professionnels des cours de justice sont incités à œuvrer dans le sens des politiques de rétribution. Tandis que la justice est investie d'une mission de protection du secours courageux, les professionnels des cours sont incités à organiser ou à participer à des activités qui rendent visible leur engagement vis-à-vis des missions du Parti. Œuvrer dans l'arène judiciaire à la rétribution du secours courageux est un moyen de montrer sa participation à ces missions.

1. Le rôle de la Justice dans la constitution d'une solidarité *ad hoc*

En Chine, les cours de droit civil ont pour responsabilité de mettre en œuvre les politiques officielles de rétribution. Il est de pratique courante que lors d'un accident, les défendeurs soient requis d'apporter une compensation, même s'il n'y a pas eu acte de négligence. Les cours participent à la gestion collective des tragédies et des dommages en imposant des compensations de la part de protagonistes locaux en raison d'obligations éthiques, morales, mais non légales. Ainsi, des travaux récents ont montré l'importance pour les cours chinoises de rendre des jugements qui donnent priorité à la justice substantielle au détriment de la justice procédurale, voire de la légalité des décisions. La volonté de satisfaire les besoins de justice de chacune des parties conduit souvent les cours à rechercher de tels compromis³⁰⁵.

a) Le principe de responsabilité équitable comme moyen de répartition des compensations

découle l'indemnisation pour un dommage qui a été créé par une infraction. Dans ce cas, le requérant peut demander une indemnisation pour préjudice moral, ce qui ne peut pas être le cas dans *buchang*.

³⁰⁵ STERN Rachel E., LIEBMAN Benjamin L., GAO Wenwa, WU Xiaohan, "Liability Beyond Law: Conceptions of Fairness in Chinese Tort Cases", *Asian Journal of Law and Society*, July 2022.

Le principe de responsabilité partagée ou équitable (*gongping zeren* 公平责任) permet de répartir les responsabilités d'indemnisation entre les protagonistes ou témoins d'un dommage, créant une solidarité juridique *a posteriori*. Les cours chinoises imposent régulièrement un contrat social qui requiert des personnes présentes sur le lieu de l'accident ou du décès de partager la charge de compensation des dommages. Lors d'une mort par noyade par exemple, toutes les personnes présentes sur les lieux sont susceptibles d'être tenues d'offrir une compensation financière à la famille du défunt, en raison d'un lien antécédent de participation à l'événement (le fait d'être allé nager ensemble, ou d'avoir accepté le rendez-vous), même s'ils n'étaient pas impliqués dans la mort et même si cela ne répond pas à une clause légale qui dépend de la découverte d'un lien causal entre les dommages et la conduite des défendeurs. Il s'agit d'une certaine manière d'envisager la responsabilité civile en termes de relations sociales (*relationship-based liability*)³⁰⁶.

Au cœur de ces jugements, la responsabilité est déterminée à partir de deux modalités de présence : 1. la responsabilité du participant comme compagnonnage (responsabilité pour celles et ceux qui ont participé à une activité de groupe), 2. la responsabilité en vertu de la présence sur les lieux ou en vertu du rapport de responsabilité vis-à-vis du lieu physique de l'accident.

Dans leur rôle politique de gestion des dommages, les cours peuvent décider d'allouer des sommes d'argent importantes en suivant une logique de redistribution, recréant alors un système de sécurité sociale *ad hoc* pour les victimes et leur famille. Cette pratique redistributive contribue à compenser l'inégalité économique, mais aussi à traiter des drames locaux comme des événements concernant la communauté locale tout entière. Les cours organisent alors la distribution des responsabilités de réparation, créant ainsi une solidarité sociale à partir du droit³⁰⁷. Cette forme de solidarité encore très locale, est à une échelle similaire à celle évoquée en début de chapitre, lorsque le Département de la propagande met en scène une solidarité de proximité, qui repose sur les personnes directement affectées.

b) La prise en charge sans motif dans le droit civil chinois et ses origines soviétiques

³⁰⁶ *Op cit.*, p. 27.

³⁰⁷ *Ibid.*, p. 10

Les litiges de réparation pour secours courageux n'impliquant pas un fait criminel sont traités comme un type de gestion volontaire des affaires d'autrui (*negotiorum gestio*)³⁰⁸ : *wu yin guanli* 无因管理, soit littéralement « prise en charge sans motif / sans intérêt / sans raison / volontaire »³⁰⁹. Ce principe permet au sauveteur ou à la sauveteuse d'obtenir compensation de la part de la personne bénéficiaire de l'acte de secours et s'apparente à la convention d'assistance bénévole dans le droit français³¹⁰.

Le principe de réparation inscrit dans le droit civil chinois est inspiré³¹¹ du principe de responsabilité associée à la protection d'une propriété socialiste présent dans l'article 472 du code civil de l'URSS de 1964 : « Les dommages subis par un citoyen au cours de la protection d'une propriété socialiste contre un danger qui la menace doivent être compensés par l'organisation qui détient la possession qui a été secourue »³¹². Dans le droit soviétique,

³⁰⁸ Ainsi traduit dans HERBOTS J.H., "The Chinese New Civil Code and the Law of Contract", *China-EU Law J* 7, 2021, p. 39-49, < <https://link.springer.com/article/10.1007/s12689-021-00090-6#citeas> > ; Au sujet de *Negotiorum Gestorum actio*, voir LONG George, "Negotiorum Gestorum Actio", dans Smith William, *A Dictionary of Greek and Roman Antiquities*, London, John Murray, 1875, p. 794 < https://penelope.uchicago.edu/Thayer/E/Roman/Texts/secondary/SMIGRA*/Negotiorum_Gestorum_Actio.html > consulté le 30 mars 2023.

³⁰⁹ CHINA EAST LAW (*Dongfang falü wang* 东方法律网) < <https://www.chinaeastlaw.com/lawwords/simple/Tu28tQhS0NVZAPBM2X0WfQ> > consulté le 18 mars 2023.

³¹⁰ La convention d'assistance bénévole est caractérisée par l'aide apportée spontanément et gratuitement par une personne à une autre (des personnes se rendent un service ou une aide gratuitement, ce qui peut recouvrir des situations très diverses: de l'aide à un ménage à un secours). L'assisté a une obligation de réparation du préjudice subi lorsque l'aide apportée par l'assistant cause à ce dernier des dommages corporels. Mais le code civil étant muet à ce sujet, les juges ont recherché des techniques juridiques pour soutenir l'obligation de réparer, estimé comme une question de justice : le recours à des règles quasi-contractuelles, le recours aux règles de la responsabilité. HERVIEU Merryl, "Point sur la convention d'assistance bénévole. Droit des obligations », *Dalloz Actu Étudiant [en ligne]*, 25 mai 2021 < <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/point-sur-la-convention-dassistance-benevole/h/04d808fe60dbc5315f3c4ede3170084a.html> > consulté le 19 mars 2023 ; HERVIEU Merryl, « Convention d'assistance bénévole : la spontanéité de l'acte n'est pas un élément de qualification », *Dalloz Actu Étudiant [en ligne]*, 6 février 2023 < <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/convention-dassistance-benevole-la-spontaneite-de-lacte-nest-pas-un-element-de-qual/h/ecd31abb0fba4247e877d31d8c389835.html> > consulté le 19 mars 2023.

³¹¹ Arrivé au pouvoir en 1949, le Parti communiste fait table rase du système juridique élaboré sous le Guomindang. Face à un vide juridique et en période de guerre froide, le Parti s'inspire fortement du système soviétique, en l'adaptant. Les juristes chinois du nouveau régime sont d'ailleurs formés par des experts soviétiques. La rupture entre Chine et l'Union soviétique entamée en 1965, la RPC se tournera vers les pays non-alignés. Voir BERGÈRE Marie-Claire, *la Chine au XX^e siècle, de 1949 à aujourd'hui*, Paris, Fayard 1990. p.184 ; ZHENG Shiping, *Party vs. State in Post-Mao China. The Institutional Dilemma*, Cambridge University Press, 1997.p.58 ; REN Xin , *Tradition of the law and law of tradition /Law, State, and Social Control in China*, Greenwood Press, 1997 p.58 ; Frederic C. Teiwes, *Establishment and Consolidation of the New Rgime in Cambridge history of china , 1949-1956*, 1987, p.108.

³¹² "Article 472: Compensation for injury sustained in rescuing socialist property: Injury sustained by a citizen in rescuing socialist property from a danger threatening it must be compensated for by the organization whose property the injures party has rescued". Civil Code of the Russian Soviet Federated Socialist Republic: An English Translation, traduit par Gray Whitmore et Stults Raymond, Ann Arbor, University of Michigan Law School Scholarship Repository, 1965, < <https://repository.law.umich.edu/books/3> > consulté le 1er avril 2023.

cette règle est liée à l'existence d'un devoir de protection de la propriété socialiste³¹³. Cette clause n'existait pas dans le Code civil soviétique de 1922 et provient de la jurisprudence des années 1940. Le 6 septembre 1940, la Cour suprême de l'URSS rend un jugement en faveur de la compensation d'un dénommé Marciuk, dont elle détermine qu'il a participé à la gestion d'un incendie en ne répondant pas à des intérêts personnels, mais dans le but de protéger des biens socialistes³¹⁴.

Ce principe sera repris dans les *Principes généraux de droit civil (minfa tongze 民法通则)* le 15 août 1980. Plusieurs modifications s'ensuivent, notamment celle d'élargir l'étendue de ce qui est concerné : « les biens collectifs socialistes ou bien l'intégrité physique ou les biens d'un citoyen (*shehui zhuyi gonggong caichan huozhe gongmin de renshen, caichan 社会主义公共财产或者公民的人身、财产*) ». En 1986, la référence au socialisme est supprimée des *Principes généraux de droit civil*.

Aujourd'hui, le principe de réparation du service spontané à autrui en Chine est défini dans l'article 183 des *Principes généraux du Code civil (Min fa zongze 民法总则)* en 2020 : « Lorsqu'une partie est lésée pour avoir protégé les droits et intérêts civils d'une autre personne, l'auteur du délit assume la responsabilité civile et le bénéficiaire peut verser une indemnisation appropriée à la personne lésée. En l'absence d'un auteur du délit, ou si l'auteur du délit s'enfuit ou est incapable d'assumer la responsabilité civile, à la demande de la personne lésée, le bénéficiaire doit verser une indemnisation appropriée »³¹⁵. La mouture précédente de cette définition comprise dans l'article 109 des *Principes généraux de droit civil (minfa tongze 民法通则)* de 1986 stipulait que la personne bénéficiaire « pouvait également verser une indemnisation appropriée (*shouyiren ye keyi geiyu shidang de buchang*

³¹³ L'article 131 du code pénal soviétique de 1936 impose l'obligation pour les citoyens soviétiques de protéger la propriété socialiste.

³¹⁴ WANG Zhu (王竹), "On the Liability of Monetary Relief by the Beneficiary for the Damage of the Rescuer in Emergency – Centered by Article 183 of the General Provisions of Civil Law (*jian-yi-yong-wei ren shou sunhai yi ren buchang zeren lun – yi minfa zongze di 183 tiao wei zhongxin 见义勇为为人受损受益人补偿责任论 – 以民法总则第 183 条为中心*)", *Legal Forum (Faxue luntan 法学论坛)*, January 2018, no 1 vol 33 ser no 175, p. 46-61.

³¹⁵ «因保护他人民事权益使自己受到损害的, 由侵权人承担民事责任, 受益人可以给予适当补偿。没有侵权人、侵权人逃逸或者无力承担民事责任, 受害人请求补偿的, 受益人应当给予适当补偿。" Congrès national du peuple, Code civil de la République populaire de Chine: Livre I Principes généraux (2020) (民法典第一编总则), adoptée à la troisième session de la treizième Assemblée populaire nationale le 28 mai 2020, < <https://fr.chinajusticeobserver.com/law/x/civil-code-of-china-part-i-general-principles-20200528> > consulté le 18 mars 2023.

受益人也可以给予适当的补偿)»³¹⁶. Le verbe « devoir » a donc remplacé le verbe « pouvoir », le terme « protéger (*baohu* 保护) » a remplacé ceux de « prévenir (*fangzhi* 防止) » et « stopper (*zhizhi* 制止) », présents dans la version antérieure du texte. Ceci réduit l'importance du critère d'adversité et donne davantage de place à l'intention ou à l'action de protéger.

La « prise en charge sans motif » définit juridiquement un acte par lequel une personne, en dehors de toute obligation légale ou contractuelle, prend en charge ou effectue un service afin d'éviter qu'autrui ne subisse des dommages. C'est une action spontanée et volontaire réalisée entièrement au profit d'autrui. Le service doit produire une relation de créancier à débiteur, en engendrant une dette. Il n'est pas fondamental que les volontés de chacun soient explicites : celui qui intervient au compte d'autrui n'a pas à faire connaître sa volonté de façon préalable, et la victime n'a pas à demander la réalisation d'un service à son compte. L'action ne prend pas sa racine dans l'explicitation par l'une ou l'autre des parties de la volonté de prendre en charge ou d'être pris en charge. Néanmoins cette intention doit être communicable à un tiers, et doit pouvoir être prouvée, compréhensible et observable³¹⁷.

c) Injonction à oeuvrer à la rétribution du secours courageux et influence de l'obtention d'un titre dans le jugement

La compensation des dommages liés à un secours courageux se double d'un enjeu politique de gouvernement par la morale (*yidezhi guo* 以德治国) : la bonté doit être rétribuée avec bonté (*shanyoushanbao* 善有善报) et il faut « éviter que les héros versent sang et larmes (*bu yao rang yingxiong liuxue liulei* 不要让英雄流血流泪) ». C'est par ces termes que l'exprime

³¹⁶ « Si un individu subit des pertes tandis qu'il agit afin de protéger ou d'empêcher que les biens de l'État ou de la collectivité, l'intégrité physique ou les biens d'un individu ne subissent des dommages, la responsabilité de réparation revient à la personne qui a mené l'infraction, le bénéficiaire de l'action peut également pourvoir une réparation. (因防止、制止国家的、集体的财产或者他人的财产、人身遭受侵害而使自己受到损害的, 由侵害人承担赔偿责任, 受益人也可以给予适当的补偿) » 中华人民共和国民法通则, 1986年4月12日第六届全国人民代表大会第四次会议通过 1986年4月12日中华人民共和国主席令第三十七号公布根据, < <https://www.gjxfj.gov.cn/gjxfj/xxgk/fgwj/flfg/webinfo/2016/03/1460585589980823.htm> > consulté le 18 mars 2023.

³¹⁷ 66LAW, « Le concept de service spontané à autrui (*wu-yin-guanli de gainian ji xingwei tezheng* 无因管理的概念及行为特征) », < <http://www.66law.cn/laws/105452.aspx> > consulté le 18 mars 2018.

le juge Xin Shangmin³¹⁸ au sujet d'un litige datant de 2003, intégré à la base de données du département de droit de l'Université de Pékin. Ne pas compenser les dommages du secourreur conduirait à entamer sur le long terme cette pratique et à mettre la morale en péril. La rétribution sous forme de réparation juridique est donc investie d'une mission politique forte, ce que le juge exprime en ces mots : « le droit est plus à même de rétablir l'équité que la morale »³¹⁹.

Dans le cadre de ce litige, M. Ding et Mme Luo, requérants, sont les parents d'un enfant de moins de 14 ans mort noyé en tentant de sauver son camarade de classe Chen. Les enfants Ding et Chen étaient tous deux scolarisés dans un collège de l'arrondissement de Fangshan au sud-ouest de Pékin. Aux alentours de 15h le 20 mai 2000, le fils Ding, Chen et trois autres camarades de classe vont nager dans un cours d'eau au nord du bourg de Changgou. Comme Chen ne sait pas nager, il n'entre pas dans l'eau. Il est simplement assis sur le quai en caoutchouc de la rivière. Mais, en se levant, il tombe dans l'eau. Ses quatre camarades partent en urgence à sa rescousse. En fin de compte, Chen est sauvé, mais le fils des requérants (Ding) meurt noyé. Le 19 avril 2002, le gouvernement local octroie le titre de « jeune ayant vu le juste et agi avec courage (*jianyiyongwei hao shaonian* 见义勇为好少年) » à Ding.

Après avoir obtenu ce titre, et près de deux ans après l'événement, les parents de Ding demandent réparation aux parents de Chen. En raison de la souffrance psychologique que leur a causé la mort de leur fils, les requérants demandent à la famille Chen une réparation financière. Le 27 avril 2003, les familles Chen et Ding n'ont pu conclure à un accord sur le montant des réparations, même après avoir fait appel à une instance de médiation. Le 26 juin 2003, les deux parties ont porté l'affaire au tribunal de Fangshan. Chen X (la première victime) et Chen XX (son père) sont défendeurs. Il y a un désaccord sur le montant des réparations. Les défendeurs proposent une indemnisation de 20 000 yuans tandis que les requérants demandent en tout 141 000 yuans et ne détaillent pas la nature des préjudices.

Les deux requérants : « Notre fils est mort car il a vu le juste et agi avec courage dans le processus de sauvetage d'un camarade. Après sa mort, nous sommes dans une souffrance

³¹⁸ Juge, ancien directeur du bureau de recherche du tribunal populaire du district de Haidian (Pékin), membre du groupe du parti et vice-président du tribunal populaire intermédiaire de Dongcheng (Pékin) depuis 2010.

³¹⁹ Legal Information center (Fabao), Tribunal populaire du district de Fangshan (Pékin), 2003, Ding – Chen, CLI. C. 238767 “Ding Mou c. Chen Mou, litige de réparation des dommages subis pour secours courageux (*Ding Mou deng su Chen Mou jian-yi-yong-wei shouhai buchang jiufen an* 丁某等诉陈某见义勇为受害补偿纠纷案) », 26 juin 2003, Université de Pékin, pkulaw, commentaire de Xin Shangmin (辛尚民).

terrible (*tongbuyusheng* 痛不欲生), malgré le travail du gouvernement de Changgou, nous n'avons pas pu atteindre une décision satisfaisante. C'est pour cela que nous saisissons le tribunal, pour demander aux deux défendeurs la réparation (*peichang* 赔偿) d'un préjudice économique de 60 000 yuans, d'un préjudice moral de 80 000 yuans, et des frais d'obsèques de 1 000 yuans. »³²⁰

Les deux défendeurs : « Le déroulement des faits tel qu'il a été présenté par les requérants correspond à la réalité. Après l'événement, nous sommes allés consulter le comité du village, nous acceptons de tout cœur de présenter à la famille une réparation (*buchang* 补偿) financière. Mais les requérants demandent trop, et notre famille est trop modeste pour répondre à ces demandes, nous n'avons ainsi pas trouvé d'accord. Nous acceptons de pourvoir une indemnité de 20 000 yuans. »³²¹

Les requérants demandent une réparation de 60 000 yuans pour préjudice économique, c'est ce qui aurait été investi dans l'enfant jusqu'à ses 14 ans selon l'explication de Xin Shangmin. Le juge rejette cette demande car « le raisonnement derrière ces calculs ne sont pas explicites et la somme est trop élevée ». Les requérants demandent une réparation de 80 000 yuans pour préjudice moral. Le juge rejette cette demande car le camarade de classe Chen n'a pas réalisé d'action illégale, les préjudices moraux ne sont reconnus que lorsqu'une infraction a été réalisée. Les requérants demandent des frais d'obsèques de 1 000 yuans. Cette demande est acceptée, mais le juge considère que cette somme est en fin de compte peu élevée au vu de la situation et des souffrances de la famille du secourer courageux, il élève l'indemnité à 50 000 yuans, ce qui est néanmoins en dessous de la moyenne des sommes attribuées dans les cas de mort d'un enfant par noyade mais ici indexée aux capacités de la famille des défendeurs.

Le verdict et son explication nous permet de formuler des questions plus précises au sujet des litiges impliquant un secourer courageux. Quelle est la prévalence du recours à l'indemnisation juridique en cas de secours courageux ? Est-ce que l'obtention d'un titre influe sur la décision de créer un litige ? La référence au secours courageux mobilisée dans le verdict influence-t-elle l'issue du jugement, si oui, comment ? Est-ce que les sommes calculées lors du jugement sont « gonflées » par rapport à des jugements impliquant des personnes n'ayant pas obtenu un titre, ou bien sont elles, comme les autres, ajustées aux moyens des défendeurs ? Nous pouvons émettre des hypothèses à partir du travail réalisé

³²⁰ *Op cit.*, p. 4.

³²¹ *Ibid.*, p. 4.

jusqu'à maintenant, mais répondre réellement à ces questions demanderait de réaliser un traitement systématique quantitatif des jugements mis en ligne par les cours chinoises, en mettant à profit les outils de sciences sociales élaborés spécifiquement pour traiter ces sources³²².

2. La protection du secours courageux et le rôle politique des avocats

Le rôle politique dont sont investies la protection du secours courageux et sa rétribution dans l'arène juridique, concerne non seulement la Cour suprême et le Parquet populaire suprême, mais également les avocats. Ceux-ci sont incités à participer à des activités événementielles afin d'afficher leur engagement dans cette cause publique. Ces activités sont un moyen pour certains avocats de constituer une carte de visite comme avocat proche du gouvernement (*state-adjacent lawyer*).

Les fondations pour la justice et le courage, en partenariat avec des bureaux ministériels organisent des événements à destination des avocats, et des cabinets d'avocats, de la même manière que d'autres entreprises du secteur privé sont incitées à investir du temps dans la protection de modèles et à donner de l'argent aux fondations.

L'existence de cabinets privés est récente, et s'est répandue surtout à partir du début du XXIème siècle. La profession d'avocat est investie d'un rôle politique, à la fois par la négative (avec l'interdiction de prendre part à des activités de mobilisation et le contrôle des périmètres de l'*advocacy* par le gouvernement), mais aussi de façon positive, à travers des consignes portant sur la façon dont les avocats devraient agir et participer à la politique (négocier des compromis avec des plaignants, jouer en faveur d'une nouvelle loi, jouer le rôle d'interlocuteurs de confiance). Dans leur article sur la professionnalisation des avocats en Chine et l'influence de l'État sur le barreau, Rachel Stern et Lawrence Liu³²³ listent

³²² GUPTA Amarnath, WANG Alice Z., LIN Kai, HONG Haoshen, SUN Haoran, LIEBMAN Benjamin L., STERN Rachel E., DASGUPTA Subhasis, ROBERTS Margaret E., "Toward Building a Legal Knowledge-Base of Chinese Judicial Documents for Large-Scale Analytics", *Legal Knowledge and Information Systems*, 2017, p. 135-144 ; ROBERTS Margaret E., LIEBMAN Benjamin L., STERN Rachel E., WANG Alice Z., "Mass Digitization of Chinese Court Decisions: How to Use Text as Data in the Field of Chinese Law", 21st Century China Center Research Paper No 2017-01.

³²³ STERN Rachel E., LIU Lawrence J., "The Good Lawyer: State-Led Professional Socialization in Contemporary China", *Law & Social Inquiry*, vol 45, issue 1, feb 2020, p. 226-248.

différentes voies par lesquelles le Parti contribue à la définition de la compétence professionnelle : la mise en place de récompenses professionnelles, la scrutation des procès médiatisés, la politisation de l'examen du barreau depuis 2007³²⁴. Les autrices montrent comment l'État est un acteur important de la définition du rôle que devraient avoir les avocats au sein de la société.

Le 7 juillet 2011, l'association des avocats de Chaoyang et la Fondation nationale pour la justice et le courage organisent l'événement « Les avocats et les héros justes et courageux main dans la main (*lǚshi yu jianyiyongwei yingxiong shou la shou gongyi huodong* 律师与见义勇为为英雄手拉手公益活动) ». Les participants sont essentiellement des avocats exerçant dans des cabinets pékinois. Pour s'y inscrire, un bulletin est à compléter et à envoyer à la Fondation nationale pour la justice et le courage. À la fin de cet événement, sans que ne soient révélés les critères de sélection, un prix est remis aux avocats les plus philanthropes qui auraient le plus œuvré au bénéfice de celles et ceux qui voient le juste et agissent avec courage. D'autres événements de ce type ont été organisés sous l'initiative de gouvernement et fondations locales. C'est le cas le 28 février 2012 dans la province du Ningxia : la fondation pour la justice et le courage locale réunit des cabinets d'avocats et les invite à donner de l'argent à des héros (prix de l'ordre de 10 000 yuans). L'événement se déroule en présence de Su Deliang, membre du Comité permanent du Comité du Parti de la région autonome Hui du Ningxia³²⁵, ce qui suggère la proximité de ces avocats avec les cadres du gouvernement local, mais aussi l'intérêt politique de ce type d'événement.

Pour les autorités, ces événements servent à identifier et définir des avocats recommandables, qui peuvent les aider en retour à gérer des affaires sensibles. Ainsi, suite à la rencontre de Pékin, la Fondation nationale publie sur son site un billet présentant les cabinets « amis de la cause » ayant envoyé des représentants à la réunion. Ces avocats sont désignés comme des personnes à contacter en besoin d'assistance juridique. Parmi les avocats participants, on trouve Maître Zhao Zenghai. Exerçant à Pékin, il est membre du Parti Communiste, membre

³²⁴ Le test du barreau est devenu un lieu de contrôle de la socialisation politique des futurs avocats par la mise en place de questions qui nécessitent de savoir d'exprimer dans les termes agréés officiellement, impliquant donc l'acquisition de compétences spéciales en termes d'expression publique, ainsi qu'une certaine socialisation.

³²⁵ 中银律师与见义勇为为英雄手拉手, “律师与见义勇为人员“手拉手”公益活动启动仪式”, 1er mars 2022 < <http://www.zhongyinlawyer.com/Home/CommonwealDetail/%E5%BE%8B%E5%B8%88%2C%E4%B8%8E%2C%E4%B9%89%E5%8B%87%2C%E5%8B%87%E4%B8%BA%2C%E8%A7%81%E4%B9%89%E5%8B%87%E4%B8%BA%2C%E4%BA%BA%E5%91%98%2C%E2%80%9C%2C%E6%89%8B%E6%8B%89%2C%E6%8B%89%E6%89%8B%2C%E2%80%9D%2C%E5%85%A C%E7%9B%8A%2C%E6%B4%BB%E5%8A%A8%2C%E5%85%AC%E7%9B%8A%E6%B4%BB%E5%8A%A8%2C%E5%90%AF%E5%8A%A8%2C%E4%BB%AA%E5%BC%8F> > consulté le 20 février 2023.

de l'Association Nationale des Avocats Chinois (*All China Lawyers Association*/中华全国律师协会)³²⁶, a été éduqué dans les plus grandes universités chinoises (Zhengfa, Tsinghua, ...) et détient un très grand nombre de titres honorifiques. Sur le site *Yearbook Lawyer*³²⁷, sa participation est présentée avec une notice qui liste tous ses actes philanthropiques et explique son engagement pour le secours courageux dans les termes suivants :

En tant que « personne progressiste dans le service juridique de la philanthropie sociale (*shehui gongyi falü fuwu xianjin ge ren* 社会公益法律服务先进个人) » Maître Zhao Zenghai participe activement à des œuvres de philanthropie. En même temps qu'il soutient des étudiants en difficulté dans leurs études, il appelle activement ses collègues avocats à participer à des activités philanthropes, afin de promouvoir la bonne atmosphère dans la société. Par exemple, le 7 juillet 2011, sous sa coordination, l'Association des avocats de l'arrondissement de Chaoyang et la Fondation nationale pour la justice et le courage ont organisé conjointement « l'activité des avocats main dans la main avec les héros justes et courageux ». Au sein de l'activité, il a appelé l'Association Nationale des Avocats Chinois à étudier l'esprit de la justice et du courage, à aider les héros qui rencontrent des difficultés ou bien leurs familles. Cette activité a suscité la grande attention des médias. Au sein de cette activité, il a été sélectionné comme « étoile de la philanthropie des avocats œuvrant main dans la main avec les héros justes et courageux (*lǚshi yu jianyiyongwei yingxiong shou la shou gongyi zhi xing* 律师与见义勇为英雄手拉手公益之星) ». [...] au même moment qu'il prenait le poste de conseiller auprès de la Fondation nationale pour la justice et le courage, il a organisé activement la promotion de la participation de l'Association Nationale des Avocats Chinois à l'activité des avocats œuvrant main dans la

³²⁶ “The ACLA formally represents all lawyers in China, as Article 45 of the Lawyers Law makes membership obligatory. Although the ACLA is sometimes described as the Chinese equivalent of the American Bar Association, it has far tighter ties to the state than that analogy suggests.¹¹ The 2018 ACLA Charter tasks the organization with professional selfgovernment and protecting lawyers’ rights, but also makes clear that the organization should firmly support “Xi Jinping’s new era of socialism with Chinese characteristics” and the “leadership of the CCP” (Article 3). In addition, Article 4 of the Charter delineates formal oversight by both the Party, through the national-level CCP committee on the legal profession, and the state, through the MoJ. Historically, the ACLA has cooperated closely with the authorities, primarily by helping to draft the codes of conduct and laws that regulate the profession and by disciplining wayward lawyers. In particular, the MoJ and ACLA work hand-in-glove to annually assess law firms and lawyers, the most important form of bureaucratic control over the Chinese legal profession. Every year, both law firms and lawyers must renew their license to operate. The justice bureau oversees this process for law firms while the lawyers’ association takes responsibility for individual lawyers, but consultation and coordination are expected. In recent years, license renewal has become a common way to pressure China’s most politically active lawyers. Lawyers whose activities attract official disapproval have found themselves waiting long months for a license to be renewed and are sometimes disbarred altogether. Law firms also have strong incentives to encourage lawyers to toe the line, as the political troubles of an individual can also cause trouble for firm reregistration”. Stern, p. 231-232.

³²⁷ (*Zhongguo falü nianjian* 中国法律年鉴), (*Fa he jia wang* 法和家网), (*Zhongguo dangdai youxiu lǚshi* 中国当代优秀律师).

main avec les héros justes et courageux, faisant la promotion d'une bonne atmosphère dans la société et afin de protéger l'harmonie sociale. En outre, après le tremblement de terre de Wenchuan et l'inondation dans le Fujian, il a œuvré activement au soutien des collègues locaux, et organisé des collectes à Pékin et au Fujian pour donner de l'argent et du matériel à la zone sinistrée et contribuer à la reconstruction de la zone sinistrée.³²⁸

Ce portrait présente les responsabilités sociales de l'avocat, ses bonnes œuvres, ses accomplissements, son assiduité au travail et ses qualités en tant que collègue et que leader, ainsi que ses liens avec l'Association Nationale des Avocats Chinois (*All China Lawyers Association* 中华全国律师协会) et la Fondation nationale. Ses œuvres philanthropiques sont présentées comme un critère de professionnalisme. Son investissement dans la cause du secours courageux vaut au sein de la sphère professionnelle comme un moyen de se faire connaître et de développer une identité de *state adjacent lawyer* – un avocat qui dédie 40% de son temps à des activités de conseil au gouvernement et à la gestion de plaintes délicates qui pourraient devenir politiquement sensibles. Les *state adjacent lawyers* travaillent avec le gouvernement en dehors et à l'intérieur même du système et y jouent un rôle d'intermédiaires³²⁹. À travers ce genre d'initiative, on découvre une autre dimension de la mise en œuvre de la politique publique en Chine et l'élaboration d'une « justice aux caractéristiques chinoises », mais on entrevoit également le rapport du dispositif à un assemblage plus large de pratiques professionnelles. Celui-ci participe à la socialisation professionnelle des avocats proches du gouvernement, ce qui contribue en retour à sa visibilité et pérennité.

*

Étudier qui rétribue et comment, donc décentrer le regard du dispositif en lui-même pour prendre en compte un assemblage plus large de pratiques, nous permet de comprendre les

³²⁸ YEARBOOK LAWYER, « 中国律师行业引领者.记北京朝阳区律师协会会长、中银律师事务所高级合伙人赵曾海 » < <https://www.yearbooklawyer.com/view?id=81118866037040f3859e3807753d37bd> > consulté le 27 novembre 2022.

³²⁹ STERN Rachel E., LIU Lawrence J., “The Good Lawyer: State-Led Professional Socialization in Contemporary China”, *Law & Social Inquiry*, vol 45, issue 1, feb 2020, p. 226-248 ; STERN Rachel, « Lawyers under authoritarianism. China in comparative perspective », Séminaire de l'axe Sciences Sociales du Politique et du Droit (SSPD), Centre Maurice Halbwachs, 25 novembre 2022, notes de conférence.

acteurs sociaux dont dépendent aussi la reconnaissance sociale du secours courageux : ce sont les personnes bénéficiaires (personnes appelées à témoigner ou bien à indemniser directement), mais aussi les unités de travail, ainsi que les cours qui doivent gérer les litiges. Les avocats quant à eux, œuvrent aussi à la défense des intérêts des secoureurs et à la publicité des mesures de rétribution. Ces différents acteurs sont eux-mêmes pris dans des logiques de fonctionnement propres qui influent sur le traitement du secours courageux, parfois entravant la prise en charge ou la permettant.

Le secours courageux ouvre l'accès à une citoyenneté extraordinaire et à des droits spéciaux, mais cette solidarité reste tributaire de l'évaluation du secours à travers des critères moraux, politiques et légaux, dépendant du contexte local. En fin de compte, le mode de sa rétribution perpétue l'inégalité et le caractère discrétionnaire de l'offre sociale.

Dans les recueils de récits édifiants, le sauveteur ou la sauveteuse paraît dépendre de l'élite communiste ou bien des bons soins de la société locale ou des personnes bénéficiaires. La justice, intégrée aux missions de rétribution, entretient aussi cette notion à travers des litiges qui opposent les protagonistes entre eux : ce faisant, elle réduit également la rétribution à un enjeu de proximité, mettant en jeu des relations interpersonnelles, et opposant la personne bénéficiaire au sauveteur ou à la sauveteuse. En fin de compte, si le secours courageux est associé à des discours glorifiant le sacrifice pour une cause commune et l'âme éternelle du peuple chinois – donc des discours unificateurs d'appartenance à la nation – sa prise en charge n'est pas une solidarité étendue, mais une solidarité étroite et inégalitaire, à charge locale, contrainte en outre par des enjeux de publicité consistant en la reconnaissance et la définition publiques de l'acte héroïque.

CHAPITRE IV

VOIR LE PÉRIL ET NE PAS SECOURIR

Nous avons vu que le secours courageux est notamment défini selon des critères politiques, mais aussi des critères de zèle et d'excellence morale. Dépassant les frontières du commun, du normal, du requis, on attend du courage qu'il soit inspirant ; pour autant, il ne fait pas l'objet d'une attente de réciprocité, et sa réalisation ouvre à des droits spéciaux. Les dispositions réglementaires prévoient la rétribution des sauveteurs en accord avec des standards que partagent les vétérans, les martyrs de la Révolution, ou les travailleurs modèles. Ces mesures de rétribution spéciales, à charge locale, les extrait du régime commun et crée une relation particulière entre gouvernant et gouverné, notamment par le fait que ces derniers peuvent à leur tour devenir des ressources pour l'instance qui leur a remis un titre³³⁰.

Au cœur de la définition réglementaire du secours courageux se trouve l'exclusion de tout acte qui relèverait d'une « responsabilité légale ou contractuelle (*fading huo yueding yiwu* 法定或约定义务) ». La reconnaissance du mérite est donc en partie déterminée par la façon dont le législateur définit les contours de ce qui pourrait être puni en cas d'omission.

³³⁰ L'enquête ne nous permet pas de dresser un panorama complet des situations dans lesquelles les détenteurs d'un titre peuvent être sollicités. Nous savons qu'il peut s'agir d'effectuer des missions de propagande (prise de parole publique lors d'un événement ou diffusion de certaines informations à leur échelle), ou d'aider le comité de résident dans ses missions.

Dans les normes pénales chinoises, seuls les détenteurs d'obligations légales d'agir (*you teding zuowei yiwu de ren* 有特定作为义务的人) – tels que les parents, les professionnels soumis à la clause d'un contrat, les participants d'une action concertée – sont tenus d'assumer les responsabilités judiciaires³³¹ correspondantes en matière d'inaction (*bu zuowei fanzui* 不作为犯罪). Hors de ce cadre, il n'existe pas d'obligation générale de secours (*yiban jiuzhu yiwu* 一般救助义务), ni de clause équivalente à ce qui est appelé en droit français le délit de non assistance à personne en danger ou omission de porter secours à personne en péril. Ainsi se manifeste une distinction entre des personnes et des relations sociales caractérisées comme spécifiques, spécialement désignées (*teding* 特定) et le général, l'ordinaire, le commun (*yiban* 一般) – non soumis à un devoir légal.

Au cours des années 2000 en Chine, la proposition de pénaliser les comportements de défaut de secours, littéralement « voir la mort et ne pas secourir (*jiansibujiu* 见死不救) » et « voir le péril et ne pas secourir (*jianweibujiu* 见危不救) » a été portée plusieurs fois devant l'Assemblée populaire nationale³³², sans jamais être adoptée. Tandis que le discours public qui a recours à l'exemple présente la singularité d'un cas et entame la discussion après que le jugement ait été porté sur le caractère moral et nécessaire de l'acte, le passage par le droit, c'est-à-dire la production de discours juridiques relatifs à l'élaboration d'un devoir légal, ouvre le débat sur la discussion de la règle en elle-même ou de ce qu'elle devrait être.

Dans ce chapitre, nous nous interrogeons sur les situations dans lesquelles le droit chinois définit une responsabilité d'assistance, ainsi que sur les scandales qui ont marqué cette question en Chine. Nous commencerons par présenter des éléments du droit chinois qui nous permettent de caractériser l'approche juridique vis-à-vis du secours à autrui et de son omission. Puis nous présenterons trois affaires médiatiques qui ont chacune mis à l'épreuve et construit des représentations de l'intervention secourable, tout en prolongeant la discussion

³³¹ Il n'y a pas en Chine une distinction entre crime et délit telle que nous la connaissons en France. Au lieu de la classification tripartite du droit français, on ne reconnaît en Chine que deux catégories d'infractions : intentionnelle et non intentionnelle. Les infractions mineures équivalentes aux contraventions selon la classification française sont qualifiées d'infractions administratives et ne relèvent pas de la compétence des tribunaux. WEISSBERG Kenneth, HU Xing, « Le code pénal et la procédure pénale chinoise ».

³³² L'Assemblée (APN) se rassemble tous les ans. Sa vocation est de représenter les intérêts du peuple, les trois mille députés élus localement doivent proposer des lois. L'APN reste une instance d'enregistrement des politiques du Parti Communiste. Voir CABESTAN Jean-Pierre, *Le système politique chinois*, SciencesPo Presses, 2014.

sur les sources possibles d'une obligation de secours. Dans le cadre de ces événements, le concept de « voir le juste et agir avec courage », la figure de modèle de moralité et les mesures de rétribution des sauveteurs sont des repères extérieurs au droit, mobilisés afin de formuler des attentes, de juger des conduites et de les mettre en récit.

Le devoir d'assistance ou son absence au sein des systèmes légaux sont inscrits dans des débats philosophiques, politiques et moraux qui imprègnent les discussions entre juristes. L'examen des règles et des arguments avancés en faveur de, mais aussi en opposition à, la création d'un devoir d'assistance, ainsi que l'analyse des notions appariées à ce concept juridique au moment de désigner et de qualifier les réalités en question permettent de saisir les éléments saillants de ces définitions, et des conceptions sous-jacentes de ce qui est en jeu dans ces prises de position.

I. LES CONDITIONS SOCIALES DE LA RESPONSABILITÉ DANS LE DROIT CHINOIS

Le Code pénal russe punit dès 1845 le défaut de secours comme une infraction. C'est ce que la littérature anglo-saxonne appelle « obligation générale de porter secours (*general duty to rescue*) » ou « loi du bon Samaritain (*Good Samaritan statute*) » : une loi qui requiert de porter secours lorsqu'une personne est exposée à un danger physique grave et imminent, si l'intervention ne présente pas de risque pour celui ou celle qui est capable de la réaliser³³³. Cette obligation s'adresse à toute personne en présence d'une autre dans le besoin, et ne conditionne pas l'obligation de secours à un statut ou une relation spéciale, un devoir ou un contrat préexistant. La source de l'obligation se trouve donc dans le fait d'être témoin d'un mal et de pouvoir d'agir³³⁴. À partir de la Seconde guerre mondiale, presque tous les pays de droit civil d'Europe de l'ouest disposent d'une telle mesure³³⁵.

³³³ Black's Law Dictionary cité par PARDUN John T., "Good Samaritan Laws: A Global Perspective", *Loyola of Los Angeles International and Comparative Law Review*, vol 20 n 3, 3/1/1998.

³³⁴ En France, l'article 223-6 du code pénal définit deux délits : la non assistance à personne en danger et l'omission de porter secours à personne en péril. Il s'agit d'une part, du « fait pour quiconque de s'abstenir

Si la plupart des pays de droit civil romano-germaniques sont dotés d'une obligation générale d'assistance, la majorité des pays de *common law* eux, n'en disposent pas, c'est la *no-duty-to-rescue rule*. Dans ces pays, une personne peut être punie pour son inaction si le devoir d'agir était préétabli du fait d'une relation sociale instituée dans le cadre de ce qui est appelé *special relationships exception*, ou de circonstances particulières auxquelles a contribué le ou la prévenue, ou encore en raison du devoir de prévention d'un crime³³⁶. Cette approche est parfois appelée la sanction du mauvais lévite (*bad levitism*), aussi en référence à la parabole.

La littérature anglo-américaine et indienne³³⁷ relative au devoir légal d'assistance, à son absence et à la possible création d'une infraction est abondante. La question de savoir si les pays de *common law* peuvent intégrer une obligation générale de secours a émergé

volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours. » Et d'autre part du « fait pour quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne s'abstient volontairement de le faire. » Trois conditions préalables doivent être réunies : un péril grave, certain et imminent, menace une personne ; un secours peut être apporté à cette personne de la part du ou de la prévenue ; un secours peut être porté sans risque. Ces trois conditions supposent plusieurs compétences : le péril peut être perçu par le tiers, le tiers peut concevoir un secours, le tiers peut évaluer la situation et déterminer que le secours peut être effectué sans risque, ce qui suppose que la personne sache évaluer le danger, repérer le besoin d'intervention et ses moyens, pour ne pas créer un danger supplémentaire. Le code pénal vise la personne qui s'abstient volontairement (en connaissance de cause) d'empêcher la réalisation d'un crime ou d'un délit contre l'intégrité corporelle d'une personne ; de porter assistance par son action personnelle ou en provoquant un secours. Cette infraction sanctionne le comportement plus que le résultat : même si la personne en besoin de secours échappe à l'agression, elle peut porter plainte; la réalité du péril suppose la menace actuelle d'un dommage, et peu importe que cette menace ne soit pas réalisée.

³³⁵ FELDBRUGGE F.J.M., « Good and Bad Samaritans. A Comparative Survey of Criminal Law Provisions Concerning Failure to Rescue », *American Journal of Comparative Law*, 1966 « The concern of criminal law with the duty of passersby towards other people in danger is not of this century. In ancient Egyptian and Indian law there are provisions which order the punishment of those who fail to aid persons in danger. However, Roman law and scholastic thought were unfavorably inclined toward legislation of this nature. It is only in the nineteenth century that similar provision reappears, in the Russian Criminal Code of 1845, followed by the criminal codes of Tuscany (1953), the Netherlands (1881), and Italy (the Zanardelli Code of 1889). Other codes in the first half of the twentieth century also conformed to this pattern; but it has been only since World War II that almost every new criminal code contains a failure-to-rescue provision », p. 630-631.

³³⁶ Il existe des exceptions, comme l'Australie par exemple, qui impose un devoir d'assistance général, en dehors de relations sociales particulières. Il en va de même aux États-Unis pour le Minnesota, le Vermont, le Wisconsin, et quelques autres. Voir PARDUN, *ibid.*

³³⁷ L'Inde est concernée par un phénomène similaire au phénomène chinois, c'est-à-dire la difficile intégration du tiers au sein de la procédure de secours d'urgence. « India has the highest number of road accidents deaths in the world – almost 140,000 in 2012 alone. On average, 15 people die and 60 are seriously injured every hour in road accidents in India. 80% of road accident victims in India do not receive any emergency medical care within the critical first hour after an accident. According to the Law Commission of India, 50% of fatalities could be averted if victims receive timely medical attention. This translates to 70,000 lives that could be saved. While Police first-responders in most states are untrained to provide any medical aid, bystanders and passers-by choose to remain spectators for fear of getting involved in prolonged legal procedures. With emergency medical services missing or inadequate in most parts of the country, Police and bystanders can play a life-saving role for victims if trained and empowered to do so. » Dechert for SaveLIFE Foundation, « Good Samaritan Laws. A Comparative Study of Laws That Protect First Responders Who Assist Accident Victims », May 2014.

régulièrement dans la littérature, notamment en lien avec des événements tels que la mort de Kitty Genovese (1964) ou de Lady Diana (1997), où l'inaction de tiers a été particulièrement discutée. La perpétuation de la *no-duty rule* a été analysée comme le fruit d'un souci de protection des droits individuels³³⁸, c'est-à-dire comme le reflet d'une conception minimaliste du gouvernement et d'une culture cherchant à protéger les droits des citoyens, ce que des auteurs justifient par des fondements libéraux³³⁹. La pénalisation du défaut de secours est ainsi reliée à un débat philosophique et politique de grande ampleur sur les conceptions politiques de la liberté des citoyens³⁴⁰.

De nombreux juristes chinois considèrent que la Chine devrait se placer dans une troisième position en face des juridictions de droit civil et des juridictions de *common law*³⁴¹. Ceux-ci préconisent une « alternative chinoise » plaçant au premier rang des préoccupations la valorisation de la spécificité chinoise du lien entre droit et culture, et le respect des caractéristiques historiques de la société chinoise³⁴². Dans la section suivante, nous allons présenter des éléments du droit chinois qui nous permettront de mieux comprendre par la suite l'approche du droit vis-à-vis de la définition de la responsabilité d'assistance.

³³⁸ *Op cit.*, p. 2.

³³⁹ LIPKIN Robert Justin, "Beyond Good Samaritans and Moral Monsters: An Individualistic Justification of the General Legal Duty to Rescue", *From the Selected Works of Robert Justin Lipkin*, Widener University Delaware Law School, 1983.

³⁴⁰ Sans avoir les moyens de développer ce sujet, citons deux sources parmi les nombreux auteurs qui ont écrit sur les conceptions de la liberté politique, parfois en les opposant : la liberté des anciens et la liberté des modernes (CONSTANT Benjamin, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, Écrits politiques par Gallimard, « Folio-Essais », 1997), la liberté positive et la liberté négative (BERLIN Isaiah, *Deux concepts de liberté*, 1958).

³⁴¹ BU Qingxiu, "The Good Samaritan in the Chinese Society: Morality vis-à-vis Law", *Liverpool Law Rev*, 2017, pp. 135-157, p. 135-136.

³⁴² La théorie des « caractéristiques chinoises » (*bentuhua* 本土化) est un mot d'ordre qui se voit réinvesti de nouveaux sens régulièrement. Dans certains contextes, celle-ci confine à l'argument d'exception culturelle dans le but de valoriser la tradition juridique chinoise. Or, celle-ci n'est pas désignée de façon spécifique et ses origines sont plurielles et parfois divergentes. D'une part, la théorie des caractéristiques chinoises prône de réduire les emprunts aux modèles juridiques étrangers ou bien d'adapter la règle de droit étrangère en la rendant locale. D'autre part, elle prône de recourir aux « ressources endogènes » ou « paradigmes locaux » comme fondement des réformes juridiques. PIQUET Hélène, « Questions autour de la résurgence du modèle Ma Xiwu », *Études chinoises*, vol. 32, n°1, 2013. pp. 7-37, p. 16 < https://www.persee.fr/doc/etchi_0755-5857_2013_num_32_1_1478 >; PIQUET Hélène, « Les ressources endogènes et les réformes juridiques chinoises : débats et enjeux », *Études chinoises*, n°28, 2009. Numéro spécial sur le droit chinois. p. 151-191.

1. Des éléments au sujet du droit chinois et de sa définition de l'action juste

Il est mal aisé de placer le droit chinois face à la partition, déjà schématique, entre pays de droit civil et pays de *common law*. Dans le droit chinois se côtoient une multiplicité de traditions juridiques. Les réformes du droit entreprises depuis 1978 ont été inspirées à la fois du modèle de *common law* et du modèle romano-germanique, le droit positif présentant des transferts de droit issus de ces différents modèles. Les sources du droit en Chine connaissent une évolution incertaine depuis le début de ces réformes juridiques. La jurisprudence, à laquelle le législateur chinois ne reconnaît pas le statut de source du droit revêt pourtant une importance croissante, de même que la Cour suprême en termes d'interprétation judiciaire. L'abondance des institutions et organes habilités à produire du droit statutaire, ainsi que la difficulté d'établir une hiérarchie entre ces textes provoque une confusion quant à la réalité des sources du droit³⁴³. En outre, le droit reste dépendant de la politique du Parti et le discours des dirigeants chinois sur le droit conditionne la théorie des sources, mais aussi le rôle du juge et la mise en œuvre du droit³⁴⁴.

b) Pluralisme normatif et judiciaire du droit chinois

La question du pluralisme normatif et judiciaire se pose aujourd'hui à deux titres : d'une part, en raison de la multiplicité des référents impliqués dans le règlement d'un différend, d'autre part dans la mesure où les tribunaux étatiques ne constituent pas le seul lieu de règlement de ceux-ci³⁴⁵. Les cours populaires de tous les paliers en matière civile ont la mission de protéger la croissance économique, les moyens de subsistance de la population et la stabilité sociale, ce qui pousse les juges vers des solutions de justice substantielle à travers l'utilisation de facteurs extra juridiques afin de régler un conflit³⁴⁶. Les normes de droit restent présentes, mais les juges peuvent aussi recourir aux sentiments et à la raison (*qingli* 清理), aux coutumes,

³⁴³ PIQUET Hélène, *La Chine au carrefour des traditions juridiques*, Bruylant, 2005, p. 78 et suivantes.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 27.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 16.

³⁴⁶ Piquet, 2013

(*xiguan* 习惯), ou aux principes moraux (*daode* 道德) lorsque la solution apportée au conflit est source de conflit social.

D'autre part, la Cour populaire suprême a érigé la médiation judiciaire en paradigme local. Celle-ci est devenue depuis le milieu des années 2000 un mode privilégié de résolution des conflits, tout en étant une voie de la diffusion de l'idéologie et de la ligne politique du PCC. La médiation judiciaire élargit le répertoire normatif du juge car celui-ci peut, dans un contexte donné, fonder son jugement sur les sentiments existant entre les individus (*heqing* 合情), sur le sens du raisonnable (*heli* 合理) et sur la conformité avec la loi (*hefa* 合法). La règle de droit ne constitue alors que l'un des fondements de la décision, laquelle est aussi appréciée au regard des deux autres principes³⁴⁷. Une enquête effectuée en 2010 auprès de juges travaillant en milieu urbain montre que ceux-ci acceptent ce rôle de médiateur et la responsabilité d'assurer la stabilité sociale. L'accord issu de la médiation judiciaire, reposant sur un protocole plus flexible, est plus facile à exécuter et favorise des résultats conformes à la justice substantielle, et à la recherche du raisonnable (*heli* 合理).

Le travail des cours repose ainsi sur des bases normatives plurielles, lié notamment à la définition d'un sens du juste. Une série d'enquêtes portant sur les disputes en zone rurale, nous apporte des éléments de compréhension des exigences de l'évaluation en « justesse » dans le règlement de conflits ou dans l'imputation de responsabilités³⁴⁸.

Dans la recherche du raisonnable ayant pour visée l'obtention d'une décision ou d'un accord fondés en justesse (*heli* 合理) plutôt qu'en justice (*gongping* 公平) on ne cherche pas l'application d'un principe bien défini, mais à évaluer le seuil au-delà duquel un acte ou une parole seront jugés comme trop inadéquats par rapport à la situation, trop éloignés de ce que la raison commande. La définition de ce seuil mobilise des principes très variés, liés à des normes morales ou procédurales, mais aussi à des usages sociaux et aux obligations tissées par les relations sociales établies entre les différents intervenants³⁴⁹.

Les relations personnelles en termes de proximité et de hiérarchie indiquent à chacun la façon correcte de mobiliser les normes sociales impliquées dans la situation. Ignorer les liens personnels et ne tenir compte que de la norme sociale ne permet pas de fonder une action

³⁴⁷ *Op cit.*

³⁴⁸ THIREAU Isabelle, WANG Hansheng, *Disputes au village chinois. Formes du juste et recompositions locales des espaces normatifs*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2001.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 26.

raisonnable ; pas plus que ne la constitue le fait de trop ignorer la norme au bénéfice des seuls liens personnels. Plusieurs compromis entre normes et liens sociaux peuvent alors être considérés comme justes et appropriés. Le caractère juste et raisonnable d'une action est souvent mesuré à l'aune de deux principes : d'une part, la capacité de celle-ci à intégrer différents principes jugés pertinents et valides par rapport à la situation, même s'ils apparaissent divergents, et d'autre part, les conséquences que celle-ci est susceptible d'avoir pour les individus et, surtout, pour les groupes concernés³⁵⁰.

Ces modes d'évaluation, ancrés dans la période prérévolutionnaire, continuent à guider la qualification des actes commis par autrui, mais aussi la réponse devant être apportée à ceux-ci. L'usage fait des normes sociales en fonction des rapports personnels établis a des conséquences importantes. L'expression du sens du juste varie au cours d'une même dispute selon les espaces ou les instances au sein desquels les arguments sont confrontés, c'est-à-dire selon les liens établis entre les personnes présentes, qu'il s'agisse des parties concernées ou des éventuels témoins ou arbitres de la dispute. Du fait du rapport étroit établi entre l'usage qui est fait d'une norme sociale et les liens existant entre les acteurs, il est possible d'affirmer l'existence de certains liens personnels en mobilisant une norme d'une façon particulière. De même, il est possible de faire un certain usage des normes pour revenir sur la qualification d'une relation et donc sur le sens d'un acte accompli.

c) La responsabilité civile en cas d'accident pensée de façon contextuelle

La qualification de la nature d'un différent ainsi que les modalités de sa résolution sont ainsi liées à la qualification, par les parties concernées, des liens qui existent entre elles. La qualification de ces liens est impacté par les contraintes des dispositifs officiels en vigueur qui définissent notamment certaines hiérarchies, mais sont également influencés par la succession de périodes historiques contrastées ayant fondé la proximité ou la distance entre personnes sur des principes très différents. Les cours jouent un rôle dans la définition et la préservation de ces relations.

³⁵⁰ *Op cit.*, p. 27.

Un travail récent, réalisé par un groupe de chercheurs américains à partir d'un corpus de 10 000 verdicts de litiges ayant conduit à l'imputation d'une responsabilité civile d'indemnisation, ont montré que l'attribution par les cours civiles d'une responsabilité d'indemnisation en cas d'accident repose sur des conceptions très étendues de l'obligation. Un enfant décède noyé dans une rivière, et les entreprises riveraines faisant leur commerce de pierres de rivières sont condamnées par la justice à apporter une compensation financière à la famille du défunt, du fait qu'elles tiraient un profit commercial de ce cours d'eau. Un jeune couple passe une nuit dans un hôtel, la jeune femme décède pendant son sommeil, et le jeune homme doit verser une compensation aux parents de celle-ci au titre de leurs souffrances, bien qu'il ne soit pas impliqué dans la cause de la mort. Un groupe de personnes s'est donné rendez-vous pour aller nager : suite à la mort accidentelle de l'un d'entre eux, les autres membres du groupe ont dû apporter une compensation financière à la famille de la victime, pour ses souffrances.

Le partage des ressources d'un même espace ou la participation à une même activité peuvent justifier l'affirmation d'une responsabilité civile d'indemnisation. Les propriétaires d'un lieu de passage ou de loisir, des employeurs, des écoles, et des hôpitaux, peuvent être tenus d'indemniser une partie des dommages subis par la victime, même s'il n'y a pas eu faute ou négligence. Les justifications avancées par le juge sont diverses, mais lorsqu'il s'agit d'un lieu de commerce, celles-ci peuvent tenir au fait que l'institution bénéficiait financièrement de la présence de la victime en tant que potentielle cliente. Les écoles sont parfois tenues responsables d'indemniser les dommages survenus à leurs élèves, même en dehors de l'école. Les cours sont particulièrement enclins à faire usage de la notion de « responsabilité équitable (*equitable liability* / *gongping zeren* 公平责任) » lorsque l'accident a eu lieu dans un local commercial, ou accueillant du public comme une école ou un hôpital³⁵¹.

³⁵¹ STERN Rachel E., LIEBMAN Benjamin L., GAO Wenwa, WU Xiaohan, "Liability Beyond Law: Conceptions of Fairness in Chinese Tort Cases", *Asian Journal of Law and Society*, July 2022, p. 37.

2. La responsabilité de secours définie à travers des relations et des contextes

Les cours œuvrent à la définition des périmètres relationnels et contextuels de la responsabilité en termes de réparation mais aussi de devoir d'assistance. On retrouve schématiquement, dans la littérature juridique chinoise, une distinction entre trois types de situations de défaut de secours, définies en vertu des liens qui unissent les acteurs : celles qui impliquent des personnes détentrices d'une obligation de secours préexistante en vertu d'un lien avec la victime ou bien de leur implication dans la situation, celles qui font intervenir une personne disposant d'un statut à responsabilité dans la société (les « sujets spéciaux (*teshu zhuti* 特殊主体) »), et en négatif celles qui impliquent des personnes qui n'ont ni le devoir d'agir ni un statut spécial.

a) Des relations spéciales, des contextes spéciaux, et une responsabilité de statut

Les cours de justice chinoises, à l'instar de celles des pays de *common law*, pénalisent le mauvais lévitisme ainsi que la plupart des exceptions à la *no-duty rule* observées par les juges anglo-américains³⁵². D'une part, l'inaction est punie si la personne a créé les conditions du péril ou causé un dommage par négligence et d'autre part, s'il existe au préalable un devoir de secours prédéfini par la clause d'un contrat ou par une relation maritale ou parentale.

Les cours chinoises peuvent condamner pour homicide volontaire une personne qui n'est pas intervenue au secours d'autrui si elle a contribué à faire advenir la situation dangereuse dans

³⁵² En ce qui concerne les cours américaines, les relations spéciales (*special relationships exceptions*) sont une exception bien établie. Les cours de justice reconnaissent régulièrement de nouvelles relations spéciales qui font exception (de façon non exhaustive, il peut s'agir des hôtes commerciaux vis-à-vis de leurs clients, des tuteurs légaux vis-à-vis de la personne dont ils ont la charge, des professeurs vis-à-vis de leurs étudiants, des relations parentales ou employeurs-employés). Il s'agit des personnes qui sont professionnellement expertes et disposent d'une expertise technique (policiers, infirmières, pompiers...), dont le devoir de secours peut dépasser les heures d'activité. Il s'agit de celles et ceux qui sont tenus par les clauses d'un contrat (employés et employeur, conducteur et passagers, hôtelier et hôtes...), et enfin des relations personnelles dites institutionnalisées (mari et femme, parent et enfant). Une deuxième exception à la *no-duty rule* est constituée lorsque la personne vient volontairement au secours d'autrui, et se lie alors à l'autre (« becomes bound to exercise reasonable care in the rescue attempt »). Une troisième exception est constituée lorsque le dommage est provoqué par négligence, ou bien lorsque la victime a été mise en danger par la personne qui pourrait ou aurait pu porter secours. VRANKEN Martin, "Duty to Rescue in Civil Law and Common Law: Les Extrêmes se Touchent", Cambridge University Press, *The International and Comparative Law Quarterly*, vol. 47, no 4, Oct 1998, pp. 934-942.

laquelle l'individu s'est trouvé. C'est le cas lors de la disparition, le 30 mai 1998, de touristes ayant loué des pédalos. Le loueur de pédalo a refusé de venir au secours des touristes disparus et a été condamné pour homicide volontaire³⁵³. Les cours peuvent également intervenir dans des situations au sein desquelles la personne avait le devoir d'agir en vertu de la nature de sa relation avec la victime, en particulier dans le cadre de relations maritales ou parentales. Un mari est ainsi condamné pour homicide volontaire après avoir été témoin de la noyade de sa femme, car il n'a pas tenté de la sauver, tout en sachant les conséquences éventuelles de son acte³⁵⁴.

Dans certains cas, la sanction n'est pas pénale mais reléguée à la compétence réglementaire à travers une sanction administrative. C'est le cas par exemple en ce qui concerne les professionnels de la santé. Selon les réglementations locales, les hôpitaux ne sont pas toujours tenus d'accepter des patients qui n'ont pas les moyens de payer les soins. Il arrive de que des personnes décèdent lorsqu'un établissement n'accepte pas de le prendre en charge³⁵⁵. Il revient aux assemblées locales de fixer une règle. En 2004, un règlement provincial prescrit aux hôpitaux de Shenzhen de prendre en charge les patients en urgence, ou de payer une amende d'un montant compris entre 3000 et 30 000 yuans pour l'unité de travail, et une amende individuelle comprise entre 1000 et 10 000 yuans si un délai dans la prise en charge des patients a des conséquences graves³⁵⁶.

Les juristes pointent également l'existence d'une responsabilité de statut, élargissant le périmètre des obligations dérogatoires au droit commun. Il est arrivé que des inactions de la part de sujets spéciaux conduisent à une perte de grade ou à une sanction administrative. Certaines provinces ont promulgué des règlements qui constituent des obligations de secours vis-à-vis de certains corps de métier. En 2004, le Parquet populaire suprême promulgue la clause suivante : lorsque les procureurs s'aperçoivent d'une menace posée aux intérêts de l'État, des biens ou de la vie du peuple, s'ils peuvent porter secours mais ne le font pas (*neng*

³⁵³ CHEN Tiantian, « Analyse de la responsabilité juridique de voir la mort et ne pas secourir (*jiansibujiu de falü zeren qianxi* 见死不救的法律责任浅析) », *Qunwen Tiandi*, 2011/5 p. 241.

³⁵⁴ YANG Lisha (杨丽沙), « Réflexion et évaluation de la législation du défaut de secours en face de l'agonie (见死不救的立法思考与评价) », *Droit et société* (法制与社会), 2009-08-15.

³⁵⁵ 曾健彬, « 抉择：在道德与法律之间——关于见死不救入罪的思考 », *Chinacourt*, 21 novembre 2012, < <http://fjlyzy.chinacourt.org/article/detail/2012/11/id/2031685.shtml> > consulté le 19 décembre 2018.

³⁵⁶ 《深圳经济特区急救医疗条例（征求意见稿）》2004年9月出台.

jiu er bu jiu 能救而不救), les conséquences sont graves et peuvent consister en une baisse de grade, une démission ou un renvoi³⁵⁷.

Pour certains juristes, une obligation d'assistance serait justifiée à l'endroit de certaines personnes en vertu des activités les mettant par définition en relation avec autrui. Ce sont des personnes qui disposent d'un statut de responsable au sein de la société, définissant alors un rapport particulier à la victime, tels que les fonctionnaires d'État, ou les membres du Parti. Ces « sujets spéciaux (*teshu zhuti* 特殊主体) » auraient une responsabilité supplémentaire à agir comparativement aux « citoyens ordinaires »³⁵⁸. Cette logique est expliquée en ces termes par un avocat dans l'entretien que je mène avec lui à ce sujet :

Je m'oppose à la pénalisation de « voir la mort et ne pas secourir ». Si cela rentre dans le droit, alors il faut que ce ne le soit que pour des personnes spécifiques, par exemple des gens d'une certaine tranche d'âge. [Question : Des gens comment ?] Des députés. Ils ont un poste social déterminé, ou bien des gens propriétaires d'un commerce, ce sont des personnes légales. Le commerce ce n'est pas seulement une production personnelle. Parce que tu as besoin d'un contact avec d'autres personnes pour ton développement, tu as besoin d'un sens de la responsabilité certain. Quand tu es responsable d'un commerce tu es en connexion avec d'autres personnes.³⁵⁹

D'une certaine façon, étendre mais aussi limiter ces statuts spéciaux à certains individus et non pas au citoyen ordinaire consiste à évacuer la question de la morale au profit d'une « éthique de la responsabilité » clairement circonscrite, et potentiellement à déléguer à la compétence réglementaire ce genre de règles.

En opposition aux personnes détenant un statut spécial ou liées par une relation particulière à la victime, on trouve le personnage du quidam, dont le statut est défini en négatif, de façon similaire à ce que John Kleinig³⁶⁰ appelle « le statut légal d'étranger (*legal stranger*) » : il s'agit de ceux qui n'ont de devoir particulier envers personne par opposition aux « personnes

³⁵⁷ 最高人民法院 2004 年 8 月 10 日公布《检察人员纪律处分条例（试行）》。

³⁵⁸ GUO Zhe (郭哲), « Une nouvelle réflexion en théorie du droit sur le défaut de secours en face de l'agonie (*dui "jian-si-bu-jiu" de falixue zai sikao* “对”见死不救“的法理学再思考”) », *Journal de l'Université de l'Anhui* (安徽大学学报), 2006; CHI Yinghua (池应华), « Définition de la conduite de “défaut de secours en face de l'agonie” et son évaluation juridique (“见死不救”行为的事实认定与法律评价——社会心理学关于亲社会行为理论的启示) », *Recherche en droit civil* (法商研究), juin 2005.

³⁵⁹ Entretiens 2018, Paris/Pékin, Hui, 22 décembre 2018.

³⁶⁰ KLEINIG John, “Good Samaritanism”, *Philosophy & Public Affairs*, Vol. 5, No. 4 (Summer, 1976), p. 382-407.

qui sont liées par un lien déterminé comme la relation parents enfants, entre époux, entre amoureux, ou bien lorsque l'action de l'un a contribué à mettre en danger l'autre »³⁶¹. Ce sont des « gens qui ne sont pas liés entre eux par un lien déterminé (*mei you teding guanxi de ren zhi jian* 没有特定关系的人之间) », des « étrangers (*moshengren* 陌生人) ». Ces personnes-là, qui ont été témoins d'un péril et ne sont pas intervenus, seraient visées par l'obligation générale de secours.

b) Des définitions multiples de “voir le péril et ne pas secourir”

Plusieurs fois au cours des années 2000, la proposition de pénaliser les comportements de défaut de secours, littéralement « voir la mort et ne pas secourir (*jian si bu jiu* 见死不救) » et « voir le péril et ne pas secourir (*jian wei bu jiu* 见危不救) »³⁶² a été portée devant l'Assemblée populaire nationale, sans jamais être adoptée. La première occurrence a lieu en mars 2001 : une centaine de députés propose l'adoption de quatre nouveaux crimes dont ces deux derniers³⁶³. Le projet de loi contient des périmètres du phénomène ciblé ainsi que des propositions de peines. Les années suivantes, notamment en 2005 et en 2006, la motion est de nouveau portée devant l'Assemblée par un député du Guangdong. Cette fois-ci, elle est associée à un texte proposant simultanément l'adoption de dispositions de protection et de récompense de ceux qui voient le juste et agissent avec courage : « Recommandation à propos de la constitution de l'infraction de “voir la mort et ne pas secourir” ainsi que de la détermination simultanée de la “loi de voir le juste et agir avec courage” (*Guanyu zengjia “jiansibujiu” zuiming bing tongshi zhiding “jianyiyongwei fa” de jianyi* 关于增加见死不救罪名并同时指定见义勇为法的建议) ». Sans que les deux formules (défaut de secours et action de secours courageuse) et approches (la politique de pénalisation et de protection) ne soient la négation l'une de l'autre, elles sont néanmoins posées en vis-à-vis, suggérant que

³⁶¹ Li Hong, « Analyse de la pénalisation du défaut de secours en face du danger à partir de circonstances spécifiques (*Yi ding tiaojian xia de jian-wei-bu-jiu ruxing yanjiu*) », *Peking University Law Journal (Zhongwai faxue)*, Vol. 30, No.3, 2018, p. 588-608.

³⁶² Les traductions anglaises sont diverses : “Seeing someone in mortal danger without lifting a finger to save him”; dans CHEN Li, “Two Problems in Criminal Law on ‘Seeing Someone in Mortal Danger without Lifting a Finger to Save Him’ (*Guanyu ‘jian-si-bu-jiu’ de liang ge xingfa wenti*)”, Université populaire de Chine, 2004.

³⁶³ Aux côtés de la corruption non matérielle, la tromperie spirituelle qui vise le Falungong, et la propagation intentionnelle du SIDA.

voir le juste et agir avec courage est l'alternative du défaut de secours ou que ces deux conduites se répondent en miroir.

Le terme de « voir le juste et agir avec courage » existe institutionnellement depuis plus longtemps et apparaît dans le *Quotidien du Peuple* à quelques reprises à partir des années 1950 avant d'être mobilisé de façon plus soutenue depuis les années 1980. Les deux autres termes négatifs de « voir la mort et ne pas secourir » et « voir le danger et ne pas secourir » font partie d'un champ lexical présentant de nombreuses variantes et sont encore polysémiques. Leur usage est plus tardif et plus restreint, on le trouve surtout dans la sphère juridique. Si ces formules quadrisyllabiques se répondent, elles ne sont pas équivalentes et « voir le juste et agir courageusement » renvoie à un domaine d'intervention plus étendu comme nous l'avons vu jusqu'ici.

Les documents internes et les délibérations de l'Assemblée ne sont pas rendus publics. Pourtant, même si le contenu du projet législatif n'est pas accessible, la motion de 2001 est généralement posée comme origine du débat par les juristes qui écrivent sur le sujet et font référence à ces motions en début de texte. C'est un phénomène caractéristique de la dynamique de publicisation et de mise en débat des problèmes en Chine³⁶⁴ : les motions peuvent être érigées en autorisation à porter une question à l'ordre du jour, et peuvent donc permettre de légitimer une discussion en diminuant la charge potentielle d'offense politique qu'il y a dans toute initiative transformatrice.

La littérature juridique chinoise témoigne du travail effectué par les juristes pour définir le phénomène de défaut de secours en Chine, ainsi que pour trouver les premières formulations de ce qui pourrait constituer une infraction. Les législations des pays de droit civil et de *common law* sont citées et commentées, et des éléments de définition de l'infraction font écho à ces approches. Sur une même période au milieu des années 2000, on trouve des définitions concurrentes dans leur forme et leur contenu : « Voir le péril et ne pas secourir est utilisé en général pour désigner une attitude et une conduite qui consistent en le constat silencieux ou indifférent d'une personne en péril, sans lui porter secours »³⁶⁵. Ces définitions insistent sur la dimension du « constat » qui doit être fait, le fait d'être témoin : l'importance de voir et

³⁶⁴ THIREAU Isabelle, HUA Linshan, *Les ruses de la démocratie. Protester en Chine*, Seuil, coll. « L'histoire immédiate », 2010.

³⁶⁵ CHEN Weilin, « 'Jian-wei-bu-jiu' zhi hanyi 见危不救之含意 » dans « 'jian-wei-bu-jiu' de falü dingxing ji qi yanjiu 见危不救的法律定性及其研究 », *Jiancha yewu tansuo 检查业务探索*, p. 486, < <http://www.doc88.com/p-0817191470958.html> > consulté le 28 mars 2023.

percevoir le péril dans lequel est autrui et, néanmoins, ne pas agir (« être indifférent », « demeurer spectateur »). Les définitions peuvent aussi se baser sur d'autres éléments : il faut avoir une responsabilité à agir – une source d'obligation externe – par ailleurs, ainsi que les moyens : « Voir la mort et ne pas secourir désigne le fait de voir autrui dans une situation dangereuse, avoir soi-même la responsabilité de le sauver ou bien disposer des capacités pour le faire mais demeurer spectateur les bras croisés (*xiushou pangguan* 袖手旁观) »³⁶⁶. Certaines listent des manières de faire ou ce en quoi peut consister l'intervention, en incluant parfois le critère de réponse à un appel ou le manque de signalement. Fan Zhongxin, directeur de recherche à la faculté de droit de l'université normale de Hangzhou décline cinq cas : « 1) ne pas signaler que quelqu'un est en danger ; 2) ne pas secourir quelqu'un en danger ; 3) ne pas accéder à la requête d'un fonctionnaire pour l'assister dans une action de secours ; 4) ne pas aider quelqu'un à corriger une injustice (*bu wei taren shenyuan* 不为他人) ; 5) refuser son assistance dans la poursuite et la capture (*zhuibu* 追捕) d'un criminel »³⁶⁷.

c) Le défaut de secours défini et observé à travers des anecdotes

La définition de « voir le péril et ne pas secourir » n'est pas arrêtée et la caractérisation du problème de défaut de secours en jeu passe notamment par le recours à des anecdotes médiatiques. Ces épisodes constituent des réserves communes d'expérience présentées succinctement. L'anecdote tragique qui n'a pas tout à fait le statut de fait divers apparaît ici comme un « appareil d'observation »³⁶⁸, de jugement et d'évaluation, mais aussi de description et d'édition d'un état de fait. Ce sont des incidents qui ont déjà été condamnés publiquement, au moins moralement. Parfois, la personne qui n'a pas agi a déjà reçu une

³⁶⁶ GUO Zhe (郭哲), « Une nouvelle réflexion en théorie du droit sur le défaut de secours en face de l'agonie (*dui "jian-si-bu-jiu" de falixue zai sikao* “对”见死不救“的法理学再思考”) », *Journal de l'Université de l'Anhui* (安徽大学学报), 2006.

³⁶⁷ LI Guanghui, DONG Yuguang, « Réflexion en droit pénal à propos du défaut de secours face au danger (*guanyu jian-wei-bu-jiu de xingfa xue sikao* 关于见危不救的刑法学思考) », *Journal de l'Université normale de Xinan, édition de sciences humaines et sociales*, 2004/6, < http://phil.cssn.cn/zhx/zx_llx/201503/t20150310_1539212.shtml > consulté le 18 novembre 2018.

³⁶⁸ Pour reprendre le mot de Anne-Claude Ambroise-Rendu, 2004, p. 318 : « Les chroniques, véritables observatoires de l'homme par l'homme, servent de miroir à une civilisation qui non seulement se contemple mais aussi se pèse, se soupèse et se juge. Elles sont à la fois un appareil d'observation et un appareil de régulation et de contrôle social ».

sanction administrative ou civile. Il ne s'agit donc pas pour le rédacteur de tirer une sirène d'alarme, mais de demander une législation ciblant un phénomène déjà condamné par d'autres voies. Ces exemples sont présentés comme les incarnations du problème « connu globalement par tous, à travers le pays ». L'emploi de formules standardisées, souvent journalistiques, la structure narrative ou la similarité des éléments descriptifs, soulignent le caractère partagé du savoir. Il s'agit de répéter le nombre précis de coups de hache dont est frappée une femme enceinte : « Une institutrice enceinte a été tuée de 78 coups de hache, le commissaire ayant vu la mort sans secourir a été présenté au procès »³⁶⁹ ou du nombre de mètres qui séparent une barque d'étudiants en train de se noyer : « moins de cinq mètres », et des paroles du propriétaire de l'embarcation qui aurait pu les secourir : « je ne sauve pas les vivants, je ramasse les cadavres »³⁷⁰. Ce sont les traits saillants qui provoquent un choc et qui permettent de situer l'anecdote qui a voyagé et est reconnue à travers ces éléments. Elles appartiennent à une autre forme d'exemplarité, et constituent des événements autour desquels des publics s'organisent afin de discuter de questions politiques. Pour reprendre la formule d'Isabelle Thireau, ce qui fait événement « c'est à la fois l'indignation collective qui s'exprime immédiatement après la parution de cet article – soit : la façon dont la réalité exposée va être reconnue comme scandaleuse – et les liens établis entre cette indignation et la réforme de certains dispositifs d'action publique »³⁷¹.

Dans la suite de ce chapitre, nous allons aborder trois affaires médiatiques qui, chacune, mettent à l'épreuve et construisent des représentations de l'intervention secourable, tout en prolongeant la discussion sur les sources possibles d'une obligation de secours, et plus largement sur les voies institutionnelles de distinction entre ce qui est bien et ce qui est dû. Ces affaires médiatiques ont largement contribué à la publicisation du problème de l'intervention secourable. L'analyse de ces trois cas permettra d'approfondir la réflexion relative aux sources normatives de l'obligation de secours et à leur transformation en cours. Il s'agit de références incontournables qui ont parfois apporté des éléments nouveaux aux débats

³⁶⁹ GUO Zhe, 2006.

³⁷⁰ WU Ling (吴玲), « Discuter du défaut de secours face à l'agonie (论“见死不救罪”) », *Droit et Société* (法制与社会), 2010-04-05 ; LI Guomin (李国民), « Le droit ne peut-il réellement pas s'occuper du défaut de secours face à l'agonie ? (*falü zhen de guan bu zhao "jiansibujie" ma?*) », 2 novembre 2011 ; ZHENG Yi (郑毅), « Le système encadrant le défaut de secours face à l'agonie de la dynastie Tubo – discussion à partir de la mort des étudiants cause par le défaut de secours face à l'agonie (吐蕃“见死不救制度”立法经验的借鉴与启示——从大学生因“见死不救”溺亡的事件说起) », *Journal de l'Université politique et judiciaire du Heilongjiang* (黑龙江省政法管理干部学院学报), 2010-05-15.

³⁷¹ THIREAU Isabelle, HUA Linshan, « De l'épreuve publique à la reconnaissance d'un public : le scandale Sun Zhigang », *Politix* 2005/3 (n° 71), p. 137-164.

et nous permettent ici de comprendre par quelles voies le problème se construit et se déploie, ainsi que d'aborder les notions du débat dans leur contexte.

II. LE HÉROS DE LA FROUSSE

« Fan le fuyard (*Fan paopao* 范跑跑) » est le sobriquet donné à un professeur de collège qui s'est enfui de sa salle de classe lors du tremblement de terre de Wenchuan en 2008. Le billet qu'il publia sur son blog suite à cet événement provoqua un scandale. D'une part, l'acte de fuite est jugé immoral, d'autant plus qu'en sa qualité de professeur, Fan fait partie d'une catégorie spéciale lui assignant une responsabilité morale particulière³⁷². D'autre part, celui-ci s'exprime publiquement au sujet de sa fuite, revendique un « droit à la lâcheté », critique le recours aux modèles de moralité comme référence dans la formulation d'attentes, et rejette ce qu'il appelle un « kidnapping moral (*daode bangjia* 道德绑架) » de la part de ses interlocuteurs qui le rappellent à un devoir moral qui n'était pas dans la clause de son contrat.

1. Modèles de héros et modèle de lâche, ou le divorce entre la morale et les mœurs entamé par un professeur de lycée

Le séisme du 12 mai 2008 dans le district de Wenchuan (province du Sichuan), d'une magnitude 8 sur l'échelle de Richter, a coûté la vie à quatre-vingt mille personnes et en a blessé trois cent soixante-dix mille autres³⁷³. Il fut d'une amplitude similaire à celui de Tangshan, le dernier grand séisme resté dans les mémoires des Chinois et qui coûta la vie à plusieurs centaines de milliers de personnes dans le Nord du pays en 1976. De nombreux travaux ont évoqué la gestion par l'État de la catastrophe et des critiques sur la transparence

³⁷² 曾健彬, « 抉择: 在道德与法律之间——关于见死不救入罪的思考 », *Chinacourt*, 21 novembre 2012, < <http://fjlyzy.chinacourt.org/article/detail/2012/11/id/2031685.shtml> > consulté le 19 décembre 2018.

³⁷³ KANG Xiaoguang, « Le séisme de Chengdu et ses répliques pour les ONG chinoises », *Humanitaire* [En ligne], 23 | décembre 2009, mis en ligne le 01 mars 2010 < <http://journals.openedition.org/humanitaire/615> > consulté le 7 avril 2022.

de la gestion des dons, des données sur les dégâts, des pertes humaines, des infrastructures publiques et de l'intégration des ONG à l'effort de gestion de la crise³⁷⁴. Certaines rumeurs ont pointé la mort proportionnellement élevée d'enfants et des commentateurs ont critiqué les « murs en tofu » des écoles, en suggérant que leur construction a été moins soignée que celle des bâtiments officiels qui sont restés en place. Le séisme de Wenchuan a donc à la fois été une catastrophe humaine, mais aussi un moment de remise en question de la prise en charge étatique de la crise.

Dès le lendemain du séisme, la Fondation nationale pour la justice et le courage envoie aux fondations locales une notice d'instruction sur la façon dont elles doivent repérer et prendre en charge les secoureurs qui pourraient se manifester ou être identifiés. Des modèles de moralité surgissent dans les médias nationaux. La plupart de ceux-ci sont récompensés pour avoir sauvé des enfants : Tan Qianqiu a protégé de son corps 4 enfants, Chen Yan a sauvé 20 enfants en 5 jours, Qu Wanrong a protégé un enfant de son corps, Jian Jian a cherché une fille pendant 4 heures, Yan Rong a protégé 13 enfants d'une poutre avec son corps, Wang Yuansheng a sauvé 6 enfants. Ces figures vaillantes apparaissent comme un mode social privilégié d'appropriation, d'interprétation, de mise en récit, de la catastrophe. Deux ans plus tard, en octobre 2010, le *Southern Metropolitan Daily* révélera en fait que l'une de ces histoires, celle de Tan Qianqiu, est une fabrication³⁷⁵.

Une dizaine de jours après le tremblement de terre, tandis que les informations à son sujet sont brûlantes, que l'on se questionne continuellement sur le nombre de morts, que le récit de modèles de moralité ayant sacrifié leur vie paraît régulièrement aux informations, Fan Meizhong, professeur de lycée – déjà connu au sein de la sphère académique pour être un ancien de l'Université de Pékin, biographe de Hayek, s'autoproclamant d'une idéologie individualiste et libérale – publie le message suivant sur son blog personnel, auparavant dédié à la publication de ses essais sur le libéralisme et l'enseignement.

À cet instant, le sol s'est ébranlé et la montagne a ondulé (*di-dong-shan-yao* 地动山摇). Récit historique personnel du tremblement de terre de Wenchuan du 12 mai

Par Fan Meizhong, le 22 mai 2008

³⁷⁴ CHINA INFORMATION, Volume 31 Issue 3, November 2017 < <https://journals.sagepub.com/toc/cina/31/3> > consulté le 7 avril 2022.

³⁷⁵ THE EPOCH TIMES, « Chinese Earthquake Hero, Eulogized by State, Revealed as Fraud », 5 novembre 2010 < https://www.theepochtimes.com/chinese-earthquake-hero-eulogized-by-state-revealed-as-fraud_1506556.html > consulté le 23 avril 2020.

J'ai déjà souffert à vouloir en mourir (*tong bu yu sheng* 痛不欲生) de n'être pas né dans un pays démocratique qui respecte les droits de l'homme comme les États-Unis ! Parce que les plusieurs dizaines d'années de souffrance que j'ai vécues au sortir du lycée sont liées à cela, parce que les 17 années d'enseignement lamentable que j'ai reçues sont liées à cela. J'ai demandé d'innombrables fois à Dieu : pourquoi m'as-tu donné un cœur qui aime passionnément la liberté et la vérité, mais m'a fait naître dans cette sombre Chine autocratique ? Me causant ainsi tant de tourments ! [...]

Je n'ai pas connu la guerre, je n'ai pas connu de grande catastrophe ! Je suspecte ma propre fiabilité et la fiabilité des gens, mais je n'ai jamais suspecté la fiabilité de la terre, même si j'ai refusé depuis longtemps de faire de cette terre mon pays. Le grand tremblement de terre de Tangshan est devenu le souvenir d'une catastrophe lointaine, avec un nombre de morts abstrait. Mais ce qui devait arriver arriva ! Tandis que nous n'y étions pas du tout préparés psychologiquement. J'étais à Dujiangyan, pas loin de l'épicentre et j'ai fait l'expérience la plus terrifiante d'une vie : le séisme de degré 8.0 de Wenchuan le 12 mai !

L'après-midi de ce jour-là, je m'occupais du cours de littérature SL de la classe IB de première année. Avant le cours, les étudiants et moi avons remarqué que le temps était extrêmement lourd. J'ai fait le tour de la salle de classe et j'ai ouvert les fenêtres au maximum. [...] J'en étais tout juste arrivé là quand les bureaux se sont balancés. Les étudiants sont restés les yeux grands ouverts, sans savoir quoi faire. Auparavant nous avons connu quelques séismes de faible ampleur qui avaient fait bouger les tables et les fenêtres, donc j'avais un peu d'expérience concernant les tremblements de terre. Donc j'ai commencé à rassurer les étudiants avec calme et assurance : « Ne paniquez pas ! Un séisme, c'est rien!... ». Je n'avais pas fini ma phrase quand le bâtiment a tremblé vigoureusement au point qu'on entendit des sons de « huahua » (parce que la salle de classe était une salle de travail individuelle construite en bois au-dessus d'un rez-de-chaussée sans étage). En un instant, la réponse est arrivée – un grand séisme ! Je suis parti d'un coup soudainement vers les escaliers, au point que j'ai trébuché lorsque je suis arrivé en bas, à ce moment, une idée m'a traversé la tête comme un flash « Est-ce possible que la Chine soit victime d'une attaque nucléaire ? ». Ensuite, tentant d'échapper par tous les moyens, roulant et rampant, j'ai foncé à toute vitesse vers le centre du terrain de foot qui était près du bâtiment ! J'ai réalisé ensuite que j'étais le premier à être arrivé au terrain de foot. Ensuite, j'ai vu une petite fille étrangère de deux ans arriver en courant d'un bâtiment d'à côté, et un élève du bâtiment de dortoir garçons. À ce moment il y eut à nouveau une grande secousse, de peut-être un mètre ! J'ai pensé que c'était la fin du monde. Les gens disent souvent qu'il faut garder les pieds sur terre, mais à ce moment le sol n'était pas stable du tout, je me suis dit qu'on ne peut

compter sur rien ! Suite à cette secousse, le mur de 50 centimètres d'épaisseur qui longeait le côté est du terrain est complètement tombé en débris ! [...]

Petit à petit, des étudiants et des professeurs se sont rassemblés sur le terrain de foot. C'était une période d'examen pour les IB de deuxième année, donc il y avait quelques étudiants qui n'avaient pas cours. Il y avait des étudiants qui dormaient dans leurs dortoirs, ou bien jouaient à des jeux, donc certains portaient des tongs et des shorts, et arrivaient en courant torse nu ! J'ai regardé en faisant attention et remarqué que les étudiants de ma classe n'étaient pas encore sortis. Un moment plus tard, je les ai vus arriver sur le terrain de sport les uns après les autres. Je leur ai demandé avec surprise : « Pourquoi n'êtes vous pas sortis ? » Les étudiants m'ont répondu : « Au départ, tandis que la réponse (la seconde secousse) n'était pas arrivée, on t'a seulement vu disparaître sans laisser une ombre derrière toi, ensuite quand la deuxième secousse est arrivée, on a été surpris et on s'est tous cachés sous les tables ! Quand ça s'est calmé alors seulement on en est ressorti ! Professeur, pourquoi est-ce que tu ne nous as pas amené avec toi pour sortir ? », « J'ai toujours été quelqu'un qui n'a pas le courage de se sacrifier, je ne me préoccupe que de ma vie, ne savez vous pas ? La dernière fois, quand un incendie s'est déclaré au milieu de la nuit, je me suis aussi enfui très vite ! » Même en ayant parlé comme ça, je me suis posé cette question ensuite : « Pourquoi n'ai-je pas réuni les étudiants pour courir ? » En fait, quand le bâtiment a tremblé à ce point, je sais que je n'étais qu'une réponse immédiate et instinctive, ma conscience du danger (instinct de survie) est tellement grande, que à chaque fois qu'il y a un danger ma réaction est toujours rapide, et en plus je cours plutôt vite ! Néanmoins, le choix réalisé par les compétences instinctives (*benneng* 本能) d'un instant reflète peut-être la balance intérieure entre l'importance que j'accorde à ma propre vie vis-à-vis de l'importance que j'accorde à la vie des autres. Enfin, je dis aux étudiants déçus par moi : « je suis quelqu'un qui poursuit la liberté et la justice, mais je ne suis pas quelqu'un qui va mettre les autres devant soi (*xian ren hou ji* 先人后己) et se sacrifier ! À cet instant de choix entre la vie et la mort, c'est seulement pour ma propre fille que je réfléchirais peut-être à me sacrifier, les autres personnes, même s'il s'agit de mes propres parents, je ne m'en occuperai pas. Je ne peux même pas faire bouger une personne adulte, dans un moment si court et critique, s'il y a un danger et que je meure avec vous, ça n'a pas de sens. S'il n'y a pas de danger et que je ne m'occupe pas de vous, vous n'êtes pas en danger non plus. Dans tous les cas vous êtes des gens de 17, 18 ans ! » Peut-être que c'est une manière de m'exonérer, mais je n'ai pas le moins du monde un sentiment de culpabilité morale, j'ai aussi dit aux étudiants : « Je ne suis pas non plus quelqu'un qui va se battre vaillamment contre un malfrat avec un couteau ! » Même si j'ai dit ça comme ça, je n'ai aucun moyen de prévoir comment je réagirais dans le prochain moment de danger. La seule

chose que je sais c'est qu'en face d'une situation critique, je ne suis pas quelqu'un qui va s'élanter vers l'avant pour l'affronter.³⁷⁶

Quelques jours plus tard, sa conduite est condamnée en ces termes par le porte-parole du ministère de l'Éducation lors d'une conférence de presse : « Nous pouvons manquer de noblesse, mais nous ne pouvons pas tolérer l'impudence (*women keyi bu ronggao, danshi bu neng yunxu wuchi* 我们可以不崇高, 但是不能允许无耻) »³⁷⁷. Tandis que le directeur de l'école Qianya où il enseignait dit comprendre la réaction de Fan Meizhong et ne le condamne pas, le ministère de l'Éducation demande à l'école Qianya de licencier Fan en raison de son absence de qualification d'enseignement, un prétexte qui masque le véritable enjeu de son éviction. La même année, le ministère de l'Éducation révisé « Les normes morales de la profession d'instituteur en école primaire et secondaire (*zhongxiaoxue jiaoshi zhiye daode guifan* 中小学教师职业道德规范) »³⁷⁸ promulguées en juin 2008 qui posent désormais de manière explicite que les instituteurs doivent protéger la sécurité de leurs élèves, dans le paragraphe « aimer ardemment les élèves (*re'ai xuesheng* 热爱学生) ». L'affaire se conclut donc par la révision du code déontologique, et la référence à un devoir lié à un « amour ardent », donc la promotion d'une version assez particulière de la responsabilité professionnelle, ce qui peut être interprété comme un repli sur l'exaltation de la morale personnelle et du cœur comme siège du principe de responsabilité.

Dans sa forme de fait divers tragique comme dans les discussions auxquelles il a donné lieu sur l'état moral de la société, l'affaire de Fan le Fuyard s'apparente à d'autres catastrophes marquantes, comme celle de l'incendie du Bazar de la Charité de la rue Jean-Goujon à Paris le 4 mai 1897. Cet incendie qui conduit à la mort de 200 victimes est caractérisé par le grand nombre de secourus reconnus (près de 300 sauveteurs sont reçus du ministère de l'Intérieur, et 358 à l'Hôtel de Ville) ainsi que par le nombre de personnes demandant à l'être³⁷⁹. Cet épisode a servi d'illustration paradigmatique à un divorce de la morale et des manières, suggérant que la supériorité morale dont se prévalait encore souvent la haute société a trouvé là un démenti cinglant. En effet, la figure du citoyen secourus a permis d'orchestrer une scène de la réconciliation de la confiance, mais aussi de distinguer entre ceux sur qui l'on peut

³⁷⁶ Blog Weibo Fan Meizhong, enregistrement octobre 2018, billet 22 mai 2008.

³⁷⁷ NOUVELLES DU ZHEJIANG (浙江在线新闻网站), « 我不崇高 但并不无耻 », 26 juin 2008 < <https://china.zjol.com.cn/05china/system/2008/06/26/009662872.shtml> > consulté le 17 avril 2023.

³⁷⁸ 中小学教师职业道德规范 (征求意见稿), 中国教育报, 26 juin 2008 < https://www.edu.cn/edu/zheng_ce_gs_gui/200806/t20080626_305089.shtml > consulté le 17 avril 2023.

³⁷⁹ Caille, 2006, p. 52.

compter et qui incarnent la solidarité – les gens populaires, les domestiques qui sont restés aider – et ceux qui s’enfuient – l’aristocratie, les « chevaliers de la frousse », représentés entre autres par le Duc d’Alençon, des rumeurs disant de lui « qu’il s’est servi de sa canne et même d’un stylet ou d’un poignard pour écarter ceux qui entravaient sa fuite »³⁸⁰.

2. Revendication de la lâcheté et kidnapping moral

Fan renie vertement voire dénigre des modes de distinction entre les conduites passant par le gouvernement par l’exemple. Le 7 juin 2008, sur le plateau de Tiger talk (*yi hu yi du tan* 一虎一席谈), Fan revendique le droit de ne pas être un héros, et critique l’injonction faite à prendre ceux-ci pour modèle : leur courage est exceptionnel, c’est en vertu de cela qu’ils obtiennent une distinction, on ne peut pas en faire une règle pour tous. De plus, la définition de ce qui est moral est détenue par l’autorité qui condamne ou sanctionne positivement les actes. Que ce soit en reniant le secours qu’il porterait à père et mère (une des plus grandes offenses), ou bien en rejetant les repères moraux que constituent les modèles de citoyens secoureurs, Fan rejette les repères utilisés pour formuler des attentes sociales. La distinction du modèle signale une sorte de devoir accompli, même si celui-ci est d’une nature autre que celui qui peut constituer une règle légale. Refuser ce repère moral publiquement constitue une offense, en particulier lorsque ce rejet est le fait d’un professeur. Dans l’illustration ci-dessous, Fan Meizhong est comparé à Huang Yibo, un jeune collégien ayant reçu de nombreuses médailles pour son comportement modèle à l’école, civil dans la rue et pieux à la maison.

³⁸⁰ *Ibid.*, p. 49 et suivantes.



Figure 8 Fan Meizhong est comparé à Huang Yibo³⁸¹

Jusqu'alors, il n'y avait pas de clause explicite qui engageait les professeurs à secourir leurs élèves, ce que Fan rappelle dans son billet et dans ses interviews ultérieures. Le 1^{er} juin 2012, il est invité sur le plateau de l'émission *Vénus et Mars* (*Jinxing zhuang Huoxing*). Lorsque l'un de ses interlocuteurs lui dit qu'il est responsable de ses étudiants en vertu de sa position de professeur et de son appartenance au pays, il répond :

À propos de cette relation contractuelle, on ne m'a jamais donné à voir les clauses du contrat, et personne ne m'avait dit qu'il y avait ce genre d'article [une responsabilité d'assurer la sûreté des étudiants en cas de tremblement de terre]. On ne me l'a pas présenté clairement. Et voilà qu'il s'y trouve ce genre de clause. Jusqu'à aujourd'hui personne ne m'en a détaillé les règles. Nous savons que pour remplir un contrat, il faut être au courant de ses clauses en détail.³⁸²

Le gouvernement par l'exemple pointe un devoir qui n'est pas explicite d'entrée : on condamne moralement, *a posteriori*, pour quelque chose que la personne aurait dû prendre en charge spontanément. En outre, la référence à la notion de conduite « spontanée » pose la question du siège de celle-ci, ainsi que des « compétences instinctives » qui sont censées la soutenir.

Lors de l'émission du 1^{er} juin 2012, la présentatrice Jin Xing pose au professeur Fan une première question : « À ce moment-là, pensez-vous que vous avez été complètement mû par

³⁸¹ L'un dit « Je suis responsable de classe, je dois sauver les autres ! », répondant à son aptitude de modèle, sa distinction agrafée en haut du bras. L'autre dit « Je suis professeur, je m'enfuis en premier ! ». Source : Xinhuanet.

³⁸² *Vénus et Mars* (*Jinxing zhuang Huoxing*), émission du 1^{er} juin 2012, « Wenchuan da dizhen si zhou nian Fan paopao zai dingyi » < https://www.youtube.com/watch?v=cTT9RU9_MyQ > en ligne depuis le 9 septembre 2012, consulté le 27 avril 2016.

l'instinct ? Est-ce que vous regrettez le choix que vous avez fait à ce moment-là ? ». Fan répond : « S'il s'agit d'une réaction instinctive, alors il ne s'agit pas d'un choix ». Fan explique qu'il a été pris d'une panique qui l'a abasourdi, alors on ne peut pas l'attaquer sur un choix conscient qu'il aurait effectué³⁸³. Nous avons traduit « *benneng* 本能 » par « compétence instinctive »³⁸⁴. La « réaction instinctive » est ici utilisée comme une notion faisant référence à un réflexe, en dehors d'une question d'évaluation ou de choix. Pour certains juristes, la conduite de Fan relève d'une réaction instinctive définie comme une « perte des capacités de choix conscient (*lixing xuanze nengli de sangshi* 由于理性选择能力的丧失) », en vertu de cela sa conduite ne serait pas condamnable, car incontrôlable et relèverait du droit de se protéger soi-même³⁸⁵.

Selon Zhou Anping professeur de droit à Nanjing, « la conduite de partir le premier en courant (*xianpao xingwei* 先跑行为) » de Fan Meizhong s'accorde avec l'esprit de la loi (*fuhe falu jingshen de* 符合法理精神的)³⁸⁶. Ce point de vue est développé dans le texte de la juriste Zhang Zhenfang qui place le droit à la vie et à la protection de soi comme un droit fondamental. Lorsque la vie d'un individu est mise en péril, celui-ci a le droit de se protéger. Tant que les intérêts d'autrui ou de la société ne sont pas indûment endommagés et que la limite nécessaire n'est pas dépassée, l'individu peut utiliser divers moyens pour la protéger, y compris les mesures d'urgence, la légitime défense proportionnée, mais également les comportements de fuite face aux catastrophes³⁸⁷. Zhang affirme qu'en face du tremblement de terre, Fan a le droit et l'intérêt de se sauver lui-même. Elle pointe que l'exigence que le public fait peser sur Fan le fuyard relève de ce que Lon Fuller appelle la « moralité d'aspiration (*yuanwang de daode* 愿望的道德) » : le public utilise cette exigence morale élevée pour condamner Fan et lui reprocher d'avoir protégé son « droit raisonnable à se protéger lui-même (*heli ziji* 合理自救) », un discours limitant qui menace les droits individuels.

³⁸³ *Ibid.*

³⁸⁴ Mot formé par *ben* 本 : racine, fondation, originel, propre, personnel et *neng* 能 : pouvoir, être capable, habilité, capacité. Donc littéralement : pouvoir ou capacités propres, naturelles, personnelles, initiales.

³⁸⁵ DENG, *ibid.*

³⁸⁶ ZHOU Anping (周安平), « “范跑跑”事件的法理解读 », 《法商研究》, avril 2008

³⁸⁷ ZHANG Zhenfang (张珍芳), « 从“范跑跑”事件看权利实现的道德阻却及其消减 », 《法学》, juin 2009

3. Du choix réalisé par l'instinct à la compétence professionnelle

Dans son billet de blog, Fan évoque l'existence d'un lien entre « compétence instinctive » et évaluation morale : « Le choix réalisé par l'instinct (*benneng* 本能) d'un instant reflète peut être la balance intérieure entre l'importance que j'accorde à ma propre vie et l'importance que j'accorde à la vie des autres »³⁸⁸. Tandis que ce qui est défini comme une réaction immédiate apparaît plus haut comme quelque chose qui ne constitue pas un choix, Fan en fait aussi le lieu potentiel d'une évaluation morale. Dans son raisonnement il poursuit : « s'il y a un danger et que l'on meurt ensemble, ça ne sert à rien », et évoque la seule personne pour qui il pourrait envisager de se mettre en danger (sa fille). Le mot « *benneng* » représente donc aussi une localisation du choix moral.

Dans le commentaire ci-dessous, un juriste analyse plusieurs séquences dans la réaction de Fan telle que son billet l'a décrite, mettant cette conduite en lien avec le manque de formation des personnels en zone à risque et de la nécessité de mieux former aux tremblements de terre.

À partir de la lecture du billet de Tianya nous pouvons voir que comme il a eu l'expérience de petites secousses, Fan a gardé son calme lors des toutes premières secousses, mais quand les secousses principales sont arrivées, Fan s'est enfui en courant par instinct (*benneng de paozou* le 本能地跑走了). Les exigences de la Chine envers l'éthique professionnelle des professeurs sont grandes. Supposons que Fan a accepté ces exigences. Comment peut-il surmonter cet instinct afin d'implémenter cette éthique professionnelle ? Cette question est presque celle dont le sens touche le plus à l'universel de toute l'affaire Fan le fuyard. Envoyer un militaire à la guerre sans entraînement c'est comme l'envoyer à la mort. De la même manière, un enseignant qui n'a pas reçu de manière ordinaire une formation à la réaction aux catastrophes ne développera pas les moyens de protéger ses élèves en situation (dans le cas où les infrastructures sont de qualité). Mais Fan Meizhong, aux côtés de nombreux autres professeurs en zone à risque sismique n'a pas reçu de telle formation.³⁸⁹

³⁸⁸ Blog Weibo Fan Meizhong, enregistrement octobre 2018, billet 22 mai 2008.

³⁸⁹ Li Yanmei (李燕梅), « 先行行为的外延——兼论见死不救的先行行为 », *Droit et société* (法制与社会), 2008-08-25.

L'auteur appuie son développement sur l'analyse de différentes séquences : Fan réagit calmement aux premières secousses car il a l'habitude des secousses de faible ampleur, mais il est désemparé lors des secondes et se trouve dans un état d'effarement (en témoigne le fait que Fan imagine une attaque nucléaire), ce que l'auteur prend pour un manque de préparation et de formation. L'auteur souligne que les habitudes sont des secondes natures, ce qui permet aussi, au lieu de configurer les choses dans les seuls termes de la déontologie, de penser le rôle de l'institution, comme cadrage des responsabilités, mais aussi dans la formation et la préparation à ce type de situations par des exercices d'entraînement notamment. L'affaire « Fan le fuyard », outre les nombreuses condamnations à son sujet, constitue alors l'occasion de sortir de la définition d'une responsabilité purement individuelle et morale pour trouver une définition de la responsabilité collective.

Lors de l'émission du 1er juin 2012, la présentatrice Jin Xing pose une question aux deux invités du plateau, les professeurs invités Shi et Yan : « Premièrement, il n'y a eu aucun mort dans sa classe. Deuxièmement, il n'a pas en effet crié "vite, courez", mais en le faisant lui-même, il a apporté une démonstration de ce qu'il fallait faire aux étudiants. Alors pourquoi, Professeure Yan, pourquoi, Professeur Shi, notre société toute entière a-t-elle considéré que la réaction instinctive de Monsieur Fan n'était pas morale, et l'a blâmé ? Et d'autre part, cette même société n'a pas blâmé le système scolaire qui n'a pas fait d'action pour se préparer à ce genre de catastrophe. »

Cet argument est aussi repris par Fan dans la discussion : « Un contrat ne consiste pas seulement en des devoirs, mais aussi en des droits. Par exemple, tout à l'heure nous avons parlé de la loi de protection des mineurs, mais il faut aussi prendre en compte la responsabilité du ministère de l'Éducation qui doit pourvoir des salles de classes sans danger. Et aussi, dans les endroits à risque, le ministère doit organiser des entraînements réguliers. C'est une règle explicite. Et ça, le ministère ne l'a pas fait. Et il n'a pas construit de salle de classe qui soit sans danger non plus. Ça, j'ai envie de le souligner. Cette responsabilité, ce n'est pas au professeur de l'assumer tout seul, c'est collectif. ³⁹⁰

On voit s'ancrer ici un argument qui rejoint tous ceux qui considèrent qu'il n'est pas raisonnable de pénaliser ce comportement au vu de l'état de la société chinoise. Cela consisterait à imposer aux citoyens de prendre en charge une tâche dont le coût (pour eux-mêmes) est déraisonnablement élevé. Renvoyant tantôt à « l'équilibre entre droits et devoirs »,

³⁹⁰ Vénus et Mars (Jinxing zhuang Huoxing), émission du 1^{er} juin 2012, « Wenchuan da dizhen si zhou nian Fan paopao zai dingyi » < https://www.youtube.com/watch?v=cTT9RU9_MyQ > en ligne depuis le 9 septembre 2012, consulté le 27 avril 2016.

tantôt aux fondations économiques de toute réglementation, est pointée ici la difficile intégration de l'intervention des citoyens dans le système d'urgence médicale, ou globalement le caractère encore incertain des systèmes de prise en charge des dommages dans les lieux publics, le manque de systèmes de solidarité qui puissent aider à combler le coût que représente potentiellement l'intervention de secours.

III. LE BON SAMARITAIN POURSUIVI EN JUSTICE

Nous avons vu que les cours chinoises adoptent un rôle redistributif dans la réparation des dommages, ainsi que l'importance du contexte dans l'attribution des responsabilités d'indemnisation. Il se trouve que les personnes portant assistance peuvent, elles aussi, se voir attribuer des responsabilités de compensation des dommages de la personne à qui elles viennent en aide lorsque la raison de leur participation semble au juge indéterminée.

L'affaire qui suit a fait date. C'est un cas dans lequel une personne proclamant n'être intervenue que pour aider a dû prendre en charge une responsabilité d'indemnisation. Depuis 2007, l'affaire Peng Yu et le phénomène qu'elle représente sont présentés comme un facteur explicatif du défaut de secours à autrui en Chine.

1. Bon sens et responsabilité civile du bon samaritain

Le 20 novembre 2006 aux alentours de 9h du matin, deux bus de la ligne 83 entrent en gare à Nanjing (Nankin). Mme Xu, dame âgée, se prépare à monter dans le bus 83 arrière. En s'avancant devant la porte du bus, elle tombe. Un jeune homme, nommé Peng Yu, la redresse en la soutenant par le bras. Il l'amène ensuite à l'hôpital en taxi et aide au paiement des frais. L'échange financier établit un lien particulier voire, ici, un motif d'incrimination. Le 30 décembre 2007, un an après l'événement, un professeur en droit de Tianjin écrit l'un de ses premiers comptes-rendus et explique les détails du jugement qui ont fait couler beaucoup d'encre.

La requérante dit avoir été percutée et blessée par le défendeur qui sortait en vitesse (*chongxia* 冲下) de l'intérieur du bus. Mais le défendeur réplique que la requérante et lui ne se sont pas percutés. Selon ses dires, c'est après avoir découvert que la requérante était tombée qu'il a fait une bonne action en la relevant. Le tribunal a jugé que la requérante s'était blessée après que le défendeur et elle se furent percutés. Peng Yu doit alors compenser 40% des préjudices que la requérante porte au procès. La raison en était que : selon une analyse de sens commun (*changli fenxi* 常理分析), si le défendeur a mené une bonne action en voyant le juste et agissant courageusement, son comportement correspond davantage à une version de la réalité des faits pratique selon laquelle il aurait rattrapé (*zhuazhu* 抓住) la requérante qu'il aurait percutée, il ne s'agit pas seulement d'une assistance portée mutuellement. Si le défendeur avait réalisé une bonne action, la raison/sens commun sociale (*shehui qingli* 社会情理) aurait voulu que lorsque les membres de la famille de la requérante sont arrivés, il explique entièrement le déroulement des faits, laisse les membres de la famille l'accompagner à l'hôpital, pour ensuite s'en aller tout seul. Mais le défendeur n'a pas fait ce genre de choix, son comportement est clairement en contradiction avec les sentiments et la raison (*qingli* 情理). Par ailleurs, les preuves apportées par le commissariat appuient ce point.³⁹¹

Selon Bu Qingqiu, professeur de droit à l'Université de Sussex, qui considère que Peng Yu a agi par altruisme, aucune des parties n'a présenté de preuves suffisantes et l'affaire révèle un défaut de la procédure³⁹². Le juge considérant que Peng Yu était responsable de la chute, il revenait à celui-ci de prouver son innocence. Le juge a renversé la charge de la preuve de telle sorte que c'est le défendeur qui doit alors prouver qu'il n'est pas coupable. Or, selon le droit de la responsabilité délictuelle, la présomption de la faute est appliquée seulement selon certaines circonstances (non remplies ici). Peng Yu contestant l'accusation, le plaignant aurait dû avoir la charge de présenter un dossier montrant que le défendeur était responsable. En l'état, le droit de la responsabilité permet l'occurrence de ce genre de litige, qui conduit alors certains à l'utiliser comme une manière de couvrir des frais médicaux³⁹³.

³⁹¹ SUN Yongxing, « Étude des relations entre droit civil et médias chinois depuis l'affaire Peng Yu (*cong Peng Yu an kan zhongguo meiti yu sifa de guanxi*) », *Dongnan chuanbo*, 2007/12.

³⁹² Nanjing Gulou District People's Court, Xu v Peng, 3 Septembre 2007.

³⁹³ Bu, 2018, p. 138.

2. Le pouvoir déconstitutif de l'affaire Peng Yu

Même si le phénomène d'escroquerie aux personnes secourables préexiste à l'affaire Peng Yu, celle-ci constitue un précédent. L'événement a été largement investi par les médias, qui ont décrit Peng Yu comme un jeune homme victime d'injustice. À sa suite, d'autres affaires similaires – elles aussi caractérisées par des preuves insuffisantes de la culpabilité du secourable, ou bien des preuves manquantes de l'innocence du secourable – ont été baptisées en son nom : l'affaire Li Kaiqiang (août 2008) est « la version Zhengzhounaise de l'affaire Peng Yu », Xu Yunhe (octobre 2009) est « le second Peng Yu ».

Ces affaires opposent typiquement un jeune homme qui aurait tendu une main secourable à une femme âgée qui l'accuse ensuite d'être l'une des causes ou la cause dans les dommages physiques qu'elle présente³⁹⁴. Ces litiges semblent *a priori* opposer la parole de l'un à celle de l'autre, et le jugement qui tranche en faveur de l'accusation ou répartit la réparation des dommages de façon similaire à un accident de la circulation, ce qui est interprété par le public comme un discrédit du concernement du passant.

La figure de la dame âgée apparaît aujourd'hui comme un type d'escroc potentiel. L'idée de « soutenir par le bras une personne âgée (*chanfu laoren* 搀扶老人) » renvoie directement à une situation épineuse, comme en témoigne un sketch télévisé à ce sujet³⁹⁵. La possibilité d'un tel retournement est un savoir urbain, notamment transmis sous la forme de recommandations adressées par les parents à leurs enfants, ou par des personnes (chinoises ou non) habitant en Chine à des personnes venues de l'étranger, comme nous l'évoquerons dans le chapitre suivant.

La formulation de précautions, et leur circulation au titre de recommandations ordinaires, manifestent un manque de confiance en autrui ainsi qu'envers des figures d'autorité (telles que

³⁹⁴ YAN Yunxiang, "The Good Samaritan's new trouble : A study of the changing moral landscape in contemporary China", *Social Anthropology/Anthropologie Sociale*, 2009/17, p. 9-24.

³⁹⁵ En 2014, un sketch intitulé « *Tendre la main ou non (fu bu fu 扶不扶)* » a été diffusé lors de la très populaire émission du nouvel an chinois sur CCTV. Ce sketch met en scène un jeune homme accusé par une vieille dame de l'avoir renversée de son vélo. Dans la bonne humeur, le problème est résolu par un policier qui a déjà rencontré le jeune homme et peut certifier que le vélo, déjà cassé, n'était pas en état de rouler. Nous y reviendrons dans le chapitre 6.

le juge, le policier), devant lesquelles on doute d'avoir les moyens de prouver sa version des faits. Cette définition de la situation comme incorporant le risque d'escroquerie renvoie également à une indétermination relative de ce dont on peut être tenu responsable en participant à la situation, et du type de responsabilité en jeu. Jusqu'à aujourd'hui, de nombreux scientifiques, ainsi que des acteurs institutionnels majeurs, tels que la Cour suprême, font de la peur de l'attribution d'une responsabilité causale la raison pour laquelle les gens ne se portent plus au secours d'autrui. En 2017, la mort d'une piétonne à Zhumadian fait l'objet d'une grande couverture médiatique. La Cour suprême publie un communiqué pas plus de dix jours après que l'enregistrement vidéo de la scène, largement diffusé dans les médias, a rendu public le décès survenu deux mois plus tôt :

Ces derniers jours, les médias ont diffusé la nouvelle suivante : à Zhumadian, au Henan, une femme qui traversait la route a été percutée par un taxi. Elle est restée allongée de tout son long au milieu de la route, tandis que de nombreuses voitures et de nombreux passants traversaient la voie. Pas une seule voiture ne s'est arrêtée pour s'enquérir de son état, et personne ne s'est avancé pour lui porter secours. Une minute plus tard, la femme a été écrasée une nouvelle fois par un véhicule. Beaucoup de monde a soupiré d'émotion, s'est lamenté de la froideur (*lengmo* 冷漠) des piétons et de combien la sympathie des gens est circonstancielle (*shitai yanliang* 世态炎凉). La froideur de tous a été rapportée à « l'affaire Peng Yu » d'il y a dix ans.

Ces dernières années, un certain type de nouvelle ne cesse d'apparaître au devant de la scène, en tous lieux : un passant observe sans agir (*zuo bi shang guan* 作壁上观) une personne en difficulté (*yuxian zhe* 遇险者). Et, à chaque fois qu'apparaît ce genre d'affaire, « l'affaire Peng Yu » revient dans les débats publics. « Tendre la main ou non (*fu bu fu* 扶不扶) » est une question qui rend tout le monde perplexe depuis de nombreuses années en Chine. Porter secours et avoir peur d'être incriminé par la personne à qui l'on vient en aide, ne pas porter secours mais être condamné par la bonne conscience, est un thème récurrent au point de s'être invité dans l'émission de Nouvel an. Devant ce débat qui démarre une nouvelle fois, il convient de revenir sur les détails de l'affaire de « l'affaire Peng Yu » elle-même.

[...] Ce qui mérite d'être appuyé, c'est que les *Principes généraux de droit civil* (*minfa zongze* 民法总则) sur le point d'être mis en œuvre officiellement réaffirment l'attitude de la loi en ce qui concerne le fait de voir le juste et agir avec courage : « si une action de secours d'urgence spontanée provoque des dommages chez la personne secourue, le secourue n'a pas à assumer

de responsabilité civile » ; c'est un principe inscrit dans le droit civil. Même si l'action de secours provoque des dommages chez la personne secourue, le secouru n'a pas à assumer de responsabilité, *a fortiori* si le dommage n'a pas été créé au cours de l'action de secours. De plus, ces dernières années, chaque localité a successivement promulgué un « Règlement pour la récompense et la protection de ceux qui voient le juste et agissent avec courage ». Le système de récompense et protection des « justes (*yizhe* 义者) » au niveau national et local est sans cesse en train de se perfectionner.

Voir le juste et agir avec courage est une haute qualité intrinsèque et morale que le peuple chinois promeut. Nous pouvons dire que nous avons tous un cœur bienveillant et, en même temps, un cœur égoïste qui court après le profit et fuit la souffrance. Mais lorsque nous voyons quelqu'un qui a besoin d'aide, lorsque devant la question « tendre la main ou non (*fu bu fu* 扶不扶) » nous tournons en rond, nous devons, dans notre cœur, être convaincus : porter secours ne pourra jamais devenir la preuve d'une infraction, « l'affaire Peng Yu » ne peut être encore l'excuse de notre fuite, le droit, du début à la fin, se place du côté du bien (*shanzhe* 善者).³⁹⁶

Si le droit civil prévoit une clause de protection de la responsabilité civile de celles et ceux qui viennent porter secours c'est-à-dire pour les coûts éventuellement subis par la victime et/ou le secouru dans le cours de son action, cet article ne prévient pas la possibilité de recours juridique du secouru contre son bienfaiteur, ni ne règle les problèmes de la procédure judiciaire et la méfiance des justiciables vis-à-vis de celle-ci, ce qui est souvent considéré comme un obstacle à la réalisation du devoir d'assistance.

L'affaire Peng Yu a eu un effet que l'on peut qualifier, pour reprendre les termes de Kitty Calavita, de pouvoir déconstitutif du droit (*the de-constitutive power of law*)³⁹⁷ : la remise en question du rapport d'intégration et de soutien mutuel entre le droit et les ordres normatifs ordinaires (*everyday normative order*). C'est un phénomène que l'auteur associe aux périodes de transition et de changement social (*unsettled cultural periods*).

Le fait qu'un jugement considéré aussi inadéquat soit porté par une telle source d'autorité renforce le sentiment d'injustice éprouvé par le public. Le verdict qui provoque l'indignation attire l'attention sur le caractère dépassé ou injuste de l'ordre normatif représenté par celui-ci. D'une part, la publicité contribue à le discréditer, tout en pointant la responsabilité de

³⁹⁶ CHINACOURT, LEGAL DAILY (*Fazhi ribao*), «十年前彭宇案的真相是什么?», 15 juin 2017.

³⁹⁷ CALAVITA Kitty, "Blue Jeans, Rape, and the 'De-Constitutive' Power of Law", *Law & Society Review*, vol. 35, no. 1, 2001, p. 89-116.

l'autorité qui l'a porté, confirmant alors la légitimité, l'influence, l'importance du droit en la matière³⁹⁸. En d'autres termes, l'opprobre ne délégitime pas l'autorité du droit, mais le cadre normatif dont il est fait usage dans le jugement, ici basé sur la raison et les sentiments (*qingli* 情理) mais aussi le sens commun (*changli* 常理), jugeant étrange le fait d'avoir accompagné la victime à l'hôpital. Nous verrons dans le chapitre V comment l'appréhension du jugement intervient dans les interactions urbaines.

IV. IV.COMMENT SAUVER YUEYUE ?

En 2011 a lieu un événement tragique dont le retentissement est considérable. Survenu en 2011, le décès de la petite Yueyue va marquer la définition collective du phénomène de manque d'assistance et contribuer à la formation d'un cadrage nouveau du problème de l'intervention de secours en public, en recomposant les lignes du débat. Yueyue devient un symbole qui donne l'occasion au débat de s'orienter au sein d'un espace visuel et pratique de potentialités. En l'espace d'une année, le nombre d'articles juridiques publiés qui traitent du défaut de secours quadruple.

³⁹⁸ *Op cit.*, p. 91 et 110.

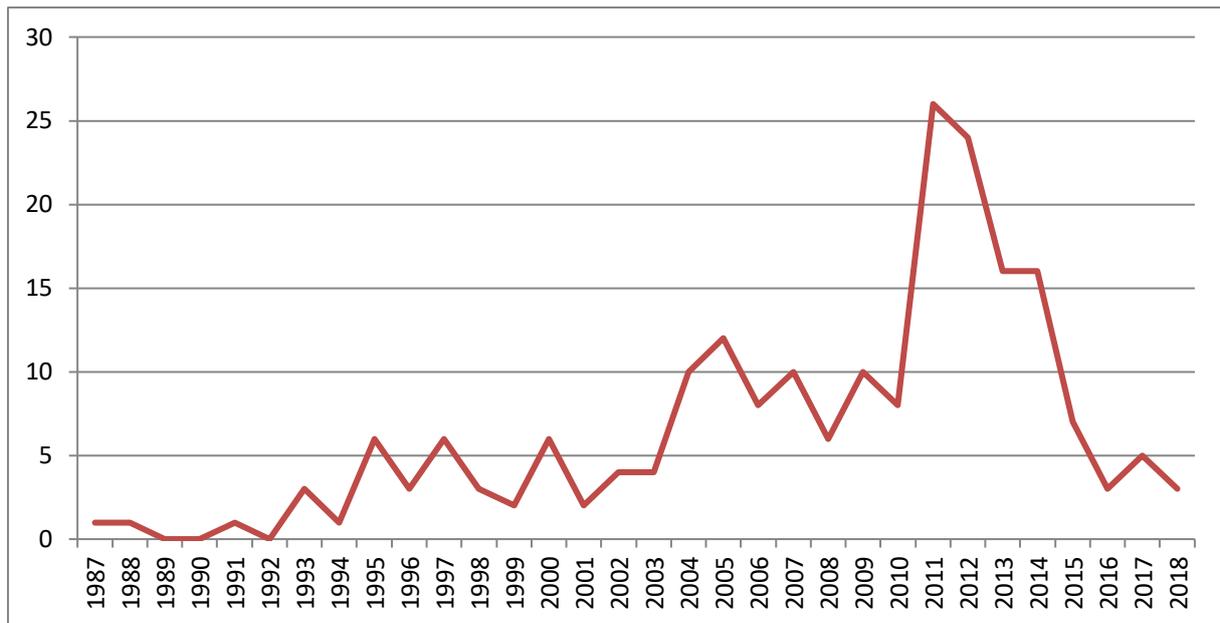


Tableau 3 Évolution annuelle du nombre d'articles académiques concernant le défaut de secours 1987-2018³⁹⁹

L'importance donnée à Yueyue réduit la focale d'un champ qui traitait auparavant d'affaires très diverses. Dans le cadre de ce chapitre, cette affaire nous permet de découvrir comment le dispositif intervient pour récompenser la secourseuse et apporter une définition du secours en question, face à une définition juridique du moindre geste.

1. La focale resserrée d'une caméra de surveillance cadre les nouveaux termes du débat

La ville de Foshan fait partie de la mégalopole chinoise du delta de la rivière des Perles⁴⁰⁰ dans le Guangdong, province du sud-est de la Chine. Au cœur de la ville, une série de rues couvertes, bordées de boutiques, forment les blocs du quartier commercial de quincaillerie de Guangfo (*Guangfo wujincheng* 广佛五金城). Comme de nombreuses boutiques d'ici, le comptoir d'assurance (*laobaodian* 劳保店) Xinhua pointe ses deux caméras de surveillance sur la rue, enregistrant le passage devant ses portes. De l'enregistrement de la journée du 13

³⁹⁹ Source des données traitées : cnki. Mot clef *jianweibujiu*.

⁴⁰⁰ Grande zone urbaine, dynamique, industrielle, dont la majorité de la population se compose de travailleurs migrants issus d'autres provinces moins industrialisées de Chine.

octobre 2011, sera extraite une séquence de près de 10 minutes qui fera le tour du monde et que l'on peut décrire ainsi à partir de notes d'observation et d'enquête.

Aux alentours de 17h30, un enfant avance lentement au milieu d'une rue à une voie bordée de magasins. Le sol est encore humide de la dernière averse. Un van blanc apparaît à l'entrée de la rue, ralentit, puis avance droit sur l'enfant et la renverse. La roue avant puis arrière, roulant sur le corps de l'enfant, laisse une trace sombre sur le sol. Quelques secondes plus tard, un homme au t-shirt blanc s'engage lui aussi dans la rue. Il passe à une dizaine de centimètres du corps, d'un pas égal. Quelques secondes plus tard, un motocycliste le contourne, puis une troisième personne, qui tourne le regard vers le corps en s'en éloignant. Quelques minutes après le premier impact, un deuxième véhicule de transport de marchandises avance sur la voie et roule sur le corps toujours au sol de l'enfant. La vidéo se poursuit. Les bras de l'enfant bougent faiblement mais distinctement. Un triporteur bleu passe à son côté, le conducteur lui adressant un regard, puis un deuxième traverse la route en contournant le corps. La sixième personne est un motocycliste qui traverse la rue rapidement. La huitième une femme, passant près du corps d'un pas nerveux, un enfant à la main. Pendant les huit minutes suivant le choc, dix-huit piétons seront passés à côté du corps. Lors de la diffusion de la vidéo sur CCTV, les présentateurs commentent la physionomie et l'attitude de chacun et chacune des dix-huit passants. Parfois, comme sur TVS, un grand chiffre apparaît à côté d'eux lorsqu'ils traversent l'écran, comme si signaler leur rang parmi les dix-huit permet de qualifier mieux leur présence. Sur la notice Baidu dédiée à « La petite Yueyue », ces protagonistes sont listés et décrits les uns après les autres⁴⁰¹. La dix-neuvième personne est petite, fine, et porte un gros sac blanc sur le dos. C'est le sac d'une chiffonnière⁴⁰². Après avoir marché quelques mètres dans le champ, elle marque un stop, dépose son fardeau sur le bord de la rue et s'approche vers l'enfant dont le corps se tord. Après avoir regardé aux alentours, elle se penche et redresse l'enfant en la tirant par les bras. Le corps s'affaisse, l'inconnue la traîne jusqu'au bas côté tandis qu'un troisième van s'engage dans la rue, ralentit puis les dépasse, suivi d'un cycliste. Ces deux derniers protagonistes ne rentreront pas dans le compte des 18. Après avoir déposé l'enfant, la personne sort progressivement du champ. Quelques secondes plus tard, une femme arrive en courant, depuis une direction opposée.

⁴⁰¹ Baidu, « Yueyue », consulté le 17 avril 2020.

⁴⁰² *Jian polan* 捡破烂: ramasseuse, chercher au rebut des choses de petite valeur, ramasser des débris pour les revendre.

Diffusée anonymement le lendemain, d'abord sur Weibo, puis sur d'autres réseaux sociaux, par la suite régulièrement censurée, supprimée, réapparaissant sur d'autres plateformes de partage de vidéos telles de Youku, Youtube, mise en lien sur des forum Tieba... puis diffusée et commentée sur chaînes télévisées le surlendemain, circulant aussi en version abrégée sur diverses plateformes avec l'ajout de commentaires ou de musique instrumentale triste, cette séquence fait le tour de la Chine à l'automne 2011.

L'enfant est Wang Yue, 2 ans, appelée ensuite « La petite Yueyue » dans les médias. Elle est la fille de commerçants voisins, tenant une boutique de quincaillerie quelques blocs plus loin de la boutique aux caméras. Les parents, originaires du Shandong, travaillent dans le quartier et logent avec leurs deux enfants au dessus de leur boutique depuis une huitaine d'années à ce moment là. Suite à la diffusion de cette vidéo, les médias chinois relaient les nouvelles de près : la mort cérébrale déclarée le 16 octobre, un arrêt cardiaque le 19, l'état critique déclaré le 20, puis la mort de l'enfant le 21 octobre 2011 peu après minuit.

La condamnation de l'un des conducteurs pour homicide involontaire⁴⁰³ est citée parmi les « 10 affaires les plus influentes en Chine en 2011 » par le *Southern Weekly* et le *China Law Society*, non pas pour l'arrestation du conducteur en elle-même, mais car l'opinion s'est focalisée sur le rôle des passants, les condamnant moralement, et posant la question « que peut faire le droit pour la morale ? » :

Suite aux comptes-rendus médiatiques, beaucoup de personnes ont condamné ces dix-huit passants sur le plan moral, et ont été affligés par cette nouvelle nature froide et indifférente de la société. En même temps, on s'est demandé s'il était possible d'élaborer une législation pour punir la froideur et l'indifférence. Porter secours à quelqu'un, n'est-ce pas un acte noble et grand ? Si un passant sauve quelqu'un, les masses vont dire que cette personne est noble. Si un passant ne sauve pas quelqu'un, les masses vont dire que cette personne est immorale. Pourquoi n'y a-t-il pas de milieu entre le noble et l'immoral ? Nous manquons d'une manière de réellement valider, récompenser et remercier les actes nobles.⁴⁰⁴

⁴⁰³ Le 5 septembre 2012, un des conducteurs sera reconnu coupable d'homicide involontaire (*guoshi zhi ren siwang zui* 过失之人死亡罪) et condamné à trois ans et six mois de prison. Le 18 décembre 2012, le dossier de Hu Jun est repris par le tribunal populaire intermédiaire de Foshan, le conducteur est condamné à 2 ans et 6 mois de prison.

⁴⁰⁴ Asian-Pacific Law & Policy Journal, vol 14:3, p. 26. The Ten Most Influential Cases for 2011 Southern Weekend Editorial Board, translated by Timothy Partelow, Thomas Villalon & Dr. Lawrence C. Foster. Document publié pour la première fois en chinois dans le Southern Weekly, on January 20, 2012. Projet commun du *Southern Weekly* et du *China Law Society*. The Ten Most Influential Cases for 2011, INFZM.COM

La conduite des passants est d'abord cadrée comme une question de morale⁴⁰⁵ et de prise en charge personnelle⁴⁰⁶. Les conducteurs, leur sort, ne porte pas à débat, mais sur les forums en ligne⁴⁰⁷, les « 18 piétons (*shiba luren* 十八路人) », leur déambulation, ce que l'on peut dire d'eux, fait l'objet de nombreuses questions : ont-ils vu ou non la petite fille ? Pourquoi ne sont-ils pas intervenus ? Avaient-ils peur d'une escroquerie de la part des parents de l'enfant ? Pourquoi n'ont-ils pas appelé les secours ? Peut-on leur en vouloir de ne pas s'être arrêtés ? Qu'aurait-on fait à leur place ?

2. « Trouver un milieu entre le noble et l'immoral »

À côté des dix-huit passants dont l'identité est globalement inconnue, la dix-neuvième personne est représentée dans les médias officiels comme un modèle de moralité, il s'agit de Chen Xianmei, 58 ans, une chiffonnière faisant commerce dans le quartier. Plusieurs journalistes iront lui rendre visite pour lui demander de décrire la scène de l'accident et répéter les gestes qu'elle a effectués. Les comptes-rendus médiatiques mentionnent son origine paysanne, sa pauvreté, sa modestie, son physique fragile, sa simplicité, son innocence, sa pureté de cœur.

Dans les jours suivant l'accident, des bureaux du Parti et du gouvernement du district où a eu lieu l'incident ainsi que de la province d'origine de Chen, organisent plusieurs délégations au cours desquelles ils remettent à celle-ci des prix de plusieurs dizaines de milliers de yuans⁴⁰⁸. Le 11 décembre, Chen Xianmei reçoit le prix « Chine responsable (*zeren Zhongguo* 责任中

(Jan. 20, 2012, 09:48 AM), < <https://scholarspace.manoa.hawaii.edu/server/api/core/bitstreams/6bc4b1ec-41b4-49b4-aea5-218aca0dd9f3/content> > consulté le 20 novembre 2022.

⁴⁰⁵ Renmin zhengxie bao, « L'affaire de la petite Yueyue en appelle à la reconstruction du système moral de la société (*Xiao Yueyue shijian huhuan shehui daode tixi zhongjian chongjian* 小悦悦事件呼唤社会道德体系中间重建) » 31 décembre 2011 < http://www.wenming.cn/ddmf/pljd/201112/t20111231_447415.shtml > ;

⁴⁰⁶ LE QUOTIDIEN DU SUD (*Nanfang ribao*), « L'affaire de la petite Yueyue provoque un débat sur la morale : la récompense des acteurs vertueux ne soit pas seulement être de nature monétaire (*Xiao Yueyue shijian yinfa daode taolun : jiangli jianyiyongwei bu neng guang kao qian* 小悦悦事件引发道德讨论 :奖励见义勇为不能光靠前) », 21 octobre 2011, < <http://www.chinanews.com/sh/2011/10-21/3404320.shtml> > consulté le 19 avril 2016.

⁴⁰⁷ Voir notamment BAIDU TIEBA, « Qishi zhongguoren shenme dou bu que, zhi shi que de !!!!! » [En fait, les chinois ne manquent de rien, si ce n'est de vertu !!!!!] < <http://tieba.baidu.com/p/1254134707> > consulté le 18 avril 2016.

⁴⁰⁸ *Le Quotidien de Qinyuan*, « Yangshan shouyu Chen Xianmei 'jianyiyongwei daode mofan' [Yangshan décerne à Chen Xianmei le titre de « modèle de moralité d'agir vertueux »], <http://zwgk.gd.gov.cn/007299674/201201/t20120111_300331.html > consulté le 19 avril 2016.

国) » 2011 du Public welfare action award (*gongyi xingdong jiang* 公益行动将) à Guangzhou, pour avoir « refusé l'indifférence (*jujue lengmo* 拒绝冷漠) ». En février 2012, elle rejoint les « Top ten news figures of Guangdong 2011 (*Guangdong shida xinwen renwu* 广东十大人物) ». En septembre 2012, elle reçoit le titre de « modèle de moralité ayant vu le juste et agi avec courage (*jianyiyongwei daode mofan* 见义勇为道德模范) » lors de la deuxième sélection des modèles de moralité du district de Yangshan, aux côtés de 10 secourus courageux, dont Ye Junfeng, récompensé pour s'être illustré dans le sauvetage de sinistrés lors d'un tremblement de terre, mettant sa vie en danger à plusieurs reprises en s'engageant dans les décombres⁴⁰⁹.

Le 1^{er} août 2013 paraît le recueil *Les héros ordinaires de Chine* édité par la Fondation nationale pour la justice et le courage dans lequel le portrait en 6 pages de Chen Xianmei figure parmi ceux de près d'une centaine de secourus récompensés au plus haut échelon entre 2002 et 2012. Elle est surnommée « La grand-mère chiffonnière qui a récupéré la bonne conscience de la société (*shihuang apo jianhui shehui liangxin* 拾荒阿婆捡回社会良心) ». Les récits se ferment sur les paroles de personnalités publiques s'exprimant au sujet de l'événement ou de son personnage principal. Sur la dernière page du portrait de Chen se trouvent ces paragraphes :

Chun Ni (présentatrice télé célèbre)

Chen Xianmei a soutenu pour nous la limite basse de la morale. Du haut de ses 1m40 elle maintient notre foi en demain, une grand-mère chiffonnière a sauvé notre bonne conscience.

Shi Shusi (directeur éditorial du *Quotidien des travailleurs*)

Bai Yansong⁴¹⁰ a dit une phrase connue : « Si le degré de sagacité (*jingming* 精明)⁴¹¹ des chinois était globalement réduit de 5%, notre société en serait bien meilleure ». C'est dur de trouver le temps de faire ce genre de chose quand nous sommes tous en train de réfléchir à nos propres gains et pertes. Dès qu'on commence à y réfléchir ça devient compliqué. Mais elle n'est

⁴⁰⁹ *Le Quotidien du Sud*, « Chen Xianmei, Ye Junfeng, huoshou 'jian-yi-yong-wei daode mofan' [Chen Xianmei et Ye Junfeng reçoivent le titre de 'modèle de moralité ayant agi vertueusement'] », 27 septembre 2012 < http://epaper.southcn.com/nfdaily/html/2012-09/27/content_7128749.htm > consulté le 19 avril 2016.

⁴¹⁰ Présentateur télé connu qui s'est exprimé plusieurs fois au sujet du secours à autrui.

⁴¹¹ Sagace, adroit, astucieux, intelligent et rompu aux affaires.

qu'un élan/impulsion (*chongdong* 冲动), et l'élan est la compétence instinctive (*benneng* 本能) de la bonté (*shanliang* 善良) qui se réalise.⁴¹²

Dans ce recueil où les secoureurs ont mis leur vie en danger lors de secours périlleux, perdant des membres ou la vie, Chen Xianmei se distingue. Mais une même description de l'acte réalisé est faite : il s'agit à chaque fois d'un acte spontané, immédiat et désintéressé, réalisé sans considération pour son coût éventuel.

Si Chen Xianmei est constituée en héroïne, les 18 passants sont constitués en groupe mis en procès : si on les retrouvait, comment faudrait-il les juger ? La situation devient un mode de caractérisation pratique des conditions du tort à partir du symbole des « 18 passants » qui, sous leur mode de désignation d'une généralité relative, deviennent un acteur à part entière. « Prendre l'affaire Yueyue comme angle de vue (*wei shijiao* 为视角) »⁴¹³ – pour reprendre le titre de certains articles – décentre le questionnement sur l'origine de l'obligation : on ne pose plus la question en termes relationnels mais pratiques. Les détails de l'affaire qui sont à chaque fois répétés – le nombre de passants, le nombre de minutes – ainsi que le fait que l'événement ait été diffusé à partir d'un enregistrement vidéo dans lequel on voit de surplomb ce que les gens ont vu, permet d'entrer dans une réalité pratique. Il ne s'agit pas seulement de mettre en avant ce qui choque, mais du souci de décrire une situation avec les détails qui comptent. L'affaire Yueyue fait advenir un espace pratique dans lequel on peut réfléchir à ce qui aurait pu, et à ce qui aurait dû être fait : « comment sauver Yueyue ? »⁴¹⁴. Ont-ils vu ou non la petite fille ? Ont-ils pensé qu'elle était déjà morte et donc qu'elle n'avait plus besoin de secours ? Pensaient-ils que quelqu'un avant eux avait déjà prévenu les services d'urgence ? Ont-ils eu peur d'aggraver son état en lui venant en aide ? Et enfin : sont-ils responsables de sa mort ? Les questions s'ancrent dans une scène et la relation de coprésence est au centre du débat. Le lien de responsabilité des 18 passants envers Yueyue est noué par les modalités

⁴¹² FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE (*Zhonghua jian-yi-yong-wei jijinhui* 中华见义勇为基金会), *Les héros ordinaires de Chine* (*Zhongguo pingmin yingxiong* 中国平民英雄), *Renmin chubanshe* 人民出版社, 2013, p. 123

⁴¹³ YANG Lili (杨莉莉), « Réflexion à propos de la pénalisation de voir le péril et ne pas secourir – en prenant l'affaire de la petite Yueyue comme angle d'approche (*Guanyu "jian-wei-bu-jiu" de ru-xing sikao – yi "xiao Yueyue shijian" wei shijiao* 关于“见危不救”的入刑思考——以“小悦悦事件”为视角) », *Fazhi bolan* (法制博览), 2013 ; ZHOU Hong (周弘), « Réflexion sur l'institution du crime de défaut de secours en face de l'agonie – ayant pour origine le défaut de secours de la foule dans l'affaire de la petite Yueyue (设立“见死不救罪”的思考——由小悦悦事件众人见死不救所引发) », *Droit et société* (法制与社会), 2012-06-15.

⁴¹⁴ TANG Mengyun, « Does China Need “Good Samaritan” Laws to Save “Yue Yue”? », *Cornell International Law Journal*, Vol. 47: No. 1, 2014, < <https://scholarship.law.cornell.edu/cilj/vol47/iss1/7> > consulté le 25 avril 2023.

pratiques de la situation de coprésence, ce qu'ils auraient pu faire, et non par un lien ou une position sociale prédéfinie. En 2018, Li Hong, professeur de droit à Tsinghua le formalise ci-dessous de façon claire :

Beaucoup disent que voir le péril et ne pas secourir ne peut entrer dans le droit pénal, mais leurs arguments ne sont pas convaincants. Au sein de la relation entre étrangers, il faut faire une distinction entre voir le péril et ne pas secourir (*jian wei bu jiu* 见危不救) qui correspond au type de « voir le juste et ne pas agir (*jian yi bu wei* 见义勇为) » et voir le péril et ne pas secourir qui correspond au type « ne pas faire l'effort de tendre la main (*ju shou bu lao* 举手不劳) ».

Ce dernier type renvoie à une situation où l'intervention ne présente pas de danger pour soi ou pour un tiers. Dans ce genre de circonstance, on ne demande absolument pas que la personne donne trop, mais seulement, par exemple, de lancer une bouée de sauvetage à quelqu'un qui se noie ou d'appeler le maître nageur. Ça, c'est faire l'effort de prêter une main (*ju shou zhi lao* 举手之劳).

Dans ce cas, le devoir de secours ne présente pas de charge pour soi, correspond aux exigences légales de préservation de la vie et concourt au soutien d'une limite basse d'ordre social (*shehui shenghuo zhixu de zui di xiandu* 社会生活秩序的罪底限度). C'est donc une nécessité de la faire entrer dans le droit. Ce genre de comportement, s'il entre dans la légalité, appartient aux conduites sans risque, ne viole pas les relations humaines (*renqing* 人情) et n'a pas de rapport avec une tendance de moralisation des obligations pénales (*xingfa yiwu daode hua* 刑法义务道德化), ne va pas résulter en l'application de responsabilités fortuites, ne va pas violer le principe de modestie du droit pénal.

Le comportement de voir le péril et ne pas secourir du type *voir le juste et ne pas agir* serait selon nous difficile à pénaliser car ses exigences morales dépassent la limite basse de morale qui concerne le droit pénal. Or, voir le juste et agir avec courage n'est pas du tout une limite basse, mais elle s'approche d'une dévotion religieuse⁴¹⁵, une morale altruiste (*lita daode guan* 利他道德观). Cela ne dépasse pas seulement la morale basse du droit, mais s'éloigne également de

l'ordre fondamental des relations humaines (*renqing* 人情). Bien que dans notre société, le

⁴¹⁵ Dévotion ultime aux autres, sans aucune considération de ses propres intérêts : *zongjiao de "hao bu ji, zhuanmen li ren"* 宗教的好不急专门利人.

gouvernement soit sans cesse en train de le promouvoir, que beaucoup dans sa lignée recherchent la morale de « les autres avant soi, le sacrifice désintéressé (*xian-ren-hou-ji, wu-si fengxian* 先人后己, 无私奉献) ». ⁴¹⁶

Dans ce texte, Li Hong oppose plusieurs paradigmes d'action qui informe la pensée juridique, ce qui nous invite alors à considérer la question de l'imputation de la responsabilité en lien avec les manières de concevoir l'engagement en jeu et les notions qui s'y rapportent, et à faire dialoguer sa conclusion avec le concept de bon samaritanisme.

Le terme de samaritanisme est couramment utilisé en langue anglaise comme manière de désigner l'intervention de secours (*good samaritanism*) et son défaut (*bad samaritanism*). C'est d'ailleurs en citant l'ouvrage de James M. Ratcliffe, *The Good Samaritan and the Law*, que Luc Boltanski fait le lien entre la parabole du Bon Samaritain et l'obligation générale de secours ⁴¹⁷, même si dans *La souffrance à distance*, l'auteur met davantage en rapport l'engagement du bon samaritain avec les politiques de la pitié qu'avec la règle de loi. Dans *La souffrance à distance*, la parabole représente un mode de relation compassionnel, et Boltanski analyse le récit en tant qu'il constitue un paradigme d'action. L'auteur qualifie ce mode de relation compassionnel de réaliste : une action dans une situation circonstanciée, orientée vers des besoins identifiés concrètement au sein de cette situation, visant la faisabilité et l'efficacité du geste. La parabole dessine un paradigme d'action, un mode d'engagement d'assistance. En plus du critère de singularité, l'engagement du bon samaritain est également caractérisé par le type de lien – défini par la négative – entre secoureur et secouru. Tandis que les deux premiers personnages qui passent près du corps du malheureux sont définis par leur catégorie sociale (un prêtre et un lévite), le Samaritain n'a pas de catégorie sociale valorisable. Le malheureux quant à lui n'a pas d'appartenance spécifique. Cette absence de qualification préalable du lien entre Samaritain et la personne à secourir signale un engagement qui n'est ni contractuel, ni communautaire, non lié à une obligation préalable ou prédéfinie contractuellement, ni adossé à un lien d'interconnaissance ou de parenté dans lequel il y aurait une obligation d'assistance. Il n'y a pas de propriétés relationnelles préétablies, pas de conventions établissant un engagement préalable qu'il s'agirait d'actualiser. L'action de secours se présente comme une évidence pour le bon samaritain en face d'une alternative claire : « La mise en présence d'être singuliers dans une situation comble l'espace entre la vue

⁴¹⁶ LI Hong, « Analyse de la pénalisation du défaut de secours en face du danger à partir de circonstances spécifiques (*Yi ding tiaojian xia de jian-wei-bu-jiu ruxing yanjiu*) », Peking University Law Journal (*Zhongwai faxue*), Vol. 30, No.3, 2018, p. 588-608, p. 608.

⁴¹⁷ BOLTANSKI Luc, *La souffrance à distance*, Gallimard folio essais, 2007 (1993), p. 29.

et le geste, entre la connaissance et l'action ne laissant que l'alternative de la fuite et du secours »⁴¹⁸. L'action est immédiate, non précédée d'un questionnement. Elle n'a pas besoin de légitimation, elle s'explique et se justifie d'elle-même. Son immédiateté reflète un devoir. Mais quelles sont les sources de cette évidence ? Ce qui s'impose comme immédiat peut relever de croyances stabilisées. « Mais comment cette obligation – qui possède un caractère paradoxal, au sens où elle se présente avec une évidence immédiate tout en demeurant profondément obscure – peut-elle être précisée et satisfaite ? »⁴¹⁹. Boltanski lie la relation de coprésence à la manifestation d'une logique de causalité. C'est la proximité et la coprésence des personnages qui instaurent un lien d'interdépendance et de droit et de devoir. Il y a la possibilité d'agir et cette possibilité instaure en creux un manque à agir, et fait du défaut d'action une faute. Le bon samaritain apparaît comme indispensable – il surgit dans la mise en récit comme seul témoin.

*

Dans ce chapitre, nous avons identifié des scandales et des affaires où des attentes sociales sont exprimées, et nous avons cherché à comprendre les notions employées par les acteurs en lien avec ces cas. Les affaires médiatiques présentées ici dérangent les dichotomies créées entre ceux qui agissent et ceux qui n'agissent pas, mais aussi les frontières tracées entre ce qui relève des compétences du droit et ce qui concerne la morale personnelle. Dans chaque affaire, le débat met en concurrence différentes façons de comprendre et de formuler les enjeux du défaut de secours.

La prise de position pour ou contre la pénalisation du défaut de secours à autrui, la critique, le rejet ou l'appropriation de la figure du modèle de moralité qui voit le juste et agit avec courage, ou bien de celle qui s'enfuit en premier ou passe son chemin imperturbable ... sont des expressions publiques qui, en fondant ou en questionnant la légitimité d'un certain type d'attentes, instituent des rapports de dépendance et d'obligations pouvant devenir des sources de droit.

⁴¹⁸ *Op cit.*, p. 35.

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 38.

De fil en aiguille, les « *étrangers* (*moshengren* 陌生人) » apparaissent dans une réalité pratique et incarnée, dans laquelle sont des besoins et des possibilités d'y répondre, avec les instances, normes et dispositifs qui définissent, distribuent et structurent l'obligation entre concitoyens chinois, notamment à travers la définition de relations sociales structurantes. Même si les débats n'aboutissent pas à la définition d'une infraction, ils émergent régulièrement et nomment un besoin, un manque, un devoir et un droit possibles au sein de la relation d'anonymat, elle-même à caractériser.

CHAPITRE V

TENDRE UNE MAIN SECOURABLE À PÉKIN

Au cours de cette thèse, nous avons abordé la reconnaissance du secours courageux du point de vue institutionnel. Les instruments de l'action publique utilisés pour certifier, rétribuer et publiciser le secours courageux contribuent chacun à sa définition. Le droit y prend part aussi à différents titres. Premièrement, en tant qu'instrument du fait de l'implication des cours dans l'organisation juridique de l'indemnisation du secours courageux dans le cadre de litiges. Mais aussi par la définition de l'action requise légalement et sa sanction pénale ou administrative, ce qui constitue un contrepoint à partir duquel le secours courageux se construit. De par la façon dont il est rendu visible et rétribué spécialement, l'acte juste et courageux est érigé en exemple, souhaitable et valorisé socialement. Par cette voie, ces institutions et acteurs participent à la définition d'attentes vis-à-vis du lien civil.

Dans ce chapitre, nous allons aborder la formulation d'attentes et les problématiques relatives au secours à autrui depuis une autre sphère de la vie sociale : l'expérience ordinaire des interactions urbaines. Les matériaux mobilisés dans ce chapitre sont issus d'une enquête par entretien à Pékin, ainsi que de l'analyse d'œuvres de fictions qui mettent en scène des situations d'intervention et de non intervention.

En Chine, l'héritage de plusieurs décennies dites révolutionnaires a laissé la population en face d'enjeux particuliers relatifs à l'appréciation de la conduite d'autrui et la confiance à lui accorder. Nous avons présenté en début de thèse une partie des transformations engendrées par le moment de « réforme et d'ouverture » entamé au tournant des années 1980. Ces réformes ont conduit à d'importants mouvements de mobilité interne, à la transformation des outils de distribution des ressources locales et au développement des zones urbaines. Les nouvelles formes de coexistence engendrées par ces transformations ont notamment été abordées dans la littérature à partir des discriminations subies par certains groupes – les travailleurs migrants⁴²⁰ – mais peu dans le cas des relations en coprésence dans l'espace public, et en particulier en ce qui concerne la thématique du secours, ou de l'absence de secours, porté à autrui en danger.

L'annonce de la fin de la lutte des classes comme mission cardinale et la récusation des moyens passés de l'évaluation d'autrui, a représenté une perte de repères et des moyens de se recommander mutuellement. A la fin du XXème siècle, le nouvel anonymat urbain est marqué par une défiance généralisée dans les rapports civils. Le Littré définit la défiance par « [une] crainte, [un] doute qui fait qu'on ne se confie qu'après examen et réflexion », et la distingue de la méfiance ainsi : « La méfiance fait qu'on ne se fie pas du tout ; la défiance fait qu'on ne se fie qu'avec précaution. Le défiant craint d'être trompé ; le méfiant croit qu'il sera trompé. La méfiance ne permettrait pas à un homme de confier ses affaires à qui que ce soit ; la défiance peut lui faire faire un bon choix »⁴²¹.

La méfiance et la défiance qui ont fini par caractériser les espaces publics chinois engendrent des épreuves particulières en ce qui concerne les situations de vulnérabilité et d'entraide. La peur d'être victime d'escroquerie si l'on vient aider, ainsi que les scandales réguliers de défaut de secours évoqués dans le chapitre précédent, témoignent de cette défiance, et placent le citoyen ou la citoyenne en spectatrice de celle-ci.

La définition de ce que l'on peut défendre dans les lieux publics et comment est une question ouverte. Quels sont les moyens, en ce qui concerne le secours à autrui, de formuler des attentes, de se faire voir les uns aux autres ses bonnes intentions, de porter une main secourable ? Qu'est-ce qui au contraire disqualifie ces actions et entrave l'intervention ?

⁴²⁰ FROISSART Chloé, *La Chine et ses migrants. : La conquête d'une citoyenneté*, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

⁴²¹ LITTRE Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Tome 2, Hachette (Paris), p. 1013, < <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406698m/f76#> > consulté le 15 avril 2023.

Après être revenus sur quelques éléments de l'histoire urbaine, nous présenterons comment, au sein de cette enquête, nous avons pu accéder à des témoignages relatifs à l'expérience ordinaire de l'entraide du point de vue de personnes souhaitant aider, étant intervenues auprès d'autrui ou ayant passé leur chemin. Les voies mêmes de cette enquête nous informent sur la façon dont se pose la question de l'assistance, et en quels termes. Dans un deuxième point, nous abordons le rôle des institutions de secours d'urgence dans la définition des périmètres de l'engagement d'assistance. Le manque de relai institutionnel à l'engagement du passant ou de la passante crée une situation particulière qui renforce l'importance de pouvoir connaître ou repérer une personne avant de s'engager auprès d'elle, car cela apporte une certaine garantie à propos de la façon dont le secours sera reçu, ce que nous abordons dans un troisième point. Enfin, nous présenterons les méthodes utilisées en situation par les citoyens et citoyennes afin de créer les conditions permettant de porter secours, constituant différents moyens de s'accompagner du regard d'autrui.

I — LE SOUCI DES AUTRES DANS UN CONTEXTE DE DÉFIANCE

Les relations civiles sont marquées par l'enjeu de redéfinir les attentes des uns vis-à-vis des autres, mais aussi de reconstruire des repères de la confiance réciproque. Aujourd'hui, dans son enquête sur les rassemblements publics en Chine, Isabelle Thireau montre comment s'éprouvent quotidiennement dans les relations civiles les moyens de « mise en forme de la coexistence entre concitoyens, de mise en sens des repères qui permettent d'orienter celle-ci » : des façons de s'observer et de se tenir à distance afin d'être ensemble tout en dépassant la défiance envers autrui, des moments d'enquêtes collectives pour consolider des croyances, confirmer des soupçons vis-à-vis du monde que l'on partage. Ainsi, les interactions civiles sont un lieu où s'éprouvent d'incertaines relations de citoyenneté, où se mène l'enquête sur les moyens possibles de recomposer un lien civil, distinct de l'appartenance de classe aussi bien que de l'origine géographique. Comment s'exprime alors le souci d'autrui et l'envie de porter secours ? Quelles sont les voies du partage et de construction en commun d'un engagement d'entraide ?

1. Les nouveaux enjeux de l'anonymat urbain

En Chine, la notion d'espace public se comprend différemment depuis les années quatre-vingt. La ville chinoise est le lieu d'importantes évolutions⁴²², du fait de la multiplication des zones urbaines et de la production de nouveaux espaces de vie commune. Auparavant, les lieux publics étaient découpés en espaces de travail⁴²³, communs aux membres de l'unité de travail et à leur famille, mais pas publics. L'espace qui était hors d'un contrôle officiellement légitimé était rare. Seuls les parcs et jardins publics étaient des lieux ouverts à tous et situés hors des cadres du travail ou du groupe parental. Appartenir à une unité de travail permettait d'être identifié comme un membre actif du peuple, ce qui signifiait une garantie de citoyenneté et donnait un ancrage à chacun. Avec la disparition des unités de travail et suite aux différentes vagues de migration alors permises, de nouvelles problématiques ont émergé. L'identité d'un individu n'étant plus lestée par son appartenance à une unité de travail, il faut désormais faire avec l'anonymat, la fin des repères permettant d'accorder sa confiance avec une certaine garantie, et le doute sur la reconnaissance et l'identification d'autrui.

Les pouvoirs municipaux de la Chine actuelle produisent aujourd'hui des espaces pour tous où les habitants se réunissent ou se rencontrent sur le seul fait d'appartenir à la ville. Ce ne sont plus des espaces publics par défaut comme les parcs, ou clandestins comme des lieux de rencontre illégaux. Les lieux publics traduisent désormais le besoin d'une nouvelle expression de la communauté, hors de l'embrigadement idéologique, de l'entreprise ou de la parenté. L'anonymat devient un des outils de la constitution progressive d'une conscience urbaine et le

⁴²² Le plan quinquennal d'industrialisation lancé en 1953 constitue la première vague d'urbanisation. Les deux dernières décennies suivant la fin de la Révolution culturelle en 1979, présentent la deuxième phase importante de croissance de l'urbanisation en Chine contemporaine. Le nombre de villes est passé de 193 en 1978 à 663 en 2000.

⁴²³ Les unités de travail, organisées au niveau des lieux de production, formaient jusqu'à la fin des années 80 les cellules de base de l'État communiste, permettant son déploiement au plus profond de la société urbaine. Elles prenaient en charge tous les services et équipements sociaux, tout en réalisant des missions de nature politique et administratives prescrites par l'État. Pendant presque cinq décennies, l'essentiel des politiques dans le domaine social, la redistribution des ressources aux citoyens, mais aussi dans le contrôle quotidien des individus ont été mises en œuvre et conduites sur les lieux de travail constitués en unités de travail. Les citoyens travaillant hors du secteur public ne bénéficiaient pas des services et avantages sociaux de leurs collègues du secteur étatique. Les transformations que l'économie et la société ont connues depuis le début du processus de réformes et la montée en puissance de l'économie non publique ont obligé le régime à démanteler les unités de travail à part de la seconde moitié des années 90. MIEGE Pierre, « Unités de travail », in dir. Thierry Sanjuan, *Dictionnaire de la Chine contemporaine*, Armand Colin, 2007, p. 262-263.

territoire urbain devient « l'enjeu et le moyen de ce qui pourrait participer à terme à la constitution d'une société civile articulée à des identités ouvertement urbaines et locales »⁴²⁴.

L'évolution du taux d'urbanisation au cours des décennies 1980-1990 – moins de 20% fin des années 1970 à plus de 50% à partir de 2010⁴²⁵ – résulte à la fois de l'extension des zones urbaines et de la transformation des zones rurales en zones urbaines⁴²⁶. Les chiffres de l'urbanisme augmentant de façon exponentielle traduisent également la difficulté de décrire ce qui relève des nouveaux espaces municipaux, une administration de rang préfectoral pouvant inclure des espaces urbains et ruraux⁴²⁷. En regard de la transformation du territoire, c'est celle de la citoyenneté et des relations sociales entre les individus, leur recomposition à partir de nouveaux repères, qui pose question. L'urbanisation, l'instrumentation politique et économique des zones urbaines, ainsi que les grandes politiques migratoires mises en place au cours du XX^e siècle sont soutenues par des mesures qui créent des distinctions en termes de droits humains et d'accès aux ressources au sein de la population chinoise⁴²⁸.

Les migrations internes provoquent un découplage entre domiciliation réelle et domiciliation officielle, et ont pour effet de faire soudain cohabiter au sein d'une même localité, qu'elle soit urbaine ou rurale, des individus possédant des statuts et des droits très distincts. Un système d'ancrage au territoire dont les origines administratives remontent aux années 1950 est réactualisé, mais ne reprend pas les mêmes fonctions, logiques et contours que les institutions précédentes. En effet, les réformes politiques des années 1980 marquent le début d'une nouvelle manière de gouverner la population chinoise, en abandonnant progressivement sa catégorisation en termes d'étiquettes de classe et en réactualisant le système d'enregistrement des statuts de résidence avec le *hukou*⁴²⁹. En distinguant entre agricole et non agricole, avec des droits différenciés, le *hukou* introduit une hiérarchie entre les citoyens selon leur lieu de

⁴²⁴ SANJUAN Thierry, « Espace public », in dir. Thierry Sanjuan, *Dictionnaire de la Chine contemporaine*, Armand Colin, 2007, p. 99

⁴²⁵ NATIONAL BUREAU OF STATISTICS OF CHINA < <http://www.stats.gov.cn/english/Statisticaldata/AnnualData/> > consulté le 10 avril 2023.

⁴²⁶ SANJUAN Thierry, *Qu'est-ce qu'une population urbaine en Chine ? L'exemple du delta de la rivière des Perles (province du Guangdong)*, Géographie et Cultures, 1996, n° 19, p. 33-49.

⁴²⁷ BOQUET Yves, « Le taux d'urbanisation de la Chine », *Espace populations sociétés*, 2009/3, p. 355-357.

⁴²⁸ THIREAU Isabelle, HUA Linshan, « Entre le local et le national : Migration et citoyenneté après les réformes de Deng Xiaoping », dans *Citadins et citoyens dans la Chine du XX^e siècle : Essais d'histoire sociale. En hommage à Marie-Claire Bergère* [en ligne], Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010, <<http://books.openedition.org/editionsmslh/5009>> consulté le 20 décembre 2019.

⁴²⁹ En 1958, le *hukou* se présente comme un livret domestique détenu par la famille et l'administration locale (la brigade de production dans les campagnes, le commissariat de police ou l'unité de travail en ville). Sur ce dossier sont renseignés des informations sur les membres de la famille, ainsi que le nom de la localité où le livret est enregistré et son statut : agricole ou non agricole. Pour une histoire de la mise en place de ce système, voir CHENG Tiejun, SELDEN Mark, « The Origins and Social Consequences of China's Hukou System », *The China Quarterly*, no. 139, sept 1994, pp. 644-668.

résidence, reflète une hétérogénéité des espaces d'appartenance, mais aussi de la nature de la relation établie avec l'État⁴³⁰.

Les travaux d'Isabelle Thireau et de Hua Linshan sur les migrations interrogent les effets de ces flux migratoires et des nouveaux moyens de gouvernement sur le lien social et politique, ce que les chiffres peinent à caractériser. En effet, cette forme de classement oriente les modalités du lien social et du lien politique puisqu'elle se traduit par une distribution de droits et d'avantages reflétant un engagement et une protection de l'État très différents selon les catégories constituées. Les résidents des bourgs, des villes de petite ou moyenne importance et des grandes villes, s'ils sont tous privilégiés par rapport aux ruraux, ne bénéficient pas tous des mêmes avantages. Les droits que l'État reconnaît aux uns et aux autres ne sont pas garantis selon des modalités identiques, ce qui introduit une hiérarchie au sein même du groupe des détenteurs d'un *hukou* non agricole. Ces travaux montrent comment la question de la migration intérieure et de sa régulation révèle et met sur le devant de la scène les enjeux et les problèmes de définition d'un lien de citoyenneté en Chine⁴³¹.

La période des réformes signe aussi le rejet politique des étiquettes de classe qui jouaient comme des repères de visibilité publique et divisaient auparavant la population en bons et mauvais éléments. Ces statuts organisant l'accès aux ressources, assignés à travers des processus arbitraires, orientaient les relations sociales ainsi que l'appréciation des actions individuelles. Nous avons vu dans l'introduction, à travers l'anecdote des petites sœurs héroïques des prairies, que le secours porté par une personne détenant une mauvaise étiquette de classe peut être passé sous silence, occulté, voire complètement disqualifié en vertu de l'identité sociale de la personne qui la mène. Ainsi, la fin du système de classement de la population au travers des étiquettes de classes, qui avait prévalu de 1949 à 1978, brouille non seulement les pistes quant aux façons légitimes de se rapporter à autrui, mais aussi quant à la signification à apporter à ses actes.

⁴³⁰ THIREAU Isabelle, HUA Linshan, "Entre le local et le national : Migration et citoyenneté après les réformes de Deng Xiaoping", dans *Citadins et citoyens dans la Chine du XXe siècle : Essais d'histoire sociale. En hommage à Marie-Claire Bergère* [en ligne], Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010, <<http://books.openedition.org/editionsmslh/5009>> consulté le 20 décembre 2019.

⁴³¹ *Ibid.*

2. Comment permettre aux uns et aux autres de se venir en aide?

Dans un contexte où les espaces ouverts au débat et à la discussion publics sont restreints⁴³² les modalités de partage d'expérience, et de discussions des normes relatives à ce qu'il convient de faire, sont contraintes⁴³³. Les conversations privées ou semi-publiques, de vive voix ou en ligne, en particulier autour du compte-rendu partagé d'un événement, sont des espaces privilégiés de discussion⁴³⁴ et, en ce qui nous concerne, de mise en récit des troubles et des enquêtes ordinaires liés à ces situations d'assistance en public.

a) Les internautes face au scandale de la non assistance

Une riche littérature s'est développée dans les années 2000 en Chine à propos du secours à autrui et de son absence, notamment à partir d'affaires médiatiques qui, articulées entre elles, servent à cadrer et à décrire un problème caractérisé comme un défaut d'agir au secours d'autrui. Ces scènes urbaines se transmettent pour certaines par la diffusion de vidéos où l'on voit des passants traverser une rue, un trottoir ou un passage piéton à côté du corps d'une personne tombée d'inanition ou renversée par un véhicule. Si les termes de « voir la mort et ne pas secourir » ou « voir le danger et ne pas secourir » sont utilisés dans le milieu juridique pour désigner le défaut de secours à autrui, la sphère journalistique utilise plus communément le terme « affaires d'indifférence (*lengmo shijian/shili* 冷漠事件/事例) ».

L'extrait suivant est une note de journal de terrain relative au visionnage d'une vidéo postée sur Weibo le 7 juin 2017 et accompagnée du message suivant : « Cette vidéo me donne envie de pleurer, je n'ai déjà plus la force d'être en colère. L'écosystème routier chinois, c'est le purgatoire (*Zhongguo gonglu shengtai, hen lianyu* 中国的公路生态, 是炼狱) »⁴³⁵. Avant

⁴³² Brady, 2008.

⁴³³ Sur les enjeux de censure et le contrôle de la publicité par le Parti mis en perspective historique, voir la thèse de Nolwenn Salmon (2016, p. 53-63).

⁴³⁴ Arsène, 2008.

⁴³⁵ Weibo, 袁 启 聪, 7 juin 2017 < https://www.weibo.com/1548674942/F6Hcof3sw?filter=hot&root_comment_id=0&type=comment > consulté le 30 juillet 2017.

d'être censurée, la vidéo a cumulé plus de 5 millions de vues dans les 24 premières heures de sa diffusion.

Extrait de journal de terrain, visionnage vidéo « La femme écrasée par deux fois », 2017

Il s'agit d'une vidéo de quelques minutes. La caméra en surplomb filme en plongée depuis une hauteur de plusieurs mètres. Nous nous trouvons au niveau de l'intersection d'un carrefour à quatre voies. Une femme vêtue de blanc s'avance sur le passage piéton. Elle s'arrête au milieu de la première double voie, baisse la tête, puis se fait renverser par un taxi. Deux piétonnes aux silhouettes fines (*a priori* plutôt féminines), qui attendaient de traverser au niveau du trottoir que la femme en blanc vient de quitter quelques secondes plus tôt, font demi-tour et s'éloignent. La femme en blanc reste allongée au sol, au milieu de la voie. Dans les secondes qui suivent, d'autres silhouettes apparaissent de part et d'autre du passage clouté, s'y arrêtent. Une dizaine de véhicules empruntent la voie. Une minute s'écoule. Une fois le flot de véhicules passé, la vingtaine de piétons qui attendaient de part et d'autre de la voie traversent, certains passent à un mètre du corps. Une minute plus tard, un SUV emprunte la voie en roulant sur le corps, ce qui lui fait faire une révolution. La spectatrice que je suis n'a pour seule envie que de détourner le regard. Lorsque la vidéo passera au journal sur CCTV⁴³⁶, il arrive que la chaîne télévisée floute le corps de la femme à ce moment-là. Le SUV s'arrête quelques mètres plus loin et une conductrice sort du véhicule, tournant la tête vers le corps en blanc qui gît au milieu de la route. L'enregistrement prend fin.⁴³⁷

Les comptes rendus médiatiques et les vidéos produisent un choc, parfois un sentiment d'irréalité comme l'exprime un commentaire publié en lien avec cet événement connu dans les médias nationaux comme « La femme écrasée par deux fois (*nüzi zao er ci nianya* 女子遭二次碾压) » : « De la science-fiction ! J'ai l'impression que la personne qui a été percutée est un hologramme, parce qu'on dirait que les gens qui passent ne la perçoivent pas, qu'elle n'existe pas, elle est une personne totalement transparente ! »⁴³⁸.

⁴³⁶ Version floutée 红绿灯 平安行 9 juin 2017 < https://v.youku.com/v_show/id_XMjgxNDM2MTUwNA==.html?spm=a2h0c.8166622.PhoneSokuUgc_1.dtitle > et version non floutée 都市晚高峰 8 juin 2017 < https://v.youku.com/v_show/id_XMjgxMjM1MTQ3Ng==.html?spm=a2h0c.8166622.PhoneSokuUgc_2.dtitle > consulté le 14 avril 2021.

⁴³⁷ Journal de terrain 2017, vidéo Weibo « la femme écrasée par deux fois », 30 juillet 2017, p. 1.

⁴³⁸ « 好科幻啊！感觉被撞的人只是一个全息影像，因为来往的行人感觉都没看见她，没有她的存在，她完全就是一个透明人！ »

Dans les près de 100 000 commentaires en dessous de la vidéo, on trouve des condamnations, des interprétations de la situation, des exclamations, des réflexions sur ce qu'est la Chine, et le degré auquel cette vidéo définit ce qu'il se passe en Chine en ce moment... Certains se projettent dans la situation, détaillant ce qui aurait pu être fait, et opposent la conduite des passants à ce qui serait « le plus fondamental des comportements humains (*zui jiben de renxing* 最基本的人性) ». Les commentaires associés à ces événements qui font scandale (du fait de l'indignation collective qu'ils suscitent), sont une des voies de l'expression du geste d'assistance comme ce à quoi l'on tient.

Plusieurs commentaires reprennent une même phrase, qui pointe comme une discordance entre les comportements sur la vidéo et les indignations en ligne et conclut : « Les plus attentionnés (*guanxin* 关心) sont toujours les internautes, les plus froids (*lengmo* 冷漠) sont toujours les piétons (*luren* 路人). Je ne sais pas si c'est que les internautes ne sortent pas de chez eux ou bien si ce sont les piétons qui ne vont jamais sur internet ». Ce commentaire se demande ce qui distingue les internautes rassemblés par l'indignation et les passants. Il thématise une dissonance, une division entre les espaces : il y a d'une part les internautes, chez eux, qui regardent la situation de loin, et de l'autre, les piétons qui ne vont pas sur internet et qui *in situ* ont le regard plongé dans tout autre chose. Quelles sont les voies du partage de ces « points de vue » ici évoqués de façon littérale ?

b) Les discussions ordinaires et la fiction comme voies de discussion de l'engagement d'entraide

Je mène une enquête par entretien à Pékin en 2015 et 2017⁴³⁹ auprès de citoyens et citoyennes au sujet des mesures de récompense, mais également afin d'inventorier des situations de trouble, d'intervention, d'absence d'intervention par le récit d'expériences vécues. Je présente mon objet de recherche en utilisant le terme « voir le juste et agir avec courage », mais les discussions s'émanent du cadre du secours courageux. Mes interlocuteurs se saisissent du terme de façon très large pour désigner des pratiques d'entraide, d'assistance, d'intervention au secours d'autrui, et semblent même pour la plupart ignorer la catégorie administrative. Les

⁴³⁹ Corpus de 25 entretiens semi-directifs et non directifs, présentés en annexe.

discussions s'ouvrent sur toutes sortes de situations, allant du fait de rapporter le portefeuille de quelqu'un (*shijin bumei* 拾金不昧), à aider à fluidifier et sécuriser le trafic suite à un accident, à être témoin d'une agression sans intervenir. Mes interlocuteurs associent « voir le juste et agir avec courage » au thème du « bien agir » et ce terme apparaît dans le discours pour désigner une forme gratuite et volontaire de service à autrui.

En plus des entretiens que je réalise individuellement, j'organise, grâce à l'aide de ma logeuse, ce qui était pensé au départ comme un *focus group* ou un entretien collectif. Cette rencontre a rassemblé une dizaine de personnes et a été marquée par la convivialité. L'organisation de cet événement et son déroulement ont constitué des observations précieuses qui m'ont permis de documenter des échanges entre des personnes qui ne se connaissent pas, mais qui ont toutes souhaité se retrouver un après-midi dans le salon d'un appartement de colocation dans un immeuble résidentiel du quartier étudiant de Wudaokou à Pékin, désireuses de partager une même question qu'elles ont en commun.

Une quarantaine de personnes répondent à l'annonce que ma logeuse fait circuler sur la plateforme d'auto-entreprenariat Pake. Dans cette annonce, je propose d'organiser une discussion collective afin de « parler de ce qu'est voir le juste et agir avec courage (*jianyiyongwei* 见义勇为) en Chine ». Aucune des personnes présentes n'utilisera ce terme en référence à la catégorie administrative. La discussion associera une très grande diversité de situations : des interactions les plus ordinaires (faire la queue dans le métro) à des faits divers de secours courageux. Néanmoins, les personnes participantes considèrent que je m'intéresse à ce qu'est « bien agir dans les lieux publics », et comment le faire.

Les places étant comptées, certaines mettent en avant leur expertise : une quarantenaire insiste pour participer car elle est juriste, professeure, et fait partie d'un groupe de volontaires dans la lutte contre le vol. D'autres font valoir le fait de tenir beaucoup à ce sujet, ou bien d'avoir été touchés directement par la mort d'un proche... La plupart pensaient que j'allais donner moi-même une conférence sur la question et peut-être apporter des réponses, en vertu de mon expérience des villes européennes dont certains me rapportent que « l'industrialisation est plus ancienne », « les rapports sont plus polis et organisés ». Un participant prendra cet exemple : « les gens font la queue dans le métro », alors que le métro parisien a beaucoup à envier au réseau de transport souterrain pékinois. L'ambiance est conviviale, plusieurs participants arrivent avec des cadeaux et/ou des victuailles à partager, non seulement pour moi, mais aussi pour la dizaine de personnes qu'ils s'attendent à rencontrer.

Lors de la discussion de groupe, mon rôle est limité : une fois posé le cadre général (voir le juste et agir avec courage) j'encourage à parler mais j'interviens peu – de moins en moins au fur et à mesure de la session – et prends des notes. En réalité, je suis souvent dépassée quand plusieurs personnes prennent la parole en même temps et compte sur mon enregistreur placé sur la table basse autour de laquelle nous sommes réunis.

La dizaine de participants se retrouvent sur les questions de « Comment faire ? » ou « Qu'aurait-on fait ? », formulées différemment par eux et de façon très générale, par rapport à des situations évoquées. De nombreuses histoires de noyade sont échangées : l'un a entendu parler de deux enfants qui se sont noyés, le père a sauvé son enfant mais pas l'autre ; l'autre a entendu parler d'une situation où des enfants se noyaient, et quelqu'un sur la rive demandait de l'argent en échange de secours (un fait divers qui date des années 1980)... Qu'aurait-on fait ? Qu'en pense-t-on ? Ces anecdotes sont présentées comme des situations dans lesquelles se projeter, comme des énigmes à penser, mais aussi comme des tests sur la pitié ou la tristesse ressentie, des tests d'empathie que l'on partage (est-ce que celui qui a sauvé son propre enfant est triste de n'avoir pas pu sauver l'autre ? Son cœur n'est-il pas brisé ?).

En fin de compte, le *focus group* devient un moment d'enquête collective sur ce que pensent les uns et les autres, ainsi qu'un moment de partage de manières de faire quand on veut intervenir auprès d'autrui. Même si la discussion ne conduit pas à l'élaboration de méthodes à appliquer systématiquement ou à une concertation aboutie sur les moyens de l'action ou ses déterminants, les participants sont satisfaits de se retrouver comme étant guidés par une même attitude. « On ne sait pas ce que les autres pensent, et je suis contente de me retrouver avec des gens comme moi, qui ont les mêmes questions et sont finalement guidés par les mêmes idées » résume une participante lors du tour de table effectué en fin de discussion. Le succès du *focus group* réside ainsi dans le fait que des personnes se retrouvent ensemble dans l'envie de discuter des bonnes manières de faire.



Figure 9 Photographie des participants à la discussion de groupe

c) La fiction comme moyen de mettre en récit l'envie d'agir et l'incertitude relative aux moyens de l'intervention

Les œuvres de fiction sont, à côté des entretiens, elles aussi une voie d'accès à l'expérience ordinaire et ce à double titre : d'une part, la production d'une fiction constitue en elle-même la manifestation d'un intérêt pour le sujet, d'autre part, la fiction présente une mise en récit de l'expérience.

Dans ce chapitre, nous ferons référence à trois œuvres : une histoire courte, un sketch et une série télévisée. Le sketch et la série télévisée ont été diffusés à des heures de grande audience sur CCTV-1, première chaîne de télévision nationale chinoise appartenant au réseau de la télévision centrale de Chine, une société dépendante du Conseil des affaires de l'État. Elles s'inscrivent dans une ligne éditoriale très contrôlée et sont en partie produites par des institutions assurant un travail de propagande. La fiction a quant à elle été écrite par Wu Zhiqiang, auteur d'histoires courtes né dans les années 1970, ayant publié dans la revue littéraire *Reader (Duzhe 读者)*, ainsi que des revues supervisées par le Comité central de la ligue de la jeunesse communiste telle que *Youth Digest (Qingnian Wenzhai 青年文摘)*.

Ces fictions consistent en la mise en scène de situations d'intervention et de non intervention et sont créées dans le but de proposer des leçons morales, de faire réfléchir et réagir en mettant le lecteur ou la lectrice, le spectateur ou spectatrice en situation. Le sketch met en

scène la voie de résolution idéalisée d'une situation qui oppose secoureur et dame âgée en besoin d'assistance. Le sketch explore les réponses multiples à la question « faut-il tendre la main ou non » ainsi que les déboires du secoureur qui finalement s'arrête. La série télévisée met en scène le travail d'une fondation pour la justice et le courage, et les risques de l'assistance et du secours courageux⁴⁴⁰. Dans ces deux fictions de CCTV-1, la réponse à l'incertitude et la résolution du problème des personnages est apportée par un fonctionnaire – un policier dans le premier cas, qui se porte témoin du déroulement de l'histoire – une institution semi-étatique dans l'autre – à travers le travail de la fondation dont les bénévoles sont pour moitié des fonctionnaires de la sécurité publique.

L'histoire courte de Wu Zhiqiang intitulée « Qui t'empêche de voir le juste et agir avec courage (*Shei jiao ni bu jianyiyongwei* 谁叫你不见义勇为) » est publiée dans un recueil éponyme quelques mois seulement après le scandale provoqué par la mort de Yueyue, en 2012. Le livre de Wu Zhiqiang s'inscrit dans l'effervescente réflexion collective qui a suivi ce fait divers tragique. Il s'agit d'un recueil d'histoires à portée morale, parabolique, qui a pour visée de présenter des enjeux de la société contemporaine, pour en montrer les failles et apporter des leçons. Dans cette histoire courte, un jeune homme est témoin d'une agression et brûle d'envie de s'interposer entre l'agresseur et la personne agressée. Pourtant, il ne le fera pas.

Ce jour-là, Feng Xiaofu prit son vélo pour aller au travail. Il traversait une grande intersection surélevée quand il vit en contrebas une foule houleuse amassée en cercle (*weiman le zaodong de renqun* 围满了躁动的人群). Feng Xiaofu n'aimait pas seulement causer du trouble, mais aussi s'occuper des affaires qui ne le concernent pas (*xianshi* 闲事)⁴⁴¹. Dès qu'il vit la foule, Feng pris d'excitation descendit de son vélo et perça à travers la barricade humaine, fonçant comme une flèche vers les lieux de l'affaire qui ne le concernait pas. En fait, à l'intérieur [de la barricade] il n'y avait rien de bien nouveau (*xinxianshi* 新鲜事). Un jeune homme en colère levait la main contre une jeune fille d'à peine 14 ans. Les habits de la jeune fille, déchirés par son agresseur, tombaient en lambeaux ; une partie de sa poitrine blanche transparissait. La

⁴⁴⁰ Ne me laisse pas voir (*Bie rang wo kanjian* 别让我看见) : série télévisée diffusée du 9 mars au 2 avril 2015, sur CCTV -1. Série de 35 épisodes de 45 minutes. Deux épisodes ont été diffusés à la suite tous les soirs de 20 heures à 22 heures du lundi au vendredi.

⁴⁴¹ La formule de *guan xianshi* désigne le fait de dépasser le cadre de ses compétences et s'occuper des affaires d'autrui, d'intervenir dans les affaires d'autrui sans véritable raison, de façon non valide. Cette formule est souvent utilisée pour dire « mêle-toi de ce qui te regarde » ou « ne fourre pas ton nez dans les affaires des autres. »

foule attroupée (*weiguan de renqun* 围观的人群) ne cherchait pas à mettre fin à la dispute (*tingqi hong* 停起诤), alors que la colère remplissait la poitrine de Feng Xiaofu (*kan hou nuhuo tian xiong* 看后怒火填胸).⁴⁴²

Ici, ce qui interpelle le secoureur potentiel est, d'entrée de jeu, problématique : les gens s'attroupe, donc il y a quelque chose à voir, pourtant ce rassemblement de l'attention lui-même constitue une double barrière. La barricade coupe la vue et le concernement est illégitime, futile : on ne peut pas faire confiance ou se retrouver dans le regard que les autres portent sur la scène, ceux-là qui en plus n'interviennent pas. Cette description souligne l'enjeu de la distinction entre « de quoi j'ai le droit de me mêler » et « par quoi je suis concerné », ainsi que de l'importance du regard d'autrui dans la réponse à ces questions. En deux pages, l'auteur décrit l'incertitude et la frustration dans lesquelles est pris le jeune homme « qui aime causer du trouble et se mêler de ce qui ne le regarde pas ». Le récit se conclut sur des questions sans réponse : Qu'est-ce qui, finalement, le distingue de la foule dans laquelle il se fond ? Son manque d'intervention fait-il de lui un membre de plus de la foule de badauds attroupés ? Et enfin, à quel titre, malgré son « cœur en colère », contribue-t-il à ce monde où personne n'ose s'interposer dans une telle situation ? Le titre donné à l'histoire courte est éloquent : « Tu aurais pu le faire, qui t'en a empêché »⁴⁴³ ?

La mise en récit fictionnelle fait écho à une incertitude récurrente quant au regard porté sur l'intervention et sur la perception de sa légitimité, parfois considérées à partir de caractérisations culturelles. Dans l'extrait d'entretien suivant, mon interlocuteur utilise des références de l'histoire chinoise pour m'expliquer ce qu'il considère comme étant une entrave à l'intervention : le regard de l'autre.

Entretien avec Su, 22 ans, originaire du Hunan, étudiant en commerce à l'Université Tsinghua. Su me contacte sur Wechat après avoir vu mon annonce, postée par l'intermédiaire d'une connaissance chinoise sur une plateforme d'auto-entrepreneurs en ligne. Il entame la discussion en me demandant si je connais bien l'histoire et la culture chinoise.

⁴⁴² Wu, 2011.

⁴⁴³ Le titre est sans ponctuation donc plusieurs traductions sont possibles. Plus littéralement, on pourrait traduire par « Qui te demande de ne pas voir le juste et agir avec courage ? ». Cette construction de phrase peut être utilisée au premier degré : « quite demande de ne pas agir ? » ou au second degré, sous une forme plus exclamative : « tu aurais pu le faire, qui t'en a empêché ?! ». Le verbe *jiao* peut être traduit par : crier, appeler, être appelé, demander, commander, permettre.

« Dans la conscience des gens, il y a la question de la “face”. Si tu me viens en aide, je vais peut-être penser que toi ou les autres me pensent faible... Je ne vais pas être très disposé à te laisser m’aider... Tout le monde pense comme ça, donc l’assistance [voir le juste et agir avec courage] en Chine en pâtit du même coup (les gens n’ont pas trop envie d’être assistés)... Dans leur subconscient, les chinois n’ont pas très envie de recevoir de l’aide... La société chinoise ancienne se divisait en quatre classes (*shi, nong, gong, shang* 士农工商). Les classes *gong* et *shang* s’occupaient de servir et d’assister les autres, mais leur position sociale était la plus basse... cela montre bien que dans la culture chinoise on ne voit pas d’un bon œil les gens qui cherchent à porter de l’aide aux autres. Jusqu’à aujourd’hui on utilise le mot d’idiot (*lengtouqing* 愣头青) pour désigner ceux qui voient le juste et agissent avec courage, ceux qui viennent en aide, on les considère un peu idiots. »⁴⁴⁴

L’incertitude, voire la méfiance vis-à-vis du regard d’autrui, se reflète dans l’enjeu de se rassurer quant à ce que pensent les autres, qu’il s’agisse de la personne éventuellement à secourir ou des badauds. Il s’agit de l’une des causes principales identifiées en psychologie sociale par Darley & Latané : La peur du jugement (*evaluation apprehension*), qui consiste en la peur d’être jugé par autrui lorsqu’on agit publiquement: la peur de perdre la face, la peur de pourvoir une assistance non désirée, d’être dépassé par quelqu’un de plus qualifié, d’offrir une assistance insuffisante ou dangereuse qui conduise à des répercussions légales⁴⁴⁵.

L’œuvre de fiction compose ainsi un espace où la morale figure comme une question pratique. Dans le cadre de notre développement, il s’agit de comprendre la fiction à partir de l’analyse des entretiens, qui, bien que ne faisant pas référence à celle-ci, abordent les mêmes thèmes. Même sans pouvoir profiter entièrement des méthodes éprouvées par la sociologie traitant de la fiction, sa réception et son adaptation⁴⁴⁶, cette source nous est apparue féconde et nous y ferons référence plusieurs fois dans le chapitre.

⁴⁴⁴ Entretiens 2015, Su, conversation en ligne Wechat.

⁴⁴⁵ DARLEY, John M., LATANE, Bibb, “Bystander intervention in emergencies: Diffusion of responsibility”, *Journal of Personality and Social Psychology*, 8(4, Pt.1), 1968, p. 377–383 ; DARLEY, John M., LATANE, Bibb, *The unresponsive bystander: why doesn’t he help?*, New York: Appleton-Century Crofts, 1970.

⁴⁴⁶ CHALVON-DEMERSAY Sabine, *Le Troisième souffle. Parentés et sexualités dans les adaptations télévisées*, Paris, Presses des Mines, 2021.

II — LE RÔLE DES INSTITUTIONS DANS LA DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES DE L'ENGAGEMENT D'ASSISTANCE

Le désir d'intervenir, l'envie d'être en mesure de répondre à un besoin d'assistance, le concernement vis-à-vis de cette question de manière générale, s'exprime en Chine à travers les réactions aux scandales de non assistance, dans les discussions ordinaires ou par la production d'œuvres de fiction. Mais dans quel cadre institutionnel l'intervention du passant ou de la passante s'inscrit-elle ?

Des travaux de sociologie contemporaine français ont montré l'importance des services de secours d'urgence dans la définition de l'engagement d'assistance et la nécessité de considérer l'intervention secourable en lien avec les institutions qui s'y rapportent. Le secourateur ou la secouratrice est un tiers qui permet de faire le lien entre la victime et les secours d'urgence. Le passant ou la passante est destinataire de la mise en place de dispositifs ou de l'élaboration de moyens qui peuvent donner des prises pratiques à son concernement. Après avoir présenté cette dernière série de travaux, nous aborderons la question du recours aux services d'urgence en Chine.

1. Le tiers donneur d'alerte en France et l'espace public démocratique

En France, des travaux de sociologie urbaine ont porté sur le rapport des citoyens et citoyennes aux sans-abri, notamment à partir d'enquêtes menées grâce aux données fournies par le Samusocial et son Observatoire. Les passants donneurs d'alerte apparaissent dans la thèse de Frédérique Chave aussi sous le nom de « seconds rôles » ou « tiers ». Au sein de son enquête sur la présence de tiers dans les situations de secours et l'intégration du tiers au sein du système de prise en charge public, Frédérique Chave étudie les passants donneurs d'alerte comme acteurs significatifs, mobilisables et maillons indispensables à la chaîne de secours dans un pays où des institutions telles que le Samusocial peuvent être rapidement mobilisées par les citoyens. La thèse se centre sur ce à quoi servent les tiers, ce qu'ils font à et dans la

situation de secours, lors du premier moment de prise en charge, lorsqu'il faut mobiliser pour la première fois les professionnels et leur expliquer ce qui ne va pas. La thèse montre en quoi les secours publics reposent largement sur ces donneurs d'alerte distincts des victimes, les compétences et ressources engagées par cette pratique, la capacité à détecter des affordances qui permet d'endosser un secours⁴⁴⁷. Les passants participent à rendre visible la vulnérabilité auprès de l'institution publique qui, en retour, les investit d'une légitimité à discerner la nature de ce qu'il se passe – donc cadrer et caractériser la situation, mais réduit également leur investissement à un « faire savoir ». Ainsi, si le quidam apparaît souvent comme médiateur – tiers – entre le service de secours et le bénéficiaire des secours, l'institution peut aussi en retour être vue comme médiatrice entre le don de celui-ci et la personne qui le reçoit.

L'intervention constitue un don dans le sens où il ne s'intègre pas à un échange économique, et revient à rendre un service qui est sans équivalence. C'est ainsi que Carole Gayet-Viaud entre en dialogue avec cette thèse, en proposant que, sans la résolution permise par l'intervention du dispositif, le secours serait impossible car il impliquerait un engagement potentiellement sans fin⁴⁴⁸. Que ce soit du côté des donneurs d'alerte ou des bénévoles, cette thèse est rejointe par plusieurs auteurs qui ont enquêté sur des dispositifs d'urgence sociale et montré comment ceux-ci permettent l'entrée en action en constituant une affordance, mais aussi de cadrer, circonscrire l'engagement et réduire l'abîme du don⁴⁴⁹.

Le travail de Carole Gayet-Viaud sur l'activité médiatrice et pédagogue de l'association Morts de la rue permet d'aller plus loin dans la prise en compte des conditions de possibilité, des relais pratiques et affordances qui permettent l'intervention d'assistance. En étudiant la façon dont l'association décrit aux citoyens ce qu'il est possible de faire pour porter secours, mais aussi les limites de leur intervention, l'auteurice montre comment l'association permet « d'étayer [...] les façons possibles de manifester un concernement : les appuis matériels et sensibles de l'action ne sont pas considérés comme l'annexe pratique de volontés définies par ailleurs, mais comme le lieu possible de l'émergence (et de consolidation progressive) du

⁴⁴⁷ CHAVE Frédérique, *Tiers en urgences. Les interactions de secours, de l'appel au 18 à l'accueil en service d'urgences pédiatriques. Contribution à une sociologie du tiers*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction d'Anni Borzeix, Paris 10, soutenue le 13 décembre 2010.

⁴⁴⁸ GAYET-VIAUD, Carole, « Du passant ordinaire au Samu social : la (bonne) mesure du don dans la rencontre avec les sans-abri [1] », *Revue du MAUSS*, vol. 35, no. 1, 2010, p. 435-453.

⁴⁴⁹ LE MENER Erwan, GARDELLA Edouard, « "On n'est pas là pour sauver le monde!" La maraude d'urgence sociale à la lumière du refus d'hébergement » dans BERGER Mathieu, CEFAI Daniel, GAYET-VIAUD Carole (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Peter Lang, col. « Action publique », 2011 ; GAYET-VIAUD Carole, « Du côtoiement à l'engagement : la portée politique de la civilité. L'activité pédagogique de Morts de la Rue », *Mouvements*, vol. 65, no. 1, 2011, p. 57-66.

souci d'autrui »⁴⁵⁰. Cette approche permet de dépasser la tendance à faire du secours à autrui ou du souci d'autrui une stricte question de morale, de pulsion interne, ou de culture, déconnectant le concernement ou les compétences de ses conditions pratiques, et en prenant l'individu hors de la situation.

Mischa Dekker analyse une tentative similaire d'encouragement à l'intervention dans son article sur les campagnes de sensibilisation contre le harcèlement de rue et les moyens élaborés afin de faire face aux difficultés qu'ont les témoins de ces situations pour les qualifier comme relevant du harcèlement et oser intervenir⁴⁵¹. Il montre que les témoins ont peur que leur intervention soit perçue comme une atteinte illégitime à l'autonomie d'autrui. L'enjeu est alors politique et les individus sont en face de la difficulté à trouver une définition commune du problème rencontré. L'enquête présente les enjeux d'analyser la tension entre les points de vue dans la reconnaissance collective du harcèlement, qui intervient souvent *a posteriori* de l'événement, et l'importance d'élaborer collectivement une définition à partir de plusieurs points de vue situés, ce qui est difficile *in situ*, sur le moment même.

En sociologie, le don que constitue l'assistance est rapporté aux compétences auxquelles il est associé, mais aussi à ce que certains auteurs appellent des ressorts collectifs. Alexandra Bidet et Erwan Le Méner ont étudié la formation située des motifs de l'action d'individus qui engagent une action sur un sans-abri en sollicitant le relai du dispositif d'urgence sociale du Samusocial⁴⁵². Il s'agit de l'indignation (il y a injustice, cela ne devrait pas être dans notre société, l'action est entreprise dans le cadre de la généralité d'une cause), l'inquiétude (il y a quelque chose qui ne va pas, qui trouble, qui inquiète dans le contact, l'action est entreprise dans le cadre de la singularité d'une relation déjà constituée localement, l'engagement est réalisé sous le mode de l'affaire locale), l'engagement en passant (l'attention est orientée vers le rétablissement d'un lien social défait, dans le respect de la distance vers autrui, composant entre indifférence et hospitalité, l'action est entreprise dans le cadre de la volonté de rétablir un monde commun ordinaire). Cette énumération correspond à différents modes d'entrée en action ou d'engagement – comme sollicitation à agir en personne. Seul le premier type repose

⁴⁵⁰ GAYET-VIAUD Carole, « Du côtoiement à l'engagement : la portée politique de la civilité. L'activité pédagogique de Morts de la Rue », *Mouvements*, 2011/1 n° 65, p. 57-66, p.65.

⁴⁵¹ DEKKER Mischa, « Faire réagir les témoins face au harcèlement de rue. Enquête sociologique sur la politisation des rapports de genre dans l'espace public », *Politix* 2019/1 n° 125, p. 87-108.

⁴⁵² BIDET Alexandra, LE MENER Erwan, « Les ressorts collectifs des signalements de sans-abri au 115. Appel politisé, voisinage troublé et geste citoyen en milieu urbain démocratique », dans CARREL M., NEVEU C. (éds), *Citoyennetés ordinaires. Ce que l'enquête empirique fait aux représentations de la citoyenneté*, Paris, Karthala, 2014.

sur une interprétation directement politique et générique de la situation, ce qui est vu est alors connecté à des enjeux politiques plus généraux.

On serait tenté de distinguer voire de hiérarchiser ces modes d'engagement en tant qu'ils seraient « plus ou moins citoyens », « plus ou moins politiques », mais ils correspondent en fait à différentes manières d'articuler morale publique, intervention institutionnelle, engagement personnel, différentes manières de négocier la place déléguée au dispositif d'urgence sociale... et ainsi sont des réponses différentes à la question des responsabilités respectives de la société civile et de l'État dans le traitement de la question des sans-abri. Ainsi apparaît la normativité, la vie politique de ce que les auteurs appellent un milieu urbain démocratique, décrit à travers des conditions relatives de confiance, de circulation dans l'espace, d'hospitalité et de respect. « “Ce crédit” de confiance et de respect est l'équivalent, dans la sociabilité ordinaire, de la présomption d'innocence dans la sphère judiciaire. Il réalise l'égalité des citoyens et permet la réciprocité des perspectives et l'interchangeabilité des positions (on agit le plus souvent avec autrui comme si les places pouvaient être inversées) qui sont au cœur de la coexistence démocratique »⁴⁵³. La civilité et les interactions dans les espaces publics sont décrits de façon concomitante avec la description d'un espace politique de coprésence.

2. Ce que l'on pense que l'on se doit, et ce que les institutions permettent que l'on se doive

Ces différents travaux soulignent l'importance du rôle des services de secours d'urgence comme relais institutionnels au sein de l'engagement d'assistance en France. La façon dont les institutions constituent ou non un relais fiable, comme le maillon d'une chaîne, permet et justifie qu'on contribue à un effort collectif de prise en charge des problèmes. Frédérique Chave décrit une relation tripartite : le rôle du tiers, c'est le rôle du passant. Nous découvrons un contexte chinois particulier, caractérisé par l'absence d'un numéro d'urgence gratuit, ainsi que de l'importance des coûts que peut représenter la prise en charge des dommages.

⁴⁵³ GAYET-VIAUD Carole, « Les espaces publics démocratiques à l'épreuve du terrorisme », *Métropolitiques*, 20 novembre 2015, < <https://metropolitiques.eu/Les-espaces-publics-democratiques.html> > consulté le 20 février 2020.

Le gouvernement n'a pas développé de système d'appel d'urgence offrant une prise en charge gratuite des dommages encourus lors d'un accident. Le déplacement des services d'urgence est coûteux pour l'appelant, tout comme les soins. Le service du 120 est utilisé par les citoyens et citoyennes comme un moyen de signaler des urgences non policières, alors qu'il n'y est en réalité pas tout à fait adapté.

Le 120 est le numéro d'appel des urgences pré-hospitalières, utilisé à l'échelle nationale. À Pékin, il correspond à un service créé à la fin des années 1980, qui inclut désormais les services d'urgence du 999 (ancienne Croix Rouge) et se consacre aux services ambulanciers, suite à la suppression d'une ancienne branche de service d'hospitalisation. C'est un service de véhicules équipés qui amènent le patient à l'hôpital local. L'appel en lui-même est gratuit, mais le service ne l'est pas. Les frais comprennent le déplacement du véhicule et le coût des éventuels soins prodigués avant la prise en charge hospitalière. La somme de 120 yuans⁴⁵⁴ doit être perçue à l'arrivée de l'ambulance, même si ses services ne sont finalement pas utilisés. Le service est gratuit pour les personnes sans ressources et sans abri (*san wu ren yuan* 三无人员).

En appelant le numéro d'urgence, le ou la passante ne peut pas rester un simple donneur ou donneuse d'alerte, dont l'investissement se limiterait à un « faire savoir » localisé au sein d'un effort collectif comme le décrit Frédérique Chave⁴⁵⁵. L'absence de chaînage ne permet pas à l'intervention d'être circonscrite ni soutenue par un cadre ou un relais ; elle est plutôt découragée par la réponse des institutions. Plusieurs personnes interrogées ont témoigné avoir appelé une ambulance mais n'être pas restés sur place pour la voir venir afin d'éviter de payer, ou bien préconisent d'appeler la police en premier pour que ce soit celle-ci qui passe l'appel. Lors de la discussion de groupe, une appelante, ignorante de ce fait, témoigne de son choc.

Lors de mon premier séjour en Chine, je publie une annonce sur une plateforme de diffusion d'information en ligne dont ma logeuse est administratrice. Par ce moyen, j'organise une discussion de groupe entre une dizaine de personnes qui se rencontrent pour la première fois. Ma logeuse, Zhao L. partage sa propre expérience :

⁴⁵⁴ BEIJING EMERGENCY MEDICAL CENTER (*Beijing jiu jiu zhongxin* 北京急救中心) < <https://www.beijing120.com/channel/185> > consulté le 15 avril 2023.

⁴⁵⁵ Au contraire de ce qu'a analysé F. Chave dans le cas français, où « lorsque le passant prévient les pompiers, il est souvent dans la posture de celui qui rend visible quelque chose, à toutes fins utiles. Il signale une situation à l'attention publique, il investit ainsi les services d'urgence d'une capacité et d'une légitimité à discerner la nature de ce qui se passe et à décider quoi faire ou ne pas faire. La responsabilité du passant semble alors se limiter, non pas à la mobilisation des secours, mais au signalement : une obligation de moyens, non de résultat, dans un investissement réduit à un "faire savoir", sans autre participation » (Chave, 2010, p. 253).

« Je vais raconter ce qu'il m'est arrivé l'autre jour. Je l'ai aussi raconté sur mon fil d'actualité Wechat⁴⁵⁶. C'était en soirée, j'étais dans le métro avec des amies et je vois quelqu'un allongé au sol. »

Zhao L. montre au groupe la photo qu'elle a prise à ce moment-là. Allongé sur un sol carrelé de gare, on voit un homme en costume, une chemise bleu clair avec un pantalon noir et une ceinture. Les habits sont propres. Il a les yeux fermés, une main sur la poitrine et une jambe pliée. À côté de lui, une bouteille d'eau et quelques débris.

« On aurait dit qu'il était là depuis très longtemps. Peut-être qu'il y avait des gens autour de nous aussi, je ne me souviens plus bien. Nous étions trois, on s'arrête, on discute un peu pour savoir quoi faire. En plus nous étions en chemin, on n'avait pas de temps à perdre. On est allées prévenir les agents de sécurité qui étaient plus loin et ils ont dit qu'ils ne feraient rien, que l'homme était là depuis longtemps, qu'une partie de son corps ne fonctionne pas ou quelque chose comme ça. »

Zhao L. ne semble pas voir les autres passants (« peut-être qu'il y avait des gens autour de nous aussi »). D'autres évoqueront « une foule » ou « beaucoup, beaucoup de monde », voire « les gens » (ou bien le néant). Le besoin d'être plusieurs pour savoir « comment faire » face à la situation est néanmoins présent. C'est d'ailleurs la première motivation qu'expriment les personnes pour participer au *focus group* : apprendre des expériences des autres et en tirer quelques conseils. Dans le témoignage de Zhao L., ce besoin apparaît sous la forme d'une concertation régulière auprès des amies et l'envoi d'une annonce publique sur Wechat : en face des incertitudes sur la bonne marche à suivre, la nécessité d'une enquête collective apparaît.

⁴⁵⁶ Réseau social populaire dont l'interface est accessible sur smartphone. Le fil d'actualité sur lequel chaque détenteur de compte publie librement est visible par les contacts.



Figure 10 Photo d'écran du message de Zhao L. sur Wechat⁴⁵⁷

À 17 heures, Zhao L. publie un message public sur son compte Wechat. En légende de la photo de l'homme allongé au sol : « Au niveau des machines à ticket au deuxième étage de Gare Ouest, côté Nord. On a appelé la police qui était présente sur les lieux mais elle ne s'en est pas préoccupée. Il a l'air d'être allongé là depuis longtemps. J'ai entendu dire que la moitié de son corps ne fonctionne pas. Comment faire ? ». Le message ne reçoit aucune réponse. Dans la demi-heure qui suit, Liwei appelle le numéro des ambulances.

« Finalement j'ai appelé le 120 [les ambulances]. Au téléphone ils me demandent "Vous êtes son amie ?", je dis que non, alors ils me disent "Pourquoi vous appelez le 120 alors ?". Lorsque le 120 est arrivé, la personne s'est levée, et est partie, comme ça ! Sans rien dire. Mais le 120 a demandé de l'argent pour la course, alors nous on a argumenté, on a dit qu'on ne connaissait pas cette personne, qu'on n'est pas responsable de lui et qu'on n'a pas à donner de l'argent. Ils ont répondu que lorsqu'on appelle le 120 il faut donner de l'argent. Nous avons donné 120 yuans ! Si vous voulez mener une bonne action, appelez d'abord le 110 [la police], puis le 120. Le 110 ne demande pas d'argent pour sa course. Mais par contre le 110 peut te traîner jusqu'au poste pour faire un rapport, donc c'est aussi des ennuis. »

⁴⁵⁷ Journal de terrain 2015, Pékin, p. 25, 10 août 2015.

Zhao L. ajoutera un commentaire sur le post qu'elle a publié près d'une heure plus tôt : « Si vous voulez vous occuper de ce genre de choses, appelez d'abord le 110. Quand le 110 arrive, demandez à ce qu'ils appellent le 120. Ainsi il n'y a pas besoin que nous, les gens qui font des choses bien paient 120 yuan de frais »⁴⁵⁸.

Dans son témoignage, Zhao L. exprime la déception et l'injustice qu'elle éprouve lorsqu'elle se rend compte qu'elle doit payer l'ambulance. En appelant l'ambulance, elle a manifesté un concernement pour quelqu'un qu'elle ne connaît pas, mais elle ne peut pas limiter son intervention à un faire savoir, elle est prise dans un engagement qu'elle n'a pas choisi et qui lui semble impropre, qui « dépasse ce que l'on ferait pour un inconnu ». Elle justifie son refus de payer en disant qu'elle ne connaît pas la victime, contre quoi rétorque l'ambulancier : « pourquoi vous appelez le 120 alors ? », sous-entendant que si un lien particulier n'existe pas, pourquoi se soucier de cette personne ?

Des séries télévisées mettent en scène des situations similaires à celle-ci, où une personne qui a décidé d'accompagner la victime jusqu'à l'hôpital se retrouve devant le médecin. Ces épisodes se concentrent sur la négociation entre le personnel soignant qui demande à la personne de payer des frais médicaux, et ce dernier qui refuse, en raison du fait qu'il ou elle « ne connaît pas cette personne » ; l'interaction continue dans un bras de fer laborieux.

Extrait des vingt premières minutes du premier épisode de la série télévisée “Ne me laisse pas voir (*Bie rang wo kanjian* 别让我看见)” (2015, CCTV).

Un motoriste, perdant le contrôle de son véhicule, s'écrase devant la terrasse d'un café. Un jeune policier et sa copine sont témoins de l'accident. Le jeune policier, recevant un appel urgent du commissariat, laisse sa copine accompagner le motoriste à l'hôpital. Elle s'inquiète de rester seule, demande à ce qu'il envoie quelqu'un la rejoindre. Avant que ce dernier n'arrive, un médecin s'adresse à elle. Il lui demande si elle est de la famille, la jeune fille répond que non. Le médecin lui annonce que le motoriste est décédé et ajoute:

- Ne vous inquiétez pas, les frais médicaux ne sont pas élevés.
- Mais vraiment, je ne le connais pas !
- Pourquoi êtes-vous là alors? *Silence. La jeune femme ne sait que répondre.* Dans un instant l'infirmière viendra vous voir pour le certificat de décès et les procédures mortuaires, veuillez préparer la dépense.

⁴⁵⁸ Entretiens 2015, groupe et Wechat, photographies d'écran, Xiaobaicai, août 2015.

- Se levant de sa chaise, en colère : Vous ne comprenez pas ce que je dis ou quoi? Je n'ai rien à voir avec lui (*wo gen ta meiyou guanxi* 我跟他没有关系) !
- Vous en parlerez à l'infirmière. Si vous ne coopérez pas, elle appellera la sécurité.
- Qu'elle appelle la sécurité ! J'appellerai la police !

Les services d'urgence ne se présentent pas comme un relais institutionnel qui soutient le passant dans son engagement – acceptable s'il s'agit seulement de donner l'alerte, mais considéré impropre s'il s'agit d'un investissement financier. Tandis que le partage des frais médicaux est commun au sein d'une famille, l'engagement d'un inconnu dans ce cadre est disqualifié, au point de pouvoir porter à suspicion, comme nous avons pu le voir dans le cadre des affaires « d'escroquerie ».

La nécessité de pouvoir rester en maîtrise des limites de ce que l'on donne lorsque l'on porte secours est une dimension importante de la désirabilité de celui-ci. L'incertitude quant aux conséquences du fait de tendre une main, ce à quoi l'on s'engage finalement, est exprimée parfois à travers des anecdotes dont il est difficile de retrouver la trace.

Une femme d'origine chinoise d'une soixantaine d'années, de retour en Chine après une décennie passée en France me raconte qu'une amie à elle l'a retenue du bras quand elle voulait venir en aide à une personne qui s'est évanouie devant elle dans une rue commerçante populaire à Pékin. L'entretien est réalisé en 2016 à Paris :

- Est-ce que votre amie vous a expliqué pourquoi il ne fallait pas venir l'aider ?
- Oui, oui, elle m'a dit que c'est déjà arrivé que des gens comme ça qui tombent dans la rue, on va les aider et ensuite ils nous demandent des frais d'hospitalisation en fait... J'ai entendu, il y a une histoire typique très connue : c'est une dame très gentille, pas vraiment très riche mais très gentille, elle a donné un coup de main à quelqu'un qui est tombé par terre. Après ce type s'est installé chez elle pendant des années ! Ça c'est vraiment... Incroyable ! Pendant des années, il s'est installé chez elle. C'est-à-dire, c'est vrai, il n'y a plus du tout de morale pour beaucoup de Chinois. Il y a aussi l'histoire de cette personne qui voulait vraiment aller aider quelqu'un et qui a filmé tout le moment...⁴⁵⁹

Ce témoignage signale deux enjeux ou formule deux peurs. D'une part, il signale l'incertitude vis-à-vis de ce à quoi mène le service rendu. L'aide, même ponctuelle, semble pouvoir

⁴⁵⁹ Entretiens 2016, Paris, Rui, 12 décembre 2016.

provoquer des conséquences sur le long terme. Ici, la légende urbaine avertit d'un danger : le service rendu peut conduire à une responsabilité plus étendue. D'autre part, le secours semble brouiller les repères de distinction entre deux registres relationnels. Comme si le secours, qui serait réservé aux rapports familiaux, créerait, s'il était effectué auprès d'un inconnu, le basculement de cette dernière relation dans un autre registre : en effet, s'installer chez l'autre prendrait sens dans le cadre d'une relation familiale.

Le 120 est tout de même utilisé comme un moyen d'alerte, combiné à une pratique de fuite. Certains témoignent même avoir appelé en passant, voire au volant, sans arrêter la voiture (quitte à faire un deuxième tour dans le quartier) et donc sans s'être physiquement approchés de la personne qui aurait besoin d'aide. Ce n'est pas une pratique appréciée par les services d'urgence qui reçoivent régulièrement des appels de personnes qui téléphonent en passant, sans s'être arrêtées pour évaluer la situation. Or l'évaluation de la situation de la part du passant est une des conditions de fonctionnement des services d'urgence. À travers ce témoignage d'une employée de dispatch sur un forum en ligne, nous comprenons que les pratiques d'appel aux urgences en passant, sans s'arrêter et évaluer la situation, sont courantes.

Comment être un bon passant qui voit le juste et agit avec courage et être apprécié de tous ?

En ce qui concerne les passants qui voient le juste et agissent avec courage, il y a des moments où on les admire, des moments où ils nous font perdre patience, des moments où on les déteste. [...] Les bons passants doivent retenir quel est le bon moment pour une intervention. Il ne faut pas appeler d'un coup le 110, 119, et le 120 dès qu'on voit quelqu'un allongé sous sa voiture, alors qu'en fait cette personne est seulement en train de réparer son véhicule. Il ne faut pas imaginer un suicide dès que l'on voit quelqu'un assis sur la boîte extérieure d'une climatisation, alors qu'en fait cette personne est seulement en train de la réparer. Il ne faut pas imaginer un accident grave dès que l'on voit deux voitures se percuter, alors qu'en fait les passagers sont sains et saufs. Il ne faut pas imaginer tout de suite une noyade dès qu'on voit quelqu'un dans l'eau... Les passants passent un coup de fil, ne laissent pas leur nom, et pensent qu'en faisant signe de ce côté ils ont rempli leur responsabilité de bon citoyen. Alors qu'en fait, ils ont gaspillé de précieuses ressources sans le savoir. Pour être un bon passant qui voit le juste et agit avec courage et est apprécié de tous, s'il-vous-plaît, arrêtez vous, prenez deux minutes pour comprendre la situation sur place, et ensuite, en fonction des circonstances, donnez l'alerte. Tout le peuple vous en sera reconnaissant. ⁴⁶⁰

⁴⁶⁰ Tieba, enregistrement février 2019, « Quand faut-il appeler le 120 ? », dispatch de Hangzhou, novembre 2018.

Qu'est-ce qui fait qu'on ne s'arrête pas ? Le passant ou la passante ne prend pas le temps de mener l'enquête, car cela l'engage dans la situation. Nous sommes dans une situation où la manifestation d'un concernement s'accommode mal au contexte institutionnel. Dans cette appropriation du service d'urgence, on voit des citoyens et citoyennes en train de forcer le relais institutionnel, et la reconstitution tant bien que mal de ce qu'Alexandra Bidet et Erwan Le Méner appellent un « engagement en passant », c'est-à-dire un signalement en passant où le geste citoyen articule la morale publique et l'intervention institutionnelle. Nous verrons dans la suite de l'enquête différents moyens et pratiques inventées par les citoyens pour concilier leur envie d'intervenir avec les conditions contemporaines de la coexistence urbaine.

III — LA CONDITION DE RÉCIPROCITÉ AU SEIN DU LIEN CIVIL

Les services de secours d'urgence, en tant que relais institutionnels participent de la définition de l'engagement du passant ou de la passante. Leur coût dissuade ou disqualifie l'engagement ponctuel entre inconnus. Le manque de solidarité publique délimite ainsi un périmètre de responsabilité civique qui contraste fortement avec la sphère étendue du devoir moral manifesté par le secours courageux. Nous allons voir dans cette section que le mode de rétribution du service, la réception du don, et l'existence ou non d'une structure sociale le soutenant, sont des conditions qui impactent la définition des périmètres de la responsabilité de l'intervention.

1. Le secours subordonné au degré de familiarité envers autrui

Si toutes les personnes rencontrées témoignent de l'envie générale d'intervenir auprès d'autrui, il semble que l'obligation de secours est en partie subordonnée au degré de familiarité avec autrui. « Connaître (*renshi* 认识) » ou « ne pas connaître (*bu renshi* 不认识) » constitue un critère pour justifier l'engagement et déterminer ses conditions de légitimité. Mais qu'est-ce

que « quelqu'un que l'on connaît ou pas » dans un espace public chinois ? Et quels sont les enjeux particuliers de cette relation relatifs à l'intervention ?

Au moment d'évoquer différentes situations dans lesquelles il est opportun, possible ou nécessaire d'intervenir pour porter secours, plusieurs enquêtés me prennent en exemple, en me traitant comme quelqu'un qui ne leur est pas étrangère. Pourtant, pour nombre d'entre eux, c'est la première fois que nous nous voyons, nous nous sommes rencontrés fortuitement, sans l'intermédiaire d'une connaissance commune, dans un taxi par exemple, ou bien sur messagerie⁴⁶¹. Malgré cela, je n'ai pas dans leur perception un statut d'étrangère (inconnue) : se donner rendez-vous quelque part, ou bien développer une « relation d'intérêt, même temporaire » vaut comme sortie du domaine de l'étrangeté et de l'anonymat.

La discussion s'engage avec un conducteur d'un taxi appelé dans l'arrondissement de Fengtai (2015). Au cours de la course, celui-ci me dit avoir été témoin de l'agression violente d'une femme, tirée par les cheveux, puis menacée d'un ciseau. Il apprendra sa mort le lendemain dans le journal. Il reviendra plus tard sur les raisons de son absence d'intervention. Dans ce passage, il distingue son rapport à moi et à cette inconnue :

- Par exemple, s'il y a quelqu'un qui t'agresse et que je suis là, je vais te protéger, sans problème. Parce que nous avons déjà échangé, parce qu'il y a eu un échange financier, il y a d'un côté le bénéfice, ou d'un autre côté, par exemple si je t'aime beaucoup, je voudrais bien t'aider, même s'il s'agit d'une circonstance très grave, de mort d'homme, je t'aiderais sans soucis.

- Et s'il s'agit d'un inconnu (*mosheng ren* 陌生人) ?

- Non, je ne le ferais pas. Il faut que je vive, il faut que je m'occupe de mes affaires, il faut que je gagne mon argent, il faut que je mange...

- Mais avant, tu avais la volonté d'aider cette fille qui se faisait agresser.

- Non, pas forcément, je ne peux pas dire que je le voulais bien. Je n'ai aucune relation avec elle, pourquoi je m'occuperais d'elle ? Nous n'avons pas de lien, elle est étrangère, je ne la connais pas (*bu renshi* 不认识). Par exemple, tu es dans ma voiture, je te connais. Nous avons déjà cette relation, même une relation d'intérêt temporaire, ça compte. Je te connais, c'est le destin. Il y a tellement de taxis pourquoi est-ce que tu t'es retrouvée dans le mien ? C'est le destin, le monde est si grand, Bouddha a dit que c'est le destin.

⁴⁶¹ Il arrive souvent que des inconnus me contactent sur Wechat sans que nous ayons un ami en commun, mais seulement en sélectionnant mon contact dans la liste d'une chaîne, et j'ai rencontré plusieurs personnes ainsi.

La personne qui m'a accompagnée jusqu'au taxi est un adepte des arts martiaux et fréquente un club du quartier. Il se trouve que le conducteur est lui aussi du quartier et pratique également les arts martiaux. Sans connaître mon compagnon, il l'a tout de même reconnu comme étant un sportif du quartier comme lui.

La relation de connaissance ou plutôt de « reconnaissance », même très superficielle, semble ainsi délimiter un périmètre de responsabilité, ce qui nous interroge sur les modalités du « connaître » dans les lieux publics chinois. Isabelle Thireau explique les voies du connaître ou reconnaître (*renshi* 认识), qui passent par la possibilité d'identifier les caractéristiques d'autrui, à travers la stabilité de son apparition, la régularité de sa conduite. Au sujet de l'ethnographie d'un rassemblement sur la place Shengli à Tianjin, elle écrit : « Il n'est pas rare en effet qu'un participant déclare "connaître" ou *renshi* une personne présente tout en signalant "ne lui avoir jamais parlé". Il s'agit par là de souligner que celle-ci ne vous est pas inconnue, que vous disposez à son sujet de certaines informations transmises par un tiers, ou que vous avez relevé et identifié des traits de conduite réguliers »⁴⁶². Sur la place publique, la communication est en premier lieu visuelle : « Il s'agit de voir autrui et de se donner à voir, d'apparaître dans un lieu d'observabilité réciproque caractérisé non pas par des échanges furtifs ou anonymes, tels qu'ils se déroulent en général dans les lieux publics, mais, au contraire, par la stabilité, la récurrence, la régularité »⁴⁶³. L'enquête dans les lieux publics doit ainsi considérer des formes spécifiques de communication verbales et visuelles. La notion d'anonymat est peu pertinente dans un contexte où l'activité visuelle domine et lorsque « il s'agit non pas tant de connaître le nom d'autrui que de reconnaître – ou non – celui-ci au moment où il surgit, en lui attribuant des régularités ou en façonnant des attentes à son égard ; par la force non des apparences mais d'une apparition répétée, récurrente et tenue dans la durée »⁴⁶⁴.

Reconnaître quelqu'un dans ce contexte signifie pouvoir interpréter et compter sur la régularité de sa conduite. Cette condition de familiarité laisse espérer que l'on ne sera pas surpris par la réaction d'autrui et pris au dépourvu par une réaction inattendue et non souhaitable. Il s'agit de pouvoir compter sur la continuité d'un type. Cette condition de continuité garantit une certaine confiance, mais aussi la bonne réception du don qui va prendre un sens positif au sein de la relation.

⁴⁶² Thireau, 2022, p. 68.

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 69.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 70.

Parfois, les incitations à agir se basent même sur des arguments qui investissent les liens de parenté, et l'extension de ces liens. Un enquêté me transmet un article-fable qui relate l'histoire d'une personne qui a passé son chemin en voyant le corps d'une dame allongée sur le trottoir, pour apprendre un peu plus tard que c'était en fait sa propre grand-mère. Il existe en réalité plusieurs faits divers de la sorte. On entrevoit, dans la transmission subséquente de cette fable, contée à nouveau, l'effort d'imagination produit pour tenter de construire, ici par la magie d'une substitution de l'être proche à un corps anonyme, un ordre de solidarité relatif à la relation d'anonymat. C'est par une sorte d'extension maximaliste de l'ordre de solidarité inscrit dans la relation de parenté, et notamment les rapports intergénérationnels, que s'opère cette inclusion de l'anonyme dans le périmètre des personnes susceptibles de justifier un souci et un secours. Cette disposition à aider est à la fois emprunte d'une dimension affective familiale (la première relation), mais s'inscrit aussi dans une relation de réciprocité. Ce que l'on doit à ses parents, on peut le devoir aux parents des autres qui peuvent nous le devoir aussi : « La Chine est bien grande. Si je m'occupe de ta grand-mère ici, peut-être que tu t'occuperas de la mienne là-bas, à des kilomètres ». On entrevoit dans ce genre de témoignages, une vision utopique de ce que pourrait être un tel ordre de réciprocité et de solidarité, et que l'on peut rapporter à la conception du sens de l'humain dans la pensée chinoise confucéenne. Interprété par Anne Cheng, le sens de l'humain (*ren* 仁), fondateur et constitutif de la nature de tout être humain est un amour de l'autre. Cet amour est enraciné dans sa dimension affective et dans une relation de réciprocité qui invite à considérer autrui tel qu'on se considère soi-même⁴⁶⁵.

3. La bonne réception du service rendu

Tendre une main secourable suppose que celui ou celle qui porte secours aperçoit la possibilité de faire confiance à la personne qui a besoin d'aide. Un tel service rendu affirme la pertinence d'une forme de générosité dans les rapports civils. Le don manifeste la possibilité de se faire confiance et de s'entraider, ou en tout cas invite à ce type d'échange. Porter secours manifeste la croyance en un rapport de réciprocité qui est un pendant de la forme morale au sein de laquelle le don prend sens. Cet engagement peut être déçu ou disqualifié par

⁴⁶⁵ CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, Seuil (Paris), 1997, p. 64.

une réponse inadaptée ou un accueil qui ne reconnaît pas cette qualité du don – une personne ingrate ou une institution qui demande à ce que l'on paie pour autrui. La réception du don est ainsi une composante déterminante qui impacte la signification donnée ultérieurement à l'événement, et qui contribue ainsi à la définition de ce que le don construit ou propose. La question du mode de réception du service rendu a une importance capitale que nous allons détailler dans cette section.

Poursuivons l'analyse de la nouvelle de Wu Zhiqiang. Toujours en face du spectacle de l'agression, le personnage de l'histoire courte reste interdit, il ne bouge pas malgré la colère qui le ronge, retenu par un souvenir.

Malgré cela, Feng Xiaodong se tenait toujours debout immobile au même endroit. Il se rappela d'une chose ayant eu lieu il y a des lustres : ce jour-là dans le bus il avait vu un voleur glisser la main dans le sac d'une vieille dame. À ce moment là, le sang de Feng Xiaofu avait monté (*xue wang shang yong* 血往上涌) et il avait crié « stop ». Le voleur avait sursauté comme un ressort et s'était retourné en un instant un couteau en main, visant un coup dans la jambe de Feng Xiaofu. Heureusement, le couteau avait dévié et Feng Xiaofu n'avait pas été touché de plein fouet. Néanmoins, le sang avait coulé de son pantalon comme une fontaine. Le conducteur avait arrêté le véhicule et avait fait sortir l'assaillant du bus. La dizaine de paire d'yeux [celle-là même qui] qui n'avait pas vu le voleur était alors fixée sur la jambe de Feng Xiaofu. Feng Xiaofu cria d'arrêter l'agresseur assassin mais les passagers étaient pris dans des commérages (*yilu fenfen* 议论纷纷). Certains disaient qu'il ne devrait pas trop se mêler d'affaires qui ne le regardent pas car c'est aller à la rencontre du désastre (*re lai shashenzhihuo* 惹来杀身之祸) ; une fois bien cachés, d'autres disaient qu'il essayait de jouer au héros. Enfin, c'est aussi lui-même qui appela la police. Ce seul coup de couteau conduisit Feng Xiaofu à passer un mois à l'hôpital, il y dépensa près de 10 000 yuans. À sa sortie, il essaya de se faire rembourser auprès de son unité de travail, et celle-ci lui demanda d'aller trouver un témoin pouvant certifier qu'il a vu le juste et agi avec courage. Ainsi, il alla chercher la dame qui avait failli se faire voler. La dame essaya de l'éviter comme un éléphant éviterait le démon de la peste (*wenshen* 瘟神) et exprima son intention de ne pas vouloir trop s'occuper des affaires qui ne la concernent pas. Dès qu'il se souvint de cette histoire, la blessure au couteau de Feng Xiaofu commença à lui faire

mal, mais les hurlements de la jeune fille faisaient bouillir le sang chaud dans ses veines. Soudainement, il retroussa ses manches et sortit de sa poche un carnet de notes.⁴⁶⁶

Cet extrait décrit un phénomène étudié par la sociologie de l'engagement : la déception vécue infléchit le sens de l'expérience, produisant une forme de désapprentissage relativement à l'évidence initiale de l'intervention. Pour reprendre les termes de Carole Gayet-Viaud : « Les mauvaises expériences rognent sur les bonnes dispositions et entraînent, parfois, leur révision à la baisse. La capacité d'adaptation appelle à réduire les efforts (leurs lieux, leur étendue, peut-être leur durée). Le dépit peut mener à une sorte de désapprentissage des exigences civiles : l'apprentissage, en réalité, d'un *cesser-d'espérer-en-vain*, refus d'être "la bonne poire" : on se sent toujours bête lorsque l'on est déçu. Les figures de dupe, de victime, font office de repoussoirs. Inversement, il arrive que l'envie ressurgisse, à la faveur du "bon exemple" donné par autrui »⁴⁶⁷. De telles expériences passées sont évoquées dans les entretiens comme des épreuves vécues sur le mode de l'injustice, interprétées comme une ingratitude, et source de révision.

Entretien avec Zhang Z., ouvrier de 31 ans, ancien de la légion étrangère en France. Zhang prend contact avec moi à partir d'une discussion de groupe sur Wechat. Zhang est fier de sa maîtrise des arts martiaux et m'informe s'être régulièrement battu dans la rue. Lors de mon entretien avec lui dans une salle de gym de l'arrondissement de Fengtai, celui-ci me raconte avoir sauvé une jeune femme d'une agression il y a quelques années. Celle-ci est partie sans dire merci, tandis que la police, une fois arrivée sur les lieux, lui a dit de ne plus se mêler de ce genre de choses.

« Maintenant je ne vais plus aller m'occuper de ces affaires, depuis ce qu'il s'est passé avec la fille, parce que je me dis que ce n'est pas nécessaire. Si c'est une question à choix multiples, pourquoi est-ce que je vais le faire, il n'y a pas de loi qui m'y contraigne, n'est-ce pas. [...] Si elle avait eu un peu de sens de la justice (*zhengyi guan* 正气观), si la fille avait vraiment exprimé de la gratitude, j'aurais continué à m'occuper de ces affaires. »⁴⁶⁸

Le besoin de récompense est parfois rapporté au principe moral selon lequel « les bonnes personnes doivent être bien rétribuées (*hao ren haobao* 好人好报) », mais l'enjeu est aussi

⁴⁶⁶ Wu, 2011.

⁴⁶⁷ GAYET-VIAUD Carole, 2022, p. 86

⁴⁶⁸ Entretiens 2015, Pékin, Zhang Z., 1^{er} septembre 2015, p.6.

politique : l'expérience de l'ingratitude est vécue comme la rupture d'un ordre de solidarité imaginé ou espéré, et de la réciprocité minimale escomptée dans le geste d'entraide.

Poursuite de l'entretien avec Zhang Z. :

« Si tu restais 10 ans en Chine, tu penserais la même chose que moi. [...] Par exemple, si je t'aide toi, peut-être que tu vas aller aider quelqu'un d'autre, qui aidera encore le prochain, et le suivant pareil, et ainsi de suite. Et ça fera comme une chaîne. Mais je pense que si je vais t'aider, ça ne se passera pas comme ça. Alors pourquoi je t'aiderais. [...] Depuis, je refuse que mes parents s'occupent de ces affaires. S'il arrive quelque chose, je leur dis de ne pas intervenir. Si je suis pauvre, faible, et que je me mets en danger, personne ne va s'occuper de moi, la fille que j'ai aidée ne va pas se soucier de ma santé. Donc depuis cette histoire qui date de trois ans, je dis à ma mère d'arrêter de rapporter ce qu'il se passe dans le quartier aux autorités. »⁴⁶⁹

Le secours crée une dette envers le principe même de solidarité que le secours a manifesté. Le remerciement devrait être un geste spontané (ce qui implique que celui qui remercie comprend spontanément ce qui est requis), mais aussi pondéré en regard du secours qui a été fourni. En particulier en cas de circonstances plus graves où le secouré subit des dommages, ce qui sera exprimé ainsi de manière rhétorique par une personne interrogée : « Si je me casse une main, est-ce que ça suffit de dire merci ?! », ou bien lorsque l'on rapporte un téléphone oublié, au prix du coût du temps et de l'essence, et que l'étourdi ne dit qu'un « merci » :

J'entame la discussion avec le chauffeur lors d'une course de taxi qui m'amène à l'aéroport de Pékin. Il est 5 heures du matin, mais le chauffeur est bien disposé à parler et rebondit sur mes questions :

- Est-ce que tu as déjà vu le juste et agi avec courage ?
- Euh... j'ai déjà retourné à quelqu'un son bien sans en profiter (*shijinbumei* 拾金不昧), oui. Quelqu'un avait oublié son téléphone dans ma voiture et je lui ai rendu. Il m'a dit « merci, merci » et c'était fini. [il rit]
- Oui... *shi-jin-bu-mei* ... Oui, car il l'avait oublié dans ta voiture.
- Oui. Il est sorti de la voiture et est parti en oubliant son téléphone dans la voiture. Plus tard j'ai reçu un appel et je lui ai rendu.

⁴⁶⁹ Entretiens 2015, Pékin, Zhang Z, 1^{er} septembre 2015, p.6.

- Ah...
- Parce que je lui avais donné un reçu, et avec le reçu il avait le numéro de l'entreprise, et l'entreprise m'a contacté pour que je lui rende. Au moment où je lui ai rendu... « merci à toi, merci » [il rit et je le rejoins dans son rire] [...] « merci à toi ! » et moi de mon côté je ne me sentais pas de lui dire... Je n'osais pas lui dire « ben, donne moi un peu d'argent », je n'osais pas. Il le devait (*yinggai* 应该) pourtant. Je viens de loin, j'ai dû utiliser de l'essence, je te l'ai rendu, tu devrais... il devrait y avoir une compensation (*buchang* 补偿), donner 50 ou bien 100 yuans. Il devrait y en avoir, et il dit seulement « merci à toi, merci à toi » et c'est fini. Une fois que je lui ai donné le téléphone, c'était fini.⁴⁷⁰

La rétribution doit prendre en compte le coût du secours, mais sans pour autant être fidèlement indexé à celui-ci, ce qui est d'ailleurs le plus souvent impossible. À travers la réponse donnée, le remerciement et ses extensions éventuelles, s'opère la reconnaissance du don reçu. Il ne s'agit pas tant de « rendre » ce qui a été donné, que de reconnaître et de prolonger la nature du lien qui a été préalablement actualisé dans le geste de secours. Nous retrouvons cette logique propre au don dans d'autres types d'échanges civils étudiés par Carole Gayet-Viaud, tels que la politesse ou l'égard : « Ce qui est à “rendre”, c'est d'abord cela : la reconnaissance de la qualité d'un geste. L'égard est ce qui appelle à être honoré. Si la politesse crée une dette, c'est donc d'abord envers la politesse elle-même »⁴⁷¹.

Ricœur souligne l'insuffisance des pensées du don qui ne considèrent les réponses que comme des manières de rendre ce qui a été reçu. Pour Ricœur, la chose donnée est le substitut d'une reconnaissance tacite et, au lieu d'une obligation à rendre, une réponse à un appel issu de la générosité du don initial. Ainsi, un accent particulier est posé sur la seconde composante de la triade donner-recevoir-rendre. La manière dont le don est perçu, reçu et accepté (ou non) décide de la manière dont le donataire se sent obligé de rendre, et de la constitution d'une relation de reconnaissance symbolique : « ce n'est pas la chose donnée qui par sa force exige le retour mais c'est l'acte mutuel de reconnaissance de deux êtres qui n'ont pas le discours spéculatif de leur connaissance ; la gestuelle de la reconnaissance, c'est un geste constructif de reconnaissance à travers une chose qui est symbolique, qui symbolise le donateur et le donataire »⁴⁷². Dans le cadre de la rencontre anonyme, la personne qui intervient incarne de

⁴⁷⁰ Entretien 2017, Pékin, taxi aéroport, 2 octobre 2017.

⁴⁷¹ Gayet-Viaud Carole, « L'égard et la règle : déboires et bonheurs de la civilité urbaine », Thèse de sociologie, sous la direction de Alain Cottereau, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2008, p. 428.

⁴⁷² RICŒUR Paul, « La lutte pour la reconnaissance et l'économie du don », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture bibliothèque numérique [en ligne], 2004, p. 24.

façon temporaire et contingente le rôle d'un « autrui », d'un « tiers », d'un « n'importe qui »⁴⁷³. La reconnaissance vis-à-vis de l'intervention secourable en tant que don, concerne donc le lien civil, et ce moment de rapport entre l'étranger et la communauté, la personne vulnérable et sa prise en charge par la communauté.

Les modalités du recevoir affectent la question du « rendre ». Le don que constitue l'intervention secourable prend sens au sein d'une relation, mais dans le contexte chinois contemporain, celle-ci semble particulièrement incertaine, indéfinie, ses appuis fragiles. Cette incertitude pèse d'autant plus dans les situations quand le secours n'est pas motivé par un appel à l'aide. Dans tous les cas étudiés, la victime est vue de loin, tandis que le citadin ou la citadine qui pourrait porter secours est en mouvement en train d'aller quelque part. Pour intervenir, il faut se détourner de son chemin pour aller vers la victime là où elle est, sans répondre à d'autre demande que celle que manifeste la vue de la situation : c'est le constat fait pour soi-même d'un besoin, d'une détresse, qui laisse porter au secouré ou à la secouréuse l'initiative de la démarche et le poids de responsabilité afférent. L'indignation ressentie face au silence des personnes bénéficiaires n'est pas seulement dirigée contre l'immoralité de leur ingratitude, mais vise aussi la déception devant un déni de la solidarité, ou le manque de reconnaissance d'un certain type de lien civil, que le secours avait affirmé.

IV — SPECTATEURS, TÉMOINS, GARANTS : LE CITOYEN SECOURÉUR EN QUÊTE DE LA PUBLICISATION DE SON GESTE

La bonne réception de l'acte de secours est un facteur important qui participe de l'évaluation de sa désirabilité et donc de sa possible reproduction. Tout autant que l'acte de tendre une main, la bonne réception du service rendu participe à la construction d'un lien civil d'entraide. Dans un contexte où la prise en charge publique fait défaut, la bonne réception de ce don est

⁴⁷³ BIDEF Alexandra, BOUTET Manuel, CHAVE Frédérique, GAYET-VIAUD Carole, LE MENER Erwan, « Publicité, sollicitation, intervention. Pistes pour une étude pragmatiste de l'expérience citoyenne », *SociologieS* [En ligne], Dossier « Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations », mis en ligne le 23 février 2015, consulté le 21 mai 2019, p. 11.

d'autant plus importante qu'elle permet d'affirmer sa légitimité et son adéquation dans le cadre d'une relation de concitoyenneté.

Nous avons évoqué dans le chapitre précédant l'importante médiatisation des histoires d'escroqueries, et la responsabilité du droit civil en la matière. L'anthropologue Yan Yunxiang a montré les répercussions durables de ces affaires au sein de la culture urbaine, notamment pour l'atteinte qu'elles représentent vis-à-vis du principe de réciprocité⁴⁷⁴. L'indétermination par rapport à la façon dont l'intervention sera perçue et reçue représente un obstacle à contourner afin de faire advenir le secours. Les citoyens mettent alors en place des moyens afin de dépasser cette appréhension et de rendre public leur geste de sorte à ce qu'il apparaisse comme secourable et non possiblement coupable au sein de la communauté de regard représentée par les spectateurs et témoins immédiats.

1. Comment l'intervention va-t-elle être perçue ? Venir en aide et être coupable de quelque chose

Plusieurs éléments évoqués dans cette thèse témoignent de la valorisation du secours à autrui, mais sa légitimité dans le cadre de la relation d'inconnaissance n'est pas forcément établie au sein des interactions urbaines. Cette incertitude quant à la légitimité de l'acte d'assistance se traduit notamment dans la peur que les motifs de l'intervention soient mal compris voire traités comme un aveu de culpabilité. Dans les discussions intervient le jugement d'un autrui généralisé, de la société toute entière ou des institutions judiciaires, pour qui les motivations conduisant à porter secours à un inconnu ne tombent pas sous le sens. Plusieurs interviewés anticipent que leur intervention paraisse suspecte et conduise à une enquête ayant pour but de comprendre le pourquoi de leur implication. La question « Pourquoi est-ce que tu agis alors que ça ne te concerne pas ? » tombera certainement ; et avec elle un doute et l'accusation implicite : « Si tu agis c'est parce que tu es coupable de quelque chose ».

Court entretien de 5 minutes. Pékin, le 8 août 2015 à 00 h, avec un chauffeur de taxi sur le trajet de Andingmen à Guangximen. Le chauffeur de taxi a dans la cinquantaine, trapu, une tête ronde et grêlée. Il est jovial, engagé dans la discussion et parle avec un fort accent pékinois. Je lui explique ma destination, puis il me demande si je suis ici pour un voyage d'affaire. Je lui dis

⁴⁷⁴ Yan, 2009.

que je fais de la recherche, puis engage la conversation sur le sujet. Il éteint sa radio quand j'évoque le sujet. Quand je lui demande s'il irait porter secours à autrui il me répond.

« Pour donner un exemple, si devant y'a un triporteur qui a été renversé, je n'oserais pas aller le relever. Parce que je suis un conducteur, il va peut-être dire que c'est moi qui l'ai renversé. Tu vois ? Peut-être que si je n'étais pas en train de conduire, j'aurais été voir. Mais parce que je conduis, je n'irai pas voir, je pense que je n'oserais pas. Ma voiture est plus grosse qu'un triporteur. [...] Si je vois quelqu'un qui est tombé, si je vois vraiment qu'il y a des gens qui sont autour, si je vois qu'il y a des gens qui sont déjà en train de l'aider à se relever, alors je vais y aller aider moi aussi. Mais sinon, il peut me retenir, ne pas me laisser partir, tu sais ? Je vais voir le juste et agir avec courage et ensuite on va enquêter sur ce qu'il s'est passé pendant un bout de temps, je vais dire que je suis innocent, mais il va encore falloir enquêter, c'est beaucoup de tracas, mieux vaut éviter les problèmes en ne s'occupant pas des affaires qui ne nous concernent pas (*xianshi* 闲事). »⁴⁷⁵

La nature de l'accusation n'est pas forcément très claire. Il s'agit globalement « d'en être pour quelque chose », c'est-à-dire de suggérer l'existence d'une responsabilité causale. La possibilité d'une telle accusation est évoquée surtout lorsque l'on est fort face à un faible, jeune face à un vieux, berline face à un véhicule plus léger, véhicule motorisé face à un vélo... face à quelqu'un ou quelque chose que l'on aurait facilement pu ébranler, avec qui l'on aurait pu entrer en collision... La responsabilité causale apparaît alors comme un motif éventuel et probable expliquant l'intervention. Cette explication serait davantage plausible que l'idée d'un individu qui agirait par responsabilité politique, qui sans être « responsable de » se porterait « responsable envers ».

Quand j'entame la discussion sur le secours à autrui, la possibilité de l'imputation d'une responsabilité causale, injuste, voire l'existence d'un phénomène d'escroquerie visant les personnes disposées à porter secours est parfois le premier thème que mon interlocuteur évoque. Le sujet est présenté le plus souvent de façon allusive ou en référant des affaires connues résumées en une phrase : « comme Peng Yu, ce jeune homme qui avait été condamné après avoir accompagné une dame à l'hôpital ». Ces affaires connues servent à la fois à résumer le phénomène, le décrire, lui donner une origine, ainsi qu'à prouver son existence même.

⁴⁷⁵ Entretiens 2015, Pékin, taxi Andingmen, 14 août 2015.

À ce sujet, l'enquête de Yan Yunxiang a montré que plus l'assistance de la personne portant secours est généreuse (en prenant des mesures telles qu'amener la victime à l'hôpital ou payer ses frais médicaux), plus la personne qui intervient est vulnérable vis-à-vis des accusations et plus il est difficile pour elle de prouver son innocence. Le degré d'engagement au secours d'autrui est ainsi un critère à prendre en compte qui peut faire basculer le jugement⁴⁷⁶.

La possibilité d'un tel retournement est un savoir urbain, notamment transmis sous la forme de recommandations de la part de parents à leurs enfants ou de personnes (chinoises ou autres) habitant en Chine vis-à-vis de personnes résidant à l'étranger. Plusieurs interviewés évoquent des situations où un parent les a retenus du bras lorsqu'ils se sont avancés pour assister une personne âgée dans la rue. Ces précautions prennent aussi la forme de règles à suivre générales, édictées par les parents à leurs enfants :

Lors de la discussion de groupe, une participante évoque le cas d'un ami à elle qui a des enfants :

« À ce sujet, j'aimerais partager l'expérience d'un ami à moi. Dans son éducation à son enfant, il lui dit que s'il voit une grand-mère tomber dans la rue, il lui dit "Si tu vas lui porter main forte, elle va peut-être t'escroquer", n'est-ce pas. "Si tu ne vas pas l'aider, peut-être que tu ne te sentiras pas bien de n'avoir rien fait". Beaucoup de gens de classe inférieure disent à leurs enfants de ne pas aller tendre une main aux grand-mères. Mon ami dit à son fils : "Trésor, il faut que tu tendes une main aux grand-mères, et si elle te fait du chantage, ça ira, papa a les moyens de l'aider". Il y a deux circonstances, il y a les gens qui ont les moyens et ceux qui n'ont pas les moyens. Je pense que c'est une question importante dans l'éducation des enfants. Si tu as les moyens, tu peux faire cette chose bien. »⁴⁷⁷

La forme de la recommandation fait passer l'information sous le mode de l'évidence. Dans ce témoignage, le chantage est à prévenir ou à risquer, mais il sera certainement inévitable si cette circonstance advient. Dans son enquête, Yan Yunxiang montre que les affaires d'escroquerie, même si elles ne sont pas nombreuses, ont eu un impact négatif sur la confiance, la compassion et le principe de réciprocité. Néanmoins, la plupart des personnes interrogées par Yan qui a mené son enquête auprès d'étudiants, ont témoigné de leur volonté d'intervenir, malgré la peur de l'escroquerie. C'est une conclusion que nous retrouvons dans notre enquête.

⁴⁷⁶ Yan, 2009, p. 13: "Other cases show that when a helper simply helps the injured party stand up, the latter's attempt to extort does not prevail because the argument of 'why did you help me if you were not responsible for my injury' is not strong enough. This occurred in four out of the 26 cases I examined. Better yet, when the helper tries to help but does not take any serious action, as shown in one case, the extortion attempt is immediately identified by the onlookers and condemned".

⁴⁷⁷ Entretiens 2015, Pékin, groupe, 1^{er} septembre 2015, p. 10.

2. À la recherche d'un témoin

Pour celles et ceux qui s'apprêtent à intervenir, le doute plane : « Si je tends une main secourable, va-t-on me voir comme un secoureur, comme un imbécile, ou bien comme quelqu'un de coupable ? ». Ce n'est pas la compétence de l'individu en lui-même qui pose problème, mais la possibilité de l'existence d'une communauté de regard qui accueille positivement le geste secourable. La question est alors celle de l'articulation entre « ce que je peux faire » et « comment je vais apparaître sous le regard d'autrui ».

Les efforts des citoyens tendent alors vers la mobilisation d'un public ou de quelque chose qui s'en rapprocherait, en l'espèce des personnes se portant « garantes » et « témoins ». Que ce soit la victime bénéficiaire ou d'autres spectateurs de l'incident, l'enjeu consiste pour le citoyen-secoureur ou citoyenne-secoureuse potentielle, à ne pas se trouver seule responsable de son initiative d'intervention et de ses conséquences. Leurs efforts peuvent ainsi se lire comme des tentatives pour publiciser la situation et leur initiative, en trouvant préalablement des témoins du bien-fondé de leur engagement. C'est ce qui est mis en scène de façon tragique dans la nouvelle de Wu Zhiqiang :

Désolé de vous déranger, voulez vous bien être mon témoin (*gei wo zuo ge jianzheng* 给我作个见证) et signer votre nom ici, je veux aller sauver cette jeune fille ». Il tendit le stylo et le carnet à une jeune femme qui avait l'allure d'une institutrice. Ce mouvement provoqua un bond de surprise de la part de celle-ci qui le regarda comme s'il était monstrueux (*ding guaiwusi* 盯怪物似) et recula d'un même mouvement. Feng Xiaofu porta le stylo et le carnet devant les yeux d'un homme d'âge moyen, celui-ci fit des signes de main persistants en refus, disant qu'il ne savait pas écrire. À ce moment-là, la jeune fille battue était complètement allongée au sol, et lançait des cris ressemblant à ceux d'un cochon mis à mort.

« Vite, je vous en supplie, signez votre nom, cette jeune fille va bientôt mourir sous les coups ! » Feng était au bord des larmes. Sa conduite juste/valeureuse/humaine (*yiju* 义举) émut enfin quelqu'un : une petite fille d'à peine 7 ou 8 ans écrit quelques lignes de caractères tordus sur son carnet, y laissant son nom et son numéro de téléphone. Feng Xiaofu se retourna et se prépara à aller secourir la jeune fille. De façon inattendue, le père de la petite fille apparut. Il prit de force le carnet de Feng Xiaofu, arracha résolument la page où la petite fille avait écrit des caractères et la déchira en morceaux. La petite fille disparut dans la foule.

Feng Xiaofu, étourdi, resta interdit et hébété à l'endroit initial. À cet instant, l'homme violent écarta la foule et quitta les lieux en roulant des épaules. La jeune femme battue était prostrée au sol, sans mouvement. Un peu plus tard, la police arriva, suivirent ensuite les véhicules d'une ambulance et les médias. Quand Feng Xiaofu quittait les lieux, il pensait avoir perdu l'esprit.

La pratique de cosignature décrite dans cette nouvelle n'a pas été évoquée dans les entretiens et semble peu pratique, les citoyens interrogés témoignent davantage de la possibilité de faire appel à la caméra d'un téléphone portable ou à l'aide d'une personne proche ou voisine. Stéphanie Balme rappelle l'histoire troublée du témoignage en Chine, ce qui peut aider à comprendre la difficulté à trouver un témoin qui a été thématisée dans les témoignages et dans la nouvelle :

Le témoignage oral est peu fréquent [au sein des tribunaux] car il est vécu comme une rupture du lien social et un appauvrissement du capital social et relationnel. Parallèlement, la délation est constitutive de cette société post-maoïste. Le témoignage rappelle les heures sombres de l'histoire chinoise et l'instrumentalisation récurrente du témoignage à des fins politiques – une technique qui demeure largement pratiquée. La violence politique s'est longtemps exercée par des témoignages forcés qui obligeaient les innocents à accuser leurs proches, collègues du Parti, conjoints, collègues, parents ou professeurs. C'est pourquoi se voir obligé de témoigner continue d'inspirer une véritable terreur. Aussi les parents inculquent-ils à leurs enfants une défiance envers les institutions judiciaires. Les juristes ont beaucoup de mal à faire de ce problème un sujet de débat ouvert. De fait, les juges rencontrés sont souvent restés muets à l'évocation de cette question.⁴⁷⁸

Les citoyens évoquent la nécessité d'être accompagné d'une personne ou d'un objet de type caméra, appareil photo ou téléphone portable qui enregistre la totalité de la séquence, à partir du moment où l'on s'approche de la victime.

⁴⁷⁸ Balme, 2016, p. 180.

Une des participantes à la discussion de groupe, la quarantaine, juriste et volontaire pour la lutte contre le vol se lève, interrompant le tour de parole : « Puisqu'il faut que j'y aille bientôt, je vous dis à tous une dernière chose : une vieille dame tombe au sol, qu'est-ce qu'on fait ? D'abord tu cries "Cette vieille dame est tombée, venez vite, venez vite !" Je crie d'abord, ou bien je prends une vidéo. Comme ça les gens voient ce que vous faites, vous avez des preuves. Je dis ça pour vous apprendre à comment agir. Les Chinois conservent cette tradition, les médias de masse traitent mal cette question-là. La plupart de mes étudiants choisissent d'agir quand ils le peuvent, mais dans une circonstance d'urgence, il faut savoir comment se protéger aussi. »⁴⁷⁹

Avant d'agir, il faut « faire voir aux autres », attirer l'attention et dire ce qu'il se passe, puis énoncer ce que l'on projette de faire. L'absence de soutien, le refus que manifeste une tierce personne de « co-signer » ou de s'engager elle aussi, peut être vécu comme un manque de moyen et rompre le cours d'action de quelqu'un qui était pourtant prêt à intervenir.

Entretien avec le conducteur au cours d'une course de taxi. Le chauffeur est un habitant de l'arrondissement de Fengtai. Il y travaille régulièrement et côtoie les clubs d'arts martiaux du quartier. Quand j'annonce le sujet de ma recherche, il me raconte spontanément une expérience vécue, sans que je ne lui pose directement de question.

« J'étais en voiture au sud du troisième périphérique [qui entoure Pékin]. Et à quelques mètres de moi, sur la chaussée, je vois un homme avec un couteau en train de blesser une fille. Il avait ses cheveux en main et était en train de les tirer et de les couper. À ce moment-là, il y avait beaucoup de monde, beaucoup de voitures, beaucoup de monde. J'étais avec un client que j'ai attrapé par le bras, je lui ai dit : "Tu m'appelles le 110, je vais attraper cet homme ! Je vais les séparer ! Il est en train de blesser quelqu'un illégalement. " Donc j'allais le taper jusqu'à le sonner ou le tuer, parce qu'il tenait un couteau. Mais mon passager ne voulait pas que je m'arrête ni appeler la police. Il ne voulait pas s'en occuper. En fin de compte je n'avais pas de témoin. Je ne supportais plus la situation, et finalement j'ai crié "La police arrive ! La police arrive ! Arrêtez !", mais il [l'agresseur] n'a pas entendu. Le lendemain, je me sentais extrêmement mal. Je suis allé sur internet et j'ai vu que la fille avait été tuée, et ça s'est passé à une distance de moi comme ça [il pointe le trottoir d'en face, 5 à 10 mètres]. »⁴⁸⁰

L'intervention secourable est souvent conditionnée par un engagement commun qui consiste en une exposition personnelle d'autres acteurs que la personne qui porte secours, au titre de témoins. On voit là l'esquisse d'une publicisation : si la prise en charge n'est pas proprement

⁴⁷⁹ Entretiens 2015, Pékin, groupe, 1^{er} septembre 2015, p. 11.

⁴⁸⁰ Entretiens 2015, Pékin, taxi Fengtai, 3 septembre 2015, p. 5.

collective, l'engagement devient commun, par la pluralisation des personnes privées qui acceptent de s'y associer lorsqu'elles y reconnaissent un intérêt indirect : alors même que les personnes ne sont pas directement concernées par le problème, elles s'estiment concernées par ses conséquences et sa résolution. Dans cette perspective, la signature de témoins recherchée constitue un acte de coopération ou de co-production⁴⁸¹ qui préfigure la possibilité d'un public soutenant des rapports de civilité anonymes, adossés à la coexistence et aux obligations qu'elle peut porter.

3. L'engagement des spectateurs et des témoins

Le témoin est un spectateur qui accepte de s'engager publiquement et de devenir témoin, d'assumer donc un rôle public : celui de prendre part dans la définition collective de ce qui s'est passé pour faire valoir la vérité et permettre que ses conséquences, jugées justes, se produisent. Pour reprendre les termes de Renaud Dulong, le témoin est « quelqu'un [qui] raconte au présent, dans l'espace public, un événement passé et certifie son récit par une expérience biographique »⁴⁸². Le témoignage est une forme d'attestation adossée à l'expérience d'un événement faite en première personne : on lui attribue le pouvoir de dire la vérité, selon une « perception humaine des choses ». Il ne s'agit pas seulement d'avoir vu, mais aussi d'avoir porté une évaluation en prenant position personnellement. À ce titre, il s'expose comme participant co-responsable de la situation et de ce qui s'y déroule. Témoigner, c'est ainsi mettre en jeu une compétence civile, définie « comme manière singulière de contribuer, dans des situations, selon la temporalité propre à l'échange et la perception des vulnérabilités respectives qu'il permet, à maintenir une orientation commune minimale, au service d'une coexistence digne de ce nom »⁴⁸³.

Ici toutefois, le témoignage répond à une temporalité inhabituelle. Parce que cette co-responsabilité ne va pas de soi, elle doit être obtenue, explicitée parfois de façon très formelle

⁴⁸¹ FRAENKEL Béatrice, « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations* n°25, 2008, p. 13-23.

⁴⁸² DULONG Renaud, « La figure du témoin oculaire » dans ION Jacques, PERONI Michel, *Engagement public et exposition de la personne* [actes du colloque du CRESAL, Saint-Etienne, 3-5 octobre 1995], Éditions de l'Aube, 1997, p. 141.

⁴⁸³ GAYET-VIAUD Carole, « La moindre des choses. Enquête sur la civilité urbaine et ses péripéties », dans BERGER Michel, CÉFAÏ Daniel & Carole GAYET-VIAUD, *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, 2011, p. 27-54, p. 46.

par avance, préalablement à l'action de secours. Les citoyens anticipent que le ou la témoin pourra être « à charge » s'il y a procès, ou orienter le jugement de policiers, ou de médiateurs qui interviendraient pour démêler les faits et la confusion créés par des versions nombreuses et contradictoires des faits.

En opposition à la figure du témoin et des secourus, on trouve la figure du spectateur, spectatrice ou du badaud. Ce sont les *weiguan zhe* 围观者 ou les *pangguan zhe* 旁观者 : ceux qui regardent depuis les alentours ou à côté, parfois en cercle ou s'attroupant. Ils sont évoqués avec frustration : ils regardent mais ne font rien, on ne peut pas compter sur eux pour témoigner, avérer une certaine version des faits, ils ne prennent pas position. De ce fait, ils se désolidarisent d'une situation dans laquelle ils sont pourtant engagés par leur coprésence. Dans les entretiens, ils sont généralement désignés de manière vague, sans visages, sans identité (« des gens (*ren* 人) », « la foule (*renqun* 人群) », « beaucoup de monde (*xu duo ren* 许多人) », « les autres (*bie ren* 别人) »). Au début de la nouvelle, c'est en apercevant de loin l'attroupement de spectateurs que le personnage apprend qu'il y a quelque chose à voir. La présence de spectateurs manifeste qu'il y a quelque chose à voir, mais ils n'apportent pas de signification à ce qu'ils voient. Littéralement dans le texte, les spectateurs « écoutent sans entendre, regardent sans voir (*ting er bu wen, shi er bu jian* 听而不闻, 视而不见) ».

Cette absence de prise de parti peut constituer en elle-même une présence menaçante qui nuit à l'effectuation du secours. Dans l'enquête de Yan Yunxiang précédemment citée, les spectateurs (dits *bystanders*) qui s'attrouperent autour d'une scène sans intervenir peuvent générer une pression qui facilite les escroqueries. Ce groupe est pris à parti par la victime qui accuse le secourus ou la secouruse de l'avoir fait tomber et cet auditoire muet, impressionnant, constitue une source de stress pour la personne qui est intervenue, préférant alors s'éloigner ou payer la victime plutôt que de rester sur les lieux au centre de l'attention⁴⁸⁴.

Pour le témoin, l'enjeu consiste à créer un point de vue commun à partir duquel envisager le monde ensemble. L'engagement, passant par l'exposition de soi de la personne⁴⁸⁵, est le point de départ d'une perspective partagée. Cette orientation commune minimale est une

⁴⁸⁴ Yan, 2009, p. 13.

⁴⁸⁵ PERONI Michel, « Engagement public et exposition de la personne : l'acteur, le spectateur et l'auteur », dans ION Jacques, PERONI Michel, *Engagement public et exposition de la personne* [actes du colloque du CRESAL, Saint-Etienne, 3-5 octobre 1995], Éditions de l'Aube, 1997.

focalisation commune, une perspective partagée, la création d'un « nous ». Le témoin, garant, pris à parti, permet de composer une communauté de regard et de faire advenir le secours, en réaffirmant la dimension publique, reconnue et prise en charge collectivement, de la situation et des conséquences néfastes qu'elle est susceptible d'entraîner.

Le lieu de la rencontre représente ainsi un espace de visibilité, et la rencontre, même fugace, un moment où le caractère des personnages est en cours de détermination. D'un point de vue phénoménologique dans les mots de Louis Quéré : « L'apparaître n'est plus une manifestation secondaire et facultative d'entités déjà déterminées, mais le moment de leur détermination : ces entités (personnes, actions, événements, etc.) acquièrent leur individualité et leur socialité dans le mouvement même où elles apparaissent pour ce qu'elles sont, à un public capable de juger, de former des opinions et de répondre par des actions »⁴⁸⁶. L'espace public phénoménologique, conçu comme un espace d'apparition, fait ressortir l'enjeu d'un espace d'intervention où il s'agit de « faire le monde », un lieu où s'exprime une responsabilité politique particulière :

Si quelqu'un se noie devant témoins, dont aucun ne bouge, ce public va alors vivre dans un monde-où-nul-n'intervient-quand-quelqu'un-se-noie-devant-témoins. [...] La responsabilité politique se définit d'abord comme cet espace d'intervention de n'importe quel citoyen : non pas changer le monde, mais faire le monde ; ainsi s'exprime le sentiment de vivre parmi d'autres. Agir en citoyen c'est alors agir au titre de ce « on », de ce « n'importe qui » qu'on incarne de façon temporaire et contingente.⁴⁸⁷

4. Spécularité des interactions civiles

L'engagement secourable advient dans un processus de spécularité, dans le sens où il s'agit de se donner mutuellement à voir ce que l'on peut attendre les uns des autres. Dans son ethnographie d'un rassemblement public à Tianjin, Isabelle Thireau évoque le processus de spécularité dans le cadre de rencontres répétées comme une manière de faire ensemble et de définir l'engagement qui convient⁴⁸⁸. Ce processus repose notamment sur le principe de

⁴⁸⁶ QUERE Louis, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, 1992, p. 75-92, p. 81.

⁴⁸⁷ Bidet, Boutet, Chave, Gayet-Viaud, Le Méner, 2015, p. 11.

⁴⁸⁸ Thireau, 2022, p. 76.

réciprocité des perspectives qui implique que les positions de vulnérabilité puissent être interchangeables. Selon Frédérique Chave, la vulnérabilité ne doit pas être définie comme un attribut, mais comme un élément constitutif de chacun, auquel correspond un rapport de secours ou de solidarité⁴⁸⁹.

C'est ce qui est mis en scène, sur le registre de l'humour, dans un sketch de 15 minutes intitulé « Tendre la main ou non (*fu bu fu 扶不扶*)⁴⁹⁰ » et diffusé lors de la très regardée émission du nouvel an sur CCTV en 2014.

Le rideau s'ouvre sur un jeune homme qui traîne un vélo dont la roue avant est déformée. Il traverse lentement la moitié de la scène quand, dans son dos, une femme âgée arrive par le fond de l'estrade, trébuche puis s'étale de tout son long, devant le jeune homme. Celui-ci s'immobilise, puis, lançant un regard entendu du côté des spectateurs sous la forme d'un clin d'œil implicite disant « on ne va pas me la faire celle-là », commence à s'éloigner à reculons. Mais les lamentations répétées (« *Aiyo 哎哟* ») de la dame le retiennent : « tu as gagné » dit-il avec un léger dépit. Il s'agenouille aux côtés de la dame. Celle-ci n'a pas mal, mais n'arrive plus à marcher. C'est ainsi que les deux protagonistes se découvrent. Avant l'accident, ils n'étaient pas dans le champ de vision l'un de l'autre ; de fait, ils ne se découvrent qu'après la chute, donc ils ne se voient et s'observent l'un autre que là, dans une situation où il y a un vélo endommagé et une vieille dame qui est tombée. Celle-ci reconstruit l'histoire de son accident en y intégrant le jeune homme, ce qui est un des motifs de l'humour. Pour elle, si la roue avant du vélo est déformée c'est parce qu'elle lui est rentrée dedans. Ils n'arrivent pas à s'entendre, ni l'un ni l'autre ne s'accommode de la version proposée par son interlocuteur. Ils se tiennent tête jusqu'à ce que la dame perde patience : « Tu vas finir par t'en aller et me laisser me lamenter de mon infortune tranquillement ou pas ? », « Je ne m'en irai pas ! », « Tu vas finir par t'en aller, oui ? », « Si je m'en vais maintenant je deviens un fuyard ». Le jeune homme et la dame sont tous deux coincés par l'impossibilité de se mettre d'accord : le jeune homme ne veut pas être un fuyard, et la dame dit mener un combat contre la société. Le jeune homme conclut : « J'attends avec toi, le temps que quelqu'un qui comprenne la situation arrive et tranche le vrai du faux ».

⁴⁸⁹ « L'organisation du fait de vivre ensemble passe par diverses manières de reconnaître la vulnérabilité de chacun à un moment ou un autre de sa trajectoire, voire de son quotidien, et d'y faire face, non pas seul mais le plus souvent avec l'intervention de tiers. [...] Cette perspective nous amène à considérer la vulnérabilité non pas comme un attribut, mais comme un élément constitutif de chacun, auquel correspond un rapport de secours ou de solidarité qui serait le plus souvent contenu dans les rapports ordinaires avec l'entourage. » Chave, 2010, p. 374.

⁴⁹⁰ Plus littéralement : aider à se relever ou ne pas aider à se relever / soutenir du bras ou ne pas soutenir.

C'est seulement un tiers qui pourra résoudre le conflit. Malheureusement, la caméra de surveillance de rue est cassée comme le font remarquer les personnages. Un premier piéton arrive. Le jeune homme se cache derrière un arbre. Le piéton s'insurge : personne ne s'occupe plus des vieilles gens, il prend une photo et la poste sur un réseau social. Le deuxième piéton ne veut pas s'en mêler. Le jeune homme décide alors de se constituer lui-même un tiers, en sortant son téléphone portable et en se mettant en scène. Il est ainsi son propre acteur sous le regard de la caméra. « *Dama*, je t'accompagne tout de suite à l'hôpital, mais avant cela je t'en supplie, aide moi à certifier, vous dites que je suis un passant innocent, d'accord ? » Elle accepte. Il sort son téléphone portable, affecte un ton commercial : « Je suis Hao Jian, une bonne personne [le bon Hao Jian], tout à l'heure, je traînais mon vélo nonchalamment quand tout d'un coup une dame est apparue derrière moi, sans hésitation, je m'avance pour la soutenir du bras. À ton tour... » Il lui passe le micro : « Je... suis une passante innocente, et innocemment j'ai été percutée par toi, et après tu as voulu t'enfuir ». En chinois, le masculin et le féminin ne se conjuguent pas, donc l'humour réside dans le fait que la dame répète tout simplement ce que lui dit de dire Hao Jian, comme si elle était à ce point incapable de percevoir l'authenticité de son désarroi. En fin de compte, la dame termine excédée par ce jeune homme qui semble vouloir la tourner en bourrique. Elle s'apprête à quitter les lieux avec le vélo à la main – elle compte l'utiliser comme preuve auprès de quelqu'un de plus censé – quand un policier entre en scène.

Apercevant le policier, le jeune homme s'effondre et s'étale de tout son long en appelant à l'aide. Le policier s'agenouille auprès de lui, et le jeune homme rejoue pour celui-ci toute la scène, en se donnant le rôle de la vieille dame. Il répète mot pour mot sa description de la situation. À tel point qu'au bout d'un moment, la dame s'exclame : « Tout ce qu'il dit, tout ça ce sont mes mots à moi ! », et lui de rétorquer « Bêtise, c'est à celui qui parle que reviennent les paroles ! ». Il en revient au policier de trancher le conflit. Par chance, il se trouve que celui-ci a été témoin de l'accident qui a provoqué la déformation de la roue un peu plus tôt, et explique à la dame que ses blessures auraient été bien plus graves si elle avait réellement été blessée par le vélo.

La fiction présente un dilemme à son auditoire (« l'aideriez vous à se relever ou pas ? »), en déclinant plusieurs perspectives depuis le point de vue situé des personnages. Inspirée des anecdotes où une personne âgée est laissée sans aide, ainsi que de celles où les secourus momentanés sont mis en cause et accusés de délit de fuite lorsqu'ils quittent la scène, la fiction met en exergue des points saillants dans la mise en récit du trouble et de son contexte.

Cette incarnation des personnages permet une complicité avec l'auditoire, qui change lui aussi de perspective lorsque l'acteur principal change de rôle (de jeune homme passant son chemin, à fuyard, à victime, ...) jusqu'à ce que celui-ci puisse pleinement trouver le rôle de secoureur lorsqu'intervient le policier.

*

Le manque de prise en charge publique des dommages encourus dans l'espace public, notamment à travers des institutions qui pourraient constituer des relais à l'intervention des citoyens, charge l'engagement du poids que représente l'exposition de la personne à titre privé, personnel. L'enquête témoigne d'aspirations à l'assistance dans un contexte de défiance où l'indétermination des ressorts collectifs fait apparaître l'anonymat comme une relation par défaut, indéterminée, une porte ouverte sur une anomie et une défiance à contourner. Si l'on n'est ni camarades, ni collègues, ni amis, ni membres de la même famille ou unité de travail ... comment identifier la légitimité de la relation de secours et quels sont les contours de sa réciprocité ?

En plus des pratiques de contournement ou de compromis (appel à une ambulance sans rester sur les lieux, appel à la police plutôt qu'à un service d'urgence payant), les citoyens trouvent des moyens d'ajuster leur concernement pour autrui. Dans des lieux publics où règne une incertitude générale quant au regard de l'autre et à la façon dont l'intervention sera perçue, l'engagement d'une tierce personne qui se constitue témoin de l'intervention devient crucial. L'intervention s'articule alors avec la possibilité de reconstituer la publicité de l'engagement, ce qui permet de mettre en évidence le lien entre recevoir et rendre, et la réciprocité nécessaire dans les rapports civils. Pour permettre l'intervention, il faut quelque chose comme un public de citoyens formé *ad hoc*, qui s'avance pour répondre de la situation : juger qu'elle le concerne, en l'absence de garanties légales offertes par l'État et de tout soutien institutionnel systématique. Un sens des responsabilités s'affirme alors entre citoyens, en situation, par où l'engagement civil apparaît dans sa dimension proprement constitutive.

À rebours des raisonnements qui analysent les carences de l'agir dans les seuls termes d'un défaut de concernement ou de conscience, la tâche politique devient d'imaginer et de façonner

des prises concrètes pour étayer le souci du monde et étendre la capacité d'action, cultiver l'inclination au bien, en lui donnant des ressources, des possibilités de manifestation. Or, de tels appuis ne peuvent exister que pour autant qu'ils sont communs. La description pragmatique du don éclaire ce qui dans le don le met aux prises et en prise directe avec le monde, à l'opposé des perspectives qui confinent le souci des autres et du bien commun dans l'espace forclus d'un rapport solipsiste, de soi à soi.⁴⁹¹

Les conditions de l'engagement en public dépendent de nombreux éléments qui se rapportent à une culture publique : des façons de documenter le vécu, des formes de publicisation indirectes, des enquêtes collectives, un mode de partage de l'expérience. Il s'agit de composer, dans l'interaction directe, des éléments de publicité d'un lieu en commun non démocratique. Les citoyens inventent des manières de se réapproprier des services d'urgence, ainsi que de mettre en commun indignations, conseils, expériences, visions de ce qui devrait être fait, et créent les conditions de possibilité d'une civilité plus inclusive, ajustées aux conditions contemporaines de la coexistence urbaine.

Comment faire sens de ces pratiques, qui sont parfois justifiées à l'aune d'une conception plus large d'un ordre de solidarité et de réciprocité ? S'agit-il d'un processus d'invention démocratique comme on peut le voir également dans la réappropriation de certains instruments d'action publique en Chine⁴⁹² au sein duquel les individus recréent des formes de publicité ? L'ordre de réciprocité et de solidarité imaginé ou espéré qui intervient dans certains témoignages fonctionne-t-il comme une utopie⁴⁹³ qui permet de donner, par rapport à l'état des choses existant, le recul qui permet de juger ce que l'on fait, à la lumière de ce que l'on pourrait, ou devrait faire ?

Dans ce chapitre, nous avons vu comment les conditions de reconnaissance, de réciprocité, de réception sont importantes, voire constitutives du secours à autrui en tant que don. Dans le chapitre prochain, nous allons nous pencher sur le cas d'un individu qui cherche pendant plusieurs années à faire valoir publiquement le mérite de son intervention secourable.

⁴⁹¹ GAYET-VIAUD Carole, « Du passant ordinaire au Samu social : la (bonne) mesure du don dans la rencontre avec les sans-abri », *Revue du MAUSS* 2010/1 (n° 35), p. 435-453, p. 451.

⁴⁹² Thireau & Hua, 2010.

⁴⁹³ Ce passage est inspiré d'une citation de André Gorz telle que mentionnée par Jean-François Billeter. Voir Billeter 2020 et Gorz 2019.

CHAPITRE VI

DE L'APPEL À L'AIDE AU LITIGE POUR INGRATITUDE

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que les rapports civils doivent, au besoin, composer en situation les conditions de possibilité de l'entraide, notamment ses conditions de réception. L'envie d'intervenir au secours d'autrui dépend des voies disponibles de publicisation du geste et des garanties qui peuvent être mises en place afin de garantir sa bonne réception. Dans le cadre de la relation entre étrangers, la reconnaissance du secours comme le don qu'il représente est une reconnaissance de la solidarité et de l'éthique civile qu'il construit. La menace de sa disqualification et ce qu'elle implique comme remise en question de la réciprocité dans les rapports civils, pèse dans un contexte d'absence de relais institutionnels, où la légitimité de l'entraide entre inconnus n'est pas établie.

Nous avons abordé dans cette thèse différentes arènes au sein desquelles les critères de qualification de l'acte et de la personne sont testés, en lien avec des enjeux politiques institutionnels. Qu'en est-il du côté de celles et ceux qui y postulent ? À partir d'une étude de cas, nous allons voir comment la reconnaissance du secours courageux est investie par l'individu d'un rôle politique – ici, celui de transformer le monde en affirmant le mérite de certaines pratiques

Les matériaux de ce chapitre sont majoritairement des documents produits et diffusés en ligne par un individu cherchant à être reconnu pour son secours courageux, Mou Jie, ainsi que ses échanges avec des internautes. Plus de vingt ans après avoir secouru des jeunes femmes victimes d'une agression, celui-ci documente la quête qu'il mène auprès de plusieurs institutions (bureau de sécurité publique, journal local, justice, ...) et acteurs sociaux (témoins, bénéficiaires du secours, internautes, ...) afin d'être reconnu comme sauveteur courageux. Dans la présentation de son blog intitulé « Après avoir vu le juste et agi avec courage à Kaifeng », Mou Jie exprime ainsi l'objet de sa lutte :

J'ai vu le juste et agi avec courage à Kaifeng en sauvant deux compatriotes (*nü tongbao* 女同胞) qui se faisaient agresser par 5 voyous. J'ai été blessé de 3 coups de couteau à la jambe gauche, 1 coup de couteau à l'épaule droite, les coups portés à ma rate ont provoqué une inflammation. Ce sont ces deux compatriotes qui m'avaient demandé de venir les aider. En me voyant poignardé, elles ne m'ont même pas dit un merci et ont disparu pendant 23 ans. En 23 ans l'affaire n'a pas été réglée. On ne peut pas être quelqu'un de bien, on ne peut pas faire quelque chose de bien, ça se termine mal.⁴⁹⁴

Après avoir répondu à un appel à l'aide, Mou Jie a souffert des séquelles de son agression, sans soutien de la part des personnes secourues et sans obtenir la résolution de l'enquête de police. Mou Jie s'estime victime de plusieurs injustices. Au niveau interpersonnel, il s'agit du manque de gratitude et de sollicitude des jeunes femmes qui « se sont enfuies silencieusement » et qui n'ont pas cherché à prendre contact avec lui ensuite. Dans son rapport aux institutions, il exprime deux torts. Le premier est relatif au manque de la procédure judiciaire : les policiers n'ont pas ouvert d'enquête et ne se montrent pas loyaux vis-à-vis de lui, en tant que contributeur bénévole aux missions de sécurité, au moment de contribuer à lui rendre justice en retrouvant les agresseurs. D'autre part, il s'agit du manque de reconnaissance du bureau de sécurité publique qui ne le distingue pas pour la bravoure de son geste et ne soutient pas sa candidature pour secours courageux. Le bureau de sécurité publique représente dans ce cadre l'autorité publique qui devrait prendre soin de lui : c'est pour Mou la première voie d'accès à des droits spéciaux pour secours courageux. Il identifie la police comme la première instance pouvant l'aider dans sa quête de justice et sollicite les agents régulièrement.

⁴⁹⁴ Blog 1, enregistrement octobre 2019, billet d'introduction (non daté).

À partir d'une enquête en ligne, nous suivons les étapes de la transformation de l'expérience offensante en grief, puis en litige⁴⁹⁵, qui finira par opposer Mou Jie à la jeune femme secourue, Zhang Lina, au tribunal civil. Mou Jie accompagne ses billets de blog de nombreux documents : des photos de l'immeuble où s'est passée l'agression, des vidéos et des documents audio de ses conversations avec la police ou un journaliste, des photos de ses blessures... Il ouvrira en outre plusieurs forums de discussion en ligne afin de recevoir le soutien des internautes et de rendre sa plainte plus visible. À ces occasions, Mou essaie de faire valoir le caractère collectif de son affaire. Il se fera le défenseur d'une certaine forme de morale que manifeste le secours courageux, mais aussi de ce que doit être sa bonne réception, face à des internautes qui le jugent parfois sévèrement. En fin de compte, Mou Jie n'arrivera pas à mobiliser un public suffisant pour qu'une autorité de la sécurité publique lui accorde la reconnaissance et la rétribution qu'il souhaite.

Les enjeux de justice par la reconnaissance s'entremêlent avec les enjeux de publicité de l'affaire : la transformation de l'expérience offensante en litige est intimement liée à « l'étouffement de son affaire » ou à l'incapacité de son affaire à franchir les frontières sociales. L'étude de cette « affaire qui échoue »⁴⁹⁶, dans le sens où celle-ci reste confinée dans l'espace local, majoritairement cadrée par les interlocuteurs de Mou comme un problème individuel, nous permet d'aborder les procédures, les modes de publicisation, les évaluations et les objets auxquelles tient l'entretien et la manifestation d'une morale qui se réalise par la mise en danger de soi. L'échec renseigne par contraste sur toutes les conditions de possibilité pratiques, politiques, institutionnelles, de publicisation notamment, du succès de la reconnaissance.

I — DE L'EXPÉRIENCE OFFENSANTE AU GRIEF : OÙ LE HÉROS DEVIENT VICTIME D'INGRATITUDE

Une expérience offensante se transforme en grief lorsqu'une personne attribue une offense à la faute d'un autre individu ou d'une entité sociale. Adoptant la perspective du plaignant, la

⁴⁹⁵ FELSTINER William L. F., ABEL Richard L., SARAT Austin, « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, vol. 4, n°16, 1991, Causes entendues – Les constructions du mécontentement (1), p. 41-54.

⁴⁹⁶ Boltanski, Claverie, 2007, p. 408.

définition du grief est reliée à la perception de la violation d'une norme et à l'identification d'un remède possible⁴⁹⁷. Dans cette section, nous allons décrire l'agression subie par Mou Jie en 1996, ainsi que la découverte qu'il fait 20 ans plus tard, qui le conduit à entamer une quête de reconnaissance.

1. Un acte de secours qui n'a pas été traité comme tel

En 1996, Mou Jie a 21 ans. Il est employé d'une imprimerie de Kaifeng, ville-préfecture de l'est de la province du Henan (centre-est de la Chine) à moins d'une heure de train de la capitale provinciale. Mou a l'habitude de passer ses temps de pause dans l'immeuble Shuntian, rue Daliang. C'est un immeuble commercial de quatre étages dans lequel on trouve les locaux de l'hôtel Shuntian, un hall de réception, un supermarché, des magasins de vêtements, des bureaux, une salle de danse.



Figure 11 Photographie du bâtiment où a eu lieu l'agression. On lit : "En 1996, ce bâtiment s'appelait l'immeuble Shuntian. Liu Mei y travaillait"⁴⁹⁸

⁴⁹⁷ Felstiner, Abel, Sarat, 1991, p. 43.

⁴⁹⁸ Photographie prise et annotée par Mou Jie, modifiée par l'enquêtrice pour recouvrir le nom propre (carré noir). Blog Weibo 1, enregistrements 20 novembre 2019, photographie jpeg, « bâtiment annoté ».

L'après-midi du 21 avril 1996, Mou traîne près de l'entrée de l'ascenseur du deuxième étage, quand il voit une jeune femme accourir vers lui. Cette inconnue de 18 ans lui demande de venir en aide à son amie. Il la suit. La jeune fille amène Mou jusqu'à la salle de danse située au deuxième étage de l'immeuble. Ils y pénètrent. Près de l'entrée, une deuxième jeune fille est prise en étau par un homme qui lui assène un coup et a une parole menaçante. Mou les sépare et fait sortir l'homme de la salle de danse. Une fois à l'extérieur, la jeune fille désormais libérée s'enfuit sans demander son reste. Mou se retrouve devant les portes en face de l'agresseur. C'est un homme d'1 mètre 60 environ, 22 ans, les cheveux courts, et qui parle avec un accent de Kaifeng. Autour d'eux, l'étage de l'immeuble est traversé de flâneurs. L'instant suivant, l'agresseur est rejoint par cinq autres hommes qui encerclent Mou. Certains sortent des couteaux. Mou est attaqué. Il reçoit trois coups de couteau dans la jambe gauche, un autre dans l'épaule droite. Sous les coups et en raison de l'hémorragie, Mou perd conscience. Il se réveille à l'hôpital. Le médecin légiste rédige un compte-rendu : les coups reçus ont provoqué des dégâts chroniques à la rate dont Mou devra contrôler l'état régulièrement. Il paie les frais médicaux de sa poche. Les séquelles requièrent des traitements quotidiens. Au matin, Mou reçoit la visite de Ling Shousong, policier chargé de l'affaire au commissariat de Liangyuan. Ling prend la déposition de Mou sur son lit d'hôpital et l'informe qu'aucun et aucune des protagonistes n'a pu être retrouvé. Mou n'est pas informé des suites de l'enquête. Sans témoins, sans le contact des personnes secourues, sans le nom des agresseurs, pour lui, l'affaire est classée.

Vingt-deux ans plus tard, dans les premiers mois de l'année 2018, les autorités centrales lancent une campagne anti-corruption avec un objectif sur 3 ans, inscrite dans le cadre de la lutte anticorruption entamée par Xi Jinping en 2012, qui a conduit à sanctionner des centaines de milliers de fonctionnaires. Cette campagne s'accompagne de la création d'une Commission nationale de supervision chargée de la lutte anticorruption. De rang hiérarchique gouvernemental supérieur à celui du Parquet suprême et de la Cour suprême, la Commission peut enquêter sur toutes les personnes exerçant des missions d'administration au sein du service public (tandis qu'auparavant, la campagne de discipline était interne au Parti en ce qui concerne ses membres). Cette Commission est également autorisée à placer les personnes en

détention pour enquête⁴⁹⁹. Ainsi, tous les échelons et départements de l'administration sont désormais touchés.

En décembre 2018, quelques mois après le lancement de la campagne au Henan, Mou apprend que Ling Shousong, le policier qui était chargé de son dossier à l'époque, a été démis de ses fonctions et inculpé pour corruption. Ling Shousong aurait reçu de l'argent de la part d'un suspect et dissimulé son identité. Il aurait écopé d'une peine de prison de deux ans.

Mou veut en savoir plus. Il se rend au bureau des archives du poste de police de Yuanliang et découvre le dossier qui avait été ouvert en 1996 au sujet de l'agression de deux jeunes filles dans l'immeuble Shuntian. Dans ce dossier, il manque des documents : sa déposition à lui et le document du médecin légiste. Mais il y retrouve son dossier médical et découvre pour la première fois le nom et la déposition de la jeune fille qui avait été agressée, Zhang Lina. Il s'aperçoit que celle-ci avait été interrogée deux jours après les faits, au poste de police.

a) **La déposition de Zhang Lina. Des victimes qui disparaissent et des policiers qui oublient**

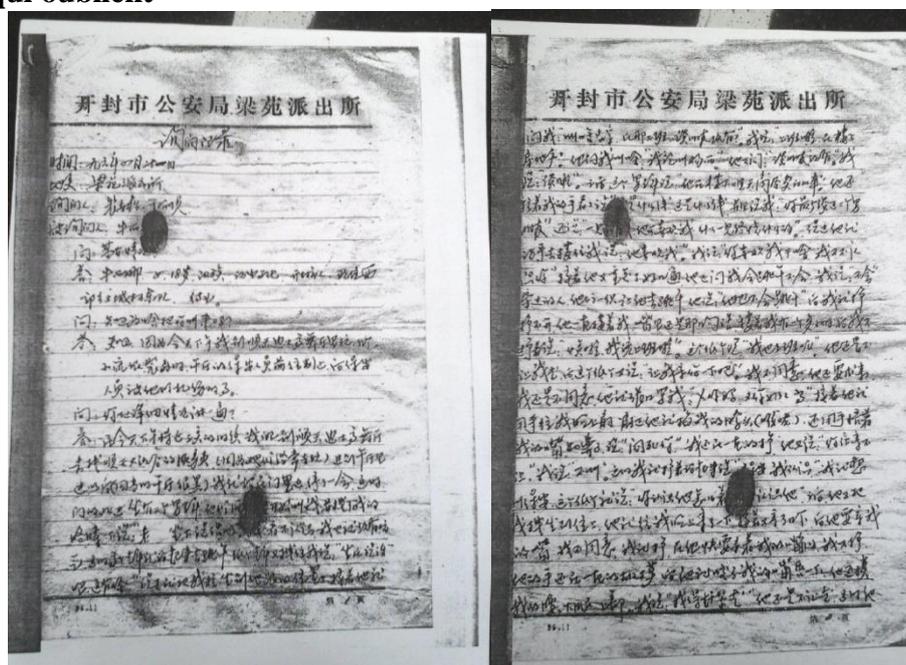


Figure 12 Photographie prise par Mou des première et deuxième pages (sur 5) de la déposition de Zhang Lina, datée du 24 avril 1996

⁴⁹⁹ LE COURRIER INTERNATIONAL, « Chine. Un nouvel organe anticorruption aux pouvoirs inquiétants », 16 mars 2018 < <https://www.courrierinternational.com/article/chine-un-nouvel-organe-anticorruption-aux-pouvoirs-inquietants> > consulté le 18 septembre 2021.

Mou est bouleversé par la découverte de ce dossier. Lui qui pensait qu'il ne restait plus d'autres traces de cette agression que ses propres cicatrices, découvre que le policier avait en fait réussi à retrouver la personne bénéficiaire du secours. La déposition de Zhang Lina raconte en détail le harcèlement et l'agression sexuelle subis par celle-ci dans la salle de danse.

À 3 heures de l'après-midi, Zhang se rend dans la salle pour rejoindre des amies, employées de l'hôtel Shuntian. Dès son entrée, elle est encerclée par un groupe d'hommes. Ils l'interpellent, l'empêchent de s'éloigner, la maintiennent violemment pour l'embrasser et la toucher. Dès les premières pages de la déposition, un personnage protecteur est mentionné : le gardien. Zhang sait qu'il doit y avoir un agent de sécurité dans les parages, dit le connaître pour dissuader ses agresseurs, mais n'ose pas l'appeler elle-même :

Cela fait plus d'une demi-heure qu'il me garde en place. Je dis « XXX⁵⁰⁰, je dois aller au travail », et il répond « Je vais aussi au travail », et il ne me laisse toujours pas partir. Et ensuite il dit « Laisse-moi t'embrasser », je refuse. Il demande à nouveau. Je refuse toujours. Et il m'insulte : « X ta mère, X ta mère ». Et il m'évente le visage en faisant des mouvements de main [balance sa main devant son visage, menaçant de la frapper], et il m'étrangle le cou, et utilise aussi sa main pour me bloquer la bouche et le nez, il dit « Je vais t'étouffer ». J'essaie toujours de me débattre, et il dit encore « Tu me laisses t'embrasser ou pas », je dis « Non ». À ce moment je me débats XXX et dis « Je connais le gardien ». Je veux appeler la sécurité, il me dit « Comment ça se fait que tu le connais XXX ». Ensuite, il me maintient encore sur le siège.

Enfin, des employées de l'hôtel, dont son amie Liu Mei, arrivent. Elles repartent chercher de l'aide. Entre en scène un inconnu appelé à l'aide par son amie et que Zhang Lina prend pour un agent de sécurité :

L'air ne passe plus, je pleure, ensuite je m'agenouille et je demande grâce en disant « Grand frère, laisse-moi partir, je dois y aller ». Ils ne me laissent toujours pas partir ! Je regarde à gauche et à droite voir s'il n'y a pas des gens que je connais, je voulais appeler la sécurité, mais je n'osais pas, de peur de faire trop de bruit de cette histoire. À ce moment-là, Liu Mei (employée du grand hôtel de Shuntian), elle (et une ou deux autres personnes ?) sortent, je les appelle. Liu Mei demande : « Qu'est-ce que tu fais ? » Je réponds en pleurant « Je ne les connais pas ». Ensuite, Liu Mei et l'autre, voyant que ce n'est pas normal, vont XXX. Elle ne sait pas non plus XXX appeler la sécurité. Ensuite le gardien de sécurité arrive, demande « Qu'est-ce que tu fais ? » Le petit répond « Rien ». Je pleure toujours et dis « X » l'agent dit

⁵⁰⁰ Les « X » marquent des caractères illisibles, du fait d'une écriture cursive difficile à lire ou bien du fait des empreintes digitales encrées sur le document.

« Rien ? Pourquoi est-ce qu'elle pleure alors ? » À ce moment, l'agent de sécurité prend le petit et le fait sortir de la salle de danse.

Zhang Lina ne voit pas Mou Jie comme le simple flâneur qu'il est. Le fait que la déposition mentionne un gardien de sécurité et non pas une description de Mou entravera par la suite sa prétention au titre de sauveteur courageux. Nous pouvons faire l'hypothèse que cette méprise est en lien avec plusieurs facteurs. Comme elle le mentionne plus tôt, Zhang Lina est à la recherche de visages connus, elle ne s'attend pas à ce qu'un inconnu lui vienne en aide ; les services de sécurité privée à Kaifeng ont été ouverts de façon récente (dans la dernière décennie) ; les uniformes de la police sont standardisés en Chine en 1993. Peut-être a-t-elle du mal à repérer le costume de ces professionnels. Dans la suite de la déposition, Zhang Lina décrit l'agression subie par Mou Jie, dont Liu Mei a été témoin, et sa décision de quitter les lieux :

Le petit [désignant ainsi son agresseur, l'homme de 1m60] a tiré l'agent de sécurité par l'épaule, en disant « Allons en parler en bas ». Il y avait plusieurs personnes à côté du petit. Je suis descendue côté nord. Liu Mei était encore à l'étage. Puis, un peu plus tard, Liu Mei m'a rejointe et m'a dit « Ils le frappent, ils sont plusieurs avec des couteaux, ils blessent le gardien ». Liu Mei m'a dit « Va voir ». Mais j'avais très peur, je n'ai pas osé y aller. Liu Mei m'a dit « Retourne y XXX le département de la sécurité publique va demander à l'hôtel de te retrouver, peut-être qu'ils vont te contacter un jour ». Mais j'ai pris mon vélo et je suis rentrée chez moi.⁵⁰¹

Lorsque Mou Jie lit ces documents, il réalise que les jeunes filles ont été partiellement témoins de son agression, se sont enfuies, et ont été retrouvées par la police. Plus de 20 ans plus tard, une plainte revient presque systématiquement dans ses billets de blog : en 20 ans, elles n'ont jamais essayé de le contacter, de prendre des nouvelles, de prendre soin de lui. Le nombre d'années passées sans signe de leur part augmente d'autant sa peine. Il qualifie leur départ des lieux et leur absence de contact de « glaçants (*hanxin* 寒心) », ce qui constitue pour lui un manque de considération terrible, une attente brisée vis-à-vis des relations sociales et de l'ordre des choses. En outre, Ling Shousong, l'agent chargé de l'affaire, ne l'a pas tenu informé de cette déposition, ce que Mou Jie vit comme une « *tromperie* » :

Le jour même de l'incident, Zhang Lina, la personne que j'ai sauvée, a été retrouvée. Elle a été interrogée et a signé sa déposition dans le poste de police même. Sur le document on voit sa signature et son empreinte digitale. Il y a aussi la signature du policier présent ce jour-là, Ling

⁵⁰¹ Blog 1, enregistrement novembre 2019, photographie, MJ, déposition de Zhang Lina, 24 avril 1996.

Shousong. Ling Shousong m'a dissimulé cette information, il ne m'a rien dit. Il a retrouvé Zhang Lina et il aurait dû, selon la procédure normale, me demander de l'identifier comme personne secourue. Ling Shousong a été inculpé pour d'autres motifs, mais il n'a pas été poursuivi pour son implication dans cette affaire. Nous attendons cela. J'ai confiance en les chefs de police de Kaifeng [pour qu'ils règlent cette affaire].⁵⁰²

Mou découvre que son dossier n'est pas complet, que certaines preuves et témoignages qui auraient pu être collectés ne l'ont pas été : un gardien qui était sur place aurait pu être interrogé, un passant avait reconnu un des agresseurs, la police n'a pas cherché à retrouver la première jeune fille, Liu Mei, pour qu'elle aussi fasse une déposition... D'autres documents ont été perdus, comme en témoigne cet échange téléphonique du 11 novembre 2019 avec un policier, dans le dialecte du Henan :

— Officier Wang : Allo ? Bonjour.

— Mou Jie : Allo, officier Wang, bonjour.

— OW : Oui ?

— MJ : Je voulais demander, en avril de cette année, la vidéo de l'enregistrement de la déposition de Zhang Lina, où est-elle?

— OW : Cet enregistrement n'est plus sur la mémoire de l'ordinateur. Parce que c'est un enregistrement passé, aujourd'hui il a peut-être été supprimé.

— MJ : Est-ce que tu peux m'aider à retrouver le lieu de stockage de cet enregistrement ? Parce que c'est aussi une preuve.

— OW : Ce document est peut-être déjà endommagé, il n'existe certainement plus.

— MJ : Pouvez-vous essayer de m'aider à retrouver sa copie, merci à vous.

— OW : D'accord. Je t'aide à chercher, je vais demander pour toi. S'il existe, je te donne un coup de fil.

— MJ : D'accord, merci.⁵⁰³

Cet échange où Mou est à la recherche de preuves et demande des informations et son interlocuteur répond à cette demande en demi-teinte, de façon évasive voire dissuasive – ici

⁵⁰² Blog 1, enregistrement novembre 2019, billet, ZM, octobre 2019.

⁵⁰³ Blog 1, enregistrement, document audio, MJ-OW, 11 novembre 2019.

par plusieurs formules négatives ce qui impose à Mou d'insister – annonce la suite des interactions entre Mou et la police.

b) Le bureau de sécurité publique comme interlocuteur principal : une écoute aliénante

Dans ses messages publics Mou fait nommément référence à Ling Shousong ainsi qu'à d'autres membres du poste de police Liangyuan. Il critique leur travail, les dénonce, tout autant qu'il les appelle, les prend à partie, et dépend d'eux. Mou voudrait que la police rouvre l'enquête. Même si le délai de prescription a été dépassé en ce qui concerne l'agression, Mou a toujours espoir de retrouver ses agresseurs et tous les éléments de l'enquête, ce qui lui permettrait notamment d'avoir un dossier complet pour postuler au titre de sauveteur courageux.

Le rôle du bureau de sécurité publique est central. La saisie du tribunal pénal dépend des organes de la sécurité publique ou du procureur, le citoyen ne peut saisir le tribunal que sous certaines conditions et pour des affaires mineures⁵⁰⁴. Par ailleurs, les médias officiels ne sont pas autorisés à publier au sujet de l'affaire sans l'aval du bureau de la sécurité publique. Or celui-ci refuse toute publication au sujet de l'affaire en donnant pour la raison officielle qu'elle ne serait pas bouclée.

Malgré l'insistance de Mou qui téléphone de nombreuses fois au poste, la police ne rouvre pas l'enquête, mais se place en position d'écoute, de réception de sa plainte, et l'encourage à enquêter lui-même. Dans l'échange suivant, l'officier demande à Mou de faire lui-même un travail d'enquête et de présélection des témoins, préalablement au recours (et passage de relais) à la police : Mou doit d'abord s'assurer qu'il s'agit d'un bon témoin, que celui-ci est disponible, et capable de produire les documents dont il a besoin. Voici la retranscription d'une conversation téléphonique où le policier demande à Mou de contacter un gardien de sécurité ayant été témoin :

— Officier Wang : Comment s'appelle cet agent de sécurité ? Il habite où ?

⁵⁰⁴ McCONVILLE Mike, *Criminal Justice in China. An Empirical Inquiry*, Northampton (Massachusetts), Edward Elgar, 2011, p. 455-456.

- Mou Jie : Il s'appelle Zhong, Zhong Qingwei. Il habite à XX⁵⁰⁵.
- OW : Tu connais le lieu de son permis de résidence ?
- MJ : Il habitait avant dans la rue XX de Zhongshan. En 1996 il habitait aussi à cet endroit-là.
- OW : Tu peux le trouver aujourd'hui ?
- MJ : Je peux le retrouver oui.
- OW : Tu as son numéro de téléphone ?
- MJ : Oui.
- OW : Alors contacte-le, demande-lui son lieu de naissance.
- MJ : D'accord, je prendrai rendez-vous avec lui, je vais voir quand il a du temps.
- OW : Est-ce qu'il peut se souvenir bien de l'affaire ?
- MJ : Il s'en souvient clairement. Parce qu'en décembre 2018, après être sorti de votre poste de police, je voulais aller trouver des témoins de l'époque. J'ai cherché, et j'ai trouvé cette personne. Je lui ai raconté l'histoire. Il a dit qu'à l'époque il avait déjà donné son témoignage à Ling Shousong. Parce que Ling Shousong lui a demandé le déroulement de l'affaire.
- OW : Est-ce qu'il y avait des notes écrites à l'époque ?
- MJ : Il a dit que Ling Shousong lui a fait faire un compte rendu écrit.
- OW : Est-ce qu'ils t'en ont fait faire à toi ?
- MJ : J'en ai fait un aussi. Mon compte rendu écrit doit être chez le chef de police Jing.
- OW : Je n'ai pas vu ce document. J'ai vu la déposition d'une femme, et cette femme n'est pas facile à trouver.
- MJ : Oui, alors aide-moi à trouver ce document. Parce que j'ai fait une bonne action, hein, merci à vous.
- OW : Haha [il rit]. Mais ce n'est pas facile à faire.

⁵⁰⁵ Ici, les X marquent des passages non retranscrits volontairement.

— MJ : Je comprends ça. Si tu m'aides, je t'en serai très reconnaissant, parce que c'est une aide pour moi.

— OW : Prends d'abord contact avec ce gardien de sécurité, prends du temps avec lui.

— MJ : D'accord. Je lui donne un coup de fil dans un instant. Il travaille aujourd'hui, je lui en parlerai, voir s'il a du temps. Ça va comme ça ?

— OW : Oui. Vois s'il a du temps demain. Demain il peut venir me voir quand il veut.

— MJ : Donc nous allons te voir demain dans ton bureau ?

— OW : Oui, venez demain. Je lui poserai des questions sur ce jour-là.

— MJ : Oui, d'accord, merci à vous, officier Wang.⁵⁰⁶

Dans ses échanges avec la police, Mou adopte un ton poli. Il sollicite l'intervention du policier en faisant appel à des arguments appartenant au registre personnel – « je t'en serai très reconnaissant » – comme s'il s'agissait d'une faveur, et légitime sa demande par rapport à la moralité de son acte – « j'ai fait une bonne action, hein » – le mérite moral de l'acte devant justifier l'intervention policière (j'ai fait une bonne action, je mérite que l'on m'aide dans cette enquête). Mou fait appel au sens du juste du policier, cherchant à ce qu'il prenne une décision en accord avec des normes sociales (*heli* 合理) et aux attentes du lien interpersonnel (*heqing* 合情), mais il fait aussi appel à un devoir moral (celui d'honorer la bonne action). Le statut de l'intervention policière ainsi établi par cet échange correspond à une modalité qui est bien celle de la faveur. La section suivante prolonge l'analyse et les conséquences de cette attitude adoptée par la police.

1. La candidature au titre de secoureur courageux comme voie de résolution alternative à l'enquête

Le bureau de sécurité publique n'est pas disposé à mener l'enquête. À la place, un policier propose à Mou de l'aider à candidater au titre de citoyen secoureur. Lorsque l'autorité transfère la demande à une autre instance, elle reconfigure l'attente de justice du plaignant. Pour Mou il va s'agir d'une alternative à la procédure pénale pour authentifier son acte, avérer

⁵⁰⁶ Blog 1, enregistrements, document audio, MJ-Police, 15 mars 2019, traduit du dialecte en mandarin par Fu.

une version des faits et être reconnu socialement comme héros (et victime). S'il n'a pas obtenu de « merci » de la part de Zhang Lina ou de Liu Mei, le titre de sauveteur courageux représenterait une reconnaissance de la part de l'institution.

a) La candidature au titre. La reconnaissance entre enjeu de véridiction et enjeu politique

Dès décembre 2018, Mou appelle la Fondation pour la justice et le courage du Henan. L'employé de la fondation l'informe que pour obtenir un diplôme, il faut d'abord que l'acte soit certifié par le bureau politique du bureau de la sécurité publique de Kaifeng, et que c'est le bureau de la sécurité publique lui-même qui délivre le certificat en question. Ainsi, le sort de Mou est à nouveau dans les mains de cette instance.

Mou adresse donc au bureau de la sécurité publique une lettre de candidature, écrite à la main de façon soignée, sur papier quadrillé, qui commence par une description du secours accompli, et donne le détail des séquelles physiques ainsi que la liste des preuves réunies pour authentifier son récit :

Lettre de candidature au titre de ayant vu le juste et agi avec courage

Chers directeurs du département de sécurité publique de Kaifeng,

Je m'appelle Mou Jie, habitant de Kaifeng, je suis employé de la première imprimerie de Kaifeng. L'après-midi du 21 avril 1996, au bâtiment Shuntian sur la rue Daliang de Kaifeng, j'ai secouru de façon juste et courageuse deux compatriotes, Zhang Lina et Liu Mei, qui étaient frappées par cinq voyous. C'est Liu Mei qui m'avait demandé de venir les aider. J'ai été attaqué au couteau par les voyous. J'ai reçu trois coups de couteau dans la jambe gauche, mon épaule droite a reçu un coup de couteau de cuisine, ma rate a enflé. Zhang Lina, la compatriote secourue, a témoigné à la station de police Yuanliang du département de sécurité publique de Kaifeng. Sur la feuille il y a sa signature, son empreinte digitale, ainsi que les signatures du policier Ling Shousong en charge de l'affaire. Beaucoup de citoyens ont été témoins de l'affaire. L'affaire est très claire. Zhang Lina a déjà été retrouvée. Elle habite au numéro XXX de la résidence Xiaokang n°X, à Tucheng, Kaifeng. En avril 2019, la station de police Liangyuan a contacté Zhang Lina et a enregistré son témoignage où elle raconte qu'elle a bien été attaquée

par des voyous. Les blessures reçues au cours de ce secours juste et courageux m'ont causé beaucoup de problèmes. J'ai des problèmes de circulation dans la jambe et je dois aller régulièrement à l'hôpital de Kaifeng afin de la traiter. Le docteur peut en témoigner. Les cinq voyous se sont mis en cercle pour me frapper et, dans ce chaos, ma rate a été touchée. J'ai régulièrement mal à la rate. La rate des gens normaux mesure 20 mm, mais ma rate aujourd'hui mesure 52 mm. Je dois la traiter régulièrement.

Les souffrances physiques, les handicaps prouvés, l'enchaînement des événements attesté par les personnes qui ont été retrouvées et ont témoigné dans ce sens constituent des éléments de preuve que Mou met en avant. Recevoir le titre serait donc une validation de ces éléments et de cette version des faits. La publicité conférée par le titre pour secours courageux implique que l'institution reconnaisse, avalise le déroulement de l'événement. Continuons la lecture de cette lettre qui se poursuit par l'évocation d'un cas similaire, celui de Niu Zhiqiang. Pour légitimer sa demande, Mou fait intervenir le principe d'unification des législations et du précédent. Il rapproche deux cas singulier, qu'il traite comme les exemples d'un même type, au regard d'une forme générale – la réglementation locale – et d'un territoire – la province du Henan.

Le 7 septembre, le journal d'information *KangZhang* a diffusé la nouvelle qu'un Henanais nommé Niu Zhiqiang a vu le juste et agi avec courage. Le cas de Niu Zhiqiang et le mien sont similaires. Niu Zhiqiang a reçu le titre de citoyen ayant vu le juste et agi avec courage de la part d'Anyang [ville de rang préfectoral]. Les critères relatifs à la définition et à la récompense de l'acte juste et courageux dans la province du Henan se doivent d'être identiques.

Niu Zhiqiang est un jeune homme de 19 ans, originaire d'Anyang au Henan, qui a perdu la vie en novembre 2009 à Hangzhou, capitale du Zhejiang, province du sud de la Chine. Employé d'un cybercafé, il s'était interposé contre des pickpockets qui sévissaient dans la boutique et est mort au cours de la lutte. À l'époque, les parents de Niu Zhiqiang avaient reçu un titre posthume pour leur fils et 100 000 yuans de la part de la Fondation pour la justice et le courage de Hangzhou, un titre et 50 000 yuans de la part de la Fondation pour la justice et le courage du district de Binjiang, 22 000 yuans de la part de l'Association des cybercafés du district de Binjiang, 100 000 yuans de la part du gouvernement de sa ville natale en remerciement « pour avoir élevé un bon fils »⁵⁰⁷. Dix ans plus tard, la police de Hangzhou

⁵⁰⁷ DAHE WANG, « Un jeune homme de 19 ans venant du Henan se sacrifie en héros en attrapant un voleur à Hangzhou. Il reçoit des prix importants de la part de deux gouvernements locaux (*Henan 19 sui xiaohuo Hangzhou zhuazei yingxiong xisheng. Huo liang di zhengfu zhong jiang* 河南 19 岁小伙杭州抓贼英勇牺牲 获

retrouve enfin le dernier des trois agresseurs qui n'avait pas encore été retrouvé. En septembre 2019, les journaux municipaux et provinciaux du Henan et du Zhejiang (le *Quotidien de Hangzhou*) relaient à nouveau l'histoire de Niu Zhiqiang et la nouvelle de la capture du troisième agresseur. Un article de journal se conclut sur les phrases suivantes : « Le filet du Ciel a de larges croisillons mais il ne laisse rien passer (*tianwang huihui, shu er bu lou* 天网恢恢疏而不漏) ! La dette va finir par être payée ! Brave Niu, repose en paix ! Les gens de Hangzhou ne t'ont jamais oublié ! Zhiqiang, tu ne nous as pas fait perdre la face à nous, gens d'Anyang ! Les gens d'Anyang se souviendront toujours de toi ! ».

Même si l'un des agresseurs a été retrouvé 10 ans plus tard, Niu Zhiqiang était dès le départ un héros reconnu. En outre, la lettre de Mou omet de mentionner le décès de Niu... Mou se reconnaît malgré tout dans cette histoire dont on parle à nouveau tandis qu'il écrit sa lettre de candidature. À la fin de celle-ci, Mou fait appel à la justice et au devoir de reconnaissance des héros. Rendre honneur à une bonne personne c'est entretenir l'histoire de la civilisation :

Notre ville de Kaifeng était une capitale impériale, son histoire, sa culture, et son humanité sont immémoriales. Je demande, par la présente, au bureau de sécurité publique de Kaifeng de valider ma demande d'obtention du titre de citoyen ayant vu le juste et agi avec courage. De sorte à louer le comportement de voir le juste et agir avec courage, à incarner le fait que le département de sécurité publique n'abandonne pas les citoyens justes et courageux, n'oublie pas cet esprit, encourage les bonnes énergies de la société. Du fait que ma rate a encore besoin de traitement, cette certification pour avoir vu le juste et agi avec courage m'aidera plus tard pour mes soins. Confucius a dit : voir le juste et ne pas agir, est lâche. En demandant humblement l'approbation du ministère de la sécurité publique.

Merci

Candidat, Mou Jie ⁵⁰⁸

Mou relie la reconnaissance de l'acte juste et courageux à des enjeux politiques : il s'agit d'honorer l'histoire de Kaifeng, de répondre au principe moral de rétribution et de gratitude, d'œuvrer dans le cadre de la politique publique de diffusion des bonnes énergies, de pallier les besoins de quelqu'un qui a subi un handicap, et de montrer que le département de sécurité

两地政府重奖) », 17 décembre 2009 < <http://news.sohu.com/20091217/n269012648.shtml> > consulté le 9 avril 2023.

⁵⁰⁸ Blog 1, enregistrement, photographie, lettre de candidature, document écrit à la main sur papier quadrillé, décembre 2019.

publique reste en lien avec celles et ceux qui participent aux missions de maintien de l'ordre. Le soutenir lui, c'est soutenir globalement tous ceux qui sont susceptibles de contribuer à entretenir les bonnes énergies de la société.

b) Les enjeux de la reconnaissance détournés par le fonctionnaire

À la fin du mois de décembre 2018, un policier informe Mou Jie que ses papiers de candidature ont été transmis au bureau politique du district Shiyuan. À la fin du mois de février 2019, ce même policier lui dira que sa candidature a été refusée. Quelques mois plus tard, le 9 septembre 2019, pris d'un doute, Mou essaie d'avoir confirmation de cette information auprès du bureau politique de Shiyuan, censé avoir traité son dossier. Son interlocuteur lui apprend qu'il n'a pas reçu sa demande de candidature, et que son bureau ne prend pas en charge ce genre d'affaires. Mou appelle le poste de police pour en savoir plus, le 19 septembre 2019. Il enregistre cette conversation qui se tient dans le dialecte du Henan :

— Officier : Parlons-en.

— Mou Jie : Je viens cet après-midi, ça ira ? Est-ce que la réponse officielle est arrivée ?

— O : Oui, viens et je t'en parlerai, nous analyserons ça. Quoi qu'il en soit, j'ai toujours été de ton côté, petit frère, tu dois le savoir.

— MJ : Quelqu'un m'a dit que la dernière fois tu ne lui as pas transmis ma candidature pour voir le juste et agir avec courage.

— O : Ah, à propos de ça, n'en avons-nous pas déjà discuté ? Je voulais d'abord m'assurer que tu reçoives de l'argent en compensation, et ensuite, qu'on s'occupe du reste. À l'époque tu étais d'accord avec moi. Ensuite, pour candidater à ce titre, il faut aussi que tu sois au clair sur certains points requis. Ce que je veux dire c'est que pour demander de l'argent, je t'ai aidé en faisant tout ce que je pouvais. Parce que je sais que ta vie est difficile, je connais tout ce que tu vis. Ensuite, nous parlerons du reste, s'il y a d'autres problèmes nous en parlerons. Rassure-toi, je vais t'aider. L'argent que tu dépenses n'est pas le mien, je n'ai aucun intérêt à t'empêcher de l'obtenir...

— MJ : Mais il y a réellement des gens qui ont dit que tu ne leur avais pas envoyé mes documents de candidature.

— O : Ces documents toi-même tu ne me les as pas envoyés, tu voudrais que je les écrive à ta place ? Tu me les as donnés ? Tes documents c'est toi-même qui les as non ?

— MJ : Je te les ai donnés.

— O : On ne se comprend pas, je me suis dit qu'il fallait d'abord que tu aies l'argent dans les mains, et que l'argent était plus important que ça. Est-ce que tu avais signé les documents ? Est-ce que tu avais mené la procédure jusqu'au bout ?

— MJ : La candidature pour voir le juste et agir avec courage a été envoyée à la fin du mois de décembre, c'est toi qui me l'as mentionnée dans ton bureau. Tu as dit que cette affaire durait depuis longtemps et qu'elle serait difficile à percer, et que mon comportement correspondait à « voir le juste et agir avec courage », et que tu pourrais m'aider à candidater au titre.

— O : J'ai dit qu'on demanderait d'abord de l'argent pour toi, j'ai vu que ta vie était difficile. J'ai cherché un moyen pour faire d'abord arriver l'argent. C'est moi qui ai proposé cela. Après que l'argent arrive, il faut encore que voir le juste et agir avec courage corresponde à des critères pour que ça marche.

— MJ : J'ai ce certificat de travail, j'ai aussi cette preuve d'appartenance à l'organisation. J'ai tous ces documents de preuve.

— O : Je sais. Pour « voir le juste et agir avec courage », je te dis, il y a des passages de la déposition qui n'y correspondent pas. Tu comprends ou pas ? Tu ferais mieux de venir et je te dirai ce qu'est la définition concrète de « voir le juste et agir avec courage ». Parce que quand tu rapportes « voir le juste et agir avec courage », la nature (*xingzhi* 性质) de cette chose doit être bien claire.

— MJ : D'accord, je viens te voir cet après-midi, où es-tu, là ?

— O : Je suis encore dans le bureau de l'arrondissement Cheng.

— MJ : C'est toujours celui où je suis venu te voir en décembre 2018 ? Tu es dans ce bureau ?

— O : Oui, oui, oui, je travaille toujours là-bas.

— MJ : D'accord, alors je viens te voir cet après-midi.

— O : D'accord, tu viens me voir cet après-midi, et je te dirai les éléments de « voir le juste et agir avec courage » auxquels tu dois correspondre pour que ça fonctionne. Ainsi tu pourras mieux comprendre ton affaire, ça marche ?

— MJ : Ça marche, je viens te voir cet après-midi.

— O : Appelle-moi avant d'arriver.

— MJ : D'accord, d'accord, je viens te voir cet après-midi, on en reparle, au revoir.⁵⁰⁹

Le 24 septembre, le bureau de la sécurité publique confirme que l'officier n'a pas transmis la candidature de Mou (même si celui-ci le nie dans l'échange traduit plus haut). Mou est informé que le vice-directeur du poste de police de Liangyuan, Jie Zhifeng n'était pas très au fait du processus de candidature au titre de citoyen secouré, et qu'il demande pardon au nom de toute l'équipe de police.

Dans cet échange, la demande de Mou qui cherche à obtenir un titre, dans sa quête de justice et son espoir d'obtenir l'octroi d'un statut spécial, est détournée par l'officier qui requalifie l'enjeu initial de sa requête : le plus important est d'obtenir de l'argent, ce pour quoi il a essayé d'aider. L'officier élude la quête de reconnaissance en lui substituant une autre grammaire : celui du besoin matériel. La perspective réelle ou non d'une négociation de la compensation financière manque de toute manière les enjeux de publicité et de justice associés au titre.

Le sociologue Sun Liping appelle une « construction de situation » (dans la lignée du concept de « définition de situation » de F. Znaniecki et W.I. Thomas) la manière particulière qu'ont les fonctionnaires chinois d'exercer le pouvoir administratif en ayant recours à des moyens informels de transformation de la situation⁵¹⁰. En Chine rurale, le jugement moral porté sur l'exercice du pouvoir officiel exige de celui-ci qu'il soit en accord non seulement avec les textes officiels (*hefa* 合法), mais également avec les sentiments et les obligations qui existent entre les êtres humains (*heqing* 合情) comme avec les normes ou principes jugés valides au

⁵⁰⁹ Blog 1, enregistrements, document audio, MJ-Police, 19 septembre 2019, traduit du dialecte en mandarin par Fu.

⁵¹⁰ SUN Liping, « Les armes faibles des forts. L'usage des normes sociales informelles dans l'exercice du pouvoir », dans Isabelle Thireau, Wang Hansheng (dir.), *Disputes au village chinois. Formes du juste et recompositions locales des espaces normatifs*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2001, p. 249-286.

sein de la société à un moment donné (*heli* 合理). Aucune des règles officielles afférentes au pouvoir lui-même n'est suffisante pour décider de ce qui constitue dans ce domaine un comportement légitime. Le non-formalisme est ainsi une caractéristique forte de la culture politique chinoise. Sun Liping identifie trois techniques de définition de la situation qui permettent aux fonctionnaires de rediriger la demande des gouvernés ou de faire pression sur eux : faire varier les limites temporelles de la situation discutée, avoir recours à des types de relations fictives pour recadrer l'échange ou les attentes vis-à-vis de l'échange (se placer dans un autre registre relationnel), accroître le caractère déraisonnable de la demande pour la discréditer.

En ce qui concerne notre enquête, nous avons affaire à un quatrième type de définition de la situation : il s'agit d'éluder l'enjeu initial de la demande en lui substituant un autre motif, et en affirmant avoir répondu à celui-ci. Cela permet au policier de requalifier la demande – en faire un enjeu de compensation financière plutôt que de justice – ainsi que d'afficher une réponse à celle-ci. En d'autres termes, il répond à une demande qui n'a en réalité pas été faite ou en répondant à un enjeu qui n'était pas présent dans la demande initiale. Un témoin de cette redirection ou dérivation est le nombre de mentions, dans l'échange, de la reformulation du besoin et du malentendu affiché par l'interlocuteur de Mou pour qui le bon sens préside à une retraduction unilatérale de la demande en quelque chose de tout à fait différent.

II — MOU JIE SAISIT LE MAGISTRAT

Les demandes que Mou adresse au bureau de sécurité publique (la réalisation d'une enquête, le soutien pour l'obtention d'un titre) sont rejetées plusieurs fois, pour des motifs qui ne tiennent pas compte de l'exigence de justice dont elles sont porteuses. La candidature à un titre pour secours courageux représente, de la part de Mou Jie, une tentative de faire accueillir son cas singulier sous un ensemble général préexistant. Il s'agit d'ancrer son acte dans une forme générale (le secours courageux) mais aussi de le rendre public. La publicité particulière

du secours courageux a valeur d'attestation, mais c'est aussi le signe d'une évaluation portée sur l'acte : la reconnaissance institutionnelle manifeste son appartenance à un bien commun, une mission commune. Mou prend au sérieux la politique chinoise de définition du juste par la reconnaissance des actes exemplaires. C'est au nom de cette articulation entre reconnaissance de l'exemplarité et justice, voire de cette subordination de la reconnaissance de la vertu de l'acte à sa qualification comme exemplaire, qu'il mène sa quête. C'est cette exigence politique qui conduira Mou à s'opposer à Zhang Lina, la jeune femme secourue il y a plus de vingt ans, lors d'un procès.

1. Litige et équité. Exigence de généralisation et recours à l'institution judiciaire

Au cours du mois de mars 2019, Mou retrouve Zhang Lina à partir des informations contenues dans le document de déposition. Elle habite toujours à la même adresse. « Il m'a fallu 20 minutes pour la trouver » dit-il, soulignant le manque de travail policier. Il s'ensuit une période où Mou l'attend à la sortie de son immeuble, la filme, la suit dans le bus, découvre qu'elle a une carte de réduction pour handicap dont il questionne l'obtention. Il remet en cause son droit à une aide sociale dans un contexte où, comme nous l'avons vu dans le chapitre III, l'obtention de celle-ci fait l'objet d'une enquête par le comité de résident. Le comité de résident vérifie que les bénéficiaires en ont vraiment besoin et sont méritants moralement, tandis que les voisins sont invités eux aussi à exercer une surveillance de la famille une fois l'aide sociale obtenue. En avril 2019, un policier interroge Zhang Lina qui confirme qu'il y a bien eu agression, et qu'elle a été aidée par Mou. Mais Mou ne cherche pas à régler son problème de façon privée en gré-à-gré avec Zhang Lina, il tente plutôt de le placer à l'appréciation du tribunal, qui représente-là une institution publique, donnant de la publicité à sa demande de reconnaissance.

a) Le procès comme voie de publicisation

En octobre 2019, Mou saisit le tribunal d'arrondissement, aidé par le centre d'aide juridique de Kaifeng. Dans sa première saisine du tribunal populaire de Jieying, Mou demande à ce que Zhang Lina lui présente des excuses formelles par écrit. L'acte d'accusation indique les motifs de saisine :

Motifs de saisine (*susong qingqiu* 诉讼请求) :

Je demande que le tribunal ordonne à la défenderesse de me présenter des excuses (*daoqian* 道歉) par écrit, dise désolée (*dui bu qi* 对不起), merci.

Faits et motifs :

L'après-midi du 21 avril 1996, la défenderesse Zhang Lina a été attaquée par cinq voyous [...] Elle m'a demandé de l'aide. Je l'ai aidée en voyant le juste et agissant avec courage et, grâce à mon acte, la défenderesse a pu partir de la scène en paix. [...] Mon corps a été gravement endommagé. La défenderesse n'a pas dit un mot de merci, n'a pas dit un mot et est partie en silence. Elle ne m'a pas non plus communiqué les preuves nécessaires afin de régler l'affaire. Le comportement ingrat (*wang'en fuyi* 忘恩负义) de la défenderesse m'a causé une grande souffrance psychologique (et somatique) terrible. De ce fait, je ne fais plus confiance à personne, et je n'ai plus envie d'aller aider les gens. En mars 2019, le Parti Communiste a initié une campagne de lutte contre la corruption [...] et c'est seulement alors que j'ai découvert la déposition de Zhang Lina et retrouvé la défenderesse. Le cœur des hommes naît de la chair (*ren xin dou shi rou chang de* 人心都是肉长的)⁵¹¹, mettez-vous à ma place. Je n'ai pas réfléchi et, sans détour, je me suis élancé au secours de la défenderesse. J'ai subi de graves blessures au couteau et il m'en reste des séquelles chroniques. Cela m'a affecté profondément sur le plan psychologique et physique. Mais la défenderesse savait bien que tout cela m'arrive parce que je l'ai aidée, seulement pour ça. Elle n'a même pas prononcé un mot de merci. Elle ne m'a pas contacté. Ce genre de manière de faire n'est pas juste.

Selon l'article 15 du texte sur la procédure relative aux litiges de réparation pour dommages de la Cour Suprême (最高法关于人身损害赔偿案件适用法律若干问题的解释), lors de la saisine, le tribunal doit soutenir le motif du requérant [sous entendu : même si celui-ci est hors normes]. [...] ⁵¹²

Mou Jie interpelle une autorité publique, et la met en face des répercussions de l'ingratitude de la bénéficiaire du secours : les préjudices subis par un homme qui est prêt à s'exposer au

⁵¹¹ Expression qui signifie que tout homme naît avec un cœur, c'est un appel à l'empathie.

⁵¹² Blog 1, enregistrement, photographie, acte d'accusation, MJ, octobre 2019

danger pour le bénéfice d'autrui, et potentiellement la perte d'un membre de la société qui serait intervenu au secours d'autrui dans le futur mais ne le fera pas, du fait de cette déception. L'institution est ainsi prise à témoin de la façon dont cette offense touche d'autres domaines d'activités sociales, influant sur ses comportements ultérieurs : « je ne fais plus confiance à personne, et je n'ai plus envie d'aller aider les gens ». La demande d'excuses formelle, par écrit, est à la fois le moyen d'attester ce qu'il s'est passé, mais aussi de porter un jugement sur le sens moral de Mou : son intervention doit être reçue avec gratitude, il doit être accueilli socialement, avec honneur car, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'expression de la gratitude est intimement liée à la promesse de réciprocité dans les rapports sociaux. Ne pas dire merci, c'est rompre une chaîne d'interdépendance que le secours construit, entamer un ordre de réciprocité dans les relations sociales.

Le 21 octobre 2019, la plainte est enregistrée par le tribunal en tant que litige relatif au respect des droits de la personne humaine (*renge quan jiufen* 人格权纠纷) opposant Mou et Zhang Lina (*Mou Jie su Zhang Lina renge quan jiufen yi an* 某杰诉张丽娜人格权纠纷一案). Néanmoins, après plusieurs rendez-vous avec son avocat et au tribunal, les professionnels incitent Mou à modifier sa demande afin qu'elle ait plus de chances d'aboutir. Ils incitent celui-ci à modifier le motif initial de sa saisine et d'en faire une demande de réparation, prenant appui sur l'article 183 des *Principes généraux du droit civil*. C'est ce qu'il fait, le 25 novembre 2019. La somme demandée ne correspond toutefois pas à un montant de réparation du préjudice.

Objet de la demande :

Le litige relatif au respect des droits de la personne opposant Mou Jie et Zhang Lina a été accepté et entendu par ce tribunal en première instance. On demande à changer la demande du requérant, de ce que Zhang Lina adresse un document de demande de pardon écrit, à ce que le requérant obtienne d'elle une réparation de 10 yuans. [...] ⁵¹³

La somme demandée (aux alentours de 1, 33 euros) est symbolique. De la même manière que les secoureurs reconnus sont souvent amenés à redistribuer le prix qu'ils reçoivent, le choix du montant de 10 yuans fonctionne comme une attestation du caractère désintéressé de Mou Jie et de la portée morale de sa démarche.

⁵¹³ Blog 1, enregistrement, photographie, demande de modification des motifs de saisine, 25 novembre 2019.

La date de comparution est d'abord fixée au 10 février 2020, mais le procès est reporté au 6 mai 2020 du fait de l'épidémie de coronavirus. Mou obtient finalement gain de cause. Dans les trois jours suivant le verdict, Zhang Lina doit lui verser 10 yuans. Le recours à la voie juridique transforme le contenu du litige, qui ne peut répondre à l'exigence politique et morale que Mou plaçait dans sa plainte. La traduction en demande de réparation, même si Mou lui donne un montant symbolique et que le juge statue en sa faveur, n'est pas une réussite. Ces 10 yuans devront symboliquement représenter les excuses de Zhang Lina, c'est peu pour représenter ce que Mou veut vraiment : une parole qui répare, une parole qui a vertu de reconnaître la responsabilité d'autrui vis-à-vis de lui.

b) L'équité dans la protection des activités vitales

Lorsque sa requête est acceptée par le parquet, Mou publie un billet où il annonce ceci :

Maintenant, je suis comme Qiu Ju du film *Qiu Ju saisit le magistrat /s'en-va-t-en justice (Qiu Ju daguansi 秋菊打官司)*⁵¹⁴. Permettez-moi de vous parler de ce que j'ai vécu quand j'ai vu le juste et agi avec courage. Je m'appelle Mou Jie, je suis de Kaifeng. Le 21 avril 1996 j'ai sauvé deux compatriotes, Zhang Lina et Liu Mei, qui se faisaient frapper et harceler par cinq vagabonds (*liumang 流氓*) dans l'immeuble Shuntian de la rue Daliang. J'ai été victime de représailles par les vagabonds malfaiteurs (*liumang daitu 流氓歹徒*) qui m'ont blessé au couteau. J'ai reçu trois coups à la jambe gauche, un à l'épaule droite, et je souffre d'une inflammation de la rate. Ce sont les personnes secourues elles-mêmes qui m'avaient demandé de venir les aider à ce moment-là. Après que j'ai été blessé, alors qu'elles connaissaient très bien les circonstances qui avaient conduit à ces blessures, elles n'ont pas proféré un mot d'excuse ou de remerciements. Au contraire : elles se sont enfuies en silence. Elles ont disparu pendant plus de 23 ans. Alors qu'elles sont les personnes bénéficiaires de cette affaire, elles m'ignorent complètement (*dui wo buguan buwen 对我不管不问*)⁵¹⁵. Leur comportement contrevient à la conscience morale sociale (*you wei shehui daode liangxin 有违社会道德良心*), tourne le dos aux manières de faire de la société (*shehui fengshang 社会风尚*). Au sein de ce chemin personnel où j'essaie d'obtenir une déclaration (*shuofa 说法*), j'ai rencontré des gens

⁵¹⁴ Ce film de Zhang Yimou a été diffusé en France sous le nom de *Qiu Ju, une femme chinoise* et à l'international *The Story of Qiu Ju*.

⁵¹⁵ Littéralement : elles ne se soucient pas de moi et ne s'enquière pas à mon sujet.

malhonnêtes qui m'ont trompé, j'ai rencontré des gens qui ne comprennent pas mon comportement *juste et courageux* et le tournent en ridicule, j'ai rencontré des gens froids et indifférents qui ne font pas leur travail, j'ai rencontré des gens lâches et peureux qui se renvoient la balle et n'assument pas leurs responsabilités. J'utilise Weibo afin de consigner mon expérience malheureuse.

En fait, j'écris pour moi-même, afin de me rappeler de cette leçon en sang. Je suis venu en aide à mes compatriotes. Après avoir été blessé *pour avoir agi avec justice et courage*, il n'y a eu personne pour me venir en aide. En face de l'adversité, je n'ai pu compter que sur moi-même.⁵¹⁶

Dans ce message, il compare sa recherche de justice à celle du personnage de Qiu Ju qui apparaît dans le film éponyme de Mou Yimou diffusé en 1992. Dans ce film, la villageoise Qiu Ju cherche à obtenir des excuses du chef de son village qui a donné un coup de pied à son mari, le blessant aux parties génitales, à la suite d'une parole offensante proférée par ce dernier. Le chef du village refuse de s'excuser quand Qiu Ju vient le voir personnellement, mais propose que le mari règle ses comptes en lui donnant un coup à lui aussi. Elle contacte alors le bureau de la sécurité publique du district qui vient dans le village et propose une solution de médiation : que le chef du village rembourse les frais médicaux et le salaire de jours non travaillés par l'époux (200 yuans). Qiu Ju refuse et répond qu'elle veut de lui une parole (*shuofa* 说法)⁵¹⁷. Par cette parole (*shuofa*), le chef de village reconnaîtrait ses torts verbalement et l'inadéquation de son comportement face à un administré qu'il doit protéger. L'atteinte aux parties génitales touche à la vie et la préservation de la vie. Qiu Ju va finalement voir un avocat, qui lui permet d'ouvrir un procès contre le chef de police, et de remonter progressivement la chaîne jusqu'au chef de village (« tu te plains contre un membre de l'administration, donc l'affaire est prise en charge par l'administration, si la décision ne te plaît pas, il faut prendre plainte contre les personnes qui ont pris la décision, la personne qui sera défendeur ne sera pas forcément le méchant, mais l'administration elle-même »). Entre-temps, Qiu Ju accouche et le chef de village la sauve, elle et son enfant, en l'accompagnant

⁵¹⁶ Blog 1, enregistrement février 2020, billet, MJ, 1^{er} novembre 2019.

⁵¹⁷ Le terme de *shuofa*, littéralement « manière de dire », également utilisé par Mou, est traduit couramment par « opinion », « affirmation », « raisonnement », « point de vue », mais peut renvoyer aussi aux idées de « déclaration », « attestation », « version des faits », ainsi que « direction », « manière de faire », ou bien « solution », « résolution »... Le *shuofa* se connecte avec l'idée de la formulation d'une vérité, du rétablissement de liens sociaux justes, d'une justice, d'une réalité partagée, l'édiction d'une version des faits. La plupart des plaignants s'adressant à l'administration des lettres et des visites souhaitent que l'équité ou la justice soit rétablies grâce aux paroles « *shuofa* » que les personnes habilitées pourraient prononcer. Lorsqu'il s'agit de demander des paroles à l'administration, c'est leur demander de rendre des comptes, de justifier, d'expliquer, et donc de reconnaître une responsabilité, un type d'interpellation que veulent éviter ceux qui dirigent les instances : répondre à l'appel c'est reconnaître une responsabilité. Voir Thireau, Hua, 2010, p. 426.

promptement à l'hôpital. Qiu Ju se réconcilie alors avec lui, mais, la procédure en justice lancée se poursuivant indépendamment de cette réconciliation interpersonnelle, le film se termine de manière tragique avec l'arrestation du chef de village et une séquence de désespoir sur fond de longs bruits de sirène.

Dans le film, Qiuju est présentée en face de plusieurs formes de justice qu'elle rejette ou qui la déçoivent l'une après l'autre : la justice vindicative et privée, la justice médiatrice et réparatrice, puis la justice corrective et pénale. Mais ces moyens ne sont jamais à la hauteur des exigences de Qiuju, à la recherche d'une forme d'équité particulière, que Jérôme Bourgon décrit dans son article « L'équité c'est la vie »⁵¹⁸. La demande de Qiuju exprime une tradition d'équité spécifiquement chinoise. Loin d'être un caprice irrationnel, le grief de Qiuju témoigne d'une conception de l'équité plus haute et plus profonde que les justices qui tentent de lui répondre. Plus haute, car elle procède d'un sentiment plus élevé de l'intérêt général et de la mission de l'État ; plus profonde, car elle s'enracine dans une tradition à laquelle elle emprunte sa force et sa cohérence.

Premièrement, la morale d'équité repose sur une certaine conception des relations entre l'État et le peuple. Qiuju, dans son refus obstiné des médiations, cherche à renvoyer le chef de village à son rôle de fonctionnaire « père et mère (*fumuguan* 父母官) ». Ce terme est utilisé pour désigner les rapports inégaux établis entre les fonctionnaires et le peuple, mais aussi pour mettre l'accent sur la responsabilité morale que les fonctionnaires sont tenus d'avoir envers le peuple⁵¹⁹. Ce qui est pour Qiuju au-dessus de tout compromis, c'est que le représentant de l'État ait frappé un paysan dans un endroit investi de symbolisme vital. Cet acte porte atteinte aux racines même de la morale d'équité, au pacte tacite entre le gouvernant et le gouverné : protéger le peuple dans ses activités productives et reproductives.

Dans le cas de Mou Jie, l'ingratitude est une offense qui met en péril le principe de réciprocité, à la base des rapports sociaux. « Je ne fais plus confiance à personne, et je n'ai plus envie d'aller aider les gens » dit-il dans l'acte d'accusation. L'enjeu est alors de trouver une parole publique qui puisse rétablir le lien social mis à mal. Le secours à autrui est une activité vitale, le protéger une mission publique et/ou collective.

⁵¹⁸ BOURGON Jérôme, « L'équité c'est la vie. Quelques exemples du vitalisme qui imprègne l'idée de justice en Chine », dans Thireau Isabelle, Wang Hansheng, *Disputes au village chinois. Formes du juste et recompositions locales des espaces normatifs*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, p. 287-310.

⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 280.

Qiu Ju attend un acte qui répare, plutôt qu'une mesure qui sanctionne ou qui indemnise. Le secours apporté à la naissance de son enfant lave le tort, radicalement, car dès lors qu'il les a sauvés de la mort, le chef de village a reconduit l'équivalence entre l'équité et la vie, que Jérôme Bourgon attribue à des sources anciennes⁵²⁰.

2. La quête de manifestations formelles de gratitude et l'extension du périmètre de cette quête

La première demande adressée par Mou au tribunal affichait pour motif : « Je demande que le tribunal ordonne à la défenderesse de me présenter des excuses (*daoqian* 道歉) par écrit, dise désolée (*dui bu qi* 对不起), merci ». La reconnaissance publique pour secours courageux dépend d'attestations que Mou essaie de produire, sous la forme de l'expression formalisée de gratitude, représentant alors la reconnaissance du service rendu sous forme écrite. Le procéduralisme impliqué dans la recherche de reconnaissance évoquée jusqu'ici connaît une extension dans la vie de Mou qui cherche à obtenir des attestations probantes de sa vertu morale de citoyen à travers la création de preuves relatives à d'autres formes d'entraide. C'est le cas le 17 avril 2019, lorsque Mou trouve un porte-monnaie près d'un marché. Il publie un message sur son compte Weibo, avec la photo du contenu du porte-monnaie, son propre numéro de téléphone.

⁵²⁰ *Ibid.*



Figure 13 Photographie prise par Mou du contenu du porte-monnaie retrouvé⁵²¹

Chers internautes. Je m'appelle Mou Jie, j'habite à Kaifeng. Ce matin j'ai ramassé un portefeuille près du marché / de la place Gulou. À l'intérieur il y avait beaucoup d'argent et beaucoup de documents, je pense que la personne qui a perdu ce porte-monnaie doit être très embêtée. Parce que refaire ces documents est très ennuyeux. J'en appelle aux internautes chaleureux : relayez l'information afin que la personne qui a perdu ça me contacte vite. Merci à tous, c'est une bonne action charitable et méritoire, merci à tous de diffuser l'information. Mon numéro est le 1XXXXXXXXX6, j'invite la personne qui a perdu ce porte-monnaie à me contacter vite.

Le lendemain, il contacte le journal local afin de diffuser l'information plus largement.

⁵²¹ Blog 1, enregistrement février 2020, billet, MJ, 17 avril 2019.

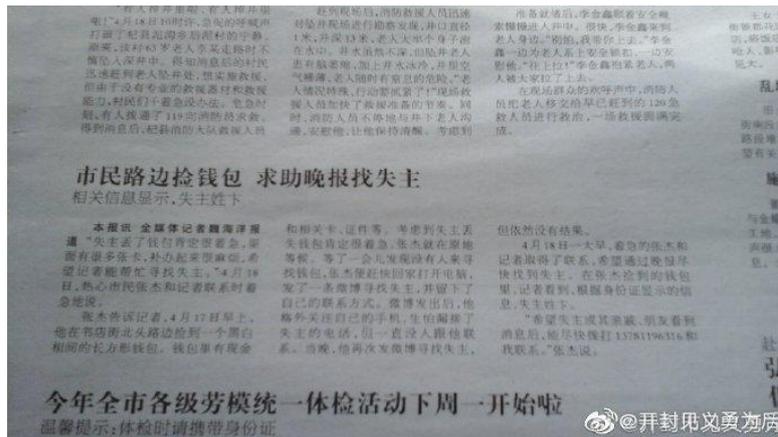


Figure 14 Article au sujet de la rencontre de Mou avec le journaliste le 18 avril, le lendemain de la découverte du portefeuille⁵²²

Un citoyen ramasse un porte-monnaie dans la rue. Il demande au journal du soir de l'aider à retrouver sa propriétaire

« La propriétaire doit être bien embêtée. Il y a beaucoup de cartes dans ce porte-monnaie, les refaire serait très embêtant. J'espère que le journaliste pourra m'aider à retrouver la propriétaire ». Le 18 avril, le citoyen Mou Jie et le journaliste se sont rencontrés.

Mou Jie raconte au journaliste que le 17 avril au matin il a ramassé un porte-monnaie rectangulaire noir et blanc dans la rue Shudian. Le porte-monnaie contenait des cartes de crédit et d'autres cartes et documents. Il a pensé que la propriétaire devait être très anxieuse. Après avoir attendu un instant et constaté que personne ne venait récupérer le porte monnaie, Mou a publié un billet sur Weibo afin de retrouver la propriétaire, y laissant ses propres coordonnées. [phrase non transcrite du fait du flou de la photo] Personne ne prend contact avec lui. Il publie un autre billet de blog, mais n'obtient toujours pas de réponse.

Le 18 avril au matin, Mou Jie, inquiet, et le journaliste prennent contact, dans l'espoir de retrouver la propriétaire par l'intermédiaire d'une brève dans le journal. Le journaliste remarque, en consultant les documents d'identité du portefeuille, que la propriétaire porte le nom de famille Bian.

Le surlendemain, la propriétaire du porte-monnaie prend contact avec lui. Il filme la rencontre dont il publie la vidéo le jour-même sur son blog. On y voit la femme parcourir le contenu du

⁵²² Il n'y a pas de marqueur de genre, mais j'utilise le féminin car les cartes retrouvées dans le porte-monnaie arboraient la photographie d'une femme.

porte-monnaie, et commenter que tout est là. Le même jour, il publie la photo d'une lettre de remerciements écrite de la main de la propriétaire.

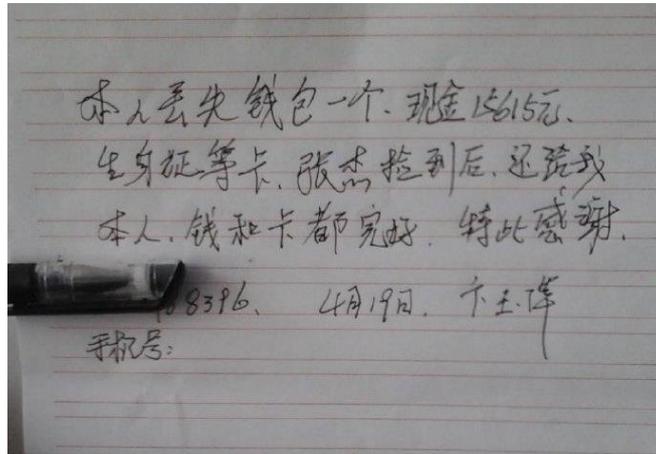


Figure 15 Photographie prise par Mou de la note de remerciement manuscrite⁵²³

Je suis la propriétaire du porte-monnaie perdu. Il y avait dedans 15 615 yuans en espèces, ma pièce d'identité et d'autres cartes. Après l'avoir ramassé, Mou Jie m'a recherchée. L'argent et les cartes, tout y est. Par la présente j'exprime ma gratitude. [numéro de téléphone] 19 avril, [signature]

Ce papier ne constitue pas seulement un remerciement donc une évaluation de ce qui a été fait, mais raconte les événements : rien n'a été pris et j'ai retrouvé mon argent jusqu'au dernier yuan, une recherche a été entreprise pour me retrouver... Il y a donc un double enjeu d'attestation et d'évaluation. Le format papier permet que l'information soit transmise de façon pérenne. En tant qu'acte d'écriture, il permet la qualification d'une réalité sur la longue durée, sa communicabilité, son intelligibilité. C'est un format de déclaration (*shuofa*). Le mot de remerciement est un objet de reconnaissance dans une dimension de la vie sociale où circulent peu de certificats : on donne des certificats pour de bonnes études, mais on ne donne pas de certificat quand on a fait quelque chose de bien pour quelqu'un... Le format du remerciement est ici directement calibré sur un régime public de véridicité, pour servir d'attestation publique, et non pas comme une gratitude formulée de façon interpersonnelle, ce qui rendrait l'écrit superflu, et le formalisme quasi-juridique de cet écrit encore plus.

⁵²³ Blog 1, enregistrement, photographie, MJ, note écrite de la propriétaire du porte monnaie, 20 avril 2019.

La reconnaissance est un enjeu de justice personnelle, connecté ici à l'enjeu politique de « peupler le monde de gens biens » et de montrer que « les gens biens sont bien rétribués ». Mou Jie fait de la reconnaissance de l'héroïsme une manière de revendiquer la désirabilité de certaines pratiques dans la société et de rendre visibles certains types d'engagements envers autrui.

Nous avons vu dans les chapitres précédents l'importance de la présence des bénéficiaires de l'action de secours pour attester de sa nature méritoire. L'expression de la gratitude est un moyen d'attestation déterminant, mais aussi un moyen de faire avancer le processus de certification en prenant à partie les institutions, en donnant de la visibilité à l'acte et en créant un écho social autour de lui. Pour Mou Jie, dire qui il est est une manière de peupler le monde et l'expression formelle de gratitude ou d'excuse est un moyen d'y parvenir, en plus d'être un enjeu de justice au sein des relations sociales. C'est un moyen de partager une forme de vie, une forme d'échange : voilà ce que j'ai fait et on l'a bien reçu, on m'a dit merci, c'était valable, mon sens moral est pertinent dans cette société.

III — SUSCITER L'INDIGNATION D'UN PUBLIC D'INTERNAUTES DEVANT L'INGRATITUDE SUBIE

La publicisation de l'acte de secours est, comme nous l'avons vu au croisement de plusieurs enjeux. Premièrement, il s'agit d'enjeux de reconnaissance : de que Mou a subi, ainsi que de son identité de secourateur. Deuxièmement, il s'agit d'enjeux d'accréditation : la publication dans la presse est conditionnée par l'aval d'une autorité publique. Cette première forme de publicité est donc liée à une condition d'accréditation. La reconnaissance institutionnelle peut susciter une présence médiatique, mais celle-ci est difficile à créer sans l'aval d'une autorité publique (ici, le bureau de sécurité publique). Troisièmement, la publicité est liée à des enjeux de véridiction, à deux titres : d'une part, faire valoir publiquement son histoire signifie que celle-ci est véridique (notamment de par l'accréditation dont elle ferait alors par définition l'objet), et manifeste sa capacité à faire valoir sa version des faits ; d'autre part, la publicité peut aussi aider Mou à poursuivre l'enquête, c'est-à-dire à retrouver et faire punir les coupables.

Si, en ce qui concerne la presse officielle, la publicité dépend de l'aval du bureau de sécurité publique, sur les réseaux sociaux, en revanche, sa capacité à mobiliser un public et sa réussite dépendent de la capacité de Mou à faire valoir le caractère collectif de l'affaire. Mou Jie tente d'articuler son cas singulier à des causes plus larges, telle que celle des « héros qui servent sang et larmes » ou celle du besoin de solidarité et de réciprocité dans la société. Comment cherche-t-il à convaincre (par quelles preuves, à travers quels moyens de la présentation de soi) ? Quelles sont les voies de la disqualification de sa demande par le public d'internautes ? On aborde ici un troisième espace de mise en récit et de mise à l'épreuve des critères de qualification du secours courageux : après l'espace institutionnel local, Mou tente d'obtenir la reconnaissance de son caractère héroïque dans un autre espace public, celui d'une forme de société civile numérique, dont il est intéressant d'identifier les critères de jugement des récits proposés.

1. Documenter, convaincre, dire qui l'on est

Lorsque Mou contacte un journaliste en septembre 2018, celui-ci exprime son refus d'écrire à son sujet, après avoir parlé à la police⁵²⁴. Quelques mois plus tard, la police l'encourage à continuer de publier sur son blog personnel pour faire avancer l'enquête. Cela suggère une distinction entre les médias traditionnels et les réseaux sociaux. L'implication des médias suggère directement qu'une autorité publique est mêlée aux recherches, tandis que le blog Weibo de Mou, avec son faible nombre de vues, garde le sceau d'un engagement privé. Mou investit son blog comme un moyen de documenter son enquête, d'exposer des preuves et de développer des arguments pour soutenir son récit, et ainsi d'authentifier qui il est.

a) La casuistique des *hashtags*

Mou tient deux comptes Weibo qu'il alimente toutes les semaines, parfois tous les jours. Il intitule le premier « Voir le juste et agir avec courage à Kaifeng (*Kaifeng shi jian-yi-yong-*

⁵²⁴ Blog 1, enregistrement février 2020, document audio, MJ-journaliste, 19 septembre 2019, transcription du dialecte en mandarin par Fu.

wei 开封市见义勇为) » et le deuxième, créé en mars 2019, « Après avoir vu le juste et agi avec courage à Kaifeng (*Kaifeng jian-yi-yong-wei hou* 开封见义勇为后)». Il publie simultanément sur les deux dans l'espoir de garantir la conservation de ses archives, de peur que l'accès à l'un de ses blogs soit coupé. Entre décembre 2018 et novembre 2019, Mou publie plus de 200 billets, à raison d'une dizaine par mois.

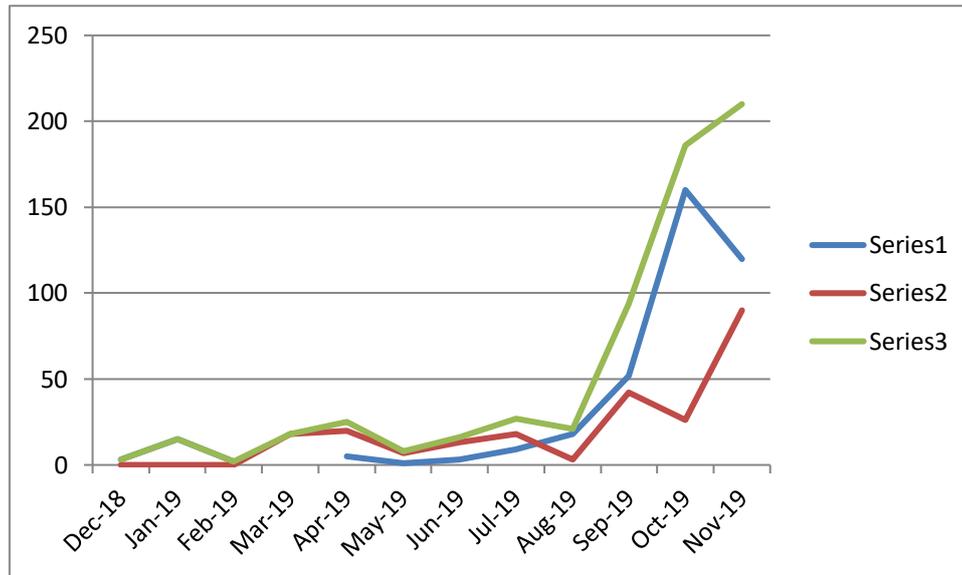


Tableau 4 Nombre de billets publiés par mois par Mou Jie sur le premier compte Weibo (série 1), le deuxième (série 2) et cumulé (série 3)

Il publie pour documenter l'avancement de ses démarches, mais aussi plus généralement de manière itérative, publiant parfois le même message plusieurs fois en une semaine, en faisant varier les *hashtags*. Il s'agit d'une technique pour susciter l'attention des internautes, ou bien pour rester pertinent par rapport à un algorithme qui rend plus visible les comptes qui publient régulièrement, au détriment des comptes dont le rythme de publication est irrégulier. Malgré cela, son lectorat demeure très faible : il obtient en moyenne moins de trois *like* par billet. Son blog est très peu fréquenté ce qui contraste avec celui de Zhao Yu qui, à l'époque où il a créé un blog pour des raisons similaires sur la même plateforme récoltait plusieurs dizaines à centaines d'interactions par jour.

Dans ses billets, Mou Jie se met dans la continuité du trope et phénomène médiatique des « héros qui versent sang et larmes ». Il interpellera plusieurs fois le nom de Zhao Yu, dont le cas a été évoqué dans le chapitre II de cette thèse, à l'aide du *hashtag* « Zhao Yu accusé injustement (*bei yuanwang de Zhao Yu* 被冤枉的赵宇) », du nom du blog de ce dernier. Le

cas de Zhao Yu se démarque du fait de sa médiatisation et de l'écho qu'il a produit dans la sphère juridique, c'est-à-dire des débats qu'il a suscités parmi les juristes à la suite du premier article rédigé à son sujet dans le *Legal Daily*. Depuis, Zhao Yu est devenu un exemple connu de secoureur injustement traité qui a réussi à obtenir justice.

Mou publie ses messages en apostrophant diverses institutions (administratives, médiatiques, du secteur privé) et personnalités publiques (un journaliste connu, Ma Yun...) au moyen des arobases et des *hashtags*. Le *hashtag* permet de créer des intertextualités et d'associer le contenu qu'il produit à des affaires de secours récentes, ou qu'il juge similaires, dans l'espoir de pouvoir être référencé sous ce même thème.

L'association et le rapprochement qu'il effectue entre ces affaires dresse la casuistique d'un monde connecté, pris dans une lutte commune (les secoureurs maltraités). En novembre 2019, peu avant le procès qui l'opposera à Zhang Lina, il publie une série de verdicts associés à des litiges similaires au sien. Ce travail de construction en série et de mise en équivalence consistant à rapprocher des situations similaires est le moyen pour Mou de manifester le lien entre son histoire et une conjoncture plus large qui affecte des personnes plus connues que lui. Il s'agit à la fois de bénéficier de la visibilité de ces autres affaires plus connues, mais aussi de montrer l'importance de sa propre affaire pour le monde : remédier à sa propre affaire est une manière de faire avancer la justice.

b) Les mots de la présentation de soi. Authentification de qui l'on est sur Weibo

Dans ses conversations avec les internautes, Mou fait référence à ces blogs comme des sources d'informations et de preuves, des lieux où tout est dit et documenté au fur et à mesure. Son propre blog abonde en photographies qui servent d'illustration et de preuve. Elles détaillent les dommages corporels subis : la photographie de vieilles cicatrices au niveau des fesses et de la clavicule, des pages de son dossier médical détaillant l'endommagement de sa rate, la photographie des documents judiciaires. Mou met en ligne des photographies de la

ville de Kaifeng, dont les abords extérieurs de l'immeuble Shuntian où a eu lieu l'agression. Il utilise le blog comme moyen de stocker des informations et de les rendre visibles. Cela lui permet de garder en ligne une sorte d'inventaire historique vers lequel renvoyer les personnes qui seraient éventuellement intéressées d'en savoir plus.



Figure 16 Photographie d'écran de l'interface du blog de Mou Jie, anciennement nommé "Voir le juste et agir avec courage à Kaifeng"

En dehors de l'enjeu de l'authentification de son acte, Mou Jie utilise son blog aussi comme moyen de présentation de soi, et dédie une partie des billets à présenter la famille dont il est issu. Mou Jie naît en 1975, dans une famille de militaires, son père et son grand-père ayant tous les deux servi dans l'armée. Il hérite son prénom du héros Wang Jie⁵²⁵, soldat maoïste modèle pour la jeune génération des années 1960, mort à 23 ans en se jetant sur des explosifs afin de protéger des camarades. Cette origine familiale est importante pour lui et dans la façon dont il se présente.

Un membre de la famille d'un pilote de l'armée de libération a vu le juste et agi avec courage et a été blessé. L'affaire est ouverte depuis 24 ans et n'a toujours pas été résolue. Je m'appelle Mou Jie, habitant de Kaifeng. Ce que je raconte est une histoire vraie. L'après-midi du 21 avril 1996, après avoir été blessé lors d'une action juste et courageuse, j'ai été envoyé à l'hôpital. Il y

⁵²⁵ Wang Jie (1942-1965) était chef de peloton de l'A.P.L. BAETZ Françoise, *Wang Jie. Héros de la jeunesse. Bon soldat du président Mao. Modèle de propagande politique à l'égard des jeunes*, Mémoires D.E.S. de Science politique, Paris, 1966.

avait un médecin généraliste, un chirurgien, une infirmière, et tous ont signé de leur nom. Et il y a ma signature sur le document autorisant la transfusion car je perdais beaucoup de sang. Il y a le tampon de l'hôpital. J'étais rue Dayuan, j'ai vu le juste et agi avec courage en sauvant deux compatriotes. L'affaire a été confiée à Shousong du bureau de la sécurité publique. Ce n'est pas quelqu'un de confiance, il a reçu de l'argent de la part d'un suspect et l'a laissé partir. Voilà le prix d'une action juste et courageuse. Mon grand-père, lors de la guerre contre le Japon, était dans un groupe secret pour protéger la population des assassinats. Mon père est pilote de l'armée de l'air. Pour la Patrie on sacrifie sa jeunesse. J'ai vu une injustice au bord de la route et j'ai crié (*lu jian bu ping, yi sheng han* 路见不平, 一声喊)... mais ça s'est mal terminé. Shousong n'est maintenant plus en fonction [...] Kaifeng laisse les héros verser sang et larmes, désormais je n'agirai plus avec justice et courage.⁵²⁶

Mou entrecroise la discussion des preuves de son acte à la présentation de son histoire familiale. En novembre 2019, qui constitue un pic de publication sur ses blogs en raison de la progression de son affaire judiciaire (210 messages postés dans le mois), il publie parmi les nouvelles au sujet de l'avancement de son affaire des informations sur les aventures de son père à l'armée. Il publie également les photos d'une ancienne carte de membre du Parti, des cartes d'identité militaires de son père et de son grand-père.

La référence à son origine familiale est un moyen de donner du crédit à ses paroles, l'authentification de qui l'on est, au sens d'où l'on vient, entre en lien étroit avec l'authentification de son acte : « Mon grand-père faisait partie d'une organisation de base du Parti et s'est sacrifié dans la guerre contre les démons japonais, comment pourrais-je utiliser le nom de mon grand-père ici pour me faire passer pour plus que je ne suis (*zhaoyao-zhuangpian* 招摇撞骗)? De plus, mon père est aussi un membre de l'Armée populaire de libération. Je serais bien bête de bluffer. J'ai rencontré une injustice (*bu gongping de shiqing* 不公平的事情) et j'ai été dupé et trompé (*hu you qipian* 忽悠欺骗) par la Police du Peuple »⁵²⁷. Nous retrouvons ici une logique évoquée au début de cette thèse : bien agir témoigne de qui l'on est, qui l'on est oriente la signification de ce que l'on fait.

Cette pratique peut être rapprochée de pratiques similaires observables dans l'adresse à l'État ou dans l'écriture de doléances pour la revendication d'un droit. Les pétitionnaires des bureaux des lettres et des visites peuvent utiliser des ressorts similaires de l'explication de

⁵²⁶ Blog 1, enregistrement, billet, 3 novembre 2019.

⁵²⁷ Blog 1, enregistrement février 2020, billet 20 septembre 2019.

soi à travers l'appartenance, même ponctuelle, au Parti ou à l'Armée. Ces appartenances constituent parfois des sources de justification de la demande présentée à l'autorité (« J'ai décidé de prendre la parole car je suis un membre du Parti soucieux de protéger la discipline du Parti et la loi du pays »)⁵²⁸. Ainsi, il s'agit de justifier la légitimité de sa demande en vertu de son appartenance à un certain groupe social et du rôle politique qu'on lui confère.

Dans un tout autre contexte de revendication de droits par les prisonniers, Corentin Durand met en lien identité sociale et énonciation du droit. Les prisonniers revendiquent souvent une forme de valeur sociale ancrée dans l'espace de la détention, ou bien construisent une supériorité morale vis-à-vis du reste de la population carcérale, parfois même de l'administration, afin d'appuyer leur légitimité à dire le droit. Une moitié des scripteurs se saisissent de ressources extérieures à la vie en détention pour affirmer une communauté morale avec le destinataire, souvent par la réactivation d'un statut professionnel ou familial antérieur à l'incarcération. Valeur sociale ou dignité morale, tout cela pour conférer à leur identité rhétorique une légitimité personnelle capable de soutenir l'énonciation de références juridiques⁵²⁹.

Pour Mou, il s'agit de prouver qui il est, que l'on peut lui faire confiance quand il dit qu'il a réalisé un acte courageux, et qu'il est d'autant plus légitime à demander justice. Son passé familial, qui l'honore tout autant que sa lutte, est aussi un moyen de rendre justice au nom qui lui a été légué.

2. Le secours courageux et sa morale remis en question

Mou lance des fils de discussion Tieba, plateforme de forum de Baidu à des moments importants de l'affaire : en avril 2019, octobre 2019 et novembre 2019. Tieba, Weibo et Wechat sont les trois réseaux les plus utilisés en Chine. Tieba se présente comme un forum de

⁵²⁸ Thireau, Hua, 2010, p. 299

⁵²⁹ Durand, 2014, p. 340

chat où il est possible de créer son propre groupe de discussion, sous la forme d'un billet suivi d'un fil de commentaires⁵³⁰.

Le 6 avril 2019, après avoir retrouvé Xiaodan et Zhang Lina qui confirme à la police ce qu'il s'est passé, Mou lance un fil de discussion sur Tieba intitulé « Kaifeng est une ville froide et indifférente qui n'a aucune tendresse pour la justice et le courage ». Sans demande particulière, il expose son cas et accompagne le billet de nombreux documents. Il reçoit 266 réponses. Le 26 octobre 2019, après l'enregistrement de sa saisine, il lance un fil de discussion intitulé « J'ai vu le juste et agi avec courage à Kaifeng, Kaifeng est une ville froide et indifférente ». Dans le premier billet, il indique qu'il est à la recherche de conseils juridiques, « que les Chinois aident les Chinois ». Il reçoit 105 réponses. Le 13 novembre 2019, après confirmation de la date du procès par l'avocat, il lance un troisième fil de discussion appelé « Veuillez tous soutenir l'esprit de la justice et du courage merci ».

Les votes et les messages positifs représentent environ un quart des interactions. Il s'agit de voter positivement sans laisser de message, ou bien de laisser un message pour dire qu'on a voté : « Je clique (*ding* 顶) pour que plus de monde voie ton message », « Je clique, il y a du bon sens, de l'argument, les gens ne peuvent pas ne pas te croire », « Je ne connais pas les circonstances mais je clique pour t'aider ». Certains recommandent d'aller contacter des journalistes, de contacter les médias, expriment leur envie que Mou réussisse à ce qu'on parle davantage de son histoire... Dans les deux premiers fils de discussion créés dont le titre mentionne la ville de Kaifeng, une dizaine de personnes se présentent comme venant de cet endroit ou ayant vécu des expériences dans cette ville et pouvant témoigner de son esprit. Environ un tiers des réponses obtenues par Mou sont relatives à la ville de Kaifeng ou bien adressent le contexte social auquel Mou fait référence. Environ 20% des commentaires questionnent le fait que Mou est intervenu alors qu'il n'en avait ni le devoir ni les moyens. Le reste des réponses (aux alentours de 40%) sont laconiques et le plus souvent négatifs mais difficilement analysables : « il ne faut pas aider », « les héros sont mal rétribués ».

Pour la suite de cette section nous avons sélectionné les échanges dans lesquels Mou est amené à justifier sa démarche, et expliquer pourquoi, 20 ans plus tard, il cherche à ce que son

⁵³⁰ L'utilisateur peut ouvrir un groupe et l'administrer. Le fil de discussion est organisé en « mezzanines », c'est-à-dire qu'il est possible de répondre à des commentaires de façon publique, et la réponse est rangée sous le commentaire auquel on répond, au lieu d'apparaître dans la suite du billet principal. Une fois créé, le fil de discussion est accessible comme le serait une page web, et il est possible de découvrir des forums à partir de l'utilisation de mots clés thématiques.

acte secourable soit reconnu. « C'est un roman ou quoi ? Une histoire de 96 ? », « En 1996, j'étais encore en première section ! », « En 1996 il y avait encore des fous dans les rues [émoticône moqueur] ». La légitimité de la demande de soutien de Mou, de sa demande de reconnaissance, ses allusions à la possibilité d'obtenir réparation, son sentiment d'injustice lui-même, sont parfois violemment contestés, comme en témoigne souvent le ton de moquerie : « Les héros qui sauvent la belle ça n'arrive que dans les films ou dans les livres de cape et d'épée »⁵³¹.

Sans présenter un panorama des échanges, nous avons concentré notre propos sur les deux arguments principaux qui se dégagent pour mettre en cause la pertinence même du secours courageux : une logique fondée sur le fatalisme, et des arguments qui questionnent le caractère juste et raisonnable de l'acte, en raison du manque de préservation de soi qu'il exprime.

a) Inutile de lutter contre la fatalité : première voie de disqualification de la demande de justice

La Chine a connu une criminalité élevée dans les années 1990 à laquelle les forces de police avaient du mal à faire face. C'est dans ce contexte que des campagnes de lutte contre le crime octroyant des pouvoirs très importants aux services de répression ont vu le jour, que les civils étaient incités à lutter contre le crime et que le dispositif de récompense pour la justice et le courage a été créé. Deux ans avant l'intervention de Mou et son agression, une grande campagne nationale célébrait Xu Honggang pour être mort alors qu'il portait secours à une femme, harcelée par des agresseurs dans un bus. Ce contexte de criminalité à Kaifeng ainsi que le rôle particulier attribué aux citoyens dans la lutte contre le crime conduit certains internautes à relativiser l'expérience vécue par Mou et faire de son histoire une fatalité de l'époque, disqualifiant alors sa prétention à un traitement spécial.

Premièrement, je voudrais te féliciter pour ton comportement *juste et courageux*. Ensuite, je voudrais dire que Kaifeng n'est pas une ville froide et indifférente. On peut seulement dire qu'à

⁵³¹ Tieba, enregistrement, avril-octobre 2019, 8 avril 2019.

l'époque le système avait des problèmes ! Mon père a mené une action de secours juste et courageuse dans les années 1990. Les bandits en question ont cherché à assassiner mon père avec un couteau. Mon père a reçu des coups à la rate et nous avons dépensé des sommes incalculables en frais médicaux. La personne secourue n'a pas osé montrer son visage... Comment dire... La nature humaine est ainsi ! Que faire des frais médicaux... Le bandit avait un accent du Dongbei et il n'a jamais été attrapé. C'est nous qui avons tout payé de notre poche. Une entreprise de presse est venue nous interviewer et rapporter l'information, mais on n'a jamais trouvé moyen de se faire indemniser. Quand l'ablation de la rate a été catégorisée comme dommage de faible degré, j'ai juste ri. Au plus, la municipalité envoie une lettre et une récompense de quelques 10 000 yuans, mais nous n'avons rien reçu. Tu dois croire au fait que les bonnes personnes sont bien rétribuées, même si cette bonne rétribution n'est pas une rétribution terrestre. J'ai confiance dans le fait que si quelque chose d'important se présente à nouveau, tu ne vas pas rester assis sur une chaise sans rien faire. Donc, après avoir fait une bonne action, ne sois pas dans le regret.⁵³²

Dans le passage ci-dessus, l'internaute partage le récit d'une expérience similaire à celle de Mou. La probabilité de ce genre d'affaires dans le contexte de l'époque est utilisée comme moyen d'exacerber une fatalité, et l'impossibilité d'y faire quelque chose, ce qui suggère un aveu collectif d'impuissance individuelle face à un phénomène social : attendre reconnaissance ou rétribution est vain.

On ne peut pas lutter contre le sort mais seulement souhaiter que « les bonnes personnes sont bien rétribuées, même si cette bonne rétribution n'est pas une rétribution terrestre ». Inutile de chercher réparation ou même une reconnaissance de la part des institutions. Un ou une autre internaute intervient, sans s'adresser à Mou directement, mais en parlant de lui à la troisième personne et en répondant aux autres internautes. Ce commentaire continue de décrire le contexte de Kaifeng à l'époque.

Je ne peux pas m'empêcher de dire que dans les années 1990, il y avait beaucoup de voyous à Kaifeng, et que les gens d'autorité ont quitté leur poste, on dirait bien que la seule chose qu'il puisse faire c'est de se plaindre que Zhang Lina soit un mouton parmi les autres. J'ai lu un article qui disait que l'élite de Kaifeng était partie à la grande ville et que tous ceux qui sont restés sont des déchets. Étant de Kaifeng moi-même, je ne me sens pas très bien quand j'entends

⁵³² Tieba, enregistrement janvier 2020, octobre-novembre 2019, 3 novembre 2019.

ça. Mais quand j'entends tous les jours ce genre d'histoires, je suis forcé de reconnaître que les déchets sont bien nombreux.⁵³³

Dans le premier commentaire évoqué, la fatalité était issue d'une réflexion portant sur le contexte en général (ce genre d'événement est récurrent), ici, un autre argument à celle-ci est de dire que « Zhang Lina [est] un mouton comme les autres ». L'internaute fait en outre référence au fait que dans les années 1990, il y avait beaucoup de migrations des villes de moindre importance (telles que Kaifeng) vers des villes plus importantes économiquement. Cette migration concernait également les cadres.

Le jugement de fatalité va à l'encontre des tentatives qui cherchent à « changer le monde » (il ne faut pas chercher à être quelqu'un de bien) et amène les internautes à inciter Mou Jie à « prendre sur lui », comme l'expriment les commentaires suivants :

« La société c'est ce genre de société, on ne pourra pas changer la société, on ne peut changer que soi. »⁵³⁴

« Si on est quelqu'un de bien, il y a 8 ou 9 chances sur 10 d'avoir une vie misérable, à être quelqu'un de mauvais, il y a 8 ou 9 chances sur 10 d'avoir une vie courte. Ce n'est pas que Kaifeng est une ville froide et indifférente, c'est que les fondements de la nature humaine sont ainsi. Il faut abandonner les concepts de bien et de mal, et n'avoir que soi dans son champ de vision, alors qu'importe ce qui est froid et indifférent. Regarde, il y a beaucoup de gens mauvais assis fermement sur l'estrade à recevoir des fleurs fraîches, des applaudissements. Tandis que beaucoup de gens biens ont été abandonnés, ignorés, trahis et même rejetés. Que vas-tu choisir alors ? »⁵³⁵

b) Quelles bonnes raisons a-t-on de s'exposer au danger ?

⁵³³ Tieba, enregistrement janvier 2020, octobre-novembre 2019.

⁵³⁴ Tieba, enregistrement, avril-octobre 2019, 10 avril 2019

⁵³⁵ Tieba, enregistrement, avril-octobre 2019, 10 avril 2019

Un deuxième argument formulé par des internautes remet en cause la légitimité de la demande de Mou. Il repose sur l'évaluation du caractère raisonnable de l'acte de secours en lui-même, en vertu de la valuation de la préservation de soi. Quelles bonnes raisons a-t-on de s'exposer au danger ? Pourquoi intervenir si on n'en a pas les moyens ou compétences ? Si l'action n'est pas raisonnable, alors nous n'avons pas à la soutenir.

Dans ses messages et ses lettres, Mou insiste sur un point : « Ce sont elles qui m'ont demandé de venir les aider », comme si cette demande d'aide légitimait son entrée en action. Mais répondre à un appel à l'aide est-ce suffisant pour légitimer la justesse d'un acte de secours périlleux ? Certains internautes questionnent la légitimité de son sentiment d'injustice :

« Internaute 1 : Tu es intervenu volontairement, ce ne sont pas ces deux filles qui t'y ont obligé par la force.

Mou Jie : Tu es bête, c'est elles qui m'ont demandé de venir les aider. Et en plus, c'est Liu Mei qui m'a conduit sur les lieux.

Internaute 2 : Elle t'a dit d'y aller et tu y es allé. Donc si elle te demandait de manger des excréments, tu le ferais aussi ? »⁵³⁶

Dans cet échange on lit que pour certains internautes, il n'était pas du devoir de Mou d'aller aider, et donc qu'il ne peut s'en prendre qu'à lui-même si les choses ont dégénéré et n'a pas à se plaindre de n'être pas reconnu comme victime. Il ne s'agit pas d'un acte de courage qui répond au devoir, mais de la bêtise de quelqu'un qui se met dans le pétrin. La dernière phrase « Elle t'a dit d'y aller et tu y es allé. Donc si elle te demandait de manger des excréments, tu le ferais aussi ? » associe le secours à un comportement irréfléchi et bête, voire complètement déplacé.

L'absence de devoir d'intervenir est souvent exprimé à travers des phrases laconiques : « À ce moment-là tu n'avais pas à aller sauver, tant que tu n'es pas employé du gouvernement (*gongzhirenyuan* 公职人员) tu n'as pas le devoir d'aller secourir, si c'était moi je n'y serais pas allé »⁵³⁷. Parfois Mou est présenté comme s'étant mêlé de ce qui ne le regardait pas, ce qui est utilisé pour discréditer sa prétention au titre de secourateur courageux.

⁵³⁶ Tieba, enregistrement janvier 2020, avril-octobre 2019.

⁵³⁷ Tieba, enregistrement janvier 2020, avril-octobre 2019, 8 avril 2019.

« Oui, on n'est pas des employés gouvernementaux, on n'est pas non plus des médecins qui soignent blessés et mourants, ni des professeurs de morale. Quand on ne va pas secourir, on ne perd pas son bol de riz »⁵³⁸

« Il y a une raison plus profonde qui explique pourquoi le pays et le gouvernement n'encouragent pas à voir le juste et agir avec courage, reste tranquille, c'est quelque chose que la police doit faire, laisse la police s'en charger. »⁵³⁹

« Avoue que c'était ta petite copine ! C'était pas ta petite copine et tu t'es élancé pour la sauver ? Pour de vrai ? Allez, je ne suis pas un juge, mais tu peux dire la vérité ? Vraiment, non ? Quel mec bien ! C'était vraiment pas ta copine ? Et ensuite elle a couché avec toi ? Elle a rien fait ? Elle a dit que t'étais bête ? D'accord. Alors je vais apprendre de toi, mais bien sûr, mon cerveau est lent, donc je ne pourrai apprendre qu'à moitié. Il suffit de savoir où est sa jambe droite et son bras gauche pour se battre ! Comment ça, tu n'as pas réfléchi ? Ah, un cerveau doué de capacité de réflexion va penser à d'abord appeler la police ! »⁵⁴⁰

La figure du héros bête, du mauvais jugement, apparaît régulièrement. Les messages de moquerie ou d'ironie de la part des internautes entraînent la conclusion suivante : « Donc la morale de l'histoire c'est qu'il ne faut pas s'occuper des affaires qui ne nous concernent pas (*xianshi* 闲事) [émoticône moqueur] », « mieux vaut être quelqu'un de pas bien ». Ces messages questionnent la justesse même de l'action. La bêtise apparaît comme une autre façon de saper la légitimité de la demande.

Le caractère déraisonnable de l'acte de secours peut aussi être lié à un jugement sur les compétences et les moyens de l'action.

« Si c'était moi je serais parti[e]⁵⁴¹ en courant, j'ai quoi pour secourir ? Pas de flingue, ni couteau, j'ai seulement mes poings et je ne sais pas me battre, qui sauve qui alors ? »⁵⁴²

« Il faut agir en fonction de ses moyens (*liangli'erwei* 量力而为). Si tu peux aider, tu aides. Si tu ne peux pas ne vas pas te jouer supérieur (*changqiang* 逞强). C'est la faute de qui s'il t'arrive

⁵³⁸ Tieba, enregistrement janvier 2020, avril-octobre 2019, 11 avril 2019.

⁵³⁹ Tieba, enregistrement janvier 2020, avril-octobre 2019, 8 avril 2019.

⁵⁴⁰ Tieba, enregistrement, avril-octobre 2019, 8 avril 2019.

⁵⁴¹ Il n'y a pas de marqueur de genre dans cette phrase en mandarin.

⁵⁴² Tieba, enregistrement, avril-octobre 2019, 9 avril 2019.

quelque chose alors ? Une fois que l'adrénaline est retombée tu passes le reste de ta vie à n'avoir plus rien à manger (*hexibeifeng* 喝西北风) ». ⁵⁴³

Le caractère déraisonnable de l'acte, jugé ici en vertu du manque de moyen et de compétence présumé, conduit là encore à disqualifier l'acte de secours courageux en un acte inopportun, inadéquat, une bêtise que l'on a donc à payer seul, le reste de sa vie.

c) Un homme de *ren* véritable

Même lorsqu'un internaute laisse un commentaire négatif, il s'exprime publiquement à ce sujet. Il contribue alors à la discussion publique et à l'animation du forum que Mou a lancé. En participant, même si c'est pour discréditer la morale de l'acte, il entretient et nourrit une discussion sur le secours courageux. Dans ces discussions, Mou se fait le défenseur de la morale associée au secours courageux, la morale de quelqu'un qui est prêt à risquer son futur, quelqu'un qui est « prêt à renoncer à la vie pour garder le sens moral ». En réponse à un commentaire négatif, il l'exprime ainsi :

Quand un compatriote rencontre un danger et qu'il me supplie d'aller le secourir, si aller secourir son propre compatriote est une faute, alors cette société ne vaut pas le coup, l'humanité (*renjian* 人间) ne vaut pas le coup non plus. Quelqu'un qui ne s'occupe pas du givre sur les tuiles de son voisin, qui balaie le devant de sa porte sans s'occuper de la neige de la société, ce n'est pas bien. Merci tout le monde. Il y a tout une explication en détail sur le blog Voir le juste et agir avec courage à Kaifeng. Merci à tout le monde pour votre aide. ⁵⁴⁴

Au cœur des échanges évoqués, se trouve la discussion concernant la désirabilité d'une mise en danger de soi telle que Mou Jie la met en récit. Le secours courageux, par sa mise en récit éclatante et souvent réduite à des traits héroïques, met en scène une question morale formulée en pratique : comment peser entre l'exposition au danger et la préservation de soi ? Qu'est-ce donc qui s'impose au secourateur avec une telle évidence au point de lui faire renoncer à sa propre vie ?

⁵⁴³ Tieba, enregistrement, avril-octobre 2019, 10 avril 2019.

⁵⁴⁴ Tieba, enregistrement janvier 2020, avril-octobre 2019, 10 avril 2019.

Il semble intéressant ici de faire référence à la philosophie morale chinoise classique qui évoque le sacrifice de soi. Dans l'œuvre de Mencius datant du IV^{ème} siècle avant-JC, le secours à autrui est rapporté au sens de l'humain, à la nature de l'homme même.

Mencius dit : Tout homme a un cœur qui réagit à l'intolérable. [...] Supposez que des gens voient soudain un enfant sur le point de tomber dans un puits, ils auront tous une réaction d'effroi et d'empathie qui ne sera motivée ni par le désir d'être en bons termes avec les parents, ni par le souci d'une bonne réputation auprès des voisins et amis, ni par l'aversion pour les hurlements de l'enfant.

Il apparaît ainsi que, sans un cœur qui compatit à autrui, on n'est pas humain ; sans un cœur qui éprouve la honte, on n'est pas humain ; sans un cœur empreint de modestie et de déférence, on n'est pas humain ; sans un cœur qui distingue le vrai du faux, on n'est pas humain. Un cœur qui compatit est le germe du sens de l'humain ; un cœur qui éprouve de la honte est le germe du sens du juste ; un cœur empreint de modestie et de déférence est le germe du sens rituel ; un cœur qui distingue le vrai du faux est le germe du discernement. L'homme possède en lui ces quatre germes, de la même façon qu'il possède quatre membres. Posséder ces quatre germes et se dire incapable [de les développer], c'est se faire tort à soi-même ; en dire son prince incapable, c'est faire tort à son prince.⁵⁴⁵

Dans la pensée confucéenne, dont Mencius est le disciple, le *ren* – qualité humaine ou sens de l'humain – est ce qui constitue l'homme comme être moral dans le réseau de ses relations avec autrui. Le *ren* est au départ un sentiment de bienveillance et de confiance tel qu'il existe entre les membres d'une même famille, et qui peut se propager de proche en proche si la communauté est élargie à l'échelle d'un pays, voire de l'humanité entière⁵⁴⁶. Le *ren* est l'humanité de la nature humaine : « Le sens de l'humain (*ren* 仁), c'est l'homme même (*ren* 人) »⁵⁴⁷ et l'homme est le seul responsable de sa propre nature morale, quitte à ce qu'elle lui coûte la vie :

Mencius dit : J'aime le poisson, mais j'aime aussi les pattes d'ours. Si je ne peux avoir les deux, je laisse le poisson et je prends les pattes d'ours. J'aime la vie, mais j'aime aussi le sens moral. Si je ne peux avoir les deux, je renonce à la vie pour garder le sens moral. Certes j'aime la vie, mais il est quelque chose que j'aime encore plus que la vie, je ne vais donc pas m'y accrocher à

⁵⁴⁵ Livre de Mencius, II, A, 6, traduit par Anne CHENG, *Histoire de la pensée chinoise*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, p. 161-162.

⁵⁴⁶ *Ibid.* p. 67.

⁵⁴⁷ CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, Seuil, 1997, p. 170.

tout prix. Certes je redoute la mort, mais il est quelque chose que je redoute encore plus que la mort, je ne vais donc pas éviter le péril à tout prix.

Si l'homme n'aimait rien plus que la vie, ne ferait-il pas tout pour la conserver ? S'il ne redoutait rien plus que la mort, ne ferait-il pas tout pour éviter le danger ? Or, il ne fait pas toujours tout pour sauver sa vie, pas plus qu'il ne fait toujours tout pour échapper au danger. Ce qui montre bien qu'il est quelque chose que l'homme aime plus que la vie, quelque chose qu'il redoute plus que la mort. Les sages ne sont pas les seuls à posséder cet esprit-là, c'est un bien commun à tous, mais seuls les sages ne le perdent jamais.⁵⁴⁸

Cette citation fait écho à la formule de Confucius : « L'adepte résolu de la Voie, l'homme de *ren* véritable, loin de tenir à la vie s'il en coûte au *ren*, la sacrifierait au besoin pour que vive le *ren* »⁵⁴⁹. Le caractère juste et courageux du secours est rapporté par le Département de la propagande à l'idéologie socialiste, mais la morale qu'exprime le secours courageux évoque aussi une philosophie bien plus ancienne.

*

Début 2023, Mou Jie publie encore des billets, des photographies et des vidéos. Il raconte à nouveau son histoire, mais évoque également d'autres rencontres, similaire à celle du service rendu à la femme ayant perdu son porte-monnaie, ou bien lorsqu'il est venu à l'aide d'une personne qui est tombée de son vélo. Mou Jie se fait le moyen d'une fin plus haute : selon lui, le reconnaître comme secoureur, c'est peupler le monde de gens bien et y prendre place soi-même. Si la reconnaissance officielle d'un acte de secours courageux s'accompagne d'une publicité certaine, l'expression de la gratitude ou de l'excuse, sous forme d'une déclaration écrite ou prononcée formellement (*shuofa* 说法) constitue elle aussi une voie de publicité.

Lorsqu'il ouvre un forum au sujet de l'acceptation de sa plainte par le tribunal intermédiaire, un ou une internaute commente : « Imagine qu'en fin de compte tu gagnes ton procès, quelle sera ta renommée ? Tu as envie de prouver quoi ? Pense à ces 20 années... Tu auras raté quoi

⁵⁴⁸ Entretiens, VI, A, 10, traduit par Anne Cheng CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, Seuil, 1997, p. 170.

⁵⁴⁹ Entretiens, XV, 8, traduit par Anne Cheng (*ibid.*).

par rapport à des gens de ton âge ? Continue d'être têtue... et tu manqueras encore beaucoup de choses !! Ta vie aura servi à faire une bonne chose, et ensuite cette bonne chose aura servi à te pourrir la vie ? »⁵⁵⁰. Vu de l'extérieur, il semble à cet(te) internaute que la vie de Mou s'est arrêtée, et n'est maintenant remplie que par la quête de reconnaissance. Il manque des mots (*shuofa*) et la vie s'arrête, parce que ces mots représentent quelque chose de vital. Si sa persévérance peut le faire passer pour quelqu'un de déraisonnable, ce qui motive cet(te) internaute à lui donner le conseil de préserver ce qu'il reste de sa vie, la persévérance est aussi une compétence civique à part entière.

Cette persévérance s'inscrit dans une circonstance où l'individu a déjà beaucoup investi dans sa quête, mais prend aussi sens dans le cadre d'une relation qui est construite avec les institutions sur le long terme. Isabelle Thireau écrit ceci à propos de Zhang Qiang, volontaire pour la protection du patrimoine à Tianjin :

Son action est emblématique du type de conduite parfois observé en Chine – l'envoi par une même personne de dizaines ou de centaines de lettres à des autorités situées aux différents échelons du Parti et de l'État – volontiers qualifié d'irrationnel ou d'incompréhensible par les observateurs lorsque le seul motif d'utilité est considéré au détriment d'autres principes, comme celui de responsabilité. Pourtant, en agissant indépendamment des résultats obtenus, l'ancien ingénieur rend manifeste le principe qui l'inspire : établir des critères susceptibles d'orienter la protection du patrimoine architectural de la ville et, surtout, d'en empêcher la destruction hâtive. Pour cela, il fait usage d'une possibilité d'agir très officielle : celle qui autorise tout citoyen chinois à écrire aux représentants du Parti et de l'État pour leur faire part de griefs, requêtes ou suggestions. De plus, il le fait en se conformant à l'obligation de ne pas sauter l'échelon administratif pertinent mais d'apparier comme il se doit l'échelle des situations exposées et celle de l'administration ayant compétence pour les résoudre.⁵⁵¹

Lorsque Mou Jie appelle le poste de police, cherche à faire parler de son histoire dans la presse officielle, porte le différend au tribunal et documente sa quête en ligne, il se fait le défenseur de ce qu'il appelle la « conscience morale sociale (*you wei shehui daode liangxin* 有违社会道德良心) » et les « manières de faire de la société (*shehui fengshang* 社会风尚) ».

Il fait donc appel à un sens moral commun, ce qui est le propre de l' « affaire », au sens de Luc Boltanski et Élisabeth Claverie. Ce sens moral est déposé dans le sens de la justice des personnes et, dans une certaine mesure, dans les dispositifs institutionnels. C'est par référence

⁵⁵⁰ Tieba, enregistrement janvier 2020, avril-oct 2019, 8 avril 2019.

⁵⁵¹ Thireau, 2020, p. 203.

à ce sens du bien commun que l'appel à un tiers impartial, à un juge, peut être fait. Ainsi, en faisant appel à ces institutions et à ces acteurs sociaux, Mou Jie considère ou teste ces lieux comme points d'appui de la justice et de la préservation d'une certaine morale.

L'adresse à l'autorité en Chine a été étudiée comme le lieu de la construction d'une culture juridique et politique, le façonnement et la mise à l'épreuve de références communes. Les individus qualifient leurs actions au nom de repères partagés, mobilisent des repères de justice. L'enquête suit le processus de production des normes, au fur et à mesure de la découverte des ressources utilisées par les individus pour légitimer leur jugement relativement à ce qui est juste ou injuste⁵⁵². Dans le cadre de la quête de Mou Jie, la production d'une expression écrite de gratitude est un moyen de contribuer socialement à la création de repères, d'attester à l'échelle locale de la viabilité d'un comportement.

En revendiquant une reconnaissance et certains types de traitements, Mou se présente comme s'il était titulaire de certains droits indexés à une forme d'appartenance : en tant que membre de cette société, que Mou nomme et dont il définit les contours de manière diverse – Kaifeng, la Chine, les Chinois, ceux qui possèdent un cœur, la société... – il revendique la validité de certaines attentes et obligations des membres, les uns et les unes envers les autres. En effet, prétendre à un droit et penser que cela est légitime sont deux versants indissociables d'une compréhension de « ses » droits ou de son bon droit⁵⁵³. Les droits auxquels on peut prétendre sont toujours aussi des pouvoirs, et ils renvoient à des collectifs ou des institutions qui les garantissent⁵⁵⁴. Ces collectifs et ces institutions sont liés selon Mou par un ordre des relations sociales au centre duquel la gratitude, la réciprocité, le prendre soin, sont des pratiques fondamentales, et qui définissent le groupe d'appartenance même. Montrer publiquement, par des supports partageables, que « des gens biens aident des gens biens qui le leur rendent bien » doit faire l'objet d'une conquête. C'est une manière de construire un monde où l'on prend soin les uns des autres, de préserver et d'entretenir un sens de l'humain qui définit l'être humain.

⁵⁵² THIREAU Isabelle, HUA Linshan, « Le sens du juste en Chine. En quête d'un nouveau droit du travail », *Annales. Histoire Sciences Sociales*, 56(6), 2001, p. 1283-1312 ; THIREAU Isabelle, HUA Linshan, *Les ruses de la démocratie. Protester en Chine*, Éditions du Seuil, coll. « L'histoire immédiate », 2010.

⁵⁵³ COTTEREAU Alain, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIXe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57(6), 2002, p. 1521-1557.

⁵⁵⁴ ISRAËL Liora, « Qu'est-ce qu'avoir le droit ? Des mobilisations du droit en perspective sociologique », *Revue internationale de recherche biographique*, 3, 2013, p. 34-47, p. 38.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le dispositif de récompense du secours courageux a été institutionnalisé à la fin des années 1980, tandis que l'État chinois reconstitue les effectifs de sécurité publique : les services de sécurité privée, les patrouilles de citoyens, les forces auxiliaires de police, sont mobilisés dans la lutte contre le crime. À cette époque, « voir le juste et agir avec courage » est une catégorie servant à capter des actes divers de participation à l'ordre, organisés ou non. Avec l'emploi de cet outil, l'État identifie par la même occasion un secteur non-étatique de la participation à l'ordre.

Depuis, les périmètres de la catégorie « voir le juste et agir avec courage » se sont étendus, pour inclure des actes de secours qui ne sont pas liés à des enjeux de sécurité publique. Le dispositif est investi comme un moyen des politiques d'assurance sociale dans la gestion de tragédies locales (catastrophes, accidents) où les sauveteurs apparaissent comme contributeurs opportuns prenant en charge, à titre privé, une mission au bénéfice de la communauté ainsi que de la morale de la société chinoise en général. La rétribution de la « justice et du courage » a le double enjeu d'indemniser des secoureurs, mais aussi de montrer l'action du Parti en la matière.

L'étude des mesures de certification, de rétribution et de publicité des actes de secours courageux ainsi que de leurs diverses appropriations a montré l'imbrication de plusieurs sphères de la vie sociale dans le traitement et la problématisation du secours à autrui en Chine. Les conceptions du secours courageux et de sa désirabilité s'élaborent en regard de l'environnement institutionnel (assurances, services d'urgence, procédure judiciaire...) construit pour les prendre en charge. Les dispositions institutionnelles, s'adossant à des

définitions morales, mais aussi politiques et légales, du courage, dessinent l'environnement légitime à partir duquel sont énoncées les évaluations civiles du secours courageux.

Pour appréhender ce phénomène social, il a donc fallu intégrer une diversité d'outils d'analyse, empruntant à la sociologie des interactions urbaines, à la sociologie des instruments de l'action publique et à la sociologie du droit. La conclusion s'organise en trois points, correspondant à trois axes d'analyse traversant la thèse. Le premier concerne l'évaluation du courage et ses modes de reconnaissance depuis la sphère civile. Cette section aborde le thème du rapport entre le secours, sa réception, et la réciprocité dans le lien civil. Dans le second point, nous développons sur les logiques de la procédure, à travers la pluralité des institutions impliquées dans la rétribution, les principes de justice au fondement des demandes de reconnaissance et les motifs de l'octroi d'un titre, ce qui nous permet de développer une réflexion en traitant ensemble tous les grands cas évoqués jusqu'ici dans la thèse. Le troisième point se construit à partir des répercussions de l'obtention d'un titre dans plusieurs sphères de la société. La politique de reconnaissance participe de la structuration d'un rapport entre droit, politique et morale dans certains domaines de l'action publique, et contribue à la construction par l'État d'une citoyenneté politique.

1. Le secours courageux apprécié à l'aune des conditions de vie en société et des moyens de reconnaissance

L'enquête qui a orienté cette étude démarre dans le cadre d'un master en 2015. À cette époque, la question du secours à autrui est abordée par son absence ou ses insuffisances, et donc comme un problème de société. En effet, la question a été de nouveau fortement médiatisée à partir de 2011 suite à la mort de Yueyue (chapitre IV). Lors de mon premier séjour de terrain, je découvre que toutes les personnes rencontrées ont en réserve des anecdotes ou bien font référence à des histoires diffusées sur le sujet dans les médias ou racontées dans les conversations ordinaires. Face au risque d'escroquerie et à la peur de porter secours qui s'ensuit, le dispositif de récompense est compris comme une manière d'encourager les gens à agir dans le domaine particulier de l'assistance.

Au cours de l'enquête, nous avons vu que le secours courageux est mis en récit comme une valeur traditionnelle et une nécessité par le gouvernement. Sa rétribution serait un moyen de

réduire la « peur » qui est si souvent évoquée, la méfiance ou défiance dans les rapports civils. Dans le dernier chapitre, le secoureur Mou Jie fait publiquement de sa reconnaissance personnelle la reconnaissance envers la réalisation d'une activité définie comme vitale, mettant en jeu la possibilité de vivre ensemble, de compter les uns sur les autres. Sa rétribution serait un moyen de reconstruire par là, par l'intermédiation de l'État, un rapport de réciprocité dans le lien civil.

a) **Les formes ordinaires de la vie commune comme lieu de vie politique**

Les entretiens réalisés au cours de l'enquête montrent que le secours courageux est connecté à de nombreux enjeux. Mes interlocuteurs évoquent tout à la fois la vie en société, le droit, les assurances, la confiance en autrui, les transformations de la Chine contemporaine et articulent l'intervention à des réflexions très larges sur la vie en société. Les évaluations morales du courage et de la désirabilité du secours à autrui sont connectées aux forme et conditions de vie dans la société chinoise. Lors d'une course de taxi, lorsque j'évoque mon sujet de mémoire, le conducteur l'exprime en ces mots, anticipant ou me suggérant les questions que je pourrais, selon lui, éventuellement me poser dans mon mémoire, ainsi que la réponse à ces questions :

Tu peux te poser la question « Pourquoi est-ce que les gens en Chine qui agissent avec justice et courage sont de moins en moins nombreux ? ». C'est parce que les gens, dans leur relation les uns avec les autres, se font du mal de toutes sortes de manières... Tu peux faire de ça un argument de ta thèse.

Mais quel que soit le pays où l'on se trouve, il faut des énergies positives (*zhengnengliang* 正能量), il faut des gens qui se comportent de manière juste. C'est l'atmosphère de la société qui les ternit, donc en fin de compte, moins de monde veut faire des choses justes. On peut dire « voir le juste et agir avec courage », on peut dire « des gens bien, des choses bien », comme « apprendre de Lei Feng », mais Lei Feng ce n'est pas la même chose que voir le juste et agir avec courage.

Voir le juste et agir avec courage, d'un côté c'est agir selon son propre jugement et dans l'urgence pour contrer ce qui est illégal (*jiduan zhizhi weifa* 机断制止违法) mais dont personne ne s'occupe, tout en ayant peur que ça nous amène des blessures, des ennuis, des pertes, ou des dommages... Et le système du pays, il y a des moments où il n'est pas parfait. La récompense

que l'on donne, l'encouragement est trop faible, n'est-ce pas ? Il y a des gens qui vont penser que tu es un imbécile (*shazi* 傻子).⁵⁵⁵

Le secours à autrui, son évaluation, sont pensés en lien avec un environnement social et institutionnel, dont les conditions participent en fin de compte à distinguer le courage de l'imbécilité. Les politiques d'encouragement au secours d'autrui, tout en s'adossant à des définitions civiles, mais aussi morales, politiques et légales, du courage, participent aussi à leur élaboration.

« Héros ou simple d'esprit ? ». Nous avons vu que cette question revient constamment, notamment, au chapitre VI, de façon brutale, dans les commentaires adressés à Mou Jie à propos de son action. Est-ce héroïque, courageux, ou bête, de tendre une main, dans les situations considérées ? La question récurrente de la « bêtise » montre que la définition morale du courage est indissociable de l'environnement institutionnel, et des formes politiques disponibles qui touchent au secours courageux, forgent ses conditions pratiques, déterminent ses conséquences pour les différentes parties en présence. L'appréciation du secours courageux en tant que forme morale et politique passe ainsi par une enquête sur la façon dont ce « courage » s'intègre aux conditions plus générales de vie en société.

La référence au droit s'avère un déterminant central de la désirabilité du secours à autrui et structure l'enquête sur ses conditions de possibilité. Nous avons vu que la référence au système juridique intervient de façon plurielle. D'une part, comme moyen de définir le périmètre de l'action courageuse à partir de critères légaux concernant l'objet de l'action qui suscite l'intervention (être témoin direct d'une infraction en cours) et le lien d'obligation vis-à-vis de la victime (il faut que l'intervention ne soit pas requise légalement). D'autre part, comme une forme de jugement extérieur qui peut être apposé quant à l'évaluation des motifs de l'intervention. Dans les chapitres IV et V, l'intervention policière ou la procédure judiciaire impliqueraient une enquête potentiellement dommageable et l'imputation d'une responsabilité de réparation. Nous avons vu que les citoyens mettent en place des moyens de prévention de ce qui apparaît alors comme une « menace » du point de vue de ceux-ci, en adoptant une logique juridique dans la recherche de témoins, dans la documentation de l'intervention *a priori* de celle-ci (chapitre V) ou la recherche d'attestations *a posteriori* (chapitre VI).

⁵⁵⁵ Entretien 2015, Pékin (Fengtai), taxi Fengtai, 9 septembre 2015, p. 3. Entretien complet en annexe.

La sociologie des usages du droit a montré que la conscience du droit est indissociable des schèmes pratiques d’appréhension de la réalité. L’analyse du droit intègre non seulement le rapport que les profanes entretiennent avec les institutions juridiques et les professionnels du droit, mais aussi la manière dont les catégories juridiques informent les représentations sociales et politiques propres à une société⁵⁵⁶. En ce qui concerne cette enquête, le droit impacte les conditions de réciprocité dans le lien civil. L’enquête a permis d’identifier une continuité entre les formes les plus institutionnelles de la vie sociale et politique, et les formes les plus fugaces et élémentaires, telles que celles des interactions en face-à-face. Le lien civil n’est pas d’un domaine nettement circonscrit du rapport social ou du rapport politique, mais un centre de perspectives, pour l’analyse, renvoyant, dans la réalité, à certaines conditions pratiques dans lesquelles s’actualise le rapport social aussi bien que le rapport politique⁵⁵⁷, dépendant ici aussi d’un rapport à la légalité.

Dans le cadre des interactions civiles, les droits et les autres repères institutionnels préexistants peuvent apparaître comme des ressources pratiques au sein des interactions, et permettre de définir les attentes de la vie ordinaire, tout en encadrant aussi plus largement des formes de vie. Lorsque ces systèmes sont ébranlés, il peut émerger une période d’incertitude vis-à-vis des normes relatives à la conduite dans un espace public. Patrick Pharo aborde la pratique de la civilité comme lieu où les membres « produisent, maintiennent et interprètent la réalité institutionnelle ou non-institutionnelle de leur univers civil », où s’établit une relation de droit et où l’on trouve des caractères de la genèse ordinaire du droit⁵⁵⁸. L’ébranlement de ce système en Chine est exprimé plusieurs fois dans l’enquête, notamment de façon frappante dans un des entretiens réalisés où mon interlocuteur rapporte souvent une image sombre de la Chine, ce qui est aussi une manière pour lui de m’enjoindre d’enquêter plus largement sur celle-ci :

Quand je prends un risque, je me sens vivant. Avant, je pensais que je ne pouvais pas être blessé, mais maintenant je n’ai plus confiance, plus confiance dans le pays qui a changé, depuis sa racine même. Tu veux comprendre la Chine. Peut être que tu viens tout juste d’en toucher la

⁵⁵⁶ ISRAËL Liora, *À la gauche du droit. Mobilisations politiques du droit et de la justice en France (1968-1981)*, Paris, EHESS, coll. « En temps et lieux », 2020.

⁵⁵⁷ PHARO Patrick, *Le civisme ordinaire*, Librairie des méridiens, 1985, introduction [en ligne] < http://classiques.uqac.ca/contemporains/pharo_patrick/civisme_ordinaire/civisme_ordinaire_intro.html > consulté le 7 novembre 2022.

⁵⁵⁸ *Ibid.* p 12 et suivantes.

surface ou de cueillir cette pomme, mais dès que tu pèles la peau, tu vas te rendre compte que tu n'en veux plus.⁵⁵⁹

La façon dont certains pékinois m'intègrent à leur monde est significative de la façon dont les conditions de la confiance sont ébranlées. Su C., un étudiant de Tsinghua, me présentant à des vendeurs de rue qui sont des connaissances à lui, m'enjoint avec insistance à « ne pas faire confiance à ce qu'ils disent » car selon lui, je ne rencontrerai dans leur témoignage qu'une façade, un exercice de diglossie, alors qu'il joue lui-même le rôle d'intermédiaire entre nous.

b) Les évaluations fortes du secours courageux : ce à quoi nous tenons manifestement et ses appréciations

Pour saisir l'enchevêtrement complexe des interactions civiles avec les autres espaces de vie publique, il ne faut ni réduire les interactions civiles à une déclinaison conventionnelle de la définition politique des droits et des devoirs, ni à la définition privée des exigences morales, ni à l'écologie spécifique des environnements urbains ou à l'immanence d'un ordre de l'interaction clos sur soi⁵⁶⁰.

Dans une salle de gym de l'arrondissement de Fengtai, c'est ainsi que mon interlocuteur, un ouvrier de 31 ans, adepte des arts martiaux, met en lien le secours à autrui comme activité sociale et les conditions de vie en société. Tout comme le conducteur de taxi ou d'autres enquêtés avant lui, il me suggère des questions à poser et des manières d'y répondre, me laissant deviner que ce sont là des questions qui l'habitent lui-même :

Moi en Chine, je ne sauve que les petits animaux, je ne m'occupe pas des gens. Je participe à un groupe qui s'occupe de sauver les chiens et chats abandonnés. J'adore les chiens, je préfère les chiens aux hommes. Les animaux ont des pensées très pures. Les hommes non. Qu'est-ce qu'il se passe quand tu vois quelqu'un allongé sur le sol ? Tu as peur qu'il y ait escroquerie. S'il ne te prend pas ton argent, comment il va faire pour payer ses frais médicaux ? On en revient à ce qu'a dit Poutine : si un pays a un système de sécurité sanitaire satisfaisant, alors il n'y a plus de problème. S'il y avait une structure qui permette l'indemnisation des frais médicaux, alors il ne te soutiendrait pas de l'argent, il te remercierait. Une grippe normale en Chine, ça te fait mille à

⁵⁵⁹ Entretiens 2015, Pékin (Fengtai), Zhang Z., 9 septembre 2015, p. 3. Entretien complet en annexe.

⁵⁶⁰ GAYET-VIAUD Carole, *La civilité urbaine. Les formes élémentaires de la coexistence démocratique*, Economica, Études sociologiques, mars 2022, p. 8-9.

deux mille yuans dans un hôpital. Si tu vas dans un hôpital privé, tu multiplies ça par dix. Et le revenu moyen des chinois c'est trois mille yuans. Mais personne ne gagne trois mille yuans. Trois mille yuans c'est en fait la médiane, elle est calculée entre ceux qui gagnent quelques centaines de yuans par mois et ceux qui gagnent dans les cent mille yuans. Donc ce n'est pas une moyenne réaliste. Donc quand tu écris ce texte, tu vas le donner à ton école c'est ça ? Tu écris que dans les pays socialistes, ... En France c'est obligatoire, en Chine c'est une question de choix. Mais en Chine sous les Tang, c'était comme en France, c'était obligatoire ... Tu as qu'à organiser ton mémoire en comparant. Tu dis que dans les pays socialistes, comme en Chine, tu peux choisir entre A et B, entre aider ou ne pas aider. Et la plupart des gens, quatre-vingt-dix pour cent des gens choisissent de ne pas aider. Pourquoi ? Parce qu'ils ont peur.⁵⁶¹

La peur de l'escroquerie, le manque de confiance en autrui de manière générale, le système de prise en charge médicale, le droit du travail, traversent la situation, l'informent, la transforment. Néanmoins, même si Zhang Z. exprime son point de façon radicale et mécanique, il est lui-même une personne susceptible d'intervenir au secours d'autrui et qui a déjà adopté ce type de comportement.

Du point de vue de la sphère civile, ce qui est en jeu est bien l'évaluation du secours courageux comme valeur et pratique sociale. L'objectivité des valeurs est une affaire d'enquête et d'expérimentation. Si les valeurs sont « ce à quoi nous tenons manifestement »⁵⁶², elles se forment dans le monde et peuvent être soumises aux méthodes de l'enquête. La chose à laquelle nous tenons mérite-t-elle vraiment que nous nous y attachions ainsi ou que nous la désirions à ce point (au point de risquer sa vie ou au point de s'exposer à l'escroquerie, par exemple) ? Ces évaluations du secours courageux sont des évaluations fortes⁵⁶³ : elles s'inscrivent dans des enquêtes qui reconfigurent l'appréciation même du secours porté (courage ou bêtise ?).

Les jugements de valeur renvoient à des situations dotées d'une valeur négative et à une situation plus désirable qu'ils contribuent à instaurer en établissant une relation testable entre une fin et des activités susceptibles de l'atteindre. Dans l'extrait suivant, une étudiante de 21 ans raconte les suites de la mort de l'un de ses amis. Il faisait partie d'un groupe d'adolescents de 14 à 16 ans, partis nager ensemble dans un cours d'eau peu fréquenté du Yangzi, aux

⁵⁶¹ Entretiens 2015, Pékin (Fengtai), Zhang Z., 9 septembre 2015, p. 3. Entretien complet en annexe.

⁵⁶² BIDEF Alexandra, QUERE Louis, TRUC Gérôme, « Ce à quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs » dans Bidef Alexandra, Quéré Louis, Truc Gérôme, John Dewey, *La formation des valeurs*, La Découverte, p.5-64, 2011, p. 11.

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 25.

alentours d'un village de la province du Hunan. Le camarade de mon interlocutrice est mort en tentant d'aider les deux autres qui avaient du mal à nager mais ont néanmoins survécu :

Dans ma famille à moi on pensait tous qu'il était trop bête. Il n'aurait pas dû chercher à les sauver. Qu'il ait réussi à les sauver ou non, il n'aurait pas dû y aller. Parce que d'abord, le fait qu'ils aient sauté dans l'eau... Il faut d'abord aller chercher quelqu'un pour t'aider parce que tu ne peux pas être sûr que tu as ce genre de capacité physique. Dans ma famille on est tous contre. Ensuite il y a des gens... Le gouvernement... Ils sont du genre à encourager ce genre d'actions en disant que c'est l'expression de l'âme du pays ou je ne sais pas, et ils font des rapports télévisés dessus. Mais qu'il soit mort comme ça, ça sert à quoi ? Ensuite ils ont donné de l'argent à sa famille... Ça ne sert à rien non plus... De leur donner une compensation comme ça. De toute manière, après que se soit passée cette histoire, dans toutes les familles on disait qu'il ne fallait plus aller dans cet endroit-là. Surtout quand on a des enfants. Maintenant, à chaque fois qu'on passe devant cet endroit on en parle, et on se répète entre nous « Comment peut-on être si bête ?! Comment peut-on être si bête ?! »⁵⁶⁴.

La noyade occulte le courage et le lieu en question, devant lequel on passe à nouveau, est désormais associé à la bêtise. L'enjeu dans la sphère civile en ce qui concerne le secours courageux est bien un enjeu de *valuation* : le « phénomène particulier de la formation raisonnée des désirs, des intérêts et des fins dans une situation concrète »⁵⁶⁵. L'appréciation finale formulée par les spectateurs, publics, *a posteriori* de l'acte, de sa mise en récit et de la diffusion de celui-ci, est l'aboutissement d'un développement, d'une reconstruction qui fait de cet événement un « tout » représentatif de ce qui a conduit à lui comme accomplissement, achèvement. L'appréciation porte ainsi sur un ensemble, résultat ou produit, dans sa connexion avec les conditions et les efforts dont il est le fruit.

C'est le fait d'être formés à travers une *valuation* qui différencie les désirs de simples impulsions. Il y a donc des désirs qui sont perçus par les citoyens non seulement comme plus ou moins réfléchis, mais aussi plus ou moins intelligents, en fonction de la qualité de l'enquête qui les a formés. « Le désirable ou l'objet qui devrait être désiré (valué), ne descend ni d'un ciel *a priori* ni d'un mont Sinaï de la morale. Il vient de ce que l'expérience passée a montré qu'agir en toute hâte, en suivant sans examen son désir, conduisait à l'échec et potentiellement à la catastrophe. Le désirable en tant qu'il se distingue du désiré, ne désigne donc pas une chose en générale ni *a priori*. Il met en exergue la différence entre l'action et les

⁵⁶⁴ Entretiens 2015, Pékin (Wudaokou), Dai D., 10 septembre 2015, p. 3. Entretien complet en annexe.

⁵⁶⁵ *Op cit.*, p. 19-20.

conséquences d'impulsions irréfléchies et celles de désirs et d'intérêts qui procèdent d'une recherche sur les conditions et les conséquences »⁵⁶⁶. La prise en compte des conséquences introduit, une nouvelle fois et sous un autre angle la dimension sociale, politique, et institutionnelle des conditions de possibilité pratique d'une telle action : comment est-elle protégée dans ses coûts éventuels, mais aussi comment va-t-elle être ou non reconnue et encouragée, et par qui ?

c) **Les moyens de reconnaissance contribuent à définir le courage et la responsabilité d'agir au secours d'autrui**

Le courage est évalué à l'aune des conditions de vie en société, de ses moyens, de ses conséquences, mais aussi en lien avec les formes de sa reconnaissance qui, plurielles, vont de la gratitude exprimée au niveau interpersonnel, à la certification administrative et la cérémonie publique qui instaure un statut spécial et une identité pérenne pour le sauveteur ou la sauveteuse. Or, les dispositifs mis en place pour reconnaître ou rétribuer fonctionnent eux-mêmes avec leurs logiques propres. La procédure et les instances qui participent à la certification cadrent la définition du secours courageux. Ces facteurs influent en outre sur la façon dont le secours va apparaître publiquement ainsi que sur l'appréciation du secours réalisé. Poursuivons la discussion avec cette même étudiante dans le café d'un quartier étudiant :

— Je pense que selon moi, voir le juste et agir avec courage c'est quand tu es dans la rue et que tu vois un pickpocket voler de l'argent, un porte-monnaie, et que tu vas l'attraper. Pour moi ça c'est un acte juste et courageux. Et c'est le genre que je peux accepter. Je pourrais faire ça. Il suffit que je puisse, et que selon moi il n'y ait pas trop de danger pour moi. Peut-être qu'il y en a un peu mais il n'y en a pas autant que ce dont nous avons parlé avant. Voir quelqu'un se noyer et aller le sauver c'est aussi un secours courageux... Mais est-ce que c'est important ou pas dans la définition d'avoir réussi à sauver quelqu'un ou pas ? Par exemple si tu n'as pas réussi à sauver la personne, est-ce que c'est toujours voir le juste et agir avec courage ?

— Donc est-ce qu'il faut réussir le secours pour avoir vu le juste et agi avec courage ?

⁵⁶⁶ DEWEY John, *Démocratie et éducation. Introduction à la philosophie de l'éducation*, Paris, Armand Colin, 1975 [1916], p. 116.

— Je pense que pour les médias et la population, pour devenir un héros, c'est important d'avoir réussi. Mais si on n'a pas réussi, il y a de l'embarras : on ne sait pas si on doit encourager ou pas. Donc je pense qu'on ne dit pas que c'est voir le juste et agir avec courage, on dit qu'il est bête (*sha* 傻).⁵⁶⁷

Le secours courageux est apprécié à l'aune des mesures de sa reconnaissance, or, celle-ci est affectée par le critère de visibilité et des contraintes liées à celle-ci : la reconnaissance publique a valeur d'encouragement. Nous avons vu que cela représente parfois un frein dans le cas des mineurs (chapitre III).

Les voies de la rétribution (qui récompense, quand et comment) influent en outre sur la conception de la responsabilité d'agir, des droits et des devoirs qui sont en jeu. Lorsque la rétribution intervient en amont de l'intervention, *a fortiori* sous la forme d'une promesse, elle constitue une forme de contrat (d'un point de vue juridique, mais aussi d'un point de vue ordinaire), ce qui est évoqué dans la discussion de groupe mais aussi en entretien individuel :

— Il y a une histoire, c'est un homme dont l'enfant est dans l'eau, se noie mais il ne sait pas nager donc il propose de donner de l'argent à la personne à côté pour qu'elle aille sauver son enfant.

— Ça ce n'est pas un salaire non plus. Ce serait plus un contrat oui. Mais ce n'est pas voir le juste et agir avec courage non plus.⁵⁶⁸

La récompense a un statut gracieux et discrétionnaire. Dans le droit chinois, la récompense n'est mentionnée que dans les règlements, qui sont au niveau le plus bas de la hiérarchie des textes. Il ne s'agit pas d'un droit opposable, ni même d'une promesse de récompense.

La promesse de récompense représente un « casse-tête » pour les juristes car elle met en jeu plusieurs institutions et mécanismes du droit des obligations. La promesse de récompense dans le droit concerne une catégorie particulière de situations, dans lesquelles l'acte faisant l'objet de la récompense peut être accompli sans connaître l'existence de la promesse. Les situations étudiées par la science juridique concernent le plus souvent un objet ou un animal égaré qui est rapporté à son maître, ou bien la communication d'informations utiles pour retrouver des personnes disparues, des présumés criminels ou des objets volés. Il s'agit d'une pratique plus commune en Amérique du nord. La préexistence d'une relation juridique, en

⁵⁶⁷ Entretiens 2015, Pékin (Wudaokou), Dai D., 10 septembre 2015, p. 5. Entretien complet en annexe.

⁵⁶⁸ Entretiens 2015, Pékin (Wudaokou), groupe, p. 6 et entretiens 2015, Pékin (Wudaokou), Dai D., 10 septembre 2015.

particulier contractuelle, entre le promettant et le bénéficiaire de la récompense, est de nature à exclure la qualification de promesse de récompense. De même, la bonne action ou le service rendu ne doit pas résulter d'une obligation juridique préexistante. Néanmoins, la promesse de récompense a pour caractéristique d'être annoncée publiquement, s'adressant à des personnes par hypothèse indéterminées, qui se trouvent ou sont susceptibles de se trouver dans des conditions favorables pour accomplir l'acte qui donnera le résultat escompté. Le gain s'avère de part et d'autre inespéré et économiquement favorable. Dans les droits d'inspiration anglo-américaine, les juges vérifient que la promesse de récompense était bien connue de celui qui en réclame l'exécution avant de la déclarer obligatoire pour le promettant (sinon on considère qu'il n'y a pas eu contrat)⁵⁶⁹.

En Chine, la reconnaissance est justifiée tantôt par sa valeur incitatrice (on récompense pour inciter un certain type de comportement, l'attention n'est pas portée sur la « prouesse » en elle-même), tantôt par la nécessité de récompenser un mérite associé à la prouesse réalisée (l'évaluation porte alors sur le risque qui a été pris, le nombre de personnes secourues...), tantôt par le besoin d'indemnisation (le sauveteur ou sauveteuse est blessée ou bien dans de mauvaises conditions de vie, et la récompense est un moyen de pallier les besoins), mais l'octroi d'un titre est aussi justifié en regard d'un excès, d'un zèle dans la réalisation d'une mission qui sert au bien commun mais ne fait pourtant pas l'objet d'une prise en charge publique : la récompense intervient car on n'avait pas le devoir de porter secours.

La possibilité de s'adapter à chaque situation, de façon *ad hoc*, est une des particularités de la récompense et de son intérêt pour le système politique, ainsi qu'une composante de la définition du secours courageux. Cérémonielle, décernée à titre gracieux, elle intègre celui-ci dans le registre du don et participe à sa définition en tant que « vertu privée ». La récompense doit s'adapter à toute une variété de situations déclinées en entretien :

Par exemple, si je récupère ton porte monnaie volé dans la rue et qu'il est bien plein, pas seulement plein d'argent, mais aussi des papiers importants... Eh bien la personne bénéficiaire de l'acte devrait penser à une récompense, pas forcément de l'argent mais ça peut être aussi inviter à dîner ou quelque chose comme ça. Mais à ce moment-là ça ne devrait pas être le gouvernement qui donne parce que comment il peut savoir que vous deux ne l'avez pas fait exprès... Que vous n'avez pas fait semblant... Donc je pense que c'est la personne bénéficiaire de l'action qui doit donner une récompense.

⁵⁶⁹ GUILHERMONT Édith, « La promesse de récompense à la lumière du droit comparé », Presses universitaires d'Aix-Marseille, *Revue de la recherche juridique droit prospectif*, 2010, 133, n°3.

Ensuite il y a une autre circonstance, c'est que peut être la personne bénéficiaire n'a pas les moyens de récompenser. Par exemple, si on sauve sans succès l'enfant de quelqu'un. La personne qui est morte, peut-être qu'ils vont penser que comme leur enfant est mort en essayant de sauver celui d'un autre, ils vont se dire qu'il faut quand même une récompense. Ou bien les personnes veulent donner mais leur famille est très pauvre, peut-être que le gouvernement doit alors leur donner une compensation. S'ils ont beaucoup d'argent, et que ce qu'ils veulent ne peut pas être acheté, alors pas besoin. Le gouvernement doit aider ceux qui sont pauvres.⁵⁷⁰

La notion de qui rétribue – la personne bénéficiaire, une entreprise privée, ou l'État – et comment – par un prix dont le montant a été fixé en amont, par une somme symbolique ou bien par une somme adaptée aux besoins et éventuellement calculée dans l'arène judiciaire – sont des facteurs participant à qualifier la situation, ainsi qu'à composer le phénomène en question, qui apparaît alors dans toute sa pluralité : s'agit-il d'un acte d'entraide dans le cadre d'une relation interpersonnelle, d'une contribution morale à l'ordre public ou à la société harmonieuse, ...

d) La récompense et sa publicité influent sur la formulation d'attentes vis-à-vis du secours et de sa rétribution

Du point de vue des citoyens, l'idée de faire de la récompense une règle impliquerait alors que l'on puisse y accéder de façon automatique, et donc éventuellement que le secours courageux puisse être motivé par l'obtention d'une récompense, une raison pour laquelle une partie de mes interlocuteurs pensent qu'elle devrait n'être attribuée que de façon discrétionnaire. En effet dans cette approche, le secours courageux ne répond pas à une attente, une exigence, ou un intérêt personnel de rétribution. Si la récompense était une règle, il n'y aurait plus de secours « courageux », car celui-ci serait réalisé en regard d'une attente de rétribution, ne serait plus gratuit et « moral », or, cela est considéré comme sa condition première⁵⁷¹. Faire de la récompense une règle, ouvrirait en outre à la possibilité d'utiliser ce mécanisme à des fins personnelles. C'est une possibilité qui existe déjà comme l'explique en entretien Zhang Z., en référence à des formes de rétribution plus informelles, non étatiques, mais similaires. Sous le

⁵⁷⁰ *Op cit.* p. 7.

⁵⁷¹ Ceci rappelle un paradoxe bien connu du paradigme du don : l'obligation de rendre annulerait la gratuité du premier don, un « double nœud », dont le raisonnement a faible teneur phénoménologique selon Ricœur, 2004, p. 355.

sceau du secret, de la fraude, la possibilité de mettre en scène le courage et d'en tirer profit, représente un dévoiement encore plus menaçant pour ceux qui s'opposent à faire de la récompense une règle :

Je ne peux pas te donner le nom d'une affaire, je peux juste te donner un exemple. Il y a des gens, dans certaines unités de travail qui, pour obtenir une promotion, font semblant de faire une action juste et courageuse, par exemple attraper un pickpocket, etc. Et ensuite la victime écrit une lettre de louanges à l'unité de travail (*xie biaoyang xin song jingqi* 写表扬信送锦旗) pour qu'elle puisse monter en grande sans problème. [...] Si je suis employé aujourd'hui, si j'ai un poste dans le privé et que je veux passer dans le public, si je veux gagner plus d'argent, si je veux une promotion, comment je vais faire ? Il y a des moments... Tu te fais voler ton sac. Je t'aide à le retrouver. Tu m'écris une lettre de louanges (*biaoyang xin* 表扬信), tu me l'envoies à mon travail, et j'ai une promotion. Très simplement.⁵⁷²

Le type de rétribution qui intervient *a posteriori* de l'acte est potentiellement une source de révision de l'appréciation de celui-ci. L'honneur qui peut être obtenu suite à l'obtention d'un titre représente lui aussi un facteur dans l'évaluation, et menace de faire apparaître le détenteur du titre comme quelqu'un de prétentieux, ce qui explique notamment l'enjeu pour Hui Yingke de redistribuer le montant de sa récompense (chapitre II). Dans l'extrait d'entretien ci-dessous, Dai D., étudiante pékinoise originaire du Hunan, évoque le rapport entre récompense et honneur :

Un « honneur (*rongyu* 荣誉) » ? Selon moi, ma propre compréhension de la chose, oui je pense que pour certaines personnes c'est un honneur de recevoir une récompense. Il y a certaines personnes qui reçoivent un grand bandereau rouge avec marqué « voir le juste et agir avec courage » dessus et ils peuvent l'accrocher sur leur maison. Alors là oui ça peut être considéré comme un honneur. Mais s'il s'agit de donner un peu d'argent, si c'est le bénéficiaire de l'action qui récompense sur le moment son sauveur, ça ce n'est pas de l'ordre de l'honneur, c'est plus du remerciement. Pour moi ce n'est pas un honneur. Un honneur c'est vraiment recevoir un certificat de mérite (*jiangzhuang* 奖状) ... Il y a beaucoup de bannières que les entreprises montent parfois pour dire que tel prix, ou tel prix, telle personne l'a reçu etc. Mais ils l'accrochent pour que tout le monde le voie. Il faut que tout le monde le voie pour que ce soit un honneur vraiment. Mais si tu me donnes de l'argent et que c'est juste entre nous, alors ça ne compte pas, ce n'est pas vraiment une gloire. Mais s'il y a du public tout autour c'est glorieux

⁵⁷² Entretiens 2015, Pékin (Fengtai), Zhang Z., 9 septembre 2015, p. 1 et 2.

(*guangrong* 光荣). Et puis quand bien même, si tu me donnes 100 yuans et que ensuite je le montre à tout le monde et que je dis « regardez, elle m'a donné 100 yuans ! » pour obtenir de la gloire, alors personne ne va être impressionné par ça, au contraire, on va se dire que je suis une prétentieuse etc. Donc en général on ne le dit pas.⁵⁷³

Au-delà de la façon dont la rétribution influe sur l'appréciation de l'acte et de la personne qui l'a mené, la récompense crée aussi une attente. Une attente en ce qui concerne le secours qui peut être obtenu de la part d'autrui ainsi que sa rétribution. Premièrement, l'encouragement marque l'existence de personnes qui sont liées à l'État et peuvent intervenir. D'autre part, l'État est rendu garant de la préservation de cette pratique, comptable des « énergies positives », et responsable de les encourager :

Le gouvernement a aussi envie de développer un certain esprit, ils ont envie que davantage de personnes agissent de cette manière. Ils font des rapports sur le fait qu'ils leur donnent de l'argent en incitant tout le monde à apprendre d'eux. Mais s'ils encouragent trop ce comportement, ça peut leur attirer des ennuis, s'il y a trop de choses pareilles qui se passent. Ou si des personnes exigent des récompenses. Ou bien s'il y a quelqu'un qui se noie et plein de monde autour qui ne fait rien, alors la personne qui se noie va demander au gouvernement : « Pourquoi est-ce que personne n'est venu me sauver ? Il devrait y avoir eu des gens pour me sauver, vous encouragez ce genre de comportement, et personne n'a rien fait ». En particulier les gouvernements des petites localités, on se plaint facilement à eux. Avec un tel contexte, dans certains endroits il y a des gens qui se plaindraient. Dans certains endroits on se plaint très facilement. Un jour il y a eu un accident de voiture, et les gens avaient pris le corps de la personne morte dans l'accident et l'avaient déposé en face du bureau de la sécurité publique. Et ils ont crié et pleuré, et fait du bruit... Donc pour le gouvernement c'est aussi embêtant.⁵⁷⁴

L'octroi d'une récompense crée un précédent qui peut ensuite être saisi par une personne qui se retrouve dans une situation similaire et compare le traitement reçu à celui d'autrui. C'est une logique employée fréquemment dans les candidatures au titre, et qui apparaît plusieurs fois dans le chapitre VI. Dans l'extrait d'entretien suivant, Dai D. évoque la façon dont la somme obtenue peut être jugée à travers un raisonnement de jurisprudence :

Ensuite, l'encouragement par l'argent... Est-ce que c'est un moyen d'encourager... Si on donne trop peu d'argent, il n'y a pas beaucoup d'encouragement perçu. Par exemple, si je vais attraper un pickpocket et que tu me donnes 5 yuans, tu penses que c'est un vrai encouragement pour que

⁵⁷³ *Op cit.*

⁵⁷⁴ *Ibid.* p. 7.

les autres fassent pareil ? Les personnes à côté, si elles ne pensent pas réellement à ce qu'il s'est passé, elles se disent 5 yuans ce n'est pas beaucoup. Ensuite si tu me donnes 5 yuans je vais peut être me dire « Quoi ? 5 yuans ce n'est pas beaucoup, j'ai dû courir, j'ai dû le poursuivre... ». Et si le pickpocket avait un couteau et m'a tué, eh bien je vais me dire que 5 yuans ce n'est pas beaucoup. Et si tu me donnes 2000 yuans, c'est quand même beaucoup n'est-ce pas ? Est-ce que c'est suffisant pour encourager les gens à agir ? Je vais penser que moi aussi si je fais ce genre d'action je vais recevoir ce genre d'argent. Et si en effet il arrive un moment où j'attrape un pickpocket et que je ne reçois pas ce genre d'argent, alors dans mon cœur, je sentirai un affaissement (*luocha* 落差) s'il ne me donne que 100 yuans. Je me dirai que mon ami qui a fait la même chose, lui a reçu 2000 yuans et moi que 100... Même si à ce moment-là je ne me serais pas posé la question de ce que je vais recevoir. Ensuite, après coup, en voyant que je reçois en fait moins, j'aurai un sentiment d'inégalité.⁵⁷⁵

Le sentiment d'injustice évoqué ici est une des raisons qui expliquent la demande de reconnaissance. L'exigence d'égalité de traitement est un des principes de justice au fondement de la demande de reconnaissance. Pour Mou Jie (chapitre VI), l'absence de rétribution porte atteinte au principe de réciprocité lui-même. Si le secours courageux, en tant que don construit une relation, s'il est interprété comme nécessaire et opportun, voire comme une valeur fondamentale de la civilisation chinoise, sa rétribution et sa récompense par une autorité politique sont une part importante de son appréciation, et de la définition du lien civil qui est en jeu.

2. Un dispositif de reconnaissance qui s'adosse à des définitions du courage

Nous avons abordé la récompense du secours courageux comme un instrument de l'action publique. Pour reprendre le vocabulaire de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, l'instrument que nous étudions est connecté à un outil – « voir le juste et agir avec courage » comme catégorie d'action publique – ainsi qu'à des techniques – la procédure de certification, puis les mesures de rétribution et les moyens de propagande. Les instruments sont des institutions : ils constituent un ensemble plus ou moins coordonné de règles et de procédures qui gouvernent les interactions et les comportements des acteurs et des organisations. Ils fournissent ainsi un

⁵⁷⁵ *Op cit.* p. 5.

cadre stable d'anticipations qui réduit les incertitudes et structure l'action collective, les pratiques et les politiques : ils déterminent en partie la manière dont les acteurs se comportent, créent des incertitudes sur les effets des rapports de force, conduisent à privilégier certains intérêts et à en écarter d'autres, contraignent les acteurs et leur offrent des ressources, et véhiculent une représentation des problèmes⁵⁷⁶.

Les voies de la certification et de la rétribution du secours courageux influent sur l'appréciation et la représentation de celui-ci, l'évaluation du courage du point de vue de la sphère civile dépend aussi des circonstances externes de son évaluation et de sa prise en charge. Au cœur du dispositif de certification, de récompense et de publicisation, il y a aussi un enjeu de reconnaissance. Nous avons choisi de saisir la notion de reconnaissance depuis sa polysémie : reconnaître, c'est identifier quelqu'un dans le cadre d'une relation interpersonnelle ou de gouvernance, admettre que quelque chose a eu lieu, légitimer une position ou une prétention, constituer le signe d'une appréciation positive ou être manifestée par de la gratitude⁵⁷⁷, ce qui nous permet d'associer différentes notions et dynamiques qui composent le phénomène que nous étudions.

Dans le cadre de cette thèse, la procédure connecte entre elles les notions de récompense (*jiangli* 奖励), de la rétribution du bien (*bao'en* 报恩), de mérite ou du certificat de mérite (*jiangzhuang* 奖状), de l'honneur (*rongyu* 荣誉) ou de la réputation voire de la célébrité, de la compensation ou de la réparation (*buchang* 补偿) voire de la consolation (*anwei* 安慰). Ces dimensions de la rétribution sont connectées à des enjeux de publicité et donc à la question de l'encouragement (*tichang* 提倡), de la promotion (*hongyang* 弘扬). Nous avons vu en outre combien la publicité et la rétribution sont entremêlées à des enjeux de véridiction, d'authentification (*zhengming* 证明) et d'appréciation (*zanshang* 赞赏) pour la personne qui postule (chapitres II et VI), ce qui est exprimé à travers les notions d'affirmation (*queren* 确认) et de confirmation (*renke* 认可 ou *kending* 肯定), et de la reconnaissance au sens de *acknowledgement* (*chengren* 承认).

⁵⁷⁶ Lascoumes, Le Galès, 2005, p. 15-16.

⁵⁷⁷ RICŒUR Paul, *Parcours de la reconnaissance*, Gallimard, Folio Essais, 2004, p. 20-24. L'introduction de cet ouvrage est dédiée à l'étude de la polysémie de ce terme, qui est utilisé à la forme active et passive : reconnaître c'est se remettre dans l'esprit l'idée de quelqu'un ou de quelque chose que l'on connaît, identifié à partir d'un signe ou d'une marque ; admettre ou accepter comme vrai, incontestable ; reconnaître un droit, un ordre de filiation ; la gratitude, l'aveu d'une dette. De la voie active à la voie passive : le passage de la reconnaissance-identification, où le sujet de pensée prétend effectivement à la maîtrise du sens, à la reconnaissance mutuelle, où le sujet se place sous la tutelle d'une relation de réciprocité, en passant par la reconnaissance du soi dans la variété des capacités qui modulent sa puissance d'agir, son *agency*, p. 381.

La notion de reconnaissance nous aide aussi, dans le cadre de cette thèse, à thématiser l'importance du regard de l'autre, du collectif, dans l'identification de ce qui est, et de « qui est qui pour qui ». En effet, nous avons vu, dans le chapitre VI notamment, la centralité de l'approbation sociale qui conditionne l'identité et l'appartenance au groupe. La thèse nous a permis d'aborder différentes attentes de reconnaissance entre les individus, mais aussi entre gouvernés et gouvernants. La reconnaissance interindividuelle est connectée à des attentes vis-à-vis du gouvernement qui a un rôle à jouer dans la mise en récit du secours courageux et la prise en charge des secourus.

a) **La demande de reconnaissance adressée à l'État et les acteurs qui y participent : la pluralité des modes d'évaluation du courage**

Ce n'est pas un rapport d'égalité à l'accès au droit qui est revendiqué ici. Ce qui est défendu est un accès privilégié à des droits, ainsi que la revendication d'un statut spécial et d'un lien à l'État en tant que contributeur opportun à une mission de bien commun et/ou en tant que personne excellente moralement. La reconnaissance en jeu ici est davantage similaire à ce qui est exprimée dans la pensée antique au sujet de l'honneur, de l'estime sociale, qui porte sur des qualités politiques, morales, sociales déterminées permettant de confirmer un statut, plaçant alors l'individu dans une inégalité de statut⁵⁷⁸.

Le tableau ci-dessous donne une représentation synthétique des différents acteurs sociaux et de leur rôle dans le processus de reconnaissance, qui va de la candidature à la certification puis à la diffusion d'un récit héroïque. Les acteurs qui s'associent à la candidature au niveau local peuvent être très nombreux, nous avons présenté ci-dessous les plus fréquents. La certification quant à elle peut passer comme on l'a vu, par les bureaux de la Sécurité publique ou bien par les bureaux des Affaires civiles, selon que l'acte implique une infraction ou non. Enfin, la diffusion d'information au sujet de ces dossiers est organisée par le Département de la propagande, qui est en lien avec les médias traditionnels de Parti, mais aussi toutes les autres institutions susceptibles de produire un discours au sujet du secours courageux.

⁵⁷⁸ GUEGEN Haud, MALOCHET Guillaume, *Les théories de la reconnaissance*, La Découverte, Repères, p. 14.

Propagande (communication et diffusion du discours)	Département de la propagande, médias traditionnels du Parti, fondation semi-étatique pour la justice et le courage (organisation de campagnes, distribution des fonds et aide à la diffusion du discours de propagande)		
Certification	Commission politique et judiciaire, bureau de justice, bureau de la sécurité publique	Ministère des Affaires civiles (bureau des pensions)	
Participant à la candidature	Personnes privées (personnes bénéficiaires, témoins directs, famille) : attestation, preuves, remerciement, louanges.	Garant local (entreprise privée, unité de travail) : remerciement, louanges, référence à des publics indirects, recommandation.	Conseil juridique : information au sujet de la procédure, orientation vers celle-ci, aide dans la candidature ou dans la création d'un litige.

Tableau 5 Les acteurs s'associant à la candidature, les instances en charge de la certification et de la propagande

Les institutions qui traitent la candidature jugent l'action à travers des définitions du courage qui se recoupent ou entrent en tension. Même si elles sont toutes associées à la politique d'encouragement au secours courageux, ces instances fonctionnent à partir de logiques propres : la prise en charge sociale, le gouvernement de la justice, les enjeux de propagande. La pluralité des enjeux de l'instrument est telle que pour comprendre ce dispositif, il faut saisir tout un assemblage complexe et divergeant de formes politiques qui se jouent autour de lui. En outre, certaines dynamiques s'instituent aux marges du dispositif et le dépassent, constituant un assemblage plus large de pratiques qui se distinguent des enjeux de la politique. Il peut s'agir de dynamiques propres à un champ professionnel – tel que le barreau – au sein duquel la promotion du secours courageux peut permettre de constituer une carte de visite (chapitres II et III).

Les attentes de reconnaissance exprimées envers les institutions sont cadrées par le langage et les grilles de celles-ci. Elles déterminent ainsi en partie les critères de la légitimité d'une demande de reconnaissance. L'enjeu de publicité peut à la fois représenter une contrainte pour la candidature (en ce qui concerne les mineurs par exemple), comme le motif de l'obtention d'un titre (du fait de l'enjeu de répondre à un événement médiatique comme dans le cas de la mort de Yueyue où la femme qui s'arrête auprès de son corps paralysé obtient un titre).

L'usage de la violence dans le cadre d'une agression peut constituer une source de mérite, ou bien un motif d'inculpation.

Au sein de ce processus et dans ce tableau, on constate l'enchevêtrement des formes de reconnaissance, entre la reconnaissance interpersonnelle, la reconnaissance collective par la communauté locale, la reconnaissance institutionnelle officielle par les autorités politiques, la reconnaissance judiciaire, et la reconnaissance médiatique. Les différentes figures de la reconnaissance sont étroitement liées et plus ou moins fortement subordonnées les unes aux autres, laissant aussi parfois du jeu, pour faire valoir certains critères contre d'autres, et avancer selon la situation certains principes de reconnaissance.

b) Les principes de justice au fondement des attentes de reconnaissance et les motifs de l'octroi d'un titre

Nous avons abordé dans cette thèse le parcours de plusieurs candidatures qui s'inscrivent dans des contextes bien distincts. En effet, en miroir de la multiplicité des instances impliquées dans la certification ou la propagande, des acteurs s'associant à la candidature, ainsi que de la rétribution associée à l'obtention du titre, on observe une diversité des enjeux de justice motivant la candidature.

Les cas étudiés dans la thèse nous permettent d'identifier plusieurs logiques et motifs de l'obtention d'un titre. Le titre peut être demandé dans des circonstances diverses pour répondre à des enjeux de justice distincts. Dans le tableau suivant nous schématisons plusieurs cas à partir des acteurs s'associant à la demande de certification, des instances en mesure de rendre une décision, et de la rétribution espérée par le candidat ou la candidate.

Cas	Acteurs s'associant à	Instance en mesure	Rétribution
-----	-----------------------	--------------------	-------------

	la demande de certification	de rendre une décision	espérée par le candidat ou la candidate
Hui Yingke (chapitre II)	Personnes bénéficiaires, témoins, SARL	Commission politique et judiciaire	Certificat, prix, publicité, réputation professionnelle
Zhao Yu (chapitre II)	<i>Legal Daily</i> , commentateurs juridiques, parquet populaire et parquet populaire suprême, internautes	Bureau de la sécurité publique	Exemption de responsabilité civile délictuelle
Mou Jie (chapitre VI)	/	Bureau de la sécurité publique	Authentification du vécu, encouragement et validation de sa moralité, justice concernant le rapport de réciprocité et de lien civil mis à mal
Chen Xianmei (chapitre IV)	/	Gouvernement local, Département de la propagande	Pas de candidature (donc pas de rétribution espérée par elle dans le cadre de celle-ci). La décision de la remise du titre a été prise par l'autorité en lien avec des enjeux de publicité et d'exemplarité
He Yan (et autres cas évoqués dans le chapitre III)	Fondation pour la justice et le courage (dans le cas de Liu Wenbo), personnes privées...	Bureau des pensions des Affaires civiles ou bureau de la sécurité publique	Indemnisation, prise en charge sociale et médicale

Tableau 6 Pluralité des motifs de la candidature et des voies de l'obtention d'un titre (acteurs, instances de décision et rétribution)

La candidature de Zhao Yu fait suite à sa détention pour coups et blessures. Il associe cette démarche à la dénonciation de l'injustice subie au cours de la prise en charge policière et l'obtention d'un titre lui permettrait, selon son conseil juridique, d'être exempté de la responsabilité d'indemniser sa victime. Il obtiendra le titre après l'intervention du parquet intermédiaire, puis du parquet populaire suprême, précédant l'approbation du bureau de sécurité publique qui s'alignera sur leur décision de ne pas poursuivre Zhao Yu. Ce dernier dénonce l'injustice de son traitement, tandis que des actes de légitime défense violents sont

parfois reconnus comme secours courageux. La politique de gestion des illégalismes et le mode de gouvernement de la justice qui passe régulièrement par l'encouragement de la morale induisent alors une attente de justice et de traitement spécial de ces actes qui peuvent être jugés à l'aune de critères à la fois moraux et légaux. Ainsi, la demande de reconnaissance dans ce cadre est associée à un principe d'égalité de traitement judiciaire, tandis que d'autres actes de légitime défense pouvant être jugés comme disproportionnés ont néanmoins été soutenus par la sécurité publique.

Dans le cas de Hui Yingke, la candidature est permise grâce à la mobilisation collective des acteurs concernés par l'agression au niveau de la localité (victimes et témoins directs, SARL de transport). Pour lui, la candidature est entre autres un moyen de construire sa réputation professionnelle et de se faire connaître par la commission politique et judiciaire. La demande de reconnaissance est ici associée à un principe de mérite : en vertu d'une telle contribution, le candidat considère qu'il devrait bénéficier d'un statut spécial et d'un accès privilégié à certains droits.

Ce principe de justice par le mérite évoqué par Hui Yingke ne se retrouve pas nécessairement dans toutes les affaires qui ont à voir avec l'accès à des droits. Dans les affaires évoquées dans le chapitre III, la prise en charge sociale est l'enjeu premier de la candidature, la démarche est liée à un besoin matériel et à la nécessité d'accéder à des droits qui ne sont pas garantis dans un système d'assurances inégalitaire et discrétionnaire. Dans ces cas-là, la candidature est un moyen de la politique de distribution des ressources qui est moins associé à l'enjeu de reconnaître un mérite qu'à celui de gérer une tragédie vécue. Dans la lettre de candidature, la peine et les dommages subis sont mis en avant comme argument, plus que la notion de mérite.

Mou Jie quant à lui associe sa demande de reconnaissance à l'encouragement et à la validation de la moralité qu'il a exprimée. Le secours courageux et sa reconnaissance (passant par la gratitude des personnes bénéficiaires mais aussi par son authentification par l'autorité) sont présentés comme des pratiques vitales. Ici, la reconnaissance aurait valeur d'authentification de son vécu, et une manière d'obtenir justice après l'inaboutissement répété de l'enquête judiciaire. Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu de justice personnelle : Mou Jie présente la reconnaissance comme un moyen de « peupler le monde de gens biens », et de réparer le rapport de réciprocité et le lien civil mis à mal.

Enfin, le dispositif fonctionne aussi à travers une logique d'exemplarité et d'encouragement au bien. Dans le cas de Chen Xianmei, la femme qui est intervenue auprès de Yueyue, aucune candidature n'a été déposée. C'est l'attention médiatique qui est déjà portée sur l'action de celle-ci et l'inaction des 18 autres personnages qui motive l'octroi d'un titre par l'autorité. L'enjeu est alors de montrer l'action gouvernementale ainsi que de faire de l'intervention de Chen Xianmei un exemple. Dans la reconnaissance de Chen Xianmei, il n'y a pas d'enjeu de justice personnelle ou sociale, mais l'autorité décide d'utiliser ce moyen comme un message à destination du public. Il s'agit aussi de « peupler le monde de gens biens » en rendant visible l'intervention d'une personne.

c) L'exemple comme mode de représentation du courage dans la société et le passage par la forme affaire comme voie de mise à l'épreuve publique de celui-ci

Les candidatures s'adossent à des définitions juridiques, idéologiques, administratives, morales, du courage, mettant à l'épreuve des principes de justice, ainsi que des visions du vivre-ensemble. L'octroi d'un titre est un moyen d'authentifier certaines formes de vécu, de répondre à une attente de reconnaissance d'un mérite, mais aussi un moyen de rendre publics, de partager et de rendre accessibles ces engagements, de développer la communication au sujet du courage comme valeur et pratique. Or, la publicité du secours courageux reconnu officiellement est encadrée de façon stricte. Le discours officiel escamote la représentation de l'événement du fait qu'elle passe par une exemplarisation du cas, dont la mise en récit est schématisée. Celle-ci constitue un paradigme au sein duquel l'intention et la volonté implacable expliquent le déroulement de l'action.

De manière générale, nous avons vu plusieurs fois dans cette thèse comment la communication au sujet du secours courageux passe par le recours à l'exemple. Les journalistes, les citoyens, les juristes, font appel à des exemples, tandis que de grandes affaires médiatiques participent à la problématisation du secours et du défaut de secours. La généralisation des cas exemplaires à une règle plus générale bute cependant sur la volonté politique. En face du discours de la propagande qui réduit la complexité des événements en question et qui contraint les possibilités de discussion de la forme générale, c'est le passage par la forme affaire qui permet une ouverture, grâce notamment à la prise de parole des

juristes et aux discours dogmatiques. Premièrement, la médiatisation accrue des procès, la diffusion du compte-rendu de jugements et d'information à leur sujet, apporte des bases à la discussion des normes (ce phénomène est flagrant en ce qui concerne l'affaire Peng Yu, chapitre IV). Cette caractéristique de la discussion publique en Chine a été étudiée plus largement comme l'ouverture d'espaces publics événementiels à partir de procès médiatiques, suite auxquels le dialogue prend forme entre le pouvoir public et la société civile, tandis que la Chine ne connaît pas d'espace institutionnalisé de discussion sur la chose publique⁵⁷⁹. Deuxièmement, les professeurs de droit sont les interviewés les plus sollicités au sujet du secours courageux. Ils prennent parole dans les magazines spécialisés, mais aussi dans la presse générale et la discussion qu'ils entament porte sur la règle juridique, sa critique, son application et son éventuelle transformation.

La diffusion de l'exemple et la forme affaire conduisent à des raisonnements casuistiques et à la composition de chronologies, créées par les acteurs (juristes ou non), au sein desquelles les cas sont associés entre eux, parfois par des relations de cause à effet. Dans la mise en récit médiatique du problème de non assistance la plus populaire après l'affaire Yueyue, Peng Yu est érigé en facteur explicatif du défaut de secours. Des sauveteurs inconnus, tels que Mou Jie connectent leur propre cas à des exemples plus connus, en l'occurrence ceux de Niu Zhiqiang ou Zhao Yu (chapitre VI). Zhao Yu connectera lui-même sa propre affaire à d'autres cas antécédents de légitime défense jugés favorablement, de même que le font des commentateurs lorsqu'ils s'expriment au sujet des « héros qui versent sang et larmes ». On peut distinguer entre ces chronologies à partir de la façon dont elles sont composées : selon qu'elles intègrent cas reconnus et non reconnus, cas médiatiques et cas peu visibles. Cette opération de mise en réseau est aussi l'occasion de considérer tous les événements qui n'y sont pas intégrés, tels que les actes de défiance des agents de police lorsqu'ils s'en prennent de façon abusive à autrui. Depuis plusieurs décennies, en récompensant les « bonnes actions », le dispositif participe à la définition, à la thématisation et à la problématisation du secours volontaire et courageux au sein de la société, ainsi qu'à la discrimination des formes de « courage » qui peuvent légitimement faire partie de la discussion publique en tant que telles.

⁵⁷⁹ WINCKLER Hugo, « Le pouvoir judiciaire chinois et l'espace public événementiel », *Droit et société*, vol. 86, no. 1, 2014, p. 175-197.

3. Depuis la reconnaissance du secours courageux, la structuration d'un rapport entre droit, politique et morale au sein de l'action publique

En portant une certaine conception de la juste rétribution du secours courageux – sur le plan moral, symbolique, matériel – le dispositif instaure des liens de prise en charge et participe à l'élaboration de la responsabilité des sauveteurs dans les situations, mais aussi à celle des autres entités (la collectivité, l'État, les bénéficiaires) vis-à-vis d'eux. Dans les affaires que nous avons évoquées – Zhao Yu (chapitre II), Fan Meizhong, Peng Yu et Yueyue (chapitre IV) – la prise en charge juridique, ou l'évaluation juridique de l'événement, entre en tension avec le gouvernement par l'exemple, ouvrant la possibilité à un autre mode de jugement et d'évaluation de ces affaires. Ainsi, l'analyse du recours aux politiques d'encouragement est un analyseur de la construction du politique et des transformations de son rapport au droit. Les instruments produisent des effets spécifiques indépendants des objectifs poursuivis et qui structurent, selon leur logique propre, l'action publique⁵⁸⁰. Reconstituer sur le long terme la carrière d'un instrument à partir de son usage, de l'évolution des contextes de son usage, de la diversité des politiques dans lesquelles il est réactualisé, révèle la transformation des modes de gouvernement.

a) Les répercussions de la reconnaissance du secours courageux dans l'action publique et le secteur privé

Plusieurs institutions participent à la mise en œuvre et à l'élaboration de la politique : le Ministère de la propagande, responsable ultime de la mise en récit et de la visibilité médiatique des actes de secours courageux ; le bureau des pensions du ministère des Affaires civiles, qui se charge de la certification des candidatures, ainsi que de la mise en place d'assurances pour les secoureurs blessés ; le bureau de sécurité publique qui, sous la direction de la commission politique et judiciaire, est en charge d'enquêter sur les actes de secours impliquant la lutte contre le crime et participe à la certification ; les assemblées provinciales qui, sous la direction des comités du Parti, promulguent des règlements encadrant l'activité des départements concernés ; les instances dirigeantes au plus haut échelon (le Conseil des affaires de l'État, guidé par les groupes dirigeants du Comité permanent du Bureau politique

⁵⁸⁰ Lascoumes, Le Galès, 2005, p. 29 et p. 357.

du Parti) qui donnent les directives générales de la politique publique. Autour du dispositif, des processus sociaux impliquant le système judiciaire sont aussi à considérer. Le dispositif met en lien un environnement institutionnel complexe, au croisement entre les domaines de la propagande, de la prise en charge sociale, de la sécurité publique et de la justice.

L'octroi d'un titre a des conséquences dans de nombreuses sphères sociales, qui sont elles aussi chargées d'œuvrer à la rétribution du secours courageux. Dans le tableau ci-dessous sont listés (de façon non exhaustive) les différents acteurs qui peuvent participer à la rétribution et dont le travail est affecté par la remise d'un titre.

Département de la propagande	Organise la publicité dans les médias traditionnels du Parti, organise des campagnes régulières de remise de prix.
Sécurité publique	Certification, peut jouer un rôle de médiation ou peut faire preuve d'indulgence dans le cadre d'affaires impliquant une infraction.
Système judiciaire	Les cours sont en charge d'œuvrer à l'indemnisation des secourus dans l'arène judiciaire (litiges civils opposant sauveteur.se et personne bénéficiaire). Le juge ou le procureur peut intervenir avec clémence dans le cadre d'une procédure pénale ou d'un litige civil où la responsabilité du sauveteur ou de la sauveteuse est engagée. Les cabinets d'avocat sont chargés d'œuvrer à la propagande et à la prise en charge juridique du secours courageux.
Secteur privé	Les unités de travail sont parfois chargées de pourvoir compensation pour un acte de secours courageux, voire même de faciliter une promotion. De grandes entreprises participent au capital des fondations pour la justice et le courage, fonds qui seront redistribués sous forme de cadeaux ensuite.
Lien civil	Les personnes bénéficiaires peuvent être amenées à remercier ou indemniser le sauveteur ou la sauveteuse, de façon spontanée, dans le cadre du recours à une instance de médiation ou bien au tribunal.
Affaires civiles	Certification, octroi de pensions, en charge de veiller à la prise en charge sociale et médicale des sauveteurs reconnus.
Secteur médical	Les règlements de certaines provinces demandent, sous peine d'amende, que l'équipe hospitalière prenne en charge urgemment et gratuitement le sauveteur ou la sauveteuse blessée, même s'il y a un doute sur la nature « courageuse » du secours.
Gouvernement local	Allocation de ressources, lien sur le long terme à travers les comités de résidents.

Tableau 7 Les instances participant à la rétribution

L'octroi d'un titre peut potentiellement avoir des répercussions durables sur la vie de l'individu. On aperçoit aussi à travers ce tableau que la reconnaissance étatique a des répercussions de façon large dans divers secteurs de la société. L'autorité publique certifie, mais la rétribution est souvent à charge privée. Lorsque c'est aux unités de travail du sauveteur ou de la sauveteuse de pourvoir une indemnisation, la reconnaissance impacte ainsi les politiques de répartition des fonds d'assurance, car l'octroi d'un titre impose une charge d'indemnisation à un acteur du secteur privé. Lorsque l'indemnisation est à la charge des personnes bénéficiaires, la politique participe à la définition des responsabilités dans le lien civil.

En apportant une rétribution sous la forme d'une assurance sociale, la politique participe aux logiques discrétionnaires et inégalitaires du système d'assurance en place, donc concourt à son maintien. L'octroi d'un titre permet d'apaiser des tensions liées à une tragédie qui est connue localement. Exalter le mérite de l'individu est aussi une manière d'apporter une mise en récit alternative pour des catastrophes dont les conséquences sont parfois en partie dues au manque d'équipement ou de prise en charge publique.

En outre, la politique d'encouragement au secours courageux participe du gouvernement de la justice, en donnant à celle-ci une tâche dans la rétribution des secoureurs, mais aussi en plaçant des repères et modes d'évaluation moraux en concurrence avec le jugement de la légalité dans la définition des périmètres de la violence légitime. Le dispositif contribue au développement et à la structuration du pluralisme normatif et judiciaire chinois. Il intervient comme guide dans l'activisme judiciaire. Au sein d'arènes juridiques, l'injonction à prendre en compte la qualité morale des actes courageux, joue dans l'élaboration des verdicts, et donc participe à la définition de la fonction politique des cours.

b) L'instrument comme vecteur de changement et manière de capter des étapes de la construction d' un État de droit et d' un État de sécurité

Tout en étant présenté comme une solution à des problèmes nouveaux de la Chine contemporaine, cet instrument n'est pas entièrement innovant : il reprend des logiques de distinction, de certification et de redistributions préexistantes. En effet, on retrouve des logiques similaires dans le recrutement des membres activistes et dans la rétribution des

ouvriers modèles. Par ailleurs, la production d'exemples modèles est une pratique répandue dans d'autres secteurs⁵⁸¹. Néanmoins, l'étude de l'évolution de ses usages et de ses contextes d'utilisation nous permet d'observer une évolution de l'action publique, notamment en ce qui concerne son rapport au droit.

L'institutionnalisation du dispositif est marquée par l'injonction à « gouverner par le droit » dans les années 1990, ainsi que par le discrédit des actions de propagande à cette époque. La politique d'encouragement doit dès lors s'appuyer sur des textes qui encadrent en partie son action et la légitiment. En plus de faire référence au droit positif, la procédure intègre des logiques juridiques. Tout en représentant un mode de gouvernement par l'exemple et par la morale, la rétribution du secours courageux se place dans un rapport de dépendance au droit. En témoignent en outre les tentatives, dans les années 2000, de « rendre plus légale » la définition du secours courageux, en y intégrant de nouveaux critères restrictifs : l'intervention doit porter sur « une infraction en cours ». Si la politique légitime le recours à des critères d'évaluation moraux, reposant notamment sur la détermination d'une intention « juste et courageuse », le dispositif est aussi impacté par la dynamique de légalisation de l'action publique et du gouvernement de la justice.

Deuxièmement, « voir le juste et agir avec courage » représente une catégorie « fourre-tout » et protéiforme pour désigner tout ce qui n'est pas pris en charge publiquement mais devrait l'être, toute action qui ne fait pas l'objet d'une responsabilité légale ou contractuelle. Ainsi, par la définition d'une prise en charge morale et privée d'un intérêt commun ou public, elle intervient comme contrepoint à la définition légale des responsabilités civiles et participe à l'élaboration des frontières entre le secours courageux, l'assistance, la légitime défense, et le défaut de secours. Ainsi, de par cette plasticité et la légitimité donnée à cette catégorie, son existence et sa définition sont une manière pour l'action publique de définir en son sein des frontières, mais aussi des liens, des points de passage et des accommodements entre le droit, la politique et la morale. Cette dimension est observable notamment quand l'on considère l'hétérogénéité du corpus des personnes récompensées par la Fondation nationale. La mobilisation de cette catégorie et l'évolution du corpus nous donne un angle de vue sur la construction de l'État de sécurité, à travers la définition d'un secteur non-étatique de la participation à l'ordre dont les zones de légitimité évoluent.

⁵⁸¹ PIQUET Hélène, « Récits de justice et office du juge en Chine », *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société*, 2020, vol 35 no 1, p. 45-67. Le concours « Le bon juge que j'aime le plus » est organisé par la Cour Populaire Suprême en vue de s'adapter aux injonctions politiques changeantes en direction des cours, ajoutant par ce biais aux critères d'évaluation des juges chinois.

c) Reconnaissance et citoyenneté

Au tournant des années 1980 en Chine, nous sommes dans une situation qui rappelle celle que décrit Alain Cottereau au sujet de l'effondrement, en 1789 et 1790 en France, des anciennes autorités qui délivraient des recommandations. Lorsqu'un individu circulait hors sphère d'interconnaissance, il devait faire la preuve de sa crédibilité grâce à la recommandation de notables, ce qui composait des réseaux clientélistes. La fin des recommandations notablières signe une nouvelle période, « une révolution fondatrice de liberté », où « le citoyen en espace anonyme n'avait plus la charge de la preuve de sa qualité morale ». La perte de repères provoque une « crise du repérage public » et met à mal la cohabitation entre citoyens, en particulier dans les villes les plus touchées par la guerre civile : « la crise du repérage public dans la réalité touche de façon plus radicale la façon même de s'aborder, de citoyen à citoyen, d'habitant à habitant, la façon même d'imaginer le concitoyen, d'en juger, et surtout, de préjuger des anonymes »⁵⁸². Il y a l'enjeu, au sein des rapports civils, de reconstruire des repères et des moyens d'accorder sa confiance à autrui avec une certaine garantie. La période révolutionnaire coïncide en outre avec l'instauration d'une égalité des citoyens devant la loi : « De même que selon la Déclaration des droits de l'homme et les grandes réformes judiciaires, tout citoyen était présumé innocent, de même, dans l'anonymat d'une grande nation fraternelle, tout citoyen non mis en cause est présumé recommandable, digne de foi, de prise de parole et de crédit »⁵⁸³.

L'encouragement au secours courageux en Chine institue des pratiques, des usages, des règles qui représentent les conditions de la stabilisation des relations de reconnaissance entre individus, et par l'État. Dans le cadre de la procédure, l'acte courageux est défini de façon consécutive à la détermination de l'identité de l'agent, conçu comme « bonne personne », à l'écoute du Parti, identité en fonction de laquelle il agit et à partir de laquelle la qualité de son acte peut être reconnue.

⁵⁸² *Op cit.*

⁵⁸³ COTTEREAU Alain, « "Esprit public" et capacité de juger : La stabilisation d'un espace public en France aux lendemains de la Révolution », *Pouvoir et légitimité : Figures de l'espace public* [en ligne], Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992.

Le secours effectué est capté comme un don spontané et opportun, et on lui rend hommage dans une cérémonie publique. Cette cérémonie peut être suivie d'une autre cérémonie de redistribution du prix obtenu par le sauveteur ou la sauveteuse à la communauté locale. La reconnaissance du secours courageux est associée à la distribution de ressources, d'objets symboliques, de publicité, ainsi qu'aux paroles élogieuses des plus hauts représentants du Parti. L'obtention d'un statut est source de droit et de privilèges en pratique, et questionne donc les sources possibles du droit. On ne peut à ce stade trancher ce qu'est exactement le rapport de cette reconnaissance, par l'institution politique, d'un acte vertueux, relativement à la reconnaissance de droits auxquels cette reconnaissance morale semble aussi faire obstacle. En effet, la rétribution gracieuse s'y substitue et contribue à empêcher de poser le problème comme un problème de droit, mais en même temps, elle réalise une reconnaissance qui ouvre la voie à des réflexions et des ambitions visant possiblement une systématisation, comme le développent les juristes, ou les députés qui proposent régulièrement au cours des années 2000 et 2010 que les mesures de récompense fassent l'objet d'une loi qui rende la rétribution systématique.

Ce processus place le sauveteur courageux ou la sauveteuse courageuse dans une citoyenneté exceptionnelle de statut. « Ayant vu le juste et agir avec courage » est le qualificatif d'un nom qui évolue : à la fin des années 1980, la Fondation nationale récompensait des « membres/éléments progressistes (*xianjin fenzi* 先进分子) », mais aujourd'hui les termes les plus employés sont ceux de « citoyen (*gongmin* 公民) », « citadin (*shimin* 市民) », « bonne personne (*haoren* 好人) », « personne (*renyuan* 人员) ».

Sur la base du mérite est construit un système d'alliance d'ordre public et politique : l'État s'allie des citoyens un par un, en permettant l'accès au droit pour certains. La citoyenneté – en adoptant une définition large de la citoyenneté qui prend en compte les processus de construction des droits d'accès aux ressources locales⁵⁸⁴ – apparaît comme une conquête, qui advient au terme d'un parcours où s'empilent une grande diversité de conditions politiques et

⁵⁸⁴ Ici, la définition de la citoyenneté fait référence à celle qui a notamment été développée dans le cadre de l'ANR PROCIT : Propriété et Citoyenneté au nord et au sud de la Méditerranée (XVIe-XIXe siècle). Il s'agit de partir d'une définition large de la citoyenneté qui prend en compte les processus de construction des droits d'accès aux ressources locales (telles que le travail, le logement, l'assistance etc.). Cette approche invite à porter une attention particulière aux liens sociaux et à leur capacité à constituer les fondements des revendications de ces droits. En adoptant une perspective interdisciplinaire, ce projet veut faire dialoguer, à partir de terrains géographiques et d'époques différentes, des conditions d'affirmation citoyenne formalisées par l'inégal droit d'accès aux ressources locales. Les revendications pour l'accès à un certain nombre de ressources sont constitutives d'un rapport à la citoyenneté qui n'est pas réductible aux seuls droits politiques formellement reconnus par la loi.

morales, ainsi que d'actions requérant non seulement courage mais aussi détermination et persévérance. Au terme de ces évaluations successives auxquelles participent de nombreux acteurs locaux, du secteur privé, administratif et du système judiciaire, les citoyens courageux se retrouvent sous l'œil bienveillant du Parti, de l'État et de ses représentants locaux. Cet adoubement contribue à infléchir positivement le regard porté par autrui. Il s'agit, à travers la reconnaissance du courage et la rétribution du don, de la structuration étatique d'une citoyenneté politique.

BIBLIOGRAPHIE

ABOU MOUMOUNI Issifou, « L'offre informelle de la sécurité publique au Bénin : l'instrumentalisation des groupes d'autodéfense par l'État », *Déviance et Société*, 41 (1), 2017, p. 91-119.

ARSENE Séverine, « L'opinion publique en ligne et la mise en ordre du régime chinois », *Participations*, 2017/1 n°17, p. 35-58.

ARSENE Séverine, « Les discussions en ligne en Chine. Développement collaboratif de normes spécifiques pour l'expression individuelle », *Perspectives chinoises* 2008/2, p. 88-99.

AUDIN Judith, « Le politique dans les rues de Pékin. Une mise en scène urbaine des normes officielles », *Métropolitiques* [en ligne], 9 février 2015, < <http://www.metropolitiques.eu/Le-politiquedans-les-rues-de.html> > consulté le 10 mars 2023.

AUDIN Judith, « Gouverner par la communauté de quartier (shequ) en Chine. Ethnographie de la bureaucratisation participante des comités de résidents à Pékin », *Revue française de science politique*, 2015/1 vol 65, p. 85-110.

AUDIN Judith, « Le quartier, lieu de réinvention des relations État-société en Chine urbaine : l'exemple des comités de résidents à Pékin », *Raisons politiques*, 2008/1 n°29, p. 107-117.

BA Yi'er (巴义尔), *Esquisse de Mongolie (Menggu xieyi 蒙古写意)*, The Ethnic Publishing House (民族出版社), 2014

BACCIOCHI Stéphane et al., « Les mondes de la charité se décrivent eux-mêmes. Une étude des répertoires charitables au XIXe et début du XXe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2014/3 n° 61-3, p. 28-66, p. 58.

BAKKEN Børge, *Crime, Punishment, And Policing in China*, Rowman & Littlefield Publishers, 22 mars 2005.

BALME Stéphanie, *Chine, les visages de la justice ordinaire. Entre faits et droit*, Presses de Sciences Po, 2016.

BAYLEY David H., *Police for the Future*, New York, Oxford University Press, 1994.

BERGÈRE Marie-Claire, *la Chine au XXè siècle, de 1949 à aujourd'hui*, Paris, Fayard 1990. p.184.

BIDET Alexandra, BOUTET Manuel, CHAVE Frédérique, GAYET-VIAUD Carole, LE MENER Erwan, « Publicité, sollicitation, intervention. Pistes pour une étude pragmatiste de l'expérience citoyenne », *SociologieS* [En ligne], Dossier « Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations », mis en ligne le 23 février 2015, consulté le 21 mai 2019.

BIDET Alexandra, LE MENER Erwan, “Les ressorts collectifs des signalements de sans-abri au 115. Appel politisé, voisinage troublé et geste citoyen en milieu urbain démocratique”, dans CARREL M., NEVEU C. (éds), *Citoyennetés ordinaires. Ce que l’enquête empirique fait aux représentations de la citoyenneté*, Paris, Karthala, 2014.

BIDET Alexandra, QUERE Louis, TRUC G r me, « Ce   quoi nous tenons. Dewey et la formation des valeurs » dans Bidet Alexandra, Qu r  Louis, Truc G r me, John Dewey, *La formation des valeurs*, La D couverte, p.5-64, 2011.

Black’s Law Dictionary cit  par PARDUN John T., “Good Samaritan Laws: A Global Perspective”, *Loyola of Los Angeles International and Comparative Law Review*, vol 20 n 3, 3/1/1998.

BOLTANSKI Luc, CLAVERIE  lisabeth, « Du monde social en tant que sc ne d’un proc s », Boltanski Luc, Claverie  lisabeth, Offenstadt Nicolas, Van Damme St phane (dir), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate   Pinochet*, Stock Les essais, 2007, p. 397.

BOLTANSKI Luc, *La souffrance   distance*, Gallimard folio essais, 2007 (1993).

BOQUET Yves, « Le taux d’urbanisation de la chine », *Espace populations soci t s*, 2009/3, p. 355-357.

BOURGON J r me, « L’ quit  c’est la vie. Quelques exemples du vitalisme qui impr gne l’id e de justice en Chine », dans Thireau Isabelle, Wang Hansheng, *Disputes au village chinois. Formes du juste et recompositions locales des espaces normatifs*, Paris,  ditions de la Maison des sciences de l’homme, 2001, p. 287-310.

BOWEN John, « Performativit  et mat rialit  dans la certification du halal », dans Nicolas Dodier, Anthony Stavrianakis (dir.), *Les objets compos s*,  ditions de l’EHESS, Raisons pratiques, p. 205-236.

BRADY Anne-Marie, *Marketing Dictatorship. Propaganda and Thought Work in Contemporary China*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2008.

BRAY David, *Social Space and Governance in Urban China. The Danwei System from Origins to Reform*, Stanford University Press, 2005.

BROADHURST Roderic, BACON-SHONE John, BOUHOURS Brigitte, BOUHOURS Thierry, KINGWA Lee, “Crime and its Control in China”, *Business and the Risk of Crime in China*, ANU Press ; BROADHURST Roderic, BOUHOURS Brigitte, BOUHOURS Thierry, “Business and the Risk of Crime in China”, *The British Journal of Criminology*, vol 53, no 2, march 2013, p. 276-296.

BRODEUR Jean-Paul, JOBARD Fabien, dir., *Citoyens et D lateurs. La d lation peut-elle  tre civique ?*, Paris, Autrement, 2005.

BU Qingxiu, “The Good Samaritan in the Chinese Society: Morality vis- -vis Law”, *Liverpool Law Rev*, 2017, p. 135-157, p. 135-136.

CABESTAN Jean-Pierre, *Le syst me politique chinois*, Sciences Po Presses, 2014.

CAILLE Fr d ric, *La figure du sauveteur. Naissance du citoyen secourateur en France 1780-1914*, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

CALAVITA Kitty, “Blue Jeans, Rape, and the ‘De-Constitutive’ Power of Law”, *Law & Society Review*, vol. 35, no. 1, 2001, p. 89–116.

CHALVON-DEMERSAY Sabine, *Le Troisi me souffle. Parent s et sexualit s dans les adaptations t l vis es*, Paris, Presses des Mines, 2021.

CHAN Joseph Man, « Commercialization without Independence : Trends and Tensions of Media Development in China”, *China Review*, 25, 1993, p. 1-21.

CHAVE Frédérique, *Tiers en urgences. Les interactions de secours, de l'appel au 18 à l'accueil en service d'urgences pédiatriques. Contribution à une sociologie du tiers*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction d'Anni Borzeix, Paris 10, soutenue le 13 décembre 2010.

CHEN Tiantian, « Analyse de la responsabilité juridique de voir la mort et ne pas secourir (*jiansibujiu de falü zeren qianxi* 见死不救的法律责任浅析) », *Qunwen Tiandi*, 2011/5 p. 241.

CHEN Weilin, « Le sens profond de voir le péril et ne pas secourir '*Jian-wei-bu-jiu*' zhi hanyi 见危不救之含意 » dans « '*jian-wei-bu-jiu*' de falü dingxing ji qi yanjiu 见危不救的法律定性及其研究 », *Jiancha yewu tansuo* 检查业务探索, p. 486 < <http://www.doc88.com/p-0817191470958.html> > consulté le 28 mars 2023.

CHENG Anne, « La valeur de l'exemple. Le saint confucéen : de l'exemplarité à l'exemple », dans *Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 1997, n°19, p. 73-90.

CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, Seuil (Paris), 1997.

CHENG Tiejun, SELDEN Mark, "The Origins and Social Consequences of China's Hukou System", *The China Quarterly*, no. 139, sept 1994, p. 644-668.

CHEVRIER Yves, « L'État chinois entre formation et déformation », *Revue Tiers Monde*, vol. 37, no. 147, 1996, p. 703-12.

CHI Yinghua (池应华), « Définition de la conduite de "voir la mort et ne pas secourir" et son évaluation juridique ("见死不救" 行为的事实认定与法律评价——社会心理学关于亲社会行为理论的启示) », *Recherche en droit civil* (法商研究), juin 2005.

CHO Mun Young, "On the Edge between "the People" and "the Population": Ethnographic Research on the Minimum Livelihood Guarantee", *The China Quarterly*, 201, 2010, p. 20-37.

CHUA Emily Hui Ching, « Le secteur de la presse de la Chine post-maoïste comme agencement journalistique », dans N. Dodier & A. Stavrianakis (dir), Paris, Éditions de l'EHESS, *Raisons Pratiques*, Les objets composés, 2018, p. 157-177.

CLAVERIE Élisabeth, « Procès, affaire, cause. Voltaire et l'innovation critique », *Politix* 26, 1994.

COTTEREAU Alain, « "Esprit public" et capacité de juger : La stabilisation d'un espace public en France aux lendemains de la Révolution », *Pouvoir et légitimité : Figures de l'espace public* [en ligne], Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1992.

COTTEREAU Alain, « Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail (France, XIXe siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 57(6), 2002, p. 1521-1557.

DARLEY, John M., LATANE, Bibb, "Bystander intervention in emergencies: Diffusion of responsibility", *Journal of Personality and Social Psychology*, 8(4, Pt.1), 1968, p. 377-383.

DARLEY, John M., LATANE, Bibb, *The unresponsive bystander: why doesn't he help?*, New York: Appleton-Century Crofts, 1970.

DAVIS Deborah, LU Hanlong, « Property in Transition: Conflicts over Ownership in Post-Socialist Shanghai », *European Journal of Sociology*, 2003/1, vol. 44, p. 77 - 99.

DEKKER Mischa, « Faire réagir les témoins face au harcèlement de rue. Enquête sociologique sur la politisation des rapports de genre dans l'espace public », *Politix* 2019/1 n° 125, p. 87-108.

DESPLAIN Aurélia, « Le capitaliste philanthrope et l'entrepreneur socialement responsable : nouveaux "héros socialistes" de la Chine contemporaine ? », *HAL open science*, hal-02134077, 2019.

DEWEY John, *Démocratie et éducation. Introduction à la philosophie de l'éducation*, Paris, Armand Colin, 1975 [1916].

DING Iza, "Performative Governance", Cambridge University Press, *World Politics*, 72(4), 2020, p. 525-556.

DOAN Patrick, WENG Zhongfu, *Dictionnaire de Chengyu. Idiotismes quadrisyllabiques de la langue chinoise*, Paris, Librairie You-Feng, 1999.

DODIER Nicolas, « Représenter ses actions : Le cas des inspecteurs et des médecins du travail », dans *Les formes de l'action : Sémantique et sociologie*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1990.

DODIER Nicolas, BARBOT Janine, « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2016.

DULONG Renaud, « La figure du témoin oculaire » dans ION Jacques, PERONI Michel, *Engagement public et exposition de la personne* [actes du colloque du CRESAL, Saint-Etienne, 3-5 octobre 1995], Éditions de l'Aube, 1997, p. 141.

DUTTON Michael, "The Basic Character of Crime in Contemporary China", Cambridge University Press, *The China Quarterly*, Mar., 1997, No. 149, p. 160-177, p. 164.

EDWARDS Louise, "Military Celebrity in China: 21 The Evolution of 'Heroic and Model Servicemen'", dans EDWARDS Louise, JEFFREYS Elaine (eds.), *Celebrity in China*, Hong Kong University Press, 2010, p. 35-36.

EINWALTER Dawn, "The Limits of the Chinese State: Public Morality and the Xu Honggang Campaign", in ZHAO Suisheng (ed), *China and Democracy : The Prospect for a Democratic China*, Routledge, 2000, p. 173 - 187.

EWICK Patricia, SILBEY Susan, « La construction sociale de la légalité (traduction de Guilhem Cassan, Daniel Didier, Édouard Gardella, Liora Israël, Romain Lutaud, Carine Ollivier, Jérôme Péglise, Matthieu Pujuguet, Julien Souloumiac, Marie Trespeuch, Gêrôme Truc, Be », *Terrains & travaux*, 2004/1 n° 6, p. 112-138.

FAN Pu 樊普, « Réflexion à propos de la "limite de la défense" – en prenant l'affaire Zhao Yu pour exemple (Guanyu "fangwei xiandu" de sikao – yi Zhao Yu an wei li 关于“防卫限度”的思考——以赵宇案为例) », *Système légal et économie (Fazhi yu jingji 法制与经济)*, 2019, 5.

FAVAREL-GARRIGUES Gilles, « Justiciers amateurs et croisades morales en Russie contemporaine », *Revue française de science politique*, vol. 68, no. 4, 2018, p. 651-667.

FAVAREL-GARRIGUES Gilles, GAYER Laurent, « Violenter la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, 115 (3), 2016, p. 7-33 ; FAVAREL-GARRIGUES Gilles, GAYER Laurent, dir., « Justiciers hors-la-loi », *Politix*, 115, 2016.

FAVAREL-GARRIGUES Gilles, Gayer Laurent, *Fiers de punir. Le monde des justiciers hors-la-loi*, Paris, Seuil, 2021.

FELDBRUGGE F.J.M., « Good and Bad Samaritans. A Comparative Survey of Criminal Law Provisions Concerning Failure to Rescue », *American Journal of Comparative Law*, 1966, p. 630-631.

FELSTINER William L. F., ABEL Richard L., SARAT Austin, « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, vol. 4, n°16, 1991, Causes entendues – Les constructions du mécontentement (1), p. 41-54.

FOURCHARD Laurent, « État de littérature. Le vigilantisme contemporain. Violence et légitimité d'une activité policière bon marché », *Critique internationale*, 78 (1), 2018, p. 169-186.

FRAENKEL Béatrice, « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations* n°25, 2008, p. 13-23.

FRASER Nancy, « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », La Découverte, *Revue du MAUSS*, 20014/1 n°23, p. 152-164.

FROISSART Chloé, *La Chine et ses migrants. : La conquête d'une citoyenneté*, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

FU Hualing, "Patrol Police: A Recent Development in the People's Republic of China", *Police Studies, International Review of Police Development*, 111, 1990.

FU Hualing, « Editorial – Dualité et lutte pour l'autonomie du droit en Chine », *Perspectives chinoises*, 2019/1, Droit et justice en Chine : tensions, mutations et débats, p. 4-8, p.5.

GAYET-VIAUD Carole, « Du côtoiement à l'engagement : la portée politique de la civilité. L'activité pédagogique de Morts de la Rue », *Mouvements*, 2011/1 n° 65, p. 57-66, p.65.

GAYET-VIAUD Carole, « Du passant ordinaire au Samu social : la (bonne) mesure du don dans la rencontre avec les sans-abri », *Revue du MAUSS* 2010/1 (n° 35), p. 435-453.

GAYET-VIAUD Carole, « L'égard et la règle : déboires et bonheurs de la civilité urbaine », Thèse de sociologie, sous la direction de Alain Cottureau, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2008.

GAYET-VIAUD Carole, « La moindre des choses. Enquête sur la civilité urbaine et ses péripéties », dans BERGER Michel, CÉFAÏ Daniel & Carole GAYET-VIAUD, *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, 2011, p. 27-54.

GAYET-VIAUD Carole, « Les espaces publics démocratiques à l'épreuve du terrorisme », *Métropolitiques*, 20 novembre 2015, < <https://metropolitiques.eu/Les-espaces-publics-democratiques.html> > consulté le 20 février 2020.

GAYET-VIAUD Carole, *La civilité urbaine. Les formes élémentaires de la coexistence démocratique*, Economica, Études sociologiques, mars 2022.

GENSBURGER Sarah, *Les Justes de France. Politiques publiques de la mémoire*, Sciences Po Les Presses, 2010.

GOURGUES Guillaume, LE MAZIER Julie, « Participations à l'ordre et participations conservatrices », *Participations*, vol. 29, no. 1, 2021, p. 7-40.

GUEGEN Haud, MALOCHET Guillaume, *Les théories de la reconnaissance*, La Découverte, Repères.

GUILHERMONT Édith, « La promesse de récompense à la lumière du droit comparé », Presses universitaires d'Aix-Marseille, *Revue de la recherche juridique droit prospectif*, 2010, 133, n°3.

GUIHEUX Gilles, « L'entreprise citoyenne en Chine », *Transcontinentales* [En ligne], 3 | 2006, document 2, mis en ligne le 12 octobre 2011 < <http://journals.openedition.org/transcontinentales/514> > consulté le 21 mars 2023.

GUO Zhe (郭哲), « Une nouvelle réflexion en théorie du droit sur le défaut de secours en face de l'agonie (*dui "jian-si-bu-jiu" de falixue zai sikao "对" 见死不救 "的法理学再思考"*) », *Journal de l'Université de l'Anhui* (安徽大学学报), 2006.

GUPTA Amarnath, WANG Alice Z., LIN Kai, HONG Haoshen, SUN Haoran, LIEBMAN Benjamin L., STERN Rachel E., DASGUPTA Subhasis, ROBERTS Margaret E., "Toward Building a Legal Knowledge-Base of Chinese Judicial Documents for Large-Scale Analytics", *Legal Knowledge and Information Systems*, 2017, p. 135-144.

HE Jianyu, « Comprendre les ONG chinoises » de *La vie des idées* publié le 23 mai 2013.

HEILMANN Sebastian, PERRY Elizabeth J., "Embracing Uncertainty: Guerrilla Policy Style and Adaptive Governance in China", dans Heilmann Sebastian, Perry Elizabeth J., *Mao's Invisible Hand. The Political Foundations of Adaptive Governance in China*, Harvard University Asia Center, Harvard Contemporary China Series 17, 2011.

HERBOTS J.H., “The Chinese New Civil Code and the Law of Contract”, *China-EU Law J* 7, 2021, p. 39-49.

HERVIEU Merryll, “Point sur la convention d’assistance bénévole. Droit des obligations », *Dalloz Actu Étudiant [en ligne]*, 25 mai 2021 < <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/point-sur-la-convention-d-assistance-benevole/h/04d808fe60dbc5315f3c4ede3170084a.html> > consulté le 19 mars 2023.

HERVIEU Merryll, « Convention d’assistance bénévole : la spontanéité de l’acte n’est pas un élément de qualification », *Dalloz Actu Étudiant [en ligne]*, 6 février 2023 < <https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/convention-d-assistance-benevole-la-spontaneite-de-l-acte-nest-pas-un-element-de-qual/h/eed31abb0fba4247e877d31d8c389835.html> > consulté le 19 mars 2023.

HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Folio essais, 2013 ; HONNETH Axel, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *La Découverte, Revue du MAUSS*, 2014/1 n°23, p. 133-136.

HUANG Chengju, « China’s State-Run Tabloids », *Gazette*, 63/5, 2001, p. 435-450.

HUSSAIN Athar, « Une sécurité sociale pour une société harmonieuse », *Perspectives chinoises [En ligne]*, 2007/3, mis en ligne le 01 septembre 2010 < <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/3183> > consulté le 20 avril 2019.

ISRAËL Liora, « Question(s) de méthodes. Se saisir du droit en sociologue », *Droit et société*, vol. 69-70, n° 2-3, 2008, p. 381-395.

ISRAËL Liora, « Qu’est-ce qu’avoir le droit ? Des mobilisations du droit en perspective sociologique », *Revue internationale de recherche biographique*, 3, 2013, p. 34-47.

ISRAËL Liora, MALATESTA Maria, « La défense à l’épreuve. Se faire l’avocat de causes illégitimes au XXème siècle », *Le Mouvement Social* 2012/3, n° 240, p. 3-7.

ISRAËL Liora, *À la gauche du droit. Mobilisations politiques du droit et de la justice en France (1968-1981)*, Paris, EHESS, coll. « En temps et lieux », 2020.

JIANG Bo, DAI Yisheng, “Mobilize All Possible Social Forces To Strengthen Public Security – A Must For Crime Prevention”, *Police Studies, International Revue of Police Development*, 1990.

JOBARD Fabien, DE MAILLARD Jacques, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin, 2015.

KLEINIG John, “Good Samaritanism”, *Philosophy & Public Affairs*, Vol. 5, No. 4 (Summer, 1976), p. 382-407.

LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick, *Gouverner par les instruments*, Les Presses de Sciences Po, 2004.

LAZZERI Christian, CAILLE Alain, « La reconnaissance aujourd’hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept », *Revue du MAUSS*, vol. n° 23, no. 1, 2004, p. 88-115.

LE MENER Erwan, GARDELLA Edouard, « “On n’est pas là pour sauver le monde!” La maraude d’urgence sociale à la lumière du refus d’hébergement » dans BERGER Mathieu, CEFAL Daniel, GAYET-VIAUD Carole (dir.), *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, Peter Lang, col. « Action publique », 2011 ; GAYET-VIAUD Carole, « Du côtoiement à l’engagement : la portée politique de la civilité. L’activité pédagogique de Morts de la Rue », *Mouvements*, vol. 65, no. 1, 2011, p. 57-66.

LI Guanghui, DONG Yuguang, « Réflexion en droit pénal à propos du défaut de secours face au danger (*guanyu jian-wei-bu-jiu de xingfa xue sikao* 关于见危不救的刑法学思考) », *Journal de l’Université normale de Xinan, édition de sciences humaines et sociales*, 2004/6, < http://phil.cssn.cn/zhx/zx_lx/201503/t20150310_1539212.shtml > consulté le 18 novembre 2018.

LI Hong, « Analyse de la pénalisation du défaut de secours en face du danger à partir de circonstances spécifiques (*Yi ding tiaojian xia de jian-wei-bu-jiu ruxing yanjiu*) », *Peking University Law Journal (Zhongwai faxue)*, Vol. 30, No.3, 2018, p. 588-608.

LI Yanmei (李燕梅), « 先行行为的外延——兼论见死不救的先行行为 », *Droit et société* (法制与社会), 2008-08-25.

LIPKIN Robert Justin, « Beyond Good Samaritans and Moral Monsters: An Individualistic Justification of the General Legal Duty to Rescue », *From the Selected Works of Robert Justin Lipkin*, Widener University Delaware Law School, 1983.

LONG George, "Negotiorum Gestorum Actio", dans Smith William, *A Dictionary of Greek and Roman Antiquities*, London, John Murray, 1875, p. 794.

LU Ding, *The Great Urbanization of China*, World Scientific, Series on Contemporary China, vol 30, 2012.

LÜ Xiaobo, PERRY Elizabeth (dir.), *Danwei : the Changing Chinese Workplace in Historical and Comparative Perspective*, New York, Sharpe, 1997.

LU Xiaoli, "Mass evaluation in typhoon response in Wenzhou, China: a preliminary analysis of progress and challenges", note de recherche, Leiden University, Stephenson Disaster Management Institute of Louisiana State University, 2008-2009, < <https://hazards.colorado.edu/uploads/basicpage/li.pdf> > consulté le 15 mars 2023.

LU Yiyi, *Non-Governmental Organizations in China*, Routledge, Abingdon (United Kingdom), 2009.

MC CONVILLE Mike, *Criminal Justice in China. An Empirical Inquiry*, Northampton (Massachusetts), Edward Elgar, 2011, p. 455-456.

MIEGE Pierre, Les évolutions de la danwei dans la Chine des réformes : une analyse des changements de la société urbaine (1978-2004), thèse de doctorat en sociologie sous la direction de François Gipouloux, soutenue en 2005 à Paris, EHESS.

MINZNER Carl F., "China's Turn Against Law", *The American Journal of Comparative Law*, automne 2011, vol 59, no 4, p. 935-984 ; LIEBMAN Benjamin L., "Legal Reform: China's Law-Stability Paradox", *Daedalus*, printemps 2014, vol 143, no 2, Growing Pains in a Rising China, p. 96-109.

MONTEIL Amandine, « La Chine en quête d'une "société harmonieuse" », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012, [en ligne] < <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/la-chine-en-quete-dune-societe-harmonieuse> > consulté le 11/01/2023.

OFFENSTADT Nicolas, VAN DAMME Stéphane, « Une longue histoire », dans Boltanski Luc, Clavier Élisabeth, Offenstadt Nicolas, Van Damme Stéphane (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Stock Les essais, 2007.

PALMER David, WINIGER Fabian, « Neo-Socialist Governmentality: Managing Freedom in the People's Republic of China », *Economy and Society*, 48:4, 2019, p. 554-578.

PAPERMAN Patricia, « Les émotions et l'espace public », *Quaderni*, n°18, Automne 1992. Les espaces publics, p. 93-107.

PASSERON Jean-Claude, REVEL Jacques, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », dans Jean-Claude Passeron, Jacques Revel (dir.), *Penser par cas*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, Enquête/4, 2008, p. 19.

PERONI Michel, « Engagement public et exposition de la personne : l'acteur, le spectateur et l'auteur », dans ION Jacques, PERONI Michel, *Engagement public et exposition de la personne* [actes du colloque du CRESAL, Saint-Etienne, 3-5 octobre 1995], Éditions de l'Aube, 1997.

PERSPECTIVES CHINOISES, « En marche vers la société d'harmonie », 2007/3 [En ligne], mis en ligne le 03 avril 2008, < <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/3493> > consulté le 19 juillet 2020.

PHARO Patrick, *Le civisme ordinaire*, Librairie des méridiens, 1985.

PILS Eva, « Rule-of-Law Reform and the Rise of Rule by Fear in China », dans Chen Weiseng et Fu Hualing, *Authoritarian Legality in Asia*, Cambridge University Press, July 2020, p. 90-113.

PIQUET Hélène, « Les ressources endogènes et les réformes juridiques chinoises : débats et enjeux », *Études chinoises*, n°28, 2009. Numéro spécial sur le droit chinois. p. 151-191.

PIQUET Hélène, « Questions autour de la résurgence du modèle Ma Xiwu », *Études chinoises*, vol. 32, n°1, 2013, p. 7-37.

PIQUET Hélène, « Récits de justice et office du juge en Chine », *Canadian Journal of Law and Society / Revue Canadienne Droit et Société*, 2020, vol 35 no 1, p. 45-67.

PIQUET Hélène, *La Chine au carrefour des traditions juridiques*, Bruylant, 2005.

QUERE Louis, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, 1992, p. 75-92, p. 81.

QUERE Louis, « Agir dans l'espace public : L'intentionnalité des actions comme phénomène social », dans *Les formes de l'action : Sémantique et sociologie*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1990.

REN Xin, *Tradition of the law and law of tradition /Law, State, and Social Control in China*, Greenwood Press, 1997 p.58.

REN Xuefei, *Urban China*, Polity Press, China Today, 2013.

RICŒUR Paul, « La lutte pour la reconnaissance et l'économie du don », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture bibliothèque numérique [en ligne], 2004, p. 24.

RICŒUR Paul, « De l'homme capable à l'homme responsable », Rouen, Fonds Ricoeur, < <https://www.youtube.com/watch?v=SVhGAKIab4w&list=WL&index=30> > consulté le 23 avril 2023.

RICŒUR Paul, « Lutte pour la reconnaissance et l'économie du don », *UNESCO bibliothèque numérique*, novembre 2004.

RICŒUR Paul, *Parcours de la reconnaissance*, Gallimard, Folio, 2004 ; RICŒUR Paul, « Devenir capable, être reconnu », *Esprit* n°7, juillet 2005.

ROBERTS Margaret E., LIEBMAN Benjamin L., STERN Rachel E., WANG Alice Z., "Mass Digitization of Chinese Court Decisions: How to Use Text as Data in the Field of Chinese Law", 21st Century China Center Research Paper No 2017-01.

ROCCA Jean-Louis, *La criminalité en Chine populaire*, Paris, Plon, 1991.

RULLIAT Anne : Wang Chen, « La loi sur la sécurité sociale sur la sellette », Zheng Bingwen, « Soyons scrupuleux à propos la loi sur la sécurité sociale », Wang Shiyu et Wang Bihua, «La loi sur la sécurité sociale adoptée avec des compromis», Données complétées par des articles de Renmin ribao (Le Quotidien du peuple), de Xinhua, du Quotidien des ouvriers et de Caixin, *Perspectives chinoises*, n°113, 2010, p. 138-141.

SALMON Nolwenn, Les journalistes chinois engagés dans le domaine de l'environnement. Les équilibres de la critique entre acceptation et refus du politique, dirigé par Xiaohong Xiao-Planes et Christian Henriot, Inalco, Histoire, sociétés, civilisations, soutenue le 6 décembre 2016.

SANJUAN Thierry, *Qu'est-ce qu'une population urbaine en Chine ? L'exemple du delta de la rivière des Perles (province du Guangdong)*, Géographie et Cultures, 1996, n° 19, p. 33-49.

SOLINGER Dorothy J., « The Dibao Recipients », *China Perspectives* [Online], 2008/4 < <http://journals.openedition.org/chinaperspectives/4738> > consulté le 15 mars 2023.

SONG Shoushan, *Media's Past Thirty Years (Chuanmei sanshi nian)*, Guangzho, Southern Daily Publishing House, 2009.

STERN Rachel E., LIEBMAN Benjamin L., GAO Wenwa, WU Xiaohan, "Liability Beyond Law: Conceptions of Fairness in Chinese Tort Cases", *Asian Journal of Law and Society*, july 2022.

STERN Rachel E., LIU Lawrence J., "The Good Lawyer: State-Led Professional Socialization in Contemporary China", *Law & Social Inquiry*, vol 45, issue 1, feb 2020, p. 226-248.

SUN Liping, « Les armes faibles des forts. L'usage des normes sociales informelles dans l'exercice du pouvoir », dans Isabelle Thireau, Wang Hansheng (dir.), *Disputes au village chinois. Formes du juste et recompositions locales des espaces normatifs*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2001, p. 249-286.

TANG Mengyun, "Does China Need "Good Samaritan" Laws to Save "Yue Yue"?", *Cornell International Law Journal*, Vol. 47: No. 1, 2014, < <https://scholarship.law.cornell.edu/cilj/vol47/iss1/7> > consulté le 25 avril 2023.

TANNER Murray Scot, « State Coercion and the Balance of Awe: The 1983-1986 "Stern Blows" Anti-Crime Campaign », *The China Journal*, no 44, 2000, p. 96 ; SCOGGINS Suzanne, « Policing China », *Cornell University Press*, 2021.

THIREAU Isabelle, *Des lieux en commun. Une ethnographie des rassemblements publics en Chine*, Éditions EHESS, En temps & lieux, 2020 p. 11.

THIREAU Isabelle, HUA Linshan, « Le sens du juste en Chine. En quête d'un nouveau droit du travail », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, (56)/6, 2001, p. 1283-1312.

THIREAU Isabelle, HUA Linshan, "Entre le local et le national : Migration et citoyenneté après les réformes de Deng Xiaoping", dans *Citadins et citoyens dans la Chine du XXe siècle : Essais d'histoire sociale. En hommage à Marie-Claire Bergère* [en ligne], Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010, <<http://books.openedition.org/editionsmsmh/5009>> consulté le 20 décembre 2019.

THIREAU Isabelle, HUA Linshan, « De l'épreuve publique à la reconnaissance d'un public : le scandale Sun Zhigang », *Politix* 2005/3 (n° 71), p. 137-164.

THIREAU Isabelle, HUA Linshan, « Liens personnels, expressions, repères d'identification. Actions expressives et nouveaux supports de communication en Chine », *Réseaux* 2005/5 (n°133), p. 69-100.

THIREAU Isabelle, HUA Linshan, *Les ruses de la démocratie. Protester en Chine*, Seuil, coll. « L'histoire immédiate », 2010.

THIREAU Isabelle, SHU Chang, « La parole comme arme de mobilisation politique », dans Thireau Isabelle, Hua Linshan, *D'une illégitimité à l'autre dans la Chine rurale contemporaine*, Éditions de l'EHESS, études rurales, janvier-juin 2007, 179, p. 35-58.

THIREAU Isabelle, WANG Hansheng, *Disputes au village chinois. Formes du juste et recompositions locales des espaces normatifs*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 2001.

THOMPSON Edward P., *La guerre des forêts. Luites sociales dans l'Angleterre du XVIIIe siècle*, Paris, La Découverte, 2014 [1975].

UNICEF, "Child injury", *Atlas of Social Indicators of Children in China*, 2018, p. 86-91.

VRANKEN Martin, "Duty to Rescue in Civil Law and Common Law: Les Extrêmes se Touchent", Cambridge University Press, *The International and Comparative Law Quarterly*, vol. 47, no 4, Oct 1998, p. 934-942.

WANG Tianbing, YIN Xiaofeng, ZHANG Peixun, KOU Yuhui, JIANG Baoguo, "Road Traffic Injury and Rescue System in China", *The Lancet*, volume 385, issue 9978, april 25, 2015, p. 1622.

WANG Yuhua, MINZNER Carl, "The Rise of the Chinese Security State", *The China Quarterly*, no. 222, 2015, p. 339-59 < <http://www.jstor.org/stable/24742117> > consulté le 24 avril 2023.

WANG Zhu (王竹), “On the Liability of Monetary Relief by the Beneficiary for the Damage of the Rescuer in Emergency – Centered by Article 183 of the General Provisions of Civil Law (*jian-yi-yong-wei ren shou sunhai yi ren buchang zeren lun – yi minfa zongze di 183 tiao wei zhongxin* 见义勇为为人受损受益人补偿责任论 – 以民法总则第 183 条为中心)”, *Legal Forum (Faxue luntan 法学论坛)*, January 2018, no 1 vol 33 ser no 175, p. 46-61.

WHYTE Martin King, PARISH William L., *Urban Life in Contemporary China*, Chicago & London, The University of Chicago Press, 1984.

WINCKLER Hugo, « Le pouvoir judiciaire chinois et l'espace public événementiel », *Droit et société*, vol. 86, no. 1, 2014, p. 175-197.

WONG Kam C, *Police Reform in China*, Routledge, 2017.

WONG Kam C., *China Report*, 44(3), 2008, p. 213-231.

WORLD HEALTH ORGANIZATION, Violence and Injury Prevention and Disability, 2004 < <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs347/en/> > consulté le 19 mars 2023.

WU Ling (吴玲), “Discuter du défaut de secours face à l’agonie (论 “见死不救罪”)”, *Droit et Société (法制与社会)*, 2010-04-05.

YAN Yunxiang, “The Good Samaritan’s new trouble : A study of the changing moral landscape in contemporary China”, *Social Anthropology/Anthropologie Sociale*, 2009/17, p. 9-24.

YANG Lili (杨莉莉), « Réflexion à propos de la pénalisation de voir le péril et ne pas secourir – en prenant l’affaire de la petite Yueyue comme angle d’approche (*Guanyu “jian-wei-bu-jiu” de ru-xing sikao – yi “xiao Yueyue shijian” wei shijiao* 关于“见危不救”的入刑思考——以“小悦悦事件”为视角) », *Fazhi bolan (法制博览)*, 2013.

YANG Lisha (杨丽沙), “Réflexion et evaluation de la législation du défaut de secours en face de l’agonie (见死不救的立法思考与评价)”, *Droit et société (法制与社会)*, 2009-08-15.

ZAFANOLLI W., « Hua Guofeng, justicier. Le maintien de l’ordre en Chine », *Esprit*, n°7/8, juillet-août 1977, p. 49-65.

ZHANG Xiaoxiang, YAO Jing, SILA-NOWICKA Katarzyna, JIN Yuhao, “Urban Fire Dynamics and Its Association with Urban Growth: Evidence from Nanjing, China”, *ISPRS International Journal of Geo-Information*, 2020, 9(4):218 < <https://doi.org/10.3390/ijgi9040218> > consulté le 15 mars 2023.

ZHANG Yangchao (张祥超), *Recherche sur le système de forces auxiliaires de la police du pays (wo guo xiefang zhidu yanjiu 我国协警制度研究)*, mémoire de droit constitutionnel et administratif sous la direction de Yang Shilin (杨士林), Université normale du Shandong, mars 2017.

ZHENG Shiping, *Party vs. State in Post-Mao China. The Institutional Dilemma*, Cambridge University Press, 1997, p.58.

ZHONG Lena Y., GRABOSKY Philip N., “The pluralization of policing and the rise of private policing in China”, *Crime Law Soc Change* 52, 2009, p. 433–455.

ZHOU Hong (周弘), “Réflexion sur l’institution du crime de défaut de secours en face de l’agonie – ayant pour origine le défaut de secours de la foule dans l’affaire de la petite Yueyue (设立“见死不救罪”的思考——由小悦悦事件众人见死不救所引发)”, *Droit et société (法制与社会)*, 2012-06-15.

ZHU Yinchao, JIANG Xia, LI Hui, LI Fudong, CHEN Jieping, « Mortality Among Drowning Rescuers in China, 2013 Review of 225 Rescue Incidents from the Press », *BMC Public Health* 15, 631, 2015, < <https://doi.org/10.1186/s12889-015-2010-0> > consulté le 15 mars 2023.

Articles de journaux et magazines

ASIAN-PACIFIC LAW & POLICY JOURNAL, vol 14:3, p. 26. The Ten Most Influential Cases for 2011 Southern Weekend Editorial Board, translated by Timothy Partelow, Thomas Villalon & Dr. Lawrence C. Foster. Document publié pour la première fois en chinois dans le Southern Weekly, on January 20, 2012. Projet commun du *Southern Weekly* et du *China Law Society*. The Ten Most Influential Cases for 2011, INFZM.COM (Jan. 20, 2012, 09:48 AM), < <https://scholarspace.manoa.hawaii.edu/server/api/core/bitstreams/6bc4b1ec-41b4-49b4-aea5-218aca0dd9f3/content> > consulté le 20 novembre 2022.

CHINA INFORMATION, Volume 31 Issue 3, November 2017 < <https://journals.sagepub.com/toc/cina/31/3> > consulté le 7 avril 2022.

EPOCH TIMES, « Lin Hui : aux origines des petites sœurs des prairies du programme “Émouvoir la Chine” du PCC (*Lin Hui : huanyuan zhonggong “Gandong zhongguo renwu” zhi caoyuan xiao jiemei* 林辉：还原中共“感动中国人物”之草原小妹妹) », 7 octobre 2010.

JOURNAL DE LA COUR POPULAIRE (人民法院报), 2018 年度人民法院十大司法政策, Plan de travail de la Cour populaire suprême pour l'intégration des valeurs fondamentales socialistes dans les interprétations judiciaires (2018-2023) (*Zui gao renmin fayuan guanyü zai sifa jieshi zhong quanmian shehuizhuyi hexin jiazhi guan de gongzuo gui Hua* 最高人民法院关于在司法解释中全面贯彻社会主义核心价值观的工作规划 (2018—2023) » paru le 18 septembre 2018, mis en ligne le 17 janvier 2019 < <https://www.chinacourt.org/article/detail/2019/01/id/3707625.shtml> > consulté le 8 décembre 2022.

JOURNAL DE LA JEUNESSE CHINOISE (*zhongguo qingnian bao* 中国青年报), « Les parents demandent un certificat pour secours courageux et essuient un refus. Pourquoi est-ce que les sauveteurs mineurs ne sont pas des sauveteurs justes et courageux (*jiashu shengqing jian-yi-yong-wei zhengshu bei ju shao nian jiu ren he bu shi jian-yi-yong-wei* 家属申请“见义勇为”证书被拒 少年救人为何不是“见义勇为”) », 21 mars 2017 < http://www.wenming.cn/wmpl_pd/zmgd/201703/t20170321_4128808.shtml > consulté le 1er décembre 2022.

JOURNAL DE LA JEUNESSE COMMUNISTE, « La candidature au titre de secours courageux d'une femme de 58 ans a été refusée. La raison n'en est pas claire (58岁女子接坠楼儿童受伤申请见义勇为被拒 理由不明) », 9 juin 2015.

LE DROIT EN LIGNE (*Fazhi zai xian* 法制在线), « La loi ne doit pas laisser le passage aux illégalités (*fa, bu neng xiang bu fa rangbu* 法不能向不法让步！央视披露“赵宇案”始末), Site du Parquet populaire suprême, 19 mars 2019 < https://www.spp.gov.cn/spp/sp/201903/t20190319_412281.shtml > consulté le 8 décembre 2022.

LE QUOTIDIEN DU SUD (*Nanfang ribao*), « L'affaire de la petite Yueyue provoque un débat sur la morale : la récompense des acteurs vertueux ne soit pas seulement être de nature monétaire (*Xiao Yueyue shijian yinfa daode taolun : jiangli jianyiyongwei bu neng guang kao qian* 小悦悦事件引发道德讨论 :奖励见义勇为不能光靠前) », 21 octobre 2011, < <http://www.chinanews.com/sh/2011/10-21/3404320.shtml> > consulté le 19 avril 2016.

LI Chengpeng 李承鹏, « Pourquoi les Chinois ne se sentent ils pas en sécurité ? (*Zhongguoren weishenme meiyou anquangan* 中国人为什么没有安全感) », *China Digital Times* 中国数字时代, 18 juin 2022 < <https://chinadigitaltimes.net/chinese/683272.html> > consulté le 28 novembre 2022.

NOUVELLES DU ZHEJIANG (浙江在线新闻网站), « 我不崇高 但并不无耻 », 26 juin 2008 < <https://china.zjol.com.cn/05china/system/2008/06/26/009662872.shtml> > consulté le 17 avril 2023.

NOUVELLES JURIDIQUES DU SICHUAN (*Sichuan fazhi bao* 四川法治报), « Les parents dont la demande de titre pour secours courageux a été refusée poursuivent le gouvernement (*jiashu shengbao jian-yi-yong-wei bei gao zhengfu* 家属申报“见义勇为”被拒状告政府) », 22 juin 2016, < <https://www.scfzbs.com/zasf/201606/54617574.html> > consulté le 28 mai 2015.

QUOTIDIEN DE DINGZHOU (*Dingzhou dushi bao*), « Un avocat donne l'entièreté de sa récompense de 50 000 yuans à des enfants d'un district de montagne (*Hao lüshi 5 wan yuan jiangjin quanbu juangei shan qu ertong*) », 11 août 2014.

QUOTIDIEN DE DINGZHOU (*Dingzhou dushi bao*), « Un bon avocat donne l'entièreté de sa récompense de 50 000 yuans à des enfants d'un district de montagne (*Hao lüshi 5 wan yuan jiangjin quanbu juangei shan qu ertong*) », 11 août 2014.

QUOTIDIEN DE DINGZHOU (*Dingzhou dushi bao*), « Un bon avocat donne l'entièreté de sa récompense de 50 000 yuans à des enfants d'un district de montagne (*Hao lüshi 5 wan yuan jiangjin quanbu juangei shan qu ertong*) », 11 août 2014.

QUOTIDIEN DE QINYUAN, « Yangshan shouyu Chen Xianmei 'jianyiyongwei daode mofan' [Yangshan décerne à Chen Xianmei le titre de « modèle de moralité d'agir vertueux »], <http://zwgk.gd.gov.cn/007299674/201201/t20120111_300331.html > consulté le 19 avril 2016.

QUOTIDIEN DU PEUPLE – RESEAU D'INFORMATION DU PARTI COMMUNISTE CHINOIS, « L'histoire à l'intérieur de l'histoire des sœurs héroïques des prairies (*caoyuan yingxiong xiao jiemei gushi limian de gushi* 草原英雄小姐妹故事里面的故事), 12 juin 2014 < <http://dangshi.people.com.cn/n/2014/0612/c85037-25141432-2.html> > consulté le 19 mars 2023.

QUOTIDIEN DU PEUPLE, « Défendre l'esprit de l'État de droit et promouvoir la justice sociale », 4 septembre 2020 < <http://politics.people.com.cn/n1/2020/0904/c1001-31849174.html> > consulté le 13 mars 2023.

QUOTIDIEN DU PEUPLE, « Une dama se blesse en rattrapant un enfant qui chute d'un étage—sa demande d'obtention du statut de voir le juste et agir avec courage a été refusée (*dama jiejie lüshi er tong shang shang shen qing jian yi yong wei wei bei ju*) », 9 juin 2015.

QUOTIDIEN DU PEUPLE, « Le combat désintéressé et sans peur contre la férocité – en souvenir du soldat Xu Honggang (*wusi wuwei dou xiongwang – ji jiefangjun mou bu zhanshi Xu Honggang* 无私无畏斗凶顽——记解放军某部战士徐洪刚) », 4 janvier 1994.

RENMIN ZHENGXIE BAO, « L'affaire de la petite Yueyue en appelle à la reconstruction du système moral de la société (*Xiao Yueyue shijian huhuan shehui daode tixi zhongjian chongjian* 小悦悦事件呼唤社会道德体系中重建) » 31 décembre 2011 < http://www.wenming.cn/ddmf_296/pljd/201112/t20111231_447415.shtml > .

QUOTIDIEN DU PEUPLE (OPINIONS) (人民网评), « L'affaire Zhao Yu, au moyen de l'agir courageux du droit faire tenir droit 'voir le juste et agir avec courage' (*Zhao Yu an, yi sifa 'yongwei' tingli 'jian-yi-yong-wei'* 赵宇案, 以司法“勇为”挺立“见义勇为”) », mis en ligne le 18 mars 2019 < <http://opinion.people.com.cn/n1/2019/0318/c1003-30982058.html> > consulté le 8 décembre 2022.

QUOTIDIEN DU SHANXI, « Obtenir le titre de “juste et courageux” après 14 ans est-ce une joie ou une tristesse ? (*14 nian hou huo jian-yi-yong-wei chenghao xi ye ? bei ye ?* 14年后获见义勇为为称号喜耶？悲耶？) », Xinhua, 19 avril 2012, < http://district.ce.cn/newarea/roll/201204/19/t20120419_23255879.shtml > consulté le 21 mars 2023.

QUOTIDIEN DU SUD, « Chen Xianmei et Ye Junfeng reçoivent le titre de 'modèle de moralité ayant vu le juste et agi courageusement (Chen Xianmei, Ye Junfeng, huoshou 'jian-yi-yong-wei daode mofan) », 27 septembre 2012 < http://epaper.southcn.com/nfdaily/html/2012-09/27/content_7128749.htm > consulté le 19 avril 2016.

QUOTIDIEN JURIDIQUE/LEGAL DAILY, « Le Fuzhounais a-t-il vu le juste et agi avec courage ou bien a-t-il porté une atteinte physique délibérée, la société attend avec impatience la réponse (*Fuzhou nanzi shi jian-yi-yong-wei haishi guyi shanghai, shehui qipan huiying* 福州男子是见义勇为还是故意伤害, 社会期盼回应) », 20 février 2019, < https://www.thepaper.cn/newsDetail_forward_3011646 > consulté le 8 décembre 2022.

THE EPOCH TIMES, « Chinese Earthquake Hero, Eulogized by State, Revealed as Fraud », 5 novembre 2010 < https://www.theepochtimes.com/chinese-earthquake-hero-eulogized-by-state-revealed-as-fraud_1506556.html > consulté le 23 avril 2020.

YANGCHENG EVENING NEWS, « Le sauveteur derrière les petites sœurs héroïques (*yingxiong xiao jiemei beihou de jiurenzhe* "英雄小妹妹"背后的救人者) », 13 février 2012.

YIN Xiaozhang, « La vague de saisie de justice engendrée par “voir le juste et agir avec courage” (*jian-yi-yong-wei yinfa de susong fengbo* 见义勇为引发的诉讼风波) », *China Trial (Zhongguo shenpan 中国审判)*, 5 août 2010, p. 48-50.

ZENG Jianbin (曾健彬), « Le choix entre la morale et le droit – Réflexion au sujet de l'introduction d'une infraction pour voir la mort et ne pas secourir 抉择：在道德与法律之间——关于见死不救入罪的思考 », *Chinacourt*, 21 novembre 2012, < <http://fjlyzy.chinacourt.org/article/detail/2012/11/id/2031685.shtml> > consulté le 19 décembre 2018.

Documents de source institutionnelle

BUREAU DES PENSIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVILES, *Manuel pour la propagande des actes justes et courageux de la municipalité de Pékin (Beijing shi jian-yi-yong-wei xuanchuan shouce* 北京市见义勇为宣传手册), 2006.

FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE (*Zhonghua jian-yi-yong-wei jijinhui* 中华见义勇为基金会), *Registre de héros. Recueil de récits des actes remarquables des modèles héroïques ayant vu le juste et agi avec courage promus nationalement (de 1988 à 2012) (Yingxiong pu. Shou quanguo biaoyang jian-yi-yong-wei yingxiong mofan shiji huibian* 英雄谱--受全国表扬见义勇为英雄模范事迹汇编), Pékin, Maison d'édition du peuple, juillet 2013.

FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE, *Compilation de lois et règlements pour la justice et le courage (Jian-yi-yong-wei fagui tiaoli huibian* 见义勇为为法规条例汇编), Éditions chinoises de Chang'an, 2003.

FONDATION NATIONALE POUR LA JUSTICE ET LE COURAGE, *Les héros ordinaires de Chine (Zhonghua pingmin yingxiong* 中华平民英雄), Éditions du Peuple, 2013.

HUANG Huanying (dir), *La voie du développement de la justice (hongyang zhengyi zhilu* 弘扬正义之路), Éditions populaires du Shanxi, Association des éditeurs du Shanxi, 2011.

VOIR LE JUSTE ET AGIR AVEC COURAGE CHINE (《中华见义勇为》杂志), « Réflexion pour le perfectionnement de la législation et éléments juridiques informant l'action juste et courageuse de Zhang Dejun (*Guanyü Zhang Dejun jian-yi-yong-wei xingwei zhe falü yiju ji xiangguan wanshan de sikao* 关于张德军见义勇为为行为之法律依据及相关立法完善的思考) » 2008/4.

Législations, décisions, avis et règlements

Code civil de République Populaire de Chine, adoptés et promulgués par la treizième Assemblée Populaire Nationale le 28 mai 2020 et entrés en vigueur le 1er janvier 2021.

CONSEIL DES AFFAIRES DE L'ÉTAT BUREAU GENERAL (*Guowuyuan bangongting* 国务院办公厅) « Avis à propos du renforcement de la protection des intérêts des personnes ayant vu le juste et agi avec courage (*Guanyu jiaqiang jian-yi-yong-wei renyuan quanyi baohu yijian* 关于加强见义勇为人员权益保护意见) », n°39, 2012, 25 juillet 2012 < http://www.gov.cn/zhengce/content/2012-07/25/content_6536.htm > consulté le 11 janvier 2023.

CONSEIL DES AFFAIRES DE L'ÉTAT, COMITE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE, « Décision pour renforcer la gestion globale de l'ordre social (*Guanyu jia qiang shehui zhi'an zonghe zhili de jue ding* 关于加强社会治安综合治理的决定) », 19 février 1991, < <http://www.reformdata.org/1991/0219/4159.shtml> > consulté le 25 mars 2023.

COUR POPULAIRE SUPREME (最高人民法院), «Avis directeurs de la Cour populaire supreme, du Parquet populaire supreme et du Ministère de la sécurité publique au sujet de l'utilisation de la légitime défense (*Zui gao renmin fayuan, zui gao renmin jiancha yuan, gong'an bu guanyu yi fa shiyong zhengdang fangwei zhidu de zhidao yijian* 最高人民法院、最高人民检察院、公安部关于依法适用正当防卫制度的指导意见) », 新闻发布会 promulgué le 3 septembre 2020, < <https://www.court.gov.cn/fabu-xiangqing-251581.html> > consulté le 8 décembre 2022.

PARQUET POPULAIRE SUPREME (最高人民检察院), «Règlement au sujet des punitions disciplinaires des procureurs 检察人员纪律处分条例（试行）», 10 août 2004, (2004年6月1日经第十届第十三次最高人民检察院检察长办公会上讨论通过) < https://www.spp.gov.cn/spp/nbgz/201208/t20120830_47863.shtml > consulté le 8 mai 2023.

Principes généraux du droit civil de République Populaire de Chine, adoptés et promulgués par la quatrième session de la sixième Assemblée Populaire Nationale le 12 avril 1986 et entrés en vigueur le 1er janvier 1987.

ANNEXE 1

CARTE ET HIÉRARCHIE ADMINISTRATIVE



Les institutions administratives de l'État chinois sont organisées en quatre échelons :

- L'échelon provincial (*shengji* 省级) regroupe les gouvernements relevant directement de l'autorité de l'échelon central : les provinces (*sheng* 省), les régions autonomes (*zizhiqu* 自治区), les grandes municipalités (*zhixiashi* 直辖市).
- L'échelon préfectoral (*diji* 地级) regroupe les préfectures (*diqu* 地区), les municipalités (*dishiji* 地市级).
- L'échelon du district (*xianji* 县级) regroupe les districts (*xian* 县), municipalités (*xianjishi* 县级市), les arrondissements urbains (*shixiaqu* 市辖区), les districts autonomes (*zizhixian* 自治县).

- L'échelon du canton et du bourg (*xiangzhenji* 乡镇级) regroupe les cantons (*xiang* 乡), bourgs (*zhen* 镇), bureaux de rue (*jiedao bangongchu* 接到办公处)⁵⁸⁵.

Pékin est une ville de rang provincial. Les arrondissements de Pékin sont de l'échelon du district. C'est le bureau des pensions du ministère des affaires civiles des quatorze arrondissements de Pékin qui octroient en première instance le titre pour secours courageux.

La province du Hebei comporte 22 villes de rang de district. Ce sont ces villes qui sont alors les premières instances d'octroi d'un titre.

⁵⁸⁵ Jean-Pierre CABESTAN, *Le système politique chinois. Un nouvel équilibre autoritaire*, Les Presses de Sciences Po, 2014, p. 208

<p>ANNEXE 2</p> <p>REPÈRES HISTORIQUES ET ÉLÉMENTS DE</p> <p>CHRONOLOGIE</p>

1949, 1 ^{er} octobre	Promulgation de la République Populaire de Chine par Mao.
1956	Nationalisation des entreprises industrielles et commerciales.
1958, 9 janvier	Le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale vote les <i>Règlements concernant l'enregistrement des ménages en République populaire de Chine</i> .
1958, août	Création des communes populaires.
1958-1961	Grand bond en avant, puis famine.
1959	Suppression du ministère de la Justice, début d'une période marquée par la disparition progressive des avocats, la perte d'autonomie des tribunaux. Le principe d'égalité devant la loi est dénoncé.
1963, mars	Lei Feng héros soldat des années 60.
1966-1969	Début de la Révolution culturelle. L'armée et les organes omnipotents de la Sécurité publique font le tribunal. (Dates officielles de la Révolution culturelle : 1966-1976).
1968-1977	Politique d'envoi des jeunes à la campagne, 17 millions de jeunes urbains éduqués sont envoyés vivre et travailler à la campagne.
1976, 9 septembre	Mort de Mao Zedong. Mort en janvier de Zhou Enlai.
1978, décembre	Le III ^{ème} plénum du XI ^{ème} Comité central consacre la victoire de la ligne de Deng Xiaoping. Celui-ci lance des réformes économiques et politiques, ouvre la période de « réforme et ouverture ». Le droit est réhabilité, le principe d'égalité devant la loi est reconnu, une importante œuvre de codification est entreprise. Le ministère de la Justice est rétabli mais reste faible.
1979, juillet	Adoption de la loi pénale.
1982, 4 décembre	Constitution chinoise adoptée par la V ^{ème} Assemblée nationale populaire.
1983, août	Résolution « combattre avec sévérité les activités criminelles » ou « frapper fort » (<i>yanli dali</i> ou <i>yanda</i>), la campagne durera 3 ans, deux autres campagnes auront lieu en 1996 et en 2001.
1984	Début de la réforme économique urbaine.

1985	Premiers services de sécurité privée à Shenzhen.
1986, 1 avril	Les Principes généraux du droit civil sont adoptés et entreront en vigueur le 1 ^{er} janvier 1987.
1988, juin	La première « sélection nationale des membres progressistes du peuple ayant vu le juste et agi avec courage en s'interposant contre un criminel » a lieu. Les cinq sessions suivantes (biennales) récompensent exclusivement des actes de lutte contre le crime.
1989, 4 juin	Répression des manifestants étudiants de Tian'anmen.
Années 1990	Les procédures de certification, de récompense et de propagande s'harmonisent progressivement avec une première vague de règlements « de protection et de récompense » promulgués localement.
1991, 19 février	Le Conseil des affaires de l'État et le Comité central du Parti Communiste publient la « Décision pour renforcer la gestion globale de l'ordre social (<i>Guanyu jia qiang shehui zhi'an zonghe zhili de jueding</i>) ».
1992, janvier-février	Le voyage de Deng Xiaoping dans le Sud relance la réforme économique interrompue par la répression du mouvement étudiant. Adoption formelle du concept d'économie de marché socialiste.
1993, 27 mars	Présidence de Jiang Zemin (jusqu'en 2003).
Milieu des années 1990	Explosion du nombre de facultés de droit et de centres de formation spécialisés (notamment pour les juges et procureurs).
1994, 5 février	Jiang Zemin donne un discours lors duquel il rend hommage à Xu Honggang.
1994, printemps-été	Campagne autour de Xu Honggang pour avoir vu le juste et agi avec courage.
1996, 1 ^{er} juin	Création de la Fondation nationale pour la justice et le courage (<i>Zhonghua jianyiyongwei jijinhui</i>). Des fondations sont créées localement tout au long des années 1990 et 2000, en parallèle de l'essor du secteur des organisations civiles en Chine.
1997, 19 février	Mort de Deng Xiaoping.
1997	Projet d'informatisation du pays, programme de développement d'Internet en Chine.
2000	Les investissements privés sont officiellement autorisés dans le secteur des médias.
2001	Développement du droit administratif, en réaction à l'essor du droit civil et pour favoriser l'accession de la Chine à l'OMC.
2001, mars	Lors des deux sessions de l'Assemblée populaire nationale (APN) et du Comité national de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), Liu Ruqi (刘如琦) ainsi que 32 députés déposent une motion pour l'ajout de deux infractions dans le droit pénal : « voir le danger et ne pas secourir et voir la mort et ne pas secourir ».
2001, 11 avril	Début d'une campagne « frapper fort » (un millier d'exécutions dans les deux mois consécutifs).
2001, 5 septembre	Le Conseil des Affaires de l'État et le Comité Central du Parti promulguent l' « Avis relatif au renforcement de la gestion globale de l'ordre social (<i>guanyu jin yi bu jiaqiang shehui zhi'an zonghe zhili de yijian</i>) » qui explicite le principe que célébrer le secours courageux c'est renforcer la justice sociale.

2001, octobre	Septième session de sélection nationale des membres progressistes ayant vu le juste et agi courageusement. À partir de cette date, les sélections incluent des actions n'impliquant pas la lutte contre le crime.
2002	Instauration d'un concours commun d'aptitude aux professions d'avocat, de juge et de procureur. Contraint les personnels en exercice (souvent issus de l'armée au début des réformes) à changer de secteur.
2003	Un nombre croissant de citoyens, souvent épaulés par des avocats audacieux, développent un rapport au droit sous le mode de la revendication : c'est le « mouvement de défense des droits (<i>weiquan yundong</i>) », symptôme d'une évolution du rapport au droit en Chine.
2003, 14 février	Début de l'émission Emouvoir la Chine/Touching China (<i>Gandong Zhongguo</i>) sur CCTV.
2003, 15 mars	Début du mandat présidentiel de Hu Jintao.
2004, 10 août	Promulgation du « règlement concernant les sanctions disciplinaires à l'encontre des procureurs (检察人员纪律处分条例 (试行) », dans lequel est inscrit que les procureurs ont un devoir d'assistance, sous peine de sanction administrative.
2005, mars	Lors des deux sessions de l'APN, et du CCPPC, le député Chen Wenxi (陈文希) propose une motion afin de pénaliser le défaut de secours, ainsi que de créer une loi pour la justice et le courage (《关于增加“见死不救”罪名并同时制定“见义勇为为法”的建议》).
2005, mai-août	Poursuites engagées contre Zhang Dejun par la famille des voleurs qu'il a poursuivis, blessé gravement et tué le 14 août 2004. Plainte déposée auprès du bureau de la sécurité publique. En août, la police annonce qu'aucune poursuite n'est engagée. La famille fait appel au tribunal du district de Chengsha (Sichuan), qui juge en décembre qu'il s'agit de légitime défense.
2006, mars	Les députés Chen Wenxi (陈文希) et Wang Chunlan (汪春兰) portent à nouveau une motion pour pénaliser le défaut de secours aux deux sessions.
2007, septembre	Première instance du procès de Peng Yu (彭宇) à Nanjing. Retentissement médiatique du jugement, labellisé comme un cas d'escroquerie à l'encontre du jeune homme.
2007, 15-21 octobre	17 ^{ème} congrès national du PCC. Hu Jintao évoque le secours courageux et l'entraide comme valeur fondamentale. Ce discours sera cité par les fondations pour la justice et le courage.
2008, mars	Lors des deux sessions (APN and CCPPC), des députés demandent la promulgation d'une « loi de protection et de récompense de voir le juste et agir avec courage (<i>jianyiyongwei jiangli he baohu fa</i>)».
2008, 22 mai	Fan Meizhong poste sur son blog les raisons pour lesquelles il ne s'est pas assuré de la sécurité de ses étudiants, dix jours après le tremblement de terre de Wenchuan.
2008, 28 juin	Révision et consultation pour révision de la charte morale des enseignants du primaire et secondaire (中小学教师职业道德规范 征求意见).
2009, 24 octobre	À Jingzhou dans le Hebei, trois étudiants perdent la vie en tentant de sauver deux camarades tombés à l'eau. Ils tentent avec d'autres camarades de former une chaîne humaine, tandis que le conducteur d'un bateau de pêche à proximité aurait refusé de porter secours. Les étudiants recevront un titre pour secours courageux.

Années 2010	Deuxième vague de règlements qui encadrent le dispositif de récompense. Cette fois-ci, la définition comporte le critère que l'action « doit viser une infraction en cours » et le critère « sans considération des dangers pour soi » disparaît de la majorité des règlements.
2011, août	Procès de Xu Yunhe (许云鹤) à Tianjin : labellisé « escroquerie » par les médias. Le jeune est accusé par une vieille femme d'être responsable de ses blessures.
2011, septembre	Shenzhen annonce le début du travail législatif relatif au « règlement de protection de la conduite de secours à autrui (助人为保护条例) » reposant sur l'aide financière et sociale ainsi que la protection juridique.
2011, 13 octobre	La petite Yueyue est renversée dans une rue marchande de Foshan (Guangdong).
2011, 21 octobre	La troisième session de la réunion de l'organisation des intervenants sociaux du Guangdong (广东省社工委组织的第三场) a pour thème « condamner le défaut de secours à autrui, promouvoir l'esprit de la justice et du courage (谴责见死不救行为, 倡导见义勇为精神) ». Le débat s'ouvre en référence à Yueyue.
2011, 27 octobre	Le terme de « infraction par défaut de secours à autrui » est mentionné pour la première fois dans le <i>Quotidien du Peuple</i> .
2011, novembre	Le <i>Procuratorate Daily</i> (检察日报) publie l'article « Le droit n'a-t-il réellement pas la capacité de s'occuper de “voir la mort et ne pas secourir” ? (法律真的管不着“见死不救”吗?) » par Li Guomin (李国民). Cet article reçoit le deuxième prix dans la catégorie journalisme d'investigation en 2011 par l'association des informations juridiques de Chine (中华全国法制新闻协会) et le bureau national de diffusion du savoir juridique (国普法办公室).
2012, juin	Discours de Liu Yunshan dans une conférence réunissant de grands responsables et parution du recueil de récits édifiants <i>Les héros ordinaires de Chine 2002-2012</i> .
2012, 19 juillet	« Avis au sujet du renforcement de la protection des droits et intérêts des personnes voyant le juste et agissant avec courage (关于加强见义勇为人员权益保护的意) » promulgué par le ministère des Affaires civiles, de la Sécurité publique et conjointement avec les autres ministères afin de garantir la prise en charge au niveau local.
2012, novembre	Parution du recueil de nouvelles <i>Qui te dit de ne pas voir le juste et agir avec courage ?</i> par Wu Zhiqiang (吴志强).
2013, 14 mars	Début du mandat de Xi Jinping.
2014, 30 janvier	Diffusion du sketch « Tendre ou non la main » lors de l'émission du nouvel an, CCTV.
2015, 9 mars	Première des 35 épisodes de « Ne me laisse pas voir » sur CCTV 1 (début de la production en 2013).
2015, juillet	Annnonce du nouveau règlement de Wuhan, effectif en janvier 2016, celui-ci ne comporte pas la clause « au péril des risques pour soi » dans la définition du secours courageux, ce qui est l'objet de débat. Bai Yansong (白岩松), présentateur connu s'exprime en la défaveur de cette modification.
2017, 17 mars	Le ministère de la Sécurité publique ouvre une discussion publique au sujet d'un projet de règlement « Règlement pour la protection et la récompense des personnes ayant vu le juste et agi avec courage (见义勇为人员奖励和保障条例 (草案公开征求意见稿) ».
2017, avril	Procès de Yu Huan, un jeune homme qui tue l'usurier qui harcèle sa mère. Réactive le

débat au sujet de la légitime défense.

- 2017, été L'Administration Chinoise du Cyberspace actualise les règles relatives au secteur des plateformes numériques avec la tentative d'imposer l'enregistrement du nom réel, et plus globalement le renforcement du contrôle de l'identité sur les plateformes de réseau social.
- 2019, 21 février Le parquet de Jinan prend la décision de ne pas poursuivre Zhao Yu en justice. Il avait été appréhendé par la police le 29 décembre, trois jours après s'être battu contre un homme dans les parties communes de son immeuble. Poursuite du débat sur les limites de la violence légitime.
- 2020, 28 mai Code civil de République Populaire de Chine, adopté par la treizième Assemblée Populaire Nationale le 28 mai 2020 et entre en vigueur le 1er janvier 2021.

ANNEXE 3

LISTES DES ENTRETIENS

Entretien en groupe (2015)

Les personnes qui ont participé à l'entretien de groupe ont été contactées grâce à une plateforme de réseau social gérée sur Wechat par ma logeuse à Pékin, Zhao L. Le groupe « Pake » est destiné aux personnes s'intéressant à l'auto-entreprenariat. Zhao L. a publié une annonce, puis mon contact, et je reçois en retour une quarantaine de souhaits de participation.

Nom	Âge	Secteur	Origine
Dai D. (F)	19 ans	Étudiante en communication interculturelle	Hunan
Yu D. (F)	21	Étudiante en œnologie	/
Yuan R. (H)	21	Étudiant en licence de cinéma	Hebei
Liu Y. (H)	28	Artiste indépendant	/
Zhao L. (F)	30	Auto-entrepreneuse (logeuse)	Henan
Xu J. (F)	32	Auto-entrepreneuse (petite boutique)	/
Wang A. (F)	32	/	/
Li F. (F)	33	Auto-entrepreneuse	Mongolie Intérieure
Li Z. (F)	40	Avocate, volontaire contre le vol	Anhui
Zhou N. (H)	42	Employé entreprise de communication	/

Entretiens individuels (2015)

Je suis logée dans une colocation où il y a beaucoup de passage, je rencontre des personnes par cet intermédiaire. Je suis également insérée dans plusieurs groupes Wechat par des connaissances, de plus en plus au fur et à mesure de mon séjour. Ces groupes de plusieurs dizaines à centaines de personnes m'offrent un espace pour me présenter et solliciter des entretiens.

Dai D. (F)	19	Étudiante communication interculturelle	Hunan	Annonce Pake
Li J. (F)	21	Étudiante en licence	Chongqing	Interconnaissance, amies de

		de français		l'Inalco
Su C. (H)	22	Étudiant en commerce	Hunan	Annonce Pake
Fu H. (F)	24	Étudiante en licence de droit	Guangdong	Annonce Pake
Wang Z. (H)	27	Doctorant en économie	Fujian	Présentation au CFC
Zhang Z. (H)	31	Ouvrier dans la construction	Pékin	Groupe d'entraide French in Beijing Wechat
Gao M. (H)	35	Auto-entrepreneur	/	Annonce Pake
Zhou N. (H)	42	Employé dans une entreprise de communication	/	Annonce Pake
Zhu X. (H)	45	Militaire retraité	/	Groupe de balade Wechat

Autres conditions d'entretien

Je profite de courses de taxi pour m'entretenir avec mon interlocuteur au volant. Je réalise également quelques entretiens dans la rue.

Taxi Andingmen (H)	40-50	Conducteur de taxi	Course de taxi
Inconnu parc Huichengmen (H)	40	Habitant du quartier	Abordé devant la statue d'un parc public
Taxi Fengtai (H)	50	Conducteur de taxi	Course de taxi
Weishu (H)	60	Vendeur gargotte	Su C.
Taxi aéroport (H, 2017)	40-50	Conducteur de taxi	Course de taxi

Entretiens experts

Sun J. (H)	/	Historien du droit	Ambassade de France et séminaire du Collège de France
Zheng X. (H)	/	Historien du droit	Profil universitaire
Hui Y. (H)	/	Avocat	Informations sur son blog professionnel
Cao F. (H)	/	Intervenant social	Sun Jiahong

Entretiens institutions (2015)

Bureau des pensions Fengtai	Site de la Fondation nationale
Bureau des pensions Dongcheng	Site de la Fondation nationale
Bureau des pensions Shijingshan	Site de la Fondation nationale

Bureau des pensions Fangshan	Site de la Fondation nationale
Bureau des pensions Tongzhou	Site de la Fondation nationale
Bureau des pensions Shunyi	Site de la Fondation nationale
Fondation nationale	Site de la Fondation nationale
Ministère des Affaires civiles	Numéro de renseignement téléphonique

ANNEXE 4 EXTRAITS D'ENTRETIEN
--

Entretien Zhang Z. alias Spike

Arrivée en Chine en août 2015, je contacte Shen W., ancien camarade de l'Inalco qui travaille à l'Ambassade à Pékin. Je lui dis que je recherche des gens pour faire des entretiens, et il m'ajoute sur le groupe Wechat « French in Beijing », dédié aux expatriés français à Pékin (une centaine d'abonnés). Selon lui, c'est un groupe d'entraide dans lequel je peux me présenter à tous et demander de l'aide pour trouver des contacts. J'envoie un message sur le groupe, présentant ma recherche en français et en chinois (les conversations sont bilingues). Je récolte deux réponses : la première vient d'une coiffeuse française, la deuxième de « Spike ». Spike dit : « Il vaut mieux que tu changes de sujet, c'est un sujet dur à pénétrer qui renvoie à des bonnes et des mauvaises actions ». Suite à sa réaction, je l'ajoute comme ami, il commence la conversation (5 septembre 2015) :

— Bonjour. Comment puis-je t'aider ? C'est à propos du mémoire ? Si tu es en Chine, je te conseille de changer le titre de ton mémoire, si tu es en France, tu peux ne pas le changer.

— Haha tu parlais tout à l'heure des différentes formes de « voir le juste et agir avec courage », continue à m'en dire plus ! Pourquoi ?

— En Chine, les formes de « voir le juste et agir avec courage » sont multiples : d'abord il y a se présenter en tant que « ayant vu le juste et agi avec courage » devant les gens pour obtenir de la célébrité ou avoir une promotion (*sheng guan* 升官). Deuxièmement, il y a deux sortes de résultat : soit celui qui se présente comme ayant le

cœur bon est mauvais, ou bien il ne reçoit même pas un merci alors qu'il le mérite vraiment, et puis ça peut affecter beaucoup de monde.

— Alors, la première situation que tu me décris, est-ce que tu peux me donner en exemple une affaire en particulier ? Est-ce que tu as fait toi-même l'expérience de ce genre de choses ?

— J'en ai fait que trop l'expérience. Le premier je ne peux pas te donner le nom d'une affaire, je peux juste te donner un exemple. Il y a des gens dans certaines unités de travail qui, pour obtenir une promotion, font semblant de faire une action juste et courageuse (en font une fausse), par exemple attraper un pickpocket etc. et ensuite la personne en face écrit une lettre de louanges à l'unité de travail (*xie biao yang xin song jingqi* 写表扬信送锦旗) pour qu'elle puisse monter en grande sans problème.

— J'ai déjà entendu que certaines personnes agissaient courageusement pour obtenir l'argent de la récompense. Il faut absolument que je rencontre ces personnes. Comment as-tu eu ces informations ? C'est quelle unité de travail ?

— Ce que j'ai fait de juste et courageux c'est attraper un pickpocket. Mais ensuite le résultat a été mauvais. J'avais vu un pickpocket voler le portemonnaie d'une fille. Je l'ai arrêté, j'ai arrêté les trois personnes. Et ensuite la police est arrivé et la fille a dit que personne n'avait volé ses affaires, et c'est juste parce qu'avant que la police arrive elle avait reçu des menaces. Ensuite la police m'a dit de moins m'occuper des affaires des autres (*shao guan xianshi* 少管闲事). [A propos de l'unité de travail] ça je n'ai pas le moyen de te le dire, je peux juste dire que je l'ai vu de mes yeux. Donc en Chine je préfère plutôt aider les animaux que les personnes dans le pays.

— Ça m'intéresse beaucoup ce que tu dis, le sujet fait vraiment sens.

— Tu n'es pas chinoise, non ? Si tu l'es, alors tu es aussi de la classe moyenne. *Sorry* je ne voulais pas dire ça de manière offensante.

— Haha ! Je suis de la classe moyenne française. Et toi ?

— Oh pas mal ! J'ai été militaire pendant un an en France. Je viens de la classe la plus sombre de la Chine (*wo shi zhongguo zui yin'an de jieji* 我是中国最阴暗的阶级).

Je lui demande s'il accepte que je l'interroge, il me dit oui, là où il s'entraîne, il boit rarement de l'alcool, il me demande de ne pas citer son nom.

— Après mon entraînement, on peut discuter de ce qui t'intéresse, mais quand tu sauras les choses en question, tu n'aimerais peut-être plus ce pays. [On parle, il me demande si je crois en quelque chose] Moi je suis quelqu'un qui n'a absolument aucune foi. Mais je respecte tous les esprits car ils représentent des sagesse. [On parle, il me donne infos] Si tu as besoin d'aide pour quoi que ce soit à Pékin, je peux t'aider dans la limite de mes possibilités, bien sûr gratuitement, par réelle bonté (*wei le zhenzheng de shanliang* 为了真正的善良).

Nous nous retrouvons le mercredi 9 septembre 2015, au matin, dans une salle d'arts martiaux de l'arrondissement de Fengtai à Pékin. Il s'agit d'un quartier loin du centre, non touristique, bien moins entretenu que les quartiers centraux. Il était principalement rural jusque dans les années 1980. Nous nous présentons brièvement, je lui explique comment fonctionne l'entretien. Il semble clair sur mes intentions, ne me demande pas d'expliquer davantage.

— Je représente une partie des gens.

— Pourquoi tu as dit dans ton message que tu faisais partie de « la classe la plus sombre » ?

— En Chine il y a beaucoup de sombres classes. Regarde ça comme une pomme. Vu de l'extérieur c'est très beau. Mais en fait, dans son cœur elle a déjà commencé à pourrir. Pourquoi est-ce que la Chine c'est pareil ? C'est comme une phrase qu'a dit Poutine. « Si un pays, au niveau de la santé, l'éducation, et les logements, ne s'occupe pas bien de son peuple, alors il a déjà commencé à pourrir de l'intérieur ». Et ces choses là elles ne sont pas très évidentes à première vue. Parce que Mao l'a dit... Pourquoi est-ce que la Chine ne divulgue pas les salaires des officiels ? Je prends un exemple. Un chef de village, il fait des économies, à partir de l'argent public. Il se fait des économies de plus de 100 000 yuans. Mais les Chinois sont les meilleurs sur le plan de l'endurance et de la persévérance. Tu me donnes une bouchée de riz à manger et je vais faire ce que tu me dis. Si je suis employé aujourd'hui, si j'ai un poste dans le civil et que je veux passer dans le public, si je veux gagner plus d'argent, si je veux une promotion, comment je vais faire ? Il y a des moments... Tu te fais voler ton sac. Je t'aide à le retrouver. Tu

m'écris une lettre de louanges (*biaoyang xin* 表扬信), tu me l'envoies à mon travail, et j'ai une promotion. Très simplement.

— Ça se passe comme ça ?

— Oui.

— C'est très simple !

— Oui, c'est très simple. Mais je ne peux que dire que c'est une faible portion des gens qui fait ça. Avant, j'allais mener des actes justes et courageux, aujourd'hui je ne le ferais plus.

— Pourquoi ?

— Je te donne un exemple très simple. Il y a très longtemps... Tu connais les ouïghours ? Il y avait des ouïghours qui ont volé le sac d'une fille qui était devant moi dans la rue. J'ai regardé autour de moi, il y avait beaucoup de monde, personne n'y a prêté attention. Il y avait vraiment beaucoup de monde, et personne ne s'en est préoccupé. C'était près de chez moi. Et je me suis demandé pourquoi ils ne faisaient rien. Et... Parce que gagner de l'argent ce n'est pas facile... Je me suis interposé. Quand je me suis interposé, ils m'ont tapé, mais ils n'ont pas réussi à me battre. Mais je les ai maîtrisés. Après que les ai maîtrisés, j'ai rendu son sac à la fille. Et puis j'ai appelé la police. Quand j'ai appelé la police, les ouïghours l'ont menacée, ils lui ont dit « si tu parles à la police, je te détruirai ». Moi je n'ai pas trop réfléchi. Quand la police est arrivée, elle a dit que rien ne lui avait été volé. Et quand la police est arrivée, elle m'a dit – c'est ce qui m'a mis le plus en colère, je ne l'oublierai jamais – elle m'a dit « ce genre de choses, nous-mêmes on s'en occupe pas, et toi tu t'en occupes ».

— Pourquoi ?

— Pourquoi ? Parce que c'est la Chine.

— Et tu y es allé tout de suite ?

— En fait je me suis arrêté pendant dix secondes et ensuite j'y suis allé. J'ai d'abord attrapé le sac en plaquant le premier. Puis le deuxième je l'ai eu en un coup de poing.

— Et à quoi tu pensais ?

— Je me demandais si j'allais m'en mêler ou pas. Est-ce que je m'attirerais des ennuis si je m'en mêlais ? Ensuite je me suis dit peu importe, qu'ils me frappent ou pas, de toute façon personne ne peut me battre. S'il s'agit de personnes normales, je peux battre cinq personnes en deux minutes. Je connais ma force. Il y a un film qui dit « plus ton pouvoir est grand, plus tu as de responsabilité [*with great power comes great responsibilities*] ». Mais en Chine ce n'est pas comme ça.

— Pourquoi ?

— Je lui ai sauvé son sac, et elle n'a même pas dit que j'étais quelqu'un de bien. Elle n'a rien dit. Quand je lui ai rendu elle était très confuse, elle avait très peur. Ensuite je lui ai dit qu'on allait appeler la police pour qu'ils enferment les types. Et ce qu'il y a de plus drôle c'est qu'ensuite j'ai revu les deux voleurs. Et ensuite on est devenus amis ! Ils m'ont dit « s'il y a un ami à toi qui se fait voler quelque chose ici, dis-le nous et on pourra lui rendre ses documents, ou son argent... ».

— Comment tu es devenu leur ami ?

— Je suis passé à côté d'eux, et on s'est jaugé de l'œil, et puis ils m'ont fait signe. Au départ ils avaient peur que je les frappe encore. En fait ils sont toujours dans le coin. Et puis on a mangé ensemble, j'aime me faire des amis, peu importe qu'ils soient bons ou mauvais. Parce que je pense qu'il y a du bon et du mauvais dans chacun de nous. Ils m'ont dit que j'étais quelqu'un de bien, mais que je suis né dans le mauvais pays. Eux aussi aimeraient ne pas avoir à voler, mais ils n'ont pas d'autre moyen. Depuis qu'ils sont petits ils ont ce job, ils ne peuvent pas en changer. Donc ils m'ont raconté plein de choses. Ils m'ont dit pourquoi la police ne s'occupe pas de ce genre de choses. Parce qu'en fait, en Chine, la police est la plus grande des sociétés secrètes. Ils prennent des primes d'intermédiaire lorsqu'ils s'occupent d'une affaire. Mais ça, il ne faut pas que tu l'écrives, hein. Si tu écris ce genre de choses dans ton mémoire, ça aura des répercussions pour toi. Il suffit que tu le saches, et c'est bon. Moi en Chine, je ne sauve que les petits animaux, je ne m'occupe pas des gens. Je participe à un groupe qui s'occupe de sauver les chiens et chats abandonnés. J'adore les chiens, je préfère les chiens aux hommes. Les animaux ont des pensées très pures. Les hommes non. Qu'est-ce qu'il se passe quand tu vois quelqu'un allongé sur le sol ? Tu as peur qu'il y ait

escroquerie. S'il ne te prend pas ton argent, comment il va faire pour payer ses frais médicaux ? On en revient à ce qu'a dit Poutine : si un pays a un système de sécurité sanitaire satisfaisant, alors il n'y a plus de problème. S'il y avait une structure qui permette l'indemnisation des frais médicaux, alors il ne te soutirerait pas de l'argent, il te remercierait. Une grippe normale en Chine, ça te fait mille à deux mille yuans dans un hôpital. Si tu vas dans un hôpital privé, tu multiplies ça par dix. Et le revenu moyen des chinois c'est trois mille yuans. Mais personne ne gagne trois mille yuans. Trois mille yuans c'est la moyenne, mais elle est calculée entre ceux qui gagnent quelques centaines de yuans par mois et ceux qui gagnent dans les cent mille yuans. Donc ce n'est pas une moyenne réaliste. Donc quand tu écris ce texte, tu vas le donner à ton école c'est ça ? Tu écris que dans les pays socialistes, ... En France c'est obligatoire, en Chine c'est une question de choix. Mais en Chine sous les Tang, c'était comme en France, c'était obligatoire ... Tu as qu'à organiser ton mémoire en comparant. Tu dis que dans les pays socialistes, comme en Chine, tu peux choisir entre A et B, entre aider ou ne pas aider. Et la plupart des gens, quatre-vingt-dix pour cent des gens choisissent de ne pas aider. Pourquoi ? Parce qu'ils ont peur.

[...]

— Moi, je suis un pékinois depuis toujours, ma famille aussi. Vraiment authentique. Et je suis parti en France, je lis beaucoup de choses, donc peut être que ma vision des choses n'est pas pareil que celle des autres Chinois continentaux. Les continentaux, il y en a de différents types. Au Zhejiang et Guangdong ... Mais dans les autres endroits... Les Japonais ont dit une fois que chez les Chinois, un homme est un dragon, un groupe d'hommes est un tas d'insectes (*yi ge ren shi yi tiao long, yi dui ren shi yi tiao chong* 一个人是一条龙, 一堆人是一条虫) et ils ont dit que c'était l'inverse pour les Japonais. Pourquoi ? Parce que si les Chinois sont jaloux de toi au bureau parce que tu travailles mieux, ils vont dire que tu as fait des conneries au chef pour prendre ta place. C'est en Chine qu'il y a le plus de bicyclettes mais c'est en France qu'elles ont été inventées, pourquoi ? En Chine il y a 1300 millions de personnes.

[...]

— Je pense que en général c'est comme manger, c'est quelque chose que tu dois faire (*yinggai zuo de* 应该做的).

— Tu as toujours pensé ainsi ?

— Oui.

— Et tes parents ?

— Aussi. Mon père, il a déjà attrapé un pickpocket et il l'a amené à la police. Non, il lui a fait de l'éducation. Les gens qui volent, ils ont une vie difficile. Il l'a engueulé, il lui a dit de ne plus le faire... Il a juste fait attention à ce qu'il rende ce qu'il a volé. Si tu remontes à 20 ans plus tôt à Pékin, il y avait 70% de Pékinois à Pékin, aujourd'hui il n'y a plus que 10% de vrais Pékinois à Pékin.

— Et ta mère ?

— Elle aime beaucoup parler, mais elle ne va pas aller s'en mêler, elle fait partie des pauvres faibles, et elle est une femme. Elle va en parler, téléphoner au 110, dénoncer (*jubao* 举报).

— Et toi tu ferais comme ton père, ne pas envoyer le criminel à la police, mais l'engueuler ?

— Je pense que ça ne sert à rien de l'engueuler, et que ça ne sert à rien non plus de l'envoyer à la police parce qu'elle ne s'en occupera pas.

— La police a dit autre chose en dehors de « ne t'occupe pas de ces affaires » ?

— Non... On ne fait pas de rapport...

— Tu as d'autres expériences ? Sauver quelqu'un, s'opposer à un crime...

— Maintenant je ne vais plus aller m'occuper de ces affaires, depuis ce qu'il s'est passé avec la fille, parce que je me dis que ce n'est pas nécessaire (*mei you biyao* 没有必要), si c'est une question à choix multiples (*xuanze ti* 选择题), pourquoi est-ce que je vais le faire ? Il n'y a pas de loi qui m'y contraigne, n'est-ce pas ?

— Et si la fille avait dit merci, merci, merci, et t'avait vraiment exprimé de la gratitude ?

— Si elle avait eu un peu de sens de la justice (*zhengyi guan* 正义观) j'aurais continué à m'occuper de ces affaires. Tu n'es là que pour un mois, si tu restais 10 ans en Chine, tu penserais la même chose que moi.

— Donc à cause de cette fille, seulement une fille, peut être que les autres...

— Je comprends ce que tu veux dire. Mais à partir de cette personne, tu peux voir des choses de l'ordre de la racine (*benzhi* 本质) des gens. La racine est comme ça, comment tu peux le changer ? Par exemple, dans 10 personnes, il y en a déjà 9 qui sont comme ça.

[...]

— Par exemple, si je t'aide toi, peut-être que tu vas aller aider quelqu'un d'autre, qui aidera encore le prochain, et le suivant pareil et ainsi de suite. Et ça fera comme une chaîne. Mais je pense que si je vais t'aider, ça ne se passera pas comme ça. Alors pourquoi est-ce que je t'aiderais ? Par exemple, dans le pays, il y a plein de chiens errants, mais dans les pays occidentaux, ils ne vont pas manger les chiens, même s'ils ont faim.

[...]

— Maintenant, je refuse que mes parents s'occupent de voir le juste et agir avec courage, s'il arrive quelque chose, je leur dit ne pas intervenir. Si je suis pauvre, faible, et que je me mets en danger, personne ne va s'occuper de moi. La fille que j'ai aidée ne va pas se soucier de ma santé. En France, c'est gratuit les frais de santé. Mes parents sont très d'accord avec moi. Par exemple ma mère, qui appelle souvent au téléphone, je lui dis de ne plus le faire, car sinon je vais me faire des soucis, imaginer « si jamais, si jamais ».

— Quand est-ce que tu leur as dit ça ?

— Il y a trois ans, quand ça s'est passé. Et puis la loi n'a pas mis en place de mesures pour protéger les droits des secoureurs courageux. Si maintenant tu vas demander à un secoureur courageux pourquoi il a fait son truc, comment, il va te dire : « je l'ai fait, sans me soucier des conséquences pour moi », il va dire qu'il s'en fout. Parce qu'il a déjà obtenu un titre.

[...]

— Donc si tu veux comprendre la Chine, peut être que tu viens tout juste de toucher la peau ou de prendre la pomme. Dès que tu pèle la peau, tu te rends compte que tu n'en veux plus. Avant je pensais que je ne pouvais pas être blessé, mais maintenant je n'ai plus confiance, plus confiance dans le pays qui a changé, depuis sa racine même. Peut-être qu'en France les mauvaises personnes sont plutôt concentrées dans la population noire, mais en Chine, c'est partout. Il y a tant de meurtres par jour en Chine.

[...]

— Donc l'affaire du faux secours courageux, c'était quoi comme affaire ?

— En fait, je ne te l'ai pas raconté en entier, et je ne peux pas tout te dire concrètement car ça touche un ami à moi. C'est pour ça que je t'ai dit qu'il faut que tu abordes la question de la justice et du courage sous ses divers angles, comme une pièce à deux faces.

— Et toi tu as été témoin ?

— Je n'étais pas témoin, j'ai participé à cette affaire, à cette représentation de secours courageux.

— Et cette personne c'était ton ami ?

— Oui, il avait besoin de mon aide. C'est pour ça que je te dis, si tu traites de ce sujet en Chine, et que tu rencontres des personnes comme moi, tu vas penser que c'est très drôle, sinon tu vas penser que c'est très grave.

— Donc pour obtenir un titre on a besoin de...

— On a besoin d'une lettre de louange (*biaoyang xin* 表扬信), une lettre qui exprime de la gratitude (*ganxie xin* 感谢信).

— Et on la donne au bureau des affaires civiles ?

— On peut aussi la donner directement à l'unité de travail, ça marche comme ça aussi. Si tu as des relations, tu peux gagner un peu d'argent, puis te faire interviewer et devenir célèbre.

— Et l'unité de travail ne va pas le donner au bureau des affaires civiles ?

— Non, si tu es déjà célèbre de par l'action des médias, pas besoin.

— Ah, je pensais qu'il fallait passer par les Affaires civiles, la Fondation pour l'action vertueuse...

— Ça n'existe pas en Chine, de Fondation pour la justice et le courage.

— Donc il suffit de l'unité de travail et des médias ?

— Oui. Si tu mènes un secours courageux, en général c'est circonstancié, soudain. Mais en Chine, on cherche toujours, trop, à publiciser (*xuanyang* 宣扬). L'effet négatif, c'est que si tu publicise, un, ça devient un problème à choix multiples et deux, tu exposes un aspect du pays qui est mauvais. Donc la Chine est très paradoxale.

— Donc l'unité de travail doit recevoir une lettre de gratitude qui dit qu'on remercie d'avoir aidé. Donc il y a quoi dedans ?

— Je remercie cette personne de m'avoir aidée, et on écrit ça de manière plutôt émouvante.

[...]

— Et est-ce que tu sais vers quelle problématique tu vas orienter ton mémoire ?

— Pour l'instant non, je ne sais pas trop, je ne peux pas encore savoir. Pour l'instant je m'oriente vers la question de l'ordre dans les lieux publics (*gonggong changsuo zhixu* 公共场所秩序).

— Cette question elle ne renvoie pas seulement à l'ordre dans les lieux publics. Elle renvoie aux problèmes législatifs du pays, au problème du système sanitaire du pays, et éducatif. Ces trois grandes questions. Et à partir de là, tu rentres en profondeur dans le problème. Donc je te dis, ton mémoire, il faut au moins 30 000 caractères pour l'écrire. Donc si tu prends en ligne de mire de ta rédaction la question des lieux publics, en fait, tu te fixes un objectif qui est très petit.

Cela fait plus d'une heure que nous parlons et je ressens une fatigue commune. Je n'en saurai pas plus au sujet de la mise en scène courageuse qu'il a évoquée et lui ai déjà fait décrire une deuxième fois son expérience avec les voleurs et la jeune femme. Nous décidons de terminer l'entretien. Il propose d'aller s'entraîner sur le ring, où il me montre des prises de MMA, son sport préféré. Après m'avoir fait tester plusieurs prises, Spike m'appelle un taxi, et lui laisse même de l'argent pour le trajet. Nous nous reverrons avant mon départ de Chine.

Entretien taxi Fengtai

J'entre dans le taxi appelé par Zhang Z. Le contact est directement chaleureux : je confie à mon conducteur que je suis embarrassée par le geste de Zhang Z. qui vient de payer la course. Le conducteur, habitant du quartier, me dit qu'il ne connaît pas Zhang Z., mais qu'il a pu voir à sa carrure ainsi qu'à notre lieu de rencontre que celui-ci faisait lui aussi du sport de combat. Je prolonge alors la discussion sur les arts martiaux : le conducteur en fait avec un maître qui est connu de tout le quartier (et que mon compagnon doit connaître lui aussi ajoute-t-il). Le fils du conducteur vient de rentrer de l'armée et pratique lui aussi. Une fois que la conversation arrive à mon sujet, je lui parle de mon objet de recherche. Mon interlocuteur enchaîne :

— Quand on voit une personne qui va blesser quelqu'un d'autre, tout le monde descend pour aider la personne qui est blessée.

— Tu as assisté à ce genre de comportement ?

— Oui.

— Tu le ferais aussi ?

— Moi aussi. Il y a des moments où mon propre esprit... Un jour, j'étais au sud du 3^{ème} périphérique, j'ai vu un homme avec un couteau qui allait blesser une fille. À ce moment-là il y avait beaucoup, beaucoup, de voitures, *beaucoup* de monde. Et moi j'étais avec mon passager, et j'ai tiré mon passager parce qu'en Chine... Je lui ai dit « Tu m'appelles 110, je vais prendre cet homme ... ». Parce qu'il avait ses cheveux en main et était en train de les couper. « Je vais les séparer ». Parce qu'il était en train de se passer une agression *illégal* (*yinwei ta shi bu fa shanghai zhengzai jinxing shi* 因为他

是不法伤害正在进行时), il était en train d'exercer de la violence *illégalement*, donc j'allais le taper à mort ou jusqu'à l'assommer (*da men hu da si* 打闷或打死) parce qu'il tenait un couteau. En fin de compte il ne s'en est pas occupé et je n'avais pas non plus de témoin (*zhengren* 证人), et parce que j'étais en train de faire mon boulot... Je ne pouvais rien faire (*wunai* 无奈), mais je n'arrivais plus à supporter, et il y avait tellement de monde qui regardait et personne qui s'en occupait... Et finalement j'ai crié un coup : « La police arrive ! La police arrive ! Arrêtez ! ». Mais il n'a pas entendu. Je voulais vraiment sortir le frapper. Le lendemain je me sentais extrêmement mal, je suis allé sur Internet, et j'ai vu que la fille avait été tuée. Et ça c'était passé à une distance de moi comme ça [Il me montre le trottoir en face, environ 10 mètres].

— Donc le passager n'avait pas accepté.

— Oui, s'il n'y a personne qui témoigne pour moi, le commissariat de police peut aller me chercher des ennuis. Alors qu'est-ce que je fais ?

— Et les autres personnes, elles étaient en train de conduire ?

— Les gens ?

— Oui, les gens à côté.

— Les gens d'aujourd'hui, les Chinois d'aujourd'hui. Il y a des gens qui voient le juste et agissent avec courage, c'est-à-dire des gens bien qui font des choses bien (*hao ren hao shi* 好人好事). Mais la plupart ne vont pas développer cet esprit-là. Parce que sur Internet il y a beaucoup de monde qui est allé sauver des gens mais qui en fin de compte ont été piégés / mis en boîte par les personnes qu'ils sont allés sauver. Donc les gens n'acceptent plus d'aller aider, et faire des bonnes choses, parce qu'ils risquent d'être blessés eux-mêmes.

— Donc finalement, est-ce qu'il a appelé 120 et est-ce que la police est arrivée ?

— Finalement, je n'arrivais plus à regarder, je suis parti. Dans ma maison il y a trois personnes qui sont de la police. Mais vraiment, je n'avais pas les moyens... dans mon quartier... Je fais aussi des arts martiaux. Je sais en faire aussi un peu, je ne dis pas tout... Parce que mon professeur, est une célébrité dans notre quartier.

Il me montre une photo de son professeur.

— Donc tu penses que tu as les capacités pour aider les gens parce que tu sais faire des arts martiaux ?

— Oui, je suis capable d'aider car je sais comment frapper les gens. Regarde, mon prof, il est exceptionnel et je le salue en me prosternant. Dans notre quartier, là où tu es montée en voiture, il est très connu.

— Il y a beaucoup de personnes qui savent faire des arts martiaux dans ce quartier ?

— Oui, nous sommes un cercle de personnes qui apprennent les arts martiaux.

— Mon ami sait en faire aussi.

— Dès que je l'ai vu j'ai su qu'il savait aussi. Parce qu'ils connaissent tous mon professeur, dans le cercle. Quand tu m'as demandé si je le connaissais, je le connais sûrement. Mais j'ai beaucoup de boulot, tous les jours je fais le taxi.

— Donc ton enfant sait aussi faire des arts martiaux ?

— Il vient de rentrer de l'armée. Je lui ai appris, il sait un petit peu.

— Donc il est militaire ?

— Oui, moi aussi j'ai été militaire. Tu es à l'école en Chine ? [...] La France c'est très bien. [...] Tu as des frères et sœurs ? [...] Moi j'ai 4 grands frères et une grande sœur. Je suis d'une grande famille. Et tu as quel âge aujourd'hui ? [...] Il y a douze signes du zodiaque en Chine, et en France, ... [...] Et ça c'est ton travail ? Je veux dire, cette recherche... Sur voir le juste et agir avec courage...

— C'est une enquête universitaire. Donc ma professeure me demande d'interroger des gens. Je peux aussi t'interviewer toi, c'est sur l'opinion des gens, tout le monde peut répondre.

— Je reprends ce que j'ai dit. Par exemple, en Chine... C'est un argument de la thèse : « Pourquoi est-ce que les gens en Chine qui agissent avec justice et courage sont de moins en moins nombreuses ? » C'est parce que les gens, dans leur relation les uns avec les autres, se font du mal de toutes sortes de manière... Tu peux faire de ça un argument

de ta thèse. Mais quel que soit dans le pays où on se trouve, il faut des énergies positives (*zhengnengliang* 正能量), il faut des gens qui se comportent de manière juste. C'est l'atmosphère de la société qui les ternit, donc en fin de compte, moins de monde veut faire des choses justes. On peut dire « voir le juste et agir avec courage », on peut dire « des gens biens, des choses bien », comme « apprendre de Lei Feng », mais Lei Feng ce n'est pas la même chose que voir le juste et agir avec courage. Voir le juste et agir avec courage, d'un côté c'est agir selon son propre jugement et dans l'urgence pour contrer ce qui est illégal (*jiduan zhizhi weifa* 机断制止违法) mais dont personne ne s'occupe, tout en ayant peur que ça nous amène des blessures, des ennuis, des pertes, ou des dommages... Et le système du pays, il y a des moments il n'est pas parfait. La récompense qu'on donne, l'encouragement est trop faible, n'est-ce pas ? Il y a des gens qui vont penser que tu es un imbécile (*shazi* 傻子).

— Pourquoi ?

— Il y a beaucoup de monde, ils peuvent penser comme ils veulent...

— Donc qu'est-ce que tu en penses des gens qui obtiennent un certificat ou un titre pour avoir vu le juste et agi avec courage ?

— Je pense que tout ça c'est ce qu'il doit recevoir. Parce qu'il a donné de lui. Il faut promouvoir la justice, la bonne atmosphère de justice (*yinwei ta qu fuchu le, shenzhang zhengyi le, yao hongyang minzu de zhengqi. Zhengyi yiding yao shoudao shenzhang* 因为他去付出了，伸张正义了，要弘扬民族的正气。正义一定要受到伸张). Ah, mon vocabulaire est trop faible, parce que je ne suis pas allé à l'école, donc il y a beaucoup de vocabulaire que je ne sais pas dire.

— Et moi encore plus !

— Il y a des moments j'ai aussi peur que tu ne comprennes pas !

— Je comprends, je comprends... Mais s'il a des gens qui disent « merci », ça ne suffit pas ? Il faut encore qu'il y ait une récompense ?

— Par exemple, si je le sauve et qu'il dit juste « merci » ? ... Ce n'est pas suffisant.

— Pourquoi ?

— Il faut voir de quel degré on parle. Il faut voir ce que tu as donné (*fuchu* 付出) pour lui, par exemple si tu as cassé ton bras ou ... Est-ce que seulement dire merci ça suffit ? Donc quand il s'agit de sauver quelqu'un, il y a des moments, fréquemment, quand un enfant tombe dans l'eau, qu'il faut aller l'aider, et qu'il meure à sa place, est-ce que ça suffit de dire « merci » ?

— Donc il y a quelle signification dans la récompense ?

— C'est pour les parents de la personne qui a été sauvée, ou la société, comment elle va conforter/ consoler / apaiser (*anwei* 安慰) la personne qui a donné d'elle ...

— Donc c'est une consolation ?

— Non. La consolation ce n'est pas seulement au niveau de l'esprit, il en faut aussi financièrement, matériellement. N'ai-je pas raison, petite sœur ? Sinon, s'il n'y a pas ce genre de choses, alors personne ne le ferait. Après qu'il a aidé, le résultat il ne le sait pas du tout. Par exemple s'il y a quelqu'un qui te violente et que je suis là, je vais te protéger, sans problème. Parce que nous avons déjà échangé, parce qu'il y a eu un échange financier, il y a d'un côté le bénéfice (*liyi* 利益), ou d'un autre côté par exemple si je t'aime beaucoup, je voudrais bien t'aider, même s'il s'agit d'une circonstance très grave, de mort d'homme, je t'aiderais sans soucis.

— Et s'il s'agit d'un inconnu ?

— Non. Je ne le ferais pas. Il faut que je vive, il faut que je m'occupe de mes affaires, il faut que je gagne mon argent, il faut que je mange...

— Mais avant, tu avais la volonté t'aider cette fille qui se faisait blesser.

— Non, pas forcément, je ne dirais pas que je le voulais (*bu neng shuo yuanyi* 不能说愿意). Elle n'a pas de rapport avec moi, pourquoi je m'occuperais d'elle (*ta gen wo mei guanxi, wo wei shenme yao guan ta ne?* 她跟我没关系, 我为什么要管她呢?) ? Nous ne sommes pas en relation, je suis étranger, on ne se connaît pas (*wo mei guanxi, wo mosheng, bu renshi* 我没关系, 我陌生, 不认识). Par exemple, tu es dans ma voiture, je te connais. Nous avons déjà cette relation. Que ce soit une relation d'intérêt, même temporaire (*liyi guanxi ye hao, zanshi de liyi ganxi ye hao* 利益关系也好, 暂时

的利益关系也好), je te connais, c'est le destin (*yuanfen* 缘分). Il y a tellement de taxis, pourquoi est-ce que tu t'es retrouvée dans le mien ? C'est le destin, le monde est si grand. Bouddha a dit que c'est le destin.

Nous sommes arrivés à destination, j'arrête l'enregistrement. Il me laisse sur une dernière phrase : « et si tu rentrais dans mon taxi, une jeune fille comme toi, et que tu me disais que tu n'avais pas l'argent pour payer et que tu étais dans une situation particulière, il n'y aurait aucun soucis, je ne te ferais pas payer, pas de problème ».

Entretien 14 Dai D.

J'ai rencontré Dai D. par l'intermédiaire de ma logeuse, Zhao L., qui loue son appartement de Wudaokou (quartier étudiant) sur Airbnb. Dai D. participe à la rencontre de groupe que j'ai organisée quelques jours plus tôt. Quand elle se présente à moi sur Wechat, elle m'informe qu'elle-même a connu un drame de façon relativement proche : un ami à elle est décédé noyé après avoir tenté de porter secours à un camarade. Après la rencontre de groupe, je lui propose de se retrouver à nouveau. Nous nous voyons le 12 septembre 2015 au café-boulangerie Paris Baguette à Wudaokou. Le contact est directement très sympathique. Elle revient d'une nuit blanche, elle vient de fêter ses 20 ans.

— Donc tu es du Hunan ? De quel endroit ?

— Yueyang. Tu sais que la capitale est Changsha, Yueyang est aussi une ville à côté de Changsha, donc plutôt au centre.

— Assez grande ?

— Oui. Mais là où j'habite c'est plus une sorte de petit village. C'est à Yueyang mais une ville plus petite.

— Tu as dit dans le groupe que tu avais une expérience, que tu avais un ami qui s'est sacrifié, est-ce que tu peux me décrire la situation ?

— Il y a le Yangzi (Changjiang) à côté de notre ville. Et il y a plusieurs petits courants du fleuve. Et il y avait près de chez nous un nouveau petit parc construit autour de l'un

de ces courants. Il venait d'être construit et il n'y avait pas encore beaucoup de monde. Alors ils étaient trois et ils y sont allés. Et ils ont joué et ils ont vu près du courant un petit bateau cassé que quelqu'un avait dû jeter là. Ils ont décidé d'aller jouer avec. Et je ne sais pas trop ce qu'ils ont commencé à faire, mais deux d'entre eux ont sauté dans l'eau. L'un est resté dans le bateau. Mais les deux qui avaient sauté dans l'eau en fait se noyaient, avaient du mal à nager, donc celui qui est resté dans le bateau est allé les sauver mais il ... Je ne sais pas s'il savait nager, je crois que non. Il n'est pas arrivé à les sauver et est mort dans l'eau. Mais les deux qui avaient sauté d'abord ne sont pas morts... Enfin je crois. En tous cas il n'a pas réussi à les sauver et il est mort.

— Ils avaient quel âge ?

— Quatorze ou quinze ou seize. Plutôt jeunes.

— Donc tu te souviens des débats de l'époque ?

— Tu parles de nos discussions ce jour-là ? Je ne sais pas s'il y a vraiment eu des discussions, on en a tous entendu parler. Les autres étaient certainement en colère, en tous cas dans ma famille à moi on pensait tous qu'il était trop bête. Il n'aurait pas dû chercher à les sauver. Qu'il ait réussi à les sauver ou non, il n'aurait pas dû y aller. Parce que d'abord, le fait qu'ils aient sauté dans l'eau... Il faut d'abord aller chercher quelqu'un pour t'aider parce que tu ne peux pas être sûr que tu as ce genre de capacité physique. Dans ma famille on est tous contre. Ensuite il y a des gens... Le gouvernement... Ils sont du genre à encourager ce genre d'actions en disant que c'est l'expression de l'âme du pays ou je ne sais pas, et ils font des rapports télévisés dessus. Mais qu'il soit mort comme ça, ça sert à quoi ? Ensuite ils ont donné de l'argent à sa famille... Ça ne sert à rien non plus... De leur donner une compensation comme ça. De toute manière, après que ce soit passée cette histoire, dans toutes les familles on disait qu'il ne fallait plus aller dans cet endroit-là. Surtout quand on a des enfants. Ensuite à chaque fois qu'on passe devant cet endroit on en parle, et on se répète entre nous « Comment peut-on être si bête ?! Comment peut-on être si bête ?! »

— Et à l'école on en a parlé ?

— Non. Et je n'étais pas dans la même école que lui donc je ne sais pas s'ils en ont parlé. Mais mes amis ont dit que peut-être dans leur école les professeurs ont dit qu'il ne

fallait pas jouer près de l'eau. Je pense que ce n'est pas facile de parler de ce genre de choses car il y a encore des gens qui ont survécu. Ça s'est passé cette année, en 2015, en avril ou mai.

— Est-ce que cette histoire a changé ta vision des choses ?

— En fait avant, je pensais que quand quelqu'un était en danger il fallait aller l'aider, le sauver. Mais parce que je ne sais pas nager moi-même, je ne sais pas ce que je ferais. Mais quand on est près de la mer, à la plage, quand on voit ... Si je connais la profondeur de l'eau, peut-être que j'irais, mais ce ne serait pas une impulsion pour moi d'aller sauver quelqu'un.

— Mh.

— Il y a quelque chose d'assez important qui s'est passé en Chine récemment. Il y avait un groupe d'étudiants de l'université, je crois que c'était l'Université du Yangzi, dix personnes. Je crois qu'il y a donc eu quelqu'un qui est tombé dans l'eau et plusieurs personnes qui sont allé le sauver, tous ensemble pour le sauver, et je crois que plusieurs en sont morts. Ce genre de choses a provoqué de nombreuses controverses en Chine. Tout le monde avait des opinions différentes. Certains ont dit qu'il fallait développer ce genre d'esprit. Pour d'autres le courage n'est pas suffisant.

Ce genre de choses y'en a beaucoup, des gens qui vont aller sauver des gens et qui en meurent... En ce moment y'a beaucoup, beaucoup, ce genre de choses qui se passent. Donc je pense que maintenant, tu me poses cette question, est-ce qu'il faut aller aider ou pas, je pense que non, il ne faut pas sauter dans l'eau pour aller sauver quelqu'un, il ne faut pas y aller tout seul. Il faut appeler au téléphone de l'aide, appeler la police, parler aux personnes à côté...

Après il y a ceux qui savent nager. Ils savent nager et donc ils vont aller sauver quelqu'un de la noyade, mais cette personne-là, elle, elle ne sait pas donc elle va s'appuyer sur l'autre, et la personne qui sait nager va se faire pousser vers le bas par la personne qui ne sait pas nager. C'est ainsi. Donc je pense que ça ne vaut pas le coup.

Ensuite, le fait qu'ils soient allés jouer dans l'eau. Pourquoi aller dans un endroit si dangereux ? Ils n'ont pas pensé aux conséquences. Et si tu penses que la personne qui a

cherché à les sauver s'est noyée, tu penses qu'ils vont vivre comment ensuite ? Ils vont toujours transporter cette ombre avec eux.

— Tu connaissais les autres personnes ?

— Je connaissais cette personne qui est morte, mais je ne connais pas les deux autres personnes. Donc forcément quand je les vois, j'aimerais bien les frapper. Parce que je ne les connais pas et qu'ils ont fait que la personne que je connais est morte. Et eux ne sont pas morts. Et puis il y a aussi la famille. La famille de mon ami qui est mort. Sa mère est presque devenue folle.

— Et la famille des personnes secourues ?

— Je pense que la famille des deux personnes qui ont été sauvées, c'est un autre problème. Ces familles-là elles doivent se dire qu'il faut remercier la famille de celui qui est mort parce qu'il voulait les sauver. Mais tout ce qu'ils peuvent donner comme choses, pour l'autre famille c'est une douleur, parce que leur enfant est mort. Et qu'en plus il est mort pour le fils des autres. Je pense que sa mère va bientôt devenir folle. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de dialogue. Je crois qu'ils sont allés les remercier mais... Je ne sais pas comment ils peuvent se faire face à face. Je ne sais pas ce qu'ils ont donné, je ne sais pas si la famille a accepté. Mais je sais que le gouvernement a donné de l'argent. Est-ce que c'est un acte de secours juste et courageux tu penses ?

— Je ne sais pas justement : le secours courageux est-ce moi qui le définis ou est-ce que je reprends la définition de la personne qui me parle ? Ou celle des médias ? Ou celle du gouvernement ? Toutes ces définitions sont similaires. Mais est-ce que je dois en choisir une moi-même ? Dans le groupe il y a quelqu'un qui a dit que la relation entre sauveur et sauvé était importante. Il a demandé quelle était la relation entre les deux parties, s'ils étaient amis ou pas.

— Leur relation ? S'ils se connaissaient ? Je pense bien qu'ils se connaissaient. Alors est-ce qu'il s'agit de voir le juste et agir avec courage ? Selon la définition il ne faut pas qu'il s'agisse de personnes qui se connaissent n'est-ce pas ? Par exemple si je sauve mon père il ne s'agit pas d'un secours courageux. Une relation proche ou lointaine, il n'y a pas moyen de mesurer cette distance ! Qu'est-ce que proche, qu'est-ce que loin ?

— Mh. Donc tu en penses quoi ?

— Je pense que selon moi, voir le juste et agir avec courage c'est quand tu es dans la rue et que tu vois un pickpocket voler de l'argent, un portemonnaie, et que tu vas l'attraper, pour moi ça c'est un acte juste et courageux. Et c'est le genre que je peux accepter. Je pourrais faire ça. Il suffit que je puisse, et que selon moi il n'y ait pas trop de danger pour moi. Peut-être qu'il y en a un peu mais il n'y en a pas autant que ce dont nous avons parlé avant. Voir quelqu'un se noyer et aller le sauver c'est aussi un secours courageux... Mais est-ce que c'est important ou pas dans la définition d'avoir réussi à sauver quelqu'un ou pas. Par exemple si tu n'as pas réussi à sauver la personne, est-ce que c'est toujours voir le juste et agir avec courage ?

— Donc est-ce qu'il faut réussir le secours pour avoir vu le juste et agi avec courage ?

— Je pense que pour les médias et la population, pour devenir un héros, c'est important d'avoir réussi. Mais si on n'a pas réussi, il y a de l'embarras : on ne sait pas si on doit encourager ou pas. Donc je pense qu'on ne dit pas que c'est une action vertueuse, on dit qu'il est bête (*sha* 傻).

— Est-ce que tu peux me dire comment était enseigné voir le juste et agir avec courage à l'école ? Quelle était sa présence ?

— En première année d'université il y a encore un cours de morale. En primaire, au collège. En primaire il y avait le cours d'idéologie morale (*sixiang pinde* 思想品德), et le manuel était appelé pareil. Au collège et au lycée on avait les cours de politique (*zhengzhi ke* 政治课), et il y avait aussi des côtés idéologie morale. Au collège on parlait des choses concernant le pays, au lycée c'était plutôt sur le système.

— Tu te souviens s'il y avait des choses en rapport avec voir le juste et agir avec courage ?

— Je regarde un peu sur internet. Regarde ici, ils disent : pour le primaire et le lycée on a des cours d'idéologie morale qui se transforment en cours de politique. A l'université on en a aussi mais on ne parle plus de « il faut respecter / honorer untel ou untel », on parle plutôt des premiers amours, du mariage... Dans le livre ils disent que tomber amoureux c'est quelque chose de super, mais le professeur en général ne suit pas le livre, et parle plutôt de choses plus intéressantes. Par exemple : « dans notre université les filles sont tellement nombreuses, comment faire quand on tombe sur un garçon qu'on

aime bien ? » parce qu'à l'université c'est plutôt la fête. Mais ces cours-là, n'ont jamais été important comme les mathématiques ou l'anglais. Pareil quand on était plus petit. On savait que le plus important c'était les mathématiques et l'anglais, que le reste ce n'est pas important. Donc quand on avait ce genre de cours, c'était plutôt relax.

Je présente à Dai D. deux extraits de questionnaires que j'ai préparés mais que je n'utiliserais pas finalement par ailleurs. Dans la suite de l'entretien elle fait référence à cet extrait.

1. 见义勇为事后奖励是谁要提供? (qui doit donner une récompense ?)
 - a) 受益人 (la personne bénéficiaire)
 - b) 政府 (le gouvernement)
 - c) 民间组织 (une organisation civile)
 - d) 见义勇为基金会 (la fondation pour la justice et le courage)
 - e) 从被保护的财产奖励 (à partir des biens sauvés)
 - f) 民事赔偿(从犯罪分子的家庭的财产) (responsabilité civile)

2. 物质奖励有什么意义? (quel sens à la récompense ?)
 - a) 表示感谢见义勇为的行为 (remercier)
 - b) 补偿这种行为 (compenser)
 - c) 给见义勇为者收入 (salaire)
 - d) 给见义勇为者荣誉 (honneur)
 - e) 鼓励别人去向受奖励的人学习 (encourager ce type de comportement)

— Qui doit donner la récompense après l'acte héroïque ? Est-ce qu'il doit y en avoir et qui doit la donner ?

— Je pense que pas forcément, il faut voir la situation. Si la récompense est déjà fixée, alors il y a des gens qui pour la recevoir vont mener un acte juste et courageux. Donc je pense qu'il ne faut pas en faire une règle.

— Donc dans quelle situation il en faut, dans quelles situations il n'en faut pas ?

— Lorsque l'accomplissement est important. Par exemple si on a sauvé beaucoup, beaucoup, de monde ou bien si on a sauvé beaucoup de biens, lors d'une sortie d'entreprise ou un événement d'entreprise. Alors là, c'est à l'entreprise de produire une récompense.

Ensuite je pense que c'est à la personne sauvée de fournir une récompense aussi. Par exemple si je récupère ton portemonnaie volé dans la rue et qu'il est bien plein, pas seulement plein d'argent, mais aussi des papiers importants... Eh bien la personne bénéficiaire de l'acte devrait penser à une récompense, pas forcément de l'argent mais ça peut être aussi inviter à dîner ou quelque chose comme ça. Mais à ce moment-là ça ne devrait pas être le gouvernement qui donne parce que comment il peut savoir que vous deux ne l'avez pas fait exprès... Que vous avez fait semblant...

Donc je pense que c'est la personne bénéficiaire de l'action qui doit donner une récompense.

Ensuite il y a une autre circonstance, c'est que peut être la personne bénéficiaire n'a pas les moyens de récompenser. Par exemple si on sauve sans succès l'enfant de quelqu'un. La personne qui est morte, peut-être qu'ils vont penser que comme leur enfant est mort en essayant de sauver celui d'un autre, ils vont se dire qu'il faut quand même une récompense. Ou bien les personnes veulent donner mais leur famille est très pauvre, peut-être que le gouvernement doit alors leur donner une compensation. S'ils ont beaucoup d'argent, et que ce qu'ils veulent ne peut pas être acheté, alors pas besoin. Le gouvernement doit aider ceux qui sont pauvres. Ça n'a rien à voir avec le gouvernement. C'est leur problème.

Le gouvernement a aussi envie de développer ce certain esprit, ils ont envie que davantage de personnes agissent de cette manière. Ils font des rapports sur le fait qu'ils leur donnent de l'argent en incitant tout le monde à apprendre d'eux.

Mais s'ils encouragent trop ce comportement, ça peut leur attirer des ennuis, si y'a trop de choses pareil qui se passent. Ou si des personnes exigent des récompenses. Ou bien s'il y a quelqu'un qui se noie et plein de monde autour qui ne fait rien, alors la personne qui se noie va demander au gouvernement : pourquoi est-ce que personne n'est venu me sauver ? Il devrait y avoir eu des gens pour me sauver, vous encouragez ce genre de comportement, et personne n'a rien fait. En particulier les gouvernements des petites localités, on se plaint facilement à eux. Avec un tel contexte, dans certains endroits y'a des gens qui se plaindraient. Dans certains endroits on se plaint très facilement.

Un jour il s'était passé un accident de voiture, et les gens avaient pris le corps de la personne morte dans l'accident et l'avaient déposé en face du commissariat de police. Et ils ont crié et pleuré, et fait du bruit... Donc pour le gouvernement c'est aussi embêtant.

Donc je pense que si la personne bénéficiaire a les moyens de pourvoir une récompense, il la pourvoit. Il n'y a pas de troisième partie. Le gouvernement il intervient quand il le faut, quand il y a un besoin.

Qu'est-ce que la « fondation pour la justice et le courage » ? Je ne savais pas que ça existait ! Je ne connais pas cette fondation.

— Ils répondent au téléphone, peut-être qu'il n'y a une personne qui répond et que y'a plus personne ensuite.

— Qu'est-ce que veut dire « les biens qui ont été récupérés » ? On dirait que c'est plus ou moins la même chose que la réparation de droit civil (*minshi peichang* 民事赔偿). Mais ça doit passer par le tribunal et voir le juste et agir avec courage n'implique pas forcément un crime. Si ça passe par le tribunal, il y aura bien souvent de manière naturelle une réparation. « Quelle est la fonction, la qualité de la récompense ? » Manifester du remerciement, certainement. « Salaire » ? Salaire ça veut dire que c'est pour subsister.

— Quand tu disais tout à l'heure que si personne ne vient te sauver tu peux aller voir le gouvernement pour te plaindre, il y a une dimension contractuelle.

— Ah ce vois ce que tu veux dire, ce serait considéré comme un boulot donc ce serait un salaire. Mais imagine un sauveteur qui est près d'une piscine, quelqu'un se noie et il va le sauver, tu penser que c'est voir le juste et agir avec courage ?

— C'est son boulot.

— Oui, donc tu vois bien.

— Il y a une histoire c'est un homme dont l'enfant est dans l'eau, se noie mais il ne sait pas nager donc il propose de donner de l'argent à la personne à côté pour qu'elle aille sauver son enfant.

— Ça ce n'est pas un salaire non plus. Ce serait plus un contrat oui. Mais ce n'est pas voir le juste et agir avec courage non plus. Dans ce cas là on en revient au salaire, et on se demande encore si les pompiers sont des « justes et courageux ».

Un « honneur (*rongyu* 荣誉) » ? Selon moi, ma propre compréhension de la chose, oui je pense que pour certaines personnes c'est un honneur de recevoir une récompense. Il y a certaines personnes qui reçoivent un grand bandereau rouge avec marqué « voir le juste et agir avec courage » dessus et ils peuvent l'accrocher sur leur maison. Alors là oui ça peut être considéré comme un honneur. Mais s'il s'agit de donner un peu d'argent, si c'est le bénéficiaire de l'action qui récompense sur le moment son sauveur, ça ce n'est pas de l'ordre de l'honneur, c'est plus du remerciement. Pour moi ce n'est pas un prestige. Un honneur c'est vraiment recevoir un certificat de mérite (*jiangzhuang* 奖状) ... Il y a beaucoup de bannières que les entreprises montent parfois pour dire que tel prix, ou tel prix telle personne l'a reçu etc. Mais ils l'accrochent pour que tout le monde le voie. Il faut que tout le monde le voie pour que ce soit un prestige vraiment. Mais si tu me donnes de l'argent et que c'est juste entre nous, alors ça ne compte pas, ce n'est pas vraiment une gloire. Mais si y'a du public tout autour c'est glorieux (*guangrong* 光荣). Et puis quand bien même, si tu me donnes 100 yuans et que ensuite je le montre à tout le monde et que je dis « regardez, elle m'a donné 100 yuans ! » pour obtenir de la gloire, alors personne ne va être impressionné par ça, au contraire, on va se dire que je suis une prétentieuse etc. Donc en général on ne le dit pas. Ensuite, l'encouragement par l'argent... Est-ce que c'est un moyen d'encourager... Si on donne trop peu d'argent, il n'y a pas beaucoup d'encouragement perçu. Par exemple si je vais attraper un pickpocket et que tu me donnes 5 yuans, tu penses que c'est un vrai encouragement

pour que les autres fassent pareil ? Les personnes à côté, si elles ne pensent pas réellement à ce qu'il s'est passé, elles se disent 5 yuans ce n'est pas beaucoup. Ensuite si tu me donnes 5 yuans je vais peut être me dire moi « Quoi ? 5 yuans ce n'est pas beaucoup, j'ai dû courir, j'ai dû le poursuivre... ». Et si le pickpocket avait un couteau et m'a tué, eh bien je vais me dire que 5 yuans ce n'est pas beaucoup. Et si tu me donnes 2000 yuans, c'est quand même beaucoup n'est-ce pas ? Est-ce que c'est suffisant pour encourager les gens à agir ? Je vais penser que moi aussi si je fais ce genre d'action je vais recevoir ce genre d'argent. Et si en effet il arrive un moment où j'attrape un pickpocket et que je ne reçois pas ce genre d'argent, alors dans mon cœur, je sentirai un affaissement (*luocha* 落差) s'il ne me donne que 100 yuans. Je me dirai que mon ami qui a fait la même chose, lui a reçu 2000 yuans et moi que 100... Même si à ce moment-là je ne me serais pas posé la question de ce que je vais recevoir. Ensuite, après coup, en voyant que je reçois en fait moins, j'aurai un sentiment d'inégalité. En fait voilà, il ne faut pas faire d'une chose matérielle un encouragement. En fait, encourager c'est très compliqué. Surtout que même pour quelqu'un qui reçoit de l'argent. Il peut dire qu'au départ il ne s'attendait pas du tout à cela. Et il va dire que ce n'est pas pour ça qu'il a fait ce qu'il a fait etc... Donc je pense que c'est plutôt que c'est une manière d'exprimer un remerciement de la part de la personne bénéficiaire de l'action. Il n'y a pas d'autre...

— Donc il ne s'agit que de deux personnes ? Le sauveur et le sauvé ? Ça ne regarde pas les autres ? Donc les médias ils n'ont pas à s'occuper de ça ?

— Oui, je pense que c'est ça.

Je lui montre le message de Zhang Z. sur Wechat où il me raconte l'histoire du voleur qu'il a attrapé, de la jeune femme victime qui n'a pas dit merci, et de la police ne vous occupez pas des autres. Elle lit le message et enchaîne :

— Oui c'est pour ça qu'en Chine il y a beaucoup de gens qui ne sont pas d'accord pour faire ce genre de choses. C'est qu'en Chine, ça peut être un peu embêtant d'aller au commissariat de police pour faire un rapport. C'est ennuyant parce que peut-être que tu n'as pas le temps. Et qu'il faut aussi que tu laisses un enregistrement. Et à chaque fois qu'il y a une nouvelle information au sujet de l'affaire, on te rappelle etc.

— L’histoire c’est aussi que la jeune fille n’a pas dit merci, a dit que rien n’a été volé parce qu’elle avait peur des représailles. Et puis la police lui a dit de ne plus s’occuper de ce genre de choses.

— Oui, je pense qu’il n’a pas eu de chance. C’est vraiment à rendre fou. Donc je pense que voir le juste et agir avec courage, la personne qui a été sauvée et la police... Comment faire ? Il faut un témoin. S’il va trouver un média ou un témoin... C’est aussi très compliqué s’il a envie de prouver qu’il est une bonne personne. C’est aussi embêtant d’aller chercher les gens autour pour leur demander « Est-ce que vous nous avez vus » etc... Et ensuite publier la chose sur Wechat... Peut-être que il y a des chances qu’on le croit finalement et qu’ensuite ça aille aux informations... Il y a très peu de chances qu’il puisse prouver qu’il a bien fait ce qu’il a fait, sauf s’il y a quelqu’un qui l’a vu. Même la police ne sait pas ce qu’il s’est passé.

— En tous cas dans son cas on voit que la récompense est très importante.

— Oui. Je pense que la police aurait dû lui donner une récompense, en parler à son unité de travail... Et peut-être qu’ensuite il aurait conservé ce genre de cœur, d’esprit. Mais là tout le monde l’a mal compris. Il y a aussi une circonstance. C’est une jeune fille qui saute dans le courant et quelqu’un la rattrape et la ramène sur la berge. Et elle saute à nouveau, et il la sauve à nouveau. Et encore une fois elle saute, et il ne la sauve pas. Elle ne voulait déjà plus vivre, tu n’as pas les moyens de la sauver, il faut juste que tu abandonnes. Il y a beaucoup de gens comme ça. Donc il suffit que tu penses que quelque chose est juste, alors tu y vas. Tu as ton propre jugement à toi. Tu juges en fonction de ton expérience. Je pense que si on a la capacité de dire aux autres, il faut partager les expériences des autres, pour que les gens sachent que ce genre de circonstances existe et pour qu’ensuite les gens sachent que dans certains moments il ne faut pas juger hâtivement les gens. Les gens ont tous de bonnes raisons d’agir ou pas. Ils ont peut être des savoirs que tu n’as pas. Il ne faut pas trop critiquer les choses qu’on ne connaît pas quoi. Si tout le monde faisait ça, alors ça irait mieux. Il n’existe pas une chose qui soit entièrement véridique (*mei you wanquan zhengshi de shiqing* 没有完全证实的事情), en particulier lorsqu’il s’agit des rapports d’informations, ils ne couvrent d’une partie de l’histoire, et toi tu ne connais pas le reste. Les médias ils ne te présentent que l’aspect qu’ils veulent présenter en conformité avec leurs valeurs à eux, ils ne vont pas te présenter le reste. Tu ne peux pas le croire tel quel.

Donc c'est ton ami à toi, lui ?

— Oui, il a aussi dit à ses parents de ne plus agir, à sa mère de ne plus donner d'informations au gouvernement et à son père de ne plus voir le juste et agir avec courage.

— Donc ça l'a vraiment marqué ! Quand on voit cette histoire on peut se demander pourquoi la fille a agi comme ça, on peut se dire qu'elle a eu tort, que la police a eu tort aussi. Mais peut-être que la fille a agi comme ça pour se protéger, peut-être qu'elle n'avait pas d'autre choix. Ensuite si tu ne retires aucun avantage de l'histoire, alors personne ne peut non plus t'obliger à agir, il n'y a pas de règle (*mei you guiding qu zuo* 没有规定去做), c'est ton propre choix à prendre. Mais cette histoire malheureuse, il ne faut pas qu'il la garde trop dans son cœur.

Je lui parle davantage de Zhang Z. en lui présentant comme quelqu'un qui se considère comme ayant vraiment les capacités de se battre, très fort en arts martiaux, et qui du coup se sentait dans la position d'aider.

— Oui, les mecs ils sont aussi dans ce genre de rapport. Ils aimeraient bien devenir des héros. S'il ne faisait pas autant attention à ça, s'il n'avait pas cette envie d'être un héros, peut-être qu'il n'aurait pas été autant affecté par cette histoire. Il s'attendait peut-être vraiment à recevoir des honneurs, à devenir un héros, et il a du coup été d'autant plus déçu. Parce que voir le juste et agir avec courage, au primaire c'était aussi *shijinbumei* (拾金不昧) : Si tu trouves de l'argent qui n'est pas à toi, tu vas le rendre et tu seras alors considéré comme très brave, c'était glorieux. À ce moment là, on te donnait une récompense et on frappait des mains en disant « Ah ! Comment cette personne peut-être aussi bonne ! » C'était au primaire ... Dans notre école... Notre école faisait particulièrement attention à ce genre de choses, au primaire. Donc dès que tu trouvais 5 centimes, tu le donnais au professeur. Et à certains moments *shijinbumei* te permettait d'avoir plus de points, d'augmenter ta note morale (*deyu cipin fen* 德育 评分). On peut comparer ça à voir le juste et agir avec courage, même si ce n'est pas complètement la même chose, c'est quelque chose de plus petit. Mais notre école imposait ça, c'était dans les règles qu'on devait donner des points en plus aux élèves qui *shijinbumei*. C'était une sorte de récompense, c'était le plus important à l'école. Et ensuite l'élève recevait un titre et c'était très glorieux. Ce titre, ça ne servait vraiment à rien, ça n'avait aucune importance, mais comme au primaire on ne comprend pas grand-chose pour

nous c'était hyper honorable. Et toute l'école était au courant. Et puis il y avait un discours « tel étudiant a fait telle chose, a récupéré tant d'argent, il a *shijinbumei*, nous nous devrions tous apprendre de lui, c'est un élève de grande valeur » et tout le monde pensait que c'était super de recevoir cet honneur. Donc tout le monde quand il retrouvait de l'argent allait le donner au professeur. Et il y avait des enfants qui ne trouvaient pas d'argent et qui voulaient quand même recevoir cet honneur et qui du coup lui apportaient leur propre argent ! C'est vrai ! Il y avait vraiment des enfants qui apportaient leur propre argent. Et il y avait une autre manière d'avoir plus de temps c'était « aimer l'environnement » et en gros il fallait mettre tous ses déchets dans la poubelle, récupérer tout ce qui traînait... Et ça permettait aussi d'avoir plus de points. Et l'école devrait te montrer que c'est une habitude à prendre, que c'est quelque chose de très normal, pas le genre de chose qui te fait avoir une récompense. Mais là donc dès qu'on sortait de cours, on allait chercher des déchets, et s'il n'y en avait pas sur le sol, on allait en chercher dans les poubelles à l'extérieur pour les en sortir ! Et tout le monde, tout le temps allait ramasser des déchets, même pendant le cours de sport ! Pour obtenir plus de points. Tout le monde devenait fou. Si on n'avait pas d'argent à donner au professeur, alors on allait chercher des ordures à ramasser ! Voir le juste et agir avec courage permet aussi d'obtenir des points au *gaokao*. Oui, alors t'imagines, tu pourrais payer deux acteurs, créer une petite scène où tu sauves quelqu'un et tu fais intervenir un journaliste du coin et voilà. Si tout le monde faisait ça, comment on ferait ? Je pense que ce n'est pas une bonne chose.

Cela fait une heure que nous discutons. La discussion a déjà apporté beaucoup, en mettant en lien divers aspects du problème que l'enquête avait par ailleurs fait émerger. Nous décidons de clore le sujet sur ces mots. Après l'entretien, nous resterons ensemble jusqu'à midi. Elle m'invite à une réunion entre amis à elle hors Pékin, invitation que je décline, ayant déjà beaucoup à faire ici.

ANNEXE 5

STATISTIQUES SUR LES HÉROS DE LA FONDATION NATIONALE

Ces tableaux sont issus d'un travail de comptage réalisé sur les corpus de héros récompensés par la Fondation Nationale entre 1988 et 2016 : la 1^{ère} (1988), 4^{ème} (1995), 7^{ème} (2001), 10^{ème} (2006), 11^{ème} (2012) et 12^{ème} sélection (2015). (Source : *Registre de héros (Yingxiong pu 英雄谱)*, juin 2013).

Proportion homme-femme

La part de femmes évolue peu sur la période, reste comprise entre 5 et 14 % du corpus total.

Année	Femme	Homme	Total
1988	11%	89%	135
1995	11%	89%	88
2001	14%	86%	105
2006	5%	95%	73
2012	6%	94%	103
2015	14%	86%	69

Mineurs et retraités

Année	En dessous de 18 ans	50 et plus	Âge minimum	Âge maximum
1988	1%	5%	14	64
1995	1%	11%	16	83
2001	4%	8%	14	73
2006	4%	12%	14	83
2012	2%	23%	14	79
2015	1%	30%	17	84

Appartenance au Parti Communiste ou à la Ligue de la jeunesse communiste

Dans la population générale en Chine en 2019, près de 7% de la population chinoise est membre du Parti Communiste. Les membres du Parti sont surreprésentés dans le corpus.

Année	Affiliation directe
1988	21%
1995	51%
2001	47%
2006	48%
2012	3%
2015	41%

Nationalité, proportion minorité nationale

Année	Pourcentage minorité nationale
1988	6%
1995	6%
2001	8%
2006	7%
2012	23%
2015	16%

Profil professionnel : unités de travail

Année	Administration	Privé	Public	Indépendant	École	Retraité
1988	6	15	30	7	7	52
1995	5	16	15	6	6	23
2001	6	10	15	1	1	15
2006	4	23	9	6	6	10

2012	4	14	19	7	7	10
-------------	---	----	----	---	---	----

Profil de ceux dont l'emploi est non précisé

Année	Villageois	Paysan	Habitant de quartier
1988	6	15	30
1995	5	16	15
2001	6	17	11
2006	4	12	12
2012	4	10	9

Secteurs d'activité notables

Année	Ouvrier	Conducteur	Enseignement	Médical	Sécurité	Armée	Police
1988	15	2	0	6	3	1	0
1995	8	3	1	0	6	2	5
2001	5	5	1	0	1	9	5
2006	13	7	1	0	5	3	0
2012	3	2	5	2	2	7	1

Régularité du comportement secourable

Année	Carrière	Épisodique	Unique	Total
1988	2	0	133	135
1995	3	3	82	88
2001	6	0	99	105
2006	2	2	69	73
2012	4	0	99	103

2015	1	20	48	69
-------------	---	----	----	----

Description de l'intervention

Secours impliquant la lutte contre le crime ou non

Année	Crime	Sans crime
1988	100%	0%
1995	99%	1%
2001	86%	14%
2006	72%	28%
2012	48%	52%
2015	23%	77%

Le taux de 1% en 1995 correspond à un cas de suicide violent et un accident de véhicule.

Part des groupes

Il arrive que les notices (récits héroïques) concernent l'action d'un groupe (de deux à neuf personnes).

Année	Pourcentage groupe
1988	24%
1995	0%
2001	1%
2006	11%
2012	13%

Type d'infraction commise (ce contre quoi on se bat)

Année	Vol avec violence	Pillage/cambriolage	Agression sexuelle	Meurtre	Violence domestique	Terrorisme	Autre
1988	5	6	4	5	1	0	15
1995	18	9	4	3	0	0	11

Lieu de l'intervention si renseigné (crime)

Année	Domicile et voisinage	Poste de travail	Transport commun	en Taxi	Autre
1988	7	13	8	1	12
1995	11	8	10	2	11

Signal ayant motivé l'intervention si renseigné (crime)

Année	Nouvelle	Figure suspecte	Bruit suspect	Appel à l'aide	Autre
1988	3	0	0	0	42
1995	5	6	9	12	57

Type de secours pourvu (non crime)

Année	Noyade	Catastrophe	Incendie	Accident transport	Suicide	Autre
1988	0	0	0	0	0	0
1995	0	0	0	1	1	0
2001	7	2	4	3	1	0
2006	7	2	2	3	0	2
2012	16	5	6	4	0	0
2015	20	7	2	3	2	14

Pourcentage des personnes ayant perçu des dommages corporels du fait de l'intervention

Année	Mort	Blessé	Non mention
1988	5%	60%	35%
1995	27%	55%	18%
2001	34%	47%	19%
2006	17%	51%	32%
2012	24%	44%	32%
2015	22%	42%	36%

ANNEXE 6

TEXTES LEGISLATIFS

北京市人民政府关于修改《〈北京市见义勇为人员奖励和保护条例〉实施办法》的 决定

来源：北京日报日期：2014-07-28

北京市人民政府令
第 255 号

《北京市人民政府关于修改〈北京市见义勇为人员奖励和保护条例实施办法〉的决定》已经 2014 年 6 月 10 日市人民政府第 44 次常务会议审议通过，现予公布，自 2014 年 8 月 1 日起施行。

市长 王安顺
2014 年 6 月 19 日

市人民政府决定对《〈北京市见义勇为人员奖励和保护条例〉实施办法》作如下修改：

一、第六条第一款修改为：“申请确认见义勇为的，应当向行为发生地的区、县民政部门提交以下材料：

“（一）书面申请或者情况说明，包括行为发生的时间、地点、主要事实经过等；

“（二）行为人、行为人的法定代理人、委托代理人的身份证明；

“（三）处理违法犯罪、抢险救灾等相关部门提供的证明或者受益人和证人提供的证明；

“（四）其他可以证明事实的相关材料。”

增加一款作为第二款：“自然人、法人或者其他组织可以向民政部门提供见义勇为行为的线索。”

二、删去第十一条第四项。

三、第十七条第一款修改为：“对见义勇为人员的表彰和奖励办法按照相关法规和本市有关规定执行。”

四、第二十一条第一款、第二款修改为：“对见义勇为致残人员，凡符合享受工伤保险待遇条件的，依据《工伤保险条例》落实相应待遇；不符合享受工伤保险待遇条件的，按照《伤残抚恤管理办法》及有关规定，由民政部门评定伤残等级并落实相应待遇。”

此外，根据本决定对部分条款的文字和条、款、项顺序作相应的修改和调整。

本决定自 2014 年 8 月 1 日起施行。2000 年 7 月 24 日北京市人民政府第 60 号令发布的《〈北京市见义勇为人员奖励和保护条例〉实施办法》根据本决定作相应修正后，重新公布。

《北京市见义勇为人员奖励和保护条例》实施办法

(2000年7月24日北京市人民政府第60号令发布 根据2014年6月19日北京市人民政府第255号令修改)

第二条 总则

第一条 为实施《北京市见义勇为人员奖励和保护条例》(以下简称《条例》),制定本办法。

第二条 市和区、县民政部门负责本办法的组织实施。

公安、财政、精神文明、劳动和社会保障、人事、教育、卫生、工商、税务部门应当按照各自职责权限,做好对见义勇为人员的奖励和保护工作。

第三条 新闻宣传部门应当及时、客观报道见义勇为事迹,大力弘扬社会正气;对见义勇为人员及其家属要求保密的情况,应当予以保密。

第二章 见义勇为的确认

第四条 下列行为应当确认为见义勇为行为:

(一)同正在进行的侵犯国家、集体财产或者他人人身、财产安全的违法犯罪行为作斗争的;

(二)同正在进行的危害国家安全、妨害公共安全或者扰乱公共秩序的违法犯罪行为作斗争的;

(三)在抢险救灾中,不顾个人安危,抢救国家、集体财产或者他人生命财产的;

(四)其他为保护国家、集体利益或者他人生命财产安全免受正在遭受的侵害,不顾个人安危,挺身救助的行为。

第五条 见义勇为由行为发生地的区、县民政部门确认;本市居民在本市行政区域外见义勇为的,由其户籍所在地的区、县民政部门确认。

对区、县民政部门确认有困难或者有争议的,有确认权的区、县民政部门可以移交市民政局确认。

在确认过程中,民政部门可以组织公安、劳动和社会保障、卫生等有关部门、专家进行确认或者邀请市民代表参加。

第六条 申请确认见义勇为的,应当向行为发生地的区、县民政部门提交以下材料:

(一)书面申请或者情况说明,包括行为发生的时间、地点、主要事实经过等;

(二)行为人、行为人的法定代理人、委托代理人的身份证明;

(三)处理违法犯罪、抢险救灾等相关部门提供的证明或者受益人和证人提供的证明;

(四)其他可以证明事实的相关材料。

自然人、法人或者其他组织可以向民政部门提供见义勇为行为的线索。

民政部门应当自接到反映或者申请之日起90个工作日内调查核实,并作出书面确认结论;对需要以公安、司法等部门的处理结论为依据的,民政部门应当自公安、司法等部门作出处理结论之日起30个工作日内作出书面确认结论。

第七条 确认见义勇为应当做到行为事实清楚、证明材料充分。

下列材料经民政部门调查核实，可以作为确认见义勇为的依据：（一）公安、司法等部门提供的证明；

（二）街道办事处、乡镇人民政府或者居民委员会、村民委员会提供的证明；

（三）受益人提供的证明；

（四）外省市县级以上人民政府提供的证明；

（五）其他单位或者个人提供的证明。

第八条 确认为见义勇为的，民政部门应当自作出确认结论之日起 7 个工作日内，书面通知见义勇为人员所在单位、户籍所在地的区、县民政部门和街道办事处或者乡、镇人民政府。

第三章 见义勇为基金和基金会

第九条 市和区、县人民政府设立见义勇为基金(以下简称基金)。

基金是由政府拨款的专项经费，各级财政部门应当予以保障，并列入财政预算。

第十条 市级基金的用途：

（一）市政府对见义勇为人员的表彰和奖励；

（二）对影响较大的突发性的见义勇为人员表彰和慰问；

（三）市民政部门核定的其他开支。

第十一条 区、县基金的用途：

（一）对见义勇为人员的评比、表彰和奖励；

（二）见义勇为人员的医疗费用；

（三）见义勇为人员及其家属的生活困难补助；

（四）区、县民政部门核定的其他开支。

第十二条 基金应当严格管理，专款专用，接受财政、审计部门的监督。

第十三条 本市依法设立见义勇为基金会(以下简称基金会)，基金会是依法成立的社会团体法人。

第十四条 基金会可以依法向社会募集基金，用于对见义勇为人员的奖励和保护。

第十五条 基金会应当建立、健全基金的使用和管理的规章制度，并由理事会行使基金的使用权和管理权。

基金会应当实行民主管理，建立严格的资金筹集、管理、使用制度，定期公布账目。

第四章 奖励和保护

第十六条 对见义勇为人员及其家属的奖励和保护，由行为发生地和见义勇为人员及其家属户籍所在地的区、县人民政府，按照本办法分别负责。 第十七条 对见义勇为人员的表彰和奖励办法按照相关法规和本市有关规定执行。

对见义勇为人员的奖金免征个人所得税。

第十八条 医疗机构对见义勇为负伤人员应当及时组织抢救，不得延误救治；在治疗过程中精心护理，提供良好服务；医疗费用应当适当减免。

第十九条 见义勇为负伤人员的医疗费用，有加害人或者责任人的，由加害人或者责任人依法承担；无加害人或者责任人以及加害人或者责任人不明的，按照以下办法解决：

(一)参加社会保险的，由保险机构按规定支付；不足部分由行为发生地的区、县民政部门从基金中支付；

(二)无工作单位或者有工作单位未参加社会保险的，由行为发生地的区、县民政部门从基金中支付；

(三)非本市人员在本市见义勇为的，其医疗费用由行为发生地的区、县民政部门从基金中支付。

第二十条 无工作单位见义勇为负伤人员在医疗期间，由行为发生地的区、县民政部门从基金中给予不低于本市当时城镇居民最低生活保障标准的经济补助。

第二十一条 对见义勇为致残人员，凡符合享受工伤保险待遇条件的，依据《工伤保险条例》落实相应待遇；不符合享受工伤保险待遇条件的，按照《伤残抚恤管理办法》及有关规定，由民政部门评定伤残等级并落实相应待遇。

在评残过程中，卫生、医疗机构等部门应当积极配合。

第二十二条 因见义勇为牺牲的，其抚恤按照国家有关因公(工)死亡规定办理；国家没有规定的，由户籍所在地的区、县民政部门从基金中给予一次性抚恤金。

第二十三条 见义勇为人员受伤致残后尚有一定劳动能力而无工作单位的，应当依据《中华人民共和国残疾人保障法》和本市有关规定解决就业；生活不能自理且家庭供养困难的，经本人申请，所在区、县民政部门批准，可以安置到社会福利机构。

第二十四条 因见义勇为牺牲或者致残丧失劳动能力的人员，其家属没有生活来源的，由人事、劳动和社会保障部门在同等条件下优先推荐就业；愿意从事个体经营的，由工商、税务等部门给予优先办理证照、减免有关税费等照顾。

第二十五条 见义勇为牺牲人员家属、致残人员及其家属，在支付住房租金、医疗费、子女上学费等方面有实际困难的，经区、县民政部门调查核实，由户籍所在地的区、县民政部门从基金中给予经济补助，有关部门应当适当减免费用。

第二十六条 对获得区、县级以上人民政府见义勇为荣誉称号的人员，由人事、劳动和社会保障部门优先推荐就业；由教育部门在普通、各类成人高等学校统一招生和研究生招生中的录取分数线等方面给予照顾，具体办法由教育部门另行规定。

第二十七条 见义勇为人员及其家属需要法律援助的，法律援助机构应当积极给予帮助。

第二十八条 对奖励和保护见义勇为人员工作成绩突出的单位，市和区、县人民政府应当给予表彰。

第五章 附则

第二十九条 非本市人员在本市行政区域内见义勇为，或者本市居民在本市行政区域外见义勇为，《条例》中规定的奖励和保护措施应当由本市有关单位落实的，按照《条例》和本办法执行。

第三十条 本办法自2000年8月1日起施行。

国务院办公厅转发民政部等部门 关于加强见义勇为人员权益保护意见的通知

国办发[2012]39号

各省、自治区、直辖市人民政府，国务院各部委、各直属机构：

民政部、教育部、公安部、财政部、人力资源社会保障部、住房城乡建设部、卫生部《关于加强见义勇为人员权益保护的意见》已经国务院同意，现转发给你们，请认真贯彻执行。

国务院办公厅

2012年7月19日

关于加强见义勇为人员权益保护的意见

民政部 教育部 公安部 财政部

人力资源社会保障部 住房城乡建设部 卫生部

国家对公民在法定职责、法定义务之外，为保护国家利益、社会公共利益和他人的人身、财产安全挺身而出的见义勇为行为，依法予以保护，对见义勇为人员的合法权益，依法予以保障，对见义勇为人员及其家庭的生活困难给予必要帮扶。为切实解决见义勇为人员及其家庭实际困难，进一步做好见义勇为人员权益保护工作，现提出以下意见：

一、充分认识加强见义勇为人员权益保护的重要意义

见义勇为是中华民族的传统美德，也是社会主义核心价值观体系的重要组成部分，对发展社会主义先进文化、构建和谐社会具有积极促进作用。近年来，各地区、各部门在鼓励见义勇为行为、保护和表彰见义勇为人员方面做了大量工作，陆续出台法规政策，同时利用优待抚恤政策和社会救助体系对符合条件的见义勇为人员及其家庭给予了一定程度的保障。但在实践中，见义勇为权益保护工作仍存在政策措施不统一、补偿标准不明晰、保护措施操作性不强等亟待解决的突出问题。解决见义勇为人员及其家庭实际困难，加强见义勇为人员权益保护，对于大力弘扬社会主义核心价值观体系、倡导良好社会风尚，维护社会和谐稳定，具有十分重要的现实意义。各地区、各部门要充分认识解决见义勇为人员及其家庭困难、加强见义勇为人员权益保护的重要性，

坚持政府主导、社会广泛参与，立足于解决实际困难、保障合法权益，从基本生活、医疗、就业、教育、住房等方面，切实保障好见义勇为人员的合法权益。

二、积极完善见义勇为人员权益保护的政策措施

（一）保障低收入见义勇为人员及其家庭的基本生活。对符合城乡低保条件的见义勇为人员及其家庭，应按有关规定纳入低保范围，做到应保尽保；符合相关条件的还可申请相应的专项救助和临时救助。按照国家规定享受的抚恤金、补助金不计入家庭收入，见义勇为人员所得奖金或者奖品按照现行税收政策的有关规定免征个人所得税。对致孤人员，属于城市社会福利机构供养范围的优先安排到福利机构供养，符合农村五保供养条件的纳入农村五保供养范围；对孤儿，纳入孤儿保障体系，按照相关标准发放孤儿基本生活费。

（二）提高见义勇为负伤人员医疗保障水平。对见义勇为负伤人员，医疗机构要建立绿色通道，坚持“先救治、后收费”的原则，采取积极措施进行救治。对急危重症的，要优先救治。因紧急救治发生的医疗费用，有加害人或责任人的，由加害人或责任人承担；无加害人或责任人以及加害人或责任人逃逸或者无力承担的，按规定通过基本医疗保障制度解决；因负伤造成长期医疗费用个人负担较重的人员，可通过适当医疗费用减免、城乡医疗救助等方式帮助其解决实际困难；孤儿的医疗保障，纳入城镇居民基本医疗保险、新型农村合作医疗、城乡医疗救助等制度覆盖范围，符合条件的优先给予救助，参保（合）费用可通过城乡医疗救助制度解决。

（三）扶持就业困难的见义勇为人员就业。对就业困难的见义勇为人员，只要有就业能力和就业愿望，优先纳入就业援助，予以重点支持，帮助他们就业、再就业。地方政府开发的公益性岗位，要优先安排符合就业困难人员条件的见义勇为人员。见义勇为人员申请从事个体经营的，工商、税务、技术监督等有关部门应优先依法办理证照，有关费用依法给予减免。

（四）加大对适龄的见义勇为人员或其子女受教育的保障力度。见义勇为死亡或致残人员子女入公办幼儿园，在同等条件下优先接收。义务教育阶段，要将见义勇为死亡或致残人员适龄子女按照就近入学的原则安排在公办学校就读。对见义勇为人员以及因见义勇为死亡或致残人员子女中考、高考给予一定优待，各省、自治区、直辖市人民政府可结合国家有关政策和当地实际研究制定具体办法。对因见义勇为死亡或致残以及经济困难的家庭，教育部门要根据有关规定优先落实教育资助政策。

（五）解决见义勇为人员家庭住房困难。各级政府要积极解决中低收入见义勇为人员家庭的住房困难。对符合廉租住房、公共租赁住房和经济适用住房保障条件的城市见义勇为人员家庭，优先纳入住房保障体系，优先配租、配售保障性住房或发放

住房租赁补贴。对符合农村危房改造条件的见义勇为人员家庭要给予优先安排。

三、认真落实见义勇为伤亡人员抚恤补助政策

对见义勇为死亡人员，凡符合烈士评定条件的，依法评定为烈士，其家属按照《烈士褒扬条例》享受相关待遇。不符合烈士评定条件，属于因公牺牲情形的，按照《军人抚恤优待条例》有关规定予以抚恤；属于视同工伤情形的，享受一次性工亡补助金以及相当于本人40个月工资的遗属特别补助金，其中一次性工亡补助金由工伤保险基金按有关规定支付，遗属特别补助金由当地财政部门安排，民政部门发放。不属于上述情形的，按照上一年度全国城镇居民人均可支配收入的20倍加40个月的中国人民解放军排职少尉军官工资标准发放一次性补助金，有工作单位的由所在单位落实待遇；无工作单位的由民政部门会同见义勇为基金会负责发放，所需资金通过见义勇为专项基金统筹解决；尚未建立见义勇为专项基金的，由当地财政部门安排，民政部门发放。

对见义勇为致残人员，凡符合享受工伤保险待遇条件的，依据《工伤保险条例》落实相应待遇；不符合享受工伤保险待遇条件的，按照《伤残抚恤管理办法》及有关规定，由民政部门评定伤残等级并落实相应待遇。

各有关部门要积极配合做好见义勇为伤亡人员抚恤补助待遇的申报、认定和落实工作。加大精神奖励力度，对已落实伤亡抚恤补助政策的，原则上不再另行发放一次性物质奖励；对仍有特殊生活困难的，要采取积极措施给予帮扶。

四、切实加强见义勇为人员权益保护工作的组织领导

（一）加强组织领导。各级政府要切实加强组织领导，将鼓励见义勇为行为、保护见义勇为人员权益工作摆上重要位置，在政策、资金、待遇等方面给予大力支持。要努力推进见义勇为人员权益保护工作的法制建设，制定和完善相关政策，建立健全长效机制，切实保护见义勇为人员的合法权益。各地教育、公安、民政、财政、人力资源社会保障等相关部门要建立健全工作机制，确保见义勇为伤亡人员抚恤补助政策落到实处。公安部门要加大对见义勇为人员的保护力度，防止见义勇为人员受打击、报复或陷害。对于见义勇为人员在非户籍地发生的见义勇为行为，事发地政府要积极与见义勇为人员的户籍所在地政府进行沟通协商，共同做好见义勇为人员权益保护工作。各有关部门要加强协调配合，建立联动机制，形成工作合力，及时落实见义勇为人员的相关待遇，研究解决见义勇为人员权益保护工作中遇到的各种问题。

（二）强化宣传引导。各级政府要高度重视见义勇为宣传工作，充分利用报刊、广播、电视、网络等媒体和图书、影视等文艺作品，不断加大宣传力度，同时通过举办报告会、巡讲等活动，大力宣扬见义勇为人员的先进事迹，倡导科学合理实施见义

勇为行为，充分展现党和政府对见义勇为人员的关爱、广大人民群众对见义勇为行为的支持与肯定，给予见义勇为人员及其家庭更多的精神关怀和鼓舞，努力在全社会营造人人关爱见义勇为人员的浓厚氛围。

（三）鼓励社会参与。各级政府要积极培育、扶持见义勇为人员权益保护等各类社会组织的发展，引导他们不断加强自身能力建设，建立健全管理制度，依法自我管理，科学运行，拓展筹款渠道，增强筹款能力，进一步提高管理和服务水平。鼓励他们充分发挥自身优势，整合社会资源，动员社会力量，积极开展宣传教育、公益捐助、志愿服务等多种关心、关爱活动，在宣传、表彰、奖励、帮助解决见义勇为人员及其家庭实际困难等方面切实发挥作用。

深圳经济特区救助人权益保护规定

（2013年6月28日深圳市第五届人民代表大会常务委员会第二十三次会议通过）

第一条 为了保护救助人的合法权益，弘扬社会正气，促进社会和谐，根据法律和行政法规的基本原则，结合深圳经济特区实际，制定本规定。

第二条 本规定所称救助人，是指没有法定义务或者约定义务，对在紧急情况下遭遇人身损害或者人身损害危险的人，自愿提供救助的自然人。

第三条 被救助人主张其人身损害是由救助人造成的，应当提供证据予以证明。没有证据或者证据不足以证明其主张的，依法由被救助人承担不利后果。

第四条 被救助人主张救助人在救助过程中未尽合理限度注意义务加重其人身损害的，应当提供证据予以证明。没有证据证明或者证据不足以证明其主张的，依法由被救助人承担不利后果。

第五条 救助人因被救助人捏造事实，诬告陷害而发生费用的，有权依法向被救助人追偿。

第六条 被救助人捏造事实，诬告陷害救助人，构成违反治安管理规定行为的，依法予以行政处罚；构成犯罪的，依法追究刑事责任。

被救助人捏造事实，诬告陷害救助人的，救助人可以向人民法院提起民事诉讼，要求被救助人承担赔礼道歉、赔偿损失、消除影响、恢复名誉等民事责任。

被救助人诬告陷害救助人的，处理机关应当在法律文书生效之日起十五个工作日内将处

理结果通知公共征信机构，录入个人信用记录系统。

第七条 知道救助情况的单位或者个人，对救助人的救助行为提供合法有效证据予以证明的，有关部门依照规定对证人予以奖励。

第八条 救助人在救助行为与被救助产生民事权益纠纷请求法律援助的，法律援助机构应当及时提供援助。

第九条 对救助人的奖励和其他保护，适用见义勇为法律、法规的相关规定。

第十条 本规定自 2013 年 8 月 1 日起施行。

深圳市第五届人民代表大会 常务委员会公告

第一三〇号

《深圳经济特区救助人权益保护规定》经深圳市第五届人民代表大会常务委员会第二十三次会议于 2013 年 6 月 28 日通过，现予公布，自 2013 年 8 月 1 日起施行。